

U d'of OTTAWA



39003000250612

LA
CITÉ DE DIEU,

DE SAINT AUGUSTIN,

TRADUCTION NOUVELLE

PAR L. MOREAU.

3^e Édition avec le texte latin.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Fecerunt itaque Civitates duas amores duo :
terrenam scilicet amor sui usque ad contem-
ptum Dei : caelestem vero amor Dei usque ad
contemptum sui. (*De Civitate Dei*, XIV, 22.)

TOME PREMIER.

Georges Linnard



Q. M. I.

Oct. / 37



PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET C^o, LIBRAIRES,

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.

—
1854.

000 250612

BR

65

.A64

FT

1854

V.I.

Le livre de la CITÉ DE DIEU, l'un des plus beaux monuments de l'antiquité chrétienne, fut commencé en 413 et achevé en 427, trois ans avant la mort de son auteur. Deux lettres que saint Augustin écrivait, en l'année 412, à Volusien et à Marcellin¹, nous montrent l'origine et comme le premier dessin de ce vaste tableau, où il trace le développement de ces deux cités bâties par deux amours contraires : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, qui fait la Cité du monde ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, qui fait la Cité de Dieu. Ce grand principe est l'âme de l'ouvrage ; car tout acte de la vie humaine se rapporte à l'un ou à l'autre de ces deux amours. L'amour de soi a divinisé toutes les passions et toutes les erreurs de l'homme ; l'amour de soi est la racine de l'idolâtrie et de la fausse sagesse. L'amour de Dieu, abjurant le moi, fonde

¹ Et le sermon de *Urbis excidio*.

le vrai culte, l'adoration en esprit et en vérité.

Voici le sommaire que saint Augustin lui-même a fait de son ouvrage dans le second livre de ses *Rétractations* :

« Cependant Rome, envahie par les Goths, sous la conduite de leur roi Alaric, est prise et ruinée. Les adorateurs des faux dieux, que nous appelons païens, rejetant cette désolation sur la religion chrétienne, commencèrent à se répandre contre le vrai Dieu en plaintes plus amères et en invectives plus violentes que de coutume. Aussi le zèle ardent de la maison du Seigneur me mit la plume à la main pour combattre leurs blasphèmes ou leurs erreurs ; j'abordai l'œuvre de la CITÉ DE DIEU. Interrompu par de nombreuses affaires qu'il était impossible d'ajourner et qui exigeaient une solution immédiate, ce grand ouvrage me tint plusieurs années. Enfin je terminai les vingt-deux livres qui le composent. Les cinq premiers réfutent ceux qui, attachant les prospérités temporelles au culte de tous ces dieux que les païens adorent, attribuent à la proscription de ce culte, suivant eux nécessaire, les malheurs et les catastrophes de l'empire. Les cinq livres suivants s'élèvent contre ceux qui accordent, il est vrai, que ces malheurs n'ont jamais été et jamais ne seront épargnés aux mortels ; que, plus ou moins

terribles, ils se reproduisent dans la diversité des temps, des lieux et des hommes ; mais qui soutiennent, d'autre part, l'utilité de ce culte et de ces sacrifices, dans l'intérêt de la vie future. Les dix premiers livres sont la réfutation de ces deux erreurs, ennemies de la religion chrétienne.

« Mais, pour prévenir le reproche d'avoir seulement combattu les sentiments étrangers sans établir les nôtres, c'est précisément à l'exposition de nos doctrines que la seconde partie de cet ouvrage consacre les douze derniers livres ; or cette division n'est pas tellement rigoureuse que, dans les dix premiers, il n'y ait, au besoin, exposition, et, dans les douze derniers, réfutation. De ces douze livres, les quatre premiers contiennent la naissance des deux cités, celle de Dieu et celle du monde ; les quatre suivants, leur développement ou leur progrès ; les quatre derniers, leurs fins nécessaires. Et ces vingt-deux livres, traitant également des deux cités, empruntent cependant leur nom à la meilleure. Ils sont de préférence intitulés : LIVRES DE LA CITÉ DE DIEU. Au deuxième livre, il ne fallait pas signaler « comme un miracle » cette flamme céleste qui court entre les victimes dans le sacrifice d'Abraham, puisque ce phénomène ne fut qu'une vision. Au dix-septième livre, au lieu de dire que Samuel « n'était

pas des enfants d'Aaron, » il fallait plutôt dire qu'il n'était pas fils du grand prêtre. Car c'était un usage plus conforme à la loi que les grands prêtres eussent leurs fils pour successeurs dans le sacerdoce. Or le père de Samuel se trouve être aussi des enfants d'Aaron, mais il ne fut pas grand prêtre; et il était des enfants d'Aaron, non qu'il fût engendré de lui, mais comme tous les Juifs sont appelés enfants d'Israël. Cet ouvrage commence ainsi : « La glorieuse Cité de Dieu... ¹ »

¹ Interea Roma Gothorum irruptione, agentium sub rege Alarico, atque impetu magnæ cladis eversa est : cujus eversionem deorum falsorum multorumque cultores, quos usitato nomine Paganos vocamus, in Christianam religionem referre conantes, solito acerbius et amarius Deum verum blasphemare cœperunt. Unde ego exardescens zelo domus Dei, adversus eorum blasphemias, vel errores, libros DE CIVITATE DEI scribere institui. Quod opus per aliquot annos me tenuit, eo quod alia multa intercurrebant, quæ differre non oporteret, et me prius ad solvendum occupabant. Hoc autem DE CIVITATE DEI grande opus tandem viginti duobus libris est terminatum. Quorum quinque primi eos refellunt, qui res humanas ita prosperari volunt, ut ad hoc multorum deorum cultum, quos Pagani colere consueverunt, necessarium esse arbitrentur ; et quia prohibetur, mala ista exoriri atque abundare contendunt. Sequentes autem quinque adversus eos loquuntur, qui fatentur hæc mala, nec defuisse unquam, nec defutura mortalibus ; et ea, nunc magna, nunc parva, locis, temporibus, personisque variari : sed deorum multorum cultum, quo eis sacrificatur, propter vitam post mortem futuram esse utilem disputant. His ergo decem libris duæ istæ vanæ opiniones Christianæ religionis adversariæ refelluntur.

Sed ne quisquam nos aliena tantum redarguisse, non autem nostra asseruisse, reprehenderet, id agit pars altera operis hujus, quæ duodecim libris continetur. Quanquam, ubi opus est, et in prioribus decem quæ nostra sunt asseramus, et in duodecim posterioribus redarguamus adversa. Duodecim ergo librorum sequentium primi quatuor continent exortum duarum Civitatum, quarum una est Dei, altera hujus mundi. Secundi quatuor excursus earum sive procursum. Tertii vero, qui et postremi, debitos fines. Ita omnes viginti et duo libri cum sint de utraque Civitate conscripti, titulum tamen a meliore acceperunt ut DE CIVITATE DEI potius vocarentur. In quorum decimo libro non debuit pro miraculo poni in Abrahæ sacrificio flammam cœlitus factam inter divisas victimas cucurrisse : quoniam hoc illi in visione monstratum est. In septimo decimo libro quod dictum est de Samuele, « Non erat de filiis Aaron : » dicendum potius fuit, Non erat filius Sacerdotis. Filios quippe sacerdotum defunctis sacerdotibus succedere, magis legitimi moris fuit. Nam in filiis Aaron reperitur

Ce que l'on ne saurait trop admirer dans cette œuvre de science et de foi, c'est cet esprit de justice et d'équité qui plane de si haut sur les événements du monde. En présence de ces égarements de l'esprit et du cœur de l'homme, égarements mêmes qui témoignent de ses immenses facultés de connaître et d'aimer, l'auguste écrivain n'exclut jamais le cœur ni la raison de l'homme. Il discute, il rectifie, il montre toujours la voie de la science et du salut. On sent même en lui une charitable compassion pour ces grandes âmes, pour ces hautes intelligences détournées de la vérité. C'est avec le style et l'âme d'un Romain de la république que le saint Évêque retrace les malheurs et l'héroïsme de la vieille Rome. Et, quand il s'élève contre les doctrines des disciples de Platon, il est impossible de confondre plus puissamment la raison par la raison même.

La *Cité de Dieu* est en possession d'une gloire impérissable. Cassiodore dit qu'il faut lire sans cesse ces vingt-deux livres et ne s'en dégoûter jamais. Voici ce que Macédonius, vicaire d'Afrique, écrivait à saint Augustin sur les trois pre-

pater Samuelis, sed sacerdos non fuit : nec ita in filiis, ut eum ipse genuerit Aaron ; sed sicut omnes illius populi dicuntur filii Israël. Hoc opus sic incipit : « Gloriosissimam civitatem Dei. »

(Libri II Retractati onum, cap. XLIII.)

miers : « J'ai déjà lu vos livres ; car ils ne sont pas si froids et si languissants qu'on les puisse quitter quand on les a une fois commencés. Ils m'ont entraîné et m'ont tellement attaché à eux qu'ils m'ont fait oublier toutes mes affaires. Aussi je vous proteste que je ne sais ce qu'on y doit admirer davantage, ou ces maximes de religion si parfaites et si dignes de nous être enseignées par un pontife de Jésus-Christ, ou la science de la philosophie, ou la profonde connaissance de l'histoire, ou une éloquence pleine d'agrément qui charme de telle sorte les ignorants mêmes qu'ils ne sauraient s'empêcher d'aller sans relâche jusqu'au bout ; et, quand ils ont achevé de les lire, ils voudraient qu'ils ne fussent pas encore finis. Vous y confondez l'impudence et l'opiniâtreté de ceux qui rejettent sur la Religion chrétienne tous les malheurs qui arrivent dans le monde : et vous leur faites voir que dans ce qu'ils appellent les temps heureux, il en est arrivé de plus grands, dont la cause est cachée dans l'obscurité des secrets de la nature ; que ceux qui ont eu le plus de prospérité dans ces temps-là ont été trompés par une douceur mortelle qui les a conduits non à la béatitude, mais au précipice ; et qu'au contraire les préceptes de notre sainte religion, et les mystères du vrai et

unique Dieu, non-seulement conduisent à la vie éternelle ceux qui pratiquent les vertus dans toute leur pureté, mais qu'ils adoucissent encore tous les accidents par lesquels il faut que nous passions, puisque nous sommes sur la terre.) Vous alléguez fort sagement sur cela les calamités que le monde vient d'éprouver, et vous en tirez une forte preuve pour la cause que vous soutenez. J'aurais bien mieux aimé que vous n'eussiez pas eu sujet d'en parler : mais comme c'était l'occasion des plaintes et des reproches de ceux dont vous aviez à faire voir l'égarement et la folie, il fallait tirer de cela même des preuves de la vérité. Enfin, ces livres sont si pleins d'esprit, de science et de piété, qu'on ne peut rien désirer au delà¹. »

Les auteurs originaux de l'histoire de Charlemagne disent que ce grand prince aimait les écrits de saint Augustin, et particulièrement celui de la *Cité de Dieu*. L'ancien traducteur de cet ouvrage, Raoul de Praelles, avocat au parlement, reçut du roi Charles V en récompense de son travail une charge de maître des requêtes.

Cette version, dont la Bibliothèque Sainte-Genève possède un admirable manuscrit, a été imprimée deux fois, à Abbeville, en 1486 ; à Paris,

¹ V. Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tome XIII, in-4°.

en 1531. Il existe encore, à ma connaissance, trois autres traductions. L'une est de Gantier Hervet, d'Orléans, chanoine de Reims, publiée, in-folio avec les savantes notes de ^{attaché à eu} ~~1600, à la fin~~ en 1585. Les deux suivantes parurent dans le dix-septième siècle; la première de Louis Giry, en 1665 (elle ne contient que les dix premiers livres); la seconde, en 1675; elle est de Pierre Lombert, avocat au parlement de Paris, et ami des solitaires de Port-Royal¹. Cette dernière version, malheureusement assez connue, est une de ces productions funestes qui tuent les chefs-d'œuvre qu'elles prétendent faire revivre. La médiocrité semble se venger du génie en le traduisant; elle le refait à son image, elle le rend illisible et ridicule. Qui reconnaîtrait saint Augustin au style inanimé de ses interprètes? On dirait qu'ils viennent se placer entre l'immortel écrivain et nous, pour voiler à nos yeux ces pages éloquentes. Le traducteur de la *Cité de Dieu* n'a qu'un talent, celui d'unir les défauts qui paraissent s'exclure: la platitude dans le mot à mot, l'obscurité dans la paraphrase, l'inexactitude avec la prolixité, la sécheresse avec la redondance. Il n'a pas même le mérite de reproduire entière-

¹ Je ne parle pas d'une traduction publiée en trois volumes in-8° (1818) par deux hommes de lettres qui n'ont associé leurs efforts que pour copier et réimprimer l'ouvrage de Lombert.

ment l'original : il retranche sans scrupule tout ce qui lui paraît inutile, et très-souvent sa critique frappe sur des beautés qu'il prend pour des redites. On ne saurait être plus malheureux.

Ce chef-d'œuvre de saint Augustin, si indignement défiguré pour les lecteurs français, j'ai entrepris de le restituer en notre langue. Deux éditions épuisées en peu d'années m'encouragent à penser que le public a ratifié le suffrage si flatteur de l'Académie française. Mon but serait atteint si la lecture de cette traduction nouvelle laissait entrevoir avec quelle vérité Marcellin a pu dire au saint Docteur : « Tout ce qui sort de ta plume est vraiment admirable. Inspirée par la grâce, ta parole, humblement sublime, a le don de plaire sans efforts ¹. »

On remarquera que, dans cette nouvelle édition, j'ai supprimé la division ordinaire de l'ouvrage par chapitres ; division fort ancienne, mais qui ne saurait être celle de l'auteur, et dont le grave inconvénient est de rompre les développements d'un même sujet ou plutôt les alinéas d'un même discours. Cependant, comme cette division avait l'avantage de faciliter la lecture, j'ai cru devoir en conserver la trace par les chiffres romains qui notent les paragraphes de cha-

¹ Aug., *Epist.* 4.

que livre. Ces chiffres correspondent exactement à ceux de la table des matières qui reproduit, avec les intitulés des anciens chapitres, la récapitulation des citations de l'Écriture et des auteurs profanes, semées dans le corps de l'ouvrage.

Quant au texte original, j'ai suivi l'édition des Bénédictins, et consulté les plus récentes éditions.

NOTICE SUR SAINT MARCELLIN,

A QUI SAINT AUGUSTIN DÉDIE LA CITÉ DE DIEU.

Il faut mettre en cette année (413) la révolte d'Héraclien, comte d'Afrique, qui osa aller attaquer Rome, parce qu'il avait une flotte de plus de trois mille vaisseaux. Mais il fut défait en Italie par le comte Marin, et exécuté à Carthage, où il s'était enfui dès avant le 3 d'août... Marin passa ensuite en Afrique, où l'un de ses plus grands emplois fut apparemment d'exécuter la loi du 3 juillet, qui condamnait à la mort tous les complices de la rébellion d'Héraclien. Mais il y perdit sa réputation et sa fortune même, s'il est permis d'user de ce terme, par la mort du tribun saint Marcellin, qui avait rendu de si grands services à l'Église contre les donatistes. Il est vrai que saint Jérôme dit qu'il fut tué par les hérétiques : mais, en ajoutant qu'il fut tué comme coupable de la tyrannie d'Héraclien, dont il était néanmoins innocent, il fait assez voir que les Donatistes ne lui ôtèrent la vie que par les mains des officiers ordinaires de la justice ; et Orose dit formellement que ce fut le comte Marin qui le fit mourir, soit qu'il fût poussé à cela par quelque jalousie particulière, soit qu'il eût été corrompu par l'or des Donatistes, comme il est aisé de le présumer.

« Nous trouvons beaucoup de particularités sur sa mort dans la lettre CCLIX de saint Augustin. Elle ne nomme personne : mais tout y convient si parfaitement à Marcellin que les plus habiles n'hésitent pas à dire que c'est lui dont elle parle. Nous croyons donc le pouvoir supposer aussi. Il est certain que personne ne méritait mieux l'extrême douleur que saint Augustin fait paraître de cette mort, et les efforts qu'il fit pour l'empêcher.

« Cette lettre est adressée à Cécilien, qui était un homme âgé, d'une vie fort réglée et dans une grande estime de probité, mais encore catéchumène. Il était employé dans le gouvernement de l'État et chargé de beaucoup d'affaires publiques. Je ne vois rien qui ne nous porte à croire que c'est celui même qui fut préfet du prétoire au commencement de 409, et celui à qui saint Augustin a écrit l'épître LX en l'an 405, où il pouvait être vicaire d'Afrique, car il l'appelle son ancien ami.

« Il passait pour ennemi de Marcellin et de son frère, qui pouvait être Apringe, proconsul d'Afrique l'année précédente, et nous le nommerons

ainsi. On tenait en effet que Marcellin avait dit à Cécilien quelques paroles offensantes ; et pour son frère qui n'avait pas la même vertu que lui, il était constant que Cécilien avait des raisons de ne le pas aimer, et qu'il en avait reçu une très-grande injure.

« Cécilien se rencontra en Afrique après la défaite d'Héraclien. Il passait pour être ancien ami du comte Marin ; et, en effet, on voyait que Cécilien le visitait fort souvent, et qu'ils s'entretenaient souvent seuls. Un jour que Cécilien était avec lui, Marin manda Marcellin et son frère Apringe. Ils vinrent, et, après qu'ils s'en furent allés, Cécilien demeura encore, et s'entretint, disait-on, en particulier avec Marin. Ce fut ce qui fit croire que Cécilien avait eu part à la mort de ces deux frères. Car dans le temps même qu'il s'entretenait encore avec Marin, celui-ci envoya tout d'un coup les arrêter, et on les enferma dans une prison horrible, comme dit saint Augustin, où il n'y avait pas même de jour. Marcellin ne laissa pas d'y demeurer dans la joie, et d'y être plus heureux que Marin, qui, malgré toute son élévation et toute sa puissance, était misérablement agité par sa fureur.

« Durant que Marcellin était dans cette prison, Apringe, son frère, lui dit un jour : « Si ce sont mes péchés qui m'ont attiré cette disgrâce, par où avez-vous mérité d'y tomber, vous dont nous savons que la vie a toujours été si chrétienne, et qui avez toujours eu tant de zèle pour tous les devoirs de la piété? — Sur quoi il fit cette réponse : Quand ce que vous dites de moi serait véritable, et quand l'état où je suis devrait aller jusqu'à me faire perdre la vie, n'est-ce pas une grande miséricorde de Dieu sur moi de me l'avoir envoyé pour me châtier ici de mes péchés, et de n'en pas réserver la punition au jour de son jugement? — On pourrait croire sur ce discours qu'il se sentait coupable de quelque péché secret d'impureté. Mais voici, dit saint Augustin, ce que Dieu a permis pour ma consolation que j'aie su de sa propre bouche. J'étais moi-même en peine sur ce sujet, parce qu'on a tout à craindre de la fragilité humaine. Me trouvant donc seul avec lui dans la prison, je lui demandai s'il ne se sentait point coupable de ces péchés qui ont besoin d'être effacés par une pénitence plus sévère et plus publique. Comme il avait beaucoup de pudeur, ce seul soupçon que je lui témoignai le fit rongir : mais il n'en reçut pas moins bien ce que je lui disais, et me prenant la main droite avec ses deux mains, il me dit avec un souris modeste : « Je prends à témoin les saints mystères que cette main offre à la majesté de Dieu, que ni devant, ni depuis mon mariage, je n'ai jamais approché d'aucune femme que de la mienne. »

« Quelque assuré que l'on fût de l'innocence de Marcellin, on avait néanmoins tout à craindre d'un homme qui, étant alors tout-puissant, pouvait faire, avec une extrême facilité, tout ce qu'il voulait, et qui était capable de tout faire sans avoir même égard à sa réputation, pour plaire à des impies, et peut-être pour des causes secrètes encore plus honteuses..... C'était un temps où, sous prétexte du crime odieux de la rébellion, on pouvait, sans rien craindre, faire mourir un homme sur la

déposition d'un seul témoin. Et il n'était pas difficile de trouver un criminel qui dit tout ce qu'on voulait pour avoir sa grâce.

« Aussi saint Augustin et les autres évêques ne négligèrent rien pour empêcher que Marin ne causât à l'Église une douleur extrême par la mort de Marcellin, et ne tuât lui-même son âme par un si grand crime. Cécilien même, quoique tant de raisons portassent à croire qu'il était l'auteur de cet emprisonnement, joignit ses sollicitations à celles de l'Église, et employa plusieurs fois les prières et les remontrances. Il faisait assez bien espérer de cette affaire. Il protestait souvent aux évêques qu'il y travaillait de tout son pouvoir ; et ils lui faisaient voir en effet que cela était tout à fait nécessaire à sa réputation.

« Marin même donnait de belles paroles et promettait bien des choses ; mais ce n'était que pour tromper les évêques, et empêcher qu'ils ne sauvassent les prisonniers, comme on croyait qu'ils le pouvaient faire, soit par une intercession et un appel à l'empereur, soit même en les tirant de prison par quelque espèce de violence, pour les garder dans l'asile de l'Église, jusqu'à ce qu'on eût recours à l'empereur. Ce fut pour cela que non-seulement il consentit, mais qu'il demanda même qu'on envoyât un évêque en cour en faveur des deux frères ; et il promit aux évêques que jusqu'à ce qu'on eût eu nouvelle de ce qu'aurait fait cet envoyé, il ne procéderait point à l'instruction de l'affaire. On envoya effectivement un évêque à la cour avec un diacre. Et la cour était si persuadée de l'innocence des deux frères, qu'elle ne voulut pas leur donner une rémission, car c'eût été les faire soupçonner d'être coupables, mais un ordre au comte Marin de les élargir, et de ne les point inquiéter du tout. Mais Marin, malgré ses promesses, n'attendit pas la réponse de la cour.

« La surveillance de la fête de Saint-Cyprien, c'est-à-dire le 12 de septembre, Cécilien vint voir saint Augustin, et lui fit espérer plus que jamais la délivrance des prisonniers, et que, comme il devait s'en aller bientôt à Rome, Marin lui accorderait cette grâce avant son départ. Il protesta au saint qu'ayant été voir le comte, il lui avait déclaré, comme il y était obligé, que l'honneur qu'il lui faisait de l'entretenir si souvent, et avec tant de familiarité, ne lui était pas un honneur, mais un très-grand préjudice, s'il prétendait condamner ces personnes, et que, tout le monde sachant qu'il n'était pas fort leur ami, personne ne douterait qu'il n'eût pris avec lui le dessein de les faire mourir. Il fit serment au saint, la main étendue vers l'autel, qu'il avait dit tout cela à Marin, et qu'il l'avait vu tellement touché, qu'assurément, au lieu des présents qu'on fait à un ami qui va en voyage, il lui accorderait la grâce des deux frères.

« Saint Augustin avoue qu'après ce discours il fut persuadé que Cécilien travaillait sincèrement à leur délivrance, et il demeura toujours dans ce sentiment, quoique l'événement y parût assez opposé ; car, dès le lendemain, on le vint avertir que l'on avait tiré les deux frères de la prison, et qu'on les avait amenés au comte pour les juger. Cela le surprit fort : néanmoins ce que Cécilien lui avait dit le rassura, et comme il se tenait

presque assuré de la grâce des prisonniers, il crut que le comte avait même choisi exprès la veille de saint Cyprien pour accorder à Cécilien la faveur qu'il lui avait promise, et, après avoir réjoui les fidèles par cette surprise agréable, s'en aller de là à l'église de Saint-Cyprien, plus glorieux de savoir donner la vie que de la pouvoir ôter.

« Mais ce n'était pas là la pensée du comte, et saint Augustin n'avait pas encore eu le loisir de s'informer de ce qui se passait à l'audience, lorsqu'on vint lui dire en diligence que Marcellin et son frère étaient déjà exécutés. Car Marin, qui craignait sur toutes choses que l'intercession de l'Église ne les fit échapper à sa cruauté, les condamna lorsqu'on s'y attendait le moins, et les fit exécuter à l'instant ; et même, afin que cela se fit plus promptement, il choisit pour cela une place voisine qui ne servait qu'à l'ornement de la ville, et non point à de semblables exécutions : car on n'y en avait jamais vu, si ce n'est que quelques jours auparavant, il y avait fait exécuter quelques personnes, et on crut que c'était exprès, afin qu'on s'étonnât moins d'y voir exécuter Marcellin, et que cette nouveauté n'augmentât pas encore l'horreur de cette condamnation.

« Car il savait fort bien l'affliction que cette mort devait causer à l'Église, et il était d'autant plus coupable de n'avoir point d'égard à la douleur sensible de cette sainte mère, qu'il était lui-même son fils par le baptême qu'elle lui avait donné, et qu'il lui avait encore d'autres obligations particulières ; car son frère, dont il suivit le conseil dans une action si cruelle, avait eu autrefois recours à la protection de l'Église, étant en danger de sa vie : Marin même, ayant offensé son patron (car il n'avait acquis le pouvoir où il était alors que par un bonheur inespéré), avait demandé comme une grâce la protection de l'Église, qui n'avait pu la lui refuser.

« Il tâchait de s'excuser sur la nécessité d'obéir à la cour, dont il prétendait avoir reçu un ordre exprès. Mais l'ordre tout contraire qu'en obtint l'évêque qu'on y avait envoyé fit bien voir que ce n'était qu'un pur mensonge. Et, en effet, il fut aussitôt rappelé d'Afrique, dépouillé de toutes ses charges, et remis à la discrétion de sa conscience, afin qu'elle fût le témoin de sa pénitence ou de son supplice.

« Pour Marcellin, il alla jouir non-seulement de la récompense que ses vertus et ses travaux pour l'Église lui avaient fait mériter, mais de celle même du martyre que sa mort lui avait acquise. Car l'Église l'honore publiquement aujourd'hui comme un saint martyr ; et on ne peut douter qu'elle n'ait un juste sujet de le faire. Car, si elle a donné ce titre aux saints solitaires qui avaient été tués par les barbares, elle ne pouvait pas le refuser à une personne dont la vie sainte avait été couronnée par une mort si ignominieuse et si injuste, qu'il ne souffrait, comme on le voit par saint Jérôme, qu'à cause du zèle qu'il avait eu contre les ennemis de Jésus-Christ.

« Baronius a mis sa fête le sixième d'avril ; mais on n'en rapporte aucune autorité, et nous avons vu qu'il mourut le 13 de septembre. Ce

fut certainement en cette année, puisque sa mort suivit la révolte d'Héraclien, et qu'il était mort avant le 30 d'août 414, auquel Honorius confirma par une loi expresse l'autorité de la conférence à laquelle il avait présidé, et qui avait été tenue par ses soins. Il y qualifie Marcellin d'*honorable mémoire*, pour montrer qu'il maintenait sa réputation, quoiqu'il fût mort comme criminel d'État. Pour saint Augustin, il l'appelle *de religieuse, et même de sainte mémoire.* »

(Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, in-4°, tome XIII, pages 612 et suiv.)



THE HISTORY OF THE

FIRST PART OF THE HISTORY OF THE
LIFE OF THE GREAT KING CHARLES THE FIRST
BY JOHN BURNET
IN TWO VOLUMES
LONDON, Printed by J. Sturges, at the Black-Swan in St. Dunstons Church, in the Strand, 1724.

THE SECOND PART OF THE HISTORY OF THE
LIFE OF THE GREAT KING CHARLES THE FIRST
BY JOHN BURNET
IN TWO VOLUMES
LONDON, Printed by J. Sturges, at the Black-Swan in St. Dunstons Church, in the Strand, 1724.

LA CITÉ DE DIEU.

LIVRE PREMIER.

L'auteur s'élève contre les païens qui attribuent à la religion chrétienne et à la proscription du culte des dieux les malheurs du monde et la récente désolation de Rome par le fer des Goths. Il discute la question des biens et des maux qui, alors comme toujours, furent communs aux bons et aux méchants. Il flétrit les cyniques objections tirées des violences exercées par les soldats sur les femmes chrétiennes.

La glorieuse Cité de Dieu poursuit son pèlerinage à travers les temps et l'impiété, vivant ici-bas de la foi; elle attend par la patience la stabilité du séjour éternel, où sa justice sera juge à son tour, et sa sainteté en possession de la victoire dernière et de la paix inaltérable. Cette Cité, très-cher fils Marcelin, à ta prière et suivant mes promesses, j'entreprends de la défendre contre ces hommes qui préfèrent leurs dieux à son divin fondateur. OEuvre immense et ardue : mais Dieu est mon

LIBER PRIMUS.

Paganos reprehendit, qui orbis calamitates, maximeque romanæ urbis recentem a Gothis vastationem christianæ religioni, qua deorum cultus prohibetur, tribuebant. Agit de commodis et incommodis, quæ tunc bonis et malis, ut solet, fuerunt communia. Illorum denique retundit procacitatem, qui christianarum feminarum violatum a militibus pudorem objectabant.

Gloriosissimam Civitatem Dei, sive in hoc temporum cursu, cum inter impios peregrinatur ex fide vivens, sive in illa stabilitate sedis æternæ, quam nunc exspectat per patientiam, quoadusque justitia convertatur in judicium, deinceps adeptura per excellentiam victoria ultima et pace perfecta, hoc opere a te instituto, et mea promissione debito, defendere adversus eos qui Couditori ejus deos suos præferunt, fili charissime Marcelline, suscepi. Magnum opus et arduum : sed Deus adjutor noster est.

aide. Eh! quelle force en effet ne faut-il pas pour convaincre les superbes de toute la puissance de l'humilité? L'humilité! elle nous transporte par-delà ces élévations mondaines, jouets mobiles du temps, jusqu'à cette hauteur qui n'est plus une usurpation de l'orgueil humain, mais un don de la grâce divine. Aussi le roi et le fondateur de cette Cité a-t-il révélé à son peuple cet article de la législation suprême : « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » Et toutefois cet attribut souverain, l'âme enflée de présomptueux orgueil se l'approprie et se complaît à cet éloge : « Pardonner aux vaincus et dompter les superbes. » Je parlerai donc de cette Cité de la terre, maîtresse des peuples asservis, dominée à son tour par sa passion de dominer; et ici, je ne refuserai rien à l'occasion, rien à la convenance de mon sujet.

I. N'est-ce pas, en effet, de cette Cité terrestre que sortent ces ennemis contre lesquels il faut défendre la Cité divine? Quelques-uns, il est vrai, abjurant l'erreur de leur impiété, rentrent dans son enceinte, citoyens assez fidèles; mais ailleurs, combien de haines allumées, combien de cœurs fermés par l'ingratitude aux bienfaits du Redempteur, bienfaits si évidents qu'aujourd'hui ces langues seraient muettes pour le blasphème, si les impies,

Nam scio quibus viribus opus sit, ut persuadeatur superbis quanta sit virtus humilitatis, qua fit ut omnia terrena cacumina, temporali mobilitate nutantia, non humano usurpata fastu, sed divina gratia donata celsitudo transcendat. Rex enim et conditor Civitatis hujus, de qua loqui instituimus, in Scriptura populis suis sententiam divinæ legis aperuit, qua dictum est, *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam*. Hoc vero quod Dei est, superbæ quoque animæ spiritus inflatus affectat, amatque sibi in laudibus dici,

Parcere subjectis, et debellare superbos.

Unde etiam de terrena Civitate, quæ cum dominari appetit, etsi populi serviant, ipsa ei dominandi libido dominatur, non est prætereundum silentio quidquid dicere suscepti hujus operis ratio postulat, et facultas datur.

I. Ex hac namque existunt inimici, adversus quos defendenda est Dei Civitas : quorum tamen multi, correcto impietatis errore, cives in ea fiunt satis idonei; multi vero in eam tantis exardescunt ignibus odiorum, tamque manifestis beneficiis Redemptoris ejus ingrati sunt, ut hodie contra eam linguas non moverent, nisi ferrum hostile fugientes, in sa-

pressés par le glaive ennemi, n'eussent trouvé dans ces saints asiles la vie dont leur orgueil abuse ! Car ces adversaires du nom de Jésus-Christ, ne sont-ce pas ces mêmes Romains que les barbares ont épargnés au nom de Jésus-Christ ! J'en atteste les monuments des martyrs et les basiliques des apôtres, qui, dans cette désolation de Rome, ont ouvert leur sein à tout ce qui venait s'y réfugier, fidèle ou étranger à la foi. Jusqu'au seuil sacré, l'ennemi furieux se baignait dans le sang ; mais à cette barrière expirait la rage du meurtre. Là des vainqueurs, touchés de compassion, amenaient ceux qu'ils avaient épargnés hors même des lieux saints, pour les soustraire à des mains plus farouches ; eux-mêmes, un peu plus loin, cruels et impitoyables aussi, désarmés à l'approche de ces lieux où leur était interdit ce que le droit de la guerre leur eût permis ailleurs ! Là s'arrêtait la férocité qui fait des victimes, là se brisait la cupidité qui veut des captifs. Ainsi, pour la plupart, ont échappé à la mort ces calomniateurs de notre âge chrétien qui imputent au Christ les maux que Rome a soufferts, et ce bienfait de la vie dont ils sont redevables au nom du Christ, ce n'est pas à notre Christ qu'ils l'attribuent, mais à leur destin ; tandis qu'avec un peu de droiture, ils sauraient, dans ce qu'ils ont enduré de misères, reconnaître cette Providence qui se sert du fléau de la guerre pour corriger, pour broyer la corruption humaine ; qui, exerçant par de semblables afflictions les âmes justes et méritan-

cratis ejus locis vitam, de qua superbiunt, invenirent. Annon etiam illi Romani Christi nomini infesti sunt, quibus propter Christum barbari pepercunt ? Testantur hoc martyrum loca et basilicæ Apostolorum, quæ in illa vastatione Urbis ad se confugientes suos alienosque receperunt. Hucusque cruentus sæviebat inimicus ; ibi accipiebat litem trucidatoris furor : illo ducebantur a miserantibus hostibus quibus etiam extra ipsa loca pepercunt, ne in eos incurrerent, qui similem misericordiam non habebant. Qui tamen etiam ipsi alibi truces atque hostili more sævientes, posteaquam ad loca illa veniebant, ubi fuerat interdictum, quod alibi jure belli licuisset, tota ferendi refrenabatur immanitas, et captivandi cupiditas frangebatur. Sic evaserunt multi, qui nunc christianis temporibus detrahunt, et mala quæ illa civitas pertulit, Christo imputant : bona vero quæ in eos, ut viverent, propter Christi honorem facta sunt, non imputant Christo nostro, sed fato suo : cum potius deberent, si quid recti saperent, illa, quæ ab hostibus aspera et dura perpassi sunt, illi divinæ providentiæ tribuere, quæ solet corruptos hominum mores bellis emendare atque conterere ; itemque vitam mortalium justam atque laudabilem talibus afflictionibus exercere, probatamque vel in me-

tes, les fait passer, au sortir de l'épreuve, à une destination meilleure, ou les retient encore sur la terre à d'autres desseins. Mais quant à la miraculeuse protection dont le nom du Christ les a environnés, et partout, et dans les plus divins, dans les plus vastes édifices, désignés à la multitude comme offrant plus d'espace au refuge et à la clémence, clémence nouvelle, inconnue jusqu'alors à des vainqueurs, à de farouches barbares; ne devraient-ils pas en rendre honneur au christianisme, grâce à Dieu, et accourir à son nom avec une foi sincère pour se dérober aux supplices du feu éternel? Ce nom, plusieurs ne l'ont usurpé que pour fuir les angoisses de la mort présente; car, entre tous ceux que tu vois insulter avec une cynique effronterie aux serviteurs du Christ, combien eussent échappé au glaive ensanglanté, s'ils ne s'étaient couverts du titre de serviteurs de Jésus-Christ? Et maintenant, ô superbe ingratitude! ô délire d'impiété! leur cœur pervers court au supplice des ténèbres éternelles en s'élevant contre ce nom, sous lequel ils se sont réfugiés, même par le mensonge, pour jouir de la lumière temporelle!

II. Ouvrez les histoires de tant de guerres, soit avant la fondation de Rome, soit depuis sa naissance et l'établissement de son empire, lisez, et montrez-nous des étrangers, des ennemis, maîtres d'une cité, épargnant ceux qu'ils savent réfugiés dans les temples de leurs dieux; montrez-nous un chef barbare donnant l'ordre, la ville forcée, de faire grâce à quiconque sera trouvé dans tel ou tel temple. Énée ne voit-il pas « Priam,

litora transferre, vel in his adhuc terris propter usus alios detinere : illud vero, quod eis vel ubicumque, propter Christi nomen, vel in locis Christi nomini dedicatissimis et amplissimis, ac pro largiore misericordia ad capacitatem multitudinis electis, præter bellorum morem truculenti barbari pepercerunt, hoc tribuere temporibus christianis; hinc Deo gratias agere, hinc ad ejus nomen veraciter currere, ut effugiant pœnas ignis æterni; quod nomen multi eorum mendaciter usurparunt, ut effugerent pœnas præsentis exitii. Nam quos vides petulanter et procaciter insultare servis Christi, sunt in eis plurimi qui illum interitum clademque non evassissent, nisi servos Christi se esse finxissent. Et nunc ingrata superbia atque impiissima insania ejus nomini resistunt corde perverso, ut sempiternis tenebris puniantur, ad quod nomen ore vel subdolo confugerunt, ut temporali luce fruerentur.

II. Tot bella gesta conscripta sunt, vel ante conditam Romam, vel ab ejus exortu et imperio : legant, et proferant sic ab alienigenis aliquam captam esse civitatem, ut hostes qui ceperant, parcerent eis, quos ad deorum suorum templa confugisse compererant; aut aliquem ducem

immolé sur l'autel, éteindre de son sang les feux que lui-même a consacrés! » Diomède et Ulysse « ont égorgé les gardes de la citadelle, et, saisissant la statue de la déesse, ils osent, de leurs sanglantes mains, toucher ses chastes bandelettes! » Et toutefois il n'est pas vrai que, « depuis, les fils de Danaüs aient senti leurs espérances s'évanouir, s'écouler de leurs mains; » car, depuis, ils triomphent; depuis, ils livrent Troie au fer et aux flammes; depuis, au pied des autels où il se réfugie, ils égorgent Priam. Et Troie ne périt point pour avoir perdu Minerve; car Minerve elle-même, pour périr, n'avait-elle rien perdu? Ses gardes peut-être? Oui, certes; ces gardes morts, on put l'enlever. Car ce n'était pas la statue qui veillait sur les hommes, mais les hommes qui veillaient sur la statue. Et le culte public plaçait la patrie et les citoyens sous la garde de cette déesse impuissante à garder ses propres gardes!

III. Voilà donc à quels dieux les Romains s'applaudissaient de confier la tutelle de Rome! O erreur digne d'une immense pitié! Et ils s'emportent contre nous quand nous parlons ainsi de leurs

barbarorum præcepisse, ut irrupto oppido nullus feriretur, qui in illo vel illo templo fuisset inventus. Nonne vidit Æneas Priamum

per aras
Sanguine fœdantem quos ipse sacraverat ignes?

Nonne Diomedes et Ulysses,

cæsis summæ custodibus arcis,
Corripuere sacram effigiem, manibusque cruentis
Virgineas ausi divæ contingere vittas?

Nec tamen quod sequitur verum est :

Ex illo fluere, ac retro sublapsa referri,
Spes Danaûm.

Postea quippe vicerunt, postea Trojam ferro ignibusque deleverunt, postea confugientem ad aras Priamum obruncaverunt. Nec ideo Troja periit, quia Minervam perdidit. Quid enim prius ipsa Minerva perdidit, ut periret? an forte custodes suos? Hoc sane verum est : illis quippe interemptis potuit auferri. Neque enim homines a simulacro, sed simulacrum ab hominibus servabatur. Quomodo ergo colebatur, ut patriam custodiret et cives, quæ suos non valuit custodire custodes?

III. Ecce qualibus diis Urbem Romani servandam se commendasse gaudebant. O nimium miserabilem errorem! Et nobis succensent, cum

dieux , et ils ne s'emporent pas contre leurs poètes. Loin de là, ils payent pour les apprendre ; un salaire public , des honneurs , ne sont à leurs yeux que la juste récompense des professeurs mêmes. Eh bien , Virgile , ce grand poète , remis aux mains de l'enfance comme le plus excellent et le plus sage , afin que les jeunes années imbues de sa lecture permettent moins à l'oubli d'en effacer la trace : car, « une fois pénétré du premier parfum , le vase en conservera longtemps l'odeur ; » Virgile , dis-je , nous représente Junon , ennemie des Troyens , soulevant contre eux Éole , le roi des tempêtes : « Une race que je hais , s'écrie-t-elle , fait voile sur la mer tyrrhénienne ; elle porte en Italie Ilion et ses pénates vaincus. » Est-ce donc à ces pénates vaincus que la prudence devait recommander Rome pour lui assurer la victoire ? Junon parle en femme irritée , ne sachant ce qu'elle dit. Mais quoi ? écoutez Énée lui-même , le pieux Énée : « Panthus , fils d'Othrys , prêtre de la citadelle et du temple d'Apollon , chargé des choses sacrées , de nos dieux vaincus , traînant par la main son petit-fils , accourt éperdu au seuil de ma demeure. » Et ces dieux , que le héros ne craint pas de dire vaincus , ne

de diis eorum talia dicimus, nec succensent auctoribus suis, quos ut edicerent, mercedem dederunt ; doctoresque ipsos insuper et salario publico et honoribus dignissimos habuerunt. Nempe apud Virgilium, quem propterea parvuli legunt, ut videlicet poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus teneris ebibitus animis non facile oblivione possit aboleri ; secundum illud Horatii,

Quo semel est imbuta recens, servabit odorem
Testa diu :

apud hunc ergo Virgilium nempe Juno inducitur infesta Trojanis, Æoloventorum regi adversus eos irritando dicere :

Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor,
IlIum in Italiam portans, victosque penates.

Itane istis penatibus victis Romam, ne vinceretur, prudentes commendare debuerunt ? Sed hæc Juno dicebat, velut irata mulier, quid loqueretur ignorans. Quid Æneas ipse pius toties appellatus ? nonne ita narrat :

Panthus Othryades, arcis Phœbique sacerdos,
Sacra manu, victosque deos, parvumque nepotem
Ipse trahit, cursuque amens ad limina tendit ?

sont-ils pas, de son aveu, plutôt confiés à sa tutelle que lui-même à la leur, lorsqu'il entend cette parole : « Troie te confie son culte et ses pénates. » Ainsi ces dieux, et quels dieux ! Virgile les déclare vaincus, et pour échapper aux vainqueurs, n'importe par quelle voie, confiés à un homme ! Et, Rome sagement commise Quelle folie ! à de tels protecteurs ? Et sans leur perte, sa perte impossible ? Quoi donc ? honorer comme tuteurs et patrons ces dieux vaincus, qu'est-ce, sinon vouer ses destinées plutôt à de néfastes auspices qu'à des divinités bienfaisantes ? Car n'est-il pas infiniment plus sage de croire, non que Rome, en prévenant leur perte, eût conjuré sa ruine, mais que leur perte l'eût précédée dès longtemps, si Rome ne les eût généreusement placés sous la protection de sa puissance ? Qui ne voit, après un instant d'examen, combien vaine est cette présomption d'être invincible sous des défenseurs vaincus, et d'attribuer sa perte à celle de ses dieux protecteurs, lorsqu'il suffit pour périr d'avoir voulu des protecteurs périssables ? Oh ! non ; quand ils nous parlent ainsi dans leurs chants, des dieux vaincus, ces poètes ne sont plus de capricieux artisans de mensonge, mais des hommes, avec un cœur dont la vérité exprime cet aveu. Remettons toutefois le développement de ces considérations en temps et lieu plus convenables. Je reviens maintenant à mon discours, impatient de flétrir d'un

Nonne deos ipsos, quos victos non dubitat dicere, sibi potius quam se illis perhibet commendatos, cum ei dicitur,

Sacra suosque tibi commendat Troja penates?

Si igitur Virgilius tales deos et victos dicit, et, ut vel victi quoquo modo evaderent, homini commendatos ; quæ dementia est existimare his tutoribus Romam sapienter fuisse commissam, et nisi eos amisisset, non potuisse vastari ? Imo vero victos deos tanquam præsidés ac defensores colere, quid est aliud quam tenere non numina bona, sed omina mala ? Quanto enim sapientius creditur, non Romam ad istam cladem non fuisse venturam, nisi prius illi perissent ; sed illos potius olim fuisse perituros, nisi eos, quantum potuisset, Roma servasset ? Nam quis non, cum adverterit, videat, quanta sit vanitate præsumptum, non posse vinci sub defensoribus victis, et ideo perisse, quia custodes perdidit deos ; cum vel sola potuerit esse causa pereundi, custodes habere voluisse perituros ? Non itaque, cum de diis victis illa conscriberentur atque cærentur, poetas libebat mentiri, sed cordatos homines cogebat veritas confiteri. Verum ista opportunius alio loco diligenter copioseque tractanda sunt : nunc quod institueram de ingratís hominibus dicere, parumper explicem, ut possum : qui ea mala, quæ pro suorum morum per-

dernier mot l'ingratitude de ces blasphémateurs, imputant au Christ les maux que leur perversité souffre avec tant de justice; eux si indignes de pardon, et pardonnés pour l'amour du Christ sans qu'ils y pensent! eux dont l'arrogante démente aiguisée contre ce nom divin, ici, ces langues sacrilèges qui ont faussement usurpé ce nom pour les sauver de la mort; là, ces langues pusillanimes, muettes naguère aux lieux saints, sûrs asiles, inviolables remparts qui les ont préservés, les ingrats, de la fureur de l'ennemi, et d'où ils ne s'élancent qu'ennemis furieux et pleins de malédiction contre leur libérateur!

IV. Troie, dis-je, Troie, cette mère du peuple romain, ne put dans les temples de ses dieux défendre ses propres citoyens contre les flammes ennemies, contre le glaive des Grecs adoreurs des mêmes divinités. « Dans la demeure de Junon elle-même, sentinelles d'élite, Phénix et le cruel Ulysse veillent à la garde du butin. C'est là que de toutes parts s'entassent les trésors de Troie, ravis aux sanctuaires en flammes, et les tables des dieux et les vases d'or pur et les dépouilles captives. Tout à l'entour, debout, se pressent des enfants et de longues files de mères tremblantes. » Ainsi le lieu consacré à une si grande déesse est choisi pour servir, non de refuge, mais de prison aux vaincus; et cet asile dédié non à quelque obscure divinité, confondue dans le troupeau de la plèbe

versitate merito patiuntur, blasphemantes Christo imputant; quod autem illis etiam talibus propter Christum parcitur, nec dignantur attendere, et eas linguas adversus ejus nomen dementia sacrilegæ protervitas exercent, quibus linguis usurpaverunt mendaciter ipsum nomen, ut viverent; vel quas linguas in locis ei sacratis metuendo presserunt, ut illic tuti atque muniti, ubi propter eum illæsi ab hostibus fuerunt, inde in eum maledictis hostilibus prosilirent.

IV. Ipsa, ut dixi, Troja, mater populi Romani, sacratis in locis deorum suorum munire non potuit cives suos ab ignibus ferroque Græcorum, eosdem ipsos deos colentium : quin etiam,

Junonis asylo

Custodes lecti, Phœnix et dirus Ulysses
Prædam asservabant; huc undique Troia gaza
Incensis erepta adytis, mensæque deorum,
Crateresque auro solidi, captivaque vestis
Congeritur : pueri et pavidæ longo ordine matres
Stant circum.

Electus est videlicet locus tantæ deæ sacratus, non unde captivos non liceret educere, sed ubi captivos liberet includere. Compara nunc asylum

divine, mais à la sœur, à la femme de Jupiter, à la reine de tous les dieux, compare-le maintenant aux monuments de nos apôtres. Là, on apporte les dépouilles des dieux et de leurs temples consumés, non pour les rendre aux vaincus, mais pour les partager entre les vainqueurs. Ici, tout objet reconnu comme appartenant à ces saints lieux, est rapporté avec honneur et vénération. Là, liberté perdue; ici, liberté sauvée; là, des chaînes; ici, plus d'esclavage! Là, un bétail humain entassé par l'ennemi, maître cruel; ici, des captifs conduits à leur délivrance par l'ennemi compatissant; là, enfin, le temple de Junon élu de préférence par la cupidité superbe de ces Grecs polis; ici, les basiliques du Christ, par la miséricordieuse piété de ces barbares farouches! Mais peut-être les Grecs, dans leur victoire, respectent-ils les temples de ces divinités qu'ils honorent? Peut-être ces temples sont-ils un refuge où le glaive, où la captivité n'ose atteindre les malheureux Troyens? Et le récit de Virgile n'est qu'un poétique mensonge. — Non, non; c'est le fidèle tableau de la désolation ordinaire d'une ville au pouvoir de l'ennemi.

V. César même (au témoignage de Salluste, célèbre et véridique historien), César, dans son discours au sénat sur les conjurés, expose cette sauvage coutume: « Vierges enlevées, enfants arrachés des bras de leurs mères; femmes livrées aux outrages des vainqueurs, maisons et temples pillés; des armes partout;

illud, non cujuslibet dei gregalis, vel de turba plebis, sed Jovis ipsius sororis et conjugis et reginæ omnium deorum, cum memoriis nostrorum apostolorum. Illuc incensis templis et diis erepta spolia portabantur, non reddenda victis, sed dividenda victoribus; huc autem, et quod alibi ad ea loca compertum est pertinere, cum honore et obsequio religiosissimo reportatum est. Ibi amissa, hic servata libertas; ibi clausa, hic interdicta captivitas; ibi possidendi a dominantibus hostibus premebantur, huc liberandi a miserantibus ducebantur: postremo illud Junonis templum sibi elegerat avaritia et superbia lævium Græcorum; istas Christi basilicas misericordia et humilitas etiam immanium barbarorum. Nisi forte Græci quidem in illa sua victoria templis deorum communium percerunt, atque illo confugientes miseros victosque Trojanos ferire vel captivare non ausi sunt; sed Virgilius, poetarum more, illa mentitus est. Imo vero morem hostium civitates evertentium ille descripsit.

V. Quem morem etiam Cæsar (sicut scribit Sallustius, nobilitatæ veritatis historicus) sententia sua, quam de conjuratis in senatu habuit, commemorare non prætermittit: « Rapi virgines, pueros; divelli liberos a parentum complexu, matres familiarum pati quæ victoribus collibisset, fana atque domos spoliari, cædem, incendia fieri; postremo armis, ca-

des cadavres partout ; le sang et le deuil partout ! » S'il n'eût point parlé des temples , l'on croirait que d'ordinaire la victoire respectait les demeures divines. Et ce n'est pas ici un vainqueur étranger , c'est Catilina et ses partisans , les plus nobles du sénat et de Rome , que des temples romains ont à craindre ! Citoyens pervers , dira-t-on , et parricides envers la patrie !

VI. Mais pourquoi nous égarer au milieu de tant de peuples qui se sont fait la guerre sans jamais épargner les vaincus réfugiés aux temples de leurs dieux ? Fixons nos yeux et nos souvenirs sur les Romains ; ces Romains à qui l'on a fait un si grand mérite de « pardonner à la soumission en domptant l'orgueil , » et d'aimer mieux remettre une injure que d'en poursuivre la vengeance ; lorsqu'ils prennent et détruisent tant de villes florissantes pour étendre au loin leur empire , à quels temples exceptés de la ruine générale ont-ils coutume d'accorder la vie et la liberté des vaincus ? Le font-ils donc ? Et les historiens de leurs exploits taisent cette clémence ! Quoi ! eux qui cherchent tant à louer laisseraient en oubli des témoignages de piété à leurs yeux si recommandables ! Marcus Marcellus , ce grand nom romain , vainqueur de la ville de Syracuse , pleure , dit-on , cette belle victime qu'il va frapper , et avant de répandre son sang il lui donne ses larmes. Que dis-je ? il prend soin de sauver l'honneur de l'ennemi.

daveribus, cruore atque luctu omnia repleti. » Hic si fana tacuisset, deorum sedibus solere hostes parcere putaremus. Et hæc non ab alienigenis hostibus, sed a Catilina et sociis ejus, nobilissimis senatoribus et romanis civibus, Romana templa metuebant. Sed hi videlicet perdit et patriæ parricidæ.

VI. Quid ergo per multas gentes, quæ inter se bella gesserunt et nusquam victis in deorum suorum sedibus pepercerunt, noster sermo discurrat ? Romanos ipsos videamus : ipsos, inquam, recolamus respiciamusque Romanos, de quorum præcipua laude dictum est,

Parcere subjectis, et debellare superbos :

et quod accepta injuria ignoscere, quam persequi malebant : quando tot tantasque urbes, ut late dominarentur, expugnatas captasque everterunt, legatur nobis quæ templa excipere solebant, ut ad ea quisquis confugisset, liberaretur. An illi faciebant, et scriptores earumdem rerum gestarum ista reticebant ? Itane vero, qui ea quæ laudarent maxime requirebant, ista præclarissima secundum ipsos pietatis indicia præterirent ? Egregius romani nominis Marcus Marcellus, qui Syracusas, urbem ornatissimam, cepit, refertur eam prius flevisse ruituram, et ante ejus sanguinem suas illi lacrymas effudisse. Gessit et curam pudicitiae, etiam in hoste servandæ. Nam priusquam oppidum victor jussisset invadi, con-

Près d'ordonner l'assaut victorieux, il porte défense expresse de faire violence à aucune personne libre. La ville cependant est abandonnée au sort de la guerre, et nul récit ne nous atteste qu'un vainqueur si chaste et si clément ait désigné tel ou tel temple comme une retraite inviolable. Ce fait serait-il donc oublié de l'histoire, qui n'oublie ni ces larmes, ni cet édit protecteur de la chasteté? Fabius, destructeur de Tarente, est loué pour s'être abstenu du pillage des dieux. Son scribe lui demandant ce qu'il a décidé de faire de ce riche butin, il relève la modération de sa conduite par le sel de sa réponse. Il s'informe de ces statues, et apprenant que plusieurs sont de taille colossale et armées : « Laissons aux Tarentins, dit-il, leurs dieux irrités. » Ainsi les fastes de Rome conquérante n'omettent ni les larmes et la chaste compassion de l'un, ni la modération spirituelle et ironique de l'autre; comment donc passeraient-ils sous silence cette piété clémente qui eût permis aux temples de tel ou tel Dieu de soustraire quelques hommes à la mort ou à l'esclavage?

VII. Ainsi, ruines, meurtres, pillage, incendie, désolation, tout ce qui s'est commis d'horreurs dans ce récent désastre de Rome, la coutume de la guerre en est la cause. Mais ce qui s'est rencontré d'étrange et de nouveau, la férocité des barbares devenue ce prodige de clémence qui choisit, qui désigne à la mul-

stituit edicto, ne quis corpus liberum violaret. Eversa est tamen civitas more bellorum, nec usquam legitur ab imperatore tam casto atque clementi fuisse præceptum, ut quisquis ad illud vel illud templum fugisset, abiret illæsus. Quod utique nullo modo præteriretur, quando nec ejus fletus, nec quod edixerat pro pudicitia minime violanda, potuit taceri. Fabius, Tarentinæ urbis eversor, a simulacrorum deprædatione se abstinnisse laudatur. Nam cum ei scriba suggestisset quid de signis deorum, quæ multa capta fuerant, fieri juberet, continentiam suam etiam jocando condidit. Quæsivit enim, cujusmodi essent : et cum ei non solum multa grandia, verum etiam renuntiarentur armata, *Relinquamus*, inquit, *Tarentinis deos iratos*. Cum igitur nec illius fletum, nec hujus risum, nec illius castam misericordiam, nec hujus facetam continentiam, romanarum rerum gestarum scriptores tacere potuerint; quando prætermitteretur, si aliquibus hominibus in honorem cujuspiam deorum suorum sic pepercissent, ut in quoquam templo cædem vel captivitatem fieri prohiberent?

VII. Quidquid ergo vastationis, trucidationis, deprædationis, concremationis, afflictionis, in ista recentissima romana clade commissum est, fecit hæc consuetudo bellorum. Quod autem more novo factum est, quod inusitata rerum facie immanitas barbara tam mitis apparuit, ut

titude les plus vastes basiliques comme l'asile où nul ne sera frappé, d'où nul ne sera arraché, où les vainqueurs plus humains amèneront leurs captifs pour leur assurer la liberté, d'où les vainqueurs plus cruels ne pourront les emmener pour les rendre à l'esclavage, c'est au nom du Christ, c'est à l'ère chrétienne qu'il faut en faire honneur. Qui ne le voit est aveugle; qui le voit en silence est ingrat; qui s'élève contre les actions de grâces est insensé. A Dieu ne plaise que nul homme sage en rapporte la gloire à ces cœurs sauvages et barbares! Celui-là seul les a maîtrisés par le frein de l'épouvante, par les admirables tempéraments de sa douceur, qui a dicté au prophète cet oracle antique : « Je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet; mais je ne leur retirerai pas ma miséricorde. »

VIII. Mais, dira-t-on, pourquoi donc cette divine miséricorde s'est-elle étendue jusqu'aux impies, jusqu'aux ingrats? — Pourquoi? C'est qu'assurément elle est venue de celui qui, chaque jour, fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et pleuvoir sur les justes et les injustes. Quoique plusieurs, en y songeant, se corrigent de leur impiété par le repentir, et que d'autres, « dans la dureté impénitente de leur cœur, méprisant les richesses de sa bonté et de sa patience, s'amassent un trésor de colère pour le jour de la vengeance et du jugement où l'infaillible justice rendra à chacun selon ses œuvres, » toutefois la pa-

amplissimæ basilicæ implendæ populo cui parceretur, eligerentur et decernerentur, ubi nemo feriretur, unde nemo raperetur, quo liberandi multi a miserantibus hostibus ducerentur, unde captivandi ulli nec a crudelibus hostibus abducerentur; hoc Christi nomini, hoc christiano tempori tribuendum quisquis non videt, cæcus; quisquis videt, nec laudat, ingratus; quisquis laudanti reluctatur, insanus est. Absit ut prudens quisquam hoc feritati imputet Barbarorum. Truculentissimas et sævissimas mentes ille terruit, ille frenavit, ille mirabiliter temperavit, qui per prophetam tanto ante prædixit : *Visitabo in virga iniquitates eorum, et in flagellis peccata eorum; misericordiam autem meam non dispergam ab eis.*

VIII. Dicet aliquis : Cur ergo ista divina misericordia etiam ad impios ingratosque pervenit? Cur, putamus, nisi quia eam ille præbuit, qui quotidie *facit oriri solem suum super bonos et malos, et pluit super justos et injustos*? Quamvis enim quidam eorum ista cogitantes, pœnitendo ab impietate se corrigant; quidam vero, sicut Apostolus dicit, *divitias bonitatis et longanimitatis Dei contemntes, secundum duritiam cordis sui et cor impœnitens thesaurizent sibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum*

tience de Dieu invite les méchants à la pénitence, comme les fléaux exercent les bons à la patience. Et comme la miséricorde de Dieu embrasse les bons pour les soutenir, sa sévérité s'empare des méchants pour les châtier. Car il a plu à la divine providence de préparer aux justes, dans l'avenir, des biens dont les injustes ne jouiront pas, et aux impies, des maux dont les bons ne seront pas tourmentés. Pour les biens et les maux temporels, elle veut qu'ils soient communs aux uns et aux autres, afin que l'on ne recherche pas avec trop d'ardeur ces biens que l'on voit aussi entre les mains des méchants, et que l'on n'évite pas comme une honte ces maux qui, d'ordinaire même, affligent les bons.

Mais l'intérêt sérieux dont il s'en va est dans l'usage de ce qu'on appelle bonne ou mauvaise fortune. L'homme vertueux ne se laisse ni exalter par l'une, ni briser par l'autre. Pour le méchant, le malheur temporel n'est un supplice que parce que le bonheur fut une corruption. Souvent néanmoins, dans la dispensation des biens et des maux, Dieu montre son action plus évidente. En effet, s'il frappait maintenant tout péché d'un châtement manifeste, rien ne serait réservé, selon nous, au dernier jugement; et d'autre part, si tout péché échappait aujourd'hui aux poursuites éclatantes de la justice divine, on ne croirait point à la Providence. Il en est de même des faveurs temporelles. Si Dieu, par une libéralité visible, ne les accordait quelquefois à

opera ejus : tamen patientia Dei ad pœnitentiam invitat malos, sicut flagellum Dei ad patientiam erudit bonos. Itemque misericordia Dei fovendos amplectitur bonos, sicut severitas Dei puniendos corripit malos. Placuit quippe divinæ providentiæ præparare in posterum bona justis, quibus non fruuntur injusti; et mala impiis, quibus non excruciantur boni. Ista vero temporalia bona et mala utrisque voluit esse communia : ut nec bona cupidius appetantur, quæ niali quoque habere cernuntur; nec mala turpiter evitentur, quibus et boni plerumque afficiuntur.

Interest autem plurimum, qualis sit usus vel earum rerum quæ prosperæ, vel earum quæ dicuntur adversæ. Nam bonus temporalibus nec bonis extollitur, nec malis frangitur; malus autem ideo hujusmodi infelicitate punitur, quia felicitate corrumpitur. Ostendit tamen Deus sæpe etiam in his distribuendis evidentius operationem suam. Nam si nunc omne peccatum manifesta plecteret pœna, nihil ultimo judicio servari putaretur : rursus, si nullum peccatum nunc puniret aperte Divinitas, nulla esse providentia divina crederetur. Similiter in rebus secundis, si non eas Deus quibusdam petentibus evidentissima largitate

la prière, nous dirions que cela n'est pas à sa disposition ; s'il les accordait toujours, nous croirions qu'il ne le faut servir que pour être ainsi récompensés, et un tel culte ne serait point une école de piété, mais d'avarice et d'intérêt. Ainsi, malgré ce commun partage d'afflictions, les bons et les méchants ne sont pas confondus entre eux, pour être confondus dans les épreuves. La similitude des souffrances n'exclut pas la différence de ceux qui souffrent, et l'identité des tourments ne fait pas l'identité du vice et de la vertu. Sous l'action du même foyer, l'or brille, la paille fume ; le même fléau brise le chaume et sépare le froment ; l'huile et la lie ne se mêlent point, pour couler sous le même pressoir. Ainsi le même creuset éprouve, purifie, fond dans l'amour les âmes vertueuses ; damne, ruine, anéantit les impies ; ainsi, dans une même affliction, les méchants se répandent en imprécations et en blasphèmes ; les bons en prières et en bénédictions. Tant importe, non ce que l'on souffre, mais de quel cœur on souffre ! Le même mouvement qui remue de la fange ou des parfums dégage là des miasmes fétides, ici une odeur exquise.

IX. Eh ! dans cette désolation publique, qu'ont donc souffert les chrétiens qui, au regard de la foi, ne tourne à leur progrès ? Et d'abord, s'ils méditent humblement sur ces péchés dont la colère divine se venge en remplissant le monde d'effroyables catastrophes, quoique fort éloignés du crime, des désordres et

concederet, non ad eum ista pertinere diceremus : itemque si omnibus eas petentibus daret, non nisi propter talia præmia serviendum illi esse arbitraremur ; nec pius nos faceret talis servitus, sed potius cupidus et avarus. Hæc cum ita sint, quicumque boni et mali pariter afflicti sunt, non ideo ipsi distincti non sunt, quia distinctum non est quod utrique perpassi sunt. Manet enim dissimilitudo passorum etiam in similitudine passionum ; et licet sub eodem tormento, non est idem virtus et vitium. Nam sicut sub uno igne aurum rutilat, palea fumat ; et sub eadem tribula stipulæ comminuuntur, frumenta purgantur ; nec ideo cum oleo amurca confunditur, quia eodem preli pondere exprimitur : ita una eademque vis irruens bonos probat, purificat, eliquat ; malos damnat, vastat, exterminat. Unde in eadem afflictione mali Deum detestantur atque blasphemant ; boni autem precantur et laudant. Tantum interest, non qualia, sed qualis quisque patiat. Nam pari motu exagitatum et exhalat horribiliter cœnum, et suaviter fragrat unguentum.

IX. Quid igitur in illa rerum vastitate christiani passi sunt, quod non eis magis fideliter ista considerantibus ad profectum valeret ? Primo, quod ipsa peccata, quibus Deus indignatus implevit tantis calamitatibus

de l'impiété, se croiront-ils toutefois tellement exempts de faute, qu'ils n'aient besoin d'expier par quelque peine temporelle? Car, outre qu'il n'est point de fidèles dont la vie, si irrépréhensible qu'elle soit, ne cède parfois aux instincts charnels, et sans tomber dans l'énormité du crime, dans le gouffre de la débauche, ne s'abandonne à certains péchés ou rares ou d'autant plus fréquents qu'ils sont plus légers; où trouver celui qui, en présence de ces monstres d'orgueil, de luxure, d'avarice, dont l'iniquité, dont l'exécrable impiété force Dieu de briser la terre, selon son antique menace, celui, dis-je, qui soit devant eux ce qu'il doit être; qui traite avec eux comme il faut traiter avec de telles âmes! Quand il s'agirait de les éclairer, de les avertir, et même de les reprendre et de les corriger, trop souvent une funeste dissimulation nous retient, soit indifférence paresseuse, soit respect humain qui n'ose braver un front ému, soit crainte de ces ressentiments qui pourraient nous troubler et nous nuire dans ces biens temporels dont notre cupidité convoite la possession, dont notre infirmité redoute la perte. Quoique la vie du méchant soit haïe des gens de bien, et que cette aversion les préserve de l'abîme qui attend les réprouvés au sortir de ce monde, toutefois cette faiblesse indulgente aux mortelles iniquités par crainte de représailles contre ses propres fautes, fautes légères et vénielles cependant; cette faiblesse, sauvée de l'éter-

mundum, humiliter cogitantes, quamvis longe absint a facinorosis, flagitiosis atque impiis, tamen non usque adeo se a delictis deputant alienos, ut nec temporalia pro eis mala perpeti se judicent dignos. Excepto enim quod unusquisque, quamlibet laudabiliter vivens, cedit in quibusdam carnali concupiscentiæ, etsi non ad facinorum immanitatem et gurgitem flagitiorum atque impietatis abominationem, ad aliqua tamen peccata vel rara vel tanto crebriora, quanto minora : hoc ergo excepto, quis tandem facile reperitur, qui eosdem ipsos, propter quorum horrendam superbiam, luxuriam et avaritiam, atque execrables iniquitates et impietates, Deus, sicut minando prædixit, conterit terras, sic habeat, ut habendi sunt? sic cum eis vivat, ut cum talibus est vivendum? Plerumque enim ab eis docendis, admonendis, aliquando etiam objurgandis et corripiendis male dissimulatur; vel cum laboris piget, vel cum eorum os coram verecundamur offendere; vel cum inimicitias devitamus, ne impediunt et noceant in istis temporalibus rebus, sive quas adipisci adhuc appetit nostra cupiditas, sive quas amittere formidat infirmitas : ita ut, quamvis bonis vita malorum displiceat, et ideo cum eis non incidant in illam damnationem, quæ post hanc vitam talibus præparatur; tamen quia propterea peccatis eorum damnabilibus

nité des supplices, c'est justice qu'elle soit avec le crime châtiée par les verges temporelles, c'est justice que, dans l'envoi providentiel des afflictions, elle sente l'amertume de cette vie qui, l'enivrant de ses douceurs, l'a détournée d'offrir aux méchants la coupe de salutaire amertume.

Si l'on remet cependant la réprimande et la correction des pécheurs à un temps plus favorable, dans leur propre intérêt, de peur qu'ils ne deviennent pires, ou qu'ils n'empêchent l'initiation des faibles aux pratiques de la piété et de la vertu, en les opprimant, en les détournant de la foi, ce n'est plus ici instinct de cupidité, c'est prudence et charité. Le mal est que ceux dont la vie témoigne d'une profonde horreur pour les exemples des méchants, épargnent les péchés de leurs frères, parce qu'ils appréhendent les inimitiés, parce qu'ils craignent d'être lésés dans des intérêts légitimes, il est vrai, mais trop chers à des hommes voyageurs en ce monde, guidés par l'espérance de la céleste patrie. Car ce n'est pas seulement aux plus faibles engagés dans la vie conjugale, ayant enfants ou désirant en avoir, pères et chefs de famille (ceux à qui l'Apôtre s'adresse pour leur enseigner les devoirs chrétiens des maris envers leurs femmes, des femmes envers leurs maris ; des parents envers leurs enfants, des enfants envers leurs parents ; des serviteurs envers leurs maîtres, des maîtres envers leurs serviteurs) ; ce n'est pas à eux seuls que l'a-

parcunt, dum eos in suis licet levibus et venialibus metuunt, jure cum eis temporaliter flagellantur, quamvis in æternum minime puniantur. Jure istam vitam, quando divinitus affliguntur cum eis, amaram sentiunt, cujus amando dulcedinem peccantibus eis amari esse noluerunt.

Nam si propterea quisque objurgandis et corripiendis male agentibus parcit, quia opportunius tempus inquirat, vel eisdem ipsis metuit, ne deteriores ex hoc efficiantur, vel ad bonam vitam et piam erudiendos impediant alios infirmos, et premant atque avertant a fide ; non videtur esse cupiditatis occasio, sed consilium charitatis. Illud est culpabile, quod hi, qui dissimiliter vivunt et a malorum factis abhorrent, parcunt tamen peccatis alienis, quæ dedocere aut objurgare deberent, dum eorum offensiones cavent, ne sibi noceant in his rebus, quibus licite boni atque innocentes utuntur, sed cupidius quam oportebat eos, qui in hoc mundo peregrinantur et spem supernæ patriæ præ se gerunt. Non solum quippe infirmiores, vitam ducentes conjugalem, filios habentes vel habere quærentes, domos ac familias possidentes (quos Apostolus in Ecclesiis alloquitur, docens et monens quemadmodum vivere debeant et uxores cum maritis, et mariti cum uxoribus, et filii cum parentibus, et parentes cum filiis, et servi cum dominis, et domini cum servis), multa

mour de certains biens temporels et terrestres, dont la jouissance ou la perte leur est trop sensible, ôte le courage de braver la haine de ces hommes de qui la vie infâme et criminelle leur est odieuse ; mais les fidèles mêmes, élevés à un degré supérieur, libres du lien conjugal, simples dans la table et le vêtement, sacrifient trop souvent à leur réputation, à leur sûreté, quand, pour décliner les ruses ou la violence des méchants, ils s'abstiennent de les reprendre, et sans toutefois se laisser intimider par les menaces, si terribles qu'elles soient, jusqu'à suivre leurs sinistres exemples, cependant n'osent blâmer ce qu'ils refuseraient d'imiter. Peut-être en eussent-ils sauvé plusieurs en accomplissant ce devoir de réprimande qu'ils font céder à la crainte d'exposer leur réputation et leur vie ; et ce n'est plus ici cette prudence qui garde l'une et l'autre en réserve pour l'instruction du prochain, mais plutôt cette faiblesse qui se complaît aux paroles flatteuses, au faux jour des jugements humains, qui redoute l'opinion du monde, les meurtrissures et la mort de la chair ; faiblesse enchaînée par des liens de cupidité et non par un devoir de charité.

Voilà pourquoi (et cette raison me paraît puissante), quand il plaît à Dieu de frapper la corruption des hommes de peines même temporelles, les bons sont châtiés avec les méchants ; châtiés comme eux, non pour vivre comme eux, mais pour aimer

temporalia, multa terrena libenter adipiscuntur et moleste amittunt, propter quæ non audent offendere homines, quorum sibi vita contaminatissima et consceleratissima displicet : verum etiam hi, qui superiorum vitæ gradum tenent, nec conjugalibus vinculis irretiti sunt, et victu parvo ac tegumento utuntur, plerumque suæ famæ ac saluti consulentes, dum insidias atque impetus malorum timent, ab eorum reprehensione sese abstinunt. Et quamvis non in tantum eos metuunt, ut ad similia perpetranda quibuslibet eorum terroribus atque improbitatibus cedant ; ea ipsa tamen, quæ cum eis non perpetrant, nolunt plerumque corripere, cum fortasse possint aliquos corripiendo corrigere ; ne, si non potuerint, sua salus ac fama in periculum exitiumque perveniat : nec ea consideratione, qua suam famam ac salutem vident esse necessariam utilitati erudiendorum hominum ; sed ea potius infirmitate, qua delectat lingua blandiens et humanus dies, et reformidatur vulgi iudicium et carnis excruciatio vel peremptio ; hoc est, propter quædam cupiditatis vincula, non propter officia charitatis.

Non mihi itaque videtur hæc parva esse causa, quare cum malis flagellantur et boni, quando Deo placet perditos mores etiam temporalium pœnarum afflictione punire. Flagellantur enim simul, non quia simul agunt malam vitam, sed quia simul amant temporalem vitam ; non qui-

comme eux, moins qu'eux cependant, cette vie temporelle qu'ils devraient mépriser. Grâce à ce mépris, leurs libres réprimandes obtiendraient peut-être aux méchants la vie éternelle. Et s'ils ne pouvaient les avoir pour compagnons dans les voies de salut, ils les sauraient du moins souffrir et aimer comme ennemis ; car, tant qu'ils vivent, on ignore toujours s'ils ne renaîtront pas à une volonté meilleure. Et ceux-là sont encore plus coupables à qui il est dit par la bouche du prophète : « Cet homme mourra dans son péché, mais je demanderai compte de sa vie à qui doit veiller sur lui. » Car ces surveillants, ces pasteurs des peuples, ne sont établis dans l'Église que pour traiter les péchés avec une inflexible rigueur ; et cependant, quoique étranger au saint ministère, le fidèle n'est pas entièrement exempt de faute, qui, voyant beaucoup à reprendre en ceux qui lui sont unis par le lien social, leur épargne l'avertissement ou le blâme, de peur que leur ressentiment ne l'inquiète dans ces biens dont il fait un légitime usage, mais avec une complaisance de cœur illégitime. Une autre raison qui soumet les gens de bien aux afflictions temporelles : Job en est l'exemple. C'est afin que le Seigneur révèle à l'esprit de l'homme la force de sa piété, et qu'il se rende à lui-même témoignage s'il aime Dieu sans intérêt.

X. Réfléchis sur ces considérations, et vois s'il est arrivé aux hommes de foi et de piété quelque mal qui ne puisse leur devenir un bien. Car serait-elle vaine, cette parole apostolique : « Nous

dem æqualiter, sed tamen simul : quam boni contemnere deberent, ut illi correpti atque correcti consequerentur æternam ; ad quam consequendam si nollent esse socii, ferrentur et diligerentur inimici : quia, donec vivunt, semper incertum est utrum voluntatem sint in melius mutaturi. Qua in re non utique parem, sed longe graviolem habent causam, quibus per prophetam dicitur, *Ille quidem in suo peccato morietur, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram*. Ad hoc enim speculatores, hoc est populorum præpositi, constituti sunt in Ecclesiis, ut non parcant objurgando peccata. Nec ideo tamen at hujusmodi culpa penitus alienus est, qui, licet præpositus non sit, in eis tamen quibus vitæ hujus necessitate conjungitur, multa monenda vel arguenda novit, et negligit, devitans eorum offensiones, propter illa quibus in hac vita non indebitis utitur, sed plus quam debuit delectatur. Deinde habent aliam causam boni, quare temporalibus affligantur malis ; qualem habuit Job : ut sibi ipse humanus animus sit probatus et cognitus, quanta virtute pietatis gratis Deum diligat.

X. Quibus recte consideratis atque perspectis, attende utrum aliquid mali acciderit fidelibus et piis, quod eis non in bonum verteretur : nisi

savons que tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu. »

Mais ils ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Quoi donc ! la foi ? Quoi ! la piété ? Quoi ! ces biens de l'homme intérieur, riche devant Dieu ? Voilà l'opulence du chrétien, l'opulence de l'Apôtre qui nous dit : « C'est un beau revenu, que la piété accompagnée de modération d'esprit. Nous n'avons rien apporté en ce monde ; nous n'en devons rien emporter. Ayant de quoi vivre et nous vêtir, soyons contents. Car ceux qui veulent devenir riches tombent dans les pièges du tentateur ; ils s'égarèrent en ces désirs insensés et funestes, qui précipitent l'homme dans l'abîme de la mort. La cupidité est la racine de tous les maux. Esclaves de cette passion, plusieurs se sont détournés de la foi pour s'engager en des voies douloureuses. »

Or ceux qui dans la ruine de Rome ont perdu les richesses de la terre, s'ils les possédaient suivant l'enseignement de ce pauvre, riche intérieur, c'est-à-dire usant du monde, comme n'en usant pas, ils ont pu s'écrier avec l'homme invincible aux plus rudes tentations : « Nu je suis sorti du sein de ma mère, et nu je retournerai en terre. Dieu m'a tout donné ; Dieu m'a tout ôté. Il m'est advenu selon le bon plaisir du Seigneur. Que son nom soit béni ! » Fidèle serviteur, ses richesses, c'est la volonté de son maître. Cette soumission accroît son épargne spirituelle, et il ne s'afflige pas d'être abandonné, pendant la vie, de ce qu'il doit

forte putandum est apostolicam illam vacare sententiam, ubi ait, *Scimus quia diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.*

Amiserunt omnia quæ habebant. Numquid fidem ? numquid pietatem ? numquid interioris hominis bona, qui est ante Deum dives ? Hæ sunt opes christianorum, quibus opulentus dicebat Apostolus : *Est autem quæstus magnus pietas cum sufficientia. Nihil enim intulimus in hunc mundum, sed nec auferre aliquid possumus : habentes autem victum et tegumentum, his contenti simus. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et laqueum, et desideria multa stulta et noxia, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. Radix est enim omnium malorum avaritia : quam quidam appetentes, a fide pererraverunt, et inseruerunt se doloribus multis.*

Quibus ergo terrenæ divitiæ in illa vastatione perierunt, si eas sic habebant, quemadmodum ab isto foris paupere, intus divite audierant ; id est, si mundo utebantur, tanquam non utentes : potuerunt dicere, quod ille graviter tentatus et minime superatus : *Nudus exivi de utero matris meæ, nudus revertar in terram. Dominus dedit, Dominus abstulit ; sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum : ut bonus servus magnas facultates haberet ipsam sui*

bientôt abandonner à la mort. Quant aux plus faibles, qui, sans préférer ces biens au Christ, leur laissent néanmoins quelque racine en leur cœur, à la douleur de cette perte ils ont senti le péché de leur attachement. Ils n'ont souffert qu'autant qu'ils se sont engagés dans les voies de douleur, suivant la parole de l'Apôtre, que je viens de rappeler. Ne fallait-il pas que l'enseignement de l'expérience vengeât le long mépris des enseignements de la parole? Car en disant : Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, l'Apôtre blâme le désir et non l'usage des richesses, puisqu'il recommande ailleurs « aux riches du monde de ne point s'élever dans leurs pensées, de ne point établir leurs espérances sur l'incertitude de leur fortune, mais sur le Dieu vivant qui nous donne tout en abondance pour en jouir ; d'être bienfaisants, riches en bonnes œuvres, généreux, faciles à l'aumône, et d'élever sur ces trésors de charité le solide fondement de l'avenir pour atteindre la véritable vie. » Les fidèles qui usaient ainsi de leurs biens se sont consolés d'une perte légère par (de grands bénéfices, et ces faciles placements de l'aumône leur ont donné plus de joie que ne leur a laissé de tristesse la perte, encore plus facile, des timides épargnes de la cupidité. La terre devait leur prendre ce qu'ils n'ont pas voulu lui dérober. En effet, les chrétiens qui ont entendu ce commandement de leur Seigneur : « Ne vous amassez pas de trésor ca-

Domini voluntatem, cui pedisequus mente ditesceret, nec contristaretur eis rebus vivens relictus, quas cito fuerat moriens relicturus. Illi autem infirmiores, qui terrenis his bonis, quamvis ea non præponerent Christo, aliquantula tamen cupiditate cohærebant; quantum hæc amando peccaverint, perdendo senserunt. Tantum quippe doluerunt, quantum se doloribus inseruerant; sicut Apostolum dixisse supra commemoravi. Oportebat enim ut eis adderetur etiam experimentorum disciplina, a quibus fuerat tam diu neglecta verborum. Nam cum dixit Apostolus, *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem*, et cetera; profecto in divitiis cupiditatem reprehendit, non facultatem: qui præcepit alibi, dicens, *Præcipe divitibus hujus mundi, non superbe sapere, neque sperare in incerto divitiarum; sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abundanter ad fruendum; bene faciant, divites sint in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam*. Hæc qui de suis faciebant divitiis, magnis sunt lucris levia damna solati; plusque lætati ex his, quæ facile tribuendo tutius servaverunt, quam contristati ex his, quæ timide retinendo facilius amiserunt. Hoc enim potuit in terra perire, quod piguit inde transferre. Nam qui receperunt

ché dans la terre où le ver et la rouille les dévorent, d'où les voleurs les exhument et les dérobent; mais amassez-vous des trésors au ciel, où le voleur ne pénètre point, où le ver ne peut rien corrompre. Car où est ton trésor, là aussi est ton cœur. » Ces chrétiens ont éprouvé, au jour des tribulations, quelle a été leur sagesse de ne pas mépriser ce maître de vérité, le plus sûr et le plus invincible gardien de leur trésor. Que si plusieurs se sont applaudis d'avoir confié leur or à certaines retraites que le hasard à préservées de la visite de l'ennemi, quelle dut être la sécurité et la joie de ces croyants qui, sur la foi de la parole divine, l'avaient fait passer aux lieux dont l'accès est impossible? Aussi notre cher Paulin, évêque de Nole, ce riche qui a échangé ses richesses contre la pauvreté volontaire, et l'opulence du monde contre l'opulence spirituelle, captif des barbares au sac de Nole, adressait en son cœur cette prière à Dieu (il nous l'a dit lui-même) : « Seigneur ne me laissez pas livrer aux tortures pour de l'or, pour de l'argent; car où est tout mon bien, vous le savez. » Tout était caché où le divin prophète des calamités du monde lui avait recommandé d'enfouir et de thésauriser. Ainsi donc les fidèles, dociles aux avis du Seigneur qui leur enseigne où et comment ils doivent amasser, ont su dérober aux mains des barbares mêmes leur fortune temporelle. Quant à ceux qui ont dû se repentir de leur désobéissance, ils ont appris

consilium Domini sui, dicentis, Nolite condere vobis thesauros in terra, ubi tinea et rubigo exterminant, et ubi fures effodiunt et furantur; sed thesaurizate vobis thesauros in celo, quo fur non accedit, neque tinea corrumpit: ubi enim est thesaurus tuus, ibi erit et cor tuum; tribulationis tempore probaverunt quam recte sapuerint, non contemnendo veracissimum præceptorem et thesauri sui fidelissimum invictissimumque custodem. Nam si multi sunt gavisii, ibi se habuisse divitias suas, quo contigit ut hostis non accederet; quanto certius et securius gaudere potuerunt qui monitu Dei sui illuc migraverant, quo accedere omnino non posset? Unde Paulinus noster, Nolensis episcopus, ex opulentissimo divite voluntate pauperrimus et copiosissime sanctus, quando et ipsam Nolem barbari vastaverunt, cum ab eis teneretur, sic in corde suo, ut ab eo postea cognovimus, precabatur: Domine, non excrucier propter aurum et argentum; ubi enim sint omnia mea, tu scis. Ibi enim habebat omnia sua, ubi eum condere et thesaurizare ille monstraverat, qui et hæc mala mundo ventura prædixerat. Ac per hoc qui Domino suo monenti obedierant, ubi et quomodo thesaurizare deberent, nec ipsas terrenas divitias barbaris incursantibus amiserunt: quos autem non obedisse poenituit, quid de talibus rebus fa-

l'usage qu'il faut faire de ces biens, sinon par la sagesse qui eût prévenu leur perte, du moins par l'expérience qui l'a suivie.

Mais, dit-on, de bons chrétiens ont été torturés pour livrer le secret de leur trésor. Or ils n'ont pu ni découvrir, ni perdre le bien qui les rendait bons. S'ils ont mieux aimé souffrir que de révéler leur malheureuse richesse, ils n'étaient pas bons. Ces hommes qui enduraient tant pour l'or avaient besoin d'être avertis combien plus il fallait endurer pour Jésus-Christ, afin d'apprendre à l'aimer, lui qui enrichit d'une félicité éternelle ceux qui souffrent pour lui, de préférence à l'or, à l'argent, déplorables sujets de souffrance, que sauve un mensonge, que perd la vérité. Dans les tortures, nul n'a perdu Jésus-Christ en confessant Jésus-Christ, nul n'a sauvé l'or qu'en reniant l'or. Ainsi, en leur apprenant à aimer un bien incorruptible, ces tortures leur étaient peut-être plus utiles que ces biens dont l'amour consumait de stériles angoisses leurs misérables possesseurs. Mais plusieurs, n'ayant rien, ont été tourmentés parce qu'on ne les croyait pas. Peut-être désiraient-ils avoir; leur volonté n'avait pas élu la pauvreté sainte, et il leur fallait apprendre que ce n'est point aux richesses, mais à la passion des richesses que sont dus de tels supplices. En est-il qui, faisant profession d'une vie meilleure, n'ayant ni or, ni argent caché, mais passant pour en avoir, aient été tourmentés? Je l'ignore.

ciendum esset, si non præcedente sapientia, certe consequente experientia didicerunt.

At enim quidam boni etiam christiani tormentis excruciatii sunt, ut bona sua hostibus proderent. Illi vero nec prodere, nec perdere potuerunt bonum, quo et ipsi boni erant. Si autem torqueri, quam mammona iniquitatis prodere maluerunt, boni non erant. Admonendi autem fuerant, qui tanta patiebantur pro auro, quanta essent sustinenda pro Christo: ut eum potius diligere discerent, qui pro se passos æterna felicitate ditaret; non aurum et argentum, pro quo pati miserrimum fuit, seu mentiendo occultaretur, seu verum dicendo proderetur. Namque inter tormenta nemo Christum confitendo amisit: nemo aurum, nisi negando, servavit. Quocirca utiliora erant fortasse tormenta, quæ bonum incorruptibile amandum docebant, quam illa bona, quæ sine ullo utili fructu dominos sui amore torquebant. Sed quidam etiam non habentes quod proderent, dum non creduntur, torti sunt. Et hi forte habere cupiebant, nec sancta voluntate pauperes erant: quibus demonstrandum fuit, non facultates, sed ipsas cupiditates talibus esse dignas cruciatibus. Si vero melioris vitæ proposito reconditum aurum argentumque non habebant, nescio quidem utrum cuiquam talium acciderit, ut dum habere creditur,

Eh bien , même en fût-il ainsi , celui-là , certes , qui dans les tourments confessait la sainte pauvreté , confessait Jésus-Christ. Victime d'une barbare incrédulité , un confesseur de la pauvreté sainte n'a pu souffrir sans recevoir une récompense céleste.

XI. Mais une foule de chrétiens ont été consumés par une longue famine. Et n'est-ce pas encore une épreuve que la pieuse résignation des vrais fidèles sait tourner à leur avantage ? Pour ceux qu'elle tue , cette famine est , comme la maladie , une délivrance des maux de cette vie ; pour ceux qu'elle épargne , une leçon d'abstinence plus étroite et de jeûnes plus longs. Mais combien d'autres chrétiens massacrés , dévorés par cette impitoyable mort qui se multiplie hideusement ! Sort cruel , et cependant commun à tous ceux qui furent destinés à cette vie. Ce que je sais , c'est que personne n'est mort qui ne dût mourir un jour. Or la fin de la vie réduit la plus longue et la plus courte à la même mesure ; car rien n'est plus ni meilleur , ni pire , ni plus long , ni plus court dans l'égalité du néant. Qu'importe donc de quel genre de mort on meure , puisqu'un mourant ne saurait être contraint à mourir de nouveau ? Et comme les accidents journaliers de la vie suspendent , pour ainsi dire , sur chaque tête mortelle la menace d'un nombre infini de morts , tant que dure l'incertitude de celle qui doit venir , ne vaut-il pas mieux ,

torqueretur : verumtamen etiamsi accidit , profecto qui inter illa tormenta paupertatem sanctam confitebatur , Christum confitebatur. Quapropter etsi non meruit ab hostibus credi , non potuit tamen sanctæ paupertatis confessor sine cœlesti mercede torqueri.

XI. Multos , inquit , etiam christianos fames diuturna vastavit. Hoc quoque in usus suos boni fideles pie tolerando verterunt. Quos enim fames necavit , malis vitæ hujus , sicut corporis morbus , eripuit : quos utem non necavit , docuit parcius vivere , docuit productius jejunare. Sed enim multi etiam christiani interfecti sunt , multi multarum mortum fœda varietate consumpti. Hoc si ægre ferendum est , omnibus qui in hanc vitam procreati sunt , utique commune est. Hoc scio , neminem fuisse mortuum , qui non fuerat aliquando moriturus. Finis autem vitæ tam longam quam brevem vitam hoc idem facit. Neque enim aliud minus , et aliud deterius ; aut aliud majus , et aliud brevius est , quod jam aliter non est. Quid autem interest , quo mortis genere vita ista finiatur , quando ille cui finitur , iterum mori non cogitur ? Cum autem uniusque mortalium sub quotidianis vitæ hujus casibus innumerabiles mortes quodammodo comminentur , quamdiu incertum est , quænam eorum ventura sit ; quæro utrum satius sit , unam perpeti moriendo , quam omnes timere vivendo. Nec ignoro quam inertius eligatur diu vi-

je le demande, en souffrir une et mourir, que de vivre et les craindre toutes? Et je n'ignore pas que notre lâcheté préfère vivre longtemps sous la crainte de tant de morts, que de mourir une fois pour n'en avoir plus à craindre. Mais autre chose est ce qui fait horreur aux sens et à l'imbécillité de la chair, autre chose la conviction éclairée et profonde de la raison. La mort n'est pas un mal quand elle succède à une bonne vie; elle ne peut être un mal que par l'événement qui la suit. Qu'importe donc à des êtres nécessairement dévoués à la mort de quel accident ils meurent? mais il importe où il leur faut aller en mourant. Or les chrétiens savent que la mort du bon pauvre sous les langues des chiens qui lèchent ses plaies, est incomparablement meilleure que celle du riche expirant dans la pourpre et le lin. Eh bien, comment ces trépas affreux auraient-ils pu nuire à leurs frères, s'ils ont bien vécu?

XII. Mais, dans cette épouvantable moisson de cadavres, combien de fidèles ont dû être privés de sépulture? C'est encore un malheur qu'une foi vive redoute peu. Ne tient-elle pas pour certain que la rage des animaux dévorants ne pourra rien contre la résurrection des corps de leurs victimes, dont il ne périra pas un seul cheveu de la tête? Et la Vérité eût-elle dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme, » si la cruauté ingénieuse des meurtriers sur les cadavres ennemis pouvait y étouffer le germe de la vie future? Si ce n'est qu'il se trouve peut-être un homme assez insensé pour prétendre que les assas-

vere sub timore tot mortium, quam semel moriendo nullam deinceps formidare. Sed aliud est quod carnis sensus infirmiter pavidus refugit, aliud quod mentis ratio diligenter enucleata convincit. Mala mors putanda non est, quam bona vita præcesserit : neque enim facit malam mortem, nisi quod sequitur mortem. Non itaque multum curandum est eis, qui necessario morituri sunt, quid accidat ut moriantur ; sed moriendo quo ire cogantur. Cum igitur christiani noverint longe meliorem fuisse religiosi pauperis mortem inter lingentium canum linguas, quam impiï divitis in purpura et bysso ; horrenda illa genera mortium quid mortuis obfuerunt, qui bene vixerunt.

XII. At enim in tanta strage cadaverum nec sepeliri potuerunt. Neque istud pia fides nimium reformidat, tenens prædictum, nec absumentes bestias resurrecturis corporibus obfuturas, quorum capillus capitis non peribit. Nullo modo diceret Veritas, *Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere* ; si quidquam obsesset futuræ vitæ, quidquid inimici de corporibus occisorum facere voluissent. Nisi forte quispiam sic absurdus est, ut contendat eos, qui

sins du corps ne sont pas à craindre , avant qu'ils le tuent , avant la mort , mais après la mort , lorsqu'ils l'ont tué , parce qu'ils peuvent le priver de sépulture. Donc elle serait fausse , cette parole du Christ : « Ceux qui tuent le corps , et ne peuvent plus rien , » s'il leur est encore loisible de faire tant de mal à des cadavres. Quoi ! la parole de la Vérité , fausse ? Loin de nous ce blasphème ! Il est écrit que les meurtriers ont quelque puissance au moment où ils tuent , parce que le corps est sensible au coup qui le tue , mais qu'ensuite ils ne peuvent plus rien , parce qu'un cadavre n'a plus de sentiment. La terre , il est vrai , n'a pas reçu les corps d'un grand nombre de chrétiens ; mais qui donc les a retranchés , et du ciel , et de la terre que remplit toute de sa présence celui qui sait d'où rappeler à la vie ce qu'il a su créer ? Le psalmiste dit bien : « Ils ont répandu leur sang comme l'eau à l'entour de Jérusalem , et il n'était là personne pour les ensevelir , » mais il parle ainsi plutôt pour flétrir la cruauté des bourreaux que pour déplorer le malheur des victimes. Dure et cruelle aux yeux des hommes , cette mort de ses saints est précieuse devant le Seigneur. Tout le reste , en effet , soin des funérailles , choix de la sépulture , pompes de l'enterrement , tout cela consolation des vivants plutôt que soulagement des morts. Quoi ! des honneurs funèbres profiteraient à cet impie ! Ce serait donc un malheur pour le juste que la médiocrité ou l'absence de sépulture. Un nombreux cor-

corpus occidunt , non debere timeri ante mortem , ne corpus occidant , et timeri debere post mortem , ne corpus occisum sepeliri non sinant. Falsum est ergo quod ait Christus , *Qui corpus occidunt , et postea non habent quid faciant* ; si habent tanta , quæ de cadaveribus faciant. Absit ut falsum sit quod Veritas dixit. Dictum est enim aliquid eos facere cum occidunt , quia in corpore sensus est occidendo ; postea vero nihil habere quod faciant , quia nullus sensus est in corpore occiso. Multa itaque corpora christianorum terra non texit : sed nullum eorum quisquam a cælo et terra separavit , quam totam implet præsentia sui , qui novit unde resuscitet quod creavit. Dicitur quidem in Psalmo , *Posuerunt mortalia servorum tuorum escas volatilibus cæli , carnes sanctorum tuorum bestiis terræ : effuderunt sanguinem eorum , sicut aquam in circuitu Jerusalem , et non erat qui sepeliret* : sed magis ad exaggerandam crudelitatem eorum qui ista fecerunt , non ad eorum infelicitatem qui ista perpessi sunt. Quamvis enim hæc in conspectu hominum dura et dira videantur ; sed *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*. Proinde omnia ista , id est , curatio funeris , conditio sepulturæ , pompa exsequiarum , magis sunt vivorum solatia , quam subsidia mortuorum. Si aliquid prodest impio sepultura

tége d'esclaves a fait à ce riche voluptueux de magnifiques obsèques aux yeux des hommes : mais combien plus éclatantes aux yeux de Dieu celles que le ministère des anges préparait à ce pauvre couvert d'ulcères. Ils n'élèvent point à ses restes un tombeau de marbre, mais ils l'enlèvent au sein d'Abraham.

Je vois rire ceux contre qui je défends la Cité divine, et cependant leurs philosophes mêmes méprisent le soin de la sépulture, et souvent des armées entières s'inquiètent peu, mourant pour leur patrie d'ici-bas, où gironent leurs corps expirés et de quelles bêtes ils seront la pâture. Aussi les poètes ont-ils pu dire avec applaudissement : « Le ciel couvre celui qui n'a point de tombeau. » Eh ! quelle est donc leur folie d'insulter aux chrétiens sur ces cadavres laissés sans sépulture, puisque les fidèles ont la promesse que leur chair elle-même et tous ses membres, rappelés de leur profond évanouissement au sein de la terre, au plus secret abîme des éléments, seront en un clin d'œil rendus à la vie et restitués dans leur intégrité primitive ?

XIII. Ce n'est pas néanmoins une raison d'abandonner avec dédain la dépouille des morts, surtout des justes et des fidèles, organe et instrument du Saint-Esprit pour toute bonne œuvre. Si le vêtement d'un père, son anneau, ou tel autre objet semblable, est d'autant plus précieux aux enfants que leur piété filiale

pretiosa, oberit pio vilis aut nulla. Præclaras exsequias in conspectu hominum exhibuit purpurato illi diviti turba famulorum : sed multo clariores in conspectu Domini ulceroso illi pauperi ministerium præbuit angelorum, qui eum non extulerunt in marmoreum tumulum, sed in Abrahæ gremium sustulerunt.

Rident hæc illi, contra quos defendendam suscepimus Civitatem Dei Verumtamen sepulturæ curam etiam eorum philosophi contempserunt : et sæpe universi exercitus, dum pro terrena patria morerentur, ubi postea jacerent, vel quibus bestiis esca fierent, non curarunt : licuitque de hac re poetis plausibiliter dicere :

Cælo tegitur, qui non habet urnam.

Quanto minus debent de corporibus insepultis insultare christianis, quibus et ipsius carnis et membrorum omnium reformatio non solum ex terra, verum etiam ex aliorum elementorum secretissimo sinu, quo dilapsa cadavera recesserunt, in temporis puncto reddenda et redintegranda promittitur ?

XIII. Nec ideo tamen contemnenda et abjicienda sunt corpora defunctorum, maximeque justorum atque fidelium, quibus tanquam organis et vasis ad omnia bona opera sanctus usus est Spiritus. Si enim paterna vestis et annulus, ac si quid hujusmodi, tanto charius est posteris, quanto

est plus tendre, quels égards ne devons-nous pas à nos corps qui nous sont plus intimement unis qu'un vêtement quel qu'il soit? Car ils ne sont pas seulement pour l'homme ornement, secours extérieur, ils font partie de sa nature. De là, ces derniers devoirs de piété solennellement rendus aux justes des anciens jours, et la pompe de leurs obsèques, et le soin de leur sépulture; et ces ordres qu'eux-mêmes, pendant leur vie, confiaient à leurs enfants pour ensevelir ou transférer leurs restes. Le soin des morts, au témoignage de l'ange, attire sur Tobie les grâces de Dieu. Et Notre-Seigneur lui-même, qui va ressusciter le troisième jour, publie la bonne action de cette sainte femme qui répand sur lui un parfum précieux, comme pour l'ensevelir d'avance. Et l'Évangile rappelle avec honneur ceux qui, à la descente de la croix, reçoivent pieusement son corps, le couvrent d'un linceul et le déposent dans le sépulcre. Ces exemples vénérables ne prouvent point que les cadavres conservent aucun sentiment, mais que la Providence de Dieu veille sur les restes des morts, et que ces devoirs de piété lui sont agréables, parce qu'ils établissent la foi de la résurrection. Et puis il y a là pour nous une instruction salutaire : combien peut être grande la rémunération des aumônes faites au pauvre qui a le sentiment et la vie, si rien n'est perdu devant Dieu de ces charitables tributs que nous payons à ses restes ina-

erga parentes major affectus; nullo modo ipsa spernenda sunt corpora, quæ utique multo familiarius atque conjunctius, quam quælibet indumenta, gestamus. Hæc enim non ad ornamentum vel adjutorium, quod adhibetur extrinsecus, sed ad ipsam naturam hominis pertinent. Unde et antiquorum justorum funera officiosa pietate curata sunt, et exsequiæ celebratæ, et sepultura provisæ : ipsique dum viverent, de sepeliendis, vel etiam transferendis suis corporibus filiis mandaverunt : et Tobias sepeliendo mortuos Deum promeruisse, teste angelo, commendatur. Ipse quoque Dominus die tertio resurrecturus, religiosæ mulieris bonum opus prædicat, prædicandumque commendat, quod unguentum pretiosum super membra ejus effuderit, atque hoc ad eum sepeliendum fecerit. Et laudabiliter commemorantur in Evangelio qui corpus ejus de cruce acceptum diligenter atque honorifice tegendum, sepeliendumque curant. Verum istæ auctoritates non hoc admonent, quod insit ullis cadaveribus sensus; sed ad Dei providentiam, cui placent etiam talia pietatis officia, corpora quoque mortuorum pertinere significant, propter fidem resurrectionis adstruendam. Ubi et illud salubriter discitur, quanta possit esse remuneratio pro eleemosynis, quas viventibus et sentientibus exhibemus, si neque hoc apud Deum perit, quod exanimis hominum membris officii diligentiaque persolvitur. Sunt quidem et alia, quæ

nimés? Il est encore d'autres commandemens pour la sépulture, pour la translation de leurs corps, où les saints patriarches ont voulu faire sentir l'inspiration prophétique. Mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces mystères, puisqu'il suffit de ce que nous venons de dire. Si donc la privation des choses nécessaires au soutien de la vie, comme la nourriture et le vêtement, cruelle épreuve, mais impuissante contre la patience inaltérable de l'homme vertueux, loin de déraciner la piété dans son cœur, l'exerce et la féconde; combien est-il plus vrai que l'absence des solennités funèbres ne saurait troubler le repos de l'âme aux saintes et bienheureuses demeures? Que les derniers devoirs aient donc manqué aux corps des chrétiens dans la désolation de Rome ou des autres villes, ce n'est ni une faute aux vivants, parce qu'il n'ont rien pu faire, ni une peine pour les morts, parce qu'ils n'ont pu rien sentir.

XIV. Mais des chrétiens ont été emmenés captifs! — Ah! c'est le comble de l'infortune, s'ils ont pu être emmenés quelque part où ils n'aient point trouvé leur Dieu. Les saintes Écritures nous présentent encore des consolations pour une telle adversité. Les trois enfants, et Daniel, et d'autres prophètes furent captifs; mais Dieu ne faillit jamais à les consoler. Il n'a pas délaissé ses fidèles sous l'oppression des barbares, hommes toutefois, lui qui n'a pas abandonné son prophète dans les entrailles mêmes du

sancti patriarchæ de corporibus suis vel condendis vel transferendis prophético spiritu dicta intelligi voluerunt : non autem hic locus est, ut ea pertractemus, cum sufficiant ista quæ diximus. Sed si ea quæ sustentandis viventibus sunt necessaria, sicut victus et amictus, quamvis cum gravi afflictione desint, non frangunt in bonis perferendi tolerandique virtutem, nec eradicant ex animo pietatem, sed exercitatam faciunt fecundiorum : quanto magis, cum desunt ea quæ curandis funeribus condendisque corporibus defunctorum adhiberi solent, non efficiunt miseros in occultis piorum sedibus jam quietos? Ac per hoc, quando ista cadaveribus christianorum in illa magnæ urbis, vel etiam aliorum oppidorum vastatione defuerunt; nec vivorum culpa est, qui non potuerunt ista præbere, nec pœna mortuorum, qui non possunt ista sentire.

XIV. Sed multi, inquit, christiani etiam captivi ducti sunt. Hoc sane miserrimum est, si aliquo duci potuerunt, ubi Deum suum non invenerunt. Sunt in Scripturis sanctis hujus etiam cladis magna solatia. Fuerunt in captivitate tres pueri, fuit Daniel, fuerunt alii prophetæ : nec Deus defuit consolator. Sic ergo non deseruit fideles suos sub dominatione gentis, licet barbaræ, tamen humanæ, qui prophetam non deseruit nec in visceribus belluæ. Hæc quoque illi, cum quibus agimus,

monstre. Ici nos adversaires aiment mieux rire que croire, et cependant ils croient, sur la foi de leurs auteurs, qu'Arion de Méthymne, le célèbre musicien, précipité du navire dans la mer, fut reçu et porté au rivage sur le dos d'un dauphin. Mais l'histoire de notre prophète est plus incroyable? Oui; car elle est plus merveilleuse; elle est plus merveilleuse, car une main plus puissante est là.

XV. Ils ont cependant, même parmi leurs hommes illustres, un généreux exemple de captivité volontaire pour cause de religion, Marcus Attilius Régulus, chef des armées du peuple romain, captif à Carthage. Les Carthaginois, préférant recouvrer leurs prisonniers que de retenir ceux des Romains, l'envoient lui-même avec leurs ambassadeurs à Rome, pour traiter de l'échange, et l'obligent par serment de revenir à Carthage, si leur proposition n'est pas accueillie. Il part, mais ne croyant pas l'échange avantageux à la république, il en dissuade le sénat; puis, sans y être forcé par ses concitoyens, fidèle à sa parole, il retourne chez l'ennemi. La mort l'y attend avec d'affreux supplices inventés pour lui. On l'enferme dans un coffre étroit, hérissé de clous aigus, où, contraint de se tenir debout, ne trouvant où s'appuyer sans d'horribles souffrances, il meurt, exténué de veilles par surcroît. C'est assurément à juste titre qu'on exalte la vertu de cet homme, plus grande encore que son malheur. Et cependant il

malunt irridere, quam credere : qui tamen in suis litteris credunt Arionem Methymnæum, nobilissimum citharistam, cum esset dejectus e navi, exceptum delphini dorso, et ad terras esse pervectum. Verum illud nostrum de Jona propheta incredibilius est. Plane incredibilius, quia mirabilius; et mirabilius, quia potentius.

XV. Habent tamen isti de captivitate religionis causa etiam sponte toleranda et in suis præclaris viris nobilissimum exemplum. Marcus Attilius Regulus, imperator populi romani, captivus apud Carthaginenses fuit. Qui cum sibi mallent a Romanis suos reddi, quam eorum tenere captivos, ad hoc impetrandum etiam istum præcipue Regulum cum legatis suis Romam miserunt, prius juratione constrictum, si quod volebant minime peregisset, rediturum esse Carthaginem. Perrexit ille, atque in senatu contraria persuasit, quoniam non arbitratur utile esse romanæ reipublicæ mutare captivos. Nec post hanc persuasionem a suis ad hostes redire compulsus est; sed quod juraverat, id sponte complevit. At illi eum excogitatis atque horrendis cruciatibus necaverunt. Inclusum quippe angusto ligno, ubi stare cogetur, clavisque acutissimis undique confixo, ut se in nullam ejus partem sine pœnis atrocissimis inclinaret, etiam vigilando peremerunt. Merito certe laudant virtutem tam magna

avait juré par ces dieux dont le culte aujourd'hui défendu est, dit-on, la cause de toutes les calamités du monde. Si donc ces dieux, honorés en vue du bonheur temporel, ont voulu ou permis un tel supplice pour ce noble observateur de la foi jurée, leur colère pouvait-elle rien de pis contre un parjure? Mais qu'il me soit permis de tirer de ce raisonnement une double induction. Tel est le respect de Régulus pour les dieux, que la fidélité qu'il croit devoir à son serment ne lui permet pas de rester dans sa patrie, ni de se retirer ailleurs; et il n'hésite pas à retourner parmi ses plus cruels ennemis. Cette résolution lui paraît-elle donc avantageuse pour la vie présente? Mais l'horreur de sa fin prouve son erreur. Il montre par son exemple que le culte des dieux ne sert de rien pour la félicité temporelle, puisqu'en récompense de son dévouement à leur culte, il est vaincu, il est emmené captif, et, pour prix de sa fidélité au serment fait en leur nom, il trouve la mort, une mort affreuse, des supplices jusqu'alors inconnus! Que si la piété envers les dieux n'obtient son salaire de bonheur qu'après cette vie, pourquoi donc calomnier le christianisme? Pourquoi dire que Rome ne doit sa ruine qu'à son infidélité, puisque, malgré le plus inviolable attachement à leurs autels, elle eût pu devenir aussi malheureuse que Régulus? Si ce n'est peut-être qu'en face d'une vérité si éclatante, un insensé pousse l'orgueil de l'aveuglement jusqu'à prétendre qu'une ville entière,

infelicitate majorem. Et per deos ille juraverat, quorum cultu prohibito, has generi humano clades isti opinantur infligi. Qui ergo propterea colebantur, ut istam vitam prosperam redderent, si verum juranti has irrogari pœnas seu voluerunt, seu permiserunt, quid perjuro gravius irati facere potuerunt? Sed cur non ratiocinationem meam potius ad utrumque concludam? Deos certe sic ille coluit, ut propter jurisjurandi fidem nec remaneret in patria, nec inde quolibet ire, sed ad suos acerrimos inimicos redire minime dubitaret. Hoc si huic vitæ utile existimabat, cujus tam horrendum exitum meruit, procul dubio fallebatur. Suo quippe docuit exemplo, nihil deos ad istam temporalem felicitatem suis prodesse cultoribus: quandoquidem ille eorum deditus cultui, et victus et captivus abductus, et quia noluit aliter quam per eos juraverat facere, novo ac prius inaudito nimiumque horribili supplicii genere cruciatus extinctus est. Si autem deorum cultus post hanc vitam velut mercedem reddit felicitatem, cur calumniantur temporibus christianis, ideo dicentes Urbi accidisse illam calamitatem, quia deos suos colere destitit, cum potuerit etiam illos diligentissime colens tam infelix fieri, quam ille Regulus fuit? Nisi forte contra clarissimam veritatem tanta quisquam dementia miræ cæcitatibus obnititur, ut contendere audeat universam civitatem deos co-

honorant ces dieux, ne saurait être malheureuse, quoiqu'un seul puisse l'être; comme si leur puissance était plus intéressée dans la conservation de plusieurs que d'un seul, la multitude n'étant jamais composée que d'individus?

Diront-ils donc que Régulus, captif, torturé, est heureux par la vertu intérieure? Eh bien, qu'ils cherchent donc cette vraie vertu qui puisse également rendre une ville heureuse. Autre n'est pas le bonheur d'une ville, autre le bonheur d'un homme, car une ville n'est qu'une société d'hommes vivant dans l'union. Je ne veux point encore discuter la vertu de Régulus. Il suffit qu'un tel exemple les oblige de confesser que ce n'est point pour les biens du corps, pour les avantages passagers, extérieurs à l'homme, qu'il faut servir les dieux; car cet homme aime mieux renoncer à tout cela que de trahir leur nom pris à témoin. Et cependant qu'attendre de ces insensés qui se glorifient d'un tel citoyen, craignant toutefois que la cité lui ressemble? S'ils n'ont pas cette crainte, qu'ils reconnaissent donc que le malheur de Régulus peut arriver à une ville aussi fidèle que lui au culte des dieux; qu'ils cessent leurs calomnies contre le christianisme! Mais puisque la question s'est élevée au sujet des chrétiens emmenés captifs, imprudents et impudents railleurs de la religion du salut, qu'ils considèrent cet exemple et se taisent! Car, si ce n'est point une honte à ces dieux qu'un de leurs plus scrupuleux adorateurs, pour leur gar-

lentem infelicem esse non posse, unum vero hominem posse; quod videlicet potentia deorum suorum multos potius sit idonea conservare, quam singulos; cum multitudo constet ex singulis.

Si autem dicunt M. Regulum etiam in illa captivitate illisque cruciatibus corporis, animi virtute beatum esse potuisse; virtus potius vera quaeratur, qua beata possit esse et civitas. Neque enim aliunde beata civitas, aliunde homo: cum aliud civitas non sit, quam concursus hominum multitudo. Quamobrem nondum interim disputo, qualis in Regulo virtus fuerit: sufficit nunc, quod isto nobilissimo exemplo coguntur fateri, non propter corporis bona, vel earum rerum quæ extrinsecus homini accidunt, colendos deos; quandoquidem ille carere his omnibus maluit, quam deos per quos juravit offendere. Sed quid faciamus hominibus qui gloriantur talem se habuisse civem, qualem timent habere civitatem? Quod si non timent, tale ergo aliquid, quale accidit Regulo, etiam civitati tam diligenter, quam ille, deos colenti accidere potuisse fateantur, et christianis temporibus non calumnientur. Verum quia de illis christianis orta quaestio est, qui etiam captivi ducti sunt; hoc intueantur et taceant, qui saluberrimæ religioni hinc impudenter atque imprudenter illudunt: quia si diis eorum probro non fuit, quod attentissimus cultor

der la foi de ses serments, ait renoncé à sa patrie sans en attendre une autre, et qu'entre les mains des ennemis il ait épuisé dans une longue agonie tous les raffinements d'une cruauté inouïe, de quel droit jeter avec insulte à la foi chrétienne la captivité de plusieurs fidèles, qui, dans l'attente infaillible de la céleste patrie, « se savent étrangers en leurs propres demeures? »

XVI. On croit sans doute couvrir les chrétiens d'opprobre, quand au sombre tableau de leur captivité on ajoute celui des violences exercées sur des femmes, des jeunes filles, sur des religieuses même. Or ici, ce n'est ni la foi, ni la piété, ni cette vertu qu'on nomme chasteté, mais notre pensée seule qui s'inquiète et des alarmes de la pudeur, et du calme de la raison. Aussi songeons-nous moins à donner une réponse à nos ennemis que des consolations à nos sœurs. Qu'il soit donc posé d'abord comme certain que la vertu, principe essentiel d'une bonne vie, commande, du haut de l'âme, son siège, aux membres du corps, et que le corps est sanctifié par l'usage d'une volonté sainte. Tant que cette volonté demeure ferme et constante, quoi qu'il adienne du corps ou au corps, si l'on ne peut fuir sans péché, on est innocent de ce que l'on souffre. Mais de ces violences dont le corps est passible, il en est qui peuvent y produire un autre sentiment que celui de la douleur. Or un tel attentat n'enlève pas à l'âme la chasteté qu'elle embrasse, mais il soulève en elle la pudeur. Elle tremble que l'on ne croie à certaine adhésion de l'esprit dans

illorum, dum eis jurisjurandi fidem servaret, patria caruit, cum aliam non haberet, captivusque apud hostes per longam mortem supplicio novæ crudelitatis occisus est : multo minus nomen criminandum est christianum in captivitate sacratorum suorum, qui supernam patriam veraci fide expectantes, etiam in suis sedibus peregrinos se esse noverunt.

XVI. Magnum sane crimen se putant objicere christianis, cum eorum exaggerantes captivitatem, addunt etiam supra commissa, non solum in aliena matrimonia virginesque nupturas, sed etiam in quasdam sanctioniales. Hic vero non fides, non pietas, non ipsa virtus quæ castitas dicitur, sed nostra potius disputatio inter pudorem atque rationem quibusdam coarctatur angustiis. Nec tantum curamus hic alienis responsionem reddere, quantum ipsis nostris consolationem. Sit igitur in primis positum atque firmatum, virtutem qua recte vivitur, ab animi sede membris corporis imperare, sanctumque corpus usu fieri sanctæ voluntatis : qua inconcussa ac stabili permanente, quidquid alijs de corpore vel in corpore fecerit, quod sine peccato proprio non valeat evitari, præter culpam esse patientis. Sed quia non solum quod ad dolorem, verum etiam quod ad libidinem pertinet, in corpore alieno perpetrari potest ;

un acte où peut-être l'indifférence fut impossible à la chair. Ainsi donc, à ces infortunées qui se sont tuées pour ne pas souffrir de tels outrages, quel cœur refuserait le pardon? Et celles qui n'ont pas voulu se tuer de peur de se défendre du crime d'autrui par leur propre crime, qui pourrait les accuser sans encourir l'accusation de folie?

XVII. S'il n'est point permis de tuer de son autorité privée, pas même un criminel, car aucune loi n'accorde ce droit à personne, assurément celui qui se tue lui-même est homicide; et d'autant plus coupable en se donnant la mort, qu'il l'est moins dans la cause pour laquelle il se condamne à mourir. Car si le crime de Judas nous est justement odieux, et si la vérité prononce que son désespoir fut le comble et non l'expiation de son parricide (cet abominable repentir, incrédule à la miséricorde de Dieu, lui fermant toutes les voies de salutaire pénitence), combien doit-on s'abstenir du meurtre de soi-même quand la conscience n'a rien à expier si cruellement? Judas se tue, et cependant ce n'est pas de la mort seule de Jésus-Christ, c'est de la sienne aussi qu'il meurt coupable; c'est pour son crime, mais par un second crime qu'il se tue.

XVIII. Pourquoi donc un homme, qui ne fait point de mal, s'en ferait-il à lui-même? En se tuant, il tuerait donc un inno-

quidquid tale factum fuerit, et si retentam constantissimo animo pudicitiam non excutit, pudorem tamen incutit; ne credatur factum cum mentis etiam voluntate, quod fieri fortasse sine carnis aliqua voluptate non potuit. Ac per hoc et quæ se occiderunt, ne quidquam hujusmodi paterentur, quis humanus affectus eis nolit ignosci? et quæ se occidere noluerunt, ne suo facinore alienum flagitium devitarent, quisquis eis hoc crimini dederit, ipse crimine insipientiæ non carebit.

XVII. Nam utique si non licet privata potestate hominem occidere vel nocentem, cujus occidendi licentiam lex nulla concedit: profecto etiam qui se ipsum occidit, homicida est; et tanto fit nocentior, cum se occiderit, quanto innocentior in ea causa fuit, qua se occidendum putavit. Nam si Judæ factum merito detestamur, eumque veritas judicat, cum se laqueo suspendit, sceleratæ illius traditionis auxisse potius quam expiasset commissum; quoniam Dei misericordiam desperando exitiabiliter penitens, nullum sibi salubris pœnitentiæ locum reliquit: quanto magis a sua nece se abstinere debet qui tali supplicio quod in se puniat, non habet? Judas enim cum se occidit, sceleratum hominem occidit: et tamen non solum Christi, verum etiam suæ mortis reus finivit hanc vitam; quia licet propter suum scelus, alio suo scelere occisus est.

XVIII. Cur autem homo, qui mali nihil fecit, sibi male faciat, et se

cent, pour prévenir en lui le crime d'un autre? Il commettrait contre lui-même un attentat personnel, pour qu'un attentat étranger ne fût pas commis sur lui? Il craint peut-être d'être souillé par l'impureté étrangère; cette impureté ne peut le souiller : s'il en est souillé, elle n'est plus étrangère. Mais comme la pureté est une vertu de l'âme, et que la force, sa compagne ordinaire, la rend capable de supporter tous maux plutôt que de consentir au mal; comme nul, malgré sa constance et sa chasteté, ne peut répondre des accidents dont sa chair est passible, mais seulement des adhésions ou des refus de sa volonté, qui serait donc assez insensé pour se croire déchu de la chasteté, parce que sur cette chair qui est à lui s'exerce et s'assouvit une passion étrangère à lui? Si la chasteté se perd ainsi, certes elle n'est plus une vertu de l'âme; elle ne compte plus au nombre des biens qui font la bonne vie, mais parmi ces biens temporels tels que les forces, la beauté et la santé, et autres avantages semblables, dont l'altération n'ôte rien à la sagesse, rien à l'innocence des mœurs. Si la chasteté n'est rien de plus que ces biens fragiles, pourquoi se mettre en peine de la sauver au péril même de la vie? Si elle est un bien de l'âme, est-elle donc à la merci de la violence exercée sur le corps? Que dis-je? en résistant aux assauts de la volupté, la sainte continence sanctifie le corps lui-même, et, avec l'inébranlable persévérance de l'intention, la sainteté corporelle

ipsum interficiendo hominem interficiat innocentem, ne alium patiatur nocentem; atque in se perpetret peccatum proprium, ne in eo perpetretur alienum? At enim, ne vel aliena polluat libido, metuitur. Non polluet, si aliena erit: si autem polluet, aliena non erit. Sed cum pudicitia virtus sit animi, comitemque habeat fortitudinem, qua potius quælibet mala tolerare, quam malo consentire decernit; nullus autem magnanimus et pudicus in potestate habeat, quid de sua carne fiat, sed tantum quid annuat mente, vel renuat: quis eadem sana mente putaverit se perdere pudicitiam, si forte in apprehensa et oppressa carne sua exerceatur et expleatur libido non sua? Si enim hoc modo pudicitia perit, profecto pudicitia virtus animi non erit; nec pertinebit ad ea bona, quibus bene vivitur, sed in bonis corporis numerabitur; qualia sunt, vires, pulchritudo, sana integraque valetudo, ac si quid hujusmodi est: quæ bona, etiam si minuantur, bonam justamque vitam omnino non minuunt. Quod si tale aliquid est pudicitia, ut quid pro illa, ne amittatur, etiam cum periculo corporis laboratur? Si autem animi bonum est, etiam oppresso corpore non amittitur. Quin etiam sanctæ continentiæ bonum cum immunditiæ carnalium concupiscentiarum non cedit, et ipsum corpus sanctificatur: et ideo cum eis non cedere inconcussa intentione persistit,

demeure ; car , à la volonté persévérante d' user saintement du corps , le corps autant qu' il dépend de lui , en laisse le pouvoir .

Cette sainteté corporelle , en effet , ne consiste pas dans l' intégrité des membres préservés de tout contact , puisqu' ils sont exposés en maintes circonstances aux violences , aux blessures , et que souvent leur salut exige des opérations dont la vue fait horreur . Soit malice , soit ignorance ou hasard , la main d' une sage-femme flétrit la virginité d' une jeune fille ; n' est-il pas insensé de croire qu' elle est profanée dans la sainteté de son corps pour en avoir perdu la fleur ? Tant que l' âme persiste dans la résolution par laquelle le corps a mérité d' être sanctifié , la brutalité d' une passion étrangère n' ôte rien au corps de cette sainteté que protège une persévérante continence . Mais qu' une femme dont la volonté est séduite , violant la foi qu' elle a vouée à Dieu , ose s' abandonner à son séducteur , dira-t-on que dans le chemin elle conserve encore la sainteté extérieure , quand elle a perdu , quand elle a étouffé cette sainteté intérieure qui sanctifiait tout en elle ? Loin de nous cette erreur . Concluons , au contraire , que le corps opprimé par la violence , tant que l' âme est pure , ne perd rien de sa sainteté , comme il la perd malgré son intégrité , lorsque la sainteté de l' âme est violée . Une femme n' a rien en sa personne à punir d' une mort volontaire , quand le pé-

ec de ipso corpore perit sanctitas , quia eo sancte utendi perseverat voluntas , et quantum in ipso est , etiam facultas .

Neque enim eo corpus sanctum est , quod ejus membra sunt integra , ut eo , quod nullo contrectantur attactu ; cum possint diversis etiam casibus vulnerata vim perpeti , et medici aliquando salutem opitulantes hæc ei faciunt , quæ horret aspectus . Obstetrix virginis cujusdam integritatem manu velut explorans , sive malevolentia , sive incitia , sive casu , eum inspicit , perdidit : non opinor quemquam tam stulte sapere , ut huic crederet aliquid existimet etiam de ipsius corporis sanctitate , quamvis membra illius integritate jam perdit . Quocirca proposito animi permanente , per quod etiam corpus sanctificari meruit , nec ipsi corpori aufert sanctitatem violentia libidinis alienæ , quam servat perseverantia continentiae suæ . An vero si aliqua femina mente corrupta , violatoque proposito quod Deo voverat , pergat vitianda ad deceptorem suum ; adhuc in pergentem sanctam vel corpore dicimus , ea sanctitate animi , per quam corpus sanctificabatur , amissa atque destructa ? Absit hic error : et nec potius admoneamur , ita non amitti corporis sanctitatem , manente animi sanctitate , etiam corpore oppresso , sicut amittitur corporis sanctitas violata animi sanctitate , etiam corpore intacto . Quamobrem non debet quod in se morte spontanea puniat femina , sine ulla sua consen-

ché d'autrui l'a réduite par force ; à plus forte raison , avant de succomber ; car elle commettrait un homicide certain lorsqu'elle est incertaine encore du crime , de ce crime étranger ! Nous soutenons donc que si la volonté reste chaste , quand le corps succombe , le crime est à l'oppresseur et non à la victime. Cette raison est-elle claire ? Oseront-ils y résister , ceux contre qui nous défendons la sainteté intérieure et la sainteté corporelle des femmes chrétiennes outragées dans leur captivité ?

XIX. Cependant ils exaltent la chasteté de Lucrèce , cette noble dame de la vieille Rome. Profanée dans son corps par la honteuse passion du fils de Tarquin , elle révèle le crime de l'infâme jeune homme à Collatin , son mari , à Brutus , son parent , nobles tous deux de naissance et de cœur ; tous deux elle les lie par un serment de vengeance ; puis cédant à sa douleur , impatiente d'un tel outrage , elle se tue. Quoi donc ? est-elle adultère ? est-elle chaste ? Qui soupçonnerait une difficulté dans cette question ? « Ils étaient deux , un seul fut adultère. » Mot sublime de vérité , mot admirable d'un déclamateur. Il a distingué dans cette honteuse action les obscènes désirs de l'un et la chaste volonté de l'autre. Frappé non pas de l'union des corps , mais du divorce des âmes , il s'écrie : « Ils étaient deux , un seul fut adultère ! » Mais quoi ! la

sione violenter oppressa , et alieno compressa peccato : quanto minus ante quam hoc fiat ; ne admittatur homicidium certum , cum ipsum flagitium , quamvis alienum , adhuc pendet incertum ? An forte huic perspicuæ rationi , qua dicimus corpore oppresso , nequaquam proposito castitatis ulla in malum consensione mutato , illius tantum esse flagitium quod opprimens concubuerit , non illius quæ oppressa concumbenti nulli voluntate consenserit , contradicere audebunt hi , contra quos seminarum christianarum in captivitate oppressarum non tantum mentes , verum etiam corpora sancta defendimus ?

XIX. Lucretiam certe , matronam nobilem veteremque romanam , pro dicitæ magnis efferunt laudibus. Hujus corpore cum violenter oppresso Tarquini regis filius libidinosè potitus esset , illa scelus improbissimum juvenis marito Collatino et proquinquo Bruto , viris clarissimis et fortissimis , indicavit , eosque ad vindictam constrinxit : deinde fœdi in se commissi ægra atque impatiens se peremit. Quid dicemus ? adultera hæc an casta judicanda est ? Quis in hac controversia laborandum putaverit ? Egredie quidam ex hoc veraciterque declamans , ait : « Mirabile dictum duo fuerunt , et adulterium unus admisit. » Splendide atque verissimum Intuens enim in duorum corporum commixtione unius inquinatissima cupiditatem , alterius castissimam voluntatem ; et non quid conjunctionis membrorum , sed quid animorum diversitate ageretur , attendens. « Duo , » inquit , « fuerunt , et adulterium unus admisit. »

vengeance tombe plus terrible sur la tête innocente ! A lui , l'exil avec son père ; à elle , le dernier supplice. Si l'impudicité ne réside pas dans l'affront souffert , est-ce justice que la chasteté soit punie ? C'est à vous que j'en appelle , lois et juges de Rome ! Quel que soit le forfait , laissez-vous frapper impunément le coupable , s'il n'est condamné ? Que ce crime soit déferé à votre tribunal : une femme reçoit la mort , et cette femme n'a pas été condamnée ; et cette femme est chaste , elle est innocente : tout cela est prouvé. Quel châtiment votre sévère justice ne réserve-t-elle pas à l'assassin ! Mais cet assassin , c'est Lucrèce , cette Lucrèce tant vantée , c'est elle qui a versé le sang de la chaste et malheureuse Lucrèce. Prononcez maintenant. Vous ne pouvez. Son absence la soustrait à vos jugements. Eh bien ! pourquoi ces éloges prodigués à la meurtrière d'une femme vertueuse ? Et pourriez-vous la défendre devant ces juges d'enfer , même tels que vos poètes les représentent ? N'est-elle pas au séjour où descendent ces infortunés « qui se sont de leur propre main arraché une vie innocente , et , par dégoût de la lumière , ont jeté au loin leurs âmes ? » Ne désire-t-elle pas aussi revenir au jour ? « Le destin est inflexible , et l'onde morte du marais sinistre l'enchaîne à jamais. »

Sed quid est hoc , quod in eam gravius vindicatur , quæ adulterium non admisit ? Nam ille patria cum patre pulsus est ; hæc summo est mactata supplicio. Si non est illa impudicitia , qua invita opprimitur ; non est hæc justitia , qua casta punitur. Vos appello , leges judicesque romani. Nempe post perpetrata facinora nec quemquam scelestum indemnatum impune voluistis occidi. Si ergo ad vestrum judicium quisquam deferret hoc crimen , vobisque probaretur , non solum indemnatum , verum etiam castam et innocentem interfectam esse mulierem ; nonne eum qui id fecisset , severitate congrua plecteretis ? Hoc fecit illa Lucretia ; illa , sic prædicata Lucretia innocentem , castam , vim perperam Lucretiam insuper interemit. Proferte sententiam. Quod si propterea non potestis , quia non adstat quam punire possitis ; cur interfectricem innocentis et castæ tanta prædicatione laudatis ? Quam certe apud infernos judices , etiam tales , quales poetarum vestrorum carminibus cantantur , nulla ratione defenditis , constitutam scilicet inter illos ,

qui sibi letum

Insontes peperere manu , lucemque perosi,
Projecere animas.

Cui ad superna redire cupienti

Fata obstant , tristisque palus innabilis unda
Alligat.

Peut-être n'est-elle pas là ; car peut-être en se tuant, a-t-elle cédé non au désespoir de la pudeur, mais au reproche secret de sa conscience? Que serait-ce, en effet (elle seule put le savoir), si, victime d'une irrésistible violence, elle-même cependant eût consenti au plaisir, puis, dans l'impatience de ses remords, voulu expier sa faute avec son sang? Et néanmoins elle ne devait pas se tuer, s'il lui était possible de sacrifier à de faux dieux par un véritable repentir. Mais s'il en est ainsi; s'il n'est pas vrai que des deux un seul fût adultère; si tous deux sont coupables, l'un de violence ouverte, l'autre de consentement secret, ce n'est pas une Lucrèce innocente qu'elle a tuée, et ses savants défenseurs peuvent dire qu'elle n'est pas aux enfers « avec ces infortunés qui de leur propre main se sont arraché une innocente vie. » Ici toutefois deux extrémités inévitables : l'homicide est-il écarté, l'adultère s'établit; est-elle acquittée comme adultère, elle est convaincue d'homicide. Et point d'issue possible à ce dilemme : si elle est adultère, pourquoi ces éloges? si elle est chaste, pourquoi cette mort?

Mais il nous suffit du célèbre exemple de cette femme pour réfuter ces hommes, étrangers à tout sentiment de sainteté, qui insultent à nos sœurs outragées dans les fers; il nous suffit qu'on ait dit à sa louange : Ils étaient deux, un seul fut adultère. Car jamais on n'a voulu croire qu'un consentement criminel eût flétri la vertu de Lucrèce. Si donc elle s'est frappée, victime et non

An forte ideo ibi non est, quia non insontem, sed male sibi consciam se peremit? Quid si enim (quod ipsa tantummodo nosse poterat), quamvis juveni violenter irruenti, etiam sua libidine illecta consensit, idque in se puniens ita doluit, ut morte putaret expiandum? Quanquam nec sicquidem occidere se debuit, si fructuosam posset apud deos falsos agere pœnitentiam. Verumtamen si forte ita est, falsumque est illud, quod duo fuerunt, et adulterium unus admisit, sed potius ambo adulterium commiserunt, unus manifesta invasione, altera latente consensione : non se occidit insontem, et ideo potest a litteratis ejus defensoribus dici non esse apud inferos inter illos, « qui sibi letum insontes peperere manu. » Sed ita hæc causa ex utroque latere coarctatur, ut si extenuatur homicidium, adulterium confirmetur; si purgatur adulterium, homicidium cumuletur : nec omnino invenitur exitus, ubi dicitur, Si adulterata, cur laudata? si pudica, cur occisa?

Nobis tamen in hoc tam nobili feminae hujus exemplo ad istos refutandos, qui christianis feminis in captivitate compressis alieni ab omni cogitatione sanctitatis insultant, sufficit quod in præclaris ejus laudibus dictum est : « Duo fuerunt, et adulterium unus admisit. » Talis enim

complice de l'adultère , ce n'est plus amour de la chasteté, c'est faiblesse de la honte. Elle rougit du crime commis sur elle, et non pas avec elle. Cette fière Romaine, trop jalouse de la gloire, craint que survivre ne l'expose au soupçon, que la patience ne l'accuse de complicité. Elle produit donc la mort comme témoin de son âme qu'elle ne peut dévoiler aux yeux des hommes. — Dans cette cruelle épreuve, les femmes chrétiennes n'ont pas imité son exemple; elles ont su vivre. Elles n'ont pas vengé sur elles un crime étranger par un autre crime; et, pour avoir été la proie d'une concupiscence adultère, elles n'ont pas cru devoir s'abandonner à une honte homicide. La gloire de la chasteté, le témoignage de leur conscience, est en elles; il est aux yeux de leur Dieu; elles ne s'inquiètent plus, n'ayant plus rien à faire qui puisse être légitime. Fuir par un mal l'injure des soupçons humains, ne serait-ce pas décliner l'autorité de la loi divine?

XX. Et ce n'est pas sans raison que, nulle part, dans les livres saints et canoniques, on ne saurait trouver qu'en vue même de l'immortalité, pour prévenir ou conjurer un mal, Dieu nous ait jamais commandé ou permis de nous donner la mort. Nous en devons lire au contraire la défense dans la loi qui nous dit : « Tu ne tueras point, » sans ajouter « ton prochain, » comme pour la

ab eis Lucretia magis credita est, quæ se nullo adulterino potuerit maculare consensu. Quod ergo se ipsam, quoniam adulterum pertulit, etiam non adulterata occidit, non est pudicitiae charitas, sed pudoris infirmitas. Pudit enim eam turpitudinis alienæ in se commissæ, etiamsi non secum; et romana mulier laudis avida nimium verita est, ne putaretur, quod violenter est passa cum viveret, libenter passa si viveret. Unde ad oculos hominum mentis suæ testem illam pœnam adhibendam putavit, quibus conscientiam demonstrare non potuit. Sociam quippe facti se credi erubuit, si, quod alius in ea fecerat turpiter, ferret ipsa patienter. Non hoc fecerunt feminæ christianæ, quæ passæ similia vivunt. Tamen nec in se ultæ sunt crimen alienum, ne aliorum sceleribus adderent sua, si, quoniam hostes in eis concupiscendo stupra commiserant, illæ in se ipsis homicidia erubescendo committerent. Habent quippe intus gloriam castitatis, testimonium conscientiae : habent autem coram oculis Dei sui, nec requirunt amplius, ubi, quid recte faciant, non amplius habent; ne deviant ab auctoritate legis divinæ, cum male devitant offensionem suspicionis humanæ.

XX. Neque enim frustra in sanctis canonicis Libris nusquam nobis divinitus præceptum permissumve reperiri potest, ut vel ipsius adipiscendæ immortalitatis, vel ullius carendi cavendive mali causa, nobismetipsis necem inferamus. Nam et prohibitos nos esse intelligendum est, ubi Lex ait, *Non occides* : præsertim quia non addidit, proxi-

prohibition de faux témoignage : « Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain. » Et cependant le faux témoin contre lui-même devra-t-il se croire exempt de crime, puisque l'amour du prochain a sa règle dans l'amour de soi? Car il est écrit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Si donc l'on n'est pas moins coupable de faux témoignage contre soi que contre son frère, quoique la loi ne parlant que du prochain semble ne pas étendre la défense au faux témoignage porté contre soi-même, à plus forte raison faut-il penser qu'il n'est pas permis à l'homme de se tuer, puisque cette injonction absolue : Tu ne tueras point, n'excepte personne, pas même celui qui la reçoit. Aussi plusieurs cherchent-ils à comprendre dans ce commandement les animaux mêmes; et pourquoi pas les plantes et tout ce qui tient à la terre et s'y nourrit par racines? Quoique privés de sentiment, n'est-il pas dit de ces êtres qu'ils vivent; donc on peut dire qu'ils meurent, et, s'il périssent par violence, qu'ils sont tués? Ainsi l'Apôtre parlant de ces semences : « Rien de ce que tu sèmes ne saurait vivre, dit-il, s'il ne meurt auparavant. » Et nous lisons dans le psaume : « Il a tué leurs vignes par la grêle. » Est-ce à dire que cette parole de la loi : « Tu ne tueras point, » nous fasse un crime d'arracher un arbrisseau, et serons-nous assez in-

num tuum : sicut falsum testimonium cum vetaret, *Falsum*, inquit, *testimonium non dices adversus proximum tuum*. Nec ideo tamen si adversus se ipsum quisquam falsum testimonium dixerit, ab hoc crimine se putaverit alienum. Quoniam regulam diligendi proximum a semetipso dilector accepit; quandoquidem scriptum est, *Diliges proximum tuum tanquam te ipsum*. Porro si falsi testimonii non minus reus est qui de se ipso falsum fatetur, quam si adversus proximum hoc faceret; cum in eo præcepto, quo falsum testimonium prohibetur, adversus proximum prohibeatur, possitque non recte intelligentibus videri non esse prohibitum ut adversus se ipsum quisque falsus testis assistat : quanto magis intelligendum est, non licere homini se ipsum occidere, cum in eo, quod scriptum est, *Non occides*, nihilo deinde addito, nullus, nec ipse utique cui præcipitur, intelligatur exceptus? Unde quidam hoc præceptum etiam in bestias ac pecora conantur extendere, ut ex hoc nullum etiam illorum liceat occidere. Cur non ergo et herbas, et quidquid humo radicitus alitur ac figitur? nam et hoc genus rerum, quamvis non sentiat, dicitur vivere; ac per hoc potest et mori; proinde etiam, cum vis adhibetur, occidi. Unde et Apostolus, cum de hujusmodi seminibus loqueretur, *Tu, inquit, quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur*. Et in Psalmo scriptum est, *Occidit vites eorum, in grandine*. Num igitur ob hoc, cum audimus, *Non occides*, virgultum

sensés pour adopter l'erreur de Manès? Si donc, rejetant ces rêveries, nous n'appliquons le précepte ni aux plantes privées de sentiment, ni aux animaux privés d'intelligence, à qui l'absence de la raison interdit toute société avec nous (d'où il suit qu'un juste conseil de la Providence a mis leur vie et leur mort à la disposition de nos besoins), nous n'avons plus qu'à entendre de l'homme seul cette parole : « Tu ne tueras point, » ni un autre, ni toi-même. Car celui qui se tue n'est-il pas le meurtrier d'un homme?

XXI. Mais cette même autorité divine a établi certaines exceptions à la défense de tuer l'homme. Quelquefois Dieu ordonne le meurtre soit par une loi générale, soit par un commandement temporaire et particulier. Or celui-là n'est pas moralement homicide, qui doit son ministère à l'autorité; il n'est qu'un instrument comme le glaive dont il frappe. Ainsi n'ont-ils pas enfreint le précepte, ceux qui, par l'ordre de Dieu, ont fait la guerre; ou, dans l'exercice de la puissance publique, ont, suivant ses lois, c'est-à-dire suivant la volonté de la plus juste raison, puni de mort les criminels : aussi n'accuse-t-on pas Abraham de cruauté, mais on loue sa piété, quand, meurtrier par obéissance, il veut frapper son fils. Et l'on demande justement s'il faut reconnaître un ordre divin dans la mort de la fille de Jephthé, accourue au

vellere nefas ducimus, et manichæorum errori insanissime acquiescimus? His igitur deliramentis remotis, cum legimus, *Non occides*, si propterea non accipimus hoc dictum esse de fructetis, quia nullus est eis sensus; nec de animantibus irrationalibus, volatilibus, natatilibus, ambulatilibus, reptilibus, quia nulla nobis ratione sociantur, quam non eis datum est nobiscum habere communem; unde justissima ordinatione Creatoris et vita et mors eorum nostris usibus subditur: restat ut de homine intelligamus, quod dictum est, *Non occides*: nec alterum ergo, nec te. Neque enim qui se occidit, aliud quam hominem occidit.

XXI. Quasdam vero exceptiones eadem ipsa divina fecit auctoritas, ut non liceat hominem occidi. Sed his exceptis, quos Deus occidi jubet, sive data lege, sive ad personam pro tempore expressa jussione: non autem ipse occidit, qui ministerium debet jubenti, sicut adminiculum gladius utenti: et ideo nequaquam contra hoc præceptum fecerunt, quo dictum est, *Non occides*, qui Deo auctore bella gesserunt, aut personam gerentes publicæ potestatis secundum ejus leges, hoc est justissimæ rationis imperium, sceleratos morte punierunt. Et Abraham non solum non est culpatus crudelitatis crimine, verum etiam laudatus est nomine pietatis, quod voluit filium, nequaquam scelerate, sed obedienter occidere. Et merito quæritur, utrum pro jussu Dei sit ha-

devant de son père, qui a fait vœu d'immoler à Dieu le premier objet offert à sa vue au retour du combat et de la victoire. Et si l'on excuse Samson de s'être enseveli lui-même avec les ennemis sous les ruines d'un édifice, c'est qu'il obéissait au commandement intérieur de l'Esprit qui par lui faisait des miracles. Hors ces exceptions où le meurtre est ordonné soit par une loi générale et juste, soit par un ordre exprès de Dieu, source de toute justice, celui qui tue ou son frère ou lui-même, est tenu du crime d'homicide.

XXII. Et tous ceux qui ont attenté sur eux-mêmes, on peut admirer la grandeur de leur courage; on ne saurait louer la vérité de leur sagesse. Et cependant la raison, mieux consultée, permet à peine d'appeler grandeur de courage ce désespoir impatient de l'affliction ou des péchés d'autrui. C'est plutôt faiblesse d'âme de ne pouvoir souffrir ou la dure servitude du corps, ou la folie de l'opinion; et n'est-il pas plus magnanime de supporter que de fuir les misères de la vie, et de mépriser, à la lumière d'une conscience pure, ces ténèbres d'erreur qui enveloppent d'ordinaire le jugement humain, et surtout celui du vulgaire? Mais si l'on ne peut refuser un certain héroïsme à l'homme qui se donne la mort, c'est Cléombrotus qu'il faut admirer. Après une lecture du livre où Platon discute l'immortalité de l'âme, il se

hendum, quod Jephthe filiam, quæ patri occurrit, occidit, cum se immolaturum Deo id vovisset, quod ei redeunti de prælio victori primitus occurrisset. Nec Samson aliter excusatur, quod se ipsum cum hostibus ruina domus oppressit, nisi quia spiritus latenter hoc jusserat, qui per illum miracula faciebat. His igitur exceptis, quos vel lex justa generaliter, vel ipse fons justitiæ Deus specialiter occidi jubet; quisquis hominem vel se ipsum, vel quemlibet occiderit, homicidii crimine innectitur.

XXII. Et quicumque hoc in se ipsis perpetraverunt, animi magnitudine fortasse mirandi, non sapientiæ sanitate laudandi sunt. Quanquam si rationem diligentius consulas, ne ipsa quidem animi magnitudo recte nominatur, ubi quisque non valendo tolerare vel quæque aspera vel aliena peccata, se ipse interemerit. Magis enim mens infirma deprehenditur, quæ ferre non potest vel duram sui corporis servitatem, vel stultam vulgi opinionem; majorque animus merito dicendus est, qui vitam ærumnosam magis potest ferre, quam fugere; et humanum judicium, maximeque vulgare, quod plerumque caligine erroris involvitur, præ conscientiæ luce ac puritate contempnere. Quamobrem si magno animo fieri putandum est, cum sibi homo ingerit mortem, ille potius Cleombrotus in hac animi magnitudine reperitur; quem ferunt

précipita, dit-on, du haut d'un mur pour passer de cette vie dans une autre qu'il croyait meilleure. Et rien toutefois qui le pousse au désespoir, ni malheur, ni crime faux ou réel dont le joug lui pèse; rien qui le décide à embrasser la mort, à briser les doux liens de cette vie, rien que son grand cœur. Et cependant, au témoignage de Platon même qu'il vient de lire, c'est une action plutôt grande que bonne. Platon l'eût faite le premier; il eût prescrit de la faire, si, par cette même intuition qui lui révéla l'immortalité de l'âme, il n'eût compris qu'elle n'est pas seulement à éviter, mais à défendre.

Plusieurs, dit-on, se sont frappés pour ne point tomber entre les mains de leurs ennemis. Or nous ne cherchons pas ici ce qui s'est fait, mais ce qui s'est dû faire; car la saine raison est préférable aux exemples; et il est des exemples, d'accord avec elle, d'autant plus dignes d'imitation, qu'ils viennent d'une piété plus sublime. Ni les patriarches, ni les prophètes, ni les apôtres n'ont ainsi disposé d'eux-mêmes; et notre Seigneur Jésus-Christ, qui les avertit de fuir la persécution de ville en ville, ne pouvait-il pas aussi leur conseiller de se soustraire aux persécuteurs par une mort volontaire? Que s'il n'a jamais ordonné ni conseillé semblable sortie de la vie aux siens qu'attendent au jour de leur migration ces éternelles demeures qu'il a promises et préparées,

lecto Platonis libro, ubi de immortalitate animæ disputavit, se præcipitem dedisse de muro, atque ita ex hac vita migrasse ad eam, quam credidit esse meliorem. Nihil enim urgebat aut calamitatis, aut criminis, seu verum, seu falsum, quod non valendo ferre se auferret; sed ad capessendam mortem, atque ad hujus vitæ suavia vincula rumpenda sola adfuit animi magnitudo. Quod tamen magne potius factum esse quam bene, testis ei potuit esse Plato ipse, quem legerat: qui profecto id præcipue potissimumque fecisset, vel etiam præcepisset; nisi ea mente, qua immortalitatem animæ vidit, nequaquam faciendum, quin etiam prohibendum esse judicasset.

At enim multi se interemerunt, ne in manus hostium pervenirent. Non modo quærimus utrum sit factum, sed utrum fuerit faciendum. Sana quippe ratio etiam exemplis anteponenda est, cui quidem et exempla concordant, sed illa quæ tanto digniora sunt imitatione, quanto excellentiora pietate. Non fecerunt patriarchæ, non prophetæ, non apostoli: quia et ipse Dominus Christus, quando eos, si persecutionem paterentur, fugere admonuit de civitate in civitatem, potuit admonere ut sibi manus inferrent, ne in manus persequentium pervenirent. Porro si hoc ille non jussit, aut monuit, ut eo modo sui ex hac vita migrarent, quibus migrantibus mansiones æternas se præparaturum esse promisit;

quels que soient les exemples qu'opposent les gentils dans leur ignorance de Dieu, il est évident que rien de tel n'est permis aux adorateurs du seul et vrai Dieu.

XXIII. Cependant, après Lucrece, sur qui j'ai suffisamment exprimé mon sentiment, il leur est difficile d'invoquer une autre autorité que celle du fameux Caton qui se tue à Utique. Non que son exemple soit le seul, mais c'est que la renommée de sa science et de sa vertu semble accréditer l'opinion qu'on a pu, qu'on peut encore faire comme lui. Que dirai-je donc en particulier de l'action de cet homme, sinon que ses amis, non moins éclairés, mais plus sages, jugeaient, en le dissuadant d'une telle résolution, qu'elle accuse plutôt la pusillanimité que la force d'âme, et que l'on y découvre non un principe d'honneur en garde contre la honte, mais une faiblesse impatiente de l'adversité? Et ce sentiment, Caton lui-même le trahit par ses conseils à son fils. Car, s'il est honteux de vivre sous la victoire de César, pourquoi conseille-t-il cette honte à son fils, en lui ordonnant d'espérer tout de la clémence du vainqueur? Que ne lui fait-il plutôt partager sa mort? Si Torquatus est loué d'envoyer au supplice son fils vainqueur, mais vainqueur contre ses ordres, pourquoi Caton, vaincu, épargne-t-il son fils vaincu comme lui, quand il ne s'épargne pas lui-même? Est-il donc plus honteux d'être vainqueur, malgré la défense, que de souffrir un vainqueur, malgré la honte? Non, Caton ne croit pas honteux de vivre sous l'empire de Cé-

quolibet exempla opponant gentes quæ ignorant Deum, manifestum est hoc non licere colentibus unum verum Deum.

XXIII. Sed tamen etiam illi præter Lucretiam, de qua supra satis quod videbatur diximus, non facile reperiunt de cujus auctoritate præscribant, nisi illum Catonem, qui se Uticæ occidit: non quia solus id fecit, sed quia vir doctus et probus habebatur, ut merito putetur recte etiam fieri potuisse vel posse quod fecit. De cujus facto quid potissimum dicam, nisi quod amici ejus etiam docti quidam viri, qui hoc fieri prudentius dissuadebant, imbecillioris quam fortioris animi facinus esse censuerunt, quo demonstraretur non honestas turpia præcavens, sed infirmitas adversa non sustinens? Hoc et ipse Cato in suo charissimo filio indicavit. Nam si turpe erat sub victoria Cæsaris vivere, cur auctor hujus turpitudinis pater filio fuit, quem de Cæsaris benignitate omnia sperare præcepit? cur non et illum secum coegit ad mortem? Nam si cum filium, qui contra imperium in hostem pugnaverat, etiam victorem laudabiliter Torquatus occidit; cur victus victo filio pepercit Cato, qui non pepercit sibi? an turpius erat contra imperium esse victorem, quam contra decus ferre victorem? Nullo modo igitur Cato turpe esse

sar ; autrement, le glaive paternel affranchirait un fils de cette infamie. Mais autant il aime son fils, pour lequel il espère et veut la clémence de César, autant il envie à César (César l'a dit lui-même) la gloire de lui pardonner : ou, pour parler plus modérément, il rougit de ce pardon.

XXIV. Nos adversaires ne nous permettent pas de préférer à Caton le saint homme Job, qui aime mieux souffrir dans sa chair les plus cruels tourments, que de défier tous les maux en se donnant la mort, ni les autres saints que l'Écriture, ce livre si sublime d'autorité et si digne de foi, nous représente résigné à supporter les fers et la domination des ennemis, plutôt que de s'en délivrer volontairement. Eh bien ! les livres profanes à la main, osons préférer à Marcus Caton Marcus Régulus ! Caton n'avait jamais vaincu César, et il dédaigne de se soumettre à César vainqueur ; et, pour ne pas fléchir devant lui, il décide de se tuer. Régulus, lui, déjà vainqueur des Carthaginois, chef des armées romaines à la gloire de Rome, vainqueur des ennemis, et non de ses concitoyens, Régulus avait remporté une de ces victoires qui font couler les larmes de l'étranger, et non celles de la patrie. Vaincu depuis, il préfère un lourd esclavage à un trépas libérateur. Sa patience ne faiblit pas sous le joug de Carthage, non plus que son inviolable amour pour Rome. Il laisse à ses ennemis ce corps vaincu ; aux Romains il conserve ce cœur

judicavit, sub victore Cæsare vivere ; alioquin ab hac turpitudine paterno ferro filium liberaret. Quid est ergo, nisi quod filium quantum amavit, cui parci a Cæsare et speravit et voluit ; tantum gloriæ ipsius Cæsaris, ne ab illo etiam sibi parceretur, ut ipse Cæsar dixisse fertur, invidit ; aut, ut aliquid nos mitius dicamus, erubuit ?

XXIV. Nolunt autem isti, contra quos agimus, ut sanctum virum Job, qui tam horrenda mala in sua carne perpeti maluit, quam illata sibi morte omnibus carere cruciatibus, vel alios sanctos ex nostris Litteris summa auctoritate celsissimis, fideque dignissimis, qui captivitatem dominationemque hostium ferre, quam sibi necem inferre maluerunt, Catoni præferamus : sed ex litteris eorum, eidem illi Marco Catoni Marcum Regulum præferamus. Cato enim nunquam Cæsarem vicerat, cui victus dedignatus est subjici, et ne subjiceretur, a se ipso elegit occidi : Regulus autem Pœnos jam vicerat, imperioque romano romanus imperator non ex civibus dolendam, sed ex hostibus laudandam victoriam reportaverat ; ab eis tamen postea victus, maluit eos ferre serviendo, quam eis se auferre moriendo. Proinde servavit et sub Carthaginensium dominatione patientiam, et in Romanorum dilectione constantiam, nec victum auferens corpus ab hostibus, nec invictum

invincible. S'il ne renonce pas à la vie, ce n'est point par attachement pour elle. Il le prouve, quand, fidèle à son serment, sans hésiter, il sort du sénat pour retourner à ces mêmes ennemis, plus mortellement blessés par sa parole que par son épée. Résolu d'épuiser tous les raffinements d'une cruauté ingénieuse en supplices, plutôt que de s'y soustraire par la mort, ce généreux contempteur de la vie regardait sans doute comme un grand crime l'attentat de l'homme sur soi-même. Entre les plus grands, entre les plus vertueux de leurs concitoyens, les Romains en pourraient-ils citer un meilleur ? Incorruptible dans la prospérité, une telle victoire le laisse pauvre ; invincible dans l'adversité, de tels supplices ne retardent pas son intrépide retour. Ainsi ces illustres et magnanimes défenseurs de la patrie terrestre, adorateurs, mais adorateurs en vérité de ces dieux de mensonge dont ils ne jurent pas les noms en vain, malgré la coutume et le droit de la guerre qui permet de frapper l'ennemi vaincu, vaincus par l'ennemi, ne veulent pas se frapper eux-mêmes, et préfèrent les humiliations de la servitude à la mort qu'ils aborderaient sans crainte ! Quel devoir n'est-ce donc pas aux chrétiens, serviteurs du vrai Dieu, amants de la céleste patrie, de s'abstenir d'un tel crime, quand la Providence, soit épreuve, soit châtiment, les livre pour un temps au pouvoir de leurs ennemis ? Ne savent-ils pas que leur humilité n'est point délaissée de celui qui

animum a civibus. Nec quod se occidere noluit, vitæ hujus amore fecit. Hoc probavit, cum causa promissi jurisque jurandi ad eosdem hostes, quos gravius in senatu verbis quam in bello armis offenderat, sine ulla dubitatione remeavit. Tantus itaque vitæ hujus contemptor, cum sævientibus hostibus per quaslibet pœnas eam finire, quam se ipse perimere maluit ; magnum scelus esse, si se homo interimat, procul dubio judicavit. Inter omnes suos laudabiles et virtutum insignibus illustres viros non proferunt Romani meliorem, quem neque felicitas corruperit, nam in tanta victoria mansit pauperrimus ; nec infelicitas fregerit, nam ad tanta exitia revertit intrepidus. Porro si fortissimi et præclarissimi viri terrenæ patriæ defensores, deorumque licet falsorum, non tamen fallaces cultores, sed veracissimi etiam juratores, qui hostes victos more ac jure belli ferire potuerunt, hi ab hostibus victi se ipsos ferire noluerunt ; et cum mortem minime formidarent, victores tamen dominos ferre, quam eam sibi inferre maluerunt : quanto magis christiani verum Deum colentes et supernæ patriæ suspirantes, ab hoc facinore temperabunt, si eos divina dispositio vel probandos vel emendandos ad tempus hostibus subjugaverit ; quos in illa humilitate non deserit, qui propter eos tam humiliter venit, Altissimus ; præsertim quos nullius

est venu, si humble, de si haut? Et puis ne sont-ils pas affranchis de cette discipline barbare, de ce droit sauvage qui voulait le sang du vaincu?

XXV. Quelle est donc cette pernicieuse erreur? Quoi! pour expier ou prévenir le crime d'autrui dont il est ou doit être victime, un homme se tue, lorsqu'il n'oserait faire à la crainte ou à la vengeance d'un tel outrage le sacrifice de son ennemi même? Mais il est à craindre, dit-on, que, gagné par cette volupté brutale qui le domine, le corps ne surprenne à l'esprit un coupable consentement. Ce n'est donc pas pour éviter le péché d'autrui, mais le sien propre, qu'il faut se tuer. Non, il est impossible qu'à ces honteux mouvements de la chair soulevés par une brutalité étrangère, consente jamais le cœur esclave de Dieu et de sa sagesse, et non des instincts charnels? Et si c'est un odieux et damnable forfait de tuer un homme en se tuant soi-même, comme la vérité le crie, qui serait assez insensé pour dire : Péchons maintenant, de peur de pécher plus tard. Commettons cet homicide, pour ne pas tomber dans cet adultère. Quoi! si l'iniquité est tellement maîtresse que nous soyons réduits non plus à l'alternative entre l'innocence et le crime, mais au seul choix des forfaits, l'incertitude de l'adultère à venir n'est-elle pas préférable à la certitude de l'homicide actuel, et le péché que peut guérir la pénitence, à celui qui défie le repentir?

militaris potestatis vel talis militiæ jura constringunt, ipsum hostem ferire superatum?

XXV. Quis ergo tam malus error obrepit, ut homo se occidat, vel quia in eum peccavit, vel ne in eum peccet inimicus; cum vel peccatorem vel peccatum ipsum occidere non audeat inimicum? At enim timendum est et cavendum, ne libidini hostili subditum corpus illecebrosissima voluptate animum alliciat consentire peccato. Proinde, inquit, non jam propter alienum, sed propter suum peccatum, antequam hoc quisque committat, se debet occidere. Nullo modo quidem hoc faciet animus, ut consentiat libidini carnis suæ aliena libidine concitata, qui Deo potius ejusque sapientiæ, quam corporis concupiscentiæ subjectus est. Verumtamen si detestabile facinus et damnabile scelus est, etiam se ipsum hominem occidere, sicut veritas manifesta proclamat; quis ita desipiat, ut dicat, Jam nunc peccemus, ne postea forte peccemus; jam nunc perpetremus homicidium, ne forte postea incidamus in adulterium? Nonne si tantum dominatur iniquitas, ut non innocentia, sed potius peccata eligantur, satius est incertum de futuro adulterium, quam certum de præsentis homicidium? nonne satius est flagitium committere, quod pœnitendo sanetur, quam tale facinus ubi locus salubris pœni-

J'adresse ces paroles aux fidèles qui, dans la crainte de succomber à leur propre faiblesse en succombant à la brutalité d'autrui, croient devoir se livrer contre eux-mêmes à une violence meurtrière. Mais loin de l'âme chrétienne qui a sa confiance, son espoir, sa force en son Dieu, loin de cette âme l'ombre d'un consentement impur à la volupté des sens ! Que si cette rebelle concupiscence, qui habite en nos membres de mort, se meut comme par sa loi propre contre la loi de l'esprit, n'est-elle pas sans coulpe dans le refus de la volonté, puisqu'elle est sans coulpe dans le sommeil ?

XXVI. Mais au temps de la persécution, disent-ils, de saintes femmes, pour échapper au déshonneur, ont cherché dans le fleuve où elles périrent leur ravisseur et leur meurtrier : et toutefois l'Église catholique célèbre avec dévotion la solennité de leur martyre. Je m'abstiens ici de tout jugement téméraire. L'autorité divine, par certaines communications dignes de foi, a-t-elle inspiré à l'Église d'honorer ainsi leur mémoire ? Je l'ignore ; peut-être est-il ainsi. Que dire, en effet, si elles ont cédé non à l'entraînement humain, mais à l'ordre de Dieu, à l'obéissance, non à l'erreur, comme Samson, dont il n'est pas permis de croire autrement ? Or, quand Dieu commande et intime clairement ses volontés, qui donc oserait s'élever contre l'obéissance ?

tentiæ non relinquitur ? Hæc dixi propter eos vel eas, quæ non alieni, sed proprii peccati devitandi causa, ne sub alterius libidine etiam excitatæ suæ forte consentiant, vim sibi, qua moriantur, inferendam putant. Ceterum absit a mente christiana, quæ Deo suo fidit, in eoque spe posita ejus adjutorio nititur ; absit, inquam, ut mens talis cujuslibet carnis voluptatibus ad consensum turpitudinis cedat. Quod si illa concupiscentialis inobedientia, quæ adhuc in membris moribundis habitat, præter nostræ voluntatis legem quasi lege sua movetur ; quanto magis absque culpa est in corpore non consentientis, si absque culpa est in corpore dormientis ?

XXVI. Sed quædam, inquiunt, sanctæ feminæ tempore persecutionis, ut insectatores suæ pudicitæ devitarent, in rapturum atque necaturum se fluvium projecerunt ; eoque modo defunctæ sunt, earumque martyria in catholica Ecclesia veneratione celeberrima frequentantur. De his nihil temere audeo judicare. Utrum enim Ecclesiæ aliquibus fide dignis testificationibus, ut earum memoriam sic honoret, divina persuaserit auctoritas, nescio : et fieri potest ut ita sit. Quid si enim hoc fecerunt, non humanitus deceptæ, sed divinitus jussæ ; nec errantes, sed obedientes ? sicut de Samsone aliud nobis fas non est credere. Cum autem Deus jubet, seque jubere sine ullis ambagibus intimat ; quis

Qui oserait accuser une pieuse soumission? Est-ce à dire qu'on puisse songer sans crime à immoler son fils à Dieu, parce qu'Abraham l'a fait saintement? Le soldat qui tue par obéissance à l'autorité légitime n'est tenu d'homicide devant aucune loi civile. Que dis-je? s'il ne frappe, il est coupable de trahison et de révolte; s'il agit de son autorité privée, il doit répondre du sang humain qu'il a versé : puni du même acte, qu'il fait sans ordre, ou ne fait pas, malgré l'ordre. S'il en est ainsi quand un chef ordonne, qu'est-ce, alors que le Créateur commande? Qu'il se frappe donc, le fidèle qui, sachant la défense de se tuer soi-même, se frappe pour obéir à celui dont il n'est pas permis de mépriser l'ordre! Seulement, qu'il s'assure que l'évidence de la volonté divine ne lui permet aucun doute. Pour nous, l'ouïe est notre seul guide dans la direction de la conscience; nous ne prétendons pas au jugement des choses cachées. « Personne ne sait ce qui se passe en l'homme, que l'esprit de l'homme qui est en lui. » Mais telle est notre pensée, notre conviction, notre doctrine : personne ne doit se donner la mort, ni pour fuir les afflictions temporelles, crainte des abîmes éternels; ni à cause des péchés d'autrui, car la fuite de ce crime étranger qui nous laisse purs va nous entraîner dans un crime personnel; ni à cause des péchés passés, car la pénitence, au contraire, a besoin de la vie pour les guérir; ni par le désir d'une vie meilleure,

obedientiam in crimen vocet? quis obsequium pietatis accuset? Sed non ideo sine scelere facit, quisquis Deo immolare filium decreverit, quia hoc Abraham etiam laudabiliter fecit. Nam et miles cum obediens potestati, sub qua legitime constitutus est, hominem occidit, nulla civitatis suæ lege reus est homicidii; imo nisi fecerit, reus est imperii deserti atque contempti. Quod si sua sponte atque auctoritate fecisset, in crimen effusi humani sanguinis incidisset. Itaque unde punitur si fecerit injussus, inde punietur nisi fecerit jussus. Quod si ita est jubente imperatore, quanto magis jubente Creatore? Qui ergo audit, non licere se occidere, faciat, si jussit cujus non licet jussa contemnere : tantummodo videat, utrum divina jussio nullo nutel incerto. Nos per aurem conscientiam convenimus, occultorum nobis judicium non usurpamus. Nemo scit quid agatur in homine, nisi spiritus hominis, qui in ipso est. Hoc dicimus, hoc asserimus, hoc modis omnibus approbamus, neminem spontaneam mortem sibi inferre debere, velut fugiendo molestias temporales, ne incidat in perpetuas : neminem propter aliena peccata, ne hoc ipse incipiat habere gravissimum proprium, quem non polluebat alienum : neminem propter sua peccata præterita, propter quæ magis hac vita opus est, ut possint pœnitendo sanari : neminem velut

dont l'espérance est après le trépas ; car le port d'une vie meilleure outre tombe ne s'ouvre pas aux coupables auteurs de leur propre mort.

XXVII. Enfin, dernière raison que j'ai déjà touchée, on croit utile de se donner la mort, de peur que l'attrait du plaisir ou l'excès de la douleur ne nous précipite dans le péché. Si cette raison pouvait s'admettre, nous serions successivement amenés à conseiller de préférence le meurtre de soi-même au moment où, purifié par l'eau sainte du sacrement régénérateur, l'homme vient de recevoir la rémission de tous ses péchés ; car alors c'est le temps de conjurer les iniquités à venir, quand le passé est aboli ; et si la mort volontaire est un moyen permis, pourquoi différer ? Ce fidèle sort du baptême, pourquoi tient-il à la vie ? Pourquoi va-t-il encore offrir à tous les dangers de ce monde ce front nouvellement affranchi ? Il lui est facile de s'y soustraire par la mort ; et n'est-il pas écrit : « Celui qui aime le péril y tombera. » Pourquoi donc aimer tant et de si grands périls ? Et si on ne les aime pas, pourquoi s'y engager ? Pourquoi demeurer en cette vie, s'il est loisible d'en sortir ? Notre âme serait-elle donc si remplie des ténèbres de nos crimes, et dans sa bassesse tellement détournée de la face de la vérité, qu'elle reconnaisse comme un devoir de mourir pour n'être point poussée dans le crime par la tyrannie d'un homme, et comme un devoir de vivre pour souffrir le monde, à toute heure rempli de ces

desiderio vitæ melioris, quæ post mortem speratur ; quia reos suæ mortis melior post mortem vita non suscipit.

XXVII. Restat una causa, de qua dicere cœperam, qua utile putatur, ut se quisque interficiat, scilicet ne in peccatum irruat, vel blandiente voluptate, vel dolore sæviante. Quam causam si voluerimus admittere, eo usque progressa perveniet ut hortandi sint homines tunc se potius interimere, cum lavacro sanctæ regenerationis abluti, universorum remissionem acceperint peccatorum. Tunc enim tempus est cavendi omnia futura peccata, cum omnia sunt deleta præterita. Quod si morte spontanea recte fit, cur non tunc potissimum fit ? cur baptizatus sibi quisque parcat ? cur liberatum caput tot rursus vitæ hujus periculis inserit, cum sit facillimæ potestatis illa, a sibi nece omnia devitare, scriptumque sit, *Qui amat periculum, incidit in illud* ? Cur ergo amantur tot et tanta pericula, vel certe, etiamsi non amantur, suscipiuntur, cum manet in hac vita cui abscedere licitum est ? An vero tam insulsa perversitas cor evertit, et a consideratione veritatis avertit, ut, si se quisque interimere debet, ne unius captivantis dominatu corruat in peccatum, vivendum sibi existimet, ut ipsum perferat mundum per omnes horas tenta-

tentations que l'on craint sous un seul maître, et d'une infinité d'autres, inévitables compagnes de notre pèlerinage? Pourquoi donc perdre le temps en exhortations aux baptisés, à leur inspirer l'amour de la pureté virginale, de la continence dans le veuvage, ou de la fidélité au lit conjugal, quand une voie se suggère plus courte, plus sûre, à l'abri du péché, la mort, où toute notre éloquence doit convier le zèle des nouveaux enfants de la grâce, pour les envoyer au Seigneur plus sains et plus purs? Mais non : croire que cela puisse se faire et se conseiller, ce n'est pas seulement déraison, c'est démence. Et de quel front dire à un homme : Meurs ; car, esclave d'un barbare impudique et brutal, tu es en danger d'ajouter à des fautes vénielles une offense capitale ; s'il est impossible de dire sans abomination : Meurs, profite de l'absolution récente pour éviter de terribles rechutes en vivant dans ce monde, qui n'est qu'impures voluptés, cruautés inouïes, erreurs et terreurs ; séduction, fureur et menace éternelle ! Oui, c'est un crime de parler ainsi ; c'est donc un crime de se tuer. S'il était jamais une raison légitime à la mort volontaire.... Mais il n'en est pas même ici ; donc il n'en est pas. Ainsi, ô saintes filles du Christ, que la vie ne vous soit point à charge si les ennemis se sont fait un jeu de votre pudeur. Vous avez une grande et véritable consolation, si votre conscience

tionibus plenum, et talibus, quales sub uno domino formidantur, et innumerabilibus ceteris, sine quibus hæc vita non ducitur? Quid igitur causæ est, cur in eis exhortationibus tempora consumamus, quibus baptizatos alloquendo studemus accendere, sive ad virginalem integritatem, sive ad continentiam vidualem, sive ad ipsam tori conjugalis fidem; cum habeamus meliora et ab omnibus peccandi periculis remota compendia, ut, quibuscumque post remissionem recentissimam peccatorum arripiendam mortem sibi que ingerendam persuadere potuerimus, eos ad Dominum saniores purioresque mittamus? Porro si quisquis hoc aggrèdiendum et suadendum putat, non dico desipit, sed insanit: qua tandem fronte homini dicit, Interfice te, ne parvis tuis peccatis adjicias gravius, dum vivis sub domino barbaris moribus impudico, qui non potest nisi sceleratissime dicere, Interfice te, peccatis tuis omnibus absolutis, ne rursus talia vel etiam pejora committas; dum vivis in mundo tot impuris voluptatibus illecebroso, tot nefandis crudelitatibus furioso, tot erroribus et terroribus inimico? Hoc quia nefas est dicere, nefas est profecto se occidere. Nam si hoc sponte faciendi ulla causa justa esse posset, procul dubio justior quam ista non esset. Quia vero nec ista est, ergo nulla est. Non itaque vobis, o fideles Christi, sit tædio vita vestra, si ludibrio fuit hostibus castitas vestra. Habetis magnam veramque con-

vous rend ce sincère témoignage de n'avoir point consenti au péché qui a été permis contre vous.

XXVIII. Mais, direz-vous peut-être, pourquoi donc a-t-il été permis? O abîme de la Providence qui a créé et gouverne le monde? Incompréhensibles sont ses jugements et impénétrables ses voies. Cependant interrogez sincèrement vos âmes. Ces dons de pureté, de continence et de chasteté n'auraient-ils pas élevé votre orgueil? Votre complaisance aux louanges humaines n'aurait-elle pas envié dans vos sœurs ces mêmes vertus? Je n'accuse point, j'ignore, et je n'entends point ce que vos cœurs vous répondent; mais, s'ils vous disent qu'il en est ainsi, ne vous étonnez pas d'avoir perdu ce qui vous rendait si jalouses de plaire aux hommes, et conservé ce qui échappe à leur vue. Si vous n'êtes pas complices du péché, c'est qu'un secours divin s'unit à la grâce divine pour vous garder de la perdre; mais l'opprobre humain succède à la gloire humaine pour vous garder de l'aimer. Que l'un et l'autre vous console, faibles âmes; là, c'est l'épreuve qui justifie; ici, c'est le châtiment qui enseigne. Quant à celles que leur conscience assure de n'avoir jamais cédé à l'orgueil de la virginité ou de la continence, inclinées de cœur à toute humilité, et jouissant avec crainte du don de Dieu; qui, indifférentes aux louanges humaines d'autant plus vives d'ordinaire que la vertu qui les mérite est plus rare, et loin d'envier à personne la possession du

solationem, si fidam conscientiam retinetis, non vos consensisse peccatis eorum, qui in vos peccare permissi sunt.

XXVIII. *Quod si forte, cur permissi sint quæritis, alta quidem est providentia Creatoris mundi atque Rectoris, et inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus. Verumtamen interrogate fideliter animas vestras, ne forte de isto integritatis et continentiae vel pudicitiae bono vos inflatius extulistis, et humanis laudibus delectatae in hoc etiam aliquibus invidistis. Non accuso quod nescio, nec audio quod vobis interrogata corda vestra respondent. Tamen si ita esse responderint, nolite mirari hoc vos amisisse, unde hominibus placere gestiistis; illud vobis remansisse, quod ostendi hominibus non potest. Si peccantibus non consensistis, divinae gratiae, ne amitteretur, divinum accessit auxilium, humanae gloriae, ne amaretur, humanum successit opprobrium. In utroque consolamini, pusillanimes; illinc probatae, hinc castigatae; illinc justificatae, hinc emendatae. Quarum vero corda interrogata respondent, nunquam se de bono virginitatis vel viduitatis vel conjugalis pudicitiae superbiisse, sed humilibus consentiendo de dono Dei cum tremore exultasse, nec invidisse cuiquam paris excellentiam sanctitatis et castitatis; sed humana laude postposita, quæ tanto major deferrî solet, quanto est bo-*

même trésor de charité et d'innocence, eussent préféré d'être confondues dans le nombre que distinguées dans la solitude des saintes âmes ; si quelques-unes d'elles ont souffert de la brutalité barbare, qu'elles n'accusent point Dieu qui l'a permis, qu'elles ne doutent point de sa providence qui permet ce que nul ne commet impunément ; car souvent en cette vie un secret mouvement de Dieu relâche la chaîne des mauvaises passions, les réservant pour la justice dernière. Et ces mêmes femmes, victimes de la violence ennemie, quoique leur conscience ne leur reproche pas l'orgueil de la vertu, peut-être nourrissaient-elles quelque faiblesse secrète qui pouvait dégénérer en fierté superbe, si dans le désastre public cette humiliation leur eût été épargnée ? Quelques-uns sont ravis par la mort, de peur que la corruption ne séduise leur volonté ; et quelque chose est à elles ravi par la violence, de peur que la prospérité n'altère leur modestie. Ainsi, ni ces femmes trop fières de leur honneur intact, ni leurs sœurs que l'infortune a préservées de cet orgueil, n'ont perdu la chasteté ; mais l'humilité leur est venue. Guérison d'une part, préservatif de l'autre.

Enfin, n'oublions pas que plusieurs ont pu regarder la continence comme un de ces dons corporels qui demeurent tant que le corps est pur de toute souillure étrangère ; mais non comme

num rarius quod exigit laudem, optasse potius ut earum amplior numerus esset, quam ut ipsæ in paucitate amplius eminenterent ; nec istæ, quæ tales sunt, si earum quoque aliquas barbarica libido compressit, permissum hoc esse causentur ; nec ideo credant Deum ista negligere, quia permittit quod nemo impune committit. Quædam enim veluti pondera malarum cupiditatum, et per occultum præsens divinum iudicium relaxantur, et manifesto ultimo reservantur. Fortassis autem istæ, quæ bene sibi sunt consciæ non se ex isto castitatis bono cor inflatum extulisse, et tamen vim hostilem in carne perpressæ sunt, habebant aliquid latentis infirmitatis, quæ posset in superbiæ fastum, si hanc humilitatem in vastatione illa evasissent, extolli. Sicut ergo quidam morte rapti sunt, ne malitia mutaret intellectum eorum ; ita quiddam ab istis vi raptum est, ne prosperitas mutaret modestiam earum. Utrisque igitur, quæ de carne sua, quod turpem nullius esset perpressa contactum, vel jam superbiebant, vel superbire, si nec hostium violentia contrectata esset, forsitan poterant ; non ablata est castitas, sed humilitas persuasa : illarum tumori succursum est immanenti, istarum occursum est imminenti.

Quamquam et illud non sit tacendum, quod quibusdam, quæ ista perpressæ sunt, potuit videri continentia bonum in bonis corporalibus deputandum, et tunc manere, si nullius libidine corpus attrectaretur ;

un bien dépendant de la seule force de la volonté, aidée de la grâce divine qui sanctifie la chair et l'esprit; non comme un bien dont la perte soit impossible sans le consentement intérieur. Peut-être ont-elles dû être délivrées de cette erreur. Lorsqu'elles songent, en effet, dans quelle sincérité de cœur elles ont servi Dieu, leur foi inébranlable les garde de croire qu'il puisse abandonner ceux qui le servent et l'invoquent ainsi; elles savent combien la chasteté lui plaît, et concluent, avec une évidente certitude, qu'il n'eût jamais permis que telle infortune advînt à ses saintes, si la sainteté qu'il leur a donnée et qu'il aime en eux pouvait ainsi se perdre.

XXIX. Toute la famille du Dieu souverain et véritable a donc sa consolation; consolation qui ne trompe pas, qui n'est pas fondée sur l'espérance des choses éphémères. Et cette vie temporelle même, a-t-elle sujet de la prendre en dégoût, cette vie, noviciat de l'éternité, où elle use des biens terrestres comme une étrangère, sans y arrêter son cœur; où les maux ne sont pour elle qu'épreuve ou correction? Et ces insulteurs de sa souffrance, qui lui crient aux jours d'épreuve: « Où est ton Dieu? » Qu'ils répondent à leur tour: « Où sont leur dieux, quand ils souffrent comme elle? » C'est pourtant afin de conjurer ces maux qu'ils servent ou prétendent qu'il faut servir leurs dieux. Pour elle, voici sa réponse: « Mon Dieu est présent partout, tout entier

non autem esse positum in solo adjuto divinitus robore voluntatis, ut sit sanctum et corpus et spiritus; nec tale bonum esse, quod invito animo non possit auferri: qui error eis fortasse sublatus est. Cum enim cogitant qua conscientia Deo servierint, et fide inconcussa non de illo sentiunt quod ita sibi servientes eumque ita invocantes deserere ullo modo potuerit; quantumque illi castitas placeat, dubitare non possunt: vident esse consequens, nequaquam illum fuisse permissurum ut hæc acciderent sanctis suis, si eo modo perire posset sanctitas, quam contulit eis et diligit in eis.

XXIX. Habet itaque omnis familia summi et veri Dei consolationem suam, non fallacem, nec in spe rerum nutantium vel labentium constitutam; vitamque etiam ipsam temporalem minime pœnitendam, in qua eruditur ad æternam, bonisque terrenis tanquam peregrina utitur, nec capitur, malis autem aut probatur, aut emendatur. Illi vero qui probationi ejus insultant, eique dicunt, cum forte in aliqua temporalia mala devenerit, *Ubi est Deus tuus?* ipsi dicant, ubi sint dii eorum, cum talia patiuntur, pro quibus evitandis eos vel colunt, vel colendos esse contendunt. Nam ista respondet: Deus meus ubique præsens est, ubique

partout, et il ne connaît point de clôture, lui dont la présence est secrète et l'absence sans déplacement. Quand il me pique de l'aiguillon d'adversité, c'est qu'il éprouve ma vertu ou châtie mes offenses; et pour ces maux temporels pieusement soufferts, il me destine une récompense éternelle. Mais vous, qui êtes-vous pour qu'on vous parle, même de vos dieux; pour qu'on vous parle de mon Dieu? ce Dieu terrible par-dessus tous les autres! car tous les dieux des gentils sont des démons; le Seigneur est celui de qui les cieus sont l'ouvrage. »

XXX. S'il vivait, cet illustre Scipion Nasica, autrefois votre pontife, lui que, sous l'épouvante de la guerre punique, le sénat, en quête du citoyen le plus vertueux, élut d'une voix unanime pour aller recevoir la déesse phrygienne, ce grand homme dont peut-être vous n'oseriez regarder la face; s'il vivait, lui-même réprimerait votre impudence. Car pourquoi, dans votre malheur, accuser par vos plaintes l'avènement du Christ? N'est-ce pas, en effet, que vous désirez jouir sans trouble de vos vices, et libres de toute géhenne importune, vous plonger à loisir dans votre corruption? La paix, l'abondance, ces biens que vous convoitez, est-ce pour en user honnêtement, c'est-à-dire avec modération, tempérance, piété? Mais non; inépuisable diversité de jouissances, folles prodigalités pour y suffire; enfin cette prospérité féconde en ruines morales, plus terribles que le glaive ennemi :

totus, nusquam inclusus, qui possit adesse secretus, abesse non motus : ille cum me adversis rebus exagitat, aut merita examinat, aut peccata castigat, mercedemque mihi aeternam pro toleratis pie malis temporalibus servat : vos autem qui estis, cum quibus loqui dignum sit saltem de diis vestris, quanto minus de Deo meo, qui terribilis est super omnes deos; quoniam dii gentium dæmonia, Dominus autem cœlos fecit?

XXX. Si Nasica ille Scipio vester quondam pontifex viveret, quem sub terrore belli punici in suscipiendis phrygiis sacris, cum vir optimus quæreretur, universus senatus elegit, cujus os fortasse non auderetis aspicere, ipse vos ab hac impudentia cohiberet. Cur enim afflictis rebus adversis de temporibus querimini christianis, nisi quia vestram luxuriam cupitis habere securam, et perditissimis moribus remota omni molestiarum asperitate diffluere? Neque enim propterea cupitis habere pacem et omni genere copiarum abundare, ut his bonis honeste utamini, hoc est modeste, sobrie, temperanter, pie; sed ut infinita varietas voluptatum insanis effusionibus exquiratur, secundisque rebus ea mala orientur in moribus, quæ sævientibus pejora sint hostibus. At ille

voilà ce que vous cherchez ! Scipion le prévoyait , Scipion , votre grand pontife et le plus vertueux des Romains au jugement du sénat , lorsqu'il s'opposait à la destruction de Carthage , alors rivale de l'empire , contre le sentiment de Caton , impatient de sa ruine . Il redoutait un autre ennemi pour les âmes amollies , la sécurité , et ne voulait pas émanciper le pupille romain de son tuteur nécessaire , la crainte . L'événement justifie sa prévoyance . Carthage détruite , sous ces ruines l'éternelle terreur de Rome étouffée et ensevelie , c'est alors que la fortune engendre une déplorable suite de calamités . Le joug de la concorde est brisé et vole en éclats ; puis , de sanglantes séditions , et , par un enchaînement de causes funestes , les guerres civiles , effroyables désastres , le sang coule à torrents ; une soif cruelle de proscriptions et de rapines s'allume ; les Romains qui , dans les âges de vertu , ne craignaient rien que de leurs ennemis , déchus des mœurs héréditaires , ont tout à souffrir de leurs concitoyens ; et cet appétit de domination , entre toutes les passions du genre humain , la plus enivrante pour toute âme romaine , étant demeuré vainqueur dans un petit nombre des plus puissants , trouve le reste accablé , abattu , et le plie à l'esclavage .

XXXI. Infatigable passion , pouvait-elle se reposer dans ces coeurs superbes avant d'arriver , par des honneurs continués ,

Scipio pontifex maximus vester , ille iudicio totius senatus vir optimus , istam vobis metuens calamitatem , nolebat æmulam tunc imperii Romani Carthaginem dirui , et decernenti ut dirueretur , contradicebat Catoni , timens infirmis animis hostem , securitatem ; et tanquam pupillis civibus idoneum tutorem , necessarium yidens esse terrorem . Nec eum sententia fefellit : re ipsa probatum est , quam verum diceret . Deleta quippe Carthagine , magno scilicet terrore romanæ reipublicæ depulso et extincto , tanta de rebus prosperis orta mala continuo subsecuta sunt , ut corrupta disruptaque concordia prius sævis cruentisque seditionibus , deinde mox malarum connexionem causarum , bellis etiam civilibus tantæ strages ederentur , tantus sanguis effunderetur , tanta cupiditate proscriptionum ac rapinarum ferveret immanitas , ut Romani illi qui vita integriore mala metuebant ab hostibus , perdita integritate vitæ crudeliora paterentur a civibus : eaque ipsa libido dominandi , quæ inter alia vitia generis humani meracior inerat universo populo romano , posteaquam in paucis potentioribus vicit , obtritatos fatigatosque ceteros etiam iugo servitutis oppressit .

XXXI. Nam quando illa quiesceret in superbissimis mentibus , donec continuatis honoribus ad potestatem regiam perveniret ? Honorum porro

jusqu'à la puissance royale? Et cette continuation d'honneurs était-elle possible, si l'ambition n'eût prévalu? Or l'ambition ne pouvait prévaloir que chez un peuple corrompu par l'avarice et la débauche, filles de cette prospérité dont la prudence de Nasica voulait sauver Rome, en conservant sa puissante et redoutable rivale. Il voulait que la crainte réprimât l'instinct de la licence, que le même frein contînt la débauche, que le frein de la débauche fût celui de l'avarice; qu'enfin l'oppression du vice laissât fleurir et croître la vertu nécessaire à la république, et la liberté nécessaire à la vertu. Et c'est encore ce prévoyant amour de la patrie qui l'inspire, lui, le pontife souverain, unanimement reconnu par le sénat d'alors (on ne saurait trop le redire) pour l'homme le plus vertueux, quand il détourne ses collègues du projet corrupteur de bâtir un amphithéâtre, et leur persuade, avec une mâle éloquence, de ne point souffrir, complices de la licence étrangère, que la volupté grecque se glisse au foyer des mœurs antiques pour amollir et corrompre l'austère virilité de la vertu romaine. Son ascendant, ses paroles éveillent la sollicitude du sénat, qui, sur l'heure, prohibe les sièges mêmes dont les citoyens commençaient à se servir pour assister aux jeux scéniques. Et ces jeux, de quel zèle ce grand homme les eût proscrits, s'il eût osé s'élever contre l'autorité de ceux qu'il croyait dieux, et

continuandorum facultas non esset, nisi ambitio prævaleret. Minime autem prævaleret ambitio, nisi in populo avaritia luxuriaque corrupto. Avarus vero luxuriosusque populus secundis rebus effectus est, quas Nasica ille providentissime cavendas esse censebat, quando civitatem hostium maximam, fortissimam, opulentissimam nolebat auferri; ut timore libido premeretur, libido pressa non luxuriaretur, luxuriaque cohibita nec avaritia grassaretur : quibus vitiis obseratis, civitati utilis virtus floreret et cresceret, eique virtuti libertas congrua permaneret. Hinc etiam erat, et ex hac providentissima patriæ charitate veniebat, quod idem ipse vester pontifex maximus, a senatu temporis illius (quod sæpe dicendum est) electus sine ulla sententiarum discrepantia vir optimus, caveam theatri senatum construere molientem, ab hac dispositione et cupiditate compescuit; persuasitque oratione gravissima, ne Græcam luxuriam virilibus patriæ moribus paterentur obrepere, et ad virtutem labefactandam enervandamque romanam peregrinæ consentire nequitiae : tantumque auctoritate valuit, ut ejus verbis commota senatoria providentia, etiam subsellia, quibus ad horam congestis in ludorum spectaculo jam uti civitas cœperat, deinceps prohiberet apponi. Quanto studio iste ab urbe Roma ludos ipsos scenicos abstulisset, si auctoritati eorum, quos deos putabat, resistere auderet; quos esse noxios

ne savait pas être de funestes démons ! Peut-être le sut-il ; mais il crut qu'il les fallait plutôt apaiser que mépriser ; car elle n'avait pas encore été révélée aux nations, cette doctrine céleste qui élève au ciel, au delà même des cieux, le cœur humain purifié par la foi ; transforme son amour par l'humble piété, et l'affranchit de la superbe tyrannie des esprits de malice.

XXXII. Car apprenez, vous qui l'ignorez, vous qui affectez l'ignorance, et, délivrés de pareils tyrans, murmurez contre votre libérateur, apprenez que ces jeux scéniques, spectacles d'infamie, libertinage de vanités, ont été institués à Rome non par les vices des hommes, mais par l'ordre de vos dieux. Et ne vaudrait-il pas encore mieux décerner les honneurs divins à Scipion, que de les rendre à de tels dieux ? Ces dieux valaient-ils donc leur pontife ? Écoutez, si toutefois votre raison, dès longtemps enivrée des breuvages de l'erreur, vous laisse encore quelques instants lucides, écoutez : c'est pour apaiser la peste, meurtrière des corps, que vos dieux réclament ces jeux scéniques ; c'est pour prévenir la peste morale que votre pontife s'oppose même à la construction d'un théâtre. S'il vous reste encore quelque lueur d'intelligence pour préférer l'âme au corps, choisissez donc ici vos divinités ; car la contagion s'est-elle retirée des corps parce que la contagion plus subtile des jeux de la scène s'est insinuée dans ces esprits guerriers, jusqu'alors accoutumés à la seule rudesse

dæmones non intelligebat, aut si intelligebat, placandos etiam ipse potius quam contemnendos existimabat. Nondum enim fuerat declarata gentibus superna doctrina, quæ fide cor mundans, ad cœlestia vel super cœlestia capessenda, humili pietate humanum mutaret affectum, et a dominatu superbiorum dæmonum liberaret.

XXXII. Verumtamen scitote, qui ista nescitis ; et qui vos scire dissimulatis, advertite, qui adversus liberatorem a talibus dominis murmuratis : ludi scenici, spectacula turpitudinum et licentia vanitatum, non hominum vitiis, sed deorum vestrorum jussis Romæ instituti sunt. Tolerabilis divinos honores deferretis illi Scipioni, quam deos ejusmodi coleretis : neque enim erant illi dii suo pontifice meliores. Ecce attendite, si mens tandiu potatis erroribus ebria, vos aliquid sanum considerare permittit. Dii propter sedandam corporum pestilentiam ludos sibi scenicos exhiberi jubebant ; pontifex autem propter animorum cavendam pestilentiam, ipsam scenam construi prohibebat. Si aliqua luce mentis animum corpori præponitis, eligite quem colatis. Neque enim et illa corporum pestilentia ideo conquievit, quia populo bellicoso et solis antea ludis circensibus assueto ludorum scenicorum delicata subintravit insaniam : sed astutia spiritum nefandorum prævidens illam pestilentiam jam

des jeux du cirque? Non; mais la malice des esprits infernaux, prévoyant que de ces deux contagions l'une devait bientôt finir, saisit avec une affreuse joie cette occasion de livrer un assaut plus dangereux non à la vie, mais aux mœurs. Quelles épaisses ténèbres d'aveuglement! quelle hideuse corruption! La postérité croira-t-elle qu'échappées au désastre de Rome, à peine réfugiées à Carthage, ces âmes malades vont chaque jour, au théâtre, faire éclater à l'envi leur frénétique enthousiasme pour des histrions?

XXXIII. O esprits en délire! quel est donc ce prodige d'erreur? Que dis-je? de frénésie? Quoi? tous les peuples de l'Orient pleurent la perte de Rome! Aux extrémités de la terre, dans les plus grandes cités, c'est une consternation profonde, un deuil public! Et vous, vous courez aux théâtres, vous les assiégez, vous les encombrez, et votre folie irrite encore la malignité de leur influence! C'est cette maladie, ce fléau des âmes, cette entière subversion de probité et d'honneur que Scipion redoutait pour vous, quand il s'opposait aux théâtres, quand il prévoyait quelle facilité l'heureuse fortune aurait à vous corrompre et à vous perdre, quand il ne voulait pas vous affranchir de la peur de Carthage; car il ne croyait pas à la félicité d'une ville, où les murailles sont debout et les mœurs en ruines. Mais les esprits de perversité ont eu sur vous plus de crédit pour vous séduire, que les hommes de prévoyance pour vous sauver. Aussi vous ne vous

sine debito cessaturam, aliam longe graviorem, qua plurimum gaudet, ex hac occasione non corporibus, sed moribus curavit immittere; quæ animos miserorum tantis obcæcavit tenebris, tanta deformitate fœdavit, ut etiam modo (quod incredibile forsitan erit, si a nostris posteris audietur), romana urbe vastata, quos pestilentia ista possedit, atque inde fugientes Carthaginem pervenire potuerunt, in theatris quotidie certatim pro histrionibus insanirent.

XXXIII. O mentes amentes! qui est hic tantus, non error, sed furor, ut exitium vestrum (sicut audivimus) plangentibus orientalibus populis, et maximis civitatibus in remotissimis terris publicum luctum mœroremque ducentibus, vos theatra quæreretis, intraretis, impleretis, et multo insaniora, quam fuerant antea, faceretis? Hanc animorum labem ac pestem hanc probitatis et honestatis eversionem vobis Scipio ille metuebat, quando construi theatra prohibebat, quando rebus prosperis vos facile corrumpi atque everti posse cernebat, quando vos ab hostili terrore securos esse nolebat. Neque enim censebat ille felicem esse rempublicam stantibus mœnibus, ruentibus moribus. Sed in vobis plus vauit quod dæmones impii seduxerunt, quam quod homines providi præ-

laissez pas imputer le mal que vous faites, et vous imputez au christianisme le mal que vous souffrez ; car, dans la sécurité, ce n'est pas la paix de la république, c'est l'impunité du désordre que vous aimez ; la prospérité vous a dépravés, et l'adversité vous trouve incorrigibles. Il voulait, ce grand Scipion, que la crainte de l'ennemi vous préservât de la défaillance dans le vice ; et vous brisés par l'ennemi, vous ne vous êtes pas même retournés contre le vice ; vous perdez le fruit du malheur, devenus les plus misérables sans cesser d'être les plus méchants des hommes. Et vous vivez pourtant ; et c'est un bienfait de Dieu, lui dont la clémence vous invite à vous corriger par la pénitence, lui qui a déjà permis à votre ingratitude d'échapper, sous le nom de ses serviteurs, dans les monuments de ses martyrs à la fureur de vos ennemis.

XXXIV. Romulus et Rémus ouvrirent, dit-on, un asile où l'impunité était assurée à quiconque y chercherait refuge. Ils voulaient peupler la cité qu'il créaient. Merveilleux précédent de cette clémence proclamée naguère en l'honneur du Christ ! Les destructeurs de Rome reproduisent l'ancien édit de ses fondateurs ; mais faut-il s'étonner que ceux-ci aient ordonné, pour accroître le nombre de leurs citoyens, ce qu'ont ordonné ceux-là pour sauver la multitude de leurs ennemis ? Qu'elle réponde ainsi à ses adversaires, qu'elle réponde plus éloquemment ou plus à propos, s'il est possible, la famille rachetée de Jésus-Christ, notre Seigneur, notre Roi, et sa cité étrangère ici-bas.

caverunt. Hinc est quod mala quæ facitis, vobis imputari non vultis ; mala vero quæ patimini, christianis temporibus imputatis. Neque enim in vestra securitate pacatam rempublicam, sed luxuriam quæritis impunitam, qui depravati rebus prosperis, nec corrigi potuistis adversis. Volebat vos ille Scipio terreri ab hoste, ne in luxuriam flueretis ; vos nec contriti ab hoste luxuriam repressistis : perdidistis utilitatem calamitatis, et miserrimi facti estis, et pessimi permansistis. Et tamen quod vivitis, Dei est ; qui vobis parcendo admonet, ut corrigamini pœnitendo ; qui vobis etiam ingratissimè præstitit, ut vel sub nomine servorum ejus, vel in locis martyrum ejus hostiles manus evaderetis.

XXXIV. Romulus et Remus asylum constituisse perhibentur, quo quisquis confugeret, ab omni noxa liber esset, augere quærentes creandæ multitudinem civitatis. Mirandum in honorem Christi præcessit exemplum. Hoc constituerunt eversores Urbis, quod constituerant antea conditores. Quid autem magnum, si hoc fecerunt illi, ut civium suorum numerus suppleretur, quod fecerunt isti, ut suorum hostium numerositas servaretur ? Hæc et talia, si qua uberius et commodius potuerit,

XXXV. Qu'elle se souvienne toutefois que ses ennemis mêmes cachent dans leurs rangs plusieurs de ses futurs concitoyens, de peur qu'elle ne croie stérile à leur égard la patience qui les supporte comme ennemis, en attendant la joie de les recevoir comme confesseurs ! Qu'elle se souvienne aussi que, pendant son pèlerinage en ce monde, plusieurs lui sont unis par la communion des sacrements qui ne seront pas associés à sa gloire dans l'éternelle félicité des saints. Connus ou inconnus, ces hommes marqués du sceau divin ne craignent pas de se réunir aux ennemis de Dieu pour murmurer contre lui, et tantôt remplissent les théâtres avec eux, tantôt les églises avec nous. Or il faut d'autant moins désespérer du retour de plusieurs d'entre eux, si parmi nos plus francs adversaires se cachent des amis prédestinés, encore inconnus à eux-mêmes. Car les deux Cités s'enlacent et se confondent dans le siècle jusqu'à ce que le dernier jugement les sépare. C'est sur leur origine, leur progrès, la fin qui les attend, que je veux développer mes pensées, avec l'assistance divine, et pour la gloire de la Cité de Dieu que le rapprochement de tant de contrastes rendra plus éclatante.

XXXVI. Mais il me reste encore quelques mots à dire contre ceux qui rejettent les malheurs de Rome sur notre religion, parce qu'elle défend de sacrifier à leurs dieux. Rappelons donc, suivant

respondeat inimicis suis redempta familia Domini Christi, et peregrina civitas regis Christi.

XXXV. *Meminerit sane, in ipsis inimicis latere cives futuros, ne infructuosum vel apud ipsos putet quod, donec perveniat ad confessos, portat infensos sicut ex illorum numero etiam Dei Civitas habet secum, quamdiu peregrinatur in mundo, connexos communionem sacramentorum, nec secum futuros in æterna sorte sanctorum; qui partim in occulto, partim in aperto sunt; qui etiam cum ipsis inimicis adversus Deum, cujus sacramentum gerunt, murmurare non dubitant, modo cum illis theatra, modo ecclesias nobiscum replentes. De correctione autem quorumdam etiam talium multo minus est desperandum, si apud apertissimos adversarios prædestinati amici latitant, adhuc ignoti etiam sibi. Perplexæ quippe sunt istæ duæ Civitates in hoc sæculo, invicemque permixtæ, donec ultimo judicio dirimantur : de quarum exortu et prokursu et debitis finibus, quod dicendum arbitror, quantum divinitus adjuvabor, expediam, propter gloriam Civitatis Dei, quæ alienis a contrario comparatis clarius eminebit.*

XXXVI. *Sed adhuc quædam mihi dicenda sunt adversus eos, qui romanæ reipublicæ clades in religionem nostram referunt, qua diis suis sacrificare prohibentur. Commemoranda enim sunt quæ et quanta oc-*

l'étendue de nos souvenirs ou le besoin de notre sujet, tous les désastres qui, avant la proscription de ces sacrifices, ont accablé cette cité ou les provinces dépendantes de son empire; désastres qu'ils nous attribueraient sans doute, si dès lors notre religion eût fait luire à leurs yeux sa lumière et prohibé leurs sacrilèges cérémonies. Montrons à quelles vertus, et dans quel but, Dieu a daigné prêter son assistance pour l'agrandissement de l'empire, le vrai Dieu qui tient dans sa main tous les empires, et non ces prétendues divinités, dont les séductions et les prestiges ont été plutôt si funestes. Il faut s'élever enfin contre ceux qui, réfutés et convaincus par les plus évidents témoignages, s'obstinent encore à soutenir qu'il faut servir les dieux pour l'intérêt non de la vie présente, mais de la vie qui succède à la mort. Question autrement laborieuse, si je ne me trompe, controversée des plus hautes, où nous entrons en lice contre les philosophes, et les philosophes les plus célèbres, en possession de la gloire la plus légitime, d'accord avec nous sur l'immortalité de l'âme, sur la vérité d'un seul Dieu créateur du monde, sur sa providence qui gouverne son œuvre. Mais comme ils professent d'ailleurs des sentiments contraires aux nôtres, il faut les combattre; c'est un devoir auquel nous ne saurions faillir; et après avoir ruiné toutes les objections de l'impiété, selon les forces que Dieu nous prêtera, nous pourrions affermir la Cité sainte, la piété véritable et le culte du Dieu

currere potuerint, vel satis esse videbuntur, mala quæ illa civitas pertulit, vel ad ejus imperium pertinentes provinciæ, antequam eorum sacrificia prohibita fuissent : quæ omnia procul dubio nobis tribuerent, si jam vel illis clareret nostra religio, vel ita eos a sacris sacrilegis prohiberet. Deinde monstrandum est, quos eorum mores, et quam ob causam verus Deus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt regna omnia; quamque nihil eos adjuverint hi, quos deos putant, quin potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint. Postremo adversus eos dicetur, qui manifestissimis documentis confutati atque convicti conantur asserere, non propter vitæ præsentis utilitatem, sed propter eam, quæ post mortem futura est, colendos deos. Quæ, nisi fallor, quæstio multo erit operosior, et sublimiore disputatione dignior; ut et contra philosophos in ea disseratur, non quoslibet, sed qui apud illos excellentissima gloria clari sunt, et nobiscum multa sentiunt, scilicet de animæ immortalitate, et quod verus Deus mundum condiderit, et de providentia ejus, qua universum, quod condidit, regit. Sed quoniam et ipsi in illis quæ contra nos sentiunt, refellendi sunt; deesse huic officio non debemus : ut refutatis impiis contradictionibus pro viribus, quas Deus impertiet, asseramus Civitatem Dei, veramque

en qui seul la béatitude éternelle nous est promise en vérité. Ici donc mettons fin à ce livre, pour introduire par un début nouveau la suite de ces considérations.

pietatem, et Dei cultum, in quo uno veraciter sempiterna beatitudo promittitur. Hic itaque modus sit hujus voluminis, ut deinceps disposita ab alio sumamus exordio.



LIVRE DEUXIÈME.

Des maux qui ont désolé l'Empire avant l'avènement de Jésus-Christ, et que le culte des faux dieux n'a pas conjurés. Maux de l'âme, les plus grands de tous, ou plutôt les seuls dont les faux dieux ont accablé leurs adorateurs, loin de les en délivrer.

Si la raison humaine, faible et malade ici-bas, loin d'oser résister à l'éclat de la vérité, soumettait ses langueurs au traitement d'une doctrine salubre, en attendant que par la foi et l'amour elle obtînt sa guérison de la grâce divine, un sens droit et la faculté de s'exprimer suffiraient, sans long discours, pour convaincre toute erreur de son néant. Mais cette maladie qui travaille les esprits égarés est d'autant plus pernicieuse aujourd'hui, qu'après toutes les raisons possibles, et telles que l'homme en doit attendre de l'homme, soit aveuglement profond qui ne voit plus l'évidence, soit indomptable opiniâtreté qui ne saurait la souffrir, ils défendent les emportements de leur délire comme la raison et la vérité même. C'est donc souvent une nécessité de s'étendre longuement sur des faits manifestes, non pour les montrer à ceux qui voient,

LIBER SECUNDUS.

In quo disputatione instituta de malis quæ ante Christum, vigente deorum falsorum cultu, perpessi sunt Romani, demonstratur primum eos morum inalis et animi vitiis, quæ mala vel sola vel maxima deputanda sunt, cumulos procurantibus diis falsis, nedum liberatos fuisse.

I. Si rationi perspicuæ veritatis infirmus humanæ consuetudinis sensus non auderet obsistere, sed doctrinæ salubri languorem suum tanquam medicinæ subderet, donec divino adjutorio fide pietatis impetrante sanaretur; non multo sermone opus esset ad convincendum quemlibet vanæ opinionationis errorem, his qui recte sentiunt, et sensa verbis sufficientibus explicant. Nunc vero quoniam ille est major et tetrior insipientium morbus animorum, quo irrationabiles motus suos, etiam post rationem plene redditam, quanta homini ab homine debetur, sive nimia cæcitate, qua nec aperta cernuntur, sive obstinatissima pervicacia, qua et ea quæ cernuntur, non feruntur, tanquam ipsam rationem veritatemque defendunt : fit necessitas copiosius dicendi plerumque res claras, velut eas non spectantibus intuendas, sed quodammodo tangendas pal-

mais pour les faire toucher au doigt, pour en frapper les yeux qui se détournent. Et pourtant quel terme aux débats et aux discours, si nous croyions toujours devoir une réponse aux réponses? Car le défaut d'intelligence ou l'entêtement rebelle répondent, comme dit l'Écriture, « par des paroles d'iniquité, » et « leur vanité ne les fatigue point. » Si donc nous voulions réfuter leurs opinions autant de fois qu'ils ont obstinément pris leur parti de se soucier peu de ce qu'ils disent pourvu qu'ils nous contredisent, quelle œuvre interminable, désespérante, stérile! Aussi ne voudrais-je pour juges de mes écrits ni toi-même, cher Marcellin, ni aucun de ceux à qui, pour l'amour de Jésus-Christ, je dévoue ce fruit de mes veilles, si vous réclamiez toujours une réponse à chaque contradiction qui s'élève, semblables à ces femmes dont parle l'Apôtre, « apprenant toujours, et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité. »

II. J'ai abordé au livre précédent cette œuvre de la Cité sainte que j'entreprends d'élever avec l'aide de Dieu; et j'ai cru devoir préalablement répondre aux impies qui attribuent ces fléaux de la guerre dont le monde est brisé, surtout cette récente désolation de Rome, à la religion chrétienne, parce qu'elle leur défend le culte abominable des démons, quand plutôt ils devraient rendre grâces au Christ de cette clémence inouïe des barbares qui, par le seul

*pantibus et conniventibus offeramus. Et tamen quis disceptandi finis erit et loquendi modus, si respondendum esse respondentibus semper existimemus? Nam qui vel non possunt intelligere quod dicitur, vel tam duri sunt adversitate mentis, ut, etiamsi intellexerint, non obediunt; respondent, ut scriptum est, et loquuntur iniquitatem, atque infatigabiliter vani sunt. Quorum dicta contraria si toties velimus refellere, quoties obnixa fronte statuerint non curare quid dicant, dum quocumque modo nostris disputationibus contradicant; quam sit infinitum, et ærumnosum, et infructuosum vides. Quamobrem nec te ipsum, mi fili Marcelline, nec alios, quibus hic labor noster in Christi charitate utiliter ac liberaliter servit, tales meorum scriptorum velim iudices, qui responsionem semper desiderent, cum his quæ leguntur, audierint aliquid contradici; ne fiant similes earum muliercularum, quas commemorat Apostolus, *semper discentes, et ad veritatis scientiam nunquam pervenientes.**

II. Superiore itaque libro, cum de Civitate Dei dicere instituissem, unde hoc universum opus, illo adjuvante, in manus sumptum est; occurrit mihi respondendum esse primitus eis qui hæc bella, quibus mundus iste conteritur, maximeque romanæ urbis recentem a barbaris vastationem christianæ religioni tribuunt, qua prohibentur nefandis sa-

amour de son nom, ouvre pour refuge à la liberté des vaincus les plus saints, les plus vastes asiles, et respecte en plusieurs la profession du christianisme, ou sincère ou usurpée par la crainte, jusques à regarder comme illicite à leur égard l'exercice du droit de la guerre. Ici s'est présentée cette question : Pourquoi ce divin privilège s'est-il étendu à des impies, à des ingrats? et pourquoi les calamités de la guerre ont-elles enveloppé dans une même infortune les justes et les impies? Mêlée aux vicissitudes journalières du siècle où les faveurs divines et les afflictions humaines semblent indifféremment tomber en partage aux bons et aux méchants, cette question, qui trouble un grand nombre d'esprits, je me suis arrêté quelque temps à la résoudre selon le dessein de cet ouvrage, mais surtout pour consoler les saintes femmes flétries dans leur pudeur et non dans leur chasteté, afin que la vie ne leur soit point un remords quand leur âme n'a pas à connaître le repentir. Puis, en peu de mots, je me suis adressé à ces lâches dont la cynique impudence insulte aux afflictions des fidèles et surtout à la pudeur outragée de nos saintes et chastes sœurs ; eux, les plus dépravés, les plus effrontés des hommes ! race dégénérée de ces mêmes Romains dont l'histoire a gardé tant de nobles souvenirs ; que dis-je ? mortels ennemis de

crificiis servire dæmonibus : cum potius hoc deberent tribuere Christo, quod propter ejus nomen, contra institutum moremque bellorum, eis, quo confugerent, religiosa et amplissima loca barbari libera præbuerunt; atque in multis famulatum deditum Christo non solum verum, sed etiam timore confictum sic honoraverunt, ut quod in eos belli jure fieri licuisset, illicitum sibi esse judicarent. Inde incidit quæstio, cur hæc divina beneficia etiam ad impios ingratosque pervenerint; et cur illa itidem dura, quæ hostiliter facta sunt, pios cum impiis pariter afflixerint. Quam quæstionem per multa diffusam (in omnibus enim quotidianis vel Dei muneribus vel hominum cladibus, quorum utraque bene ac male viventibus permixte atque indiscrete sæpe accidunt, solet multos movere) ut pro suscepti operis necessitate dissolverem, aliquantum immoratus sum; maxime ad consolandas sanctas feminas et pie castas, in quibus ab hoste aliquid perpetratum est, quod intulit verecundiæ dolorem, etsi non abstulit pudicitiae firmitatem; ne poeniteat eas vitæ, quas non est unde possit poenitere nequitiae. Deinde pauca dixi in eos qui christianos adversis illis rebus affectos, et præcipue pudorem humiliatarum feminarum, quamvis castarum atque sanctarum, protervitate impudentissima exagitant, cum sint nequissimi et irreverentissimi, longe ab eis ipsis Romanis degeneres, quorum præclara multa laudantur et litterarum memoria celebrantur, imo illorum gloriæ vehementer ad-

la gloire de leurs pères. Car cette Rome, enfantée, élevée par le courage des ancêtres, ils l'avaient faite dans sa grandeur plus hideuse qu'elle ne fut dans sa chute. Ici, ce n'est qu'une ruine de bois et de pierres; mais dans leur vie, c'était la force, c'était la beauté morale qui s'était écroulée : ces cœurs brûlaient de passions plus funestes que les flammes qui ont dévoré leurs toits. Ainsi j'ai terminé le premier livre; je veux maintenant rappeler tous les maux que Rome a soufferts, soit à l'intérieur, soit dans les provinces soumises à son empire, maux dont ils chargeraient infailliblement la religion chrétienne, si dès lors la liberté de la parole évangélique eût élevé contre leurs dieux faux et trompeurs sa puissante protestation.

III. Or souviens-toi qu'ici je plaide encore contre ceux dont l'ignorance a fait naître ce proverbe : Il ne pleut pas, les chrétiens en sont cause. Quoique dans ce nombre il s'en trouve plusieurs dont l'esprit cultivé aime l'histoire où ils ont sans peine appris les faits que je vais dire. Mais, afin de soulever contre nous la multitude grossière, ils feignent l'ignorance, et cherchent à persuader au vulgaire que ces désastres dont, à certaines distances de temps et de lieux, le genre humain est nécessairement affligé, n'ont d'autre cause que le nom chrétien qui étend partout pour la ruine de leurs dieux sa renommée immense, son éclatante popularité. Que leur souvenir remonte donc aux temps antérieurs

versi. Roman quippe partam veterum auctamque laboribus, foediorem stantem fecerant quam ruentem : quandoquidem in ruina ejus lapides et ligna, in istorum autem vita omnia, non murorum, sed morum munimenta atque ornamenta ceciderunt; cum funestioribus eorum corda cupiditatibus, quam ignibus tecta illius urbis arderent. Quibus dictis, primum terminavi librum. Deinceps itaque dicere institui, quæ mala civitas illa perpressa sit ab origine sua, sive apud se ipsam, sive in provinciis sibi jam subditis : quæ omnia christianæ religioni tribuerent, si jam tunc evangelica doctrina adversus falsos et fallaces eorum deos testificatione liberrima personaret.

III. Memento autem, me ista commemorantem, adhuc contra imperitos agere, ex quorum imperitia illud quoque ortum est vulgare proverbium : Pluvia deficit, causa christiani. Sunt namque qui eorum studiis liberalibus instituti amant historiam, qua facillime ista noverunt : sed ut nobis ineruditorum turbas infestissimas reddant, se nosse dissimulant, atque hoc apud vulgus confirmare nituntur, clades quibus per certa intervalla locorum et temporum genus humanum oportet affligi, causa accidere nominis christiani, quod contra deos suos ingenti fama et præclarissima celebritate per cuncta diffunditur. Recolant ergo no-

à l'incarnation du Christ, à cette glorieuse propagation de son nom, dont ils sont si vainement jaloux, qu'il leur souvienne combien de calamités différentes ont brisé la république romaine; et, s'il est possible, qu'on les défende, ces dieux qu'il ne faut servir que pour détourner les maux dont on nous impute aujourd'hui la souffrance; car pourquoi ont-ils permis ces afflictions de leurs serviteurs, avant que la gloire du nom de Jésus-Christ offensât leur majesté et interdît leurs autels?

IV. Et d'abord pourquoi cette indifférence des dieux à prévenir le dérèglement des mœurs? C'est avec justice que le vrai Dieu a négligé ceux qui ne le servent pas; mais ces dieux, que des hommes profondément ingrats murmurent de ne pouvoir servir, pourquoi laissent-ils leurs adorateurs sans lois, sans lumière pour bien vivre? Si les hommes veillent au culte des dieux, n'est-il pas juste que les dieux veillent aux actions des hommes? Mais, dit-on, nul n'est méchant que de sa propre volonté. Et cependant n'était-ce pas pour ces dieux un devoir de providence de ne point cacher à leurs fidèles les préceptes de la vertu, mais de les professer à haute voix, et, par l'organe de leurs pontifes, de reprendre, d'accuser les pécheurs, de présenter au crime la menace des châtimens, à la justice la promesse des récompenses. L'écho de vos temples a-t-il jamais résonné de tels enseignemens?

biscum, antequam Christus venisset in carne, antequam ejus nomen ea, cui frustra invident, gloria populis innotesceret, quibus calamitatibus res romanæ multipliciter varieque contritæ sint; et in his defendant, si possunt, deos suos, si propterea coluntur, ne ista mala patientur cultores eorum, quorum si quid nunc passi fuerint, nobis imputandum esse contendunt. Cur enim ea quæ dicturus sum, permiserunt accidere cultoribus suis, antequam eos declaratum Christi nomen offenderet, eorumque sacrificia prohiberet?

IV. Primo ipsos mores ne pessimos haberent, quare dii eorum curare noluerunt? Deus enim verus eos, a quibus non colebatur, merito neglexit; dii autem illi, a quorum cultu se prohiberi homines ingratis-simi conqueruntur, cultores suos ad bene vivendum quare nullis legibus adjuverunt? Utique dignum erat ut quomodo isti illorum sacra, ita illi istorum facta curarent. Sed respondetur, quod voluntate propria quisque malus est. Quis hoc negaverit? Verumtamen pertinebat ad consultores deos, vitæ bonæ præcepta non occultare populis cultoribus suis, sed clara prædicatione præbere; per vates etiam convenire, atque arguere peccantes; palam minari poenas male agentibus, præmia recte viventibus polliceri. Quid unquam tale in deorum illorum templis prompta et eminenti voce concrepuit? Veniebamus etiam nos aliquando

Et moi aussi, à l'âge de l'adolescence, j'assistais à ces spectacles, à ces sacrilèges parades. Je prenais plaisir à ces fureurs étranges, à ces concerts, à ces jeux infâmes célébrés en l'honneur des dieux et des déesses. Au jour de l'ablution solennelle de la vierge céleste Béréynthia, mère de tous les dieux, en public devant sa litière, les plus vils histrions chantaient de telles obscénités qu'il eût été honteux de les entendre, non pas à la mère des dieux, mais à la mère d'un sénateur, mais à la mère d'un citoyen honnête; que dis-je? l'un de ces bouffons en eût rougi pour sa mère, car l'homme conserve en son cœur pour ses parents un sentiment de pudeur que la dernière dépravation ne saurait effacer. Oui, qui de ces bouffons mêmes n'eût rougi de répéter dans sa maison, devant sa mère, ces cyniques refrains, ces postures lascives, dont, en présence de la mère des dieux et d'une multitude de témoins de l'un et de l'autre sexe, il affligeait sans pudeur les yeux et les oreilles? Cette foule immense et confuse qu'attirait la curiosité ne devait-elle pas se retirer avec le dégoût et la confusion de la honte? Si c'est là une cérémonie sacrée, qu'est-ce donc qu'un sacrilège? Si c'est là une ablution, qu'est-ce donc qu'une souillure? Et tout cela s'appelait mets; festin en effet où l'on servait à la faim des démons, les aliments de leur goût! Qui ne sait quels esprits se complaisent à de telles infamies, à moins d'ignorer l'existence même des esprits immondes, séduc-

adolescentes ad spectacula ludibriaque sacrilegiorum; spectabamus arreptitios, audiebamus symphoniacos; ludis turpissimis, qui diis deabusque exhibebantur, oblectabamur, cœlesti virgini, et Berecynthiæ matri omnium: ante cujus lecticam die solemnè lavationis ejus, talia per publicum cantitabantur a nequissimis scenicis, qualia, non dico matrem deorum, sed matrem qualiumcumque senatorum vel quorumlibet honestorum virorum, imo vero qualia nec matrem ipsorum scenicorum deceret audire. Habet enim quiddam erga parentes humana verecundia, quod nec ipsa nequitia possit auferre. Illam proinde turpitudinem obscenorum dictorum atque factorum, scenicos ipsos domi suæ prolundendi causa coram matribus suis agere puderet, quam per publicum agebant, coram deum matre, spectante et audiente utriusque sexus frequentissima multitudine. Quæ si illecta curiositate adesse potuit circumfusa, saltem offensa castitate debuit abire confusa. Quæ sunt sacrilegia, si illa sunt sacra? aut quæ inquinatio, si illa lavatio? Et hæc Fercula appellabantur, quasi celebraretur convivium, quo velut suis epulis immunda dæmonia pascerentur. Quis enim non sentiat cujusmodi spiritus talibus obscenitatibus delectentur, nisi vel nesciens utrum omnino sint ulli immundi spiritus deorum nomine decipientes, vel talem agens vitam,

teurs des hommes sous le nom de dieux ; à moins de vivre d'une vie telle qu'au mépris du vrai Dieu , on recherche leur faveur, on redoute leur colère ?

V. Et ce n'est pas ces insensés qui, loin de lutter contre les débordements de cette honteuse coutume, s'y complaisent avec délices, c'est cet illustre Scipion Nasicam envoyé par le sénat comme le plus vertueux citoyen au devant de l'impure idole, c'est Scipion que je voudrais ici pour juge. Nous saurions s'il désirerait que sa mère eût rendu à la république des services assez éminents pour mériter les honneurs divins ; honneurs que les Grecs, les Romains et les autres peuples ont, dans leur reconnaissance, décernés à plusieurs de leurs bienfaiteurs mortels, qu'ils croyaient devenus immortels et admis au nombre des dieux. Certes, s'il était possible, il souhaiterait à sa mère cette glorieuse félicité ; mais voudrait-il que ces divins honneurs fussent célébrés par de telles infamies ? A cette question il s'écrierait sans doute : Non ! que ma mère demeure privée de sentiment et de vie plutôt que de vivre déesse pour prêter l'oreille à ces horreurs ! Loin, loin de notre pensée qu'un sénateur romain, d'une raison assez magnanime pour proscrire le théâtre dans cette cité de fortes âmes, souhaite à sa mère un culte où, déesse, on l'invoque par des prières qui l'eussent offensée simple mortelle comme de honteuses paroles. Non, il ne croirait pas que l'apothéose corrompît à ce point

in qua istos potius quam Deum verum et optet propitios, et formidet iratos?

V. Nequaquam istos, qui flagitiosissimæ consuetudinis vitiis oblectari magis quam obluctari student, sed illum ipsum Nasicam Scipionem, qui vir optimus a senatu electus est, cujus manibus ejusdem dæmonis simulacrum susceptum est, in Urbemque pervectum, habere de hac re judicem vellem. Diceret nobis, utrum matrem suam tam optime de republica vellet mereri, ut ei divini honores decernerentur : sicut et Græcos et Romanos aliasque gentes constat quibusdam decrevisse mortalibus, quorum erga se beneficia magnipenderant, eosque immortales factos, atque in deorum numerum receptos esse crediderant. Profecto ille tantam felicitatem suæ matri, si fieri posset, optaret. Porro si ab illo deinde quæreremus, utrum inter ejus divinos honores vellet illa turpia celebrari ; nonne se malle clamaret, ut sua mater sine ullo sensu mortua jaceret, quam ad hoc dea viveret, ut illa libenter audiret ? Absit ut senator populi romani ea mente præditus, qua theatrum ædificari in urbe fortium virorum prohibuit, sic vellet coli matrem suam, ut talibus dea sacris propitiaretur, qualibus matrona verbis offenderetur. Nec ullo modo crederet verecundiam laudabilis feminæ ita in contrarium divinitate mu-

les sentiments d'une vertueuse femme qu'elle agréât comme de pieux hommages ces obscénités infâmes, auxquelles, pendant sa vie, elle eût dû fermer l'oreille et se dérober par la fuite, à moins de faire rougir pour elle ses parents, son mari, ses enfants. Ainsi, cette mère des dieux que le dernier des hommes n'eût pas avouée pour sa mère, voulant s'emparer des âmes romaines, réclame le plus vertueux citoyen. Est-ce afin de le rendre tel en effet par ses conseils et son assistance? Non, elle veut le séduire, semblable à cette femme « chasseresse des âmes précieuses » comme dit l'Écriture. Elle veut que ce grand cœur, fier d'un témoignage tenu pour divin, et croyant lui-même à l'éminence de sa vertu, ne se mette point en quête de la piété, de la religion véritable, sans quoi les plus nobles caractères tombent dans le néant de l'orgueil. Et que prétend cette déesse en demandant un homme de bien, sinon le surprendre, elle qui demande pour ses solennités des divertissements que les gens de bien repousseraient avec horreur de leurs banquets?

VI. De là l'insouciance de ces dieux pour régler la vie et les mœurs des peuples, des cités dévouées à leur culte ; pour détourner par de terribles menaces ces maux affreux qui dévorent non le champ et la vigne, non la maison et la fortune, mais l'homme même et cette chair soumise à l'âme, et cette âme et cet esprit recteur de la chair. Loin de là; ils permettent plutôt à la malice humaine de combler la mesure. L'ont-ils jamais réprimée? Qu'on

tari, ut honoribus eam talibus advocarent cultores sui, qualibus conviciis in quempiam jaculatis, cum inter homines viveret, nisi aures clauderet seseque subtraheret, erubescerent pro illa et propinqui, et maritus, et liberi. Proinde talis mater deum, qualem habere matrem puderet quemlibet etiam pessimum virum, romanas occupatura mentes quæsivit optimum virum, non quem monendo et adjuvando faceret, sed quem fallendo deciperet, ei similis de qua scriptum est, *Mulier autem virorum pretiosas animas captat*: ut ille magnæ indolis animus hoc velut divino testimonio sublimatus, et vere se optimum existimans, veram pietatem religionemque non quæreret, sine qua omne quamvis laudabile ingenium superbia vanescit et decedit. Quomodo igitur nisi insidiosè quæreret, dea illa optimum virum, cum talia quærat in suis sarris, qualia viri optimi abhorrent suis adhiberi convivis?

VI. Hinc est quod de vita et moribus civitatum atque populorum, a quibus colebantur illa numina, non curarunt, ut tam horrendis et destabilibus malis, non in agro et vitibus, non in domo atque pecunia, non denique in ipso corpore, quod menti subditur, sed in ipsa mente, a ipso rectore carnis animo, eos impleri ac pessimos fieri sine ulla sua

nous le montre donc , qu'on nous le prouve ! Et qu'on n'allègue pas ici de vains chuchotements par où une sorte de tradition mystérieuse souffle à l'oreille de quelques rares initiés je ne sais quels principes de probité et de pudeur ; mais que l'on cite, que l'on signale les lieux consacrés à de pieuses réunions , où l'on ne célèbre point de jeux avec des chants et des postures cyniques , ni de ces déroutes solennelles où la bride est lâchée à toutes les infamies, véritables déroutes de l'honneur et de la honte ; mais où le peuple reçoive les enseignements des dieux pour contenir l'avarice, briser l'ambition, refréner la luxure ; où l'homme misérable apprenne ce que Perse veut qu'il apprenne :

« Apprenez, malheureux, s'écrie le poète avec amertume ; remontez aux causes ; apprenez ce que nous sommes ; pour quelle vie nous recevons l'être ; quel est l'ordre imposé ; où , et de quel point, la roue doit décrire la courbe qui tourne mollement le but ; la misère des richesses et celle des désirs ; l'utilité de cet écu tout rude encore ; quelle part s'en doit à la patrie et à des parents aimés ; ce que Dieu veut que tu sois, et dans quelle condition de l'humanité il a marqué ta place. »

Qu'on nous le dise, où professait-on ces maximes au nom des dieux ? où s'assemblaient les peuples pour entendre ces divins préceptes ? en quels lieux semblables à nos églises que nous mon-

terribili prohibitione permetterent. Aut si prohibebant, hoc ostendatur potius, hoc probetur. Nec nobis nescio quos susurros paucissimorum auribus anhelatos et arcana velut religione traditos jactent, quibus vitæ probitas castitasque discatur : sed demonstrentur vel commemorentur loca talibus aliquando conventiculis consecrata ; non ubi ludi agerentur obscenis vocibus et motibus histrionum, nec ubi Fugalia celebrarentur effusa omni licentia turpitudinum (et vere Fugalia, sed pudoris et honestatis) ; sed ubi populi audirent quid dii præciperent de cohibenda avaritia, ambitione frangenda, luxuria refrenanda ; ubi discerent miseri, quod descendum Persius increpavit, dicens :

Disciteque, o miseri, et causas agnoscite rerum,
 Quid sumus, aut quidnam victuri gignimur ; ordo
 Quis datus, aut metæ qua mollis flexus, et unde,
 Quis modus argenti, quid fas optare, quid asper
 Utile nummus habet ; patriæ carisque propinquis
 Quantum largiri deceat ; quemte Deus esse
 Jussit, et humana qua parte locatus es in re.

Dicatur in quibus locis hæc docentium deorum solebant præcepta recitari, et a cultoribus eorum populis frequenter audiri, sicut nos ostendi-

trons instituées pour de telles réunions, partout où la religion chrétienne se répand ?

VII. Peut-être va-t-on nous citer les écoles et les disputes des philosophes ? D'abord elles ne sont pas d'origine romaine, mais grecque ; ou, s'il faut les tenir pour romaines parce que la Grèce est devenue province de l'empire romain, encore ne publient-elles point les préceptes des dieux, mais les inventions des hommes dont le génie pénétrant et subtil a entrepris de découvrir rationnellement ce que la nature recèle de plus secret ; ce qu'il faut rechercher ou fuir dans la conduite de la vie ; quelle induction certaine l'art de raisonner exprime par un enchaînement rigoureux ; ce qui ne conclut pas, ou répugne aux conclusions que l'on tire. Et quelques-uns ont découvert de grandes vérités en tant que Dieu leur a prêté son aide, mais en tant qu'esclaves de l'infirmité humaine, ils sont tombés dans l'erreur, et la Providence divine a résisté justement à leur orgueil pour montrer par l'exemple même de ces hommes la voie de la piété qui du fond de l'humilité s'élève jusqu'au ciel : question que nous aurons sujet d'approfondir et de discuter avec la grâce du vrai Dieu et Seigneur. Si toutefois les philosophes ont découvert quelque secret de s'acheminer par une bonne vie à la vie bienheureuse, combien serait-il plus juste de décerner à de tels hommes les honneurs divins ? Ne serait-il pas plus conforme à la bienséance et à la vertu de lire les livres de Platon dans son temple que d'assister dans

mus ad hoc ecclesias institutas, quaquaversum religio christiana diffunditur.

VII. An forte nobis philosophorum scholas disputationesque memorabunt ? Primum hæc non romana, sed græca sunt ; aut si propterea jam romana, quia et Græcia facta est romana provincia ; non deorum præcepta sunt, sed hominum inventa, qui utcumque conati sunt ingenii acutissimis præditi ratiocinando vestigare, quid in rerum natura latitaret, quid in moribus appetendum esset atque fugiendum, quid in ipsis ratiocinandi regulis certa connexionione traheretur, aut quid non esset consequens, vel etiam repugnaret, et quidam eorum quædam magna, quantum divinitus adjuti sunt, invenerunt ; quantum autem humanitus impediti sunt, erraverunt : maxime cum eorum superbiam juste providentia divina resisteret, ut viam pietatis ab humilitate in superna surgentem, etiam istorum comparatione monstraret : unde postea nobis erit in Dei veri Domini voluntate disquirendi ac disserendi locus. Verumtamen si philosophi aliquid invenerunt, quod agendæ bonæ vitæ beatæque adipiscendæ satis esse possit ; quanto justius talibus divini honores decernerentur ? Quanto melius et honestius in Platonis templo libri ejus lege-

le temple des démons à ces mutilations volontaires des prêtres galls, à ces consécérations cyniques, à ces blessures forcenées, enfin à toutes ces turpitudes cruelles, à toutes ces cruautés honteuses solennellement pratiquées dans les fêtes de ces infâmes divinités? Combien serait plus utile à l'éducation morale de la jeunesse la publique lecture d'un code de lois divines, que ces stériles éloges des lois et institutions de nos ancêtres! Car les adorateurs de ces dieux ne sentent pas plutôt fermenter dans leur âme le venin d'un coupable désir, selon l'expression de Perse, qu'ils songent aux actions de Jupiter de préférence aux leçons de l'Académie et à l'austère discipline de Caton. Aussi, dans Térence, un jeune débauché voit « en peinture sur une muraille comment Jupiter répand certaine pluie d'or au sein de Danaë; » et, couvrant sa honte d'une autorité si grande, il se vante d'avoir suivi les traces d'un Dieu. « Eh! quel Dieu? dit-il: celui qui fait trembler de son tonnerre la voûte profonde des cieus. Pygmée que je suis, j'aurais honte de l'imiter? Non! non! je l'ai imité, et de grand cœur! »

VIII. Ce n'est pas, dira-t-on, aux fêtes des dieux, c'est aux fictions des poètes qu'il faut rapporter de tels enseignements. Qui m'empêche de répondre que les mystères de la religion sont plus honteux que les débauches du théâtre! Toutefois je me borne à dire, ce que l'on ne peut nier sans être convaincu par l'histoire,

rentur, quam in templis dæmonum Galli absciderentur, molles consecrarentur, insani searentur, et quidquid aliud vel crudele, vel turpe, vel turpiter crudele, vel crudeliter turpe in sacris talium deorum celebrari solet? Quanto satius erat, ad erudiendum justitiam juventutem, publice recitari leges deorum, quam laudari inaniter leges atque instituta majorum? Omnes enim cultores talium deorum, mox ut eos libido perpulerit, « *serventi* » ut ait Persius, « *tincta veneno*, » magis intuentur quid Jupiter fecerit, quam quid docuerit Plato, vel censuerit Cato. Hinc apud Terentium flagitiosus adolescens spectat

Tabulam quamdam pictam in pariete, ubi inerat pictura hæc, Jovem
Quo pacto Danaæ misisse aiunt in gremium quemdam imbrem aurem :

atque ab hac tanta auctoritate adhibet patrociniū turpitudini suæ, cum in ea se jactat imitari deum.

At quem deum (inquit)? Qui templa cæli summo sonitu concutit.
Ego homuncio hoc non facerem? Ego vero illud feci, ac libens.

VIII. At enim non traduntur ista sacris deorum, sed fabulis poetarum. Nolo dicere illa mystica quam ista theatra esse turpiora: hoc dico, quod negantes convincit historia, eosdem illos ludos, in quibus regnant

que ces jeux où règnent les fables des poètes n'ont pas été introduits dans les cérémonies religieuses par l'ignorante superstition des Romains, mais que les dieux eux-mêmes en ont impérieusement et presque avec menace ordonné la solennelle représentation, comme je l'ai rappelé en peu de mots au livre premier. Car, ç'a été sous le fléau d'une contagion désastreuse que les jeux scéniques furent primitivement institués à Rome par l'autorité des pontifes. Qui donc ne se proposerait pas pour règle de vie les actions représentées dans ces jeux d'institution divine, plutôt que ces articles écrits dans les codes de la sagesse humaine? Si le maître des dieux ne fut jamais adultère que dans les coupables fictions des poètes, ce n'est pas l'omission mais la sacrilège licence de ces jeux que dut venger le juste courroux de ces chastes divinités. Et cependant c'est encore là le divertissement le plus tolérable; ces tragédies, ces comédies, imagination des poètes, exposées sur la scène, savent du moins voiler l'obscénité des sujets par une certaine décence d'expressions. Ainsi font-elles partie des études dites honnêtes et libérales, et des vieillards les font lire et apprendre aux enfants!

IX. Mais quel était le sentiment des vieux Romains sur les jeux de la scène? Cicéron nous l'apprend dans ses livres *de la République*, où Scipion, en discutant, s'exprime ainsi : « Jamais, si les mœurs privées ne l'eussent souffert, la comédie n'eût fait recevoir ses débauches au théâtre. » Pour les Grecs, plus anciens, ils

figmenta poetarum, non per imperitum obsequium sacris deorum suorum intulisse Romanos; sed ipsos deos, ut sibi solemniter, ederentur et honori suo consecrarentur, acerbe imperando, et quodammodo extorquendo fecisse: quod in primo libro brevi commemoratione perstrinxi. Nam ingravescente pestilentia, ludi scenici auctoritate pontificum Romæ primitus instituti sunt. Quis igitur in agenda vita non ea sibi potius secunda arbitretur, quæ actitantur ludis auctoritate divina institutis, quam ea quæ scriptitantur legibus humano consilio promulgatis? Adulterum Jovem si poetæ fallaciter prodiderunt, dii utique casti, quia tantum nefas per humanos ludos confictum est, non quia neglectum, irasci ac vindicare debuerunt. Et hæc sunt sceniæ tolerabiliora ludorum, comediæ scilicet et tragædiæ, hoc est fabulæ poetarum agendæ in spectaculis, multa rerum turpitudine, sed nulla saltem, sicut alia multa, verborum obscenitate compositæ: quas etiam inter studia, quæ honesta ac liberalia vocantur, pueri legere et discere coguntur a senibus.

IX. Quid autem hinc senserint Romani veteres, Cicero testatur in libris quos *de Republica* scripsit, ubi Scipio disputans ait: *Nunquam comediæ, nisi consuetudo vitæ pateretur, probare sua theatris flagitia*

avaient peut-être une excuse au libertinage de leur préjugé ; car la loi permettait à la comédie de parler librement et nominativement de tout et de tous. Aussi, dans les mêmes livres, Scipion l'Africain ajoute : « Qui n'a-t-elle pas atteint ? ou plutôt, sur qui ne s'est-elle pas acharnée ? Qui a-t-elle épargné ? Qu'elle ait blessé des flatteurs du peuple, citoyens pervers et séditieux, un Cléon, un Cléophon, un Hyperbolus, encore passe : souffrons-le, bien qu'il soit préférable que tels hommes soient notés par le censeur plutôt que par le poète ; mais que Périclès, depuis tant d'années gouvernant la république avec une souveraine autorité dans la paix et dans la guerre, soit outragé par des vers et qu'on les récite sur la scène, cela n'est pas moins choquant que si parmi nous Plaute ou Névius eût voulu médire des Scipion, ou Cécilius de Caton. » Et un peu plus bas : « Nos lois des douze Tables au contraire, si avares de la peine capitale, l'ont portée contre tout citoyen qui flétrirait l'honneur d'autrui par des poésies ou représentations outrageantes. C'est en effet au jugement, à la censure légitime des magistrats, et non au caprice des poètes, que notre vie doit être soumise, et nous devons être à l'abri de l'injure, s'il ne nous est permis de répondre et de nous défendre en justice. » Tel est le passage du quatrième livre *de la République* de Cicéron, que j'ai cru devoir extraire littéralement, sauf quelques omissions ou de légers changements pour en faciliter l'intelligence : car il im-

potuissent. Et Græci quidem antiquiores vitiosæ suæ opinionis quamdam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod vellet comædia, de quo vellet, nominatim diceret. Itaque, sicut in eisdem libris loquitur Africanus, « Quem illa non attingit ? vel potius quem non vexavit ? cui pepercit ? Esto, populares homines improbos, in republica seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit. Patiamur, inquit, etsi ejusmodi cives a censore melius est quam a poeta notari : sed Periclem, cum jam suæ civitati maxima auctoritate plurimos annos domi et belli præfuisset, violari versibus ; et eos agi in scena, non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset, aut Nævius Publio et Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere. » Deinde Paulo post : « Nostræ, » inquit, « contra duodecim Tabulæ cum per paucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sancientiam putaverunt, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. Præclare. Judiciis enim magistratum, disceptationibus legitimis propositam vitam, non poetarum ingeniis habere debemus ; nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat, et judicio defendere. » Hæc ex Ciceronis quarto de Republica libro ad verbum excerpta arbitratus sum, nonnullis, pro-

porte beaucoup à mon sujet. Suivent d'autres développements dont la conclusion montre que les anciens Romains ne souffraient pas volontiers qu'un homme fût pendant sa vie loué ou blâmé sur la scène. Les Grecs, je l'ai déjà dit, en admettant cette licence, n'étaient pas moins cyniques, mais plus conséquents; car ils voyaient leurs dieux applaudir à l'opprobre dont la scène couvrait et les hommes et les dieux mêmes, soit pures fictions des poètes, soit récit et représentation véritable de ces crimes divins; et plutôt au ciel que les hommes se fussent contentés de les prendre pour divertissement et non pour modèles. C'eût été trop d'orgueil en effet d'épargner la réputation des principaux de la ville et des autres citoyens, quand les dieux ne voulaient pas que leur propre réputation fût épargnée. Pour cette excuse alléguée d'ordinaire, que les forfaits attribués aux dieux ne sont qu'imagination et mensonge, quoi de plus criminel si l'on consulte la véritable piété? Si l'on considère la malice des démons, quoi de plus artificieux, quoi de plus perfide? Car, si la diffamation d'un citoyen vertueux et dévoué à la patrie est d'autant plus indigne qu'elle calomnie davantage et ses mœurs et la vérité, quels supplices pourront suffire quand cette injure, si horrible, si criminelle, atteint la Divinité même?

X. Mais qu'importe à ces esprits de malice, qu'on prend pour

pter faciliorem intellectum, vel prætermisissis vel paululum commutatis. Multum enim ad rem pertinent, quam molior explicare, si potero. Dicit deinde alia, et sic concludit hunc locum, ut ostendat veteribus displicuisse Romanis, vel laudari quemquam in scena vivum hominem, vel vituperari. Sed, ut dixi, hoc Græci quanquam inverecundius, tamen convenientius licere voluerunt, cum viderent diis suis accepta et grata esse opprobria, non tantum hominum, verum et ipsorum deorum in scenicis fabulis; sive a poetis essent illa conficta, sive flagitia eorum vera commemorarentur et agerentur in theatris, atque ab eorum cultoribus utinam solo risu ac non etiam imitatione digna viderentur. Nimis enim superbum fuit, famæ parcere principum civitatis et civium, ubi suæ famæ parci numina noluerunt. Nam quod asfertur pro defensione, non illa vera in deos dici, sed falsa atque conficta, idipsum est scelestius, si pietatem consulas religionis; si autem malitiam dæmonum cogites, quid astutius ad decipiendum atque callidius? Cum enim probrum jacitur in principem patriæ bonum atque utilem, nonne tanto est indignius, quanto a veritate remotius, et a vita illius alienius? Quæ igitur supplicia sufficiunt, cum Deo fit ista tam nefaria, tam insignis injuria?

X. Sed maligni spiritus, quos isti deos putant, etiam flagitia quæ non

des dieux, que des crimes imaginaires leur soient attribués, pourvu qu'ils enveloppent les âmes humaines dans ces filets d'opinions étranges, et les entraînent avec eux à leur inévitable supplice? Que ces crimes aient été commis par des hommes dont l'apothéose réjouit ces amis des erreurs humaines, subtils artisans de mal-faisance et d'imposture, habiles à se substituer aux objets mêmes de ce culte idolâtre; ou que nul homme n'en soit coupable, qu'importe? Ils veulent que la fiction les prête aux dieux, afin que toute atrocité, toute infamie s'autorise de tels exemples comme s'il y avait commerce de crimes du ciel à la terre! Ainsi les Grecs, se sentant esclaves de pareilles divinités, n'ont pas cru que, sur cette scène retentissante d'outrages, les poètes dussent les épargner eux-mêmes; soit ambition d'être assimilés à leurs dieux, soit crainte de les irriter en s'élevant au-dessus d'eux par la recherche d'une réputation meilleure.

C'est aussi sur ce principe qu'ils admettaient les acteurs aux plus hautes dignités; car ce même livre *de la République* rapporte qu'Eschine, l'éloquent orateur d'Athènes, après avoir joué la tragédie dans sa jeunesse, parvint au gouvernement de l'État, et qu'Aristodème, acteur tragique aussi, fut souvent envoyé par les Athéniens en mission auprès de Philippe pour traiter les plus importantes affaires de la guerre et de la paix. Et en effet, l'art et les

admiserunt, de se dici volunt, dum tamen humanas mentes his opinionibus velut retibus inducant, et ad prædestinatum supplicium secum trahant : sive homines ista commiserint, quos deos haberi gaudent, qui humanis erroribus gaudent, pro quibus se etiam colendos mille nocendi fallendique artibus interponunt; sive etiam non ullorum hominum illa crimina vera sint, quæ tamen de numinibus fingi libenter accipiunt fallacissimi spiritus, ut ad scelestas ac turpia perpetranda, velut ab ipso, cœlo traduci in terras satis idonea videatur auctoritas. Cum igitur Græci talium numinum servos se esse sentirent, inter tot et tanta eorum theatra opprobria parcendum sibi a poetis nullo modo putaverunt, vel diis, suis etiam sic consimilari appetentes, vel metuentes ne honestiorem famam ipsi requirendo, et eis se hoc modo præferendo, illos ad iracundiam provocarent.

Ad hanc convenientiam pertinet, quod etiam scenicos actores earumdem fabularum non parvo civitatis honore dignos existimarunt. Siquidem, quod in eo quoque *de Republica* libro commemoratur, et Æschines Atheniensis, vir eloquentissimus, cum adolescens tragœdias actavisset, rempublicam capessivit; et Aristodemum, tragicum item actorem, maximis de rebus pacis ac belli legatum ad Philippum Athenienses sæpe miserunt. Non enim consentaneum putabatur, cum easdem artes

jeux scéniques étant agréables aux dieux, était-il raisonnable d'en reléguer les acteurs au rang des citoyens infâmes?

XI. C'était une honte aux Grecs; mais ils s'accommodaient à la fantaisie de leurs dieux. Ils n'osaient pas dérober la vie des citoyens aux langues homicides des poètes et des histrions qui déchiraient la vie des dieux, de l'aveu, avec l'agrément des dieux mêmes; et, loin de mépriser les acteurs de ces fictions si agréables à leurs divinités, ils les jugèrent dignes des plus grands honneurs. Quelle raison en effet d'honorer les prêtres qui rendent les dieux propices par le sang des victimes, et de noter comme infâmes les acteurs, instruments de ces plaisirs scéniques réclamés des dieux comme un honneur dont l'omission, suivant leurs propres menaces, provoquerait les célestes courroux? Et d'ailleurs le célèbre Labéon, si profond dans la science sacrée, ne veut-il pas que la différence de culte distingue les divinités bonnes et mauvaises? Aux mauvaises, des libations sanglantes, de funèbres prières; aux bonnes, des hommages de plaisir et de joie: les jeux, dit-il, les festins, le lectisternium. Plus tard, avec l'aide de Dieu, nous discuterons le fond de toutes ces opinions. Quant à la question présente, soit que l'on rende ces honneurs indifféremment à tous les dieux comme bons (et il sied bien aux dieux d'être méchants! ou plutôt ils le sont tous,

eosdemque scenicos ludos etiam diis suis acceptos viderent, illos, per quos agerentur, infamium loco ac numero deputare.

XI. Hæc Græci turpiter quidem, sed sane diis suis omnino congruenter, qui nec vitam civium lacerandam linguis poetarum et histrionum subtrahere ausi sunt, a quibus cernebant deorum vitam eisdem ipsis diis volentibus et libentibus carpi; et ipsos homines, per quos ista in theatris agebantur, quæ numinibus, quibus subditi erant, grata esse cognoverant, non solum minime spernendos in civitate, verum etiam maxime honorandos putarunt. Quid enim causæ reperire possent, cur sacerdotes honorarent, quia per eos victimas diis acceptabiles offerebant; et scenicos probrosos haberent, per quos illam voluptatem sive honorem diis exhiberi, petentibus, et, nisi fieret, irascentibus, eorum admonitione didicerant? Cum præsertim Labeo, quem hujusmodi rerum peritissimum prædicant, numina bona a numinibus malis ista etiam cultus diversitate distinguat, ut malos deos propitiari cædibus et tristibus supplicationibus asserat; bonos autem obsequiis lætis atque jucundis: qualia sunt, ut ipse ait, ludi, convivia, lectisternia. Quod totum quale sit, postea, si Deus juverit, diligentius disseremus. Nunc ad rem præsentem quod attinet, sive omnibus omnia tanquam bonis permixte tribuantur (neque enim esse decet deos malos, cum potius

car ils ne sont que des esprits impurs); soit qu'au gré de Labeon, on établisse certaine distinction d'hommages, c'est toujours avec beaucoup de raison que les Grecs honorent à la fois les prêtres qui offrent les victimes et les acteurs qui célèbrent les jeux. Ne seraient-ils pas en effet convaincus de faire injure à tous les dieux, si la scène est un plaisir pour tous; ou, chose encore plus indigne, aux dieux bons, si les bons seuls s'y plaisent?

XII. Quant aux Romains, et Scipion en fait gloire dans ce même traité *de la République*, ils n'ont pas voulu laisser leur vie et leur réputation en proie à l'injurieuse malignité des poètes, et ils ont même décerné la peine capitale contre tout citoyen coupable de vers diffamatoires. Noble respect de soi-même! mais orgueil, mais impiété à l'égard des dieux! Ignorait-on qu'ils souffraient avec patience, que dis-je? avec plaisir, d'être déchirés par la dent envenimée des poètes; et l'on se croyait plus digne de ménagements que les dieux mêmes, et le rempart de la loi protégeait l'homme contre les outrages, tandis que les dieux en étaient abreuvés dans les jeux célébrés en leur honneur! « Eh quoi! Scipion, tu loues la défense faite aux poètes de Rome d'insulter un citoyen romain, et tu vois que nul des dieux n'est épargné! Tu fais donc plus d'état de la dignité du sénat que de la gloire du Capitole, de la seule Rome que de tout le ciel? Et les poètes ne pourront darder contre les citoyens leur langue

isti, quia immundi sunt spiritus, omnes sint mali), sive certa discretionem, sicut Labeoni visum est, illis illa, istis ista distribuuntur obsequia: competentissime Græci utrosque honore dignos ducunt, et sacerdotes, per quos victimæ ministrantur, et scenicos, per quos ludi exhibentur; ne vel omnibus diis suis, si et ludi omnibus grati sunt, vel, quod est indignius, his quos bonos putant, si ludi ab eis solis amantur, facere convincantur injuriam.

XII. At Romani, sicut in illa *de Republica* disputatione Scipio gloriatur, probris et injuriis poetarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam plectendum sancientes, tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honeste constituerunt, sed erga deos suos superbe et irreligiose: quos cum scirent non solum patienter, verum etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari; se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solemnitatibus miscuerunt. Itane tandem, Scipio, laudas hanc poetis romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas eos nulli deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda visa est existimatio curiæ vestræ quam Capitolii, imo Romæ unius quam

malfaisante : la loi les retient. Mais, libres à l'égard des dieux, sans craindre ni sénateur, ni prince du sénat, ni censeur, ni pontife, ils pourront impunément leur lancer l'outrage ! C'est une indignité, n'est-ce pas, que Plaute ou Névius médissent des Scipions, ou Cécilius de Caton ? Mais il est juste que votre Térence irrite l'incontinence de la jeunesse par l'exemple de Jupiter très-grand et très-bon !

XIII. Scipion me répondrait peut-être, s'il vivait : Comment refuser l'impunité à ce qui est consacré par les dieux mêmes ? Et n'ont-ils pas introduit dans les mœurs romaines ces jeux scéniques où se représente, où se dit, où se fait tout cela ? N'en ont-ils pas ordonné la dédicace et la célébration en leur honneur ? — Eh quoi ! un tel commandement ne les a pas convaincus de n'être que des dieux de mensonge, absolument indignes de recevoir d'une telle république les honneurs divins ? N'eût-il pas été contre la décence et la raison de les adorer s'ils eussent réclamé des représentations injurieuses aux Romains ? Comment donc, au nom du ciel, a-t-on pu les prendre pour des dieux dignes d'adoration, au lieu de les reconnaître comme des esprits digne de haine, quand, jaloux de tromper les hommes, ils ont voulu que leur culte même publiât leurs crimes ? Et toutefois, quoique déjà dominés par une funeste superstition au point d'honorer des divinités qui demandaient à la scène l'hommage de ces turpitudes, les Romains conservèrent assez de dignité et

cœli totius ; ut linguam maledicam in cives tuos exercere poetæ etiam lege prohiberentur, et in deos tuos securi tanta convicia, nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente, jacularentur ? Indignum videlicet fuit, ut Plautus, aut Mævius Publico et Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret ; et dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret ?

XIII. Sed responderet mihi fortasse, si viveret : Quomodo nos ista impunita esse nollemus, quæ ipsi dii sacra esse voluerunt, cum ludos scenicos, ubi talia celebrantur, dictitantur, actitantur, et romanis moribus invexerunt, et suis honoribus dicari exhiberique jusserunt ? Cur ergo non hinc magis ipsi intellecti sunt non esse dii veri, nec omnino digni quibus divinos honores deferret illa respublica ? Quos enim coli minime deceret, minimeque oporteret, si ludos expeterent agendos conviciis Romanorum ; quomodo, quæso, colendi putati sunt, quomodo non detestandi spiritus intellecti, qui cupiditate fallendi inter suos honores sua celebrari crimina poposcerunt ? Itemque Romani, quamvis jam superstitione noxia premerentur, ut illos deos colerent, quos videbant sibi voluisse scenicas turpitudines consecrari, suæ tamen dignitatis memores ac pu-

de pudeur pour ne pas honorer les acteurs à l'exemple des Grecs; mais, suivant les paroles du même Scipion dans Cicéron, « tenant pour infâmes l'art et les jeux scéniques, non-seulement ils ont jugé les gens de cette profession inadmissibles aux emplois, ils ont encore voulu que la note du censeur les exclût même de leur tribu. » Admirable sagesse, et qui doit compter entre les vraies vertus de Rome! Mais que n'est-elle à soi-même son guide et son modèle? Un citoyen romain choisit la profession d'acteur, toute voie aux honneurs lui est fermée; que dis-je? la sévérité du censeur ne le souffre pas même dans sa propre tribu: cela est juste. O noble instinct de la gloire! ô inspiration naïvement romaine! — Mais qu'on me réponde: quelle raison d'exclusion des honneurs les hommes de la scène, et d'introduire les jeux de la scène dans les honneurs des dieux? Longtemps inconnu à la vertu des Romains, cet art théâtral n'est recherché que pour le plaisir de l'homme, il ne se glisse qu'au sein de la corruption, et les dieux cependant en réclament l'hommage? Et l'on rejette avec mépris l'acteur, l'un des ministres du culte divin! Et l'on ose noter qui représente ces infamies, en adorant qui les exige? C'est un différend à vider entre les Grecs et les Romains. Les Grecs trouvent raisonnable d'honorer les hommes de la scène, puisqu'ils adorent des dieux sollicités de jeux scéniques; les Romains au contraire, ne souffrent, pas que leur pré-

doris, actores talium fabularum nequaquam honoraverunt more Græcorum, sed sicut apud Ciceronem idem Scipio loquitur, *Cum artem ludicram scenamque totam probro ducerint, genus id hominum non modo honore civium reliquorum carere, sed etiam tribu moveri notatione censoria voluerunt.* Præclara sane, et romanis laudibus annumeranda prudentia: sed vellem se ipsa sequeretur, se imitaretur. Ecce enim recte, quisquis civium romanorum esse scenicus elegisset, non solum ei nullus ad honorem dabatur locus, verum etiam censoris nota tribum tenere propriam minime sinebatur. O animum civitatis laudis avidum, germaneque romanum! Sed respondeatur mihi, qua consentanea ratione homines scenici ab omni honore repelluntur, et ludi scenici deorem honoribus admiscuntur? Illas theatricas artes diu virtus romana non noverat: quæ si ad oblectamentum voluptatis humanæ quærerentur, vitio morum irreperent humanorum. Dii eas sibi exhiberi petiverunt: quomodo ergo abjicitur scenicus, per quem colitur Deus? et theatricæ illius turpitudinis qua fronte notatur actor, si adoratur exactor? In hac controversia Græci Romanique concertant. Græci putant recte se honorare homines scenicos, quia colunt ludorum scenicorum flagitatores deos: Romani vero hominibus scenicis nec plebeiam tribum,

sence déshonore l'assemblée du sénat, que dis-je ? la tribu même où la plèbe est admise ? Mais, dans cette question, toute difficulté est tranchée par ce raisonnement. Les Grecs posent en principe : Si l'on doit un culte à de tels dieux, on doit des honneurs à de tels hommes. Mais il est impossible d'honorer de tels hommes, objectent les Romains ; et les chrétiens concluent : Donc il est impossible d'adorer de tels dieux.

XIV. Et je le demande maintenant, ces poètes auteurs de pareilles fables à qui la loi des douze Tables défend d'attenter à la réputation des citoyens quand ils couvrent les dieux d'outrages et d'outrages, pourquoi ne sont-ils pas réputés infâmes comme les comédiens, notés comme ceux qui représentent ces poétiques fictions, ces ignominieuses divinités ? Est-ce justice de flétrir les acteurs et d'honorer les auteurs ? Et n'est-ce pas plutôt à un Grec, à Platon, qu'il faut décerner la palme de l'équité lorsque formant selon la raison l'idéal d'un État, il pense qu'il faut en bannir les poètes comme les ennemis de la vérité ; car il ne saurait souffrir ni ces insultes sacrilèges, ni ces fables trompeuses et corruptrices. Et c'est Platon, c'est un homme, qui, proscrivant les poètes, bannit le mensonge de la cité, tandis que les jeux scéniques sont réclamés par les dieux comme un honneur. Compare maintenant l'homme à la divinité. L'homme ne veut pas même que l'on écrive de telles infamies, il en dissuade sans les persuader la légèreté et la mollesse grecques ; la divinité veut même qu'on les

quanto minus senatoriam curiam dehonestari sinunt ? In hac disceptatione hujusmodi ratiocinatio summam quaestionis absolvit. Proponunt Græci : Si dii tales colendi sunt, profecto etiam tales homines honorandi. Assumunt Romani : Sed nullo modo tales homines honorandi sunt. Concludunt christiani : Nullo modo igitur dii tales colendi sunt.

XIV. Deinde quaerimus, ipsi poetæ, talium fabularum compositores, qui duodecim Tabularum lege prohibentur famam lædere civium, tam probrosa in deos convicia jaculantes, cur non ut scenici habeantur inhonesti. Qua ratione rectum est, ut poeticorum figmentorum et ignominiosorum deorum infamentur actores, honorentur auctores ? an forte Græco Platoni potius palma danda est, qui cum ratione formaret, qualis esse civitas debeat, tanquam adversarios veritatis, poetas censuit urbe pellendos ? Iste vero et deorum injurias indigne tulit, et fucari corruptique figmentis animos civium noluit. Confer nunc Platonis humanitatem a civibus decipiendis poetas urbe pellentem, cum deorum divinitate honori suo ludos scenicos expetente. Ille, ne talia vel scriberentur, etsi non persuasit disputando, tamen suasit levitati lasciviæque Græcorum : isti, ut talia etiam agerentur, jubendo extorserunt gravitati et modestiæ

représente, et son ordre arrache ces représentations à la gravité, à la modestie des Romains ! Que dis-je ? elle veut encore que ces jeux lui soient dédiés, consacrés, célébrés solennellement en son honneur. Qui donc enfin serait-il plus honorable de diviniser ou le sage qui défend tant d'obscènes délires, ou ces démons charmés de l'erreur des hommes à qui Platon n'a pu persuader la vérité ?

Cet homme, Labéon a cru devoir l'élever au rang des demi-dieux, comme Hercule, comme Romulus. Or il préfère les demi-dieux aux héros, et tous il les met au nombre des divinités. Pour moi, je le tiens non-seulement préférable aux héros, mais aux dieux mêmes, celui que Labéon appelle un demi-dieu. Les lois romaines approchent des sentiments de Platon ; car, s'il condamne toutes fictions poétiques, les Romains refusent du moins aux poètes la licence de médire des hommes ; s'il leur interdit le séjour même de la cité, ils bannissent les acteurs de la société civile ; et peut-être les banniraient-ils tout à fait s'ils avaient quelque courage contre ces dieux qui leur imposent les jeux de la scène. Les Romains ne pourraient donc jamais obtenir ni attendre, pour régler ou corriger leurs mœurs, aucune loi de ces dieux que la loi romaine humilie et confond. Ils réclament des jeux scéniques en leur honneur ; elle repousse des honneurs les hommes de la scène ; ils exigent que les fictions poétiques proclament leur divine infamie ; elle défend à l'impu-

Romanorum. Nec tantum hæc agi voluerunt, sed sibi dicari, sibi sacrari, sibi solemniter exhiberi. Cui tandem honestius divinos honores decerneret civitas ? utrum Platoni hæc turpia et nefanda prohibenti ; an dæmonibus hac hominum deceptione gaudentibus, quibus ille vera persuadere non potuit ?

Hunc Platonem Labeo inter semideos commemorandum putavit, sicut Herculem, sicut Romulum : semideos autem heroibus anteponit, sed utrosque inter numina collocat. Verumtamen istum, quem appellat semideum, non heroibus tantum ; sed etiam diis ipsis præferendum esse non dubito. Propinquant autem Romanorum leges disputationibus Platonis, quando ille cuncta poetica figmenta condemnat, isti autem poetis adimunt saltem in homines maledicendi licentiam ; ille poetas ab urbis ipsius habitatione, isti saltem actores poeticarum fabularum remouent a societate civitatis, et, si contra deos ludorum scenicorum expetitores aliquid auderent, forte undique removerent. Nequaquam igitur leges ad instituendos bonos aut corrigendos malos mores, a diis suis possent accipere seu sperare Romani, quos legibus suis vincunt atque convincunt. Illi enim honori suo deposcunt ludos scenicos, isti ab honoribus omnibus repellunt homines scenicos : illi celebrari sibi jubent figmentis poeticis

dence des poètes de diffamer les hommes. Platon, ce demi-dieu, s'est élevé contre la honteuse passion de ces dieux, et quels dieux ! Il a montré ce que le caractère romain devait accomplir en exilant de toute ville bien réglée les poètes, artisans de mensonges ou séducteurs des faibles mortels qu'ils convient à imiter les plus odieux forfaits comme des actions divines. Pour moi, sans donner Platon ni pour un dieu, ni pour un demi-dieu, sans le comparer à aucun des saints anges du Dieu souverain, à aucun des prophètes de vérité, à nul apôtre, à nul martyr du Christ, non pas même à un simple chrétien (et ce sentiment, avec la grâce du Seigneur, j'en développerai les raisons en lieu convenable), cependant ce demi-dieu de leur fantaisie, je le préfère sinon à Romulus, à Hercule, quoique nul récit, nulle fiction d'historien ou de poète ne lui attribuent ou le meurtre d'un frère ou tout autre crime ; mais assurément je le préfère à un Priape, à un Cynocéphale, à la Fièvre enfin, divinités que Rome a empruntées aux autels étrangers ou qu'elle-même a consacrées. Et comment ces dieux auraient-ils soin de prévenir ou de déraciner par des préceptes ou des lois une telle corruption de l'esprit et des mœurs, ces dieux qui s'intéressent au développement, à la propagation des vices, en requérant du théâtre la solennelle publicité de leurs crimes véritables ou imaginaires, afin que les honteux instincts de l'homme s'allument d'eux-mêmes,

opprobria deorum, isti ab opprobriis hominum deterrent impudentiam poetarum. Semideus autem ille Plato et talium deorum libidini restitit, et ab indole Romanorum quid perficiendum esset, ostendit ; qui poetas ipsos vel pro arbitrio mentientes, vel hominibus miseris quasi deorum facta pessima imitanda proponentes, omnino in civitate bene instituta vivere noluit. Nos quidem Platonem nec deum nec semideum perhibemus ; nec ulli sancto angelo summi Dei, nec veridico prophetæ, nec apostolo alicui, nec cuilibet Christi martyri, nec cuiquam christiano homini comparamus ; cujus nostræ sententiæ ratio, Deo prosperante, suo loco explicabitur : sed eum tamen, quandoquidem ipsi volunt fuisse semideum, præferendum esse censemus, si non Romulo et Herculi (quamvis istum nec fratrem occidisse, nec aliquod perpetrasse flagitium quisquam historicorum vel poetarum dixit aut finxit), certe vel Priapo, vel alicui Cynocephalo, postremo vel Febri, quæ Romani numina partim peregrina receperunt, partim sua propria sacraverunt. Quomodo igitur tanta animi et morum mala bonis præceptis et legibus vel imminetia prohiberent, vel insita exstirpanda curarent dii tales, qui etiam seminanda et augenda flagitia curaverunt, talia vel sua vel quasi sua facta per theatricas celebritates populis innotescere cupientes, ut tanquam auctoritate divina, sua sponte

comme divinement autorisés. Aussi c'est en vain que Cicéron s'écrie au sujet des poètes : « Lorsqu'ils se sentent soutenus des acclamations et des suffrages du peuple, sage et merveilleux précepteur sans doute, quelles ténèbres ils répandent ! quelles terreurs ils inspirent ! quelles passions ils enflamment ! »

XV. Et quelle raison a décidé le choix de ces dieux, de ces faux dieux ? Raison, ou plutôt flatterie ? Car ce sage qu'ils érigent en demi-dieu, Platon lui-même, qui par ses nobles travaux a tant lutté contre les maux si funestes de l'âme et leur désastreuse influence sur les mœurs humaines, ils ne le jugent pas digne du plus humble temple, et ils préfèrent à plusieurs dieux leur Romulus, quoique la doctrine secrète lui assigne plutôt le culte d'un demi-dieu que d'un dieu. N'ont-ils pas institué pour lui un flamme, dignité sacerdotale si éminente dans les rites anciens, témoin la hauteur de la mitre, qu'il n'existait que trois flamines attachés à trois divinités : le Dialis à Jupiter, le Martialis à Mars, le Quirinalis à Romulus ? Car ce prince, étant comme admis au ciel par la faveur de ses concitoyens, reçut le nom de Quirinus. Ainsi Romulus est élevé en honneur au-dessus de Neptune, au-dessus de Pluton, frère de Jupiter, au-dessus même de Saturne leur père, puisqu'on affecte à ses autels ce grand sacerdoce réservé à Jupiter, et qui n'est accordé peut-être à Mars, père de Romulus, qu'en faveur de son fils.

nequissima libido accenderetur humana : frustra hoc exclamante Cicero, qui cum de poetis ageret, Ad quos cum accessit, inquit, clamor et approbatio populi, quasi magni cujusdam et sapientis magistri, quas illi obducunt tenebras ! quos invehunt metus ! quas inflammant cupiditates !

XV. Quæ autem illic eligendorum deorum etiam ipsorum falsorum ratio, ac non potius adulatio est ? quando istum Platonem, quem semideum volunt, tantis disputationibus laborantem ne animi malis, quæ præcipue cavenda sunt, mores corrumpèrentur humani, nulla sacra ædicula dignum putarunt ; et Romulum suum diis multis prætulerunt, quamvis et ipsum semideum potius quam deum velut secretior eorum doctrina commendet. Nam etiam flaminem illi instituerunt, quod sacerdotii genus adeo in romanis sacris testante apice excellit, ut tres solos flamines haberent tribus numinibus institutos, Dialem Jovi, Martialem Marti, Quirinalem Romulo. Nam benevolentia civium velut receptus in cælum, Quirinus est postea nominatus. Ac per hoc et Neptuno et Plutoni, fratribus Jovis, et ipsi Saturno, patri eorum, isto Romulus honore prælatus est, ut pro magno sacerdotium, quod Jovi tribuerunt, hoc etiam huic tribuerent, et Marti tanquam patri ejus, forsitan propter ipsum.

XVI. Si les Romains avaient pu recevoir de leurs dieux des lois morales, ils n'iraient pas, quelques années après la fondation de Rome, emprunter aux Athéniens les lois de Solon. Encore ne les observent-ils pas telles qu'ils les ont reçues; ils cherchent à les rendre meilleures et plus parfaites, laissant à Lacédémone les lois de Lycurgue, quoique ce législateur les présente comme instituées par l'autorité d'Apollon. Mais, sagement incrédules, les Romains n'en veulent point. Numa Pompilius, successeur de Romulus, passe pour l'auteur de certaines lois insuffisantes au règlement de l'État. Quoique les dieux lui dusent l'institution de plusieurs cérémonies sacrées, on ne dit point qu'en retour il ait reçu d'eux ces lois. Ainsi, maux de l'âme, dérèglements de la vie, contagions morales, fléaux si terribles qu'au témoignage des plus savants hommes du paganisme ils ruinent les cités dont les murs sont debout, ces dieux se mettent peu en peine d'en préserver leurs adorateurs; loin de là, ils travaillent, comme nous l'avons déjà dit, à les aggraver encore.

XVII. Mais peut-être les dieux n'ont-ils pas donné de lois au peuple romain, parce que à Rome, selon Salluste, « le juste et l'honnête régnaient autant par la conscience que par la loi. » C'est sans doute à cette équité naturelle qu'il faut attribuer le rapt des Sabines? Des filles étrangères se laissent prendre au piège d'un spectacle; la violence les enlève à leurs parents; cha-

XVI. Si autem a diis suis Romani vivendi leges accipere potuissent, non aliquot annos post Romam conditam ab Atheniensibus mutuarentur leges Solonis: quas tamen non ut acceperunt tenuerunt, sed meliores et emendatiores facere conati sunt. Quamvis Lycurgus Lacedæmoniis leges ex Apollinis auctoritate se instituisse confixerit: quod prudenter Romani credere noluerunt, propterea non inde acceperunt. Numa Pompilius, qui Romulo successit in regnum, quasdam leges, quæ quidem regendæ civitati nequaquam sufficerent, condidisse fertur; qui eis multa etiam sacra constituit: non tamen perhibetur easdem leges a numinibus accepisse. Mala igitur animi, mala vitæ, mala morum, quæ ita magna sunt, ut his doctissimi eorum viri etiam stantibus urbibus respublicas perire confirmant, dii eorum, ne suis cultoribus acciderent, minime curarunt; imo vero ut auferentur, sicut supra disputatum est, omni modo curaverunt.

XVII. An forte populo Romano propterea leges non sunt a numinibus constitutæ, quia, sicut Sallustius ait, « jus bonumque apud eos nos non legibus magis quam natura valebat? » Ex hoc jure ac bono credo raptas esse Sabinas. Quid enim justius et melius, quam filias alienas fraude spectaculi inductas, non a parentibus accipi, sed vi, ut quisque

cun, comme il peut, s'assure d'une femme : quoi de plus légitime ? Quoi de plus juste ? Mais si les Sabins étaient injustes de refuser, combien plus les Romains de ravir ? N'eût-il pas été plus juste de combattre des voisins qui refusent leurs filles que des pères qui les redemandent à leurs ravisseurs ? Qui retenait donc le fils du dieu Mars assuré de l'assistance paternelle ? Que ne poursuivait-il par les armes la vengeance, la réparation de l'injure de ces hymens refusés ? La guerre pouvait offrir au vainqueur quelque droit de ravir l'objet d'injustes refus, mais la paix n'en accordait aucun, et la guerre fut injuste contre des pères justement indignés. Cette perfidie toutefois eut un heureux succès ; et quoique le spectacle des jeux du cirque en ait jusqu'à nous perpétué la mémoire, cependant Rome n'a pas approuvé un tel exemple. Son erreur put aller à faire de Romulus un dieu, mais non à autoriser par la coutume ou la loi l'imitation de ce crime. N'est-ce pas aussi par ce sentiment naturel d'équité qu'après l'expulsion du roi Tarquin dont le fils avait déshonoré Lucrece, le consul Junius Brutus contraint son collègue Tarquin Collatin, mari de la victime, homme vertueux et sans reproche, d'abdiquer le consulat, et ne lui permet pas de vivre dans Rome ? injustice étrange, qui trouve pour fauteur ou complice ce peuple duquel Collatin, comme Brutus lui-

poterat, auferri ? Nam si inique facerent Sabini negare postulas, quanto fuit iniquius rapere non datas ? Justius autem bellum cum ea gente geri potuit, quæ filias suas ad matrimonium conregionalibus et confinalibus suis negasset petitas, quam cum ea quæ repetebat ablatas. Illud ergo potius fieret : ibi Mars filium suum pugnantem juvaret, ut conjugiorum negatorum armis ulcisceretur injuriam, et eo modo ad feminas quas voluerat, perveniret. Aliquo enim fortasse jure belli, injuste negatas, juste victor auferret ; nullo autem jure pacis non datas rapuit, et injustum bellum cum earum parentibus juste succensentibus gessit. Hoc sane utilius felicisque successit, quod etsi ad memoriam fraudis illius circensium spectaculum mansit, facinoris tamen in illa civitate et imperio non placuit exemplum : faciliusque Romani in hoc erraverunt, ut post illam iniquitatem deum sibi Romulum consecrarent, quam ut in feminis rapiendis factum ejus imitandum lege ulla vel more permetterent. Ex hoc jure ac bono post expulsam cum liberis suis regem Tarquiniū, cujus filius Lucretiam stupro violenter oppresserat, Junius Brutus consul Lucium Tarquiniū Collatinum, maritum ejusdem Lucretiæ, collegam suum, bonum atque innocentem virum, propter nomen et propinquitatem Tarquiniū coegit magistratu se abdicare, nec vivere in civitate permisit. Quod scelus favente vel patiente populo fecit,

même, tenait sa dignité. Et quand après une guerre de dix années où l'armée romaine avait rendu tant de combats malheureux contre les Véiens, quand Rome épouvantée doutait encore de son salut, n'est-ce pas ce même sentiment qui s'élève contre le héros de cet âge, Marcus Camillus, rapide vainqueur de ces terribles ennemis et de leur puissante cité ? L'envie des détracteurs de sa vertu, l'insolence des tribuns du peuple, l'accusent, et telle est l'ingratitude de cette ville qu'il vient de sauver, que, certain de sa condamnation, il la prévient par un exil volontaire ; on le condamne absent à dix mille pesant d'airain, lui le prédestiné vengeur de son ingrate patrie qu'il va bientôt arracher aux Gaulois ! Rappellerai-je tant de scènes d'injustice et de violence dont Rome fut émue quand les patriciens s'efforçaient d'asservir le peuple, quand le peuple se roidissait contre l'asservissement, et que de part et d'autre les chefs étaient plutôt possédés de la passion de vaincre qu'inspirés par la raison et l'équité ?

XVIII. Je me borne donc, et ne veux d'autre témoin que Saluste lui-même. Il a dit à la louange des Romains ces paroles qui servent de texte à ce discours : « Chez eux le juste et l'honnête régnaient autant par la conscience que par la loi, » désignant l'époque où, délivrée des froids, Rome développa sa croissance avec une rapidité inouïe. Et cependant au premier livre de son Histoire, au début de ce livre, il avoue que, « dès le temps même

a quo populo consulatum idem Collatinus, sicut etiam ipse Brutus, acceperat. Ex hoc jure ac bono Marcus Camillus, illius temporis vir egregius, qui Veientes, gravissimos hostes populi romani, post decennale bellum, quo Romanus exercitus toties male pugnando graviter afflictus est, jam ipsa Roma de salute dubitante atque trepidante, facillime superavit, eorumque urbem opulentissimam cepit, invidia obtrectatorum virtutis suæ et insolentia tribunorum plebis reus factus est, tamque ingratam sensit quam liberaverat civitatem, ut de sua damnatione certissimus in exilium sponte discederet, et decem millibus æris absens etiam damnaretur ; mox iterum a Gallis vindex patriæ futurus ingratae. Multa commemorare jam piget fœda et injusta, quibus agitabatur illa civitas, cum potentes plebem sibi subdere conarentur, plebsque illis subdi recusaret ; et utriusque partis defensores magis studiis agerent amore vincendi, quam æquam et bonum quidquam cogitent.

XVIII. Itaque habebō modum, et ipsum Sallustium (testem potius adhibebo, qui cum in laude Romanorum dixisset, unde nobis iste sermo ortus est, « Jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura valebat ; » prædicans illud tempus, quo expulsis regibus incredibiliter civitas brevi ætatis spatio plurimum crevit : idem tamen in

où la république passa des rois aux consuls, les injustices des puissants provoquèrent la séparation du sénat et du peuple, et d'autres dissensions intérieures. » Puis il rappelle que « entre la seconde et la dernière guerre punique, le peuple romain vécut dans l'union et la vertu, » attribuant cette heureuse harmonie non à l'amour de la justice, mais, tant que Carthage fut debout, à la crainte d'une paix infidèle; crainte salutaire pour réprimer le désordre, préserver les mœurs, contenir les vices, qui décidait le sage Nasica à s'élever contre la destruction de Carthage; et l'historien ajoute aussitôt : « Mais la discorde, l'avarice, l'ambition, filles ordinaires de la prospérité, se développèrent surtout après la ruine de Carthage, » pour nous faire entendre qu'auparavant même, elles avaient déjà pris naissance et accroissement. Il explique ainsi sa pensée : « Les injustices des puissants, » dit-il, « provoquèrent la séparation du sénat et du peuple, et les autres dissensions intérieures. Ce ne fut, dès le principe, qu'au moment même de l'expulsion des rois, tant que l'on eut Tarquin à craindre, et sur les bras une rude guerre avec l'Étrurie, que dura le pouvoir légitime de la modération et de l'équité. » Encore, ce règne si court de la justice qui suivit la proscription de la royauté, faut-il en faire honneur à la crainte. On redoutait la guerre dont le roi banni, soutenu de l'alliance des Étrusques,

primo Historiæ suæ libro atque ipso ejus exordio fatetur, etiam tunc, cum ad consules a regibus esset translata respublica, post parvum intervallum, injurias validiorum, et ob eas discessionem plebis a patribus, aliasque in Urbe dissensiones fuisse. Nam cum optimis moribus et maxima concordia populum romanum inter secundum et postremum bellum Carthaginense commemorasset egisse, causamque hujus boni, non amorem justitiæ, sed stante Carthagine metum pacis infidæ fuisse dixisset; unde et Nasica ille ad reprimendam nequitiam, servandosque istos mores optimos, ut metu vitia cohiberentur, Carthaginem nolebat everti: continuo subjecit idem Sallustius, et ait: « At discordia, et avaritia, atque ambitio, et cetera secundis rebus oriri sueta mala, post Carthaginis excidium maxime aucta sunt. » Ut intelligeremus etiam antea et oriri solere, et augeri. Unde subnectens cur hoc dixerit, « Nam injuriæ, » inquit, « validiorum, et ob eas discessio plebis a patribus, aliæque dissensiones domi fuere jam inde a principio, neque amplius quam regibus exactis, dum metus a Tarquinio et bellum grave cum Etruria positum est, æquo et modesto jure agitatum. » Vides quemadmodum illo etiam brevi tempore, ut regibus exactis, id est ejectis, aliquantum æquo et modesto jure ageretur, metum dixit fuisse causam; quoniam metuebatur bellum, quod rex Tarquinius regno

menaçait les Romains. Jetons un regard sur la suite du récit de Salluste : « Plus tard, » dit-il, « les patriciens veulent plier le peuple sous un joug d'esclaves ; ils disposent en rois de la vie et de la personne du citoyen, le chassent de son champ, partout maîtres et despotes. Impatiente de tant de violence, accablée sous le poids de l'usure, quand d'ailleurs une guerre continuelle l'écrase de tributs et de milice, la plèbe se retire armée sur les monts Aventin et Sacré. Alors elle obtient ses tribuns et d'autres garanties. A tant de discordes et de luttes la seconde guerre punique met seule un terme. » Voilà donc, en ce peu de temps écoulé depuis l'exil des rois, quels furent ces Romains dont l'historien nous dit : « Chez eux, le juste et l'honnête régnaient autant par la conscience que par la loi. »

Si telle il a trouvé l'époque reconnue l'une des plus belles et des plus vertueuses de la république, que dire ou que penser de l'âge suivant, où « changée peu à peu, » selon l'expression même de Salluste, « déchuée de tant de vertu et de beauté, Rome se précipita dans le vice et la corruption, » c'est-à-dire, et l'historien l'assure, après la ruine de Carthage ? On peut lire, dans les rapides tableaux que Salluste a tracés, par quels désordres nés de la prospérité on en vint aux guerres civiles. « Dès lors, » dit-il, « les mœurs antiques ne dérivent plus peu à peu, elles roulent comme

atque Urbe pulsus, Etruscis sociatus, contra Romanos gerebat. Attende itaque quid deinde contexit : « Dein, » inquit, « servili imperio patres plebem exercere, de vita atque tergo regio more consulere, agro pellere, et ceteris expertibus soli in imperio agere. Quibus sævitiis et maxime fenore oppressa plebs cum assiduis bellis tributum et simul militiam tolleraret, armata montem Sacrum atque Aventinum insedit : tumque tribunos plebis et alia sibi jura paravit. Discordiarum et certaminis utrimque finis fuit secundum bellum Punicum. » Cernis ex quo tempore, id est parvo intervallo post reges exactos, quales Romani fuerint, de quibus ait, « Jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura valebat. »

Porro si illa tempora talia reperiuntur, quibus pulcherrima atque optima fuisse prædicatur romana respublica ; quid jam de consequenti ætate dicendum aut cogitandum arbitramur, « cum paulatim mutata, » ut ejusdem historici verbis utar, « ex pulcherrima atque optima, pessima ac flagitiosissima facta est ; » post Carthaginis videlicet, ut commemoravit, excidium ? Quæ tempora ipse Sallustius quemadmodum breviter recolat et describat, in ejus Historia legi potest, quantis malis morum, quæ secundis rebus exorta sunt, usque ad bella civilia demonstret esse perventum. « Ex quo tempore, » ut ait, « majorum mores non paulatim, ut antea, sed torrentis modo præcipitati ; adeo

un torrent. Le luxe et l'avarice ont tellement travaillé le cœur des jeunes gens, que l'on peut dire avec raison qu'il leur est aussi naturellement impossible de garder leur patrimoine que d'en souffrir l'épargne en autrui. » Salluste s'arrête encore sur les vices de Sylla, sur les hontes de la république, et d'autres écrivains s'accordent avec lui, sans égaler son éloquence.

Il est aisé de voir, et un coup d'œil suffit, je pense, dans quelle sentine d'infamie Rome était plongée avant la venue du Roi de gloire. Car tout cela est arrivé avant que le Christ présent en la chair eût commencé d'enseigner, avant même qu'il eût pris naissance d'une vierge. Ainsi donc les iniquités de ces temps, tolérables d'abord, puis, après la ruine de Carthage, odieuses et intolérables, ils n'osent pas les imputer à leurs dieux, ces dieux de qui l'infemale malice sème dans les intelligences humaines les erreurs d'où s'élançe cette audacieuse végétation de crimes, et ils accusent le Christ des afflictions présentes, le Christ dont la doctrine salutaire proscrit le culte de ces fausses et trompeuses divinités, le Christ qui, frappant d'un divin anathème les instincts prévaricateurs, soustrait peu à peu toute sa famille à la chute menaçante de ce monde ruineux, pour élever, non sur les applaudissements de la vanité, mais sur le jugement de la vérité même, sa glorieuse et éternelle Cité!

XIX. Voilà donc la république romaine « peu à peu changée,

juventus luxu atque avaritia corrupta, ut merito dicatur genitos esse qui neque ipsi habere possent res familiares, neque alios pati. » Dicit deinde plura Sallustius de Syllæ vitis ceteraque fœditate reipublicæ: et alii scriptores in hæc consentiunt, quamvis eloquio multum impari.

Cernis tamen, ut opinor, et quisquis adverterit, facillime perspicit colluvie morum pessimorum quo illa civitas prolapsa fuerit, ante nostri superni Regis adventum. Hæc enim gesta sunt non solum antequam Christus in carne præsens docere cœpisset, verum etiam antequam de Virgine natus esset. Cum igitur tot et tanta mala temporum illorum vel tolerabiliora superius, vel post eversam Carthaginem intoleranda et horrenda diis suis imputare non audeant, opiniones humanis mentibus, unde talia vitia silvescerent, maligna astutia inserentibus; cur mala præsentia Christo imputant, qui doctrina saluberrima et falsos ac fallaces deos coli vetat, et istas hominum noxias flagitiosasque cupiditates divina auctoritate detestans atque condemnans, his malis tabescenti ac labenti mundo ubique familiam suam sensim subtrahit, qua condatur æternam, et non plausu vanitatis, sed judicio veritatis gloriosissimam Civitatem?

XIX. Ecce romana respublica (quod non ego primus dico, sed aucto-

tombée de sa gloire et de sa vertu dans le vice et la honte. » Et je ne suis pas le premier à le dire, je rappelle ce que des historiens, dont on nous a vendu la connaissance, ont dit longtemps avant l'ère du Christ; voilà donc, avant lui, après la ruine de Carthage, « les mœurs antiques qui ne dérivent plus avec lenteur, mais se précipitent comme un torrent, tant le luxe et l'avarice ont corrompu la jeunesse. » Lisez-nous donc les prescriptions données au peuple romain par ses dieux contre l'avarice, contre le luxe. Ah! plutôt que ne se sont-ils bornés, ces dieux, à taire les lois de la pudeur et de la modestie, sans exiger de ce peuple de honteuses obscénités pour obtenir, à la faveur de leur divinité feinte, une pernicieuse autorité! Lisez au contraire nos Écritures: quels sublimes et divins commandements donnent aux peuples assemblés pour les entendre, et les prophètes, et le saint Évangile, et les Actes des apôtres et leurs Épîtres! Ce n'est plus le vain bruit des discussions philosophiques, c'est le tonnerre des divins oracles qui roule dans les nuées du ciel. Et les impies n'accusent pas leurs dieux de cette dépravation qui, avant Jésus-Christ, entraîne Rome au plus profond du vice et de la honte; mais ces récentes calamités, juste salaire de leur orgueil et de leur mollesse, ils les rejettent avec blasphème sur la religion chrétienne! Ah! plutôt si ses maximes de justice et de probité avaient l'oreille et la sollicitude des rois, peuples, princes

res eorum, unde hæc mercede didicimus, tanto ante dixerunt ante Christi adventum), « paulatim mutata, ex pulcherrima atque optima, pessima ac flagitiosissima facta est. » Ecce ante Christi adventum, post deletam Carthaginem, « majorum mores, non paulatim, ut antea, sed torrentis modo præcipitati; adeo juvenus luxu atque avaritia corrupta est. » Legant nobis contra luxum et avaritiam præcepta deorum suorum populo romano data. Cui utinam tantum casta et modesta reticerent, ac non etiam ab illo probrosa et ignominiosa deposcerent, quibus per falsam divinitatem perniciosam conciliarent auctoritatem. Legant nostra, et per Prophetas, et per sanctum Evangelium, et per apostolicos Actus, et per Epistolas, tam multa contra avaritiam atque luxuriam, ubique populis ad hoc congregatis, quam excellenter, quam divine, non tanquam ex philosophorum concertationibus strepere, sed tanquam ex oraculis et Dei nubibus intonare. Et tamen luxu atque avaritia sævisque ac turpibus moribus ante adventum Christi rempublicam pessimam ac flagitiosissimam factam, non imputant diis suis: afflictionem vero ejus, quamcumque isto tempore superbia deliciæque eorum perpressæ fuerint, religioni increpitant christianæ. Cujus præcepta de justis probisque moribus, si simul audirent atque curarent reges terræ

et juges d'ici-bas, des jeunes gens et des vierges, des vieillards et des enfants, et de ceux à qui s'adresse Jean-Baptiste, publicains et soldats, la république comblerait de sa félicité les domaines de la vie présente, et gravirait les cimes de la vie éternelle pour y régner dans la béatitude. Mais l'un écoute, l'autre méprise, plus amis, la plupart, des perfides caresses du vice, que des salutaires épines de la vertu. Et la patience est ordonnée à tous les serviteurs du Christ, quels qu'ils soient, rois, princes, juges, soldats, provinciaux; riches ou pauvres, libres ou esclaves de l'un et l'autre sexe, il leur faut supporter cette république, si avilie, si dégradée qu'elle soit; résignation qui leur assure un rang glorieux dans cette sainte et auguste cour des anges, dans cette céleste république où la volonté de Dieu est l'unique loi.

XX. Mais qu'importe aux serviteurs de ces misérables divinités, passionnés imitateurs de leurs crimes et leurs débauches; qu'importe à de tels hommes la corruption, la honte de la république? Qu'elle soit debout, disent-ils, florissante par la force de ses armées, par l'éclat de ses victoires, ou, mieux encore, par la sécurité et la paix: il suffit; que nous importe? ou plutôt, il nous importe que chacun augmente ses richesses pour suffire aux prodigalités journalières, pour réduire le faible à la merci du puissant; que le besoin soumette le pauvre au riche, et que le

et omnes populi, principes et omnes judices terræ, juvenes et virgines, seniores cum junioribus, ætas omnis capax et uterque sexus, et quos Baptista Joannes alloquitur, exactores ipsi atque milites; et terras vitæ præsentis ornaret sua felicitate respublica, et vitæ æternæ culmen beatissime regnatura conscenderet. Sed quia iste audit, ille contemnit, pluresque vitiis male blandientibus quam utili virtutum asperitati sunt amiciores; tolerare Christi famuli jubentur, sive sint reges, sive principes, sive judices, sive milites, sive provinciales, sive divites, sive pauperes, sive liberi, sive servi utriuslibet sexus, pessimam etiam, si ita necesse est, flagitiosissimamque rempublicam, et in illa Angelorum quadam sanctissima atque augustissima curia cœlestique republica; ubi Dei voluntas lex est, clarissimum sibi locum etiam ista tolerantia comparare.

XX. Verum tales cultores et dilectores deorum istorum, quorum etiam imitatores in sceleribus et flagitiis se esse lætantur, nullo modo curant pessimam ac flagitiosissimam non esse rempublicam. Tantum stet, inquit, tantum floreat copiis referta, victoriis gloriosa; vel, quod est felicius, pace segura sit. Et quid ad nos? imo id ad nos magis pertinet, si divitias quisque semper augeat, quæ quotidianis effusionibus suppetant, per quas sibi etiam infirmiores subdat quisque potentior. Obse-

patronage de l'un assure à l'autre une tranquille oisiveté; que les riches abusent des pauvres, instruments d'une fastueuse clientèle; que les peuples applaudissent, non pas aux ministres de leurs intérêts, mais aux pourvoyeurs de leurs plaisirs; que rien de pénible ne soit ordonné, rien d'impur défendu; que les rois ne s'inquiètent pas de la vertu, mais de l'obéissance de leurs sujets; que les sujets obéissent aux rois, non comme directeurs de leurs mœurs, mais comme arbitres de leur fortune, comme intendants de leurs voluptés, et que cet hommage trompeur ne soit que le criminel et servile tribut de la crainte; que les lois protègent plutôt la vigne que l'innocence de l'homme; que nul ne comparaisse devant le juge, s'il n'a entrepris sur le bien ou la vie d'autrui, s'il n'a été malfaisant et nuisible; mais que des siens, avec les siens, avec quiconque le voudra souffrir, il soit permis de tout faire; que les courtisanes abondent, au gré de qui veut jouir, et de qui surtout ne peut entretenir de concubine! Partout des palais somptueux! partout de splendides festins! partout, à votre fantaisie, où vous pourrez, jour et nuit, fêtez le jeu, la table, le vomitoire, le lupanar! Partout le bruit de la danse! partout que le théâtre frémissse des clameurs d'une joie dissolue et des émotions de toute volupté cruelle ou infâme! Que celui-là soit ennemi public, à qui telle félicité déplaît! Que si pour la troubler quelque citoyen s'élève, que la libre multi-

quantur divitibus pauperes caussa saturitatis; atque ut eorum patrociniis quieta inertia perfruantur, divites pauperibus ad clientelas et ad ministerium sui fastus abutantur. Populi plaudant, non consultoribus utilitatum suarum, sed largitoribus voluptatum. Non jubeantur dura, non prohibeantur impura. Reges non curent quam bonis, sed quam subditis regnent. Provinciæ regibus non tanquam rectoribus morum, sed tanquam rerum dominatoribus et deliciarum suarum provisoribus serviant; eosque non sinceriter honorent, sed nequiter ac serviliter timeant. Quid alienæ viti potius quam quid suæ vitæ quisque noceat, legibus advertatur. Nullus ducatur ad iudices, nisi qui alienæ rei, domui, saluti, vel cuiquam invito fuerit importunus, aut noxius: ceterum de suis, vel cum suis, vel cum quibusque volentibus faciat quisque quod libet. Abundent publica scorta, vel propter omnes quibus frui placuerit, vel propter eos maxime, qui privata habere non possunt. Exstruantur amplissimæ atque ornatissimæ domus, opipara convivia frequententur; ubi cuique libuerit et potuerit, die noctuque ludatur, bibatur, vomatur, diffuatur. Saltationes undique concrepent, theatra inhonestæ lætitiæ vocibus atque omni genere sive crudelissimæ sive turpissimæ voluptatis exæstuent. Ille sit publicus inimicus, cui hæc felicitas displicet; quisquis

tude sans l'entendre le repousse, qu'il soit chassé, qu'il soit proscrit! Qu'il n'y ait de dieux véritables que les auteurs et les protecteurs de cette félicité! Qu'on les honore à leur volonté, qu'ils demandent tels jeux qu'il leur plaise, qu'ils les obtiennent avec ou de leurs adorateurs! qu'ils veillent seulement pour que ni la guerre, ni la peste, ni aucun autre désastre n'altère tant de prospérité! Est-ce là, je le demande à tout homme en possession de la raison, est-là l'empire romain, ou plutôt n'est-ce pas le palais de Sardanapale, cet ancien roi, esclave des voluptés, qui fait graver sur son tombeau qu'il n'emporte rien dans la mort que ses débauches n'aient englouti pendant sa vie? Ah! que nos adversaires ne jouissent-ils d'un tel roi, si complaisant à leurs désirs, et que nul vice ne trouve sévère? A lui, de plus grand cœur que les anciens Romains à Romulus, ils consacraient un temple et un flamme!

XXI. Ils méprisent peut-être celui dont le témoignage flétrit tant de désordres et de corruption. Que leur importe la honte, la dégradation morale de Rome, pourvu qu'elle subsiste et demeure? Eh bien, qu'ils écoutent non plus le récit de Salluste, mais le jugement de Cicéron, qui prononce que dès lors même la république était anéantie, qu'il n'existait plus de république. Il introduit Scipion, le vainqueur même de Carthage, dans cette

eam mutare vel auferre tentaverit, eum libera multitudo avertat ab auribus, evertat a sedibus, auferat a viventibus. Illi habeantur dii veri, qui hanc adipiscendam populis procuraverint, adeptamque servaverint. Colantur ut voluerint, ludos exposcant quales voluerint, quos cum suis vel de suis possint habere cultoribus: tantum efficiant ut tali felicitati nihil ab hoste, nihil a peste; nihil ab ulla clade timeatur. Quis hanc rempublicam sanus, non dicam romano imperio, sed domui Sardanapali comparaverit? qui quondam rex ita fuit voluptatibus deditus, ut in sepulcro suo scribi fecerit, ea sola se habere mortuum, quæ libido ejus etiam cum viveret, hauriendo, consumpserat. Quem regem isti si haberent sibi in talibus indulgentem, nec in eis eniquam ulla severitate adversantem; huic libentius, quam Romæni veteres Romulo, templum et flaminem consecrarent.

XXI. Sed si contemnitur qui Romanam rempublicam pessimam ac flagitiosissimam dixit, nec curant isti quanta morum pessimorum ac flagitiosorum labe ac dedecore impleatur, sed tantummodo ut consistat et maneat, audiant eam, non, ut Sallustius narrat, pessimam ac flagitiosissimam factam, sed, sicut Cicero disputat, jam tunc prorsus perisse, et nullam omnino remansisse rempublicam. Inducit enim Scipionem, eum ipsum qui Carthaginem exstinxerat, de republica dispu-

discussion sur la république, débattue à l'époque où la corruption tracée par Salluste faisait pressentir une décadence prochaine : au moment où venait de périr l'un des Gracques, premier auteur, suivant Salluste, des grandes séditions ; car, dans ce même ouvrage, il est parlé de sa mort. Or Scipion vient de dire à la fin du second livre que, s'il faut dans un concert de voix ou d'instruments maintenir certain accord entre des sons distincts, sous peine de blesser par une discordance l'oreille délicate, et que, si la mesure établit l'unisson entre les voix les plus différentes, il n'est pas moins vrai qu'une semblable tonalité dans l'ordre politique admise entre les classes élevée, moyenne et inférieure, forme l'union des citoyens ; car l'harmonie dans la musique est la concorde dans l'État, lien étroit, forte et légitime garantie de sa conservation, qui ne saurait subsister sans la justice. Scipion développe avec étendue les avantages de la justice dans l'État et les dangers de son absence ; mais l'un des interlocuteurs, Philus, prend la parole et demande que la question soit plus sérieusement approfondie ; que l'on discute de nouveau sur la justice, à cause du préjugé déjà répandu de l'impossibilité de gouverner la république sans injustice. Scipion consent que l'on poursuive la solution du problème, ajoutant qu'il regarde comme

tantem, quando præsentiebatur ea corruptione, quam describit Sallustius, jam jamque peritura. Eo quippe tempore disputatur, quo jam unus Gracchorum occisus fuit, a quo scribit seditiones graves cœpisse Sallustius. Nam mortis ejus fit in eisdem libris commemoratio. Cum autem Scipio in secundi libri fine dixisset : Ut in fidibus ac tibiis atque cantu ipso ac vocibus concertus est quidam tenendus ex distinctis sonis, quem immutatum aut discrepantem aures eruditæ ferre non possunt; isque concertus ex dissimillarum vocum moderatione concors tamen efficitur et congruens : sic ex summis et infimis et mediis interjectis ordinibus, ut sonis, moderata ratione civitatem consensu dissimillarum concinere ; et quæ harmonia a musicis dicitur in cantu, eam esse in civitate concordiam, arctissimum atque optimum omni in republica vinculum incolumitatis, eamque sine justitia nullo pacto esse posse : ac deinde cum aliquanto latius et uberius disseruisset, quantum prodesset justitia civitati, quantumque obsesset, si abfuisset ; suscepit deinde Philus, unus eorum qui disputationi aderant, et poposcit ut hæc ipsa quæstio diligentius tractaretur, ac de justitia plura dicerentur, propter illud, quod jam vulgo ferebatur, rempublicam regi sine injuria non posse. Hanc proinde quæstionem discutiendam et enodandam esse, assensus est Scipio, responditque nihil esse, quod adhuc de republica dictum putaret, et quo possent

nuls tous les précédents discours , et comme impossible tout développement ultérieur, si l'on ne pose d'abord que non-seulement il est faux que la république ne puisse être gouvernée sans injustice, mais qu'il est au contraire de la plus exacte vérité qu'on ne la saurait gouverner sans une souveraine justice. Remise au lendemain, la question est discutée avec chaleur au troisième livre. Philus soutient la première opinion, et proteste toutefois qu'elle n'est pas la sienne. Il plaide à fond pour l'injustice contre la justice , et, ne négligeant aucune raison , aucun exemple spécieux , il semble s'étudier à démontrer réellement l'utilité de l'une et l'inutilité de l'autre. Alors Lélius, sollicité d'une commune voix , prend en main la défense de la justice, et soutient de tout son pouvoir qu'il n'est pas pour un État d'ennemi plus dangereux que l'injustice : sans une justice rigoureuse, point de gouvernement , point de stabilité possible.

Cette question paraissant suffisamment débattue , Scipion reprend son discours, il rappelle et recommande cette courte définition qu'il a donnée de la république, la chose du peuple, selon lui. Or le peuple n'est pas une réunion fortuite, mais une association qui repose sur la sanction du droit et la communauté d'intérêt. Il montre ensuite l'importance logique de la définition, et conclut de la sienne que la république, la chose du peuple, n'existe en vérité qu'autant qu'elle est bien et sagement gouvernée ou par un roi, ou

longius progredi , nisi esset confirmatum , non modo falsum esse illud , sine injuria non posse ; sed hoc verissimum esse , sine summa justitia rempublicam regi non posse. Cujus quæstionis explicatio cum in diem consequentem dilata esset , in tertio libro magna conflictatione res acta est. Suscepit enim Philus ipse disputationem eorum qui sentirent sine injustitia regi non posse rempublicam ; purgans se præcipue, ne hoc ipse sentire crederetur. Egitque sedulo pro injustitia contra justitiam, ut hanc esse utilem reipublicæ, illam vero inutilem, verisimilibus rationibus et exemplis velut conaretur ostendere. Tum Lælius rogantibus omnibus , justitiam defendere aggressus est ; asservitque quantum potuit, nihil tam inimicum quam injustitiam civitati , nec omnino nisi magna justitia geri aut stare posse rempublicam.

Qua quæstione, quantum salis visum est, pertractata, Scipio ad intermissa revertitur , recolique suam atque commendat brevem reipublicæ definitionem, qua dixerat eam esse rem populi : populum autem non omnem cœtum multitudinis, sed cœtum juris consensu et utilitatis communione sociatum esse determinat. Docet deinde quanta sit in disputando definitionis utilitas : atque ex illis suis definitionibus colligit tunc esse rempublicam, id est rem populi, cum bene ac juste geritur,

par quelques citoyens recommandables, ou par tout le peuple. Or, que le roi soit injuste, tyran, disent les Grecs; que les oligarques soient injustes, par un accord qu'il nomme faction; qu'enfin le peuple lui-même soit injuste, et, faute d'expression usitée, il lui donne aussi le nom de tyran, dès lors la république n'est pas seulement corrompue, suivant les conclusions de la veille; mais, aux termes de la définition même pressée par la raison, la république n'est plus, puisqu'elle a cessé d'être la chose du peuple, pour devenir la proie d'une tyrannie factieuse; puisque le peuple injuste cesse d'être peuple, s'il est vrai que le peuple ne soit point une réunion fortuite, mais une association qui repose sur la sanction du droit et la communauté d'intérêt.

Ainsi donc, cette république romaine que Salluste décrit, elle n'est point vicieuse ni corrompue, elle a cessé d'être, suivant l'arrêt qui ressort de cette conférence entre les plus grands citoyens du temps. Et Cicéron en achève la preuve quand, au début du cinquième livre, parlant non plus au nom de Scipion ni d'un autre, mais au sien propre, il cite ce vers d'Ennius : « Rome subsiste par ses mœurs et ses hommes antiques, » et s'écrie : « Quelle brièveté, quelle vérité dans ce vers ! c'est un oracle que je crois entendre. Ces hommes, en effet, sans la vertu publique, la vertu publique sans

sive ab uno rege, sive a paucis optimatibus, sive ab universo populo. Cum vero injustus est rex, quem tyrannum, more græco, appellavit; aut iniusti optimates, quorum consensum dixit esse factionem; aut injustus ipse populus, cui nomen usitatum non reperit, nisi ut etiam ipsum tyrannum vocaret: non jam vitiosam, sicut pridie fuerat disputatum; sed, sicut ratio ex illis definitionibus connexa docuisset, omnino nullam esse rempublicam: quoniam non esset res populi, cum tyrannus eam factione capesseret; nec ipse populus jam populus esset, si esse injustus, quoniam non esset multitudo juris consensu et utilitatis communione sociata, sicut populus fuerat definitus.

Quando ergo respublica romana talis erat, qualem illam describit Sallustius; non jam pessima ac flagitiosissima, sicut ipse ait, sed omnino nulla erat, secundum istam rationem, quam disputatio de republica inter magnos ejus tum principes habita patefecit. Sicut etiam ipse Tullius, non Scipionis, nec cujusquam alterius, sed suo sermone loquens, in principio quinti libri, commemorato prius Ennii poetæ versu, quo dixerat,

Moribus antiquis res stat romana virisque.

Quem quidem ille versum, inquit, vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam esse effatus videtur. Nam neque

ces hommes, eussent été impuissants à fonder ou maintenir tant d'années une si juste et si vaste domination. Aussi, avant notre âge, la morale du pays élevait au pouvoir les hommes éminents, et ces hommes gardaient les vieilles mœurs et les institutions des ancêtres. Mais notre siècle, recevant la république comme un magnifique tableau altéré déjà par le temps, a non-seulement négligé d'en raviver la couleur, il n'a pas même songé à sauver le dessin et les derniers contours. Car que reste-il de ces mœurs antiques par qui, dit le poëte, subsistait la république? ces mœurs, aujourd'hui tombées dans une telle désuétude, que non-seulement la pratique, mais la connaissance même en est perdue! Pour les hommes, qu'en dire? N'est-ce point par disette d'hommes que les mœurs ont péri? Désastre qu'il ne suffit pas d'expliquer, mais dont il faut nous défendre comme d'un crime capital; car ce n'est point par malheur, c'est par immoralité que nous n'a vons plus que le nom de la république, dont la réalité est dès longtemps perdue. »

Voilà donc l'aveu de Cicéron, après la mort de Scipion l'Africain, il est vrai, mais néanmoins avant l'avènement du Christ. Que si telle décadence était à signaler depuis la propagation et la prédominance de la religion chrétienne, qui de nos ennemis ne lui en ferait un crime? Eh! pourquoi donc ces dieux sont-ils demeurés indifférents à la chute, à la perte de

virī, nisi ita morata civitas fuisset, neque mores, nisi hi viri præfuissent, aut fundare, aut tam diu tenere potuissent tantam et tam juste lateque imperantem rempublicam. Itaque ante nostram memoriam et mos ipse patrius præstantes viros adhibebat, et veterem morem ac majorum instituta retinebant excellentes viri. Nostra vero ætas cum rempublicam sicut picturam accepisset egregiam, sed evanescentem vetustate, non modo eam coloribus iisdem, quibus fuerat, renovare neglexit; sed ne id quidem curavit, ut formam saltem ejus et extrema tanquam lineamenta servaret. Quid enim manet ex antiquis moribus, quibus ille dixit rem stare romanam, quos ita oblivione obsoletos videmus, ut non modo non colantur, sed etiam ignorentur? Nam de viris quid dicam? Mores enim ipsi interierunt virorum penuria: cujus tanti mali non modo reddenda ratio nobis, sed etiam tanquam reis capitibus quodammodo dicenda causa est. Nostris enim vitiis, non casu aliquo, rempublicam verbo retinemus; reipsa vero jam pridem amisimus.

Hæc Cicero fatebatur longe quidem post mortem Africani quem in suis libris fecit de republica disputare, adhuc tamen ante adventum Christi: quæ si diffamata et prævalente religione christiana sentirentur atque dicerentur, quis non istorum ea christianis imputanda esse

cette république dont la sombre éloquence de Cicéron, longtemps avant l'incarnation du Christ, déplore la ruine? Quant à ses panégyristes, à eux de voir ce qu'elle était au temps même de ces hommes et de ces mœurs antiques, si dans son sein régnait la justice véritable, si dès lors elle n'était pas plutôt une brillante peinture qu'une vertu vive, suivant l'expression échappée à Cicéron lui-même dans l'éloge de la vieille Rome. Mais nous en parlerons ailleurs, s'il plaît à Dieu; car je prétends montrer, même par les courtes définitions de la république et du peuple que Cicéron prête à Scipion, par ses propres sentiments, par ceux des autres interlocuteurs dont je prendrai le témoignage, qu'elle ne fut jamais une vraie république, parce qu'elle n'eut jamais une vraie justice. Une définition plus probable lui accordera d'avoir été une apparence de république, mieux gouvernée par les anciens Romains que par leurs descendants. Or il n'est de véritable justice que dans cette république dont Jésus-Christ est le fondateur et le souverain, si toutefois nous la nommons république, ne pouvant nier qu'elle ne soit en réalité la chose du peuple. Quesi ce nom, pris ailleurs dans un autre sens, s'éloigne trop de notre langage accoutumé, il n'est pas moins certain que la vraie justice n'appartient qu'à cette Cité dont l'Écriture sainte a dit : « On a publié de toi des choses glorieuses, Cité de Dieu. »

censeret? Quamobrem cur non curarunt dii eorum, ne tunc periret atque amitteretur illa respublica, quam Cicero longe antequam Christus in carne venisset, tam lugubriter deplorat amissam? Viderint laudatores ejus, etiam illis antiquis viris et moribus qualis fuerit, utrum in ea viguerit vera justitia; an forte nec tunc fuerit viva moribus, sed picta coloribus. Quod et ipse Cicero nesciens, cum eam præferret, expressit. Sed alias, si Deus voluerit, hoc videbimus. Enitar enim suo loco, ut ostendam secundum definitiones ipsius Ciceronis, quibus quid sit respublica, et quid sit populus, loquente Scipione, breviter posuit (attestantibus etiam multis, sive ipsius, sive eorum, quos loqui fecit in eadem disputatione, sententiis), nunquam illam fuisse rempublicam, quia nunquam in ea fuit vera justitia. Secundum probabiliores autem definitiones, pro suo modo quodam respublica fuit: et melius ab antiquioribus Romanis, quam a posterioribus administrata est. Vera autem justitia non est, nisi in ea republica, cujus conditor rectorque Christus est; si et ipsam rempublicam placet dicere, quoniam eam rem populi esse negare non possumus. Si autem hoc nomen, quod alibi aliterque vulgatum est, ab usu nostræ locutionis est forte remotius; in ea certe Civitate est vera justitia, de qua Scriptura sancta dicit: *Gloriosa dicta sunt de te, Civitas Dei.*

XXII. Mais, pour revenir à la question réelle, malgré les éloges que nos adversaires décernent à la république telle qu'elle fut ou telle qu'elle est, toujours est-ce une vérité qu'au témoignage de leurs plus savants auteurs, longtemps avant la naissance du Christ, elle n'était que désordre et corruption ; ou plutôt elle n'était plus, elle avait péri dans la ruine de ses mœurs. Eh quoi ! pour prévenir sa perte, ces dieux tutélaires ne devaient-ils pas préceptes, institutions morales à ce peuple fidèle, en retour de tant d'autels, de tant de prêtres, de tant de sacrifices, cérémonies, fêtes et jeux solennellement célébrés en leur honneur ? Mais non, ces démons ne songent qu'à leur intérêt, peu jaloux des mœurs de ce peuple, ou plutôt jaloux de l'entretenir dans ses vices, pourvu toutefois que la crainte le tienne enchaîné à leur temple. Auraient-ils donc donné quelques préceptes ? Où sont-ils ? qu'on les montre ? qu'on les lise ? Au mépris de quelles lois imposées par les dieux, les Gracques ont-ils allumé ces furieuses séditions ; Marius, Cinna, Caton, se sont-ils portés à ces guerres civiles, injustes dans leurs causes, cruelles dans leur conduite, plus cruelles dans leur fin ? Quelles lois divines a foulées Sylla, dont la vie, les mœurs, les actions racontées par Salluste et les autres historiens, font frémir d'horreur ? Qui n'avouera que déjà cette république n'était plus ?

Oseront-ils donc alléguer la corruption des citoyens et cette pensée de Virgile, qu'ils citent d'ordinaire pour la défense de

XXII. Sed quod perfinet ad præsentem quæstionem, quamlibet laudabilem dicant istam fuisse vel esse rempublicam, secundum eorum auctores doctissimos, jam longe ante Christi adventum pessima ac flagitiosissima facta erat : imo vero nulla erat, atque omnino perierat perditissimis moribus. Ut ergo non periret, dii custodes ejus populo cultori suo dare præcipuæ vitæ ac morum præcepta debuerunt, a quo tot templis, tot sacerdotibus et sacrificiorum generibus, tam multiplicibus variisque sacris, tot festis solemnitatibus, tot tantorumque ludorum celebritatibus colebantur : ubi nihil dæmones nisi negotium summe egerunt, non curantes quemadmodum illi viverent, imo curantes ut etiam perditæ viverent, dum tamen honori suo illa omnia metu subditi ministrarent. Aut si dederunt, proferatur, ostendatur, legatur, quas deorum leges illi civitati datas contempserint Gracchi, ut seditionibus cuncta turbarent ; quas Marius, et Cinna, et Carbo, ut in bella etiam progredirentur civilia, causis iniquissimis suscepta, et crudeliter gesta crudeliusque finita ; quas denique Sylla ipse, cujus vitam, mores, facta, describente Sallustio aliisque historiæ scriptoribus, quis non exhorreat ? Quis illam rempublicam non tunc perisse fateatur ?

An forte propter hujuscemodi civium mores Virgilianam illam sen-

leurs dieux : « Ils se sont retirés de leurs sanctuaires, ils ont abandonné leurs autels, les dieux protecteurs de cet empire? » Et d'abord, s'il est ainsi, pourquoi accusent-ils la religion chrétienne de cette désertion de leurs dieux offensés, puisque déjà la dépravation de leurs ancêtres a dès longtemps chassé comme mouches, des autels de Rome, cet essaim de petites divinités? Mais où donc était cette multitude de dieux, quand, longues années avant la corruption des vieilles mœurs, Rome fut prise et brûlée par les Gaulois? Ils étaient présents, mais endormis peut-être. Toute la ville tombée au pouvoir de l'ennemi, il ne restait plus aux Romains que le rocher du Capitole, qui lui-même eût succombé, si les oies n'eussent veillé sur les dieux assoupis. Événement qui, par l'institution de la fête de l'oie, faillit précipiter Rome dans la superstition des Égyptiens, adoreurs de bêtes et d'oiseaux. Mais il ne s'agit pas encore ici des maux extérieurs, maux du corps plutôt que de l'âme. Je ne parle que de la souillure des mœurs, qui, altérées d'abord peu à peu dans leurs vives couleurs, puis emportées comme un torrent, décidèrent une telle ruine, que les plus grands écrivains n'hésitent point à dire que les toits et les murailles survivaient à la république. Or c'eût été justement que, délaissant leurs sanctuaires et leurs autels, ces dieux eussent abandonné Rome à

tentiam, sicut solent, pro defensione suorum deorum opponere audebunt,

Discessere omnes, adytis arisque relictis,
Di, quibus imperium hoc steterat?.....

Primum si ita est, non habent cur querantur de religione christiana, quod hac offensi eos dii sui deseruerint : quoniam quidem majores eorum jam pridem moribus suis ab Urbis altaribus tam multos ac minutos deos, tanquam muscas abegerunt. Sed tamen hæc numinum turba ubi erat, cum longe antequam mores corrumpere antiqui, a Gallis Roma capta et incensa est? an præsentibus forte dormiebant? Tunc enim tota Urbe in hostium potestatem redacta, solus collis Capitolinus remanserat; qui etiam ipse caperetur, nisi saltem anseres diis dormientibus vigilerent. Unde pene in superstitionem Ægyptiorum bestias avesque colentium Roma deciderat, cum anseri solemnia celebrabant. Verum de his adventitiis, et corporis potius quam animi malis, quæ vel ab hostibus vel alia clade accidunt, nondum interim disputo : nunc ago de labe morum, quibus primum paulatim decoloratis, deinde torrentis modo præcipitatis, tanta, quamvis integris tectis mœnibusque, facta est ruina reipublicæ, ut magni auctores eorum eam tunc amissam non dubitent dicere. Recte autem abscesserant, ut amitteretur, *omnes adytis arisque*

sa perte, si elle eût méprisé leurs conseils de sagesse et de justice. Mais quels dieux, dites-moi, qui refusent de vivre avec ce peuple, leur serviteur, qu'ils ont laissé mal vivre, sans jamais l'instruire à bien vivre ?

XXIII. Que dis-je ? n'ont-ils pas prêté secours aux fureurs des passions ? ou du moins n'est-il pas évident qu'ils ont refusé de les contenir ? Grâce à cette assistance, Marius, homme nouveau, sans naissance, féroce artisan de guerres civiles, est sept fois consul ; il meurt dans son septième consulat, plein de jours, et la mort le soustrait aux mains de Sylla qui va revenir vainqueur. Pourquoi donc cette même assistance ne l'a-t-elle pas détourné de tant de crimes ? Mais, dit-on, les dieux ne lui sont pas venus en aide. Quel aveu ! Quoi ! un homme peut jouir, sans la faveur des dieux, de cette prospérité temporelle dont vous êtes trop épris ! Un homme peut être comblé comme Marius de tous biens, force, santé, richesses, dignités, honneurs, longue vie, il peut jouir du ciel en courroux ! Et des hommes comme Régulus, dans la servitude, le dénûment et les veilles, épuiser tous les supplices, toutes les horreurs de la mort, malgré l'amitié des dieux ! Mais un tel aveu est celui de leur impuissance et de l'inutilité de leur culte ; car, s'ils n'ont eu souci de ce peuple que pour l'instruire dans les pratiques contraires à la probité et aux vertus morales dont on espère la récompense après la mort,

relictis dii, si eorum de bona vita atque justitia civitas præcepta contempserat. Nunc vero quales, quæso, dii fuerunt, si noluerunt cum populo cultore suo vivere, quem male viventem non docuerant bene vivere ?

XXIII. Quid, quod etiam videntur eorum adfuisse cupiditatibus implendis, et ostenduntur non præfuisse refrenandis ? Qui enim Marium, novum hominem et ignobilem, cruentissimum auctorem bellorum civitum atque gestorem, ut septies consul fieret adjuverunt, atque ut in septimo suo consulatu moreretur senex, nec in manus Syllæ futuri mox victoris irrueret ? Si enim ad hæc eum dii eorum non juverunt, non parum est quod fatentur etiam non propitiis diis suis posse accidere homini istam temporalem, quam nimis diligunt, tantam felicitatem ; et posse homines, sicut fuit Marius, salute, viribus, opibus, honoribus, dignitate, longævitate cumulari et perfrui, diis iratis : posse etiam homines, sicut fuit Regulus, captivitate, servitute, inopia, vigiliis, doloribus excrucitari et emori, diis amicis. Quod si ita esse concedunt, compendio, nihil eos prodesse, et coli superfluo, confitentur. Nam si virtutibus animi et probitati vitæ, cujus præmia post mortem speranda sunt, magis contraria ut populus disceret institerunt ; si nihil etiam in his transeuntibus

s'ils sont, quant aux biens passagers et temporels, inoffensifs à leurs ennemis et inutiles à leurs amis, pourquoi ces honneurs, pourquoi cet empressement à les servir? Pourquoi, en ces tristes et lamentables jours, tant de murmures, comme si ces dieux s'étaient retirés offensés, et tant de blasphèmes, tant de sacrilèges outrages contre la religion chrétienne? Mais s'ils ont dans le temps le pouvoir de servir ou de nuire, quoi! ils accordent leur protection à l'exécrable Marius, ils la refusent au vertueux Régulus! Cela ne suffit-il pas pour les convaincre d'injustice et de perversité? Croit-on qu'ils n'en soient que plus à craindre, plus à honorer? Erreur. Régulus les honorait-il moins que Marius? Cependant que cette prédilection des dieux pour Marius ne soit pas une raison d'embrasser le vice; car le plus vanté des hommes de bien, Métellus, père de cinq fils consulaires, réunit toutes les félicités temporelles; et ce traître, chargé de dettes et de crimes, Catilina, meurt misérable dans son duel parricide! Mais la véritable et solide félicité n'attend que l'homme de bien, serviteur du seul Dieu qui la donne.

Ainsi, quand cette république se mourait de vices, ces dieux n'ont rien fait pour diriger ou corriger ses mœurs, pour prévenir sa chute; que dis-je? pour l'accélérer, ils ont aidé au travail de la corruption. Et qu'ils ne se couvrent pas d'une feinte bonté, comme si l'iniquité romaine les eût bannis de Rome!

et temporalibus bonis, vel eis quos oderunt nocent, vel eis quos diligunt prosunt: utquid coluntur? utquid tanto studio colendi requiruntur? Cur laboriosis tristibusque temporibus, tanquam offensi abscesserint, murmuratur; et propter eos christiana religio conviciis indignissimis læditur! Si autem habent in his rebus, vel beneficii, vel maleficii potestatem; cur in eis adfuerunt pessimo viro Mario, et optimo Regulo defuerunt? An ex hoc ipsi intelliguntur injustissimi et pessimi? Quod si propterea magis timendi et colendi putantur, neque hoc putentur: neque enim minus eos invenitur Regulus coluisse, quam Marius. Nec ideo vita pessima eligenda videatur, quia magis Mario quam Regulo dii favisse existimantur. Metellus enim, Romanorum laudatissimus, qui habuit quinque filios consulares, etiam rerum temporalium felix fuit; et Catilina pessimus, oppressus inopia et in bello sui sceleris prostratus infelix: et verissima atque certissima felicitate præpollent boni Deum colentes, a quo solo conferri potest.

Illa igitur respublica malis moribus cum periret, nihil dii eorum pro dirigendis vel pro corrigendis egerunt moribus, ne periret, imo depravandis et corrumpendis addiderunt moribus, ut periret. Nec se bonos fingant, quod velut offensi civium iniquitate discesserint. Prorsus ibi

Ils y sont restés, leur présence s'est trahie comme leur imposture; incapables de bons préceptes pour sauver les hommes, et de silence pour se cacher eux-mêmes. Dirai-je que la compassion des habitants de Minturnes recommanda à la déesse Marica la fortune de Marius, et que, sorti de l'abîme du désespoir, ce brigand rentra dans Rome à la tête d'une armée de brigands? Sanglante, atroce victoire! plus impitoyable contre les citoyens qu'elle n'eût été contre l'ennemi! Lisez plutôt les récits unanimes de l'histoire. Mais passons; car ce n'est pas à cette obscure Marica que j'attribue la sanguinaire prospérité de Marius, mais à une secrète providence de Dieu, pour fermer la bouche aux infidèles, et affranchir de l'erreur ceux qui, exempts de passions, méditent avec sagesse sur ces événements. Et en effet, si les démons ont quelque pouvoir dans l'ordre temporel, ils n'en ont qu'autant que la secrète volonté du Tout-Puissant leur en permet, afin de nous apprendre à ne pas attacher tant de prix aux prospérités terrestres, partage ordinaire des méchants comme Marius, à ne pas les ranger non plus au nombre des maux, puisque nous voyons de pieux serviteurs du seul et vrai Dieu en jouir malgré les démons; à ne pas rechercher enfin la faveur, ni craindre la colère de ces esprits impurs, à cause des biens et des maux d'ici-bas; car, comme les méchants en ce monde, ils ne peuvent exercer leur volonté que suivant la disposition de Celui dont les décrets trouvent notre raison non

erant; produntur, convincuntur: nec subvenire præcipiendo, nec latere tacendo potuerunt. Omitto quod Marins a miserantibus Minturnensibus Maricæ deæ in luco ejus commendatus est, ut ei omnia prosperaret, et ex summa desperatione reversus incolumis, in Urbem duxit crudelem crudelis exercitum: ubi quam cruenta, quam incivilis, hostilique immanior ejus victoria fuerit; eos qui scripserunt, legant qui volunt. Sed hoc, ut dixi, omitto: nec Maricæ nescio cui tribuo Marii sanguineam felicitatem: sed occultæ potius providentiæ Dei ad istorum ora claudenda, eosque ab errore liberandos qui non studiis agunt, sed hæc prudenter advertunt. Quia et si aliquid in his rebus dæmones possunt, tantum possunt, quantum secreto Omnipotentis arbitrio permittuntur: ne magnipendamus terrenam felicitatem, quæ, sicut Mario, malis etiam plerumque conceditur; nec eam rursus quasi malam arbitremur, cum ea multos etiam pios et bonos unius Dei veri cultores, invitis dæmonibus præpolluisse videamus; nec eosdem immundissimos spiritus vel propter hæc ipsa bona malave terrena propitiandos aut timendos existimemus. Quia sicut ipsi mali homines in terra, sic etiam illi non omnia quæ volunt

moins impuissante à les comprendre , que notre justice à les reprendre.

XXIV. Et Sylla lui-même, ce vengeur d'un pouvoir qu'il fit regretter, s'étant approché de Rome pour combattre Marius, eut, suivant Tite-Live, les victimes si favorables que Postumius l'aruspice voulut répondre sur sa liberté, sur sa vie, de l'accomplissement infaillible des desseins de cet homme protégé des dieux. Ils ne s'étaient donc pas retirés de leurs sanctuaires, ils n'avaient pas abandonné leurs autels, ces dieux aussi jaloux de prédire la fortune de Sylla qu'indifférents à l'amendement de son âme. Ils avaient des présages pour lui promettre cette brillante prospérité, et point de menaces pour briser ses farouches passions. En Asie, quand il combattait Mithridate, Jupiter lui fit annoncer par Lucius Titius qu'il serait vainqueur, et il vainquit. Puis, quand il songe à retourner à Rome, pour venger ses injures et celles de ses amis dans des flots de sang romain, Jupiter lui mande de nouveau, par un soldat de la sixième légion, que déjà il lui a prédit sa victoire sur Mithridate et va lui donner encore la puissance d'arracher la république à ses ennemis, mais non sans grande effusion de sang. Sylla interroge le soldat sur cette vision, et reconnaît la même qui lui a promis la victoire sur Mithridate. Ici, que répondre

facere possunt, nisi quantum illius ordinatione sinuntur, cujus plene iudicia nemo comprehendit, iuste nemo reprehendit.

XXIV. Sylla certe ipse, cujus tempora talia fuerunt, ut superiora, quorum vindex esse videbatur illorum comparatione quererentur, cum primum ad Urbem contra Marium castra movisset, adeo læta exta immolanti fuisse scribit Livius, ut custodiri se Postumius aruspex voluerit capitis supplicium subiturus, nisi ea quæ in animo Sylla haberet, diis juvantibus implevisset. Ecce non discesserant adytis arisque relictis dii, quando de rerum eventu prædicebant, nihilque de ipsius Syllæ correctione curabant. Promittebant præsagiendo felicitatem magnam, nec malam cupiditatem minando frangebant. Deinde cum esset in Asia bellum Mithridaticum gerens, per Lucium Titium ei mandatum est a Jove, quod esset Mithridatem superaturus : et factum est. Ac postea molienti redire in Urbem, et suas amicorumque injurias civili sanguine ulcisci, iterum mandatum est ab eodem Jove per militem quemdam legionis sextæ, prius se de Mithridate prænuntiasse victoriam, et tunc promittere daturum se potestatem, qua recuperaret ab inimicis reipublicam non sine multo sanguine. Tunc percontatus Sylla, quæ forma militi visa fuerit; cum ille indicasset, eam recordatus est quam prius ab illo audierat, qui de mithridatica victoria ab eodem mandata pertulerat. Quid hic re-

pour justifier ces dieux? Ils s'empresstent d'annoncer à Sylla ses prétendues félicités, et aucun d'eux ne songe à le reprendre, à le retenir, au moment où sa fureur tire ce glaive impitoyable qui doit blesser, que dis-je? qui doit tuer la république! Ces dieux, encore une fois, ces dieux sont évidemment des démons. Les saintes Lettres et l'histoire vous montrent assez que leur seul but est de passer pour dieux, d'être adorés comme dieux, et d'obtenir des offrandes qui établissent, au tribunal suprême, entre eux et leurs adorateurs, une solidarité de crime et de supplice.

Plus tard Sylla se rend à Tarente; il offre un sacrifice, et aperçoit sur le sommet du foie de la victime la figure d'une couronne d'or. L'aruspice Postumius lui promet une éclatante victoire, et lui ordonne de manger seul de la victime. Peu de temps après, l'esclave d'un certain Lucius Pontius s'écrie comme inspiré : Bellone m'envoie; la victoire est à toi, Sylla! Et il ajoute : Le Capitole va brûler! A peine a-t-il dit, il sort du camp, et le lendemain il revient encore plus exalté et s'écrie : Le Capitole est brûlé! Le Capitole était en cendres. Quoi de plus facile au démon, que la prévision et la révélation soudaine de cet événement? Voilà donc, car ce trait intéresse vivement notre sujet, voilà donc à quels dieux ils veulent se soumettre, ces blasphémateurs du nom divin qui délivre la volonté humaine de la tyrannie des démons! Cet homme

sponderi potest, quare dii curaverint velut felicia ista nuntiare, et nullus eorum curaverit Syllam monendo corrigere, mala tanta facturum sceleris armis civilibus, qualia non fœdarent, sed auferrent omnino rempublicam? Nempe intelliguntur dæmones, sicut sæpe dixi, notumque nobis est in Litteris sacris, resque ipsæ satis indicant, negotium suum agere, ut pro diis habeantur et colantur, et ea illis exhibeantur, quibus ii qui exhibent sociati, unam pessimam causam cum eis habeant in iudicio Dei.

Deinde cum venisset Tarentum Sylla, atque ibi sacrificasset, vidit in capite vitulini jecoris -similitudinem coronæ aureæ. Tunc Postumius aruspex ille respondit, præclaram ei significare victoriam, jussitque ut extis illis solus vesceretur. Postea parvo intervallo servus cujusdam Lucii Pontii vaticinando clamavit : A Bellona nuntius venio; victoria tua est, Sylla. Deinde adjecit, arsurum esse Capitolium. Hoc cum dixisset, continuo egressus e castris, postera die concitator reversus est, et Capitolium arsisse clamavit. Arserat autem revera Capitolium. Quod quidem dæmoni et prævidere facile fuit, et celerrime nuntiare. Illud sane intende, quod ad causam maxime pertinet, sub qualibus diis esse cupiant qui blasphemant Salvatorem voluntates fidelium a dominatu dæmonum

s'écrie comme un oracle : La victoire est à toi , Sylla ! Et , pour faire croire à l'esprit prophétique dont il est l'organe, il annonce comme imminent un fait , qui bientôt après s'accomplit loin du prophète. Et cependant, il ne s'écrie pas : Trêve à tes crimes, Sylla ! — Crimes affreux ! Vainqueur cruel , qui lut sa victoire dans ce merveilleux présage d'un foie couronné ! Si ces présages venaient de dieux justes, et non des esprits de malice, les entrailles des victimes n'étaleraient devant Sylla que crimes, et misères de ces crimes. Vainqueur, sa gloire perd au triomphe de ses passions. Ses désirs ne veulent plus de bornes, il s'élève ou plutôt il se précipite dans sa prospérité, bourreau de son âme encore plus que de ses ennemis ! Avenir vraiment terrible et lamentable que les dieux lui taisaient ; silence des augures, silence des victimes, silence des songes et des devins ! Ils redoutaient plutôt son amendement moral que sa défaite. Et ne voulaient-ils pas que ce glorieux vainqueur de ses concitoyens, vaincu et captif de ses abominables vices, tendît les mains à la chaîne encore plus étroite des démons ?

XXV. Qui donc, s'il ne préfère imiter de tels dieux que de se séparer de leur société, avec la grâce divine, qui donc ne comprend et ne voit tous les efforts de ces esprits de malice pour prêter au crime par leur exemple une autorité divine ? Eh ! quoi, dans une vaste plaine de la Campanie, ensanglantée bien-

liberantem. Clamavit homo vaticinando, Victoria tua est, Sylla ; atque ut id divino spiritu clamare crederetur, nuntiavit etiam aliquid et prope futurum et mox factum, unde longe aberat per quem ille spiritus loquebatur : non tamen clamavit, Ab sceleribus parce, Sylla ; quæ illic victor tam horrenda commisit, cui corona aurea ipsius victoriae illustrissimum signum in vitulino jecore apparuit. Qualia signa si dii justi dare solerent, ac non dæmones impii, profecto illis extis nefaria potius atque ipsi Syllæ graviter noxia mala futura monstrarent. Neque enim ejus dignitati tantum profuit illa victoria, quantum nocuit cupiditati ; qua factum est ut immoderatis inhians, et secundis rebus elatus ac præcipitatus, magis ipse periret in moribus, quam inimicos in corporibus perderet. Hæc illi dii vere tristia vereque lugenda, non extis, non auguriis, non cujusquam somnio vel vaticinio prænuuntiabant. Magis enim timebant ne corrigeretur, quam ne vinceretur. Imo satis agebant, ut victor civium gloriosus, victus atque captivus nefandis vitiis, et per hæc ipsis etiam dæmonibus multo obstrictius subderetur.

XXV. Ilinc vero quis non intelligat, quis non videat, nisi qui tales deos imitari magis elegit, quam divina gratia ab eorum societate separari, quantum moliantur maligni isti spiritus exemplo suo velut divinam

tôt après par la fureur des armes civiles, ne les a-t-on pas vus combattre entre eux? D'abord, de grands bruits entendus... et plusieurs racontèrent qu'ensuite ils furent témoins d'une lutte engagée pendant quelques jours entre deux armées. Le combat fini, on retrouva des traces d'hommes et de chevaux, telles qu'en pouvait laisser un semblable conflit. Si donc cette lutte entre les dieux est véritable, quelle excuse aux guerres civiles entre les hommes? Mais considérons ici ou la malice ou la misère de ces dieux. Si leur combat n'est qu'une apparence, qu'ont-ils voulu, sinon prévenir les remords des Romains autorisés par leur divin exemple? Car déjà la guerre civile était allumée, déjà une rage impie avait répandu des torrents de sang; et les esprits étaient encore émus d'un horrible épisode. Un soldat dépouille un ennemi tué; ce cadavre nu, il le reconnaît; c'est son frère. Il déteste ces affreux combats, il se frappe et tombe sur le corps fraternel. Il faut donc prévenir dans les âmes le dégoût de tant d'horreurs, il faut y ranimer l'ardeur du crime, et ces démons, reconnus, honorés et servis comme des dieux, apparaissent aux hommes, se combattant eux-mêmes. Tant ils craignaient que le cœur des citoyens faillît à l'imitation des discordes divines; ou plutôt jaloux de fournir cet exemple à l'excuse de ses fratricides! C'est par un même esprit de malice qu'ils réclament,

auctoritatem præbere sceleribus, quod etiam in quadam Campaniæ lata planitie, ubi non multo post civiles acies nefario prælio confluerunt, ipsi inter se prius pugnare visi sunt? Namque ibi auditi sunt primum ingentes fragores: moxque multi se vidisse nuntiarunt per aliquot dies duas acies præliari. Quæ pugna ubi destitit, vestigia, quoque velut hominum et equorum, quanta de illa conflictatione exprimi poterant, invenerunt. Si ergo veraciter inter se numina pugnauerunt, jam bella civilia excusantur humana; consideretur tamen quæ sit talium deorum vel malitia, vel miseria: si autem se pugnasse finxerunt, quid aliud egerunt nisi ut sibi Romani beliando civiliter, tanquam deorum exemplo nullum nefas admittere viderentur? Jam enim cæperant bella civilia, et aliquot nefandorum præliorum strages execranda præcesserat: jam multos moverat quod miles quidam, dum occiso spolia detraheret, fratrem nudato cadavere agnovit, ac detestatus bella civilia, se ipsum ibi perimens fraterno corpori adjuvit. Ut ergo tanti hujus mali minime tæderet, sed armorum scelestorum magis magisque ardor incresceret, noxii dæmones, quos illi deos putantes colendos et venerandos arbitrabantur, inter se pugnantes hominibus apparere voluerunt; ne imitari tales pugnas civica trepidaret affectio, sed potius humanum scelus divino excusaretur exemplo. Hac astutia maligni spiritus etiam ludos, unde multa jam dixi, scenicos sibi

comme je l'ai dit, l'hommage de ces jeux scéniques, où le chant et le drame célèbrent de telles infamies, qu'il suffit d'en croire ces dieux capables, ou seulement de les voir applaudir à ce culte obscène, pour les imiter sans scrupule. Aussi, voulant absoudre du crime de lèse-divinité les poétiques récits des célestes mêlées, afin de tromper les hommes, eux-mêmes justifient les poètes. Non contents de la représentation théâtrale de leurs combats, ils se montrent en personne sur un champ de bataille aux regards mortels.

Nous rappelons ces choses, car les auteurs païens ne craignent pas de dire et d'écrire que Rome était morte de corruption, qu'elle n'était plus, dès longtemps avant l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette ruine, on ne l'impute pas aux dieux; et ces maux passagers, indifférents à la vie et à la mort des gens de bien, on les impute à notre Christ! lui qui a donné tant d'admirables préceptes pour affermir la vertu contre le vice, tandis que ces dieux, insoucians de la moralité de leurs serviteurs et du salut de cette république, précipitent au contraire sa chute par l'autorité corruptrice de leurs exemples. On n'osera plus, je l'espère, prétendre que la république a succombé, « parce que les dieux se sont retirés

dicari sacrarique jusserunt : ubi deorum tanta flagitia theatricis canticis atque fabularum actionibus celebrata, et quisquis eos talia fecisse crederet, et quisquis non crederet, sed tamen illos libentissime sibi talia velle exhiberi cerneret, securus imitaretur. Ne quis itaque existimaret in deos convicia potius, quam eis dignum aliquid scriptitasse, ubicumque illos inter se pugnasse poetæ commemorarunt; ipsi ad decipiendos homines poetarum carmina firmaverunt, pugnas videlicet suas non solum per scenicos in theatro, verum etiam per se ipsos in campo humanis oculis exhibentes.

Hæc dicere compulsi sumus, quoniam pessimis moribus civium romanam rempublicam jam antea perditam fuisse, nullamque remansisse ante adventum Domini nostri Jesu Christi, auctores eorum dicere et scribere minime dubitarunt. Quam perditionem diis suis non imputant, qui mala transitoria, quibus boni, seu vivant, seu moriantur, perire non possunt, Christo nostro imputant : cum Christus noster tanta frequenter pro meritis optimis præcepta contra perditos mores; dii vero ipsorum nullis talibus præceptis egerint aliquid cum suo cultore populo, pro illa republica, ne periret; imo eosdem mores velut suis exemplis auctoritate noxia corrumpeudo, egerunt potius ut periret. Quam non ideo tunc periisse quisquam, ut arbitror, jam dicere audebit, quia

Discessere omnes adytis arisque relictis

Di,

de leurs temples, parce qu'ils ont délaissé leurs autels ; » comme si leur amour de la vertu se fût offensé des vices de l'homme. Non, car ces augures, ces présages, ces entrailles des victimes où ils signalent complaisamment leur science de l'avenir pour accrédi-ter leur influence sur la fortune des armes, accusent assez leur présence. Que ne se sont-ils retirés en effet ? La seule fureur des Romains était un ferment de guerres civiles moins terribles que leurs perfides instigations.

XXVI. Oui, prostitution et cruauté, opprobres et crimes des dieux publiés ou inventés à leur prière, sous leur menace, fêtes régulières pour la célébration solennelle de ces infamies exposées au regard et à l'imitation du peuple, hideuse volupté qui les a convaincus de n'être qu'esprits impurs... Oui, c'est ainsi !... et cependant ces démons, qui, par cette publicité de leurs forfaits réels ou imaginaires, par ces spectacles qu'ils demandent à la licence, qu'ils arrachent à la pudeur, se confessent les auteurs de toute dépravation et de toute atrocité ; ces démons, dans le secret de leurs sanctuaires, donnent, dit-on, quelques bons préceptes de morale à un petit nombre d'initiés. S'il est vrai, ils n'en sont convaincus que d'une malice plus raffinée, ces êtres pervers ; car tel est le pouvoir de la droiture et de la chasteté, qu'il n'est peut-être point de nature humaine insensible à telle louange, ni assez

velut amici virtutibus, cum vitiis hominum offenderentur; quia tot signis extorum, auguriorum, vaticiniorum quibus se tanquam præscios futurorum adjutoresque præliorum jactare et commendare gestiebant, convincuntur fuisse præsentis: qui si vere abscessissent, mitius Romani in bella civilia suis cupiditatibus quam illorum instigationibus exarsissent.

XXVI. Quæ cum ita sint, cum palam aperteque turpitudines crudelitibus mixtæ, opprobria numinum et crimina, sive prodita, sive conficta, ipsis exposcentibus, et nisi fieret irascentibus, etiam certis et statis solemnitatibus consecrata illis et dedicata clarnerint, atque ad omnium oculos, ut imitanda proponerentur, spectanda processerint: quid est, quod iidem ipsi dæmones, qui se hujuscemodi voluptatibus immundos spiritus esse confitentur, qui suis flagitiis et facinoribus, sive indicatis, sive simulatis, eorumque sibi celebratione petita ab impudentibus, extorta a pudentibus, auctores se vitæ scelestæ immundæque testantur; perhibentur tamen in adytis suis secretisque penetralibus dare quædam bona præcepta de moribus, quibusdam velut electis sacratis suis? Quod si ita est, hoc ipso callidior advertenda est et convincenda malitia spirituum noxiorum. Tanta enim vis est probitatis et castitatis, ut omnis vel pene omnis ejus laude moveatur humana natura, nec usque

flétrie par le vice pour perdre entièrement le sens de l'honnête. Si donc elle ne se transformait parfois, comme dit l'Écriture, en ange de lumière, la malignité des démons ne saurait accomplir son œuvre de séduction. Ainsi, au dehors, l'impiété frappe les peuples de ses obscènes clameurs; au dedans, une chasteté feinte hasarde à peine quelques sons à l'oreille d'un petit nombre. Aux leçons du vice, l'air et l'espace; le secret pour les maximes honnêtes! l'honneur se cache, la honte s'affiche. Ce qui se fait de mal convoque une multitude de spectateurs; ce qui se dit de bien trouve à peine quelques auditeurs, comme s'il fallait rougir de l'honneur et faire gloire de la honte. Mais où cela, sinon dans les temples des démons? Où, sinon dans les tavernes de l'imposture? Ainsi, d'une part, ce peu d'hommes honnêtes est séduit, et de l'autre, le vulgaire est entretenu dans sa dépravation.

Où, quand les initiés recevaient-ils ces divines leçons de chasteté? Nous l'ignorons. Mais devant cet emble en présence de cette fameuse statue exposée à tous les yeux, accourus en foule, chacun se tenant où il pouvait, nous promenions tour à tour nos regards attentifs et sur ce cortège de courtisanes et sur cette déesse vierge; vénération profonde, culte monstrueux. Non, jamais nous n'y avons admiré la modestie de l'histriion; jamais la pudeur de la comédienne. Chacun était fidèle à son rôle d'ignominie. On savait ce qui plaisait à la déesse vierge; ces jeux instruisaient une

adeo sit turpitudine vitiosa, ut totum amittat sensum honestatis. Proinde malignitas dæmonum, nisi alicubi se, quemadmodum scriptum in nostris Litteris novimus, transfiguret in angelos lucis, non implet negotium deceptionis. Foris itaque populis celeberrimo strepitu impietas impura circumsonat, et intus paucis castitas simulata vix sonat: præbentur propatula pudendis, et secreta laudandis: decus latet, et dedecus patet: quod malum geritur, omnes convocat spectatores; quod bonum dicitur, vix aliquos invenit auditores: tanquam honesta erubescenda sint, et inhonesta glorianda. Sed ubi hoc, nisi in dæmonum templis? ubi, nisi in fallaciæ diversoriis? Illud enim fit, ut honestiores, qui pauci sunt, capiuntur; hoc autem, ne plures, qui sunt turpissimi, corrigantur.

Ubi et quando sacrati cœlestis audiebant castitatis præcepta, nescimus: ante ipsum tamen delubrum, ubi simulacrum illud locatum conspiciebamus, universi undique confluentes, et ubi quisque poterat stantes, ludos qui agebantur intentissimi spectabamus, intuentes alternante conspectu, hinc meretriciam pompan, illinc virginem deam; illam suppliciter adorari, ante illam turpia celebrari: non ibi pudibundos mimos, nullam verecundio rem scenicam vidimus; cuncta obscenitatis implebantur officia. Sciebatur virginali numini quid placeret, et exhibebatur quod de

femme ; le temple la renvoyait plus savante au foyer domestique. Les plus sages détournaient la vue de ces postures lascives, rougissant de cet art du crime dont elles dérobaient les leçons dans le secret de leurs pensées. Elles n'osaient, en présence des hommes, fixer sur les mouvements impudiques un libre regard ; mais, pour condamner le culte de cette déesse qu'elles invoquaient, leur cœur était-il chaste ? Et le temple enseignait publiquement ce que le toit privé couvre du mystère ! Et n'eût-ce pas été merveille qu'il fût resté quelque pudeur pour contenir ces crimes que la religion professait au nom des dieux, crimes dont ces dieux exigeaient encore la représentation, si l'on ne voulait encourir leur colère ? Est-il donc un autre esprit, pour piquer d'aiguillons cachés les âmes criminelles, pour stimuler l'adultère et s'en repaître, que celui qui se complaît dans ces sacrilèges hommages, érige dans les temples les simulacres des dieux, caresse dans les jeux les idoles des vices, murmure en secret certaines paroles de justice pour surprendre quelques gens de bien, tandis que, partout, au grand jour, il multiplie les séductions de la volupté pour tenir en sa possession l'innombrable multitude des pervers !

XXVII. Homme grave, triste philosophe, Cicéron, édile désigné, s'écriait dans le forum, qu'entre les principaux devoirs de sa charge, il avait à rendre favorable la déesse Flora par la pompe solennelle de ces jeux, dont la célébration est d'autant

templo domum matrona doctior reportaret. Nonnullæ pudenciores avertebant faciem ab impuris motibus scenicorum, et artem flagitii furtiva intentione discebant. Hominiibus namque verecundabantur, ne auderent impudicos gestus ore libero cernere; sed multo minus audebant sacra ejus, quam venerabantur, casto corde damnare. Hoc tamen palam discendum præbebatur in templo, ad quod perpetrandum salten secretum quærebatur in domo: mirante nimium (si ullus ibi erat) pudore mortaliū, quod humana flagitia non libere homines committerent, quæ apud deos etiam religiose discerent, iratos habituri, nisi etiam exhibere curarent. Quis enim alius spiritus occulto instinctu nequissimas agitans mentes, et instat faciendis adulteriis, et pascitur factis, nisi qui etiam sacris talibus oblectatur, constituens in templis simulacra dæmonum, amans in ludis simulacra vitiorum; susurrans in occulto verba justitiæ ad decipiendos etiam paucos bonos, frequentans in aperto invitamenta nequitiae ad possidendos innumerabiles malos?

XXVII. Vir gravis et philosophaster Tullius ædilis futurus, clamabat in auribus civitatis, inter cetera sui magistratus officia sibi Floram matrem ludorum celebritate placandam: qui ludi tanto devotius, quanto turpius celebrari solent. Dicit alio loco jam consul in extremis periculis

plus religieuse qu'elle est plus cynique. Ailleurs, consul, au moment où la république courait le dernier péril, il dit que les jeux ont été célébrés pendant dix jours, et que l'on n'a rien négligé pour apaiser les dieux. Et ne valait-il pas mieux irriter ces dieux par la tempérance, que les apaiser par le libertinage? provoquer leur haine par la vertu, que gagner leur indulgence par tant de prostitutions? Si atroce qu'eût été la vengeance de ces hommes contre lesquels on implorait les dieux, ils eussent été moins funestes que ces dieux mettant leur faveur au prix de ces infamies; car, pour conserver le mal que le corps seul avait à craindre de l'ennemi, on n'obtenait la bienveillance de ces dieux que sur les ruines de la vertu dans les âmes. Étranges défenseurs des murs de Rome qui commençaient par emporter d'assaut les bonnes mœurs! Le voilà donc ce culte d'impureté et d'impudence, et de cynisme et d'orgies; ce culte dont le noble caractère de la vertu romaine flétrit les ministres, qu'elle exclut des honneurs, chassa de la tribu, nota d'infamie; ce culte odieux et abominable à la vraie religion; et ces fables où les divinités savouraient l'outrage; et ces dégoûtants récits de forfait prêtés aux dieux, où la honte et la scélératesse de l'invention ne pouvaient être surpassées que par la honte et la scélératesse de la réalité! Voilà les enseignements que Rome entière dévorait des yeux et des oreilles! A voir les dieux se complaire ainsi dans ces horreurs, elle regar-

civitatis, et ludos per decem dies factos, neque rem ullam quæ ad placandos deos pertineret, prætermisam : quasi non satius erat tales deos irritare temperantia, quam placare luxuria; et eos honestate etiam ad inimicitias provocare, quam tanta deformitate lenire. Neque enim gravius fuerant quamlibet crudelissima immanitate nocituri homines, propter quos placabantur, quam nocebant ipsi, cum vitiositate sceleratissima placarentur : quandoquidem ut averteretur quod metuebatur ab hoste in corporibus, eo modo dii conciliabantur, quo virtus debellaretur in mentibus; qui non opponerentur defensores oppugnatoribus mœnium, nisi prius fierent expugnatores morum bonorum. Hanc talium numinum placationem petulantissimam, impurissimam, impudentissimam, nequissimam, immundissimam, cujus actores laudanda romanæ virtutis indoles honore privavit, tribu movit, agnovit turpes, fecit infames; hanc, inquam, pudendam, veræque religioni aversandam et detestandam talium numinum placationem, has fabulas in deos illecebrosas atque criminosas, hæc ignominiosa deorum facta vel scelerate turpiterque commissa, vel sceleratius turpiusque conficta, oculis et auribus publicis civitas tota discebat : hæc commissa numinibus placere cernebat; et ideo non solum illis exhibenda, sed sibi quoque imitanda credebat : non

daît comme un devoir, non-seulement de les reproduire en leur honneur, mais encore de les imiter, indifférente à ce je ne sais quoi de bon et d'honnête, communiqué (s'il est vrai toutefois) à si peu d'élus, avec tant de mystère, et dont on redoutait moins l'inobservation que la publicité.

XXVIII. Et l'on se plaint qu'affranchi par le nom du Christ de cet infernal joug, de cette société de crimes et de supplices, l'homme passe des ténèbres mortelles de l'impiété aux salutaires clartés de l'amour ! Et, dans leur injustice, dans leur ingratitude, ces captifs intérieurs, dont le malin esprit resserre étroitement la chaîne, murmurent contre l'affluence des peuples aux églises, à ces chastes solennités, où une sévère bienséance sépare l'un et l'autre sexe, où l'on apprend avec quelle pureté il faut vivre dans le temps pour mériter au sortir de cette vie une vie éternellement heureuse, où la sainte Écriture, cette doctrine de justice, proclame ses oracles d'un lieu élevé à la face de tous, afin que le fidèle les entende pour son salut, le cœur tiède ou infidèle pour sa condamnation. Vienne quelque railleur de ces divines lois, ou un changement soudain dissipe toute son insolence, ou elle cède au frein de la crainte, sinon de la honte. Car aucune image d'impureté ne se suggère à l'âme ni au regard, là où, en présence du vrai Dieu, on ne sait que répandre ses commandements, raconter ses miracles, bénir ses dons, solliciter ses grâces.

illud nescio quid velut bonum et honestum, quod tam paucis et tam occulte dicebatur (si tamen dicebatur), ut magis ne innotesceret, quam ne non fieret, timeretur.

XXVIII. Ab istarum immundissimarum potestatum tartareo jugo et societate pœnali erui per Christi nomen homines, et in lucem saluberrimæ pietatis ab illa perniciosissimæ impietatis nocte transferri, queruntur et murmurant iniqui et ingrati, et illo nefario spiritu altius obtrictiusque possessi, quia populi confluunt ad ecclesias casta celebritate, honesta utriusque sexus discrezione : ubi audiant quam bene hic ad tempus vivere debeant, ut post hanc vitam beate semperque vivere mereantur ; ubi sancta Scriptura justitiæque doctrina de superiore loco in conspectu omnium personante, et qui faciunt, audiant ad præmium ; et qui non faciunt, audiant ad judicium. Quo etsi veniunt quidam talium præceptorum irrisores, omnis eorum petulantia aut repentina immutatione deponitur, aut timore vel pudore comprimitur. Nihil enim eis turpe ac flagitiosum spectandum imitandumque proponitur, ubi veri Dei aut præcepta insinuantur, aut miracula narrantur, aut dona laudantur, aut beneficia postulantur.

XXIX. Ah ! plutôt élève là tes désirs, âme romaine, généreux sang des Régulus, des Scévola, des Scipion, des Fabricius ; élève là tes désirs ; distingue ces vérités de cet infernal ramas de vanités, de honte et d'imposture ! S'il brille en toi quelque principe naturel de vertu, c'est de la piété véritable qu'il attend sa pureté et sa perfection ; l'impiété le dissipe et le perd. Élis donc l'objet de ton affection, que ce ne soit plus en toi-même, mais dans le Dieu de vérité qu'on te loue désormais sans erreur. Tu étais jadis en possession de la gloire humaine, mais non de la vraie religion ; suivant les mystérieux conseils de la Providence divine, elle manquait à ton choix. Réveille-toi ; n'es-tu pas déjà réveillée en plusieurs dont la vertu consommée, dont la souffrance pour la vraie foi sont notre gloire, intrépides athlètes qui, vainqueurs en mourant des puissances ennemies, nous ont enfanté cette patrie nouvelle par leur sang. C'est à cette patrie que nous t'appelons ; viens, réunis-toi à ses citoyens ; c'est ici que la véritable remission des péchés ouvre un asile. N'écoute pas ces âmes dégénérées, ces détracteurs du Christ et des chrétiens, accusant l'ère de salut comme une ère de calamité ! Que cherchent-ils en effet dans le temps ? Ce n'est pas le repos de la vie, mais la sécurité du vice ; honte que tu n'as jamais acceptée non pas même pour obtenir la terre. Emporte aujourd'hui la patrie céleste ; la conquête est aisée ; ici ton règne n'aura d'autres limites que la vérité

XXIX. Hæc potius concupisce, o indoles romana laudabilis, o progenies Regulorum, Scævolarum, Scipionum, Fabriciorum : hæc potius concupisce, hæc ab illa turpissima vanitate et fallacissima dæmonum malignitate discerne. Si quid in te laudabile naturaliter eminet, non nisi vera pietate purgatur atque perficitur, impietate autem disperditur et punitur. Nunc jam elige quid sequaris, ut non in te, sed in Deo vero sine ullo errore lauderis. Tunc enim tibi gloria popularis adfuit, sed occulto judicio divinæ providentiæ vera religio, quam eligeres, defuit. Expergiscere, dies est ; sicut experrecta es in quibusdam, de quorum virtute perfecta, et pro fide vera etiam passionibus gloriamur, qui usquequaque adversus potestates inimicissimas confligentes, easque fortiter moriendo vincentes, sanguine nobis hanc patriam peperere suo. Ad quam patriam te invitamus, et exhortamur ut ejus adjiciaris numero civium, cujus quodammodo asylum est vera remissio peccatorum. Non audias degeneres tuos Christo christianisve detrahentes, et accusantes velut tempora mala, cum quærant tempora quibus non sit quieta vita, sed potius segura nequitia. Hæc tibi nunquam nec pro terrena patria placuerunt. Nunc jam cœlestem arripe, pro qua minimum laborabis, et in

et l'éternité. Ici, plus de Vesta, plus de pierre du Capitole, mais le seul vrai Dieu qui « ne te mesure ni l'espace ni la durée, qui te promet un empire sans fin. »

Loin, loin de toi ces dieux faux et trompeurs; rejette-les avec mépris; prends l'essor vers la liberté. Ce ne sont point des dieux, mais des esprits malfaisants à qui ton éternelle félicité est un supplice. Non, cette Junon n'envia jamais aux Troyens, tes ancêtres temporels, la gloire de la cité romaine, comme ces démons envient au genre humain la félicité des demeures éternelles. Et toi-même, tuas subien juger de ces génies pervers, quand, les apaisant par tes jeux, tu as cependant flétri les acteurs de ces jeux comme infâmes. Souffre que ta liberté s'assure contre ces esprits immondes qui tenaient ta tête courbée sous l'apothéose et le culte de leur ignominie! Tu as éloigné des honneurs les acteurs des crimes divins; conjure le Dieu de vérité d'éloigner de toi ces dieux qui se complaisent dans des forfaits ou véritables, — quelle honte! — ou imaginaires, — quelle perversité! Tu exclus toi-même de la société civile les comédiens, les histrions: c'est bien; achève d'ouvrir les yeux. Jamais la majesté divine n'est propice aux hommages qui prostituent la dignité humaine. Comment donc ces dieux jaloux de ta dégradation, peux-tu les ranger au nombre des saintes puissances du ciel,

ea veraciter semperque regnabis. Illic enim tibi non Vestalis focus, non lapis Capitolinus, sed Deus unus et verus

*Nec metas rerum, nec tempora ponet,
Imperium sine fine dabit.*

Noli deos falsos fallacesque requirere; abjice potius atque contemne, in veram emicans libertatem. Non sunt dii, maligni sunt spiritus, quibus æterna tua felicitas pœna est. Non tam Juno Trojanis, a quibus carnalem originem ducis, arces videtur invidisse romanas, quam isti dæmones, quos adhuc deos putas, omni generi hominum sedes invident sempiternas. Et tu ipsa non parva ex parte de talibus judicasti, quando ludis eos placasti, et per quos homines eosdem ludos fecisti, infames esse voluisti. Patere asseri libertatem tuam adversus immundos spiritus, qui tuis cervicibus imposuerant sacrandam sibi et celebrandam ignominiam suam. Actores criminum divinorum removisti ab honoribus tuis: supplica Deo vero, ut a te removeat illos deos, qui delectantur criminibus suis, seu veris, quod ignominiosissimum est; seu falsis, quod malitiosissimum est. Bene, quod tua sponte histrionibus et scenicis societatem civitatis patere noluisti; evigila plenius: nullo modo his artibus placatur divina majestas, quibus humana dignitas inquinatur. Quo igitur pacto deos, qui talibus delectantur obsequiis, haberi putas in numero sanctarum cœ-

quand leurs ignobles ministres, ces médiateurs d'infamie, sont rayés de ta main du nombre des derniers citoyens de Rome ? N'est-elle pas incomparablement plus glorieuse, cette Cité d'en haut, où la victoire, c'est la vérité; où la dignité, c'est la sainteté; où la paix, c'est la félicité; où la vie, c'est l'éternité ? Peut-elle avoir dans sa société de tels dieux, si dans la tienne tu rougis d'avoir de tels hommes ? Veux-tu parvenir à cette Cité bienheureuse, fuis le commerce des démons ! Quoi ! l'honnête homme invoque ces dieux que fléchit l'infâme ! — Que la pureté chrétienne les retranche de la société, ces dieux, comme la note du censeur a exclu ces hommes de tes dignités. Quant aux biens et aux maux temporels, seuls biens, seuls maux dont les méchants désirent la possession et déclinent la souffrance, ces démons n'ont pas tout le pouvoir qu'on leur prête; et l'eussent-ils, loin de nous incliner, ne devrions-nous pas mépriser ces objets plutôt que de vouer aux malignes puissances un culte qui nous détourne du but qu'elles nous envient ? Mais elles ne disposent pas, même dans le temps, comme le croient ceux qui soutiennent leur culte au nom de l'intérêt temporel. — Remettons toutefois cette question, pour mettre fin à ce livre.

lestium potestatum; cum homines per quos eadem aguntur obsequia, non putasti habendos in numero qualiumcumque civium romanorum? Incomparabiliter superna est Civitas clarior, ubi victoria, veritas; ubi dignitas, sanctitas; ubi pax, felicitas; ubi vita, æternitas. Multo minus habet in sua societate tales deos, si tu in tua tales homines habere erubuisti. Proinde si ad beatam pervenire desideras Civitatem, evita dæmonum societatem Indigne ab honestis coluntur, qui per turpes placantur. Sic isti a tua pietate removeantur purgatione christiana, quomodo illi a tua dignitate remoti sunt notatione censoria. De bonis autem carnalibus, quibus solis mali perfrui volunt, et de malis carnalibus, quæ sola perpeti nolunt, quod neque in his habeant, quam putantur habere isti dæmones, potestatem; quanquam si haberent, deberemus potius etiam ista contemnere, quam propter ista illos colere, et eos colendo ad illa, quæ nobis invident, pervenire non posse: tamen nec in istis eos nec valere, quod hi putant, qui propter hæc eos coli oportere contentunt, deinceps videbimus, ut hic sit hujus voluminis modus.

LIVRE TROISIÈME.

Maux extérieurs, désastres que les païens ont soufferts sans interruption depuis la fondation de Rome, et contre lesquels ils n'ont trouvé aucun secours auprès de leurs dieux, avant Jésus-Christ, quand ils avaient la liberté de les servir.

I. C'est assez parler, ce me semble, des maux de l'âme, mortels aux mœurs, et les seuls vraiment à craindre; c'est assez montrer que les faux dieux, loin de songer à la délivrance de leur peuple fidèle, opprimé sous le fardeau de ses iniquités, ne travaillent au contraire qu'à l'en accabler. Parlons maintenant de ces maux, les seuls qu'un païen refuse de souffrir, la faim, la maladie, la spoliation, la captivité, la mort, et semblables calamités énumérées au premier livre. Car le méchant ne met au rang des maux que ceux qui ne rendent pas l'homme mauvais; il ne rougit pas, au milieu des biens qu'il loue, d'être lui-même mauvais en les louant, plus fâché du désordre de sa villa que de sa vie, comme si c'était le souverain bien de l'homme d'avoir tout bon hors soi-même. Et cependant, contre ces maux qu'ils redoutent uniquement, ont-ils trouvé secours dans leurs

LIBER TERTIUS.

Ut in superiori libro de malis morum et animi, sic in præsentî de corporis externarumque rerum incommodis ostendit Augustinus, Romanos a condita Urbe his assidue vexatos fuisse, atque ad avertenda id genus mala deos falsos, cum ante Christi adventum libere colerentur, nihil præstitisse.

I. Jam satis dictum arbitror de morum malis et animorum, quæ præcipue cavenda sunt, nihil deos falsos populo cultori suo, quominus eorum malorum aggere premeretur, subvenire curasse; sed potius, ut maxime premeretur, egisse. Nunc de illis malis video dicendum, quæ sola isti perpeli nolunt, qualia sunt fames, morbus, bellum, exspoliatio, captivitas, trucidatio, et si qua similia jam in primo libro commemoravimus. Hæc enim sola mali deputant mala, quæ non faciunt malos, nec erubescunt inter bona quæ laudant, ipsi mali esse qui laudant; magisque stomachantur, si villam malam habeant, quam si vitam: quasi hoc sit hominis maximum bonum, habere bona omnia, præter se ipsum. Sed neque talia mala, quæ isti sola formidant, dii eorum,

dieux, quand ils avaient la liberté de les servir ? Car, avant la venue de notre Rédempteur, en divers temps, en divers lieux, alors que tant de fléaux, plusieurs même incroyables, brisent le genre humain, le monde adore-t-il d'autres dieux, excepté le peuple hébreu, et en dehors de ce peuple, quelques hommes, partout où un juste et mystérieux jugement de Dieu les a trouvés dignes de sa grâce ? Mais, crainte de longueurs, je passe sous silence les désastres qui ont affligé les autres nations de l'univers, je me borne à Rome et à l'empire romain, c'est-à-dire aux souffrances de la ville elle-même avant l'avènement du Christ, aux souffrances des provinces qui, réunies à la république soit par alliance, soit par soumission, formaient déjà comme les membres de ce grand corps.

II. Et d'abord, — car il ne s'agit plus ici de taire ou de dissimuler, — pourquoi Ilium, mère de Rome, est-elle vaincue, prise et ruinée par les Grecs, dont les dieux sont les siens ? Priam, nous dit-on, expie la perfidie de Laomédon. Il est donc vrai, Apollon et Neptune ont loué à Laomédon leurs bras mercenaires. On raconte en effet qu'un salaire leur était promis et que Laomédon viola sa promesse. Or je m'étonne que le divin interprète de l'avenir, Apollon, s'engage à si rude labeur sans savoir que Laomédon niera sa dette. Et cette ignorance est-elle moins

quando ab eis libere colebantur, ne illis acciderent, obstiterunt. Cum enim variis per diversa loca temporibus ante adventum Redemptoris nostri innumerabilibus nonnullisque etiam incredibilibus cladibus genus contereretur humanum; quos alios quam istos deos mundus colebat, excepto uno populo hebræo, et quibusdam extra ipsum populum, ubicumque gratia divina digni occultissimo atque justissimo Dei judicio fuerunt? Verum ne nimium longum faciam, tacebo aliarum usquequaque gentium mala gravissima: quod ad Romam pertinet romanumque imperium, tantum loquar; id est, ad ipsam proprie civitatem, et quæcumque illi terrarum vel societate conjunctæ, vel conditione subjectæ sunt, quæ sint perpressæ ante adventum Christi, cum jam ad ejus quasi corpus reipublicæ pertinerent.

II. Primum ipsa Troja vel Ilium, unde origo est populi romani (neque enim prætereundum aut dissimulandum est, quod et in primo libro attigi) eosdem habens deos et colens, cur a Græcis victum, captum atque deletum est? Priamo, inquit, sunt reddita Laomedontea paterna perjuria Ergo verum est, quod Apollo atque Neptunus eidem Laomedonti mercenariis operibus servierunt; illis quippe promississe mercedem falsumque jurasse perhibetur. Miror, Apollinem, nominatum divinatorem, in tanto officio laborasse, nescientem quod Laomedon fuerat promissa

étrange en son oncle, Neptune, frère de Jupiter, souverain de l'empire des eaux? Homère, qui vécut, dit-on, avant la naissance de Rome, ne lui fait-il pas prédire une destinée glorieuse aux enfants d'Énée, fondateurs de cette ville? Ne dit-il pas que ce dieu enleva le héros dans un nuage pour le dérober au glaive d'Achille? Et cependant, de l'aveu de Virgile, « il voulait renverser de fond en comble l'ouvrage de ses mains, les murs de la parjure Ilion. » Ainsi, ces grands dieux, Neptune et Apollon, ne se doutant pas que Laomédon va les frustrer de leurs journées, accomplissent leur tâche de manœuvres gratuitement pour des ingrats. Prenez-y garde, je crains bien qu'à l'égard de tels dieux crédulité soit plus dangereuse que parjure. Homère lui-même n'est pas ici fort crédule; car il représente Neptune combattant contre les Troyens, Apollon pour eux, quoique, suivant la fable, tous deux soient également offensés. Si vous croyez aux fables, rougissez donc d'honorer de tels dieux; si vous n'y croyez pas, ne parlez plus des parjures de Troie, ou demandez pourquoi ces dieux punissent les parjures de Troie et protègent ceux de Rome. Et comment cette grande et criminelle cité eût-elle fourni à la conjuration de Catilina tant de traîtres dont la langue et le bras se nourrissaient de parjures et de sang romain? Et ces sénateurs, juges corrompus, et ces assemblées populaires, vénales

negaturus. Quanquam nec ipsum Neptunum patrum ejus, fratrem Jovis, regem maris, decuit ignarum esse futurorum. Nam hunc Homerus de stirpe Æneæ, a cujus posteris condita Roma est, cum ante illam urbem conditam idem poeta fuisse dicatur, inducit magnum aliquid divinantem : quem etiam nube rapuit, ut dicit, ne ab Achille occideretur, cuperet cum vertere ab inio

(quod apud Virgilium confitetur)

Structa suis manibus perjuræ mœnia Trojæ.

Nescientes igitur tanti dii, Neptunus et Apollo, Laomedontem sibi negaturum esse mercedem, structores mœnium Trojanorum gratis, et ingratum, fuerunt. Videant ne gravius sit tales deos credere, quam diis talibus pejerare. Hoc enim nec ipse Homerus facile credidit, qui Neptunum quidem contra Trojanos, Apollinem autem pro Trojanis pugnantem facit, cum illo perjurio ambos fabula narret offensos. Si igitur fabulis credunt, erubescant talia colere numina; si fabulis non credunt, non obtendant trojana perjuria, aut mirentur deos perjuria punisse trojana, amasse romana. Unde enim conjuratio Catilinæ in tanta tamque corrupta civitate habuit etiam eorum grandem copiam, quos manus atque lingua perjurio aut sanguine civili alebat? Quid enim aliud toties senatores corrupti in judiciis, toties populus in suffragiis vel in quibusque

dans leurs suffrages, vénales dans toutes les causes appelées devant elles, n'était-ce pas leur crime habituel que le parjure? Car, dans cette corruption effrénée, l'antique usage du serment était conservé non pour retenir les crimes par la crainte, mais pour les combler par le parjure.

III. C'est donc sans raison qu'aux dieux « soutiens de cet empire, » à ces dieux évidemment vaincus par le bras des Grecs, on prête un courroux imaginaire contre les Troyens parjures, et l'adultère de Pâris vainement allégué pour la défense des dieux n'est pas la cause de leur fuite indignée. Auteurs et conseillers du crime, ils n'ont pas coutume d'en être les vengeurs. « Rome, dès l'origine, eut, comme je l'ai appris, dit Salluste, pour fondateurs et premiers habitants, les Troyens fugitifs, errants à l'aventure sous la conduite d'Énée. » Si donc ces dieux ont cru devoir venger l'adultère de Pâris, n'en fallait-il pas étendre et poursuivre la vengeance sur les Romains, puisqu'il était l'œuvre de la mère d'Énée? Mais pouvaient-ils le haïr en Pâris, quand ils ne haïssaient pas en leur compagne Vénus celui, par exemple, qu'elle commet avec Anchise et qui donne naissance à Énée? Peut-être que Ménélas se fâche et que Vulcain tolère. Car les dieux, que je sache, ne sont pas fort jaloux de leurs femmes; ils daignent même les avoir en commun avec les hommes. M'accusera-t-on de railler, de manquer de gravité

causis, quæ apud eum concionibus agebantur, nisi etiam pejerando peccabant? Namque corruptissimis moribus ad hoc mos jurandi servabatur antiquis, non ut ab sceleribus metu religionis prohiberentur, sed ut perjuria quoque sceleribus ceteris adderentur.

III. Nulla itaque causa est, quare dii, quibus, ut dicunt, steterat illud imperium, cum a Græcis prævalentibus probentur victi, Trojanis pejerantibus fingantur irati. Nec adulterio Paridis, ut rursus a quibusdam defenduntur, ut Trojam desererent, succensuerunt. Auctores enim doctoresque peccatorum esse assolent, non ultores. *Urbem Romam*, inquit Sallustius, *sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani, qui Ænea duce profugi sedibus incertis vagabantur*. Si ergo adulterium Paridis vindicandum numina censuerunt, aut magis in Romanis, aut certe etiam in Romanis puniendum fuit; quia Æneæ mater hoc fecit. Sed quomodo in illo illud flagitium oderant, qui in sua socia Venere non oderant (ut alia omittam) quod cum Anchise commiserat, ex quo Ænean pepererat? An quia illud factum est indignante Menelao, illud autem concedente Vulcano? Dii enim, credo, non zelant conjuges suas, usque adeo ut eas etiam cum hominibus dignentur habere communes. Irridere fabulas fortassis existimor, nec graviter agere tanti ponderis causam.

dans une question si importante ? Eh bien , d'accord ; cessons de croire qu'Énée soit fils de Vénus , mais aussi cessons de croire que Romulus soit fils de Mars. Car pourquoi nier l'un et croire l'autre ? Serait-il donc permis aux dieux de s'unir aux femmes , et serait-ce un crime aux hommes de s'unir aux déesses ? Rigoureux , ou plutôt incroyable destin ! Quoi ! dans le ressort même de la puissance de Vénus , ce qui est permis à Mars est interdit à la déesse ? Non , non , l'autorité de Rome confirme l'un et l'autre fait. César n'a pas reconnu avec moins de foi Vénus pour aïeule , que l'ancien Romulus le dieu Mars pour père.

IV. Crois-tu donc tout cela , va-t-on me dire ? Non ; car ici votre savant Varron lui-même , quoiqu'il hésite à se prononcer , en vient presque à confesser le mensonge. Mais il prétend qu'il est de l'intérêt des États que les hommes généreux se croient , même à tort , issus des dieux. Le cœur de l'homme , sur la foi de sa céleste descendance se porte d'un élan plus hardi aux grandes entreprises , les conduit avec plus de vigueur , fort de cette confiance qui garantit le succès. Cette pensée de Varron , que je revêts au mieux de mes propres paroles , voyez quelle large porte elle ouvre à l'erreur. Elle nous laisse présumer les fictions que l'on a pu consacrer toutes fois que l'on aura cru le mensonge religieux utile aux citoyens.

Mais Vénus pouvait-elle de son adultère avec Anchise donner naissance à Énée , et Mars à Romulus de son commerce avec

Non ergo credamus , si placet , Ænean esse Veneris filium : ecce concedo , si nec Romulum Martis. Si autem illud , cur non et illud ? An deos fas est hominibus feminis , mares autem homines deabus misceri nefas ? Dura , vel potius non credenda conditio , quod ex jure Veneris in concubitu Marti licuit , hoc in jure suo ipsi Veneri non licere. At utrumque firmatum est auctoritate romana. Neque enim minus credidit recentior Cæsar aviam Venerem , quam patrem antiquior Romulus Martem.

IV. Dixerit aliquis : Itane tu ista credis ? Ego vero ista non credo. Nam et vir doctissimus eorum Varro falsa hæc esse , quamvis non audacter , neque fidenter , pene tamen fatetur. Sed utile esse civitatibus dicit , ut se viri fortes , etiamsi falsum sit , diis genitos esse credant : ut eo modo animus humanus velut divinæ stirpis fiduciam gerens , res magnas aggrediendas præsumat audacius , agat vehementius , et ob hoc impleat ipsa securitate felicis. Quæ Varronis sententia expressa , ut potui , meis verbis , cernis quam latum locum aperiat falsitati ; ut ibi intelligamus plura jam sacra et quasi religiosa potuisse confingi , ubi putata sunt civibus etiam de ipsis diis prodesse mendacia.

Sed utrum potuerit Venus ex concubitu Anchisæ Ænean parere , vel

la fille de Numitor? c'est une question que j'abandonne, car elle semble se reproduire dans nos Écritures, lorsqu'il s'agit de savoir si les anges prévaricateurs ont pu s'unir aux filles des hommes : union d'où seraient issus ces géants, homme de taille et de force prodigieuse, dont alors la terre était peuplée.

V. Mais ramenons pour l'instant la question à ces deux faits. Si ce que l'on dit de la mère d'Énée et du père de Romulus est vrai, comment l'adultère chez les hommes peut-il déplaire aux dieux, quand ils le pratiquent entre eux de si bonne grâce? Si cela est faux, comment peuvent-ils s'offenser des véritables adultères de l'homme, s'il se complaisent à ceux que le mensonge leur prête à eux-mêmes? Ajoutez que si l'on ne croit à l'adultère de Mars, il faut être incrédule à celui de Vénus. On ne saurait donc plus alléguer de crime divin à l'excuse de la mère de Romulus. Or Sylvia était vestale; et les dieux ont dû plus rigoureusement venger son sacrilège sur Rome que l'adultère de Pâris sur Troie; car, chez les anciens Romains, la vestale surprise dans le crime était enterrée vive, tandis qu'ils punissaient la femme adultère de toute autre peine que la mort, vengeurs plus inexorables des profanations du sanctuaire que de celles du lit nuptial.

VI. Que dis-je? si les crimes des hommes étaient tellement

Mars ex concubitu filiaë Numitoris Romulum gignere, in medio relinquamus. Nam pene talis quæstio etiam de Scripturis nostris oboritur, quæ quæritur utrum prævaricatores angeli cum filiabus hominum concubuerint, unde natis gigantibus, id est nimium grandibus ac fortibus viris, tunc terra completa est.

V. Proinde ad utrumque interim modo nostra disputatio referatur. Si enim vera sunt, quæ apud illos de matre Æneæ et de patre Romuli lectitantur; quomodo possunt diis adulteria displicere hominum, quæ in se ipsis concorditer ferunt? Si autem falsa sunt; nec sic quidem possunt irasci veris adulteriis humanis, qui etiam falsis delectantur suis. Huc accedit, quoniam si illud de Marte non creditur, ut hoc quoque de Venere non credatur, nullo divini concubitus obtentu matris Romuli causa defenditur. Fuit autem sacerdos Sylvia vestalis, et ideo dii magis in Romanos sacrilegum illud flagitium, quam in Trojanos Paridis adulterium, vindicare debuerunt. Nam et ipsi Romani antiqui in stupro detectas Vestæ sacerdotes, vivas etiam defodiebant adulteras autem feminas, quamvis aliqua damnatione, nulla tamen morte plectebant: usque adeo gravius quæ putabant adyta divina, quam humana cubilia vindicabant.

VI. Aliud adjicio, quia si eo usque peccata hominum illis numinibus

odieux à ces divinités, que, dans leur indignation contre l'adultère de Pâris, ils aient abandonné Troie au fer et aux flammes, le meurtre du frère de Romulus devait plutôt les armer contre Rome que l'injure d'un mari grec contre Ilion, le parricide d'une ville à sa naissance plutôt que l'adultère d'une florissante cité. Et peu importe à la question que Romulus ait ordonné le meurtre ou l'ait commis lui-même, ce que plusieurs nient par impudence, ou révoquent en doute par honte, ou dissimulent par douleur. Mais, sans plus nous arrêter à peser sur ce point les nombreux témoignages de l'histoire, il est constant que le frère de Romulus fut tué, et qu'il ne le fut ni par des ennemis, ni par des étrangers. Or ce meurtre est commis ou ordonné par Romulus, bien plus le chef des Romains que Pâris ne l'était des Troyens. Comment donc le ravisseur a-t-il attiré sur Troie la colère des dieux, tandis que le fraticide mérite à Rome leur protection? Si Romulus est étranger à l'exécution et à l'ordre de ce crime, en omettant de le venger, toute la ville en est coupable; elle y consent, et ce n'est plus du sang d'un frère, mais, chose horrible! c'est du sang d'un père qu'elle est coupable! Car n'a-t-elle pas deux fondateurs, quoique le crime n'ait permis qu'à un seul d'être roi? Qu'on le dise, enfin, s'il est possible, qu'est-ce que Troie a fait de mal pour encourir cet abandon des dieux qui la livre à sa ruine?

displicerent, ut offensi Paridis facto desertam Trojam ferro ignibusque donarent; magis eos contra Romanos moveret Romuli frater occisus, quam contra Trojanos Græcus maritus illusus; magis irritaret parricidium nascentis, quam regnantis adulterium civitatis. Nec ad causam, quam nunc agimus, interest, utrum hoc fieri Romulus jusserit, aut Romulus fecerit, quod multi impudentia negant, multi pudore dubitant, multi dolore dissimulant. Nec nos itaque in ea re diligentius requirenda per multorum scriptorum perpensa testimonia demoremur; Romuli fratrem palam constat occisum, non ab hostibus, non ab alienis. Si aut perpetravit aut imperavit hoc Romulus; magis ipse fuit Romanorum, quam Paris Trojanorum caput: cur igitur Trojanis iram deorum provocavit ille alienæ conjugis raptor, et eorundem deorum tutelam Romanis invitavit iste sui fratris extinator? Si autem illud scelus a facto imperioque Romuli alienum est; quoniam debuit utique vindicari, tota hoc illa civitas fecit, quod tota contempsit; et non jam fratrem, sed patrem, quod est pejus, occidit. Uterque enim fuit conditor, ubi alter scelere ablati non permissus est esse regnator. Non est, ut arbitror, quod dicatur quid mali Troja meruerit, ut eam dii desererent, quo posset extinguï; et quid boni Roma, ut eam dii inhabitarent, quo posset augeri:

Qu'est-ce que Rome a fait de bien pour mériter leur présence protectrice? Mais non; vaincus et fugitifs, ils se retirent à Rome pour tromper les Romains à leur tour, ou plutôt, demeurés sur le sol troyen pour en séduire à leur coutume les nouveaux habitants, ils redoublent ici de ruse et de prestiges, et leur orgueil y jouit de plus grands honneurs.

VII. Et quel nouveau crime avait commis la malheureuse Troie, pour être engloutie dans le torrent des guerres civiles, et détruite par le plus féroce partisan de Marius, Fimbria, vainqueur bien autrement impitoyable que les anciens Grecs? Au temps de sa première désolation, la fuite ou la captivité déroba du moins un grand nombre de Troyens à la mort; mais Fimbria, lui, défend d'abord d'épargner personne; il réduit la ville en cendres, et brûle avec elle tous les habitants. Voilà donc ce qu'Ilion a souffert, non des Grecs furieux de son crime, mais des Romains, nés de son malheur, et sous la tutelle des mêmes dieux! ces dieux indifférents, ou plutôt impuissants à conjurer tant d'infortunes. Dira-t-on qu'une seconde fois « ils se sont retirés de leurs sanctuaires, qu'ils ont abandonné leurs autels, » ces dieux protecteurs d'Ilion relevée de ses cendres et de ses antiques ruines? S'il est ainsi, je demande pourquoi? car la cause des dieux me semble d'autant plus mauvaise que celle des Troyens me paraît meilleure. Ils ont fermé à Fimbria les portes de leur

nisi quod victi inde fugerunt et se ad istos, quos pariter deciperent, contulerunt. Imo vero et illic manserunt, ad eos more suo decipiendos, qui rursus easdem terras habitarent; et hic easdem artes fallaciæ suæ magis etiam exercendo, majoribus honoribus gloriati sunt.

VII. Certe enim civilibus jam bellis scætantibus, quid miserum commiserat Ilium, ut a Fimbria, marianarum partium homine pessimo, everteretur, multo ferocius atque crudelius, quam olim a Græcis? Nam tunc et multi inde fugerunt, et multi captivati saltem in servitute vixerunt. Porro autem Fimbria prius edictum proposuit, ne cui parceretur; atque urbem totam cunctosque in ea homines incendio concremavit. Hoc meruit Ilium, non a Græcis, quos sua irritaverat iniquitate, sed a Romanis, quos sua calamitate propagaverat; diis illis communibus ad hæc repellenda nihil juvantibus, seu, quod verum est, nihil valentibus. Numquid et tunc

Abscessere omnes adytis arisque relictis

dii, quibus illud oppidum steterat, post antiquos Græcorum ignes ruinasque reparatum? Si autem abscesserant, causam requiro; et oppidanorum quidem quanto invenio meliorem, tanto deteriorem deorum. Illi enim contra Fimbriam portas clausurunt, ut Syllæ servarent integram

ville pour la conserver à Sylla; Fimbria, dans sa fureur, se venge par l'incendie, par l'extermination. Or Sylla est alors le chef du meilleur parti; il a l'épée à la main pour recouvrer la république. Ces heureux commencements n'amènent point encore leurs suites funestes. Que peuvent donc faire de mieux les habitants? quoi de plus honorable, quoi de plus fidèle, quoi de plus digne de la parenté romaine, que de conserver leur ville au plus juste parti, et de fermer leurs portes à ce brigand, parricide de la république? Et cependant cette résolution leur coûte-t-elle assez cher? Qu'en disent les défenseurs des dieux? Qu'ils aient délaissé, ces dieux, un peuple d'adultères, qu'ils aient livré Troie aux flammes des Grecs, pour que Rome plus chaste naquît de ces cendres; mais aujourd'hui, pourquoi l'abandonner cette ville, mère de Rome, mère soumise à sa noble fille; fidèle et religieuse alliée de la cause légitime, pourquoi l'abandonner, non plus aux héros grecs, mais à un infâme, au dernier des Romains? Si le parti de Sylla, à qui ces infortunés voulaient garder leur ville, déplait à ces dieux, pourquoi s'empressent-ils de promettre, de prédire à ce même Sylla tant de félicité? Ne les retrouvons-nous pas encore ici plutôt flatteurs de la prospérité que défenseurs de l'infortune? Ce n'est donc pas pour être délaissée par eux qu'Ilion alors a succombé. Toujours vigilants à tromper, ils ont fait, ces démons, ce qui leur était possible; car, toutes leurs statues étant dé-

civitatem : hinc eos iratus incendit, vel potius penitus exstinxit. Adhuc autem meliorum partium civilium Sylla dux fuit, adhuc armis rempublicam recuperare moliebatur : horum honorum initiorum nondum malos eventus habuit. Quid ergo melius cives illius urbis facere potuerunt? quid honestius? quid fidelius? quid Romana parentela dignius, quam meliori causæ Romanorum civitatem servare, et contra parricidam romanæ reipublicæ portas claudere? At hoc eis in quantum exitium verterit, attendant defensores deorum. Desernerint dii adulteros, Iliumque flammis Græcorum reliquerint, ut ex ejus cineribus Roma castior nasceretur : cur et postea deseruerunt eandem civitatem Romanis cognatam, non rebellantem adversus Romanam nobilem filiam, sed justioribus ejus partibus fidem constantissimam piissimamque servantem; eamque delendam reliquerunt, non Græcorum viris fortibus, sed viro spurcissimo Romanorum? Aut si displicebat diis causa partium syllanarum, cui servantes urbem miseri portas clauserant; cur eidem Syllæ tanta bona promittebant et prænuntiabant? An et hinc agnoscuntur adulatorum felicitum potius quam infelicitum defensores? Non ergo Ilium etiam tunc, ab eis cum desereretur, eversum est. Nam dæmones ad decipiendum semper vigilantissimi, quod potuerunt, fecerunt. Eversis quippe et

truites et consumées avec la ville, la seule statue de Minerve, dit-on, et Tite-Live le rapporte, est retrouvée entière et debout sous l'immense ruine de son temple. Non, sans doute, afin que l'on dise en leur honneur : « O dieux de la patrie, dieux toujours protecteurs de Troie ! » mais pour qu'il soit impossible de dire à leur excuse : « Ils se sont retirés de leurs sanctuaires, ils ont abandonné leurs autels ; » car il leur a été permis d'opérer un prodige qui servît, non pas à prouver leur puissance, mais à établir contre eux la conviction de leur présence.

VIII Quelle prudence, après cette destinée de Troie, de confier à ces dieux la défense de Rome ? Dira-t-on qu'ils y résidaient dès longtemps, lorsque Ilion tomba sous la fureur de Fimbria ? Comment donc dans ces ruines est restée debout cette statue de Minerve ? Et puis, s'ils étaient à Rome lorsque Fimbria détruisit Ilion, peut-être étaient-ils dans Ilion lorsque Rome fut prise et brûlée par les Gaulois ? Mais, grâce à la finesse de l'ouïe, à l'agilité qui les distingue, ils accourent au cri de l'oïe sauver du moins le roc du Capitole, avertis trop tard pour protéger le reste de la ville.

IX. On croit encore que Numa, successeur de Romulus, dut à leur faveur de jouir de la paix pendant tout son règne, et de fermer les portes de Janus que la guerre se fait ouvrir, en ré-

incensis omnibus cum oppido simulacris, solum Minervæ sub tanta ruina templi illius, ut scribit Livius, integrum stetit perhibetur : non ut diceretur,

Di patrii, quorum semper sub numine Troja est,

ad eorum laudem ; sed ne diceretur,

Excessere omnes adytis arisque relictis

dii, ad eorum defensionem. Illud enim posse permissi sunt, non unde probarentur potentes, sed unde præsentibus convincerentur.

VIII. Diis itaque iliacis, post Trojæ ipsius documentum, qua tandem prudentia Roma custodienda commissa est ? Dixit quispiam, jam eos Romæ habitare solitos, quando expugnante Fimbria cecidit Ilion. Unde ergo stelit Minervæ simulacrum ? Deinde, si apud Romam erant, quando Fimbria delevit Ilion ; fortasse apud Ilion erant, quando a Gallis ipsa Roma capta et incensa est : sed ut sunt auditu acutissimi motuque celerrimi, ad vocem anseris cito redierunt, ut saltem Capitolinum collem, qui remanserat, tuerentur : ceterum ad alia defendenda serius sunt redire commoniti.

IX. Hi etiam Numam Pompilium, successorem Romuli, adjuvisse creduntur, ut toto regni sui tempore pacem haberet, et Jani portas, quæ

compense des religieuses cérémonies dont il avait doté les Romains. Il y aurait lieu sans doute de le féliciter de tant d'heureux loisirs, s'il les avait su consacrer à d'utiles institutions, et sacrifier une curiosité pernicieuse à la pieuse et véritable recherche du vrai Dieu. Mais ce loisir même, le doit-il à ces dieux, qui peut-être l'eussent moins trompé s'ils l'eussent trouvé moins oisif? Ils se mirent en devoir d'occuper son désœuvrement. Toutes les pratiques, tous les mystères par lesquels il parvint à établir une société entre eux et lui, entre Rome et de tels dieux, Varron nous les a révélés. Mais ailleurs nous en reparlerons plus convenablement, s'il plaît au Seigneur. Or il s'agit ici de leurs bienfaits, et c'est un grand bienfait que la paix; mais un bienfait du vrai Dieu, comme le soleil, comme la pluie, comme les autres avantages de la vie qu'il répand aussi sur les ingrats et les pervers. Que si ces dieux ont été pour Rome et pour Pompilius les auteurs de ce bien précieux, pourquoi depuis, même aux siècles de vertu, en sont-ils tellement avares? Ces cérémonies sacrées avaient-elles donc auprès d'eux plus d'influence au moment d'être instituées qu'après leur institution lorsqu'on les célébrait? Elles n'étaient point avant Numa; il les ajoute au culte, il les fait être, depuis elles sont, et, pour qu'elles soient profitables, on les observe. Quoi donc? ces quarante-trois ans, ou, selon d'autres, ces trente-neuf ans du règne de Numa s'écoulaient dans une paix

bellis patere assolent, clauderet : eo merito scilicet, quia Romanis multa sacra constituit. Illi vero homini pro tanto otio gratulandum fuit, si modo id rebus salubribus scisset impendere, et perniciosissima curiositate neglecta, Deum verum vera pietate perquirere. Nunc autem non ei dii contulerunt illud otium; sed eum minus fortasse decepissent, si otiosum minime reperissent. Quanto enim minus eum occupatum invenerunt, tanto magis ipsi occupaverunt. Nam quid ille molitus sit, et quibus artibus deos tales sibi, vel illi civitati consociare potuerit, Varro prodit : quod si Domino placuerit, suo diligentius disseretur loco. Modo autem quia de beneficiis eorum quaestio est, magnum beneficium est pax : sed Dei veri beneficium est, plerumque etiam sicut sol, sicut pluvia vitæque alia subsidia, super ingratos et nequam. Sed si hoc tam magnum bonum dii illi Romæ vel Pompilio contulerunt, cur imperio romano per ipsa tempora laudabiliora id nunquam postea præstiterunt? an utiliora erant sacra, cum instituerentur, quam cum instituta celebrarentur? Atqui tunc nondum erant, sed ut essent addebantur; postea vero jam erant, quæ ut prodessent custodiebantur. Quid ergo est quod illi quadraginta tres, vel, ut alii volunt, triginta et novem anni in tam longa pace transacti sunt regnante Numa, et postea sacris institutis, diisque ipsis,

si profonde, et, dans la suite, lorsque ces cérémonies où les dieux sont invités s'accomplissent sous leur présidence et leurs auspices, durant cette longue période qui s'étend de la fondation de Rome à l'avènement d'Auguste, on signale, comme la plus grande merveille, une seule année à peine, depuis la première guerre punique, où les Romains aient pu fermer les portes de la guerre!

X. Va-t-on répondre que sans ces guerres assidues et se succédant sans intervalle, il eût été impossible à l'empire romain d'étendre si loin les limites de sa puissance et de sa gloire? Il lui fallait pour grandir cette agitation sans fin. Raison étrange! Eh quoi une stature moyenne avec la santé ne vaut-elle pas mieux au corps humain qu'une taille gigantesque qui ne se développe que par des crises successives, où l'on arrive sans atteindre le repos, où la douleur mesure à la force des organes la violence de ses assauts? Serait-ce donc un mal, ou plutôt ne serait-ce pas un grand bien, si l'on en demeurait encore aux temps heureux que Salluste rappelle ainsi : « A l'origine, les rois, premier nom de l'autorité sur la terre, les rois, différents d'inclinations, se livraient aux exercices de l'esprit ou du corps. Alors la vie des hommes s'écoulait exempte de cupidité : chacun se contentait du sien. » Fallait-il donc à l'immense accroissement de l'empire cette décadence morale que Virgile flétrit : « Peu à peu le siècle s'altère; ses tein-

qui eisdem sacris fuerant invitati, jam præsidibus atque tutoribus, vix post tam multos annos ab Urbe condita usque ad Augustum, unus pro magno miraculo commemoratur annus post primum bellum punicum, quo belli portas Romani claudere potuerunt?

X. An respondent quod nisi assiduis sibi que continuo succedentibus bellis romanum imperium tam longe lateque non posset augeri, et tam grandi gloria diffamari? Idonea vero causa : ut magnum esset imperium, cur esse deberet inquietum? Nonne in corporibus hominum satius est modicam staturam cum sanitate habere, quam ad molem aliquam giganteam perpetuis afflictionibus pervenire, nec cum perveneris, requiescere, sed quanto grandioribus membris, tanto majoribus agitari malis? Quid autem mali esset, ac non potius plurimum boni, si ea tempora perdurarent, quæ perstrinxit Sallustius, ubi ait, « Igitur initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi; pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur, sua cuique satis placebant? » An ut tam multum augetetur imperium, debuit fieri quod Virgilius detestatur, dicens :

Deterior donec paulatim ac decolor ætas,
Et belli rabies, et amor successit habendi ?

tes pâlisent ; bientôt surviennent la fureur des armes et la soif de l'or. » Cependant les Romains ont une légitime excuse à tant de guerres. Forcés de résister aux soudaines invasions de leurs ennemis, pour eux il ne s'agit plus de gloire humaine ; il s'agit de la vie et de la liberté. Eh bien ! soit. « Car, dit Salluste, lorsque l'État, développant ses institutions, ses mœurs et son territoire, parut arrivé à certain degré de prospérité et de puissance, sa fortune, selon le sort des choses humaines, fit naître la haine. Les rois et les peuples voisins essayent ses forces par la guerre. Peu d'amis viennent au secours : la terreur tient le reste loin du péril. Mais les Romains, attentifs au dedans et au dehors, se hâtent, s'apprentent, s'encouragent, vont à l'ennemi ; liberté, patrie, famille, tout est à l'abri sous leurs armes. Quand leur valeur a repoussé les dangers, ils portent secours aux alliés et amis : ils s'en font plus à rendre qu'à recevoir des services. » C'est par ces voies généreuses que Rome s'élève. Mais sous le règne de Numa qu'arrive-t-il ? Comment concilier cette longue paix avec ces habituelles hostilités ? Si Rome, alors même assaillie, n'opposait point le glaive au glaive, comment sans combat, sans ces victorieux élans qu'inspire le dieu Mars, pouvait-elle contenir ses ennemis ? Qui l'empêchait d'arriver ainsi à l'empire sans lutte, et les portes de Janus toujours closes ? Si cela n'a pas été en son pouvoir, elle a donc joui

Sed plane pro tantis bellis susceptis et gestis justa defensio Romanorum est, quod irruentibus sibi importune inimicis resistere cogebat, non aviditas adipiscendæ laudis humanæ, sed necessitas tuendæ salutis et libertatis. Ita sit plane. Nam *postquam res eorum, sicut scribit ipse Sallustius, legibus, moribus, agris, aucta, satis prospera, satisque polens videbatur, sicuti pleraque mortalium habentur, invidia ex opulentia orta est. Igitur reges populique finitimi bello tentare, pauci ex amicis auxilio esse : nam ceteri metu perculsi a periculis aberant. At Romani domi militiaque intenti festinare, parare, alius alium hortari, hostibus obviam ire ; libertatem, patriam, parentesque armis tegere. Post ubi pericula virtute propulerant, sociis atque amicis auxilia portabant, magisque dandis quam accipientis beneficiis amicitias parabant.* Decenter his artibus Roma crevit. Sed regnante Numa, ut tam longa pax esset, utrum irruerant improbi belloque tentabant ; an nihil eorum fiebat, ut posset pax illa persistere ? Si enim bellis etiam tum Roma lacescebatur, nec armis arma obvia ferebantur : quibus modis agebatur, ut nulla pugna superati, nullo martio impetu territi sedarentur inimici ; his modis semper ageretur, et semper Roma clausis Jani portis pacata regnaret. Quod si in potestate non fuit,

de la paix, non pas tant que les dieux l'ont voulu, mais tant qu'il a plu à ses voisins de suspendre leurs attaques. A moins que de pareils dieux n'osent se faire un mérite auprès de l'homme de ce que l'homme veut ou ne veut pas. Qu'il soit permis à ces démons d'entraîner ou de retenir les esprits pervers par leur propre perversité, cela est tout différent; mais, s'ils avaient toujours ce pouvoir, si leurs efforts n'étaient souvent déjoués par une puissance secrète et supérieure, ils seraient les arbitres de la paix, de la guerre, de la victoire, événements qui d'ordinaire dépendent des passions humaines. Cependant ils arrivent pour la plupart contre la volonté de ces dieux, non-seulement au rapport des fables menteuses qui expriment ou renferment à peine quelque trait de vérité, mais de l'aveu même de l'histoire romaine.

XI. Et quelle autre raison, au moment de la guerre contre le roi Aristonicus et les Achéens, cet Apollon de Cumes eut-il de pleurer pendant quatre jours? Effrayés de ce prodige, les aruspices voulaient faire précipiter la statue dans la mer, mais les vieillards intercédèrent en sa faveur, assurant que, dans la guerre contre Antiochus et Persée, la même idole avait rendu semblable présage, et qu'en récompense de la fortune des armes romaines, un sénatus-consulte avait décidé l'envoi des présents accoutumés à Apollon. D'autres aruspices plus habiles, appelés, répondent que ces pleurs de la statue

non ergo Roma pacem habuit quamdiu dii eorum, sed quamdiu homines finitimi circumquaque voluerunt, qui eam nullo bello provocaverunt: nisi forte dii tales etiam id homini vendere audebunt, quod alius homo voluit sive noluit. Interest quidem jam vitio proprio, malas mentes quatenus sinantur isti dæmones vel terrere vel excitare: sed si semper hoc possent, nec aliud secretiore ac superiore potestate contra eorum conatum sæpe aliter ageretur, semper in potestate haberent paces bellicasque victorias, quæ semper fere per humanorum animorum motus accidunt: quas tamen plerumque contra eorum fieri voluntatem, non solum fabulæ multa mentientes, et vix veri aliquid vel indicantes vel significantes, sed etiam ipsa romana confitetur historia.

XI. Neque enim aliunde Apollo ille Cumanus, cum adversus Achæos regemque Aristonicum bellaretur, quadriduo flevisse nuntiatus est: quo prodigio aruspices territi, cum id simulacrum in mare putavissent esse projiciendum, Cumani senes intercesserunt, atque retulerunt tale prodigium et Antiochi et Persæi bello in eodem apparuisse figmento: et quia Romanis feliciter provenisset, ex senatusconsulto eidem Apollini suo dona esse missa testati sunt. Tunc velut peritiores acciti aruspices responderunt, simulacri Apollinis fletum ideo prosperum esse Romanis,

d'Apollon sont de bon augure. Cumès n'est-elle pas une colonie grecque? Apollon pleure la désolation du sol natal, le deuil et la ruine de la Grèce. On apprend bientôt que le roi Aristonicus est vaincu et prisonnier, malheur dont le pressentiment arrachait à la pierre divine ces larmes de dépit et de douleur. Ainsi les poètes ne se trompent pas toujours, et leurs fictions sont la peinture fabuleuse, mais vraisemblable, des mœurs des démons. Diane, dans Virgile, regrette Camille; Hercule pleure Pallas qui va mourir. C'est pourquoi, peut-être, jouissant d'une paix profonde sans en connaître, sans en rechercher l'auteur, Numa Pompilius avise dans son loisir à quels dieux il va confier la tutelle de Rome et de son règne; et, comme il présume que le dieu souverain, véritable et tout-puissant, demeure indifférent aux choses de la terre, se souvenant d'ailleurs que les dieux troyens abordés sur les vaisseaux d'Ilium n'ont pas eu le pouvoir de conserver longtemps Troie et Lavinium fondé par Énée, il croit devoir s'assurer d'autres protecteurs que ces dieux, qui ont déjà passé à Rome avec Romulus, ou qui doivent y passer après la ruine d'Albe : divinités fugitives ou impuissantes, ne leur fallait-il pas des gardes ou des auxiliaires?

XII. Et pourtant Rome ne daigna pas se contenter de ces divinités si nombreuses instituées par Numa. Jupiter n'avait pas encore son temple souverain. Ce fut le roi Tarquin qui bâtit le

quoniam Cumana colonia Græca esset, suisque terris, unde accitus esset, id est ipsi Græciæ, luctum et cladem Apollinem significasse plorantem. Deinde mox regem Aristonicum victum et captum esse, nuntiatum est; quem vinci utique Apollo nolebat et dolebat, et hoc sui lapidis etiam lacrymis indicabat. Unde non usquequaque incongrue, quamvis fabulosis, tamen veritati similibus, mores dæmonum describuntur carminibus poetarum. Nam Camillam Diana doluit apud Virgilium, et Pallantem moriturum Hercules flevit. Hinc fortassis et Numa Pompilius pace abundans, sed quo donante nesciens, nec requirens; cum cogitaret otiosus, quibusnam diis tuendam romanam salutem regnumque committeret, nec verum illum atque omnipotentem summum Deum curare opinaretur ista terrena, atque recoleret trojanos deos, quos Æneas advexerat, neque Trojanum, neque laviniense ab ipso Ænea conditum regnum diu conservare potuisse, alios providendos existimavit, quos illis prioribus (sive qui cum Romulo jam Romam transierant, sive quandoque Alba eversa fuerant transituri) vel tanquam fugitivis custodes adhiberet, vel tanquam invalidis adjuutores.

XII. Nec his sacris tamen Roma dignata est esse contenta, quæ tam multa illic Pompilius constituerat : nam ipsius summum templum non-

Capitole. Esculape vint d'Épidaure à Rome ; habile médecin , il voulait une ville célèbre pour y exercer son art avec plus d'éclat. La mère des dieux est aussi venue , je ne sais d'où , de Pessinunte. Pouvait-elle , en effet , lorsque son fils dominait sur la colline du Capitole , rester plus longtemps dans une ville obscure ? Si elle est la mère de tous les dieux , elle a non-seulement suivi , mais précédé à Rome plusieurs de ses fils. Je suis , à la vérité , surpris qu'elle ait donné naissance à Cynocéphale , venu d'Égypte beaucoup plus tard. La déesse Fièvre est-elle sa fille aussi ? Demandez à son petit-fils Esculape. Mais , quelle que soit la mère de cette déesse , citoyenne de Rome , des dieux étrangers oseront-ils dédaigner son origine ? Placée sous le patronage de tant de dieux , et qui pourrait les compter ? indigènes et étrangers , dieux du ciel , de la terre et des enfers , des mers , des fontaines et des fleuves , certains ou incertains , selon Varron , et , dans toutes leurs variétés , mâles et femelles , comme les espèces animales ; oui , sous le patronage de tant de dieux , Rome devait-elle être affligée , bouleversée par tant d'effroyables catastrophes dont je ne veux rappeler qu'un petit nombre ? Vainement la fumée de ses sacrifices appelait comme un signal à sa défense cette étrange multitude de dieux. Et ces temples , ces autels , ces cérémonies n'étaient-ce pas autant d'offenses au dieu suprême et véritable ,

dum habebat Jovis. Rex quippe Tarquinius ibi Capitolium fabricavit. Æsculapius autem ab Epidauro ambivit Romam , ut peritissimus medicus in urbe nobilissima artem gloriosius exerceret. Mater etiam deum nescio unde , a Pessinunte. Indignum enim erat , ut cum ejus filius jam colli Capitolino præsideret , adhuc ipsa in loco ignobili latitaret. Quæ tamen si omnium deorum mater est , non solum secuta est Romam quosdam filios suos , verum et alios præcessit etiam secuturos. Miror sane , si ipsa peperit Cynocephalum , qui longe postea venit ex Ægypto. Utrum etiam dea Febris ex illa nata sit , viderit Æsculapius pronepos ejus. Sed undecumque nata sit , non (opinor) audebunt eam ignobilem dicere dii peregrini deam civem romanam. Sub hoc tot deorum præsidio , quos numerare quis potest , indigenas et alienigenas , cœlites , terrestres , infernos , marinos , fontanos , fluviales ; et , ut Varro dicit , certos atque incertos , in omnibusque generibus deorum , sicut in animalibus , mares et feminas ? sub hoc ergo tot deorum præsidio constituta Roma , non tam magnis et horrendis cladibus , quales ex multis paucas commemorabo , agitari affligique debuit. Nimis enim multos deos grandi fumo suo , tanquam signo dato , ad tuitionem congregaverat ; quibus templa , altaria , sacrificia , sacerdotes instituendo atque præbendo , summum verum Deum , cui uni hæc rite gesta debentur , offenderet. Et felicior

à qui seul est dû légitime hommage? Rome vécut plus heureuse avec moins de dieux. Mais, à mesure qu'elle se développa, elle en crut devoir employer davantage : un plus grand navire veut plus de matelots. Ce peu de divinités sous lesquelles sa vie est pure comparée à la licence qui succède, lui paraissent, sans doute, de frêles appuis pour sa grandeur. Et cependant, sous les rois mêmes, à l'exception de Numa, dont je viens de parler, n'est-ce pas d'abord un affreux malheur, que cette discorde ensanglantée par le meurtre du frère de Romulus?

XIII. Eh quoi! ni Junon qui, d'accord avec son bien-aimé Jupiter, favorisait déjà « les Romains dominateurs du monde, peuple à la toge souveraine, » ni Vénus elle-même, ne put venir en aide à ces chers enfants d'Énée, en leur ménageant d'honnêtes et légitimes alliances? Et voyez quels déplorables événements entraîne cette disette d'épouses. Perfides ravisseurs, ils en viennent aux mains avec leurs beaux-pères; et ces malheureuses femmes n'ont pas encore pardonné à leurs maris l'outrage le plus cruel, qu'elles reçoivent en dot le sang de leurs pères! Les Romains, dit-on, furent vainqueurs dans ce combat; mais combien de morts et de blessures de part et d'autre coûta cette victoire dénaturée! La discorde entre César et Pompée, entre un seul beau-père et un seul gendre, après la mort de la fille de César, femme de Pompée, soulève l'âme de Lucain;

quidem cum paucioribus vixit : sed quanto major facta est, sicut navis nautas, tanto plures adhibendos putavit; credo, desperans pauciores illos, sub quibus in comparatione pejoris vitæ melius vixerat, non sufficere ad opitulandum granditati suæ. Primo enim sub ipsis regibus, excepto Numa Pompilio, de quo jam supra locutus sum, quantum malum discordiosi certaminis fuit, quod fratrem Romuli coegit occidi?

XIII. Quomodo nec Juno, quæ cum Jove suo jam

fovebat

Romanos rerum dominos, gentemque togatam,

nec Venus ipsa Æneidas suos potuit adjuvare, ut bono et æquo more conjugia mererentur, cladesque tanta irruit hujus inopiæ, ut ea dolo raperent, moxque compellerentur pugnare cum soceris; ut miseræ feminæ nondum ex injuria maritis conciliatæ, jam parentum sanguine dotarentur? At enim vicerunt in hac conflictione Romani vicinos suos. Quantis et quam multis utrimque vulneribus et funeribus tam propinquorum et confinium istæ victoriæ constiterunt? Propter unum Cæsarem socerum et unum generum ejus Pompeium, jam mortua Cæsaris filia, uxore Pompeii, quanto et quam justo doloris instinctu Lucanus exclamat,

quel juste et profond accent de douleur ! « Je chante cette guerre plus que civile , décidée dans les plaines de l'Émathie ; le crime justifié par la victoire... » Les Romains ont vaincu , et, tout sanglants du meurtre de leurs beaux-pères , ils peuvent contraindre les filles des victimes à souffrir leurs funestes embrasements ; et elles n'osent pleurer leurs pères morts , pour ne pas offenser leurs maris vainqueurs ; elles qui , pendant le combat , ne savaient pour qui faire des vœux. Non , ce n'est pas Vénus , c'est Bellone qui préside à ces sanglantes noces du peuple romain ; c'est l'inférieure Alecto , plus fatale aux enfants d'Énée que Junon protège , qu'à leur aïeul livré par la déesse à la furie. Plus heureuse la captivité d'Andromaque , que ces hymens de Rome. Sortant des bras de son esclave , Pyrrhus ne trempait plus ses mains au sang troyen. Les Romains frappent au combat ceux dont les filles partagent leurs lits. Soumise au vainqueur , Andromaque pouvait pleurer la perte des siens ; elle n'avait plus à la craindre. Filles et femmes des combattants , également à plaindre au départ et au retour de leurs maris , ces infortunées tremblent pour leurs pères ou pleurent leur mort , ou plutôt elles ne sont libres ni de leur crainte , ni de leur douleur ; car peuvent-elles apprendre le trépas de leurs concitoyens , de leurs proches , de leurs frères , de leurs pères , sans un pieux désespoir , ou se réjouir sans cruauté des victoires de leurs maris ? Et puis le sort des armes en a fait plusieurs

Bella per Emathios plus quam civilia campos
Jusque datum sceleri canimus !

Vicerunt ergo Romani , ut strage socerorum manibus cruentis ab eorum filiabus amplexus miserabiles extorquerent ; nec illæ auderent flere patres occisos , ne offenderent victores maritos ; quæ adhuc illis pugnantibus , pro quibus facerent vota nesciebant. Talibus nuptiis populum romanum non Venus , sed Bellona donavit : aut fortassis Alecto illa infernalis furia , jam eis favente Junone , plus in illos habuit licentiæ , quam cum ejus precibus contra Ænean fuerat excitata. Andromache feliciter captivata est , quam illa conjugia romana nupserunt : licet serviles , tamen post ejus amplexus nullum Trojanorum Pyrrhus occidit. Romani autem soceros interficiebant in præliis , quorum jam filias amplexabantur in thalamis. Illa victori subdita , dolere tantum suorum mortem potuit , non timere : illæ sociatæ bellantibus , parentum suorum mortes procedentibus viris timebant , redeuntibus dolebant , nec timorem habentes liberum , nec dolorem. Nam propter interitum civium , propinquorum , fratrum , parentum , aut pie cruciabantur , aut crudeliter lætabantur , victoriis maritorum. Huc accedebat quod , ut sunt alterna bellorum ,

orphelines et veuves, dans ces duels terribles où la fortune parut un instant trahir les Romains. N'en vinrent-ils pas à soutenir un siège, à s'enfermer pour se défendre? La ruse ouvre les portes de la ville et introduit l'ennemi dans ses murs. Au Forum même, entre gendres et beaux-pères, c'est une atroce et sanglante mêlée. Les ravisseurs plient; à chaque moment ils se réfugient dans leurs maisons; ils ajoutent la honte de la lâcheté à la honte et au crime de leur précédente victoire. Alors Romulus, désespérant du courage des siens, prie Jupiter d'arrêter leur fuite; ce qui valut au dieu le nom de Stator. Et cependant ces sanglantes scènes n'eussent pas eu de fin, si les femmes, tombant tout échevelées aux genoux de leurs pères, n'eussent apaisé par de pieuses instances l'élan irrésistible de la plus juste fureur. Et Romulus, réduit à partager la puissance avec Tatius, roi des Sabins; Romulus, qui n'a pas voulu d'un frère pour collègue, souffrira-t-il longtemps un étranger, lui qui n'a pu souffrir un frère, et un frère jumeau? Bientôt délivré de Tatius, pour être à l'avenir un plus grand dieu, il demeure seul roi. Étranges contrats de noces, germes éternels de guerres! Admirable pacte de famille, d'alliance, de société, de religion! Que doit être, sous la tutelle de tant de dieux, la vie d'une cité? Mais que n'aurais-je pas à dire ici, si mon sujet n'appelait sur d'autres points mon attention et mes discours?

aliquæ parentum ferro amiserunt viros, aliquæ utrorumque ferro et parentes et viros : neque enim et apud Romanos parva fuerunt illa discrimina. Siquidem ad obsidionem quoque perventum est civitatis, clausisque portis se tuebantur : quibus dolo apertis, admissisque hostibus intra mœnia, in ipso foro scelerata et nimis atrox inter generos socerosque pugna commissa est. Et raptores illi etiam superabantur ; et crebro fugientes intra domos suas, gravius fœdabant pristinas, quamvis et ipsas pudendas lugendasque victorias. Hic tamen Romulus de suorum jam virtute desperans, Jovem rogavit ut starent : atque ille hac occasione nomen Statoris invenit. Nec finis esset tanti mali, nisi raptæ illæ laceratis crinibus emicarent, et provolutæ parentibus, iram eorum justissimam, non armis victricibus, sed supplicii pietate sedarent. Deinde Titum Tatium, regem Sabinorum, socium regni Romulus ferre compulsus est, germani consortis impatiens : sed quando et istum diu toleraret, qui fratrem geminumque non pertulit? Unde et ipso interfecto, ut major deus esset, regnum solus obtinuit. Quæ sunt ista jura nuptiarum, quæ irritamenta bellorum, quæ fœdera germanitatis, affinitatis, societatis, divinitatis? quæ postremo sub tot diis tutoribus vita civitatis? Vides quanta hinc dici et quam multa possent, nisi quæ supersunt nostra curaret intentio, et sermo in alia festinaret.

XIV. Qu'arrive-t-il après Numa, sous les autres rois? Les Albains provoqués; guerre fatale aux vaincus, fatale aux Romains eux-mêmes. Mais on est tant dégoûté de cette longue paix de Numa! Quels torrents de sang coulent de part et d'autre! Quel épuisement des deux cités! Albe, œuvre d'Ascagne, fils d'Énée; Albe, plus mère de Rome que Troie elle-même, résiste à son agresseur Tullus Hostilius; coups terribles portés et reçus. Las enfin de ces funestes vicissitudes, les deux partis avisent de remettre le sort de la guerre aux mains de trois frères jumeaux; Rome présente les trois Horaces; Albe, les trois Curiaces. Deux Horaces sont vaincus et tués par les trois Curiaces; les trois Curiaces par un seul Horace. Rome demeure victorieuse; mais à quel prix! Sur six, un seul revient du combat. A qui la perte, à qui le deuil de part et d'autre, sinon à la race d'Énée, à la postérité d'Ascagne, aux enfants de Vénus, aux petits-fils de Jupiter? N'est-ce pas une guerre plus que civile, celle où la cité fille combat contre la cité mère? Ajoutons à ce duel des trois jumeaux un horrible et dernier épisode. Les deux peuples étaient amis, voisins et parents. A l'un des Curiaces est fiancée la sœur des Horaces; elle voit sur son frère vainqueur les dépouilles de son amant; elle pleure; l'épée de ce frère la punit de ses larmes. Seule, cette femme a plus d'humanité que tout le peuple

XIV. Quid deinde post Numam sub aliis regibus? Quanto malo, non solum suo, sed etiam Romanorum, in bellum Albani provocati sunt! quia videlicet pax Numæ tam longa vilnerat. Quam crebræ strages romani albanique exercitus fuerunt, et utriusque communitio civitatis! Alba namque illa, quam filius Æneæ creavit Ascanius, Romæ mater propior ipsa quam Troja, a Tullo Hostilio rege provocata conflixit: colligens autem et afflicta est, et afflixit, donec multorum tæderet pari lefectione certaminum. Tunc eventum belli de tergeminis hinc atque inde fratribus placuit experiri: a Romanis tres Horatii, ab Albanis utem tres Curiatii processerunt; a Curiatiis tribus Horatii duo, ab uno utem Horatio tres Curiatii superati et extincti sunt. Ita Roma existit victrix, ea clade etiam in certamine extremo, ut de sex vivis unus rediret omnium. Cui damnum in utrisque? cui luctus, nisi Æneæ stirpi, nisi Ascanii posteris, nisi proli Veneris, nisi nepotibus Jovis? nam et hoc minus quam civile bellum fuit, quando filia civitas cum civitate matre ugnavit. Accessit aliud huic tergeminarum pugnae ultimæ atrox atque horrendum malum. Nam ut erant ambo populi prius amici (vicini quippe atque cognati), uni Curiatorum desponsata fuerat Horatiorum soror: hæc posteaquam sponsi spolia in victore fratre conspexit, ab eodem fratre, quoniam flevit, occisa est. Humanior hujus unius feminæ, quam

romain. Elle pleure celui qui avait sa foi ; elle pleure peut-être sur son frère , meurtrier de l'homme à qui il a promis sa sœur. Où est donc le crime ? N'aime-t-on pas, dans Virgile, les regrets que donne le pieux Énée à l'ennemi , sa victime ? Ainsi Marcellus , songeant à la gloire et à la puissance de Syracuse qui vient de s'érouler dans ses mains , répand des larmes de compassion sur les destinées humaines. De grâce , au nom de l'humanité , n'allons pas faire un crime à une femme de pleurer son fiancé tué par son frère , s'il est glorieux à des hommes de pleurer sur leurs ennemis vaincus. Cette femme pleure son amant immolé par son frère ; mais cette lutte féroce avec la cité sa mère , mais cette victoire achetée de part et d'autre par les flots d'un même sang, Rome s'en réjouit !

Et que l'on n'allègue pas ici ces vains noms de gloire et de triomphe ! Loin, loin, les préjugés d'une folle opinion ! Que ces forfaits soient observés nus, pesés nus, jugés nus. Vous nous parlez de l'adultère de Troie, dites-nous donc le crime d'Albe. Rien de tel, rien de semblable. Tullus ne veut que « réveiller les courages endormis, et ranimer ces guerriers qui ont désappris la victoire. » C'est donc cette funeste envie qui provoque un si grand crime, le crime d'une guerre sociale, parricide ! C'est ce coupable désir que Salluste flétrit en passant, lorsqu'il rappelle en peu de

universi populi romani, mihi fuisse videtur affectus. Illa quem virum jam fide media retinebat, aut forte etiam ipsum fratrem dolens qui eum occiderat cui sororem promiserat, puto quod non culpabiliter fleverit. Unde enim apud Virgilium pius Æneas laudabiliter dolet hostem etiam sua peremptum manu ? unde Marcellus syracusanam civitatem, recolens ejus paulo ante culmen et gloriam sub manus suas subito concidisse, communem cogitans conditionem flendo miseratus est ? Quæ ab humano impetremus affectu, ut femina sponsum suum a fratre suo peremptum sine crimine fleverit, si viri hostes a se victos etiam cum laude fleverunt. Ergo sponso a fratre illatam mortem quando femina illa flebat, tunc se contra matrem civitatem tanta strage bellasse, et tanta hinc et inde cognati cruoris effusione vicisse, Roma gaudebat.

Quid mihi obtenditur nomen laudis, nomenque victoriæ ? Remoti obstaculis insanæ opinionis facinora nuda cernantur, nuda pensentur nuda judicentur. Causa dicatur Albæ, sicut Trojæ adulterium dicebatur. Nulla talis, nulla similis invenitur : tantum ut desides movere

Tullus in arma viros, et jam desueta triumphis
Agmina.

Illo itaque vitio tantum scelus perpetratum est socialis belli atque cognati. Quod vitium Sallustius magnum transeunter attingit. Cum enim

mots ces temps antiques « où la vie des hommes s'écoulait exempte d'ambition, où chacun se contentait du sien. Mais, dit-il, depuis que Cyrus en Asie, les Lacédémoniens et les Athéniens dans la Grèce, eurent commencé à subjuguier villes et peuples, sans autre raison de prendre les armes que la passion de dominer, mesurant la gloire à l'étendue de l'empire... » L'historien continue; mais qu'il me soit permis de m'en tenir à ces paroles : cette passion de dominer est pour le genre humain une source de calamités qui le bouleversent et le brisent. Vaincue par elle, Rome s'enorgueillit de sa victoire sur Albe, et ce crime éclatant, elle l'appelle gloire. « Car, dit l'Écriture, on flatte le pécheur dans les instincts dépravés de son âme, et l'on bénit l'homme d'iniquité. » Déchirons donc les voiles trompeurs, effaçons les couleurs illusives pour soumettre les objets à un examen sincère. Ne me dites pas : Tel est un héros, il a combattu contre tel, et l'a vaincu; car le gladiateur sait combattre aussi, vaincre aussi; sa féroce industrie obtient son salaire de gloire. Or mieux vaut, à mes yeux, être puni comme un lâche, que de signaler sa valeur par de tels exploits. Eh quoi! si l'on voyait descendre dans l'arène des gladiateurs, prêts à s'entr'égorger, un père et son fils, qui souffrirait, que dis-je? qui n'écarterait avec horreur cette scène funeste? Comment donc pourrait être glorieux ce duel entre deux cités, mère et fille? Ici, dira-t-on, il en est tout autre-

laudans breviter antiquiora commemorasset tempora, quando vita hominum sine cupiditate agitabatur, et sua cuique satis placebant : Postea vero, » inquit, « quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii atque Athenienses cœpere urbes atque nationes subigere, libidinem dominandi causam belli habere, maximam gloriam in maximo imperio mutare : » et cetera quæ ipse instituerat dicere. Mihi hucusque satis sit ejus verba posuisse. Libido ista dominandi magnis malis agitatur et conterit humanum genus. Hac libidine Roma tunc victa Albam se vicissè triumphabat, et sui sceleris laudem gloriam nominabat. *Quoniam laudatur, inquit Scriptura nostra, peccator in desideriis anima sua; et qui iniqua gerit, benedicitur.* Fallacia igitur tegmina, et deceptivæ dealbationes auferantur a rebus, ut sincero inspiciantur examine. Nemo mihi dicat, Magnus ille atque ille, quia cum illo et illo pugnavit, et vicit. Pugnant etiam gladiatores, vincunt et ipsi : habet præmia audis et illa crudelitas. Sed puto esse satius cujuslibet inertiae pœnas vere, quam illorum armorum gloriam quærere. Et tamen si in arenam procederent pugnaturo inter se gladiatores, quorum alter filius, alter pater esset, tale spectaculum quis ferret? quis non auferret? Quomodo ergo gloriosum alterius matris, alterius filiae civitatis, inter se armorum

ment. Oui, ce n'est plus l'arène où coule le sang de deux gladiateurs ; c'est un plus vaste champ de bataille que deux peuples sèment de leurs cadavres ; l'enceinte de ces combats n'est plus l'amphithéâtre, mais l'univers entier. Les vivants et la postérité, tant et où que la renommée le propage, assistent à ce spectacle impie.

Et cependant ces dieux tutélaires de l'empire faisaient violence à leur affection, présents à ces combats comme des spectateurs de théâtre. Cependant trois Curiaces morts obtiennent de leur impartialité une troisième victime dans le parti contraire, et le glaive fraternel réunit la sœur des Horaces à ses deux frères, afin que Rome victorieuse n'ait pas à compter une mort de moins ! Bientôt la victoire porte ses fruits ; Albe est détruite ; Albe, troisième refuge des dieux troyens émigrés d'Iliou qui tombe sous les Grecs, et Lavinium, où le roi Latinus recueille Énée, ce héros étranger et fugitif. Peut-être, suivant leur coutume, sont-ils déjà sortis d'Albe, aussi périt-elle : « Ils ont encore fui, abandonnant leurs sanctuaires et leurs autels, les dieux protecteurs de cet empire ; » c'est leur troisième fuite. pour que Rome soit la quatrième ville sagement confiée à leur providence. Albe leur déplaît, où Amulius fut roi en chassant son frère, et Rome leur est agréable, où Romulus a tué le sien pour régner. Mais, dit-on, avant de consommer la ruine d'Albe on transvase à Rome tout son peuple pour fondre les deu-

potuit esse certamen? An ideo diversum fuit, quod arena illa non fuit et latiores campi non duorum gladiatorum, sed in duobus populis multorum funeribus implebantur; nec amphitheatro cingebantur illa certamina, sed universo orbe, et tunc vivis, et posteris, quousque ista fama porrigitur, impium spectaculum præbebatur?

Vim tamen patiebantur studii sui dii illi præsidés imperii romani, et talium certaminum tanquam theatri spectatores, donec Horationum soror propter Curiatios tres preceptos etiam ipsa tertia ex altera parte fraterno ferro duobus fratribus adderetur, ne minus haberet mortium etiam Roma quæ vicerat. Deinde ad fructum victoriae Alba subversa est : ubi post Ilium, quod Græci everterunt, et post Lavinium, ubi Æneas regnum peregrinum atque fugitivum constituerat, tertio loco habitaverant numina illa Trojana. Sed more suo etiam inde jam fortass migraverant ; ideo deleta est. Dicessero videlicet « omnes adytis arisque relictis dii, quibus imperium illud steterat. » Discesserant sane ecce jam tertio, ut eis quarta Roma providentissime crederetur. Displicuerat enim et Alba, ubi Amulius expulso fratre, et Roma placuerat ubi Romulus occiso fratre regnaverat. Sed antequam Alba dirueretur transfusus est, inquit, populus ejus in Romam, ut ex utraque un-

villes en une seule. Soit. En est-il moins vrai que la cité d'Ascagne, troisième domicile des dieux d'Ilion, que la cité-mère ne soit ruinée par sa fille? Et pour que les deux peuples en viennent à cette déplorable agglomération de leurs débris, de part et d'autre combien de sang versé! Est-il besoin que je raconte en détail ces guerres sous les autres rois tant de fois renouvelées; ces guerres qui semblaient terminées par des victoires, ranimées soudain, décidées de nouveau par d'affreux carnages, et depuis la paix entre les gendres et les beaux-pères, les armes prises et reprises sans cesse, d'interminables luttes entre leurs descendants? Irrecusable preuve de calamités, aucun de ces rois n'a fermé les portes de la guerre; aucun de ces rois n'a donc pu, sous la protection de tant de dieux, régner en paix.

XV. Mais quelle a été la fin des rois eux-mêmes? Quant à Romulus, il faut choisir entre cette fable adulatrice qui l'élève au ciel, et ces historiens qui prétendent que las de sa cruauté, les sénateurs le mirent en pièces, et subornèrent un certain Julius Proculus pour déclarer que Romulus lui était apparu, et, par sa bouche, ordonnait au peuple romain de l'honorer comme un dieu. Le peuple se soulevait déjà contre le sénat; cet expédient réussit à le contenir et à l'apaiser. Et puis était arrivée à propos une éclipse de soleil, que, dans son ignorance du mouvement prédéterminé des corps célestes, la multitude attribuait à la vertu de Romulus. Mais ce deuil du soleil ne devait-il pas plutôt faire sup-

divitas fieret. Esto, ita factum sit : urbs tamen illa, Ascanii regnum et tertium domicilium trojanorum deorum, ab urbe filia mater eversa est. Ut autem belli reliquiae e duobus populis unum facerent miserabile coagulum, multus ante fusus utriusque sanguis fuit. Quid jam singillatim dicam sub ceteris regibus toties eadem bella renovata, quæ victoriis mita videbantur, et tantis stragibus iterum iterumque confecta, iterum iterumque post fœdus et pacem inter generos et soceros et eorum stirpem posterosque repetita? Non parvum indicium calamitatis hujus est, quod portas belli nullus clausit illorum. Nullus ergo illorum sub tot iis præsidibus in pace regnavit.

XV. Ipsorum autem regum qui exitus fuerunt? De Romulo viderit latio fabulosa, qua perhibetur receptus in cœlum : viderint quidam scriptores eorum, qui eum propter ferocitatem a senatu discerptum esse viderunt, subornatumque nescio quem Julium Proculum, qui eum sibi apparuisse diceret, eumque per se populo mandasse romano, ut intermina coleretur; eoque modo populum, qui contra senatum intumescere cœperat, repressum atque sedatum. Acciderat enim et solis defectio, iam certa ratione sui cursus effectam imperita nesciens multitudo me-

poser le meurtre ? N'était-ce pas un indice que ce voile jeté sur sa lumière, comme il advint en réalité lorsque la cruelle impiété des Juifs crucifia Notre-Seigneur ? cette défaillance du jour survint alors contre les lois ordinaires de la nature : c'était la pâque, que les Juifs célèbrent à l'apogée de la lune ; or ce n'est qu'à son déclin que le soleil est éclipsé régulièrement. Cicéron témoigne assez que cette apothéose de Romulus est moins un fait qu'une opinion. quand, plaçant l'éloge de ce roi dans la bouche de Scipion, au traité *de la République*, il dit : « Romulus laissa de lui une si haute idée, qu'étant disparu dans une soudaine éclipse de soleil, on crut qu'il avait pris place parmi les dieux, renommée que nul mortel ne mérite jamais, sans l'éclat d'une vertu extraordinaire. » Quant à ces mots : disparu subitement, il faut sans doute entendre ou la violence de la tempête ou le secret du meurtre : car plusieurs écrivains ajoutent au phénomène de l'éclipse la circonstance d'une tempête imprévue qui facilita le crime ou emporta elle-même Romulus. Cicéron ne dit-il pas dans les mêmes livres au sujet de Tullus Hostilius, troisième roi après Romulus, et frappé comme lui de la foudre : « On ne crut pas néanmoins qu'une telle mort l'eût fait recevoir au nombre des dieux. Ce honneur, que la croyance générale discernait authentiquement : Romulus, les Romains n'ont pas voulu l'avilir, en l'accordant s

vitis Romuli tribuebat. Quasi vero si luctus ille solis fuisset, non magis ideo credi deberet occisus, ipsumque scelus aversione etiam diurni luminis indicatum : sicut revera factum est, cum Dominus crucifixus esset crudelitate atque impietate Judæorum. Quam solis obscurationem non ex canonico siderum cursu accidisse, satis ostendit, quod tunc erat pascha Judæorum ; nam plena luna solemniter agitur : regularis autem solis defectio non nisi lunæ fine contingit. Satis et Cicero illam inter deos Romuli receptionem putatam magis significat esse, quam factam quando et laudans eum in libris *de Republica*, Scipionisque sermone « Tantum est, inquit, » consecutus, ut cum subito sole obscurato non comparuisset, deorum in numero collocatus putaretur : quam opinionem nemo unquam mortalis assequi potuit sine eximia virtutis gloria. Quod autem dicit, eum subito non comparuisse, profecto ibi intelligit aut violentia tempestatis, aut cædis facinorisque secretum. Nam et alii scriptores eorum defectioni solis addunt etiam subitam tempestatem quæ profecto aut occasionem sceleri præbuit, aut Romulum ipsa consumpsit. De Tullio quippe etiam Hostilio, qui tertius a Romulo refuit, qui et ipse fulmine absumptus est, dicit in eisdem libris idem Cicero, propterea et istum non creditum in deos receptum tali morte quia fortasse quod erat in Romulo probatum (id est persuasum) Ro

facilement à un autre. » Il dit encore sans détour dans ses harangues : « Celui qui a fondé cette ville, Romulus, nous l'avons par notre bienveillance, et l'autorité de notre gloire, élevé au rang des dieux immortels, » non qu'il en fût ainsi, mais on en voulut répandre le bruit au loin, en reconnaissance de ses services et de sa vertu. Ne lisons-nous pas enfin dans le dialogue d'Hortensius au sujet des éclipses régulières du soleil : « Pour répandre les mêmes ténèbres qui couvrirent la terre, à la mort de Romulus arrivée pendant une éclipse. » Ici, philosophe plutôt que panégyriste, il ne craint pas de dire Romulus mort humainement.

Si l'on excepte Numa Pompilius et Ancus Martius, qui moururent de maladie, quelle déplorable fin n'eurent pas les autres rois de Rome? Tullus Hostilius, vainqueur et destructeur d'Albe, est consumé par la foudre avec toute sa maison. Tarquin l'Ancien est assassiné par les fils de son prédécesseur. Servius Tullius périt par le crime de son gendre Tarquin le Superbe, qui lui succède. Et à l'aspect de ce grand parricide commis sur le meilleur prince, ils ne se retirent pas de leurs sanctuaires, ils n'abandonnent pas leurs autels, ces dieux, sortis, dit-on, de la malheureuse Troie qu'ils livrent à la fureur des Grecs, tant ils sont indignés de l'adultère de Pâris! Que dis-je? meurtrier de son beau-père, Tarquin lui succède, et, sous les yeux de ces divinités, l'infâme parricide règne par son forfait; il peut compter

mani vulgare noluerunt, id est vile facere, si hoc et alteri facile tribueretur. Dicit etiam aperte in Invectivis, « Illum qui hanc urbem condidit, Romulum ad deos immortales benevolentia fama que sustulimus : » ut non vere factum, sed propter merita virtutis ejus benevolentia jactatum diffamatumque monstraret. In Hortensio vero dialogo cum de solis canonicis defectionibus loqueretur, « Ut eadem, » inquit, « tenebras efficiat, quas effecit in interitu Romuli, qui obscuratione solis est factus. » Certe hic minime timuit hominis interitum dicere, quia disputator magis quam laudator fuit.

Ceteri autem reges populi romani, excepto Numa Pompilio et Anco Martio, qui morbo interierunt, quam horrendos exitus habuerunt? Tullus, ut dixi, Hostilius, victor et eversor Albæ, cum tota domo sua fulmine concrematus est. Priscus Tarquinius per sui decessoris filios interemptus est. Servius Tullius generi sui Tarquini Superbi, qui ei successit in regnum, nefario scelere occisus est. Nec « discessere adytis arisque relictis dii, » tanto in optimum illius populi regem parricidio perpetrato, quos dicunt, ut hoc miseræ Trojæ facerent, eamque Græcis diruendam exurendamque relinquerent, adulterio Paridis fuisse commotos. Sed insuper interfecto a se socero Tarquinius ipse successit. Hunc

avec orgueil ses combats et ses victoires; de la dépouille des vaincus, il bâtit le Capitole, et ces dieux le voient, ils ne se retirent pas, et leur présence l'absout, et ils souffrent que Jupiter, leur roi, règne et préside de haut de ce temple, ouvrage d'une main parricide? Tarquin est-il donc innocent lorsqu'il élève le Capitole? Est-ce depuis seulement que ses crimes l'ont chassé de Rome? Mais ce royal pouvoir qui lui permit de bâtir la citadelle de l'empire, il n'y parvient que par le plus exécrable meurtre, et si dans la suite les Romains l'exilent et le retranchent de la cité, l'injure de Lucrece, le crime de son fils et non le sien en est la cause; et ce crime est commis à son insu, en son absence. Il assiégeait alors la ville d'Ardée, il combattait pour le peuple romain. Qu'eût-il fait si l'attentat de son fils eût été porté à sa connaissance? Nous l'ignorons; mais sans recourir à son jugement, sans l'attendre, le peuple lui retire le commandement et ordonne aux soldats de l'abandonner; l'armée rentre dans Rome dont les portes se ferment devant le roi. Lui, après une guerre sanglante où il écrase Rome sous la puissance de ses voisins qu'il soulève contre elle, forcé de renoncer à son royaume par l'abandon de ceux dont l'appui faisait sa confiance, il se retire, dit-on, et vit quatorze ans à Tusculum, ville voisine de Rome, dans le calme de l'obscurité; il y vieillit avec sa femme, terminant ses jours par une fin plus désirable peut-être que celle de son beau-

illi dii nefarium parricidam soceri interfectione regnantem, insuper multis bellis victoriisque gloriantem, et de manubiis Capitolium fabricantem, non abscedentes, sed presentes manentesque viderunt, et regem suum Jovem in illo altissimo templo, hoc est in opere parricidæ, sibi præsidere atque regnare perpessi sunt. Neque enim adhuc innocens Capitolium struxit, et postea malis meritis Urbe pulsus est: sed ad ipsum regnum, in quo Capitolium fabricaret, immanissimi sceleris perpetratione pervenit. Quod vero eum Romani regno postea depulerunt, ac secluserunt mœnibus civitatis, non ipsius de Lucretiæ stupro, sed filii peccatum fuit, illo non solum nesciente, sed etiam absente commissum. Ardeam civitatem tunc oppugnabat, et pro populo romano bellum gerebat: nescimus quid faceret, si ad ejus notitiam flagitium filii deferretur. Et tamen inexplorato ejus judicio et inexperto, ei populus ademit imperium; et recepto exercitu, a quo deserui jussus est, clausis deinde portis non sivit intrare redeuntem. At ille post bella gravissima, quibus eosdem Romanos concitatis finitimis attrivit, posteaquam desertus ab eis quarum fidebat auxilio, regnum recipere non evaluit, in oppido Tusculo Romæ vicino quatuordecim, ut fertur, annos privatam vitam quietus habuit, et cum uxore consenuit, optabiliore fortassis exitu, quam socer ejus generi sui

père, victime d'un gendre, d'une fille que l'histoire accuse de complicité. Et cependant les Romains n'appelèrent pas ce Tarquin, le cruel, l'assassin, mais le Superbe; ennemis du faste royal, c'était en eux un autre orgueil qui ne pouvait souffrir le sien. Car le sang du meilleur de leurs princes ils en tiennent si peu compte qu'ils font roi le gendre qui l'a versé! Et je me demande avec surprise si cette récompense d'un grand crime n'est pas un crime encore plus grand; et ces dieux ne se sont pas retirés de leurs sanctuaires, ils n'ont pas abandonné leurs autels; à moins que l'on n'allègue à leur décharge qu'ils demeurent à Rome, non pour la défendre, mais pour la châtier; l'abusant par de trompeuses victoires, et l'écrasant en effet de guerres terribles. Telle fut la vie des Romains, sous les rois, aux jours heureux de la république, et jusqu'à l'exil de Tarquin le Superbe, environ l'espace de deux cent quarante-trois ans, durant lequel toutes ces victoires achetées au prix de tant de sang et de calamités étendirent à peine l'empire à vingt milles de Rome, territoire qui n'est pas même comparable à la moindre bourgade de Gétulie.

XVI. Ajoutons à cette époque celle où Salluste prétend que la modération et l'équité étaient le droit commun, c'est-à-dire tant que l'on eut Tarquin à craindre et sur les bras une guerre avec l'Étrurie. Car, tant que les Étrusques s'associèrent aux efforts de Tarquin pour recouvrer le pouvoir, Rome fut ébranlée par une

facinore, nec ignorante filia, sicut perhibetur, extinctus. Nec tamen istum Tarquinium Romani crudelem aut sceleratum, sed superbum appellaverunt, fortassis regios ejus fastus alia superbia non ferentes. Nam scelus occisi ab eo soceri optimi regis sui usque adeo contempserunt, ut eum regem suum facerent: ubi miror si non scelere graviore mercedem tantam tanto sceleri reddiderunt. Nec « discessere adytis arisque relictis dii, » nisi forte quispiam sic defendat istos deos, ut dicat eos ideo mansisse Romæ, quo possent Romanos magis punire suppliciis, quam beneficiis adjuvare, seducentes eos vanis victoriis et bellis gravissimis conterentes. Hæc fuit Romanorum vita sub regibus laudabili tempore illius reipublicæ usque ad expulsionem Tarquini Superbi per ducentos ferme et quadraginta et tres annos, cum illæ omnes victoriæ tam multo sanguine et tantis emptæ calamitatibus, vix illud imperium intra viginti ab Urbe millia dilataverint: quantum spatium absit ut saltem alicujus Gætulæ civitatis nunc territorio comparetur!

XVI. Huic tempori adjiciamus etiam tempus illud, quousque dicit Sallustius æquo et modesto jure agitatum, dum metus a Tarquinio et grave bellum cum Etruria positum est. Quandiu enim Etrusci Tarquinio redire in regnum conanti opitulati sunt, gravi bello Roma concussa est. Ideo

guerre terrible. Aussi l'historien nous représente-t-il l'équité et la modération présidant au gouvernement de la république sous l'empire de la crainte, et non par l'inspiration de la justice. Et dans cet intervalle si court, quelle funeste année que celle de la création des consuls après le bannissement de la royauté ! Ces premiers magistrats n'achevèrent pas leur année. Junius Brutus dégrade son collègue Tarquin Collatin et le bannit de Rome ; lui-même bientôt après succombe dans un combat où il donne et reçoit la mort. Il meurt, couvert du sang de ses fils et des frères de sa femme, qu'il savait conspirer pour le rétablissement de Tarquin : rigueur que Virgile rappelle avec éloge et déteste avec humanité : « C'est au nom de la liberté sainte, dit-il, que ce père envoie à la mort ses fils suscitant de nouvelles guerres. » Puis il s'écrie : « Infortuné, quel que soit le jugement de nos neveux, » c'est-à-dire malgré l'admiration et les éloges de la postérité, malheureux le père, bourreau de ses enfants ! Et il ajoute comme pour le consoler : « L'amour de la patrie et la passion démesurée de la gloire ont triomphé. » L'infortune de ce Brutus, meurtrier de ses fils, frappé par son ennemi qu'il frappe, par le fils de Tarquin auquel il ne survit pas, et laissant au contraire Tarquin le Superbe lui survivre, cette infortune ne venge-t-elle pas l'inno-

dicat æquo et modesto jure gestam rempublicam metu premente, non persuadente justitia. In quo brevissimo tempore quam funestus ille annus fuit, quo primi consules creati sunt, expulsa regia potestate? Annum quippe suum non compleverunt. Nam Junius Brutus exonoratum ejecit Urbe collegam Lucium Tarquinius Collatinum; deinde mox ipse in bello cecidit mutuis cum hoste vulneribus, occisis a se ipso primitus filiis suis et uxoris suæ fratribus, quod eos pro restituendo Tarquinio conjurasse cognoverat. Quod factum Virgilius posteaquam laudabiliter commemoravit, continuo clementer exhorruit. Cum enim dixisset,

*Natosque pater nova bella moventes
Ad pœnam pulchra pro libertate vocabit;*

mox deinde exclamavit, et ait

Infelix! utcumque ferent ea facta minores.

Quomodolibet, inquit, ea facta posteri ferant, id est præferant et extolant; qui filios occidit, infelix est. Et tanquam ad consolandum in felicem, subjunxit:

Vincit amor patriæ, laudumque immensa cupido.

Nonne in hoc Bruto, qui et filios occidit, et a se percusso hosti filio Tarquinii mutuo percussus supervivere non potuit, eique potius ipse

cence de Collatin, excellent citoyen qui, après l'exil du tyran, est proscrit comme le tyran lui-même ? Cependant Brutus aussi était, dit-on, du sang des Tarquins : mais la ressemblance de nom perdit Collatin. Que ne le forçait-on de quitter son nom plutôt que sa patrie ? On l'eût appelé L. Collatinus, ce n'était qu'un nom de moins. Mais on lui laisse ce qu'il eût perdu sans préjudice, pour exclure un premier consul de sa dignité, et de Rome, un bon citoyen. Est-ce donc pour Brutus un titre de gloire que cette injustice odieuse et inutile à la république ? Dira-t-on encore qu'ici l'amour de la patrie et la passion démesurée de la gloire ont triomphé ; mais, après l'expulsion du tyran, quand le peuple élève au consulat avec Brutus, Tarquin Collatin, le mari de Lucrèce, combien il est juste d'avoir égard à la vie plutôt qu'au nom d'un tel citoyen, et combien Brutus est injuste envers lui, envers son collègue dans une dignité nouvelle, quand il peut lui retirer un nom, si ce nom l'offense, de lui retirer à la fois ses honneurs et sa patrie ? Voilà les crimes, voilà les malheurs de ce temps où l'équité et la modération présidaient au gouvernement de la république. Lucretius, subrogé à la place de Brutus, meurt de maladie avant la fin de l'année. P. Valérius, successeur de Collatinus, et M. Horatius, élevé à la dignité vacante par la mort de Lucretius, achèvent cette année

Tarquinius supervixit, Collatini collegæ videtur innocentia vindicata, qui bonus civis hoc Tarquinio pulso passus est quod tyrannus ipse Tarquinius ? Nam et idem Brutus consanguineus Tarquinii fuisse perhibetur. Sed Collatinum videlicet similitudo nominis pressit, quia etiam Tarquinius vocabatur. Mutare ergo nomen, non patriam cogeretur : postremo in ejus nomine hoc vocabulum minus esset, L. Collatinus tantummodo vocaretur. Sed ideo non amisit quod sine ullo detrimento posset amittere, ut et honore primus consul et civitate bonus civis carere juberetur. Etiamne ista est gloria Junii Bruti detestanda iniquitas et nihilo utilis reipublicæ ? Etiamne ad hanc perpetranda,

Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido ?

Jam expulso utique Tarquinio tyranno, consul cum Bruto creatus est maritus Lucretiæ L. Tarquinius Collatinus. Quam juste populus mores in cive, non nomen attendit ! quam injuste Brutus collegam primæ ac novæ illius potestatis, quem posset, si hoc offerebatur, nomine tantum privare, et patria privavit et honore ? Hæc mala facta sunt, hæc adversa acciderunt, quando in illa republica æquo et modesto jure agitatum est. Lucretius quoque, qui in locum Bruti fuerat subrogatus, morbo, antequam idem annus terminaretur, absumptus est. Ita P. Valerius, qui successerat Collatino, et M. Horatius, qui pro defuncto Lucretio suffectus fuerat, annum illum funereum atque tartareum, qui consules quinque

funeste et homicide, qui compte cinq consuls et inaugure sous de sinistres auspices l'établissement de la puissance consulaire.

XVII. La crainte commence à diminuer ; la guerre n'est point apaisée ; mais l'horizon est moins chargé d'orages. C'en est fait du temps où l'on vivait sous le droit commun de l'équité et de la modération : l'époque suivante est celle que le même Salluste caractérise en ce peu de mots : « Plus tard, dit-il, les patriciens font peser sur le peuple le joug de l'esclavage ; ils disposent en rois de la vie et de la personne du citoyen, le chassent de son champ, partout maîtres et despotes, ils s'arrogent tout pouvoir. Impatiente de tant de violences, accablée sous le poids de l'usure, quand d'ailleurs une guerre continuelle l'écrase de tributs et de milice, la plèbe se retire armée sur les monts Aventin et Sacré. Alors elle obtient ses tribuns et d'autres garanties légales. A tant de discordes et de luttes la seconde guerre punique met seule un terme. »

Mais pourquoi si longtemps arrêter ma plume ou mes lecteurs ? Dans cette longue période, pendant le cours de tant d'années jusqu'à la seconde guerre contre Carthage, toutes les souffrances de la république sont brièvement retracées par Salluste. Au dehors la guerre, au dedans séditions, discordes civiles, agitation perpétuelle. Ainsi ces victoires ne sont pas pour Rome les solides joies de la prospérité, mais les vaines consolations de la misère, et de trompeuses amorces à son génie inquiet

habuit, compleverunt : quo anno consulatus ipsius novum honorem ac potestatem auspicata est romana respublica.

XVII. Tunc jam diminuto paululum metu, non quia bella conquieverant, sed quia non tam gravi pondere urgebant, finito scilicet tempore quo æquo et modesto jure agitatum est, secuta sunt quæ idem Sallustius breviter explicat : *Dein servili imperio patres plebem exercere, de vita atque tergo regio more consulere, agro pellere, et ceteris expertibus soli in imperio agere. Quibus sævitiis, et maxime fenore oppressa plebes, cum assiduis bellis tributum et militiam simul toleraret, armata montem Sacrum atque Aventinum insedit : tumque tribunos plebis et alia sibi jura paravit. Discordiarum et certaminis utrimque finis fuit secundum bellum Punicum.*

Quid itaque ego tantas moras vel scribens patiar, vel lecturis afferam ? Quam misera fuerit illa respublica tam longa ætate per tot annos usque ad secundum bellum Punicum, bellis forinsecus inquietare non desistentibus et intus discordiis seditionibusque civilibus, a Sallustio breviter intimatum est. Proinde victoriæ illæ non solida beatorum gaudia fuerunt, sed inania solatia miserorum, et ad alia atque alia sterilia mala subeunda illecebrosa incitamenta minime quietorum. Nec nobis, quia hæc

pour l'engager de plus en plus dans de stériles malheurs. Que nos paroles n'irritent pas contre nous les bons et sages Romains qui toutefois n'ont besoin ni de cet avis, ni de cette prière; car il est certain qu'ils ne se fâcheront pas. Que disons-nous en effet de plus fort ou plus fortement que leurs auteurs, dont nous n'avons ni l'éloquence, ni le loisir? Et ces auteurs, ne les ont-ils pas étudiés eux-mêmes; et n'obligent-ils pas leurs enfants à les étudier? Ceux qui s'emportent ne laisseraient-ils dire ce qu'on lit dans Salluste: « Les troubles, les séditions s'élèvent et enfin les guerres civiles: un petit nombre d'hommes puissants qui ont rallié la plupart des autres à leur fortune, sous l'honorable prétexte de servir le sénat ou le peuple, aspirent à la domination. Le nom de bon et de mauvais citoyen ne dépend plus dans cette corruption universelle du bien ou du mal que l'on a fait à la république; mais le plus opulent, le plus puissant à nuire, pourvu qu'il défende l'état présent, est tenu pour bon citoyen. » Si donc ces historiens ont regardé comme le droit d'une honnête liberté de ne pas dissimuler les maux de leur patrie qu'ils ne manquent pas d'exalter ailleurs, faute de connaître cette autre patrie plus véritable et qui n'admet que des citoyens éternels, quel est notre devoir à nous dont la liberté a toute la force, toute la certitude de notre espoir en Dieu, que est notre devoir quand les païens imputent au Christ les calamités présentes pour rendre les faibles et les simples étrangers à la seule cité où nous attende la vie et la béatitude éter-

dicimus, boni Romani prudentesque succenseant: quanquam de hac re nec petendi sint, nec monendi, quando eos minime succensuros esse certissimum est. Neque enim gravius vel graviora dicimus auctoribus eorum, et stilo et otio multum impares: quibus tamen ediscendis et ipsi elaboraverunt, et filios suos elaborare compellunt. Qui autem succensent, quando me ferrent, si ego dicerem, quod Sallustius ait? *Plurimæ turbæ, seditiones, et ad postremum bella civilia orta sunt, dum pauci potentes, quorum in gratiam plerique concesserant, sub honesto patrum aut plebis nomine dominationes affectabant; bonique et mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis, sed uti quisque locupletissimus et injuria validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur.* Porro si illi scriptores historiæ ad honestam libertatem pertinere arbitrati sunt, mala civitatis propriæ non tacere, quam multis locis magno præconio laudare compulsi sunt, cum aliam veriorem, quo cives æterni legendi sunt, non haberent: quid nos facere convenit, quorum spes quanto in Deo melior et certior, tanto major debet esse libertas, cum mala præsentia Christo nostro imputant, ut infirmiores imperitioresque mentes alienentur ab ea civitate, in qua sola

nelles ! Redisons - nous donc de leurs dieux plus d'horreurs que n'en racontent les auteurs mêmes qu'ils lisent et qu'ils vantent ? C'est là que nous puisons nos paroles , il nous serait même impossible de citer tous les passages semblables qui se présentent.

Où sont donc ces dieux que l'on croit devoir servir pour la misérable et trompeuse félicité de ce monde, quand les Romains, dont leur perfide imposture a capté les hommages, gémissent sous le poids de tant d'adversités ? Où sont-ils, quand le consul Valérius périt en délivrant le Capitole occupé par les bannis et les esclaves ? Il est donc plus facile à Valérius de secourir le temple qu'à cette multitude divine, avec son roi très-grand et très-bon, d'assister le libérateur des autels de Jupiter ? Où sont-ils, quand, fatigués de tourmentes intérieures, et, dans un moment de calme, attendant le retour des députés qu'elle a envoyés à Athènes pour lui emprunter ses lois, Rome est dévastée par la famine et la peste ? Où sont-ils, quand le peuple affligé d'une autre disette crée le préfet de l'Annone, quand distribuant du blé à ce peuple mourant de faim, Spurius Mélius encourt le soupçon d'aspirer à la royauté, et, accusé sur la poursuite du nouveau préfet devant le vieux dictateur L. Quintius, est tué de la main de Q. Servilius, maître de la cavalerie, au milieu du plus grand tumulte qui ait jamais mis la cité en péril ? Où sont-ils, quand, désolé par une horrible contagion et succombant sous les longues

jugiter feliciterque vivendum est ? Nec in deos eorum horribiliora nos dicimus, quam eorum identidem auctores, quos legunt et prædicant : quandoquidem et ex ipsis quæ diceremus accepimus, et nullo modo dicere vel talia, vel cuncta sufficimus.

Ubi erant ergo illi dii, qui propter exiguam fallacemque hujus mundi felicitatem colendi existimantur ; cum Romani, quibus se colendos mendacissima astutia venditabant, tantis calamitatibus vexarentur ? Ubi erant, quando Valerius consul ab exsulibus et servis incensum Capitolium cum defensaret, occisus est ? Faciliusque ipse prodesse potuit ædi Jovis, quam illi turba tot numinum cum suo maximo atque optimo rege, cujus templum liberaverat, subvenire. Ubi erant, quando densissimis fatigata civitas seditionum malis, cum legatos Athenas missos ad leges mutuandas paululum quieta opperiretur, gravi fame pestilentiaque vastata est ? Ubi erant, quando rursus populus, cum fame laboraret, præfectum annonæ primum creavit ; atque illa fame invalescente, Spurius Melius, qui esurienti multitudini frumenta largitus est, regni affectati crimen incurrit, et ejusdem præfecti instantia per dictatorem L. Quintium ætate decrepitem, a Quinto Servilio magistro equitum cum maximo et periculosissimo tumultu civitatis occisus est ? Ubi erant, quando pesti-

angoisses d'un fléau sans remède, le peuple consacre à ces dieux inutiles les honneurs jusqu'alors inconnus du lectisternium? Des lits leur sont dressés dans les temples, et de là le nom de cette cérémonie sacrée ou plutôt sacrilège. Où sont-ils, quand après dix années de sanglants revers sous les murs de Véies, l'armée romaine attend le secours de Furius Camillus, condamné depuis par l'ingratitude de sa patrie? Où sont-ils, quand les Gaulois prennent Rome, la pillent, la brûlent, la remplissent de carnage? Où sont-ils, au moment de cette peste mémorable qui exerça de si cruels ravages, et enleva ce même Furius Camillus, défenseur de l'ingrate république contre les tyrans et son vengeur contre les Gaulois? C'est durant cette peste qu'ils en introduisent à Rome une nouvelle et plus funeste, non pour les corps, mais pour les âmes, les jeux scéniques. Où sont-ils, quand il se découvre un autre fléau, ces empoisonnements attribués à tant de dames romaines dont la conduite est trouvée plus pernicieuse que toute contagion? aux fourches Caudines, quand deux consuls assiégés avec leur armée, forcés de conclure un traité honteux, laissent aux Samnites six cents chevaliers romains en otages; et que, dépouillés de leurs armes, de leurs insignes, tous passent sous le joug presque nus? quand une maladie contagieuse et le feu du ciel s'abattent de concert sur le camp romain? quand, décimée par

lentia maxima exorta, diis inutilibus sine remedio populus diu multumque fatigatus nova lectisternia, quod nunquam antea fecerat, exhibenda arbitratus est? Lecti autem sternebantur in honorem deorum, unde hoc sacrum vel potius sacrilegium nomen accepit. Ubi erant, quando per decem continuos annos male pugnando crebras et magnas clades apud Veios exercitus romanus acceperat, nisi per Furium Camillum tandem subveniretur, quem postea civitas ingrata damnavit? Ubi erant, quando Galli Romam ceperunt, spoliaverunt, incenderunt, cædibus impleverunt? Ubi erant, cum illa insignis pestilentia tam ingentem stragem dedit, qua et ille Furius Camillus extinctus est, qui rempublicam ingratham et a Veientibus ante defendit, et de Gallis postea vindicavit? In hac pestilentia scenicos ludos, aliam novam pestem, non corporibus Romanorum, sed, quod est multo perniciosius, moribus intulerunt. Ubi erant, quando alia pestilentia gravis de venenis matronarum exorta credita est, quarum supra fidem multarum atque nobilium mores deprehensi sunt omni pestilentia graviore? Vel quando in Caudinas furculas a Samnitibus obsessi ambo cum exercitu consules fœdus cum eis fœdum facere coacti sunt; ita ut equitibus romanis sexcentis obsidibus datis, ceteri amissis armis aliisque spoliati privatique tegminibus, sub jugum hostium cum vestimentis singulis mitterentur? Vel quando gravi pestilentia ceteris laborantibus

une épidémie non moins affreuse, Rome se met entre les mains d'Esculape, le Dieu médecin qu'elle fait venir d'Epidaure? Car sans doute les désordres de la jeunesse du puissant Jupiter, qui déjà dès longtemps siège au Capitole, ne lui ont pas permis d'étudier la médecine! quand, ligués avec les Gaulois Senonais, tous les ennemis de Rome, Lucaniens, Brutiens, Samnites, Etrusques, massacrent ses ambassadeurs, écrasent son armée; journée fatale où le préteur, sept tribuns et treize mille soldats trouvent la mort? quand, après de longues et cruelles séditions, le peuple, par un divorce hostile, s'étant retiré sur le Janicule, on en vient à la déplorable extrémité de nommer un dictateur comme dans le plus urgent péril? Ce dictateur, Hortensius, ramène le peuple, et meurt dans ses fonctions, événement jusqu'alors inouï. La présence d'Esculape a compromis les dieux.

C'est alors que de toutes parts tant de guerres s'élèvent, que la disette des soldats appelle sous le drapeau les prolétaires; citoyens trop pauvres pour porter les armes, et qui n'avaient d'autre emploi que de se reproduire. Les Tarentins invoquent le secours de Pyrrhus, roi de Grèce. Ce prince, dont la renommée remplissait le monde, se fait ennemi des Romains. C'est à lui qu'Apollon, consulté sur les succès de la guerre, répond ingénieusement par un oracle si ambigu que, quoi qu'il advienne, le Dieu ne peut

multi etiam in exercitu icti fulmine perierunt? Vel quando item alia intolerabili pestilentia Æsculapium ab Epidauro quasi medicum deum Romæ advocare atque adhibere compulsa est? quoniam regem omnium Jovem qui jam diu in Capitolio sedebat, multa stupra, quibus adolescens vacaverat, non permiserant fortasse discere medicinam. Vel cum conspirantibus uno tempore hostibus, Lucanis, Brutiis, Samnitibus, Etruscis et Senonibus Gallis, primo ab eis legati perempti sunt, deinde cum prætore oppresso exercitus, septem tribunis cum illo pereuntibus et militum tredecim milibus? Vel quando post graves et longas Romæ seditiones, quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili direptione secesserat, hujus mali tam diræ calamitas erat, ut ejus rei causa, quod in extremis periculis fieri solebat dictator crearetur Hortensius, qui, plebe revocata, in eodem magistratu exspiravit, quod nulli dictatori ante contigerat, et quod illis diis jam præsentibus Æsculapio gravius crimen fuit.

Tum vero tam multa bella ubique crebuerunt, ut inopia militum proletarii illi, qui eo quod proli gignendæ vacabant, ob egestatem militari non valentes, hoc nomen acceperant, militiæ conscriberentur. Accitus etiam a Tarentinis Pyrrhus, rex Græciæ, tunc ingenti gloria celebratus Romanorum hostis effectus est. Cui sane de rerum futuro eventu consulti, satis urbane Apollo sic ambiguum oraculum edidit, ut e duobus

manquer d'être devin. « Je t'assure, fils d'OEacus, les Romains pouvoir vaincre. » Telle est sa réponse. Ainsi, soit que les Romains fussent vainqueurs de Pyrrhus, ou Pyrrhus des Romains, le prophète pouvait attendre l'événement en toute assurance. Quel horrible carnage de part et d'autre, dans cette première rencontre où Pyrrhus, vainqueur, pouvait déjà proclamer à son avantage l'infailibilité d'Apollon, si les Romains dans un autre combat n'eussent remporté la victoire ! Pendant que la guerre exerce ses ravages, une maladie étrange enlève les femmes enceintes. Elles meurent avant de pouvoir se délivrer de leurs fruits. Esculape allègue sans doute pour excuse qu'il est médecin et non sage-femme. Cette mortalité s'étend aux animaux ; on eût dit que l'espèce entière allait manquer. Et ce mémorable hiver, où la neige amoncelée à une hauteur incroyable encombre le Forum pendant quarante jours, où les glaces enchaînent le cours du Tibre ! S'il fût arrivé de nos jours, que ne diraient pas nos ennemis ? Et cette contagion qui succède, longue et meurtrière ? Elle sévit l'année suivante avec une vigueur nouvelle, et c'est en vain que sous les yeux d'Esculape, on a recours aux livres sibyllins, espèce d'oracles où, suivant Cicéron (livre *de la Divination*), on ajoute plutôt foi à la parole des interprètes qui hasardent comme ils peuvent ou comme ils veulent des conjectures douteuses. Ils répondirent alors qu'il fallait attribuer le fléau à la profanation

quidquid accidisset, ipse divinus haberetur. Ait enim : Dico te, Pyrrhe, vincere posse Romanos. Atque ita sive Pyrrhus a Romanis, sive Romani a Pyrrho vincerentur, securus fatidicus utrumlibet exspectaret eventum. Quæ tunc et quam horrenda utriusque exercitus clades ? In qua tamen superior Pyrrhus exstitit, ut jam posset Apollinem pro suo intellectu prædicare divinum ; nisi proxime alio prælio Romani abscederent superiores. Atque in tanta strage bellorum etiam pestilentia gravis exorta est mulierum : nam priusquam maturos partus ederent, gravidæ moriebantur. Ubi se, credo, Æsculapius excusabat, quod archiætrium, non obstetricem profitebatur. Pecudes quoque similiter interibant, ita ut jam defecturum genus animalium crederetur. Quid hiems illa memorabilis tam incredibili immanitate sæviens, ut nivibus horrenda altitudine etiam in foro per dies quadraginta manentibus, Tiberis quoque glacie duraretur, si nostris temporibus accidisset, quæ isti et quanta dixissent ? Quid illa itidem ingens pestilentia, quamdiu sævivit, quam multos peremit ? Quæ cum in annum alium multo gravius tenderetur, frustra præsentem Æsculapio, aditum est ad libros Sibyllinos. In quo genere oraculorum, sicut Cicero in libris *de Divinatione* commemorat, magis interpretibus, ut possunt seu volunt, dubia conjectantibus, credi solet.

des édifices sacrés qu'un grand nombre de citoyens s'étaient appropriés : réponse qui provisoirement sauve Esculape du grave reproche d'indolence ou d'impéritie. Or, comment des citoyens ont-ils pu envahir sans obstacle les asiles sacrés, si ce n'est que devenus peu à peu déserts, ces lieux, témoins de tant de prières inutiles, sont enfin revendiqués impunément par les besoins de la vie humaine? Aujourd'hui on les réclame, on les répare à la hâte, pour apaiser le mal; mais bientôt, grâce à la négligence publique, à de nouvelles usurpations, ils rentrent dans l'oubli; autrement ferait-on à la science de Varron un si grand mérite d'exhumer, dans son livre des édifices sacrés, tant de monuments inconnus? C'est qu'alors en effet il s'agissait moins d'un remède efficace contre la peste que d'une adroite excuse à l'impuissance des dieux.

XVIII. Et pendant la lutte contre Carthage, quand la victoire hésitait si longtemps entre l'une et l'autre république, dans ce terrible conflit des deux peuples les plus puissants du monde, combien de petits royaumes écrasés, combien de villes florissantes et célèbres, ruinées, combien de cités désolées, anéanties, quelle immense étendue de provinces et d'empires, dévastée! Quelles sanglantes alternatives de victoires et de revers! Quelle consommation d'hommes : soldats morts en combattant, peuples égorgés sans défense! Combien de flottes brisées dans des rencontres na-

Tunc ergo dictum est eam esse causam pestilentiaë, quod plurimas ædes sacras multi occupatas privatim tenerent : sic interim a magno imperitiaë vel desidiaë crimine Æsculapius liberatus est. Unde autem a multis ædes illæ fuerant occupatæ, nemine prohibente, nisi quia tantæ numinum turbæ diu frustra fuerat supplicatum; atque ita paulatim loca deserebantur a cultoribus, ut tanquam vacua sine ullius offensione possent humanis saltem usibus vindicari? Nam quæ tunc velut ad sedandam pestilentiam diligenter repetita atque reparata, nisi postea eodem modo neglecta atque usurpata latitarent, non utique magnæ peritiaë Varronis tribueretur, quod scribens de ædibus sacris tam multa ignorata commemorat. Sed tunc interim elegans, non pestilentiaë depulsio, sed deorum excusatio procurata est.

XVIII. Jam vero Punicis bellis, cum inter utrumque imperium victoria diu anceps atque incerta penderet, populique duo prævalidi impetus in alterutrum fortissimos et opulentissimos agerent, quot minutiora regna contrita sunt? quæ urbes amplæ nobilesque deletæ? quot afflictæ, quot perditæ civitates? quam longe lateque tot regiones terræque vastatæ sunt? quoties victi hinc atque inde victores? quid hominum consumptum est, vel pugnantium militum, vel ab armis vacantium populorum? quanta vis navium marinis etiam præliis oppressa, et diver-

vales, ou englouties par la mer et les tempêtes ! Raconter ou rappeler tant de désastres, que serait-ce, sinon faire une nouvelle histoire ? Alors Rome épouvantée eut recours à de vains et ridicules remèdes ; alors, par l'autorité des livres sibyllins, on rétablit la célébration des jeux séculaires, fête dont chaque siècle renouvelait l'anniversaire, et que des temps plus heureux avaient laissée dans l'oubli. Les pontifes remettent encore en honneur les jeux infernaux, pareillement abolis en des jours meilleurs. Et, au moment de leur rénovation, n'est-ce pas aussi une fête aux enfers, quand les malheureux mortels, par tant de guerres furieuses et de sanglantes animosités et des victoires également funestes aux vainqueurs et aux vaincus, célèbrent les grands jeux des démons et apprêtent à leur rage de splendides banquets ? Quoi de plus déplorable, dans la première guerre punique, que cette défaite des Romains où Régulus est captif ; Régulus, ce grand homme jusqu'alors vainqueur des Carthaginois ; Régulus, qui eût achevé cette guerre, si par une soif de gloire démesurée, il n'eût imposé à Carthage fatiguée de trop dures conditions ? Que si la captivité soudaine de cet homme héroïque, et l'indignité de sa servitude, et sa rare fidélité à son serment, et l'atrocité de sa mort, ne forcent pas ces dieux à rougir, c'est qu'en vérité ils sont d'airain, c'est qu'ils n'ont pas de sang au cœur ! — Cependant les

sarum tempestatum varietate submersa est? Si enarrare vel commemorare conemur, nihil aliud quam scriptores etiam nos erimus historiae. Tunc magno metu perturbata romana civitas ad remedia vana et ridenda currebat. Instaurati sunt ex auctoritate librorum Sibyllinorum ludi seculares, quorum celebritas inter centum annos fuerat instituta, felicioribusque temporibus memoria negligente perierat. Renovarunt etiam pontifices ludos sacros inferis, et ipsos abolitos annis retrorsum melioribus. Nimirum enim quando renovati sunt, tanta copia morientium ditatos inferos etiam ludere delectabat : cum profecto miseri homines ipsa rabida bella et cruentas animositates funereasque hinc atque inde victorias, magnos agerent ludos daemonum et opimas epulas inferorum. Nihil sane miserabilius primo bello punico accidit, quam quod ita Romani victi sunt, ut etiam Regulus ille caperetur, cujus in primo et in altero libro mentionem fecimus, vir plane magnus et victor antea domitorque Poenorum : qui etiam ipsum primum bellum punicum confecisset, nisi aviditate nimia laudis et gloriae duriores conditiones, quam ferre possent, fessis Carthaginensibus imperasset. Illius viri et captivitas inopinatissima, et servitus indignissima, et juratio fidelissima, et mors crudelissima si deos illos non cogit erubescere, verum est quod aerei sunt, et non habent sanguinem.

calamités ne manquent pas dans l'enceinte même de Rome. Un débordement extraordinaire du Tibre envahit les parties basses de la ville : ce que le torrent des eaux n'a pas emporté, tombe ruiné par leur long séjour. L'inondation est suivie d'un incendie plus terrible encore. Le feu, maître des hauts édifices du forum, n'épargne pas même son propre sanctuaire, le temple de Vesta, où les vierges sont condamnées au fatal honneur de fournir à sa vie un aliment éternel. A cette heure, il ne vit pas seulement ; il sévit. Épouvantées de sa fureur, les vierges ne peuvent dérober aux flammes cette divinité fatale qui a déjà dévoré trois villes qui l'adorent. Le pontife Métellus, oublieux de son propre salut, se précipite, et, demi-brûlé, remporte l'idole : le feu ne sut pas même le reconnaître. Voilà donc une divinité qui, sans l'assistance humaine, n'eût pas eu la force de fuir. L'homme est plus secourable à la déesse que la déesse à l'homme. Impuissants à se soustraire eux-mêmes aux flammes, ces dieux pouvaient-ils protéger contre l'eau et le feu cette cité commise à leur tutelle ? Et, en effet, l'événement prouve leur impuissance. Certes nous ne ferions pas à nos adversaires de telles objections, si, établissant leurs idoles, non comme dispensatrices des biens temporels, mais comme emblèmes des éternels, ils nous disaient qu'exposées aux accidents communs à toute chose corporelle et visible, leur chute

Nec mala illo tempore gravissima intra mœnia defuerunt. Nam exundante nimis ultra morem fluvio Tiberino pene omnia urbis plana subversa sunt ; aliis impetu quasi torrentis impulsis, aliis velut stagno diuturno madefactis atque sublapsis. Istam deinde pestem ignis perniciosior subsequutus est, qui correptis circa forum quibusque celsioribus, etiam templo Vestæ suo familiarissimo non pepercit, ubi ei veluti vitam perpetuam diligentissima substitutione lignorum, non tam honoratæ quam damnatæ virgines donare consueverant. Tunc vero illic ignis, non tantum vivebat, sed etiam sæviebat. Cujus impetu exterritæ virgines, sacra illa fatalia, quæ jam tres, in quibus fuerant, presserant civitates, cum ab illo incendio liberare non possent, Metellus pontifex suæ quodam modo salutis oblitus irruens ea semiustulatus abripuit. Neque enim vel ipsum ignis agnovit : aut vero erat ibi numen, quod non etiam, si fuisset, fugisset. Homo igitur potius sacris Vestæ, quam illa homini prodesse potuerunt. Si autem a se ipsis ignem non repellebant, civitatem, cujus salutem tueri putabantur, quid contra illas aquas flammasque poterant adjuvare ? sicut etiam res ipsa nihil ea prorsus potuisse patefecit. Hæc istis nequaquam objicerentur a nobis, si illa sacra dicerent, non tuendis his bonis temporalibus instituta, sed significandis æternis ; et ideo, cum ea quod corporalia visibiliaque essent, perire contingeret, nihil his rebus minui,

ne peut compromettre l'objet de leur institution, et laisse toujours la faculté de les réparer pour les rendre à leur emploi. Mais, ô prodige d'aveuglement ! Croire que de périssables idoles puissent assurer à une ville la durée sur la terre, et dans le temps une félicité impérissable ! et lorsque leur présence n'a évidemment su conjurer aucune ruine, aucune invasion de l'adversité, on rougit d'abjurer des sentiments que l'on ne peut défendre !

XIX. Quant à la seconde guerre punique, et aux désastres de ces deux peuples engagés sur un immense champ de bataille, les rappeler serait trop long, de l'aveu des auteurs mêmes, plutôt panégyristes de Rome qu'historiens de ses exploits : la victoire ressemble à une défaite. Annibal surgit du fond de l'Espagne ; il franchit les Pyrénées, traverse la Gaule en courant, entame les Alpes ; dans une marche si longue, ses forces ont grossi ; il dévaste, il subjugue, il s'élançe des gorges de l'Italie comme un torrent. Quelle guerre ! quels flots de sang ! quels revers essuyés par les Romains ! Combien de villes infidèles ! combien, prises et saccagées ! Quels chocs funestes ! et combien de fois Annibal glorifié par les disgrâces de Rome ! Que dire de l'épouvantable journée de Cannes, où, malgré sa férocité, Annibal, rassasié du sang de tant de fiers ennemis, arrête, dit-on, le carnage ! C'est de ce champ de bataille qu'il envoie à Carthage trois boisseaux d'anneaux d'or pour laisser entendre qu'il s'est fait

propter quas fuerant instituta, et posse ad eosdem usus denuo reparari. Nunc vero cæcitate mirabili, eis sacris quæ perire possint, fieri potuisse existimant, ut salus terrena et temporalis felicitas civitatis perire non posset. Proinde cum illis etiam manentibus sacris, vel salutis contritio, vel infelicitas irruisse monstratur, mutare sententiam, quam defendere nequeunt, erubescunt.

XIX. *Secundo autem bello punico nimis longum est commemorare clades duorum populorum, tam longe secum lateque pugnantium ; ita ut his quoque fatentibus, qui non tam narrare bella romana, quam romanum imperium laudare instituerunt, similior victo fuerit ille qui vicit. Annibale quippe ab Hispania surgente, et Pyrenæis montibus superatis, Gallia transcursa, Alpibusque disruptis, tam longo circuitu auctis viribus, cuncta vastando aut subigendo, torrentis modo Italiæ faucibus irruente, quam cruenta bella gesta sunt, quam multa prælia ! Quoties Romani superati ! quam multa ad hostem oppida defecerunt, quam multa capta et oppressa ! quam diræ pugnæ, et toties Annibali romana clade gloriosæ ! De Cannensi autem mirabiliter horrendo malo quid dicam, ubi Annibal cum esset crudelissimus, tamen tanta inimicorum atrocissimorum cæde satiatus, parci jussisse perhibetur ? Unde tres modios annulorum aureo-*

de la noblesse romaine une moisson si terrible qu'elle s'apprécie plus aisément par la mesure que par le nombre : quant au massacre de cette multitude sans nom et sans anneau, massacre d'autant plus affreux que la mort se promenait dans les rangs plus obscurs, comment l'évaluer autrement que par conjecture ? Rome est dans une telle pénurie de soldats qu'au prix de l'impunité elle enrôle les malfaiteurs, au prix de la liberté les esclaves, et de ces troupes infâmes, c'est moins un corps auxiliaire dont elle recrute ses forces qu'une armée nouvelle qu'elle lève. Ces esclaves, mais que dis-je ? ces affranchis qui vont combattre pour la république romaine, manquent d'armes. On en dépouille les temples ; Rome semble dire aux dieux : Laissez-les, ces armes, que vous avez si longtemps gardées en vain ! Inutiles entre vos mains divines, elles rendront peut-être quelque service entre les mains de nos esclaves. Le trésor public ne suffit plus à la solde des armées ; les fortunes privées viennent en aide aux besoins de l'État. Chacun contribue avec tant de zèle qu'à l'exception de l'anneau et de la bulle, misérables marques de dignité, ni le sénat lui-même, ni les autres ordres, ni les tribus, ne se réservent aucun objet d'or. Qui pourrait soutenir la fureur des impies, si, de notre temps, ils étaient réduits à cette extrême détresse, eux qui montrent une telle animosité, quand ils font à des baladins plus de largesses pour un vain amusement, qu'on

rum Carthaginem misit : quo intelligerent tantam in illo prælio dignitatem cecidisse romanam, ut facilius eam caperet mensura quam numerus ; atque hinc strages turbæ ceteræ, tanto utique numerosioris, quanto infirmioris, quæ sine annulis jacebat, conjicienda potius quam nuntianda putaretur. Denique tanta militum inopia secuta est, ut Romani reos facinorum proposita impunitate colligerent, servitia libertate donarent, atque ex illis pudendus non tam suppleretur quam institueretur exercitus. Servis itaque, imo ne faciamus injuriam, jam libertis pro Romana republica pugnaturis arma defuerunt. Detracta sunt templis, tanquam Romani diis suis dicerent, Ponite quæ tam diu inaniter habuistis, ne forte aliquid utile inde facere possint nostra mancipia, unde vos, nostra numina, nihil facere potuistis. Tunc etiam stipendiis sufficiens cum defecisset ærarium, in usus publicos opes venere privatæ, adeo unoquoque id quod habuit conferente, ut præter singulos annulos aureos singulasque bullas, miserabilia dignitatis insignia, nihil sibi auri senatus ipse, quanto magis ceteri ordines tribusque relinquerent ! Quis ferret istos, si nostris temporibus ad hanc inopiam cogerentur, cum eos modo vix feramus, quando pro superflua voluptate plura donantur histrionibus, quam tunc legionibus pro extrema salute collata sunt ?

ne fit autrefois de sacrifices à l'entretien des légions pour le dernier salut de la république ?

XX. Mais, de tous les malheurs de la seconde guerre punique, en est-il un plus lamentable, plus digne d'une éternelle compassion que la ruine de Sagonte ? Cette ville d'Espagne, si dévouée au peuple romain, périt pour lui garder sa foi. Infracteur du traité, Annibal, ne cherchant qu'à provoquer les Romains à la guerre, assiége Sagonte avec fureur ; à cette nouvelle, Rome envoie des députés pour l'obliger à lever le siège. Repoussés avec mépris, ils vont à Carthage, ils y déposent leurs plaintes sur la violation du traité, et reviennent à Rome sans avoir rien obtenu. Pendant ces longs retards, cette florissante et malheureuse ville, si chère à l'Espagne, si chère à la République, après huit ou neuf mois de siège est détruite par les Carthaginois. Qui pourrait lire, qui pourrait surtout retracer ce funeste récit sans horreur ! Je veux toutefois le rappeler en peu de mots ; car il importe beaucoup à mon sujet. Consumée d'abord par la faim, des cadavres, dit-on, lui servent d'aliment ; bientôt épuisée de misères, pour ne pas tomber du moins captive aux mains d'Annibal, elle élève un immense bûcher, où ses citoyens s'entr'égorgeant et se précipitent avec leurs familles au milieu des flammes. Que ne se montrent-ils donc ici, ces dieux, monstres de débauches et d'orgies, ces dieux avides du parfum des sacrifices, et jaloux d'abuser les hommes par les ténèbres de leurs oracles

XX. Sed in his omnibus belli punici secundi malis, nihil miserabilius ac miserabili querela dignius, quam exitium Saguntinorum fuit. Hæc quippe Hispaniæ civitas amicissima populi romani, dum eidem populo fidem servat, eversa est. Hinc enim Annibal fracto fœdere Romanorum, causas quæsitit quibus eos irritaret ad bellum. Saguntum ergo ferociter obsidebat : quod ubi Romæ auditum est, missi legati ad Annibalem, ut ab ejus obsidione discederet. Contempti Carthaginem pergunt, querimoniamque deponunt fœderis rupti, infectoque negotio Romam redeunt. Dum hæ moræ aguntur, misera illa civitas opulentissima, suæ reipublicæ romanæque charissima, octavo vel nono a Pœnis mense deleta est. Cujus interitum legere, quanto magis scribere, horroris est. Breviter tamen eum commemorabo : ad rem quippe quæ agitur, multum pertinet. Primo fame contabuit : nam etiam suorum cadaveribus a nonnullis pasta perhibetur. Deinde omnium fessa rerum, ne saltem captiva in manus Annibalis perveniret, ingentem rogam publice struxit, in quem ardentem ferro etiam trucidatos omnes se suosque miserunt. Hic aliquid agerent dii helluones atque nebulones, sacrificiorum adipibus inhiantes, et fallacium divinationum caligine decipientes : hic aliquid agerent,

menteurs? Que ne viennent-ils au secours de cette fidèle alliée du peuple romain? Que ne sauvent-ils une cité qui périt pour sauver son serment? Ne sont-ils pas les médiateurs de l'alliance qui l'unit à Rome? Fidèle à ses promesses, à la foi jurée, elle est assiégée, elle est opprimée, elle est ruinée par un perfide. Plus tard, il est vrai, quand Annibal est sous les murs de Rome, ces dieux l'épouvantent et l'éloignent par des foudres et des tempêtes; mais maintenant, que ne se montrent-ils! Oui, j'ose le dire, il leur serait plus honorable de soulever les orages en faveur de ces alliés de Rome, destitués de toute assistance et victimes de leur seule fidélité, qu'en faveur des Romains, combattant pour leur propre intérêt et assez forts contre Annibal. S'ils étaient les défenseurs de la liberté et de la gloire de Rome, ils lui épargneraient l'éternel déshonneur de la ruine de Sagonte. Et n'est-ce pas démente de croire que Rome est sauvée des mains victorieuses d'Annibal par la protection de ces dieux, quand ils ne peuvent sauver cette fidèle amie de Rome qui meurt pour elle? Si Sagonte eût été chrétienne, si elle eût souffert ainsi pour la foi de l'Évangile, si, pour cette foi, sans dévouer soi-même sa vie au glaive et aux flammes, elle eût cependant souffert son entière ruine, elle eût souffert avec la même espérance qu'elle eût cru en Jésus-Christ; espérance, non d'une récompense fugitive comme le temps, mais d'une félicité sans autres limites que

civitati populi romani amicissimæ subvenirent, fidei conservatione pereuntem perire non sinerent. Ipsi utique medii præfuerunt, cum romanæ reipublicæ interjecto fœdere copulata est. Custodiens itaque fideliter quod ipsis præsidibus placito junxerat, fide vinxerat, juratione constrinxerat, a perfido obsessa, oppressa, consumpta est. Si ipsi dii tempestate atque fulminibus Annibalem postea romanis proximum mœnibus terruerunt, longeque miserunt; tunc primum tale aliquid facerent. Audeo quippe dicere, honestius illos pro amicis Romanorum, ideo periclitantibus ne Romanis frangerent fidem, et nullam opem tunc habentibus, quam pro ipsis Romanis, qui pro se pugnabant, atque adversus Annibalem opulenti erant, potuisse tempestate sævire. Si ergo tutores essent romanæ felicitatis et gloriæ, tam grave ab ea crimen Saguntinæ calamitatis averterent: nunc vero quam stulte creditur diis illis defensoribus Romam victore Annibale non periisse, qui Saguntinæ urbi non potuerunt, ne pro ejus periret amicitia, subvenire? Si Saguntinorum christianus populus esset, et hujusmodi aliquid pro fide evangelica pateretur, quanquam se ipse nec ferro, nec ignibus corrupisset; sed tamen si pro fide evangelica excidium pateretur, ea spe pateretur qua in Christum crediderat, non mercede brevissimi temporis, sed æternitatis in-

l'éternité. Quant à ces dieux que l'on ne sert, dont on ne recherche la protection que pour assurer une fragile et périssable prospérité, comment les défendre, comment les excuser de cette ruine de Sagonte, si ce n'est comme on les justifie de la mort du grand Régulus? Quelle différence, sinon que d'une part, c'est un seul homme, de l'autre, une ville entière qui succombe pour garder sa foi? Cette fidélité ramène l'un à Carthage, enchaîne l'autre à la destinée de Rome; est-ce donc la fidélité qui provoque le courroux des dieux? ou bien serait-il vrai que, malgré leur faveur, non-seulement des individus, mais des villes entières puissent périr? Que l'on décide; si la foi au serment offense ces dieux, qu'ils cherchent des perfides pour les servir. Mais si leur protection ne peut garantir ni les individus, ni les cités des plus cruels tourments et de la dernière catastrophe, le culte qu'on leur rend est stérile pour la félicité temporelle. Qu'ils cessent donc de s'indigner ceux qui font dater leur malheur de l'abolition des fêtes de leurs dieux; car la présence, la faveur même de ces dieux pourrait bien être impuissante non-seulement à leur épargner cette infortune et ces plaintes qu'elle soulève aujourd'hui, mais encore à les sauver du supplice de Régulus, de l'entière destruction de Sagonte.

XXI. J'abrège, songeant aux limites que je m'impose. Dans l'intervalle de la seconde et de la dernière guerre contre Carthage,

terminæ. Pro istis autem diis, qui propterea coli perhibentur, qui propterea colendi requiruntur, ut harum labentium atque transeuntium rerum felicitas tuta sit, quid nobis defensores et excusatores eorum de Saguntinis pereuntibus respondebunt, nisi quod de illo Regulo extincto? Hoc quippe interest, quod ille unus homo, hæc tota civitas; utriusque tamen interitus causa conservatio fidei fuit. Propter hanc enim ad hostes et redire ille voluit, et noluit ista transire. Conservata ergo provocat deorum iram fides? an possunt et diis propitiis perire non solum quique homines, verum etiam integræ civitates? Utrum volunt, eligant. Si enim fidei servatæ irascuntur illi dii, quærant perfidos a quibus colantur: si autem etiam illis propitiis multis gravibusque cruciatibus afflicti, interire homines civitatesque possunt, nullo fructu felicitatis hujus coluntur. Desinant igitur succensere, qui sacris deorum suorum perditis se infelices esse factos putant. Possent enim illis non solum manentibus, verum etiam faventibus, non, sicut modo, de miseria murmurare, sed sicut tunc Regulus et Saguntini, excruciiati horribiliter etiam penitus interire.

XXI. Porro inter secundum et postremum bellum carthaginense, quando Sallustius optimis moribus et maxima concordia dixit egisse Ro-

temps où Salluste assure que les mœurs et la concorde régnaient chez les Romains, en ces jours même de vertu austère et de parfaite union, Scipion le libérateur de Rome et de l'Italie, qui a terminé avec tant de gloire cette seconde guerre punique, si terrible, si funeste, si menaçante; vainqueur d'Annibal et de Carthage, ce héros dont on nous représente la vie entière, dès la première jeunesse, dévouée au service des dieux et nourrie dans leurs temples, Scipion cède aux accusations de ses ennemis, et, renonçant à cette ville sauvée et affranchie par sa valeur, après le plus mémorable triomphe, achève le reste de ses jours à Litterne, si indifférent pour Rome qu'il refuse à cette ville ingrate l'honneur de posséder sa cendre. Bientôt le proconsul Cn. Manlius triomphe des Gallo-Grecs, et à sa suite, pour la première fois, le luxe asiatique s'insinue dans Rome, de tous les ennemis le plus redoutable; pour la première fois on vit, dit-on, des lits d'airain, de précieux tapis; pour la première fois, des chanteuses s'introduisirent dans les festins, et avec elles tous les raffinements de la débauche. Mais je ne parle maintenant que des maux dont les hommes sont les victimes et non pas les auteurs. C'est pourquoi l'exemple de Scipion mourant loin de cette patrie qu'il a sauvée et qu'il abandonne à ses ennemis, convient mieux à mon sujet. Quelle n'est pas à son égard l'ingratitude de ces dieux dont il a protégé les temples contre Annibal,

manos (multa enim prætereo, suscepti operis modum cogitans) : eodem ergo ipso tempore morum optimorum maximæque concordiaë, Scipio illæ Romæ Italiaëque liberator, ejusdemque belli punici secundi tam horrendi, tam exitiosi, tam periculosi præclarus mirabilisque confector, victor Annibalis domitorque Carthaginis, cujus ab adolescentia vita describitur diis dedita templisque nutrita, inimicorum accusationibus cessit, carensque patria, quam sua virtute salvam et liberam reddidit, in oppido Linternensi egit reliquam complevitque vitam, post insignem suum triumphum nullo illius urbis captus desiderio, ita ut jussisse perhibeatur, ne saltem mortuo in ingrata patria funus fieret. Deinde tunc primum per Cneum Manlium proconsulem de Gallogræcis triumphantem, asiatica luxuria Romam omni hoste pejor irrepsit. Tunc enim primum lecti ærati, et pretiosa stragula visa perhibentur : tunc inductæ in convivia psaltriaë, et alia licentiosa nequitia. Sed nunc de his malis quæ intolerabiliter homines patiuntur, non de his quæ libenter faciunt, dicere institui. Unde illud magis quod de Scipione commemoravi, quod cedens inimicis extra patriam, quam liberavit, mortuus est, ad præsentem pertinet disputationem, quod ei romana numina a quorum templis avertit Annibalem, non reddiderunt vicem, quæ propter istam tantummodo co-

ces dieux que l'on ne sert que pour la félicité temporelle ! Mais, comme Salluste dit que la vertu régnaît alors dans Rome, j'ai cru devoir parler de ce luxe asiatique pour faire entendre que Salluste ne loue cette époque que par comparaison aux âges suivants, où la fureur de la discorde amena la dernière corruption ; car c'est alors, entre la seconde et la troisième guerre punique, que se publie la loi Voconia, qui défend d'instituer une femme héritière, même une fille unique. Se peut-il rien trouver, rien imaginer de plus injuste que cette loi ? Toutefois, dans l'intervalle de ces deux guerres, les infortunes de Rome furent moins intolérables. Ses armées étaient écrasées de guerres, mais elle se consolait par leurs victoires. La cité n'était plus déchirée par les discordes intestines. Mais après la dernière lutte contre Carthage, quand le jeune Scipion d'un élan victorieux eut abattu la rivale de Rome, et conquis à son tour en la ruinant le surnom d'Africain, la corruption dévore la république ; cette corruption, née de la victoire et de la sécurité, mère de tous les maux dont Rome fut bientôt opprimée : oui, Carthage fait plus de mal à son ennemi par la promptitude de sa chute que par la longueur de sa résistance. Depuis lors jusqu'à César Auguste, qui ravit aux Romains la liberté, confisquant au profit du despotisme royal cette liberté déchue de la gloire, et, de leur aveu même, factieuse, funeste, languissante, abâtardie ; Auguste, qui semble re-

luntur felicitatem. Sed quia Sallustius eo tempore ibi dixit mores optimos fuisse, propterea hoc de asiana luxuria commemorandum putavi, ut intelligatur etiam illud a Sallustio in comparatione aliorum temporum dictum, quibus temporibus pejores utique in gravissimis discordiis mores fuerunt. Nam tunc, id est inter secundum et postremum bellum carthaginense, lata est etiam illa lex Voconia, ne quis hæredem feminam faceret, nec unicam filiam. Qua lege quid iniquius dici aut cogitari possit, ignoro. Verumtamen toto illo intervallo duorum bellorum punicorum tolerabilior infelicitas fuit. Bellis tantummodo foris conterebatur exercitus, sed victoriis consolabatur : domi autem nullæ, sicut alias, discordiæ sæviebant. Sed ultimo bello punico uno impetu alterius Scipionis, qui ob hoc etiam ipse Africani cognomen invenit, æmula imperii romani ab stirpe deleta est : ac deinde tantis malorum aggeribus oppressa romana respublica, ut prosperitate ac securitate rerum, unde nimium corruptis moribus mala illa congesta sunt, plus nocuisse monstretur tam cito eversa, quam prius nocuerat tam diu adversa Carthago. Hoc toto tempore usque ad Cæsarem Augustum, qui videtur non adhuc vel ipsorum opinione gloriosam, sed contentiosam et exitiosam et plane jam enervem ac languidam libertatem omni modo extorsisse Romanis, et ad

lever la république défaillante et régénérer sa vieillesse malade : dans ce long espace, combien de revers ont, par différentes causes, flétri les armes romaines ? Parlerai-je de l'infâme traité de Numance ? A la vérité, les poulets sacrés s'étaient envolés de leur cage : présage funeste pour le consul Mancinus, comme si depuis tant d'années que, devenue même pour la république un objet de terreur, cette petite ville tient en échec toutes les forces romaines, les autres chefs ne l'eussent attaquée que sous de menaçants auspices.

XXII. Tout cela, je le passe sous silence ; mais puis-je taire l'ordre donné par Mithridate d'exterminer en un même jour les nombreux citoyens romains que leurs affaires avaient appelés et retenaient en Asie, ordre qui fut exécuté ? O spectacle digne de pitié ! Soudain, partout où se trouve un Romain, à la campagne, par les chemins, à la ville, dans les maisons, dans les bourgs, sur les places publiques, aux temples, au lit, à table, — impitoyablement massacré ! Écoutez les cris des mourants, voyez les larmes des spectateurs ; et les larmes des assassins peut-être ; cruelle nécessité pour des hôtes, non-seulement d'être les témoins, mais encore les exécuteurs de ces assassinats domestiques ! Dépouillant tout à coup ce visage d'affectueuse humanité pour accomplir au sein de la paix cet acte d'hostilité féroce ; bourreaux et victimes tout ensemble, leur âme est traversée du glaive dont

regale arbitrium cuncta revocasse, et quasi morbida vetustate collapsam veluti instaurasse ac renovasse rempublicam : toto ergo isto tempore, omitto ex aliis atque aliis causis etiam atque etiam bellicas clades, et numantinum fœdus horrenda ignominia maculosum : volaverant enim pulli de cavea, et Mancino consuli, ut aiunt, augurium malum fecerant ; quasi per tot annos, quibus illa exigua civitas romanum circumsessa exercitum affligerat, ipsique romanæ reipublicæ terrori esse jam cœperat, alii contra eam malo augurio processerint.

XXII. Sed hæc, inquam, omitto, quamvis illud nequaquam tacuerim, quod Mithridates rex Asiæ ubique in Asia peregrinantes cives romanos, atque innumerabili copia suis negotiis intentos, uno die occidi jussit : et factum est. Quam illa miserabilis rerum facies erat, subito quemque, ubicumque fuisset inventus, in agro, in via, in oppido, in domo, in vico, in foro, in templo, in lecto, in convivio, inopinate atque impie fuisse trucidatum ? Quis gemitus morientium, quæ lacrymæ spectantium, fortasse etiam ferientium fuerunt ? Quam dura necessitas hospitem, non solum videndi nefarias illas cædes domi suæ, verum etiam perpetrandi ; ab illa blanda comitate humanitatis repente mutatis vultibus ad hostile negotium in pace peragendum, mutuis dicam omnino vulneribus, cum per-

ils frappent le corps des Romains. Et tous ces infortunés avaient-ils donc aussi méprisé les augures? N'avaient-ils pas des dieux publics et domestiques à consulter avant ce voyage sans retour? Ont-ils négligé ce devoir? Alors pourquoi se plaindre aujourd'hui du christianisme? Dès longtemps les Romains méprisent ces vaines prédictions. Ont-ils consulté les dieux? Eh bien, qu'on nous le dise, de quoi leur ont servi toutes ces superstitions, tant que la loi, la loi humaine, les a permises et protégées?

XXIII. Rappelons enfin aussi brièvement que possible ces maux, d'autant plus déplorables qu'ils sont plus intérieurs: discordes civiles, ou plutôt subversives de toute cité; ce ne sont plus des séditions, mais de véritables guerres, lorsque tant de sang coule, lorsque les partis ne s'en tiennent plus aux invectives, aux luttes de la tribune, mais s'affrontent le glaive à la main; guerres sociales, guerres serviles, guerres civiles. Quels flots de sang romain répandus! Quelle dévastation de l'Italie! Quel désert elles en ont fait! Car avant, même que le Latium confédéré se soulevât contre Rome, tous les animaux assujettis aux besoins et à la puissance de l'homme, chiens, chevaux, ânes, bœufs, oublieux de leur accoutumance au joug domestique, devenus farouches tout à coup, sortent de leurs étables et courent en liberté, furieux à l'approche de leurs maîtres mêmes; — les

cussus in corpore, et percussor in animo feriretur? Num et isti omnes auguria contempserant? num deos et domesticos et publicos, cum de sedibus suis ad illam irremeabilem peregrinationem profecti sunt, quos consularent, non habebant? Hoc si ita est, non habent cur isti in hac causa de nostris temporibus conquerantur. Olim Romani hæc vana contemnunt. Si autem consuluerunt, respondeatur quid ista profuerunt, quando per humanas duntaxat leges, nemine prohibente, licuerunt.

XXIII. Sed jam illa mala breviter, quantum possumus, commemoremus, quæ quanto interiora, tanto miseriora exstiterunt: discordiæ civiles, vel potius inciviles; nec jam seditiones, sed etiam ipsa bella urbana, ubi antus sanguis effusus est, ubi partium studia, non concionum dissensionibus variisque vocibus in alterutrum, sed plane jam ferro armisque sæviebant: bella socialia, bella servilia, bella civilia quantum romanum ruorem fuderunt, quantam Italiæ vastationem, desertionemque fecerunt? Jamque antequam se adversus Romam sociale Latium commoveret, uncta animalia humanis usibus subdita, canes, equi, asini, boves, et næque alia pecora sub hominum dominio fuerunt, subito efferata et domesticæ lenitatis oblita, relictis tectis libera vagabantur, et omnem non solum aliorum, verum etiam dominorum aversabantur accessum, non sine

poursuivre, c'est s'exposer à la mort ou au plus grand péril. Quels maux ne présageait pas un tel prodige; mal déjà si grand, s'il n'était pas un présage? fût-il arrivé de nos jours, nous verrions les païens plus enragés contre nous que ces animaux ne l'étaient alors contre leurs maîtres.

XXIV. Les guerres civiles commencent par les séditions des Gracques; séditions que provoquent les lois agraires. Il s'agissait de distribuer au peuple les terres que la noblesse possédait injustement. Mais oser extirper un abus enraciné par le temps, c'était la tentative la plus dangereuse, et l'événement en fait foi, la plus pernicieuse à la république. Quelles funérailles accompagnèrent le trépas du premier Gracchus? Et celui de son frère, peu de temps après? Ce n'est plus la loi, ce n'est plus l'autorité publique qui punit de mort, mais les factions qui, le fer à la main, enveloppent nobles et plébéiens dans un commun massacre. Le jeune Gracchus est tué. Le consul L. Opimius, qui dans Rome même a levé les armes contre le tribun, qui l'a exterminé avec ses amis après un affreux carnage, poursuit le reste du parti vaincu par voie d'enquêtes judiciaires, et trois mille hommes, dit-on, sont égorgés! d'où l'on peut conjecturer combien de morts a coûtées cette atroce mêlée, quand le glaive de la justice immole de sang-froid tant de victimes. Le meurtrier de Gracchus vend sa tête au consul tout le poids de l'or qu'elle

exitio vel periculo audentis, si quis de proximo urgeret. Quanti mali signum fuit, si hoc signum foit quod tantum malum fuit, si etiam signum non fuit? Hoc si nostris temporibus accidisset, rabidiores istos quam illi sua animalia pateremur.

XXIV. Initium autem civilium bellorum fuit, seditiones Gracchorum agrariis legibus excitatæ. Volebant enim agros populo dividere, quos nobilitas perperam possidebat. Sed tam vetustam iniquitatem audere convellere, periculosissimum; imo vero, ut ipsa res docuit, perniciosissimum fuit. Quæ funera facta sunt, cum prior Gracchus occisus est? quæ etiam, cum alius frater ejus non longo interposito tempore? Neque enim legibus et ordine potestatum, sed turbis armorumque conflictibus nobiles ignobilesque necabantur. Post Gracchi alterius interfectionem, Lucius Opimius consul, qui adversus eum intra Urbem arma commoverat, eoque cum sociis oppresso et extincto ingentem civium stragem fecerat, cum quæstionem haberet jam judiciaria inquisitione ceteros persequens, tria millia hominum occidisse perhibetur. Ex quo intelligi potest, quantam multitudinem mortium habere potuerit turbidus conflictus armorum, quando tantam habuit judiciorum velut examinata cognitio. Percussor Gracchi ipsius caput quantum grave erat, tanto auri pondere consuli ven-

pèse : marché conclu avant le massacre où périt encore le consulaire M. Fulvius avec ses enfants.

XXV. C'est un ingénieux décret du sénat qui, sur le lieu même de cette sanglante sédition où périrent tant de citoyens de tout ordre, élève un temple à la Concorde, afin que ce monument du supplice des Gracques frappe toujours les yeux et la mémoire des orateurs. Et cependant n'est-ce pas une raillerie contre les dieux que la consécration d'un temple en l'honneur de cette déesse? Sa présence n'eût-elle pas épargné à Rome tant de déchirements et de ruines, si ce n'est que, coupable de ces horreurs en se retirant du cœur des citoyens, elle méritait d'être enfermée dans ce temple comme dans une prison? Et, en effet, si l'on voulait perpétuer le souvenir de ces tragiques scènes, que n'élevait-on plutôt un temple à la Discorde? Car, est-il une raison pour que la Concorde soit déesse, et que la Discorde ne le soit pas? L'une bonne, l'autre mauvaise déesse, suivant la distinction de Labéon suggérée sans doute par l'aspect du temple que Rome avait dédié à la Fièvre comme à la Santé : logiquement, n'en devait-elle pas un à la Discorde aussi bien qu'à la Concorde? C'était donc un grand péril pour les Romains, de vivre sous le courroux d'une si détestable déesse; c'était oublier que la ruine de Troie n'avait eu d'autre cause que sa colère. N'est-ce pas elle qui, pour n'avoir pas été invitée au banquet des dieux, jette entre les trois déesses le fatal débat de la pomme

didit : hæc enim pactio cædem præcesserat. In qua etiam occisus est cum liberis Marcus Fulvius consularis.

XXV. Eleganti sane senatus-consulto eo ipso loco, ubi funereus tumultus ille commissus est, ubi tot cives ordinis cujusque ceciderunt, ædes Concordiæ facta est, ut Græchorum pœnæ testis concionantium oculos feriret, memoriamque compungeret. Sed hoc quid aliud fuit, quam irrisio deorum, illi deæ templum construere, quæ si esset in civitate, non tantis dissensionibus dilacerata corrueret? nisi forte sceleris hujus rea Concordia, quia deseruerat animos civium, mernit in illa æde tanquam in carcere includi. Cur enim, si rebus gestis congruere voluerunt, non ibi potius ædem Discordiæ fabricaverunt? an ulla ratio redditur, cur Concordia dea sit, et Discordia dea non sit; ut secundum Labeonis distinctionem, bona sit ista, illa vero mala? Nec ipse aliud secutus videtur, quam quod advertit Romæ etiam Febri, sicut Saluti, templum constitutum. Eo igitur modo non tantum Concordiæ, verum etiam Discordiæ constitui debuit. Periculose itaque Romani tam mala dea irata vivere voluerunt, nec trojanum excidium recoluerunt originem ab ejus offensione sumpsisse. Ipsa quippe quia inter Deos non fuerat invitata, trium dearum litem aurei mali

d'or? de là, division de l'Olympe, victoire de Vénus, ruine de Troie. Irritée peut-être que Rome n'eût pas daigné lui élever un temple comme aux autres divinités, elle s'en vengeait d'abord en la remplissant de troubles et de tumultes; qu'on juge donc de la violence de sa fureur, quand sur le lieu même du carnage, ce lieu monument de ses œuvres, elle vit un temple debout en l'honneur de sa rivale! Ils s'emporent contre nous, les savants et les sages, quand nous rions de ces vanités profanes; et cependant, adorateurs des bonnes et des mauvaises divinités, peuvent-ils sortir de cette question sur la Concorde et la Discorde, soit qu'ils aient négligé le culte de ces déesses, leur préférant la Fièvre et la Guerre, qui ont à Rome d'antiques autels, soit que, malgré leurs hommages, la Concorde en se retirant les ait abandonnés à la Discorde, dont la fureur les entraîne jusque dans l'abîme des guerres civiles.

XXVI. Admirable barrière contre les séditions que ce temple de la Concorde, monument du supplice des Gracques, qu'ils ont cru devoir incessamment présenter aux orateurs! Quel fruit leur en est-il revenu? Les maux qui suivirent, plus grands encore, le prouvent assez; car, depuis, loin d'éviter l'exemple des Gracques, les orateurs ne s'attachent qu'à les surpasser. Le tribun Saturninus, le préteur C. Servilius, et plus tard M. Drusus, soulèvent ces sanglantes séditions qui allument les guerres sociales. L'Italie, couverte de deuil et de ruines, devient un

suppositione commenta est: unde rixa numinum, et Venus victrix, et rapta Helena, et Troja deleta. Quapropter, si forte indignata quod inter deos in Urbe nullum templum habere meruit, ideo jam turbabat tantis tumultibus civitatem; quanto atrocius potuit irritari, cum in loco illius cædis, hoc est in loco sui operis, adversariæ suæ constitutam ædem videret? Hæc vana ridentibus nobis illi docti sapientesque stomachantur, et tamen numinum bonorum malorumque cultores de hac quæstione Concordiæ Discordiæque non exeunt, sive prætermiserint harum dearum cultum, eisque Febrem Bellonamque prætulerint, quibus antiqua fana fecerunt; sive et istas coluerint, cum sic eos, discedente Concordia, Discordia sæviens usque ad civilia bella perduxerit.

XXVI. Præclarum vero seditionibus obstaculum, ædem Concordiæ testem cædis suppliciique Gracchorum concionantibus opponendam putarunt. Quantum ex hoc profecerint, indicant secuta pejora. Laborarunt enim deinceps concionatores, non exemplum devitare Gracchorum, sed superare propositum, Lucius Saturninus tribunus plebis, et Caius Servilius prætor et multo post Marcus Drusus, quorum omnium seditionibus cædes primo jam tunc gravissimæ, deinde socialia bella exarserunt:

affreux désert : succèdent la guerre des esclaves, puis les guerres civiles. Quels combats ! quelle effusion de sang romain ! On eût dit que tous les peuples de l'Italie, cette force vitale de l'empire, étaient subjugués par la barbarie. Une poignée d'esclaves, soixante-dix gladiateurs à peine, donnent naissance à la guerre servile. Mais comme leur fureur s'accroît avec leur nombre ; combien de généraux romains vaincus, combien de villes et de pays impitoyablement dévastés ! A peine les historiens peuvent-ils retracer tant d'horribles scènes. Et ce n'est pas la seule guerre servile : les esclaves ont déjà ravagé la Macédoine, plus tard la Sicile et toute la côte. Qui pourrait rapporter ces affreux brigandages des pirates, dégénérant en une guerre formidable ? qui pourrait élever ses récits à la hauteur des événements ?

XXVII. Couvert de sang romain, tout fumant du meurtre de ses ennemis, Marius vaincu fuit à son tour. Rome respire un instant. Mais bientôt il rentre avec Cinna ; et, pour me servir des paroles de Cicéron, en égorgeant les plus illustres citoyens, il éteint les flambeaux de la République. Sylla venge cette atroce victoire. Quelle vengeance ! Rome décimée est baignée dans son sang ! Vengeance plus funeste peut-être que l'impunité des crimes qu'elle poursuit. Lucain l'a dit : « Le remède excède

quibus Italia vehementer afflicta, et ad vastitatem mirabilem desertionemque perducta est. Bellum deinde servile successit, et bella civilia : in quibus quæ prælia commissa sunt, quid sanguinis fusum ? ut omnes fere Italæ gentes, quibus romanum maxime præpollebat imperium, tanquam sæva barbarie domarentur. Jam ex paucissimis, hoc est minus quam septuaginta, gladiatoribus quemadmodum bellum servile contractum sit, ad quantum numerum et quam acrem ferocemque pervenerit : quos ille numerus imperatores populi romani superaverit : quas et quomodo civitates regionesque vastaverit, vix qui historiam conscripserunt, satis explicare potuerunt. Neque id solum fuit servile bellum ; sed et Macedoniam provinciam prius servitia depopulata sunt, et deinde Siciliam oramque maritimam. Quanta etiam et quam horrenda commiserint primo latrocinia, deinde valida bella piratarum, quis pro magnitudine rerum valeat eloqui ?

XXVII. Cum vero Marius civili sanguine jam cruentus, multis adversarum sibi partium peremptis, victus Urbe profugisset, vix paululum respirante civitate, ut verbis Tullianis utar, *superavit postea Cinna cum Mario. Tum vero clarissimis viris interfectis, lumina civitatis extincta sunt. Ultus est hujus victoriæ crudelitatem postea Sylla, ne dici quidem opus est quanta diminutione civium et quanta calamitate reipublicæ. De hac enim vindicta, quæ perniciosior fuit, quam*

toute mesure : la main qui opère suit le mal de trop près. Les coupables périrent, mais quand il ne survivait que des coupables. Les haines sont affranchies ; libre du frein des lois , la vengeance se précipite. »

Pendant cette guerre, sans compter les citoyens frappés sur le champ de bataille, la ville elle-même fut jonchée de cadavres. Rues, places, marchés, théâtres, temples, en étaient encombrés. On ne saurait décider si les vainqueurs avaient été plus impitoyables avant ou après la victoire, pour vaincre ou pour avoir vaincu. Quand Marius revient de l'exil en triomphe, combien d'assassinats de toutes parts ! La tête du consul Octavius exposée sur les rostres ; César et Fimbria égorgés dans leurs maisons ; les deux Crassus père et fils immolés en présence l'un de l'autre ; Bébius et Numitorius traînés mourants par un croc de fer, et leurs entrailles dispersées ! Catulus se dérobe par le poison aux mains de ses ennemis ; Mérula, flamme de Jupiter, s'ouvre les veines, et fait au dieu une libation de son propre sang. On frappe sur l'heure aux yeux de Marius tous ceux qui en le saluant n'ont pu obtenir de presser sa main.

XXVIII. Vainqueur à son tour, Sylla venge tant de cruautés. La guerre est finie, les haines survivent, et la victoire achetée au prix de tant de sang se montre encore plus inexorable dans

si scelera quæ puniebantur, impunita relinquerentur, ait et Lucanus :

Excessit medicina modum ; nimiumque secuta est,
Qua morbi duxere, manus ; periere nocentes.
Sed cum jam soli possent superesse nocentes,
Tunc data libertas odiis, resolutaque legum
Frenis ira ruit.

Illo bello Mariano atque Syllano, exceptis his qui foris in acie ceciderunt, in ipsa quoque Urbe cadaveribus vici, plateæ, fora, theatra, templa completa sunt ; ut difficile judicaretur quando victores plus funerum ediderint, utrum prius ut vincerent, an postea quia vicissent : cum primum victoria mariana, quando de exsilio se ipse restituit, exceptis passim quaquaversum cædibus factis, caput Octavii consulis poneretur in rostris, Cæsar et Fimbria in domibus trucidarentur suis, duo Crassi, pater et filius, in conspectu mutuo mactarentur, Bebius et Numitorius unco tracti sparsis visceribus interirent, Catulus hausto veneno se manibus inimicorum subtraheret, Merula, flamen Dialis, præcissis venis Jovi etiam suo sanguine litaret. In ipsius autem Marii oculis continuo feriebantur, quibus salutantibus dexteram porrigere noluisset.

XXVIII. Syllana vero victoria secuta, hujus videlicet vindex crudelitatis, post tantum sanguinem civium, quo fuso comparata fuerat, finito jam

la paix. Aux massacres récents de l'ancien Marius, Marius le jeune et Carbon ajoutent de nouvelles horreurs. Sous la menace du retour de Sylla, désespérant et de la victoire et de leur salut, ils versent à flots le sang de leurs ennemis et celui de leurs partisans mêmes. C'est peu de promener la mort par toute la ville, ils assiègent le sénat; tirés du palais comme d'une prison, les sénateurs passent par le glaive. Dans le temple le plus révééré des Romains, au pied des autels de Vesta qu'il embrasse, le pontife Mucius Scévola est assassiné, et ce feu entretenu par la perpétuelle vigilance des vierges, il l'éteint presque de son sang. Mais Sylla rentre vainqueur : et d'abord il fait tuer dans une ferme publique sept mille hommes désarmés; ici, ce n'est plus la guerre, c'est la paix; ce n'est plus l'épée, c'est un seul mot qui égorge. Tout partisan de Sylla frappe qui bon lui semble. Le dénombrement des morts est impossible. On conseille enfin à Sylla de laisser vivre quelques-uns de ses ennemis, afin que les vainqueurs aient à qui commander. Alors est réprimée cette licence de tuer qui courait çà et là avec rage, et l'on dresse, à la stupéfaction générale, cette table où se lisent les noms de deux mille chevaliers et sénateurs dévoués au poignard et à la proscription. Ce nombre attriste, mais la fin du carnage console : et l'on s'afflige moins de la perte de tant de victimes que l'on ne

bello inimicitiiis viventibus, crudelius in pace grassata est. Jam etiam post Marii majoris pristinas ac recentissimas cædes additæ fuerant aliæ graviores a Mario juvene, atque Carbone earundem partium Marianarum : qui Sylla imminente, non solum victoriam, verum etiam ipsam desperantes salutem, cuncta suis alienisque cædibus impleverunt. Nam præter stragem late per diversa diffusam, obsesso etiam senatu, de ipsa curia, tanquam de carcere, producebantur ad gladium. Mucius Scævola pontifex, quoniam nihil apud Romanos templo Vestæ sanctius habebatur, aram ipsam amplexus, occisus est; ignemque illum, qui perpetua cura virginum semper ardebat, suo pene sanguine exstinxit. Urbem deinde Sylla victor intravit, qui in villa publica, non jam bello, sed ipsa pace sæviante, septem millia ditorum (unde utique inermia) non pugnando, sed jubendo prostraverat. In Urbe autem tota quem vellet Syllanus quisque feriebat : unde tot funera numerari omnino non poterant, donec Syllæ suggereretur, sinendos esse aliquos vivere, ut essent quibus possent imperare qui vicerant. Tunc jam cohibita, quæ hac atque hac passim furibunda ferebatur licentia jugulandi, tabula illa cum magna gratulatione proposita est, quæ hominum ex utroque ordine splendido, equestri scilicet atque senatorio, occidendorum ac proscribendorum duo millia continebat. Contristabat numerus, sed consolabatur modus; nec quia tot

se réjouit d'un malheur qui dispense de craindre pour soi. Cependant cet égoïsme sauvage se laisse arracher un cri de compassion aux tortures inouïes où plusieurs périrent. Il en est un que les mains déchirèrent sans couteau, les mains seules! Des hommes dépecèrent un homme avec plus de férocité que les bêtes un cadavre qu'on leur jette! Un autre, les yeux arrachés, les membres l'un après l'autre coupés, est réduit à vivre ou plutôt à mourir longtemps dans ces atroces souffrances! Plus d'une ville célèbre se vend à l'encan comme on vend une ferme. Une tout entière est condamnée à mort comme un coupable. Voilà ce qui se passe dans la paix, non pour décider la victoire, mais pour l'assurer par la terreur. La paix et la guerre disputent de cruauté, et c'est la paix qui l'emporte. La guerre frappe des hommes armés, la paix les désarme pour les frapper; l'une permet de rendre blessure pour blessure; l'autre, loin de laisser vivre celui que le glaive a épargné, lui défend toute résistance contre le poignard.

XXIX. Quelle rage, quelle cruauté d'étrangers et de barbares est comparable à cette victoire de citoyens sur citoyens? Qu'est-ce que Rome a souffert de plus funeste, de plus horrible? Est-ce l'ancienne conquête des Gaulois, la récente invasion des Goths, ou bien la féroce domination de Marius, de Sylla et de tant de chefs, membres illustres de la république, acharnés sur leur propre corps? Les Gaulois, il est vrai, égorgent tout

cadebatur tantum erat mœroris, quantum lætitiæ, quia ceteri non timebant. Sed in quibusdam eorum, qui mori jussi erant, etiam ipsa licet crudelis ceterorum securitas, genera mortium exquisita congemuit. Quemdam enim sine ferro laniantium manus diripuerunt, immanius homines hominem vivum, quam bestię solent discernere cadaver abjectum. Alius oculis effossis et particulatim membris amputatis in tantis cruciatibus diu vivere, vel potius diu mori coactus est. Subhastatæ sunt etiam, tanquam villæ, quædam nobiles civitates. Una vero, velut unus reus duci jubere-tur, sic tota jussa est trucidari. Hæc facta sunt in pace post bellum, non ut acceleraretur obtinenda victoria, sed ne contemneretur obtenta. Pax cum bello de crudelitate certavit, et vicit. Illud enim prostravit armatos, ista nudatos. Bellum erat, ut qui feriebatur, si posset, feriret : pax autem, non ut qui evaserat, viveret, sed ut moriens non repugnaret.

XXIX. Quæ rabies exterarum gentium, quæ sævitia barbarorum huic de civibus victoriæ civium comparari potest? Quid Roma funestius, tetrius, amariusque vidit, utrum olim Gallorum et paulo ante Gothorum irruptionem, an Marii et Syllæ aliorumque in eorum partibus virorum clarissimorum tanquam suorum luminum in sua membra ferocitatem?

ce qu'ils trouvent de sénateurs dans Rome, le Capitole excepté, dont la citadelle seule sut se défendre. Ils promirent toutefois à ses défenseurs de racheter au prix de l'or une vie que peut-être le glaive ne pouvait atteindre, mais qu'un siège eût lentement consumée ! Les Goths au contraire, ont fait grâce à tant de sénateurs, qu'il faut s'étonner s'ils en ont frappé quelques-uns. Sylla, lui, du vivant même de Marius, s'empare en vainqueur de ce Capitole préservé des Gaulois, et de là il donne le signal du carnage. Pendant que Marius fuit, Marius qui va revenir plus cruel, plus altéré de sang, Sylla au Capitole légitime par un sénatus-consulte ses arrêts de mort et de confiscation. Bientôt, en son absence, quoi de sacré pour les partisans de Marius, quand ils ne pardonnent pas même à Mutius, citoyen, sénateur, pontife, Mutius qui enlace d'un malheureux embrassement l'autel où reposent, dit-on, les destinées de Rome ? Et, pour passer sous silence tant d'autres massacres, cette dernière table dressée par Sylla égorge plus de sénateurs qu'aujourd'hui les Goths n'en peuvent dépouiller.

XXX. Quelle effronterie, quelle audace, quelle impudence, quelle déraison, ou plutôt quel délire aux païens, de ne pas imputer à leurs dieux les anciennes calamités et d'imputer les nouvelles à notre Christ ? Eh quoi ! ces guerres civiles, de l'aveu même de leurs historiens, plus cruelles que toutes les guerres étrangères, ces guerres qui n'ont pas été seulement le

Galli quidem trucidaverunt senatum, quidquid ejus in Urbe tota, præter arcem Capitolinam, quæ sola utcumque defensa est, reperire potuerunt ; sed in illo colle constitutis auro vitam saltem vendiderunt, quam etsi ferro capere non possent, possent tamen obsidione consumere : Gothi vero tam nullis senatoribus pepercerunt, ut magis mirum sit quod aliquos peremerunt. At vero Sylla, vivo adhuc Mario, ipsum Capitolium, quod a Gallis utum fuit, ad decernendas cædes victor insedit ; et cum fuga Marius esset elapsus, ferocior cruentiorque rediturus, iste in Capitolio per senatus tiam consultum tam multos vita rebusque privavit. Marianis autem artibus, Sylla absente, quid sanctum cui parcerent fuit, quando Mutioivi, senatori, pontifici, aram ipsam, ubi erant, ut aiunt, fata romana, miseris ambienti amplexibus non pepercerunt ? Syllana porro tabula illa ostrema, ut omittamus alias innumerabiles mortes, plures jugulavit senatores, quam Gothi vel spoliare potuerunt.

XXX. Qua igitur fronte, quo corde, qua impudentia, qua insipientia, et potius amentia, illa diis suis non imputant, et hæc nostro imputant christo ? Crudelia bella civilia omnibus bellis hostilibus, auctoribus etiam eorum fatentibus, amariora, quibus illa respublica nec afflicta, sed per-

fléau , mais la ruine de la république , ne se sont-elles pas élevées longtemps avant l'avènement de Jésus-Christ? Quel enchaînement de causes néfastes rattache les guerres de Sylla et de Marius à celles de Sertorius et de Catilina, l'un proscrit, l'autre formé par Sylla , et amène les violents débats de Lépидus et de Catulus, l'un voulant abolir, l'autre maintenir les actes du dictateur ; sanglante transition à la rivalité de César et de Pompée : Pompée, sectateur de Sylla, dont il égale, s'il ne surpasse, la puissance ; César impatient de cette puissance qu'il convoite et porte encore plus haut par la défaite et la mort de son rival ! Puis vient l'autre César, appelé depuis Auguste, et le Christ naît sous son empire. Auguste parut lui-même dans plusieurs guerres civiles où périrent beaucoup d'hommes illustres , entre autres Cicéron, qui professait avec tant d'éloquence l'art de gouverner l'État. Le vainqueur de Pompée, C. César , exerce la victoire avec clémence, il remet à ses ennemis la vie et leur dignité ; mais bientôt , sous prétexte qu'il aspire à la royauté, quelques patriciens le poignent en plein sénat, prétendant l'immoler à la liberté publique. Lui mort, un homme de mœurs bien différentes , un monstre de vices et de corruption, Antoine, paraît aspirer à la tyrannie. C'est contre Antoine que Cicéron défend cette liberté avec tant de véhémence. Cependant se lève l'autre César, jeune homme de si heureuse espérance , fils adop-

ditā omnino judicata est, longē ante adventum Christi exorta sunt, et sceleratarum concatenatione causarum a bello mariano atque syllano ad bella Sertorii et Catilinæ, quorum a Sylla fuerat ille proscriptus, ille nutritus : inde ad Lepidi et Catuli bellum, quorum alter gesta Syllana rescindere, alter defendere cupiebat : inde ad Pompeii et Cæsaris, quorum Pompeius sectator Syllæ fuerat, ejusque potentiam vel æquaverat, vel jam etiam superaverat ; Cæsar autem Pompeii potentiam non ferebat, sed quia non habebat, quam famen illo victo interfectoque transcendit. Hinc ad alium Cæsarem, qui post Augustus appellatus est, pervenerunt, quo imperante natus est Christus. Nam et ipse Augustus cum multis gessit bella civilia : et in eis etiam multi clarissimi viri perierunt, inter quos et Cicero, disertus ille artifex regendæ reipublicæ. Pompeii quippe victorem Caium Cæsarem (qui victoriam civilem clementer exercuit, suisque adversariis vitam dignitatemque donavit) tanquam regni appetitorem quorundam nobilium conjuratio senatorum velut pro reipublica libertate in ipsa curia trucidavit. Hujus deinde potentiam, multum moribus dispar, vitiisque omnibus inquinatus atque corruptus, affectare videbatur Antonius, cui vehementer pro eadem illa velut patriæ libertate Cicero resistebat. Tunc emerserat mirabilis indolis adolescens ille ali-

tif de Jules et depuis appelé Auguste. Cicéron favorise ce pouvoir naissant ; il espère qu'après avoir ruiné la domination d'Antoine , le jeune César rétablira la liberté de sa patrie. O prodige d'aveuglement et d'imprévoyance ! celui dont il appuyait le crédit et l'élévation livre à Antoine, comme gage de réconciliation, la tête de Cicéron lui-même, et confisque à son profit cette liberté pour laquelle le célèbre orateur avait dépensé tant d'éloquence.

XXXI. Qu'ils accusent leurs dieux de tant de maux, eux qui sont ingrats envers le Christ de tant de biens ! Eh quoi ! à l'époque de ces calamités, ne voyait-on pas fumer les autels de l'idolâtrie ? N'exhalaient-ils pas l'encens de l'Arabie et le parfum des fleurs nouvelles ? Quelle magnificence éclatait sur les pontifes et dans les temples ! Sacrifices , jeux , fanatiques fureurs , que manquait-il au culte des dieux ? Et cependant le sang des citoyens coulait à flots sous le glaive des citoyens ; il ruisselait même entre les autels. Au pied de ces autels , Cicéron ne va pas chercher un asile que Mutius leur a vainement demandé. Mais , de nos jours , ces indignes blasphémateurs du christianisme ne se sont-ils pas réfugiés aux lieux placés sous la protection du Christ ? Que dis-je ? les barbares eux-mêmes ne les y ont-ils pas amenés , pour leur assurer la vie sauve ? Oui , j'affirme , et j'en appelle au jugement de tout homme libre de prévention , j'affirme que si le genre hu-

Cæsar, illius Caii Cæsaris filius adoptivus : qui, ut dixi, postea appellatus est Augustus. Huic adolescenti Cæsari, ut ejus potentia contra Antonium nutritur, Cicero favebat ; sperans eum depulsa et oppressa Antonii dominatione instauraturum reipublicæ libertatem, usque adeo cæcus atque improvidus futurorum, ut ille ipse juvenis, cujus dignitatem ac potestatem fovebat, et eundem Ciceronem occidendum Antonio quadam quasi concordiæ pactione permitteret, et ipsam libertatem reipublicæ, pro qua multum ille clamaverat, ditioni propriæ subjugaret.

XXXI. Deos suos accusent de tantis malis, qui nostro Christo ingrati sunt de tantis bonis. Certe quando illa mala fiebant, calebant aræ numinum, sabæo thure sertisque recentibus halabant, clarebant sacerdotia, ana renidebant ; sacrificabatur, ludebatur, furebatur in templis, quando passim tantus civium sanguis a civibus, non modo in ceteris locis, verum inter ipsa quoque deorum altaria fundebatur. Non elegit templum, quo confugeret Tullius ; quia frustra elegerat Mutius. Hi vero qui multo indignius insultant christianis temporibus, aut ad loca Christo dicatissima confugerunt, aut illuc eos, ut viverent, etiam ipsi barbari deduxerunt. Illud scio, et hoc mecum quisquis sine studio partium judicat, facillime gnoscit (ut omittam cetera quæ multa commemoravi, et alia multo

main eût reçu la doctrine chrétienne avant les guerres puniques , et qu'il fût survenu ces calamités épouvantables dont l'Europe et l'Afrique furent alors écrasées , il n'est pas aujourd'hui un seul de ces blasphémateurs qui ne les eût attribuées au christianisme. Qui pourrait tenir tête à leurs clameurs , si la connaissance et la propagation de l'Évangile eussent précédé ces désastres de Rome , — invasions des Gaulois , débordements du Tibre , incendie , et , comble de misères ! les guerres civiles ? Quant aux autres fléaux , qui surpassent toute croyance et tiennent du prodige , s'ils étaient arrivés de notre temps , à qui en ferait-on un crime , sinon aux chrétiens ? Je passe sous silence ces phénomènes plus merveilleux que nuisibles. Et , en effet , que des bœufs parlent , que des enfants encore au sein de leurs mères prononcent quelques mots , que des serpents volent , que des femmes changent de sexe , etc. , tous ces faits , vrais ou faux , racontés non par les poètes , mais par les historiens , étonnent les hommes sans leur nuire ; mais qu'il pleuve de la terre , de la craie , des pierres , des pierres véritables et non de la grêle , voilà certes des accidents qui peuvent être des plus funestes. Le mont Etna , lisons-nous encore , vomit avec tant de fureur ses feux sur le rivage , que la mer brûlante calcina ses rochers et fondit la poix des navires ; prodige in-

plura quæ commemorare longum putavi) , si humanum genus ante bella punica christianam reciperet disciplinam , et consequeretur rerum tanta vastatio , quanta illis bellis Europam Africanque contrivit ; nullus talium , quales nunc patimur , nisi christianæ religioni mala illa tribuisset. Multo autem minus eorum voces tolerarentur , quantum attinet ad Romanos , si christianæ religionis receptionem et diffamationem , vel irruptio illa Gallorum , vel Tiberini fluminis igniumque illa depopulatio , vel quod cuncta mala præcedit , bella illa civilia sequerentur. Mala etiam alia , quæ usque adeo incredibilia acciderunt , ut inter prodigia numerarentur , si christianis temporibus accidissent , quibus ea , nisi christianis hominibus , tanquam crimina objicerent ? Omitto quippe illa , quæ magis fuerunt mira quam noxia , boves locutos , infantes nondum natos de uteris matrum quædam verba clamasse , volasse serpentes , feminas et gallinas et homines in masculinum sexum fuisse conversas : et cetera hujusmodi ; quæ in eorum libris , non fabulosis , sed historicis , seu vera seu falsa sint , non inferunt hominibus perniciem , sed stuporem. Sed cum pluit terra , cum pluit creta , cum pluit lapidibus , non ut grando appellari solet hoc nomine , sed omnino lapidibus ; hæc profecto etiam graviter lædere poterunt. Legimus apud eos Ætnæis ignibus ab ipso montis vertice usque ad littus proximum decurrentibus ita mare ferbuisse , ut rupes exurerentur , et pices navium solverentur. Hoc utique non leviter noxium fuit , quam-

croyable et terrible tout ensemble. Une semblable éruption couvrit, dit-on, la Sicile entière d'un tel amas de cendres que les maisons de Catane en furent ensevelies et s'écrablèrent sous le poids ; malheur qui engagea les Romains, touchés de compassion, à lui remettre le tribut de l'année. Nous lisons encore qu'on vit s'abattre sur l'Afrique, déjà devenue province romaine, une prodigieuse multitude de sauterelles. Après avoir tout dévoré, feuilles et fruits, immense et formidable nuée, elles vinrent fondre dans la mer. Rejetées mortes sur le rivage, l'air en fut infecté, et il se répandit une contagion si terrible que dans le seul royaume de Masinissa, il périt, dit-on, huit cent mille hommes, et bien davantage sur le littoral. De trente mille soldats renfermés dans Utique, on assure qu'il n'en resta que dix. Est-il une seule de ces calamités qu'une démente semblable à celle qui nous persécute et provoque nos réponses, n'attribuerait au christianisme, si l'ère chrétienne eût rien vu de tel ? Et cependant ils ne les imputent point à leurs dieux ; et, pour détourner des infortunes, légères au prix de ces anciens désastres, ils revendiquent ce culte impuissant à protéger leurs ancêtres !

is incredibiliter mirum. Eodem rursus æstu ignium tanta vi favillæ scriberunt oppletam esse Siciliam, ut Catinensis urbis tecta obruta et oppressa dirueret : qua calamitate permoti, misericorditer ejusdem anni tributum ei relaxavere Romani. Locustarum etiam in Africa multitudinem prodigii similem fuisse, cum jam esset populi romani provincia, teris mandaverunt : consumptis enim fructibus foliisque lignorum, genti atque inæstimabili nube in mare dicunt esse dejectam : qua mora redditaque littoribus, atque hinc aere corrupto, tantam ortam perentiam, ut in solo regno Masinissæ octingenta hominum millia perirent, et multo amplius in terris littoribus proximis. Tunc Uticæ triginta millibus juniorum, quæ ibi erant, decem remansisse confirmant. Talis itaque vanitas, qualem ferimus, eique respondere compelluntur, quid horum non christianæ religioni tribueret, si temporibus christianis videret ? Et tamen diis suis non ista tribuunt : quorum ideo tum requirunt, ne ista vel minora patiantur, cum ea majora pertulerunt a quibus antea colebantur.

LIVRE QUATRIÈME.

La grandeur et la durée de l'Empire romain ne sauraient être attribuées à Jupiter, ni à aucun de ces dieux commis aux fonctions les plus infimes, mais au seul vrai Dieu, auteur de la félicité, arbitre et juge souverain des puissances de la terre. — (Ce livre et le suivant furent commencés et achevés sur la fin de l'an 415. Voyez Lettres de saint Augustin, 169^e, à Evodius.)

I. En commençant ce discours sur la Cité divine, j'ai cru devoir avant tout répondre à ses ennemis; insensés, qui attachés par leurs pensées et leurs désirs aux joies fugitives de la terre, ne peuvent supporter aucune de ces épreuves, avertissements de la miséricorde de Dieu plutôt encore que châtimens de sa justice. sans murmurer contre la religion chrétienne, la seule religion véritable et salutaire. Et comme de ce nombre est une multitude ignorante dont les savans autorisent et enveniment la haine contre nous, en lui laissant croire que les malheurs extraordinaires de notre temps furent inconnus aux siècles passés; comme ces savans, dissimulant leur science pour couvrir leurs murmures d'une apparence de justice, confirment une opinion dont ils connaissent la fausseté, il a fallu par les livres mêmes où leurs auteurs on

LIBER QUARTUS.

In quo probatur amplitudinem romani imperii ac diuturnitatem adscriberdam esse, non Jovi diisve paganorum, quibus singulis vix singulæ res infima quæque committenda credebantur officia, sed uni vero Deo felicitatis auctori, cujus potestate ac judicio regna terrena constituuntur atque servantur.

I. De Civitate Dei dicere exorsus, prius respondendum putavi ejus inimicis, qui terrena gaudia consecrantes, rebusque fugacibus inhiante quidquid in eis triste, misericordia potius admonentis Dei, quam punientis severitate patiuntur, religioni increpitant christianæ, quæ una est salubris et vera religio. Et quoniam, cum sit in eis etiam vulgus indoctum velut doctorum auctoritate in odium nostrum gravius irritantur, existimantibus imperitis ea, quæ suis temporibus insolite acciderunt, per a retro tempora accidere non solere; eorumque opinionem, etiam iis quæ eam falsam esse noverunt, ut adversum nos justa murmura habere videantur, suæ scientiæ dissimulatione firmantibus: de libris quos auctor

perpétué la mémoire des âges écoulés , prouver qu'il en est tout autrement qu'on ne pense , et montrer que ces faux dieux , objet d'un culte , public autrefois , secret aujourd'hui , ne sont que des esprits impurs , de perfides démons , dont la malice est si profonde qu'ils se complaisent en leurs crimes supposés ou véritables , leurs crimes toutefois , puisqu'ils en ont ordonné la solennelle représentation dans leurs fêtes , afin que la faiblesse humaine ne pût être retirée des habitudes du crime où l'engage l'autorité de ces divins exemples. Et nos preuves à cet égard ne reposent point sur de simples conjectures , mais , d'une part , sur de récents souvenirs ; car nous avons vu nous-mêmes célébrer ces orgies en l'honneur de ces infâmes divinités ; d'autre part , sur les ouvrages où la science païenne , pour honorer ses dieux , a transmis leur honte à la postérité. Ainsi le savant Varron , cet homme d'une autorité si imposante , traitant à part des choses humaines et des choses divines , et classant chacune d'elles suivant son importance , range les jeux de la scène dans l'ordre non des choses humaines , mais des choses divines , ces jeux qu'une cité vertueuse devrait rayer du nombre même des institutions humaines. Et Varron n'en use pas ainsi , de sa propre autorité ; né , élevé à Rome , il les a trouvés classés ainsi. Or , comme à la fin du premier livre j'ai présenté en peu de mots le sujet de cet ouvrage ,

eorum ad cognoscendam præteritorum temporum historiam memoriæ mandaverunt , longe aliter esse quam putant , demonstrandum fuit ; et simul docendum , deos falsos , quos vel palam colebant , vel occulte adhuc colunt , eos esse immundissimos spiritus et malignissimos ac fallacissimos dæmones ; usque adeo ut aut veris , aut fictis etiam , suis tamen criminibus delectentur , quæ sibi celebrari per sua festa voluerunt ; ut a perpetrandis damnabilibus factis humana revocari non possit infirmitas , dum ad hæc imitanda velut divina præbetur auctoritas. Hæc non ex nostra conjectura probavimus , sed partim ex recenti memoria , quia et ipsi vidimus talia ac talibus numinibus exhiberi ; partim ex litteris eorum , qui non tanquam in contumeliam , sed tanquam in honorem deorum suorum ista conscripta posteris reliquerunt : ita ut vir doctissimus apud eos , Varro , et gravissimæ auctoritatis , cum rerum humanarum atque divinarum dispertitos faceret libros , alios humanis , alios divinis , pro sua cujusque rei dignitate distribuens , non saltem in rebus humanis , sed in rebus divinis ludos scenicos poneret : cum utique , si tantummodo boni et honesti homines in civitate essent , nec in rebus humanis ludi scenici esse debuissent. Quod profecto non auctoritate sua fecit , sed quoniam eos Romæ natus et educatus in divinis rebus invenit. Et quoniam in fine primi libri , quæ deinceps dicenda essent , breviter posuimus , et

et qu'aux deux suivants je l'ai abordé, il est aisé de savoir ce que réclame maintenant l'attente du lecteur.

II. J'avais donc promis de réfuter en peu de mots ceux qui rendent notre religion responsable des désastres de la république, en rappelant les malheurs qui ont affligé Rome et les provinces soumises à son empire avant l'interdiction des sacrifices profanes; malheurs que l'on nous imputerait infailliblement, si dès ce temps notre religion eût répandu ses clartés et proscrit les sacrilèges cérémonies du paganisme. Tel est le sujet suffisamment développé, je pense, dans les second et troisième livres, l'un relatif aux maux de l'âme, les plus grands des maux ou plutôt les seuls véritables; l'autre, aux maux du corps, aux maux extérieurs, que les bons souffrent aussi, les seuls maux qu'appréhende la démente des hommes pervers, tandis qu'ils accueillent non-seulement avec patience, mais de grand cœur, le mal qui les rend mauvais. Et cependant qu'ai-je dit de Rome et de son empire? Ai-je insisté sur tout ce qui s'est passé jusqu'au règne de César Auguste? Que serait-ce si j'avais voulu rappeler et dépeindre, non plus les désolations de la guerre, mais les maux dont les hommes sont innocents les uns envers les autres; ces accidents funestes qu'Apulée énumère brièvement dans son livre du monde, où il dit que toutes les choses de la terre ne présentent que vicis-

ex his quædam in duobus consequentibus diximus, exspectationi legentium quæ restant reddenda cognoscimus.

II. Promiseramus ergo quædam nos esse dicturos adversus eos, qui romanæ reipublicæ clades in religionem nostram referunt, et commemoraturos quæcumque et quantacumque occurrere potuissent, vel satis esse viderentur, mala, quæ illa civitas pertulit, vel ad ejus imperium provinciæ pertinentes, antequam eorum sacrificia prohibita fuissent: quæ omnia procul dubio nobis tribuerent, si jam vel illis clareret nostra religio, vel ita eos a sacris sacrilegis prohiberet. Hæc in secundo et tertio libro satis, quantum existimo, absolvimus: in secundo agentes, de malis morum, quæ mala vel sola, vel maxima deputanda sunt; in tertio autem de his quæ stulti sola perpeli exhorrent, corporis videlicet externarumque rerum, quæ plerumque patiuntur et boni. Illa vero mala non dico patienter, sed libenter habent, quibus ipsi fiunt mali. Et quam pauca dixi de sola ipsa civitate atque ejus imperio? nec inde omnia usque ad Cæsarem Augustum. Quid, si commemorare voluissem, et exaggerare illa mala, quæ non sibi invicem homines faciunt, sicut sunt vastationes eversionesque bellantium, sed ex ipsius mundi elementis terrenis accidunt rebus? quæ uno loco Apuleius breviter stringit in eo libro quem de Mundo scripsit, terrena omnia dicens mutationes, conversiones atque interitus habere.

situdes, révolutions, décadence ? Il dit , et j'emprunte ses propres paroles, que, « par d'épouvantables tremblements de terre, des abîmes ouverts ont englouti des villes avec leurs habitants ; que des déluges ont noyé des régions entières ; que d'anciens continents, envahis soudain par des flots étrangers, ont été transformés en îles, d'autres changés en continents par la retraite de la mer ; et puis, le feu du ciel enveloppant des contrées de l'Orient dans une horrible conflagration, d'autres, à l'Occident, dévastées par de furieuses inondations ; et l'Etna brisant son cratère et vomissant sur ses pentes des torrents de flammes et de prodigieux incendies. » Si je voulais recueillir tous les faits de ce genre dont l'histoire est remplie, quand finirais-je l'énumération des malheurs arrivés à cette époque, avant que le nom du Christ eût comprimé ces vaines et mortelles superstitions. J'avais encore promis de montrer pourquoi le vrai Dieu, qui tient dans sa main tous les États de la terre, daigna favoriser l'accroissement de l'empire romain ; et, loin d'avoir concouru à sa grandeur, combien ces prétendues divinités l'ont combattue par leurs ruses et leur malice. C'est ce dont il me reste à parler maintenant, et surtout des progrès de l'empire. Quant à la pernicieuse influence que la malice de ces démons honorés comme des dieux a exercée sur les mœurs, j'en ai longuement parlé au second

Namque immodicis tremoribus terrarum, ut verbis ejus utar, dissiluisse humum, et interceptas urbes cum populis dicit : abruptis etiam imbribus prolutas totas esse regiones : illas etiam quæ prius fuerant continentes, hospitibus atque advenis fluctibus insulatas, aliasque desidia maris pedestri accessu pervias factas : ventis ac procellis eversas esse civitates : incendia de nubibus emicasse, quibus Orientis regiones conflagratæ perierunt ; et in Occidentis plagis scaturigines quasdam ac proluviones easdem strages dedisse. Sic ex Ætnæ verticibus quondam effusis crateribus, divino incendio per declivia, torrentis vice flammarum flumina cucurrisse. Si hæc atque hujusmodi, quæ habet historia, unde possem, colligere voluissem, quando fuisset quæ illis temporibus evenerunt, antequam Christi nomen illa istorum vana et veræ saluti perniciose comprimeret ? Promiseram etiam me demonstraturum, quos eorum mores, et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt regna omnia ; quamque nihil eos adjuverint hi quos deos putant, et potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint : unde nunc mihi video esse dicendum, et magis de incrementis imperii romani. Nam de noxia fallacia dæmonum, quos velut deos colebant, quantum malorum invexerit moribus eorum, in secundo maxime libro non pauca jam dicta sunt. Per omnes autem absolutos tres libros,

livre. Et jusqu'ici je n'ai point omis de signaler à l'occurrence toutes les consolations qu'au nom de Jésus-Christ, nom qui désarme les barbares dans les fureurs mêmes de la guerre, Dieu a su procurer aux bons et aux méchants, ce Dieu qui fait lever son soleil sur les uns et les autres, qui fait pleuvoir sur les justes et les injustes. »

III. Et maintenant par quelles raisons ose-t-on attribuer l'étendue et la durée de l'empire romain à ces dieux que l'on tient pour légitimement honorés par des jeux infâmes et d'infâmes ministres? Et d'abord y a-t-il là sens ou raison, quand il est impossible de montrer que la félicité soit le partage d'hommes vivant dans les horreurs de la guerre, dans le sang de leurs concitoyens ou de leurs ennemis, dans le sang des hommes, esclaves de sombres terreurs et de passions sauvages? Leur joie n'est-elle pas comme le verre? plus elle éclate, plus sa fragilité est à craindre. Quoi! se glorifier à ce prix de la grandeur et de l'étendue de l'empire! Jugeons mieux; ne nous laissons pas surprendre par une vaine et stérile emphase; ne laissons pas dominer notre pensée par la pompe sonore de ces mots de peuples, de royaumes, de provinces: mais représentons-nous deux hommes; car il en est de chaque homme comme de chaque lettre dans un discours; chacun est, pour ainsi dire, un élément de la cité, si loin qu'elle étende sa puissance. De ces deux hommes suppo-

ubi opportunum visum est; commendavimus etiam in ipsis bellicis malis quantum solationum Deus per Christi nomen, cui tantum honoris, barbari detulerunt præter bellorum morem, bonis malisque contulerit, quomodo qui facit solem suum oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.

III. Jam itaque videamus quale sit, quod tantam latitudinem ac diurnitatem imperii romani illis diis audent tribuere: quos etiam per turpium ludorum obsequia et per turpium hominum ministeria se honeste coluisse contendunt. Quanquam prius vellem paululum inquirere, quæ sit ratio, quæ prudentia, cum hominum felicitatem non possis ostendere, semper in bellicis cladibus et in sanguine civili, vel hostili, tamen humano, cum tenebroso timore et cruenta cupiditate versantium, ut vitrea lætitia comparetur fragiliter splendida, cui timeatur horribilius ne repente frangatur, de imperii magnitudine ac latitudine velle gloriari. Hoc ut facilius dijudicetur, non vanescamus inani ventositate jactati, atque obtundamus intentionis aciem altisonis vocabulis rerum, cum audimus populos, regna, provincias: sed duos constituamus homines (nam singulus quisque homo, ut in sermone una littera, ita quasi elementum est civitatis et regni, quantalibet terrarum occupatione latissimi), quo-

sons l'un pauvre, ou plutôt d'une condition médiocre; l'autre dans l'opulence, mais consumé d'inquiétudes, rongé de soucis; sans sécurité, sans repos, ne respirant plus dans l'empirement de ses querelleuses inimitiés; au prix de tant de misères donnant sans doute à son patrimoine un immense accroissement, et par cet accroissement même accumulant des trésors de soucis et d'amertumes, l'autre, dans sa modeste fortune, bornant ses besoins aux limites de son héritage, chéri de ses proches, de ses voisins, de ses amis, possédant les vrais biens, douce paix, piété profonde, bienveillance de l'âme, santé du corps, sobriété et chasteté, repos de la conscience. Qui serait assez insensé pour douter auquel donner la préférence? La même règle d'équité qui prononce sur ces deux hommes est applicable à deux familles, à deux peuples, à deux royaumes. Si, rectifiant nos fausses opinions, nous l'employons rigoureusement, il nous sera facile de voir où réside la vanité, où la félicité. Aussi, quand on sert le vrai Dieu, qu'on l'honore par de véritables sacrifices et des mœurs pures, c'est un avantage que la puissance des bons soit vaste et durable; moins peut-être leur avantage que celui de leurs sujets; car, pour eux, leur piété et leur justice, inappréciables dons de Dieu, leur assurent le véritable bonheur en cette vie et la béatitude éternelle. Mais l'autorité des méchants leur est plus funeste à eux-mêmes, ennemis de leur propre cœur qu'ils livrent aux

rum duorum hominum, pauperem unum, vel potius mediocrem; alium prædivitem cogitemus : sed divitem timoribus anxium, mœroribus tabescentem, cupiditate flagrantem, nunquam securum, semper inquietum, perpetuis inimicitiarum contentionibus anhelantem, augmentem sane his miseriis patrimonium suum in immensum modum, atque illis augmentis curas quoque amarissimas aggerantem; mediocrem vero illum re familiari parva atque succincta sibi sufficientem, charissimum suis, cum cognatis, vicinis, amicis dulcissima pace gaudentem, pietate religiosum, benignum mente, sanum corpore, vita parcum, moribus castum, conscientia securum. Nescio utrum quisquam ita desipiat, ut audeat dubitare quem præferat. Ut ergo in his duobus hominibus, ita in duabus familiis, ita in duobus populis, ita in duobus regnis regula sequitur æquitatis : qua vigilanter adhibita, si nostra intentio corrigatur, facillime videbimus ubi habitet vanitas, et ubi felicitas. Quapropter si verus Deus colatur, eique sacris veracibus et bonis moribus serviatur, utile est ut boni longe lateque diu regnent. Neque hoc tam ipsis, quam illis utile est, quibus regnant. Nam quantum ad ipsos pertinet, pietas et probitas eorum, quæ magna dona Dei sunt, sufficit eis ad veram felicitatem, qua et ista vita bene agatur, et postea percipiatur æterna. In hac ergo terra regnum

ravages du crime. Quant à ceux qui leur obéissent, ils ne souffrent que de leur propre iniquité; car pour les maux dont la domination des méchants afflige les justes, ce n'est point châtiement, mais épreuve. L'homme vertueux dans les fers est donc libre, et le méchant qui règne, esclave non d'un homme seul, mais d'autant de maîtres qu'il a de vices. C'est de ces maîtres que l'Écriture a dit : « Chacun est l'esclave de l'ennemi qui l'a vaincu. »

IV. Sans la justice, en effet, les royaumes sont-ils autre chose que de grandes troupes de brigands? Et qu'est-ce qu'une troupe de brigands, sinon un petit royaume? Car c'est une réunion d'hommes où un chef commande, où un pacte social est reconnu, où certaines conventions règlent le partage du butin. Si cette troupe funeste, en se recrutant de malfaiteurs, grossit au point d'occuper un pays, d'établir des postes importants, d'emporter des villes, de subjuguier des peuples, alors elle s'arroge ouvertement le titre de royaume, titre que lui assure non pas le renoncement à la cupidité, mais la conquête de l'impunité. C'est une spirituelle et juste réponse que fit à Alexandre le Grand ce pirate tombé en son pouvoir. A quoi penses-tu, lui dit le roi, d'infester la mer? — A quoi penses-tu d'infester la terre? répond le pirate avec une audacieuse liberté. Mais parce que je n'ai

honorum, non tam illis præstatur, quam rebus humanis : malorum vero regnum magis regnantibus nocet, qui suos animos vastant scelerum majore licentia; his autem qui eis serviendo subduntur, non nocet nisi iniquitas propria. Nam justis quidquid malorum ab iniquis dominis irrogatur, non est pœna criminis, sed virtutis examen. Proinde bonus etiamsi serviat, liber est : malus autem etiamsi regnet, servus est ; nec unius hominis, sed quod est gravius, tot dominorum, quot vitiorum. De quibus vitiis cum ageret Scriptura divina, *A quo enim quis, inquit, devictus est, huic et servus addictus est.*

IV. Remota itaque justitia, quid sunt regna, nisi magna latrocinia? quia et ipsa latrocinia quid sunt, nisi parva regna? Manus et ipsa hominum est, imperio principis regitur, pacto societatis adstringitur, placiti lege præda dividitur. Hoc malum si in tantum perditorum hominum accessibus crescit, ut et loca teneat, sedes constituat, civitates occupet, populos subjuget, evidentius regni nomen assumit, quod ei jam in manifesto confert non adempta cupiditas, sed addita impunitas. Eleganter enim et veraciter Alexandro illi Magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominem interrogasset, quid ei videretur, ut mare haberet infestum : ille libera contumacia, *Quod tibi, inquit, ut orbem*

qu'un frêle navire, on m'appelle corsaire, et parce que tu as une grande flotte, on te nomme conquérant.

V. Je n'examine point quels sont les hommes ramassés par Romulus; car, en les retirant de cette vie de brigandage, l'admission aux droits de la cité les délivre de la pensée des supplices qu'ils ont encourus, de la crainte qui les poussait à des forfaits plus grands encore; elle les apprivoise en les rattachant aux intérêts de la société humaine. Ce que je veux rappeler, c'est un événement qui porta de profondes atteintes à l'empire romain déjà puissant, qui le fit trembler, quand, vainqueur de plusieurs peuples, il était la terreur de tous les autres; effroyable incendie qui ne fut éteint qu'après avoir menacé Rome de la dernière catastrophe, alors qu'une poignée de gladiateurs échappés aux arènes de la Campanie forment une armée nombreuse, et, sous la conduite de trois chefs, promènent la dévastation dans toute l'étendue de l'Italie. Qu'on nous dise sous les auspices de quel Dieu cet obscur et méprisable brigandage se lève tout à coup? Puissance terrible à toutes les forces, à toutes les citadelles romaines! La durée passagère de leur prospérité fera-t-elle nier cette divine assistance? Comme si une vie d'homme, quelle qu'elle fût, était longue. A ce compte, il n'est personne que les dieux aident à régner, parce qu'il n'est personne qui ne coure à la mort. Et l'on ne peut tenir pour un bienfait ce qui en chaque homme et dans tous les hommes s'évanouit comme une vapeur. Qu'im-

terrarum : sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor, quia tu magna classe, imperator.

V. Proinde omitto quaerere quales Romulus congregaverit, quoniam multum eis consultum est, ut ex illa vita, dato sibi consortio civitatis, poenas debitas cogitare desisterent, quarum metus eos in majora facinora propellebat; ut deinceps pacatiores essent rebus humanis. Hoc dico, quod ipsum romanum imperium, jam magnum multis gentibus subjugatis ceterisque terribile, acerbe sensit, graviter timuit, non parvo negotio devitandæ ingentis cladis oppressis; quando paucissimi gladiatores in Campania de ludo fugientes, exercitum magnum compararunt, tres duces habuerunt, Italiam latissime et crudelissime vastaverunt. Dicant quis istos deus adjuverit, ut ex parvo et contemptibili latrocinio pervenirent ad regnum, tantis jam romanis viribus arcibusque metuendum. An quia non diu fuerunt, ideo divinitus negabuntur adjuti? Quasi vero ipsa cujuslibet hominis vita diuturna est. Isto ergo pacto neminem dii adjuvant ad regnandum, quoniam singuli quique cito moriuntur; nec beneficium deputandum est, quod exiguo tempore in unoquoque homine, ac per hoc singillatim utique in omnibus vice vaporis evanescit. Quid enim interest

porte en effet à ces pieux serviteurs des divinités, contemporains de Romulus, et morts depuis longtemps, qu'après eux l'Empire romain ait pris un tel accroissement, quand il ne leur reste qu'à plaider leur cause aux enfers; cause bonne ou mauvaise, cela n'intéresse point la question. Mais enfin quelque étendu que soit l'espace rempli dans la durée de cet empire par le flot successif des générations, il faut reconnaître qu'il n'a été donné que peu de jours à chacun pour descendre, chargé du fardeau de ses actions, les pentes rapides de la vie. Que s'il faut attribuer à la faveur des dieux les biens mêmes les plus courts, c'est assurément par un bienfait signalé de leur puissance que ces gladiateurs brisent leurs fers, s'échappent, fuient, lèvent une armée redoutable, et, rangés sous les ordres et la conduite de leurs propres chefs, ébranlent violemment la grandeur romaine. Invincibles à plusieurs généraux, chargés de butin, fiers de leurs victoires, ils se livrent à tout ce que la volupté, à tout ce que le bon plaisir des sens leur suggère; enfin, jusqu'à leur entière défaite, chèrement consommée, ils vivent en maîtres, ils règnent. Mais passons à des objets plus relevés.

VI. L'historien latin de la Grèce, ou plutôt des peuples étrangers, Justin, abrégiateur de Trogus-Pompée, commence ainsi son ouvrage : « Dès l'origine, la puissance était entre les mains des rois qui devaient leur élévation à cette dignité suprême, non

eorum qui sub Romulo deos coluerunt, et olim, sunt mortui, quod post eorum mortem romanum tantum crevit imperium? cum illi apud inferos causas suas agant : utrum bonas, an malas, ad rem præsentem non pertinet. Hoc autem de omnibus intelligendum est, qui per ipsum imperium (quamvis decedentibus succedentibusque mortalibus in longa spatia protendatur) paucis diebus vitæ suæ cursim raptimque transierunt, actuum suorum sarcinas bajulantes. Sin vero etiam ipsa brevissimi temporis beneficia deorum adjutorio tribuenda sunt, non parum adjuti sunt illi gladiatores, qui servilis conditionis vincula ruperunt, fugerunt, evaserunt, exercitum magnum et fortissimum collegerunt, obedientes regum suorum consiliis et jussis, multum Romanæ celsitudini metuendi, et aliquot romanis imperatoribus insuperabiles multa ceperunt : potiti sunt victoriis plurimis, usi voluptatibus quibus voluerunt; quod suggessit libido, fecerunt : postremo donec vincerentur, quod difficillime est factum, sublimes regnantesque vixerunt. Sed ad majora veniamus.

VI. Justinus qui græcam, vel potius peregrinam, Trogum Pompeium secutus, non latine tantum, sicut ille verum etiam breviter scripsit historiam, opus librorum suorum sic incipit : *Principio rerum gentium nationumque imperium penes reges erat, quos ad fastigium hujus ma-*

aux brigues populaires, mais à leur modération reconnue par les gens de bien. Aucune loi ne liait les peuples; la volonté des princes leur tenait lieu de loi; on était plus jaloux de conserver que d'étendre les limites de son empire. Ces limites étaient pour chaque souverain celles de sa propre patrie. Ninus, roi des Assyriens, fut le premier qui, par une soif de commander jusqu'alors inconnue, ruina ces antiques traditions d'équité, ce régime de modération héréditaire. Le premier il porta la guerre chez ses voisins, et jusqu'aux frontières de la Libye il étendit sa domination sur des peuples inhabiles à se défendre. » Et un peu plus bas : « Ninus, dit-il, affermit par une possession durable l'étendue de ses conquêtes. Vainqueur des voisins, recrutant chez les nouveaux vaincus de nouvelles forces pour passer à d'autres exploits, chaque victoire devient comme l'instrument d'une victoire nouvelle, et tous les peuples de l'Orient sont soumis. » Quoi que l'on pense de la fidélité de Justin et de Trogus, car des récits plus véritables font connaître qu'ils en imposent sur plusieurs points, il est néanmoins constant, au témoignage unanime des historiens, que le roi Ninus donna un prodigieux accroissement au royaume d'Assyrie, royaume qui a subsisté si longtemps que Rome n'égale pas encore son âge. Car, au rapport des chronologistes, douze cent quarante ans se sont écoulés depuis la première année de cet empire jusqu'au temps où il passe

jestatis non ambitio popularis, sed spectata inter bonos moderatio provehebat. Populi nullis legibus tenebantur : arbitria principum pro legibus erant. Fines imperii tueri magis quam proferre mos erat : intra suam cuique patriam regna finiebantur. Primus omnium Ninus, rex Assyriorum, veterem et quasi avitum gentibus morem nova imperii cupiditate mutavit. Hic primus intulit bella finitimis, et rudes adhuc ad resistendum populos ad terminos usque Libyæ perdomuit. Et paulo post : Ninus, inquit, magnitudinem quæsitæ dominationis continua possessione firmavit. Domitis igitur proximis, cum accessione virium fortior ad alios transiret, et proxima quæque victoria instrumentum sequentis esset, totius Orientis populos subegit. Qualibet autem fide rerum, vel iste vel Trogus scripserit; nam quædam illos fuisse mentitos, aliæ fidioliores litteræ ostendunt : constat tamen et inter alios scriptores, regnum Assyriorum a Nino rege fuisse longe lateque porrectum. Tam diu autem perseveravit, ut romanum nondum sit ejus ætatis. Nam sicut scribunt qui chronicam historiam persecuti sunt, mille ducentos et quadraginta annos ab anno primo quo Ninus regnare cœpit, permansit hoc regnum, donec transferretur ad Medos. Inferre autem bella finitimis, et inde in cetera

aux Mèdes. Or, faire la guerre à ses voisins pour s'élançer à de nouveaux combats, écraser, réduire des peuples dont on n'a reçu aucune offense, seulement par appétit de domination, qu'est-ce autre chose qu'un immense brigandage?

VII. Si la grandeur et la durée de cet empire se sont passées de l'assistance des dieux, pourquoi attribuer aux dieux la grandeur et la durée de l'empire romain? Quelle que soit la cause de part et d'autre, elle est la même. Si l'on veut que le premier des deux empires ait été soutenu par la puissance des dieux, je demande de quels dieux; car les peuples que Ninus a subjugués n'avaient pas d'autres dieux que lui; ou bien les Assyriens en avaient-ils de particuliers, plus habiles artisans de l'élévation et de la conservation des États? Mais ces dieux sont-ils morts quand les Assyriens, à leur tour, perdent leur puissance? Ne serait-ce point encore que, privés de leur salaire ou attirés ailleurs par un plus grand espoir, ils préfèrent passer aux Mèdes, et plus tard, sur l'invitation de Cyrus et la promesse d'une condition meilleure, des Mèdes passer aux Perses, ce peuple qui, depuis l'immense mais éphémère empire d'Alexandre, domine encore sur de vastes contrées de l'Orient? S'il en est ainsi, ou les dieux sont infidèles; déserteurs de leurs amis, ils se rangent du côté des ennemis, ce qu'un homme, ce que Camille eut honte de faire, Camille qui délivre Rome de sa plus mortelle ennemie, et bientôt éprouve l'ingratitude de cette ville pour laquelle il a vaincu; puis, ou-

procedere, ac populos sibi non molestos sola regni cupiditate contere et subdere, quid aliud quam grande latrocinium nominandum est?

VII. Si nullo deorum adjutorio tam magnum hoc regnum et prolixum fuit, quare diis romanis tribuitur romanum regnum locis amplum temporibusque diuturnum? Quæcumque enim causa est illa, eadem est etiam ista. Si autem et illud deorum adjutorio tribuendum esse contendunt, quæro quorum. Non enim aliæ gentes, quas Ninus domuit et subegit, alios tunc colebant deos. Aut si proprios habuerunt Assyrii, quasi peritiores fabros imperii construendi atque servandi, numquidnam mortui sunt, quando et ipsi imperium perdididerunt, aut mercede non sibi reddita, vel alia promissa majore, ad Medos transire maluerunt, atque inde rursus ad Persas, Cyro invitante et aliquid commodius pollicente? Quæ gens non angustis Orientis finibus, post Alexandri Macedonis regnum magnum locis, sed brevissimum tempore, in suo regno adhuc usque perdurat. Hoc si ita est, aut infideles dii sunt, qui suos deserunt, et ad hostes transeunt; quod nec homo fecit Camillus, quando victor et expugnator adversissimæ civitatis, Romam, cui vicerat, sensit ingratham, quam tamen postea oblitus injuriæ, memor patriæ, a Gallis iterum liberavit: aut non ita fortes

bliant son injure pour se rappeler seulement qu'elle est sa patrie, une seconde fois la délivre en l'arrachant aux Gaulois ; ou ces dieux ne sont pas aussi puissants qu'il convient à des dieux , puisqu'ils peuvent être vaincus par la prudence ou par les forces humaines ; ou, s'il n'est pas vrai qu'ils soient vaincus par les hommes , mais par d'autres dieux dans ces luttes célestes où chaque cité a ses défenseurs, il règne donc entre eux des inimitiés auxquelles ils se dévouent pour le parti qu'ils embrassent ? Et quelle raison alors pour un État d'adorer ses dieux plutôt que d'autres qui puissent leur venir en aide ? Enfin, quoi qu'il en soit de ce passage, de cette fuite, de cette migration, de cette défection des dieux d'un camp à un autre, il est certain que le nom du Christ n'avait pas encore retenti à l'époque et dans les contrées où s'est accomplie la ruine et la translation de ces empires ; car, lorsqu'après une durée de douze cents ans et plus, le royaume des Assyriens disparut, si dès lors la religion chrétienne eût annoncé le royaume éternel et proscriit les autels sacrilèges, qu'eussent dit aussi les hommes vains parmi ces peuples, sinon qu'un empire si longtemps debout ne pouvait imputer sa perte qu'à son infidélité pour ses dieux sacrifiés à une religion nouvelle ? Que la vanité de ces clameurs, qui se fussent dès lors élevées, soit à nos ennemis un miroir où ils reconnaissent la vanité de leurs plaintes, et, s'il leur reste encore quelque pudeur, qu'ils rougissent de se plaindre ainsi. Et que dis-je ? Rome est plutôt affligée que

sunt, ut deos esse fortes decet, qui possunt humanis vel consiliis vel viribus vinci. Aut si, cum inter se belligerant, non dii ab hominibus, sed dii ab aliis diis forte vincuntur, qui sunt quarumque proprii civitatum ; habent ergo et ipsi inter se ininicitias, quas pro sua quisque parte suscipiunt. Non itaque deos suos debuit colere civitas magis, quam alios, a quibus adjuvantur sui. Postremo, quoquo modo se habeat deorum iste vel transitus, vel fuga, vel migratio, vel in pugna defectio, nondum illis temporibus atque in illis terrarum partibus Christi nomen fuerat prædicatum, quando illa regna per ingentes bellicas clades amissa atque translata sunt. Nam si post mille ducentos et quod excurrit annos, quando regnum Assyriis ablatum est, jam ibi christiana religio aliud regnum prædicaret æternum, et deorum falsorum cultus sacrilegos inhiberet ; quid aliud gentis illius vani homines dicerent, nisi regnum, quod tam diu conservatum est, nulla alia causa nisi suis religionibus desertis et illa recepta perire potuisse ? In qua voce vanitatis, quæ poterat esse, isti attendant speculum suum ; et similia conqueri, si ullus in eis pudor est, erubescant. Quanquam romanum imperium afflictum est potius, quam mutatum ; quod et aliis ante Christi nomen temporibus et contigit : et ab

détruite ; elle passe par une de ces épreuves qu'en d'autres temps, avant la venue du Christ, elle a subies, dont elle s'est relevée, et faut-il aujourd'hui désespérer qu'elle se relève encore ? Car en cela qui sait la volonté de Dieu ?

VIII. Mais, de grâce, cherchons dans cette multitude de dieux adorés des Romains quels sont les dieux ou le dieu à qui l'empire soit en particulier redevable de sa grandeur et de sa conservation ; car, dans une œuvre si glorieuse et si haute, on n'osera point sans doute assigner un rôle à la déesse Cloacina, ni à Volupia, qui emprunte son nom à la volupté ; ni à Libentina, qui doit le sien au libertinage ; ni à Vaticanus, qui préside aux vagissements des nouveau-nés ; ni à Cunina, qui veille sur leur berceau. Un seul passage de ce livre pourrait-il rappeler tous les noms de dieux ou de déesses qui ne sauraient être contenus dans ces immenses volumes où sont décrites ces fonctions divines appropriées à chaque besoin de la vie humaine ? Car on n'a pas cru devoir confier à un seul dieu l'intendance des campagnes ; mais la plaine est donnée à Rusina ; le sommet des montagnes à Jugatinus ; la colline à Collatina ; la vallée à Vallonia. Pourrait-on laisser à la seule Segetia le soin des moissons ? Les semences que la terre renferme encore, on les recommande à Seia ; à Segetia, le froment levé ; la récolte achevée, les gerbes qui demandent une vigilante tutelle sont confiées à Tutilina, la protection de la

illa est afflictione recreatum ; quod nec istis temporibus desperandum est. Quis enim de hac re novit voluntatem Dei ?

VIII. Deinde quæramus, si placet, ex tanta deorum turba, quam Romani colebant, quem potissimum, vel quos deos credant illud imperium dilatasse atque servasse. Neque enim in hoc tam præclaro opere et tantæ plenissimo dignitatis audent aliquas partes deæ Cloacinæ tribuere ; aut Volupia, quæ a voluptate appellata est ; aut Libentina, cui nomen est a libidine ; aut Vaticano, qui infantum vagitibus præsidet ; aut Cunina, quæ cunas eorum administrat. Quando autem possunt uno loco libri hujus commemorari omnia nomina deorum, aut earum quæ illi grandibus voluminibus vix comprehendere potuerunt, singulis rebus propria disperientes officia numinum ? Nec agrorum munus uni alicui deo committendum arbitrati sunt ; sed rura deæ Rusinæ, juga montium deo Jugatino ; collibus deam Collatinam, vallibus Vallonianam præfecerunt. Nec saltem potuerunt unam Segetiam talem invenire, cui semel segetes commendantur : sed sata frumenta quamdiu sub terra essent, præpositam voluerunt habere deam Sejam ; cum vero jam essent super terram et segetem facerent, deam Segetiam ; frumentis vero collectis atque reconditis, ut tuto servarentur, deam Tutilinam præposuerunt. Cui non sufficere

déesse Segetia pouvait-elle s'étendre de la naissance du brin d'herbe à la maturité de l'épi ? Et cette troupe de dieux ne suffit pas encore à leurs déplorables adorateurs, à cette pauvre âme humaine qui dédaigne les chastes embrassements du seul et vrai Dieu pour se prostituer à la foule des démons ! Et voilà que Proserpine préside aux gerbes du froment ; il faut un dieu Nodotus pour les nœuds du tuyau ; pour l'enveloppe de l'épi , une déesse Volutina ; pour son issue , Patelana ; quand la barbe de l'épi et l'épi sont de niveau , Hostilina ; Flora , quand il fleurit ; Lacturnus , quand il blanchit ; Matuta , quand il mûrit ; Roncina , quand il est coupé et séparé de la terre . Je m'arrête ; je me lasse plus tôt qu'ils ne rougissent . Et ce peu de mots suffisent pour montrer qu'il serait imprudent de soutenir que l'empire romain doit son établissement , ses progrès , sa conservation à ces dieux tellement voués à des fonctions de détail , qu'on n'ose pas même confier à aucun d'eux l'ensemble d'un emploi . Comment Segetia se mêlerait-elle de l'empire , quand il lui est interdit d'étendre ses soins à la fois et sur les moissons et sur les arbres ? Cunina songera-t-elle aux armes , elle dont les fonctions ne peuvent sortir du berceau des enfants ? Quel secours dans les combats attendre de Nodotus , dont le pouvoir , limité aux nœuds du tuyau , ne s'élève pas jusqu'à la barbe de l'épi ? On ne place qu'un portier à sa maison ; ce portier suffit , c'est un homme . Pour le même

videretur illa Segetia, quamdiu seges ab initiis herbidis usque ad aristas aridas perveniret? Non tamen satis fuit hominibus deorum multitudinem amantibus, ut anima misera dæmoniorum turbæ prostitueretur, unius Dei veri castum dedignata complexum. Præfecerunt ergo Proserpinam frumentis germinantibus, geniculis nodisque culmorum deum Nodotum, involumentis folliculorum deam Volutinam; cum folliculi patescunt, ut, spica exeat, deam Patelanam; cum segetes novis aristas æquantur, quia veteres æquare hostire dixerunt, deam Hostilinam; florentibus frumentis deam Floram, lactescentibus deum Lacturnum, maturescentibus deam Matutam; cum runcantur, id est a terra auferuntur, deam Runcinam. Nec omnia commemoro, quia me piget quod illos non pudet. Hæc autem paucissima ideo dixi, ut intelligeretur nullo modo eos dicere audere ista numina imperium constituisse, auxisse, conservasse Romanum, quæ ita suis quæque adhibebantur officiis, ut nihil universum unî alicui crederetur. Quando ergo Segetia curaret imperium, cui curam gerere simul et segetibus et arboribus non licebat? Quando de armis Cunina cogitaret, cujus præpositura parvulorum cunas non permittebatur excedere? Quando Nodotus adjuvaret in bello, qui nec ad folliculum spicæ, sed tantum ad nodum geniculi pertinebat? Unum quisque domui suæ ponit ostiarium, et

office, il ne faut pas moins de trois dieux ; Forculus à la porte, Cardea aux gonds, Limentinus au seuil. Forculus serait-il capable de garder tout ensemble la porte, le seuil et les gonds ?

IX. Laissant là, pour quelque temps du moins, cette multitude de petits dieux, recherchons quel est le ministère de ces dieux supérieurs à qui Rome doit sa grandeur et sa longue domination sur tant de peuples. C'est là sans doute l'œuvre de Jupiter, lui que l'on fait roi de tous les dieux, de toutes les déesses, témoin son sceptre et ce Capitole bâti sur une haute colline ; lui à qui l'on rapporte cette parole, dont on vante la justesse, quoiqu'elle soit d'un poète : « Tout est plein de Jupiter. » C'est lui que Varron croit honoré, sous un autre nom, de ceux mêmes qui n'adorent qu'un seul Dieu, sans image. S'il en est ainsi, d'où vient qu'à Rome comme ailleurs, on le traite si mal que de lui faire une statue ? Cela même déplaît à Varron, et quoiqu'il cède à la coutume impie qui entraîne la grande cité, néanmoins il ne craint pas de dire que les premiers qui ont exposé des statues à l'adoration du peuple ont aboli la crainte et inauguré l'erreur.

X. Et pourquoi donner pour femme à Jupiter la déesse Junon, qui est à la fois sa sœur et son épouse ? C'est, dit-on, que Jupiter habite l'éther, Junon l'air, et de ces deux éléments qui s'unissent, l'un est supérieur, l'autre inférieur. Ce n'est donc plus ici le dieu

quia homo est, omnino sufficit : tres deos isti posuerunt, Forculum foribus, Cardeam cardini, Limentinum limini. Ita non poterat Forculus simul et cardinem limenque servare.

IX. Omissa igitur ista turba minorum deorum, vel aliquantum intermissa, officium majorum deorum debemus inquirere, quo Roma tam magna facta est, ut tandiu tot gentibus imperaret. Nimirum ergo Jovis hoc opus est. Ipsum enim deorum omnium dearumque regem esse volunt : hoc ejus indicat sceptrum, hoc in alto colle Capitolium. De isto deo, quamvis a poeta, dictum convenientissime prædicant,

Jovis omnia plena.

Hunc Varro credit etiam ab his coli, qui unum Deum solum sine simulacro colunt, sed alio nomine nuncupari. Quod si ita est, cur tam male tractatus est Romæ (sicut quidem et in ceteris gentibus), ut ei fieret simulacrum ? Quod ipsi etiam Varroni ita displicet, ut cum tantæ civitatis perversa consuetudine premeretur, nequaquam tamen dicere et scribere dubitaret quod hi qui populis instituerunt simulacra, et metum dempserunt, et errorem addiderunt.

X. Cur illi etiam Juno uxor adjungitur, quæ dicitur soror et conjux ? Quia Jovem, inquit, in æthere accipimus, in aere Junonem ; et hæc

dont on a dit : « Tout est plein de Jupiter, » si Junon en remplit une partie. Serait-ce qu'ils remplissent l'un et l'autre ces deux éléments, et qu'ils sont ensemble dans chacun d'eux? Pourquoi donc assigner l'éther à Jupiter, l'air à Junon? Et si ces deux divinités suffissent, pourquoi attribuer la mer à Neptune, pourquoi la terre à Pluton? Que dis-je? de peur qu'ils ne restent sans compagnes, Salacia est unie à Neptune et Proserpine à Pluton. Car, dit-on, comme Junon réside dans la région inférieure du ciel ou l'air, Salacia habite la région inférieure de la mer, et Proserpine la région inférieure de la terre. Ils cherchent de la sorte à coudre leurs fables, mais en vain. Car, s'il en était ainsi, leurs anciens sages parleraient non de quatre éléments, mais de trois, afin de régler le nombre des couples divins sur celui des éléments. Ils affirment au contraire que l'éther est parfaitement distinct de l'air. Quant à l'eau, qu'elle soit supérieure, qu'elle soit inférieure, elle est toujours l'eau. Quelque différence que je consente, peut-elle cesser d'être eau? Et malgré toutes les diversités imaginables, la terre inférieure peut-elle être autre chose que terre? Et puis, comme ces trois ou quatre éléments composent le monde, où Minerve sera-t-elle? Où résidera-t-elle? Quel lieu remplira-t-elle? Car on l'a placée aussi au Capitole avec ces deux divinités, quoiqu'elle ne soit pas issue de leur union. Si on lui donne pour sé-

duo elementa conjuncta sunt, alterum superius, alterum inferius. Non est ergo ille de quo dictum est,

Jovis omnia plena;

si aliquam partem implet et Juno. An uterque utrumque implet, et ambo isti conjuges et in duobus istis elementis, et in singulis simul sunt? Cur ergo æther datur Jovi, aer Junoni? Postremo ipsi duo satis essent: quid est quod mare Neptuno tribuitur, terra Plutoni? Et ne ipsi quoque sine conjugibus remanerent, additur Neptuno Salacia, Plutoni Proserpina. Nam sicut inferiorem cœli partem, id est aerem, inquit, Juno tenet; ita inferiorem maris Salacia, et terræ inferiorem Proserpina. Quæriunt quemadmodum sarciant fabulas, nec inveniunt. Si enim hæc ita essent, tria potius elementa mundi esse, non quatuor, eorum veteres proderent, ut singula deorum conjugia singulis dividerentur elementis. Nunc vero omni affirmaverunt, modo aliud esse ætherem, aliud aerem. Aqua vero sive superior, sive inferior, utique aqua est: puta quia dissimilis, numquid in tantum ut aqua non sit? Et inferior terra, quid aliud potest esse quam terra, quantalibet diversitate distincta? Deinde ecce jam totus in his quatuor vel tribus elementis corporeus completus est mundus: Minerva ubi erit? quid tenebit? quid implebit? Simul enim cum his in Capitolio constituta

jour la partie supérieure de l'éther, d'où serait venue la fiction des poètes, qui l'ont fait naître du cerveau de Jupiter? Pourquoi n'est-elle pas plutôt la reine des dieux, puisqu'elle est supérieure à Jupiter? Peut-être n'eût-il pas été convenable de préférer la fille au père? Pourquoi donc n'avoir pas gardé cette même justice entre Jupiter et Saturne? Parce que Saturne a été vaincu? Quoi! ils se sont donc battus? Aux dieux ne plaise! s'écrie-t-on: ce n'est qu'un mensonge de la fable. Soit: cessons de croire aux fables; ayons meilleure opinion des dieux. Mais pourquoi n'élève-t-on pas le père de Jupiter en un rang sinon supérieur, du moins égal? C'est, dit-on, que Saturne se prend pour la durée du temps. Les adorateurs de Saturne sont donc les adorateurs du temps; ce qui donne à entendre que le roi des dieux, Jupiter, est né du temps. Est-ce donc manquer à la majesté de Jupiter et de Junon que de les dire nés du temps, si l'un est le ciel, l'autre la terre, le ciel et la terre ayant été créés dans le temps? Cette opinion se trouve en effet dans les livres des savants et des sages, et ce n'est point sur les fictions des poètes, mais suivant la doctrine des philosophes que Virgile a dit: « Alors le père tout-puissant, l'éther, descend au sein de son épouse, et la réjouit par des pluies fécondes, » c'est-à-dire au sein de Tellus ou de la terre; car on veut encore voir ici quelque différence; on croit qu'autre est la terre, autre Tellus, autre Tellumo. Et chacune de ces divinités

est, cum ista filia non sit amborum. Aut si ætheris partem superiorem Minervam tenere dicunt, et hac occasione fingere poetas quod de Jovis capite nata sit; cur non ergo ipsa potius deorum regina deputatur, quod sit Jove superior? an quia indignum erat præponere patri filiam? Cur non de Jove ipso erga Saturnum justitia ista servata est? an quia victus est? Ergo pugnarunt? Absit, inquiunt: fabularum est ista garrulitas. Ecce fabulis non credatur, et de diis sentiantur meliora: cur ergo non data est patri Jovis, etsi non sublimior, æqualis certe sedes honoris? Quia Saturnus, inquiunt, temporis longitudo est. Tempus igitur colunt, qui Saturnum colunt, et rex deorum Jupiter insinuat natus ex tempore. Quid enim indignum dicitur, cum Jupiter et Juno nati dicuntur ex tempore, si cælum est ille et illa terra, cum facta sint utique cælum et terra? Nam hoc quoque in libris suis habent eorum docti atque sapientes: neque de figmentis poeticis, sed de philosophorum libris a Virgilio dictum est,

Tum pater omnipotens fecondis imbris æther,
Conjugis in lætæ gremium descendit,

id est in gremium telluris aut terræ. Quia et hic aliquas differentias volunt esse, atque in ipsa terra aliud Terram, aliud Tellurem, aliud Tellu-

a son nom propre, ses fonctions distinctes, son culte et ses autels particuliers. On donne encore à la terre le nom de mère des dieux; et les fictions des poètes deviennent plus supportables, si, au rapport même des liturgies païennes, Junon est à la fois sœur, femme et mère de Jupiter. On veut encore que la terre soit Cérès, qu'elle soit Vesta, quoique d'ordinaire Vesta ne soit que le feu des foyers dont une cité ne saurait se passer. Et des vierges sont consacrées à son service; car la vierge et le feu sont également stériles : vaines rêveries, nécessairement abolies et éteintes par celui qui est né d'une vierge. Eh ! qui pourrait donc souffrir qu'en attribuant au feu la gloire même de la chasteté, ils ne rougissent pas de confondre parfois Vesta avec Vénus, sans doute afin que la virginité, honorée dans ses servantes, ne soit plus qu'un mensonge. Et en effet, si Vesta n'est autre que Vénus, des vierges peuvent-elles légitimement la servir en gardant la continence? Y a-t-il deux Vénus, l'une vierge, l'autre femme? ou plutôt trois : la Vénus des Vierges ou Vesta, celle des femmes, celle des courtisanes à qui les Phéniciens offraient le prix de la prostitution de leurs filles avant de les marier? Laquelle des trois est l'épouse de Vulcain? Ce n'est pas la vierge, puisqu'elle a un mari. Loin de notre pensée que ce soit la courtisane; ne faisons pas cette injure au fils de Jupiter, au collaborateur de Minerve. C'est donc la Vé-

monem putant. Et hos omnes deos habent suis nominibus appellatos, suis officiis distinctos, suis aris sacrisque veneratos. Eandem Terram etiam matrem deorum vocant : ut jam poetæ tolerabiliora confingant, si secundum istorum, non poeticos, sed sacrorum libros, non solum Juno soror et conjux, sed etiam mater est Jovis. Eandem terram Cererem, eandem etiam Vestam volunt : cum tamen sæpius Vestam nonnisi ignem esse perhibeant, pertinentem ad focos, sine quibus civitas esse non potest ; et ideo illi virgines solere servire, quod sicut ex virgine, ita nihil ex igne nascatur. Quam totam aboleri vanitatem et exstingui utique ab illo oportuit, qui est natus ex Virgine. Quis enim ferat, quod cum tantum honoris et quasi castitatis igni tribuerint, aliquando Vestam non erubescunt etiam Venerem dicere, ut vanescat in ancillis ejus honorata virginitas? Si enim Vesta Venus est, quomodo ei rite virgines a venereis operibus abstinendo servierunt? An Veneres duæ sunt, una virgo, altera mulier? an potius tres, una virginum, quæ etiam Vesta est, alia conjugatarum, alia meretricum? Cui etiam Phœnices donum dabant de prostitutione filiarum, antequam jungerent eas viris. Quæ illarum est matrona Vulcani? Non utique virgo, quoniam habet maritum. Absit autem ut meretrix, ne filio Junonis et cooperario Minervæ facere videamur injuriam. Ergo hæc ad conjugatas intelligitur pertinere : sed eam nolumus imiten-

nus des épouses. Mais que celles-ci ne l'imitent pas dans ses intimités avec le dieu Mars. Il en revient encore aux fables ! s'écrie-t-on. Eh ! quoi, est-ce donc justice de s'emporter contre nous quand nous parlons ainsi des dieux, et de ne pas s'emporter contre soi-même quand on assiste volontiers aux représentations scéniques de leurs crimes, et, chose incroyable si la preuve n'en était acquise, quand ces représentations mêmes ont été instituées en leur honneur ?

XI. Qu'ils apportent donc autant de raisons physiques, autant d'arguments qu'il leur plaira : que tantôt Jupiter soit l'âme du monde, remplissant et remuant cette vaste machine composée de quatre éléments, ou, si bon leur semble, d'un plus grand nombre, tantôt qu'il assigne sa part à chacun de ses frères et sœurs ; tantôt qu'il soit l'éther et domine sur Junon ou l'air inférieur, tantôt qu'il soit tout le ciel et l'air même, et que par ses pluies et ses semences il féconde la terre, sa femme et sa mère, car il n'y a là rien de honteux dans l'ordre des choses divines ; et pour ne pas voyager par toute la nature, qu'il soit enfin ce seul Dieu dont, au sentiment de plusieurs, un grand poète a dit : « Dieu se répand par toutes les terres, par toute l'étendue des mers, par toutes les profondeurs des cieux ; » qu'il soit dans l'éther, Jupiter ; dans l'air, Junon ; dans la terre, Pluton ; au fond de la terre,

tur in eo quod fecit illa cum Marte. Rursus, inquiunt, ad fabulas redis. Quæ ista justitia est, nobis succensere, quod talia dicimus de diis eorum ; et sibi non succensere, qui hæc in theatris libentissime spectant crimina deorum suorum ? Et quod esset incredibile, nisi contestatissime probaretur, hæc ipsa theatrica crimina deorum suorum in honorem instituta sunt eorumdem deorum.

XI. Quotquot libet igitur physicis rationibus et disputationibus asserant : modo sit Jupiter corporei hujus mundi animus, qui universam istam molem ex quatuor, vel quot eis placet, elementis constructam atque compactam implet et movet ; modo inde suas partes sorori et fratribus cedat : modo sit æther, ut aerem Junonem subterfusam desuper amplectatur ; modo totum simul cum aere sit ipse cælum, terram vero tanquam conjugem eandemque matrem (quia hoc in divinis turpe non est) fecundis imbribus et seminibus fetet ; modo autem (ne sit necesse per cuncta discurrere) deus unus, de quo multi a poeta nobilissimo dictum putant,

*Denm namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum*

ipse in æthere sit Jupiter, ipse in aere Juno, ipse in mari Neptunus, in inferioribus etiam maris ipse Salacia, in terra Pluto, in terra inferiore

Proserpine; dans les foyers domestiques, Vesta; dans la fournaise des forgerons, Vulcain; dans les cieux, le soleil, la lune, les étoiles; dans les prédictions, Apollon; Mercure dans le commerce; Janus, au début; au terme, Terminator; Saturne, dans le temps; Mars et Bellone, dans la guerre; Liber, dans les fruits de la vigne; Cérès, dans les moissons; Diane, dans les forêts; Minerve, dans les arts; qu'il soit encore cette multitude de dieux plébéiens; qu'il préside sous le nom de Liber aux facultés génératrices des hommes; sous le nom de Libera, à celles des femmes; qu'il soit Diespiter, amenant le part au terme où il voit le jour, ou la déesse Mena qui surveille les règles des femmes, ou Lucina, invoquée de celles qui enfantent; que sous le nom d'Opis, il porte secours aux nouveau-nés et les recueille sur le sein de la terre; qu'ouvrant leur bouche au vagissement, il prenne le nom de Vaticanus; les levant de terre, celui de Levana; gardant leurs berceaux, celui de Cunina; que nul autre que lui ne prédisse leurs destinées; s'exprimant par l'organe des déesses Carmentes, qu'il détermine les événements fortuits et soit appelé Fortune; déesse Rumina, qu'il présente la mamelle aux enfants (du mot RUMA, mamelle, en vieux langage); déesse Potina, le breuvage; déesse Éduca, la nourriture; qu'il doive à leurs terreurs le nom de Paventia; à l'espérance qui vient, celui de Venilia; à la volupté, celui de Volupia; à l'acte, celui d'Agenoria; aux aiguillons qui incitent l'homme jusqu'aux excès, celui de Stimula; Strenia, qu'il

Proserpina, in fociis domesticis Vesta, in fabricarum fornace Vulcanus, in sideribus sol et luna et stellæ, in divinantibus Apollo, in merce Mercurius, in Jano initiator, in Termino terminator, Saturnus in tempore, Mars et Bellona in bellis, Liber in vineis, Ceres in frumentis, Diana in silvis, Minerva in ingeniis: ipse sit postremo etiam in illa turba quasi plebeiorum deorum: ipse præsit nomine Liberi virorum seminibus, et nomine Liberæ feminarum: ipse sit Diespiter, qui partum perducit ad diem; ipse sit dea Mena, quam præfecerunt menstruis feminarum; ipse Lucina, quæ a parturientibus invocetur: ipse opem ferat nascentibus, excipiendo eos sinu terræ, et vocetur Opis; ipse in vagitu os aperiat, et vocetur deus Vaticanus; ipse levet de terra, et vocetur dea Levana; ipse cunas tueatur, et vocetur dea Cunina: non sit alius, sed ipse in deabus illis, quæ fata nascentibus canunt, et vocantur Carmentes: præsit fortuitis, voceturque Fortuna: in diva Rumiua mammam parvulo immulgeat, quia rumam dixerunt veteres mammam; in diva Potina potionem ministret; in diva Educa escam præbeat: de pavore infantum Paventia nuncupetur; de spe quæ venit, Venilia; de voluptate Volupia; de actu Agenoria; de stimulis, quibus ad nimium actum homo impellitur, dea

inspire le courage; Numéria, qu'il enseigne à compter; Camena, à chanter; qu'il soit le dieu Consus, pour les conseils qu'il donne; la déesse Sentia, pour les sentiments qu'il suggère; Juventas, pour franchir, après la robe prétexte, le seuil de l'âge juvénile; Fortune barbue, pour couvrir de duvet le menton des adultes; dieu mâle et barbu qu'après tout il eût mieux valu nommer Fortunius que Fortune, ou Barbatum à cause de sa barbe, comme on dit le dieu Nodotus à cause des nœuds de la tige : que dans la personne du dieu Jugatinus, il unisse les époux, et lorsque la ceinture de la jeune épouse est détachée qu'on l'invoque sous le nom de déesse Virginalis; qu'il soit le dieu Mutunus ou Tutunus, le même que Priapus chez les Grecs; et, s'il n'en rougit, qu'il soit enfin tout ce que j'ai dit et tout ce que je n'ai pas dit, car je n'ai pas eu dessein de tout dire, qu'il soit tous ces dieux, toutes ces déesses à lui seul; ou, suivant quelques-uns, que ces divinités soient ses membres, ou ses puissances, au sentiment de ceux qui le regardent comme l'âme du monde, sentiment le plus commun chez les doctes du paganisme; qu'il en soit ainsi, et je ne recherche pas encore ce qui en est réellement, que perdraient-ils à résumer sagement tant de cultes divers dans le culte d'un seul Dieu? Que mépriserait-on de lui en effet, en l'adorant lui-même? Est-il à craindre que certaines parties de sa divinité ne s'irritent d'être omises ou négligées, alors, il n'est donc plus vrai qu'il soit la vie

Stimula nominetur; Strenia dea sit, strennum faciendo; Numeria, quæ numerare doceat, Camena, quæ canere: ipse sit et deus Consus, præbendo consilia; et dea Sentia, sententias inspirando: ipse dea Juventas, quæ post prætextam excipiat juvenilis ætatis exordia: ipse sit et Fortuna Barbata, quæ adultos barba induat; quos honorare noluerunt, ut hoc quaecumque numen saltem masculum deum, vel a barba Barbatum, sicut a nodis Nodotum, vel certe non Fortunam, sed quia barbas habet, Fortunium nominarent: ipse in jugatino deo conjuges jungat; et cum virgini uxori zona solvitur, ipse invocetur, et dea Virginiensis vocetur: ipse sit Mutunus vel Tutunus, qui est apud Græcos Priapus: si non pudet, hæc omnia quæ dixi, et quæcumque non dixi (non enim omnia dicenda arbitratus sum), hi omnes dii deæque sit unus Jupiter: sive sint, ut quidam volunt, omnia ista partes ejus, sive virtutes ejus, sicut eis videtur, quibus eum placet esse mundi animum; quæ sententia velut magnorum multumque doctorum est. Hæc si ita sint (quod quale sit, nondum interrim quæro), quid perderent, si unum Deum colerent prudentiore compendio? Quid enim ejus contemneretur, cum ipse coleretur? Si autem metuendum fuit, ne prætermisæ sive neglectæ partes ejus irascerentur: non ergo ut volunt, velut unius animantis hæc tota vita est, quæ omnes continet deos,

universelle, l'âme de tous les dieux, ses membres, ses parties, ses puissances; mais il faut que chaque partie ait sa vie propre, distincte de la vie des autres, si l'une peut s'indigner tandis que l'autre s'apaise? Prétend-on que toutes ces parties ensemble, c'est-à-dire tout Jupiter, s'offenseraient si chaque partie n'était particulièrement adorée, c'est une absurdité, car aucune partie ne serait négligée, en glorifiant celui qui les réunit toutes? Et pour éviter des détails infinis lorsqu'on dit que les astres sont des parties de Jupiter, qu'ils ont tous la vie et des âmes raisonnables, et qu'ainsi, sans contredit, ils sont dieux, on ne voit pas combien il en reste à adorer, combien manquent de temples, combien attendent encore leurs autels, puisqu'il en est si peu à qui l'on ait voué un culte et des sacrifices particuliers? Si les dieux s'offensent quand ils ne sont pas spécialement honorés, on ne craint pas, pour quelques dieux favorables, de vivre sous la colère du ciel entier? Si l'on rend honneur à tous les astres en honorant Jupiter qui les contient, pourquoi ne pas comprendre également dans ce culte unique, tant de cultes divers? Et nul n'aurait à se plaindre, puisque tous seraient implorés en la personne du seul Jupiter; nul ne serait méprisé, tandis que ces honneurs réservés à quelques-uns donnent au plus grand nombre que l'on oublie un juste sujet d'indignation, surtout à se voir préférer, en ce haut degré de gloire où ils brillent, un hideux Priapus étalant son obscène nudité.

quasi suas virtutes, vel membra, vel partes; sed suam quæque pars habet vitam a ceteris separatam, si præter alteram irasci altera potest, et alia placari, alia concitari. Si autem dicitur omnes simul, id est totum ipsum Jovem potuisse offendi, si partes ejus non etiam singillatim minutatimque colerentur, stulte dicitur. Nulla quippe earum prætermitteretur, cum ipse unus qui habet omnia, coleretur. Nam ut alia omittam, quæ sunt innumerabilia, cum dicunt omnia sidera partes Jovis esse, et omnia vivere atque rationales animas habere, et ideo sine controversia deos esse, non vident quam multos non colant, quam multis ædes non construant, aras non statuunt, quas tamen paucissimis siderum statuendas esse putaverunt, et singillatim sacrificandum. Si igitur irascuntur qui non singillatim coluntur, non metuunt, paucis placatis, toto cælo irato vivere? Si autem stellas omnes ideo colunt, quia in Jove sunt quem colunt, isto compendio possent in illo uno omnibus supplicare. Sic enim nemo irasceretur, cum in illo uno nemo contemneretur, potius quam, cultis quibusdam, justa irascendi causa illis, qui præmissi essent, multo numerosioribus præberetur: præsertim cum eis de superna sede fulgentibus, turpi nuditate distentus præponeretur Priapus.

XII. Eh ! quelle est cette autre opinion ? Ne doit-elle pas soulever tout homme intelligent ou plutôt tout homme quel qu'il soit ? Est-il en effet besoin d'une grande pénétration d'esprit et ne suffit-il pas d'abjurer l'amour de la dispute , pour comprendre que si Dieu est l'âme du monde, le monde, le corps de cette âme, et qu'il en résulte un animal composé d'âme et de corps ; que ce Dieu , sein de la nature , contienne toutes choses en lui ; et que de son âme, principe vivant de cette vaste machine , découlent pour tous les êtres animés, suivant les conditions de leur nature, l'âme et la vie ; il ne reste plus rien qui ne soit partie de Dieu ? Et, s'il en est ainsi, qui n'aperçoit quelles conséquences l'irréligion et l'impiété vont tirer ? L'objet que le pied foule est une partie de Dieu ; cet animal immolé c'est une partie de Dieu que l'on immole. Je ne veux pas dire tout ce qu'ici la pensée suggère : il serait impossible de le dire sans honte.

XIII. Dira-t-on que les animaux raisonnables, les hommes, par exemple, seuls, sont partie de Dieu ? Et d'abord si le monde entier est Dieu, je ne vois pas quelle raison d'exclure les bêtes du nombre de ses parties. Mais quel besoin de contester ? Je veux que le seul animal raisonnable, l'homme soit partie de Dieu, quelle plus malheureuse créance ! Quoi ! c'est frapper une partie de Dieu que de frapper un enfant ? Quoi ! ce sont les parties de Dieu qui deviennent impudiques, injustes, impies, abominables ! Mais, pour souffrir de telles extravagances, il faut

XII. Quid illud, nonne debet movere acutos homines, vel qualescumque homines ? Non enim ad hoc ingenii opus est excellentia, ut deposito studio contentionis attendant, si mundi animus Deus est, eique animo mundus ut corpus est, ut sit unum animal constans ex animo et corpore, atque iste Deus est sinu quodam naturæ in se ipso continens omnia, ut ex ipsius anima, qua vivificatur tota ista moles, vitæ atque animæ cunctorum viventium pro cujusque nascentis sorte sumantur, nihil omnino remanere, quod non sit pars Dei. Quod si ita est, quis non videat quanta impietas et irreligiositas consequatur, ut quod calcaverit quisque, partem Dei calcet, et in omni animante occidendo, pars Dei trucidetur ? Nolo omnia dicere quæ possunt occurrere cogitantibus, dici autem sine verecundia non possunt.

XIII. Si autem sola animalia rationalia, sicut sunt homines, partes Dei esse contendunt ; non video quidem, si totus mundus est Deus, quomodo bestias ab ejus partibus separent. Sed oblectari quid opus est ? De ipso rationali aumante, id est homine, quid infelicius credi potest, quam Dei partem vapulare, cum puer vapulat ? Jam vero partes Dei fieri lascivas, iniquas, impias, atque omnino damnabiles, quis ferre possit, nisi

être en délire! Et puis, pourquoi ce dieu s'empporte-t-il contre ceux qui ne l'adorent pas? Il n'y a que des parties de lui-même qui manquent à l'adorer. Il ne reste plus qu'une chose à dire, c'est que tous les dieux ont leur vie propre; que chacun vit pour soi, que nul d'entre eux ne fait partie d'un autre; qu'il faut honorer tous ceux que l'on peut connaître et servir; car il y en a tant qu'il est impossible de les connaître tous. Or, comme Jupiter est leur roi, c'est à lui, je pense, que l'on attribue l'établissement et la grandeur de l'empire romain. S'il n'y a pris aucune part, à quelle autre divinité rapporter la gloire d'un tel accomplissement, car elles ont chacune leur emploi distinct, de peur que l'une n'envahisse les fonctions de l'autre? C'est donc le roi des dieux qui seul peut élever et étendre le royaume des hommes.

XIV. Mais je demande pourquoi l'empire n'est-il pas un dieu? Pourquoi non, si la Victoire est une déesse? Quel besoin a-t-on ici de Jupiter, si la Victoire est propice, si elle va toujours à ceux qu'elle veut rendre vainqueurs? Sous les auspices de cette déesse, malgré l'indifférence ou les préoccupations de Jupiter, quelles nations pourraient échapper au joug? Quels royaumes, résister? Peut-être répugne-t-il aux gens de bien de tirer un glaive d'iniquité et de fondre d'un soudain élan sur des voisins tranquilles dont on n'a reçu aucune injure, seulement pour étendre sa puissance? De tels sentiments ont mon approbation et mes éloges.

qui prorsus insanit? Postremo quid irascitur eis a quibus non colitur, cum a suis partibus non colatur? Restat ergo ut dicant, omnes deos suas habere vitas, sibi quemque vivere, nullum eorum esse partem cujusquam; sed omnes colendos, qui cognosci et coli possunt, quia tam multi sunt, ut omnes non possint. Quorum Jupiter, quia rex præsidet, ipsum credo ab eis putari regnum constituisse vel auxisse momentum. Nam si hoc ipse non fecit, quem alium deum opus tam magnum potuisse aggredi credant, cum omnes occupati sint officiis et operibus propriis, nec alter irruat in alterius? A rege igitur deorum regnum hominum potuit propagari et augeri.

XIV. Hic primum quæro, cur non etiam ipsum regnum aliquis deus est? Cur enim non ita sit, si Victoria dea est? Aut quid ipso Jove in hac causa opus est, si Victoria faveat sitque propitia, et semper est ad illos, quos vult esse victores? Hac dea favente et propitia, etiam Jove vacante vel aliud agente, quæ gentes non subditæ remanerent? quæ regna non cederent? An forte displicet bonis, iniquissima improbitate pugnare, et finitimos quietos nullamque injuriam facientes ad dilatandum regnum bello spontaneo provocare? Plane si ita sentiunt, approbo et laudo.

XV. Mais je le demande, convient-il donc aux gens de bien de se réjouir de l'accroissement de leur empire? Car les progrès en sont dus à l'injustice de leurs ennemis, qui a provoqué de justes guerres; et l'État serait encore faible, si les voisins, fidèles observateurs de la justice et de la paix, n'eussent par aucune offense appelé contre eux les armes vengeresses; les destinées humaines s'écouleraient plus heureuses, si l'union d'un paisible voisinage eût laissé les États dans la médiocrité; le monde compterait plusieurs royaumes comme la cité plusieurs familles. Ainsi, guerroyer, dompter les nations, étendre son empire, est aux yeux des méchants une félicité, aux yeux des bons une triste nécessité; or, comme il serait encore plus triste que les auteurs de l'injure devinssent les maîtres de ceux qui l'ont reçue, il n'est pas sans raison d'appeler bonheur une victoire juste; mais nul doute que le bonheur ne fût plus grand de vivre dans l'union avec un bon voisin que de briser l'épée d'un mauvais. C'est un coupable désir que de souhaiter d'avoir à haïr ou à craindre pour avoir à vaincre. Si donc ce n'est que par des guerres légitimes, et non par d'impies, par d'injustes conquêtes, que les Romains ont pu étendre si loin leur empire, n'auraient-ils pas aussi à invoquer comme une déesse l'injustice étrangère? Car elle a puissamment coopéré à l'œuvre de la grandeur romaine, lorsqu'elle inspirait aux étrangers d'injustes hostilités pour donner à Rome sujet d'entreprendre une guerre juste et profitable à sa puissance. Et pourquoi l'injustice ne serait-elle pas une déesse,

XV. Videant ergo ne forte non pertineat ad viros bonos, gaudere de regni latitudine. Iniquitas enim eorum, cum quibus justa bella gesta sunt, regnum adjuvit ut cresceret: quod utique parvum esset, si quies et justitia finitimorum contra se bellum geri nulla provocaret injuria: ac sic felicioribus rebus humanis omnia regna parva essent concordii vicinitate lætantia; et ita essent in mundo regna plurima gentium, ut sunt in urbe domus plurimæ civium. Proinde belligerare et perdomitis gentibus dilatare regnum, malis videtur felicitas, bonis necessitas. Sed quia pejus esset, ut injuriosi justioribus dominarentur, ideo non incongrue dicitur etiam ista felicitas. Sed procul dubio felicitas major est, vicinum bonum habere concordem, quam vicinum malum subjugare bellantem. Mala vota sunt, optare habere quem oderis, vel quem timeas, ut possit esse quem vincas. Si ergo justa gerendo bella, non impia, non iniqua, Romani imperium tam magnum acquirere potuerunt, numquid tanquam aliqua dea colenda est eis etiam iniquitas aliena? Multum enim ad istam latitudinem imperii eam cooperatam videmus, quæ faciebat injuriosos, ut essent cum quibus justa bella gererentur, et augetur imperium. Cur autem

pour les étrangers du moins, puisque la peur, la pâleur, la fièvre ont mérité d'être mis au rang des divinités romaines? Avec ces deux divinités, l'Injustice étrangère et la Victoire, l'une qui fait naître les causes de la guerre, l'autre qui lui donne une heureuse issue, l'empire a pu grandir sans troubler les loisirs de Jupiter. Et, en effet, quel serait ici son rôle quand les bienfaits qu'on pourrait attribuer à sa puissance sont regardés comme dieux, appelés dieux, honorés comme dieux et invoqués pour leur puissance particulière? Il en aurait un, s'il s'appelait Empire, comme elle s'appelle Victoire; ou bien, si l'empire est un don de Jupiter, pourquoi ne pas lui rapporter aussi la victoire? Et il n'en irait pas autrement, si, au lieu d'une pierre au Capitole, on savait reconnaître et servir celui qui est en vérité le roi des rois et le seigneur des seigneurs.

XVI. Mais je ne puis assez m'étonner qu'affectant une divinité à chaque objet et presque à chaque mouvement, appelant déesse Agenoria celle qui nous fait agir, déesse Stimula celle qui stimule à l'excès notre activité, déesse Murcia celle qui au contraire nous porte à une extrême inactivité, et, suivant l'expression de Pomponius, rend l'homme *murcidus*, lâche et mou; déesse Strenia celle qui inspire la résolution; et à tous ces dieux et déesses décernant un culte public, les Romains peu soucieux de la déesse qui donne la tranquillité et qu'ils nomment Quies, laissent son temple hors de la porte Colline et ne veulent pas

et iniquitas dea non sit, vel externarum gentium, si Pavor et Pallor et Febris dii romani esse meruerunt? His igitur duabus, id est aliena iniquitate et dea Victoria, dum bellorum causas iniquitas excitat, Victoria eadem bella feliciter terminat, etiam feriato Jove crevit imperium. Quas enim hic partes Jupiter haberet, cum ea quæ possent beneficia ejus putari, dii habentur, dii vocantur, dii coluntur, ipsi pro suis partibus invocantur? Haberet autem hic etiam ille aliquam partem, si regnum etiam ipse appellaretur, sicut appellatur illa Victoria. Aut si regnum munus est Jovis, cur non et victoria munus ejus habeatur? Quod profecto haberetur, si non lapis in Capitolio, sed verus Rex regum et Dominus dominantium cognosceretur atque coleretur.

XVI. Miror autem plurimum, quod cum deos singulos singulis rebus et pene singulis motibus attribuerent, vocaverunt deam Agenoriam, quæ ad agendum excitaret; deam Stimulam, quæ ad agendum ultra modum stimularret; deam Murciam, quæ præter modum non moveret, ac faceret hominem, ut ait Pomponius, murcidum, id est nimis desidiosum et inactuosum; deam Streniam, quæ faceret strenuum; his omnibus diis et deabus publica sacra facere susceperunt: Quietem vero appellantes, quæ

la recevoir dans l'enceinte de Rome. Était-ce un témoignage de leur esprit inquiet, ou plutôt une preuve évidente que quiconque persévère dans le culte de cette multitude de dieux, que dis-je ? de démons, ne peut trouver le repos auquel nous convie le vrai médecin quand il nous dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. »

XVII. Diront-ils que Jupiter envoie la déesse Victoire, et que, lui obéissant comme au roi des dieux, elle favorise ceux qu'il lui désigne et se range à leur parti ? Il se peut dire avec vérité, non de ce Jupiter que leur vaine opinion érige en souverain des dieux, mais du véritable souverain des siècles, qu'il envoie non pas cette victoire, qui n'est rien de vivant, mais son ange ; qu'il fait vaincre qui bon lui semble, à lui, dont les conseils peuvent être cachés, jamais injustes. Car si la Victoire est une déesse, pourquoi ne pas faire un dieu du Triomphe et le donner à la Victoire ou pour mari, ou pour frère ou pour fils ? Leurs opinions sur les dieux sont telles en effet que si les poètes exposaient à notre satire de semblables rêveries : Ridicules fictions, s'écrieraient-ils, et qu'il ne faut nullement attribuer aux dieux véritables ! Et cependant ils ne riaient pas d'eux-mêmes quand, non contents de lire ces extravagances dans les poètes, ils les adoraient dans les temples. C'est donc à Jupiter qu'ils devaient demander toutes choses ; à lui seul, adresser toutes leurs prières. Car, où

faceret quietum, cum ædem haberet extra portam Collinam, publice illam suscipere noluerunt. Utrum indicium fuit animi inquieti, an potius ita significatum est, qui illum turbam colere perseveraret, non plane deorum, sed dæmoniorum, eum quietem habere non posse : ad quem vocat verus Medicus, dicens : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis quietem animabus vestris.*

XVII. An forte dicunt, quod deam Victoriam Jupiter mittat, atque illa tanquam regi deorum obtemperans, ad quos jusserit veniat, et in eorum parte considat ? Hoc vere dicitur, non de illo Jove, quem deorum regem pro sua opinione confingunt ; sed de illo vero Rege seculorum, quod mittat non Victoriam, quæ nulla substantia est, sed angelum suum, et faciat vincere quem voluerit ; cujus consilium occultum esse potest, iniquum non potest. Nam si Victoria dea est, cur non deus et Triumphus, et Victoriæ jungitur vel maritus, vel frater, vel filius ? Talia quippe isti de diis opinati sunt, qualia si poetæ fingerent, atque a nobis exagitur ; responderent isti, ridenda esse figmenta poetarum, non veris attribuenda numinibus : et tamen se ipsi non ridebant cum talia deliramenta non apud poetas legebant, sed in templis colebant. Jovem igitur de omnibus roga-

qu'il eût envoyé la Victoire, si elle est déesse, et si elle lui est soumise, elle n'eût osé lui résister pour suivre sa volonté propre.

XVIII. Et la Félicité n'est-elle pas aussi une déesse? Un temple lui est dédié, un autel lui est dressé, des honneurs particuliers lui sont rendus : ne devrait-on pas l'honorer seule; car, où elle est, quel bien peut manquer? Mais quoi! on révère, on adore aussi la Fortune comme une déesse? Est-ce que la Félicité est autre que la Fortune? La Fortune, il est vrai, peut être mauvaise, et la Félicité ne pourrait l'être, sans cesser d'être Félicité. Et d'ailleurs, entre tous ces dieux de l'un et de l'autre sexe, s'ils ont un sexe, doit-on croire qu'il y en ait d'autres que de bons? Platon ne le permet pas, ni les autres philosophes, ni les sages qui ont gouverné les peuples. Comment donc la déesse Fortune est-elle tantôt bonne et tantôt mauvaise? Mauvaise, cesse-t-elle d'être déesse, se change-t-elle soudain en un perfide démon? Combien donc faudra-t-il compter de semblables déesses? Sans doute autant d'hommes fortunés, autant de bonnes Fortunes? Et d'autre part, il en est un grand nombre qui ont à se plaindre de la mauvaise Fortune. Seule, pourrait-elle être à la fois bonne et mauvaise, contraire aux uns, favorable aux autres? Mais la véritable déesse n'est-elle pas toujours bonne? Elle est donc la même que la Félicité? Eh bien! pourquoi multiplier les noms? Soit, toutefois; car une même chose peut recevoir des noms différents. Mais pourquoi divers

rent, ei uni tantummodo supplicarent. Non enim, quo misisset Victoriam, si dea est et sub illo rege est, posset ei andere resistere, et suam potius facere voluntatem.

XVIII. Quid quod et Felicitas dea est? ædem accepit, aram meruit, sacra ei congrua persoluta sunt. Ipsa ergo sola coleretur : ubi enim ipsa esset, quid boni non esset? Sed quid sibi vult, quod et Fortuna dea putatur, et colitur? An aliud est felicitas, aliud fortuna? Quia fortuna potest esse et mala : felicitas autem si mala fuerit, felicitas non erit. Certe omnes deos utriusque sexus (si et sexum habent) non nisi bonos existimare debemus. Hoc Plato dicit, hoc alii philosophi, hoc excellentes reipublicæ populorumque rectores. Quomodo ergo dea Fortuna aliquando bona est, aliquando mala? An forte quando mala est, dea non est, sed in malignum dæmonem repente convertitur? Quot sunt ergo deæ istæ? Profecto quotquot homines fortunati, hoc est bonæ fortunæ. Nam cum sint et alii pluri simul, hoc est, uno tempore, malæ fortunæ, numquid, si ipsa esset, simul et mala esset et bona; his aliud, illis aliud? An illa quæ dea est, semper bona est? Ipsa est ergo Felicitas : cur adhibentur duo nomina? Sed hoc ferendum est : solet enim et una res duobus nominibus appel-

temples, divers autels, divers cultes? C'est, dit-on, que la Félicité est la déesse qui se rend aux mérites des hommes vertueux, tandis que la bonne Fortune, sans égard à la moralité humaine, arrive fortuitement (d'où lui vient le nom de Fortune), aux bons et aux méchants. Comment donc est-elle bonne, si elle accorde ainsi des faveurs indifférentes au bien et au mal? Et pourquoi la servir, si, dans cette cécité profonde où elle se présente à tous, elle passe à côté de qui l'adore et s'attache à qui la méprise? Ses serviteurs obtiennent-ils d'être aperçus et préférés, il n'y a plus rien de fortuit, mais un choix délibéré. Que devient donc la définition de la Fortune? Son nom dériverait-il encore du hasard? A quoi bon la servir, en effet, si elle est Fortune? et s'il est bon de la servir parce qu'elle sait distinguer qui la sert, elle n'est plus Fortune. Est-ce que Jupiter l'envoie aussi où il lui plaît? Que Jupiter soit donc seul adoré, car, s'il a cette puissance, s'il l'envoie où il lui plaît, la Fortune ne saurait lui résister. Ou du moins qu'elle soit la déesse des méchants, qui ne veulent s'appuyer d'aucun mérite pour se concilier les faveurs de la Félicité.

XIX. Ils ont une telle opinion de cette prétendue divinité invoquée sous le nom de Fortune que, suivant une tradition précieusement conservée, sa statue, consacrée par les femmes et appelée la Fortune féminine, aurait parlé et plusieurs fois redit que ce culte rendu par les femmes lui était agréable. Si le

*lari. Quid diversæ ædes, diversæ aræ, diversa sacra? Est causa, in-
quunt : quia felicitas illa est, quam boni habent præcedentibus meritis;
fortuna vero quæ dicitur bona, sine ullo examine meritorum fortuitu
accidit hominibus et bonis et malis, unde etiam fortuna nominatur. Quo-
modo ergo bona est, quæ sine ullo judicio venit et ad bonos et ad malos?
Utquid autem colitur, quæ ita cæca est, passim in quoslibet incurrens,
ut suos cultores plerumque prætereat, et suis contemptoribus hæreat? Aut
si aliquid proficiunt cultores ejus, ut ab illa videantur et amentur, jam me-
rita sequitur, non fortuitu venit. Ubi est ergo definitio illa fortunæ? ubi
est quod a fortuitis etiam nomen accepit? Nihil enim prodest eam colere,
si fortuna est. Si autem suos cultores discernit, ut prosit, fortuna non
est. An et ipsam, quo voluerit, Jupiter mittit? Colatur ego ipse solus :
non enim potest ei jubenti et eam quo voluerit mittenti Fortuna resis-
tere. Aut certe istam mali colant, qui nolunt habere merita, quibus pos-
sit Dea Felicitas invitari.*

XIX. Tantum sane huic, velut numini tribuunt quam Fortunam vo-
cant, ut simulacrum ejus, quod a matronis dedicatum est, et appellata
est Fortuna muliebris, etiam locutum esse memoriæ commendaverint,

fait est vrai, faut-il s'en étonner? Est-il si difficile, en effet, aux esprits de malice de séduire les hommes? Et ce qui devait leur dévoiler l'imposture et la ruse, c'est que ces paroles venaient de la déesse aveugle et non de celle qui distingue les mérites; car la Fortune parle et la Félicité reste muette; sans doute afin que les hommes négligent de bien vivre, assurés des faveurs de cette Fortune, qui ne tient aucun compte de la vertu. Et, en vérité, si la Fortune parle, que n'est-ce la Fortune virile plutôt que la Fortune féminine? Ce grand miracle, dira-t-on, n'est-il pas l'invention de celles qui ont dédié cette statue? Pur bavardage de femmes.

XX. Ils font encore une déesse de la Vertu; si elle est une déesse, que ne la préfèrent-ils à tant d'autres? Si elle n'est pas une déesse, mais un don de Dieu, demandons-la à celui qui seul peut la donner; et cette multitude de dieux va s'évanouir. Mais pourquoi la Foi passe-t-elle aussi pour une déesse? Pourquoi lui a-t-on voué un temple, un autel? Qui sait la reconnaître devient pour elle une sainte demeure. Eh? qui donc leur a enseigné ce que c'est que la Foi, dont le premier et souverain devoir est de faire croire aussi au vrai Dieu? Pourquoi la Vertu ne leur suffit-elle pas? La Foi n'est-elle pas sa compagne? N'ont-ils pas eux-mêmes divisé la Vertu en Prudence, Justice, Force et Tempérance? Et chacune de ces vertus particulières se

atque dixisse non semel, sed iterum, quod eam rite matronæ dedicaverint. Quod quidem si verum sit, mirari nos non oportet. Non enim malignis dæmonibus etiam sic difficile est fallere, quorum artes atque versutias hinc potius isti advertere debuerunt, quod illa dea locuta est, quæ fortuito accidit, non quæ meritis venit. Fuit enim Fortuna loquax, et muta Felicitas; et ad quid aliud, nisi ut homines recte vivere non curarent, conciliata sibi Fortuna, quæ illos sine ullis bonis meritis faceret fortunatos? Et certe si Fortuna loquitur, non saltem muliebris, sed virilis potius loqueretur, ut non ipsæ, quæ simulacrum dedicaverunt, putarentur tantum miraculum muliebri loquacitate finxisse.

XX. Virtutem quoque deam fecerunt: quæ quidem si dea esset, multis fuerat præferenda. Et nunc quia dea non est, sed donum Dei est, ipsa ab illo impetretur, a quo solo dari potest: et omnis falsorum deorum turba vanescet. Sed cur et Fides, dea credita est, et accepit etiam ipsa templum et altare? Quam quisquis prudenter agnoscit, habitaculum illi se ipsum facit. Unde autem sciunt illi quid sit fides cujus primum et maximum officium est, ut in verum credatur Deum? Sed cur non suffecerat virtus? nonne ibi est et fides? Quando quidem virtutem in quatuor species distribuendam esse viderunt, prudentiam, justitiam, fortitudinem, tem-

subdivisant à son tour, la Foi ne fait-elle point partie de la Justice? N'est-elle point en haute considération surtout auprès de nous, qui avons appris que « le Juste vit de la Foi? » Mais en vérité, j'admire ces amateurs d'une infinité de dieux : si la Foi est une déesse, pourquoi ont-ils fait à tant d'autres l'injure de les oublier, lorsqu'ils pouvaient également leur élever des temples et des autels? Pourquoi la Tempérance n'a-t-elle pas mérité d'être une déesse, lorsqu'en son nom tant d'illustres Romains ont obtenu une solide gloire? Pourquoi la Force n'est-elle pas aussi une déesse, elle qui assure le bras de Mutius au milieu des flammes, elle qui précipite Curtius dans l'abîme pour l'amour de la patrie, elle qui inspire aux Décius père et fils de se dévouer pour le salut de l'armée? si toutefois ces hommes ont une véritable force, question que je n'examine pas ici. Pourquoi n'accorder aucun honneur à la Prudence, à la Sagesse? Sont-elles honorées sous le nom général de Vertu? On pourrait donc aussi n'adorer qu'un seul Dieu, si l'on croit que les autres dieux ne sont que des parties de ce Dieu suprême. Mais la Vertu comprend la Foi et la Chasteté que l'on a jugées dignes d'un culte.

XXI. Ce n'est pas la vérité, mais la vanité qui a fait ces déesses. Ce sont, en effet, des dons du vrai Dieu, et non des déesses. Mais avec la Vertu et la félicité est-il besoin d'autre chose? L'homme à qui elles ne suffisent pas pourra-t-il rien trouver

perantiam. Et quoniam istæ singulæ species suas habent, in partibus justitiæ fides est; maximèque locum apud nos habet, quicumque scimus quid sit, quod justus ex fide vivit. Sed illos miror appetitores multitudinis deorum, si fides dea est, quare aliis tam multis deabus injuriam fecerint prætermittendo eas, quibus similiter ædes et aras dedicare potuerunt? Cur temperantia dea esse non meruit, cum ejus nomine nonnulli romani principes non parvam gloriam compararint? Cur denique fortitudo dea non est, quæ adfuit Mutio, cum dexteram porrexit in flammam; quæ adfuit Curtio, cum se pro patria in abruptam terram præcipitem dedit; quæ adfuit Decio patri, et Decio filio, cum pro exercitu se voverunt? Si tamen his omnibus vera inerat fortitudo, unde modo non agitur. Quare prudentia, quare sapientia nulla numinum loca meruerunt? an quia in nomine generali ipsius virtutis omnes coluntur? Sic ergo posset et unus Deus coli, cujus partes ceteri dii putantur. Sed in illa una virtute et fides est, et pudicitia, quæ tamen extra in ædibus propriis altaria meruerunt.

XXI. Has deas non veritas, sed vanitas fecit : hæc enim veri Dei munera sunt, non ipsæ sunt deæ. Verumtamen ubi est virtus et felicitas, quid aliud queritur? Quid ei sufficit, cui virtus felicitasque non sufficit?

qui lui suffise? Car la Vertu comprend tout ce qu'on doit faire, la Félicité tout ce qu'on doit désirer. Si l'on invoquait Jupiter pour les obtenir, l'étendue et la durée de l'empire étant regardées comme du ressort de la Félicité, comment ne voyait-on pas qu'il s'agissait là de faveurs divines, et non de divinités? Et, si on les tenait pour des divinités, pourquoi recourir encore à cette multitude de dieux? Car, examen fait des fonctions de tous ces dieux, telles que la fantaisie s'est plu à les imaginer, qu'on nous signale, s'il est possible, un bien qu'un dieu, quel qu'il soit, puisse donner à qui possède la Vertu, à qui possède la Félicité? Quelle science demander alors à Mercure ou à Minerve, quand la vertu renferme tout en soi? N'a-t-elle pas été définie par les anciens l'art de bien vivre, de vivre selon la raison? ce qui leur a fait croire l'expression latine ARS dérivée du mot grec ἀρετή, vertu. Que si la Vertu était inséparable des facultés de l'esprit, quel besoin avait-on de Catus, ce dieu vieillard qui rend les hommes fins et prudents? Cela même pouvait être un don de la Félicité; car c'est à la Félicité qu'il faut rapporter de naître spirituel. Que si l'enfant, non encore né, ne peut se concilier par ses hommages cette faveur de la Félicité, refusera-t-elle aux prières des parents qui l'invoquent de doter leurs enfants d'une heureuse intelligence? Quel besoin une femme, au moment d'être mère, a-t-elle d'invoquer Lucina, quand l'assistance de la Félicité lui assure et une heureuse délivrance, et la naissance d'un enfant heureuse-

Omnia quippe agenda complectitur virtus; omnia optanda, felicitas Si Jupiter, ut hæc daret, ideo colebatur; quia si bonum aliquid est latitudo regni atque diuturnitas, ad eandem pertinet felicitatem; cur non intellectum est dona Dei esse, non deas? Si autem putatæ sunt deæ, saltem alia tanta deorum turba non quæreretur. Consideratis enim officiis deorum dearumque omnium, quæ sicut voluerunt pro sua opinione finxerunt, invenient, si possunt, aliquid quod ab aliquo deo præstari possit homini habenti virtutem, habenti felicitem. Quid doctrinæ vel a Mercurio, vel a Minerva petendum esset, cum virtus omnia secum haberet? Ars quippe ipsa bene recteque vivendi, virtus a veteribus definita est. Unde ab eo quod græce ἀρετή dicitur virtus, nomen artis Latinos traduxisse putaverunt. Sed si virtus non nisi ad ingeniosum posset venire, quid opus erat deo Catio patre, qui catos, id est acutos, faceret, cum hoc posset conferre felicitas? Ingeniosum quippe nasci, felicitatis est. Unde, etiamsi non partuit a nondum nato coli dea Felicitas, ut hoc ei conciliata donaret, conferret hoc parentibus ejus cultoribus suis, ut eis ingeniosi filii nascerentur. Quid opus erat parturientibus invocare Lucinam, cum, si adesset Felicitas, non solum bene parerent, sed etiam honos? Quid necesse erat

ment doué? Quelle nécessité de recommander à la déesse Opis les nouveau-nés, au dieu Vaticanus l'enfant qui vagit, à la déesse Cunina l'enfant au berceau, à la déesse Rumina celui qui prend la mamelle, au dieu Statilinus celui qui se tient debout? Pourquoi la déesse Adéona préside-t-elle à l'arrivée, la déesse Abéona au départ? Que sert de s'adresser à la déesse Mens pour avoir un bon esprit, au dieu Volumnus et à la déesse Volumna pour avoir la volonté du bien, au dieu des Noces pour le bonheur des mariages, aux dieux champêtres et surtout à la déesse Fructesea pour l'abondance des récoltes, à Mars et à Bellone pour le succès des armes, à la déesse Victoire pour vaincre, au dieu Honorius pour recevoir des honneurs, à la déesse Pécunia pour être riche, au dieu Æsculanus et à son fils Argentinus pour avoir de la monnaie d'airain et d'argent; car, ils ont fait Æsculanus père d'Argentinus, parce que l'airain fut le premier en usage et précéda l'argent. Mais je m'étonne qu'Argentinus n'ait pas donné naissance à Aurinus, puisque la monnaie d'or eut cours plus tard. Si ce dieu existait, on l'eût préféré à son père Argentinus, à son aïeul Æsculanus, comme on préfère Jupiter à Saturne. Était-il donc nécessaire, pour obtenir ces biens de l'âme ou du corps, ou de la fortune, de servir et d'invoquer cette multitude de dieux? Ces dieux, je ne les ai pas nommés tous, et les païens eux-mêmes n'ont pu multiplier leur nombre et leurs fonctions en raison de tous les besoins de la vie humaine. Ne suffisait-il donc pas de la

Opi deæ commendare nascentes, deo Vaticano vagientes, deæ Cuninæ jacentes, deæ Ruminæ sugentes, deo Statilino stantes, deæ Adeonæ adeutes, Abeonæ abeutes; deæ Menti, ut bonam haberent mentem; deo Volumno et deæ Volumnæ, ut bona vellent; diis nuptialibus, ut bene conjugarentur; diis agrestibus, ut fructus uberrimos caperent, et maxime ipsi divæ Fructeseæ; Marti et Bellonæ, ut bene belligerarent: deæ Victoriæ, ut vincerent; deo Honori, ut honorarentur; deæ Pecuniæ, ut pecuniosi essent; deo Æsculano et filio ejus Argentino, ut haberent æream argenteamque pecuniam? Nam ideo patrem Argentinus Æsculanum posuerunt, quia prius ærea pecunia in usu esse cœpit, post argentea. Miror autem, quod Argentinus non genuit Aurinum, quia et aurea subsecuta est. Quem deum isti si haberent, sicut Saturno Jovem, ita et patri Argentino et avo Æsculano Aurinum præponerent. Quid ergo erat necesse propter hæc bona vel animi, vel corporis, vel externa, tantam deorum turbam colere et invocare; quos neque omnes commemoravi, nec ipsi potuerunt omnibus bonis humanis minutatim singillatimque digestis deos minutos et singulos providere; cum posset magno facilique compendio una dea Felicitas cuncta conferre; nec solum ad bona capienda quisquam alius,

seule déesse Félicité pour tout obtenir? Fallait-il chercher un autre dieu pour se procurer les biens, pour écarter les maux? Fallait-il invoquer une déesse Fessonia contre la fatigue? une déesse Pellonia pour repousser les ennemis? un médecin Apollon ou Esculape dans les maladies, et tous deux quand le péril est grand? un dieu Spinensis pour arracher les épines des champs? une déesse Rubigo pour l'éloigner elle-même des moissons? La présence et la protection de la Félicité, n'était-ce pas assez pour prévenir ou dissiper tous ces maux? Enfin, puisque nous parlons de ces deux déesses, la Vertu et la Félicité, si la Félicité est la récompense de la Vertu, elle n'est pas une déesse, mais un don de Dieu; si elle est déesse, pourquoi ne dit-on pas qu'elle donne aussi la Vertu, puisque l'acquisition de la Vertu est une grande félicité?

XXII. Quel est donc ce grand service que Varron se glorifie de rendre à ses concitoyens, quand il leur enseigne quels dieux ont droit à leurs hommages et quelles fonctions appartiennent à chacun de ces dieux? « Comme il ne sert de rien, dit-il, de connaître un médecin de nom et de vue, si l'on ignore ce que c'est qu'un médecin, ainsi il est inutile de savoir qu'Esculape est un Dieu, si l'on ne sait qu'il guérit les maladies, si l'on ignore pourquoi il faut l'implorer. » Il se sert encore pour établir cette opinion d'une autre comparaison : Il est impossible non-seulement de vivre à l'aise, mais de vivre, si l'on ignore ce que c'est qu'un

sed neque ad depellenda mala quæreretur? Cur enim esset invocanda propter fessos diva Fessonia, propter hostes depellendos diva Pellonia, propter ægros medicus vel Apollo, vel Æsculapius, vel ambo simul quando esset grande periculum? Nec deus Spinensis, ut spinas ex agris eradicaret; nec dea Rubigo, ut non accederet, rogaretur: una Felicitate præsentem et tuente, vel nulla mala exorirentur, vel facillime pellerentur. Postremo quoniam de duabus istis rebus Virtute et Felicitate tractamus, si felicitas virtutis et præmium, non dea, sed Dei donum est: si autem dea est, cur non dicatur et virtutem ipsam conferre; quandoquidem etiam virtutem consequi felicitas magna est?

XXII. Quid ergo est, quod pro ingenti beneficio Varro jactat præstare se civibus suis, quia non solum commemorat deos, quos coli oporteat a Romanis, verum etiam dicit quid ad quemque pertineat? Quoniam nihil prodest, inquit, hominis alicujus medici nomen formamque nosse, et quod sit medicus ignorare: ita dicit nihil prodesse scire, deum esse Æsculapium, si nescias eum valetudini opitulari, atque ita ignores cur ei debeas supplicare. Hoc etiam alia similitudine affirmat, dicens, non modo bene vivere, sed vivere omnino neminem posse, si ignoret quisnam sit

forgeron, un peintre, un couvreur, quel service on doit attendre de leur industrie ; ou bien qui l'on doit choisir pour patron, pour guide, pour maître. Et nul doute que la pensée des dieux ne soit d'un grand intérêt, surtout si l'on possède une notion certaine de la puissance et des attributions de chacun d'eux. « Ainsi, dit-il, il nous sera facile de connaître quels dieux nous devons invoquer et appeler à notre aide dans nos besoins divers, et nous ne tomberons pas dans la méprise de ces bouffons qui demandent de l'eau au dieu Liber, et du vin aux nymphes. » Science grave et utile ! Qui ne rendrait grâces à cet homme, s'il montrait la vérité, et s'il enseignait aux hommes le culte du seul Dieu véritable, source de tous les biens !

XXIII. Mais si les livres et les cérémonies des païens sont vrais, si la Félicité est une déesse, d'où vient qu'elle n'est pas honorée seule, puisque seule elle peut accorder tous les biens, et rendre un homme complètement heureux ? Qui désire autre chose que d'être heureux ? Pourquoi donc si tard, après tant d'illustres devanciers, Lucullus songe-t-il à lui bâtir un temple ? Pourquoi Romulus, jaloux de fonder une ville heureuse, ne lui a-t-il pas de préférence élevé des autels, renonçant à invoquer les autres dieux, puisque rien ne pouvait lui manquer avec l'assistance de cette déesse ? car sans ses faveurs, lui-même, comme on le croit, n'eût été ni roi, ni plus tard dieu. Pourquoi donc Romulus donne-t-il pour dieux aux Romains, Janus, Jupiter, Mars, Picus, Faunus,

faber, quis pictor, quis tector, a quo quid utensile petere possit : quem adiutorem assumere, quem ducem, quem doctorem : eo modo nulli dubium esse asserens, ita esse utilem cognitionem deorum, si sciatur, quam quisque deus vim et facultatem ac potestatem cujusque rei habeat. *Ex eo enim poterimus, inquit, scire quem cujusque causa deum ad vocare atque invocare debeamus : ne faciamus, ut mimi solent, et optemus a Libero aquam, a Lymphis vinum.* Magna sane utilitas. Quis non huic gratias ageret, si vera monstraret ; et si unum verum Deum, a quo essent omnia bona, hominibus colendum doceret ?

XXIII. Sed unde nunc agitur, si libri et sacra eorum vera sunt, et Felicitas dea est, cur non ipsa una quæ coleretur constituta est, quæ posset universa conferre, et compendio facere felicem ? Quis enim optat aliquid propter aliud quam ut felix fiat ? Cur denique tam sero huic tantæ deæ post tot romanos principes Lucullus ædem constituit ? Cur ipse Romulus felicem cupiens condere civitatem, non huic templum potissimum struxit ? Nec propter aliquid diis ceteris supplicavit, quando nihil deesset, sic hæc adesset. Nam et ipse nec prius rex, nec, ut putant, postea deus fieret, si hanc deam propitiam non haberet. Ut quid ergo constituit

Tiberinus, Hercule? Pourquoi Titus Tatius ajoute-t-il à ces dieux Saturne, Ops, le Soleil, la Lune, Vulcain, la Lumière, d'autres encore, et jusques à la déesse Cloacina, au mépris de la Félicité? Pourquoi Numa introduit-il tant de divinités sans elle? Dans la foule, n'a-t-il su la distinguer? Le roi Hostilius n'eût sans doute pas songé à fléchir ces nouveaux dieux la Peur et la Pâleur, s'il eût connu et honoré cette déesse. En présence de la Félicité, la Peur, la Pâleur ne se retireraient point en divinités apaisées, elles fuiraient comme des vaincus.

Eh quoi! déjà l'empire romain étendait au loin sa puissance, et personne ne songeait à honorer la Félicité? Est-ce à dire qu'il était plus grand qu'heureux? Et, en effet, la véritable Félicité pouvait-elle être où n'était pas la véritable piété? Car la piété est le vrai culte du vrai Dieu, et non le culte de cette multitude de faux dieux, qui sont autant de démons. Plus tard, quand la Félicité est admise au nombre des divinités, cette apothéose est suivie de la grande calamité des guerres civiles. Juste indignation peut-être de la Félicité associée si tard, et comme par dérision, au culte de Priapus, et de Cloacina, et de la Peur, et de la Pâleur, et de la Fièvre, qui tous étaient non des divinités à adorer, mais des crimes de leurs adorateurs? Enfin, si l'on crut devoir honorer une si grande déesse avec cette troupe infâme, pourquoi ne pas lui rendre plus d'honneurs?

Romanis deos, Janum, Jovem, Martem, Picum, Faunum, Tiberinum, Herculem, et si quos alios? ut quid Titus Tatius addidit Saturnum, Opem, Solem, Lunam, Vulcanum, Lucem, et quoscumque alios addidit, inter quos etiam deam Cloacinam, Felicitatem neglecta? ut quid Numa tot deos et tot deas sine ista? an eam forte in tanta turba videre non potuit? Hostilius certe rex deos et ipse novos Pavorem atque Pallorem propitiandos non introduceret, si deam istam nosset aut coleret. Præsente quippe Felicitate omnis pavor et pallor, non propitiatus abscederet, sedulsus aufugeret.

Deinde quid est hoc, quod jam romanum imperium longe lateque rescebat, et adhuc nemo Felicitatem colebat? An ideo grandius imperium, quam felicius fuit? Nam quomodo ibi esset vera felicitas, ubi vera non erat pietas? Pietas enim est verax veri Dei cultus, non cultus falorum tot deorum, quot dæmoniorum. Sed et postea jam in deorum numerum Felicitate suscepta, magna bellorum civilium infelicitas subseuta est. An forte juste est indignata Felicitas, quod et tam sero, et non ad honorem, sed ad contumeliam potius invitata est, ut cum ea coleretur Priapus, et Cloacina, et Pavor, et Pallor, et Febris, et cetera non umina colendorum, sed crimina coleantium?

Qui pourrait souffrir qu'on ne lui ait fait une place ni parmi les dieux Consentes, appelés, dit-on, au conseil de Jupiter, ni parmi les dieux que l'on nomme Choisis ; qu'on ne lui ait point dédié quelque temple éminent par l'élévation du site et la beauté de l'architecture ? Pourquoi n'a-t-on pas fait pour elle quelque chose de plus que pour Jupiter lui-même ? Et de qui donc Jupiter tient-il sa puissance, sinon de la Félicité, s'il fut toutefois heureux de régner ? Et la Félicité ne vaut-elle pas mieux que la puissance ? Car personne ne doute qu'on ne trouve facilement un homme qui tremble de devenir roi, et il ne s'en rencontre point qui ne veuille être heureux. Que l'on demande aux dieux eux-mêmes, soit par les augures, soit par toute autre voie possible, s'ils veulent céder la place à la Félicité, au cas où le terrain occupé par les temples et les autels des autres dieux ne permettrait pas de lui élever un édifice plus vaste et plus digne, Jupiter lui-même céderait à cette déesse la colline du Capitole. Et, en effet, qui résisterait à la Félicité, si ce n'est celui qui, chose impossible, voudrait être malheureux ? Non, consultez ici Jupiter, il n'en agira point comme ont agi à son égard Mars, Terminus et Juventas, qui refusèrent de céder à leur souverain, à leur roi ; car, suivant les traditions païennes, quand Tarquin voulut bâtir le Capitole, voyant la place la plus honorable occupée par des dieux étrangers, ce prince,

Ad extremum, si cum turba indignissima tanta dea colenda visa est, cur non vel illustrius ceteris colebatur ? Quis enim ferat, quod neque inter deos Consentes quos dicunt in consilium Jovis adhiberi, nec inter deos quos Selectos vocant, Felicitas constituta est ? Templum aliquod ei fieret, quod et loci sublimitate et operis dignitate præmineret. Cur enim non aliquid melius, quam ipsi Jovi ? Nam quæ etiam Jovi regnum nisi Felicitas dedit ? si tamen cum regnaret, felix fuit. Et potior est felicitas regno. Nemo enim dubitat, facile inveniri hominem qui timeat se fieri regem : nullus autem invenitur qui se nolit esse felicem. Ipsi ergo dii, si per auguria vel quolibet modo eos posse consuli putant, de hac re consulerentur, utrum vellent Felicitati loco cedere : si forte aliorum ædibus vel altaribus jam fuisset locus occupatus, ubi ædes majori atque sublimior Felicitati construeretur, etiam ipse Jupiter cederet, nisi ipsum verticem collis Capitolini Felicitas potius obstineret. Non enim quispiam resisteret Felicitati, nisi, quod fieri non potest, qui esse vellet infelix. Nullo modo omnino si consuleretur, faceret Jupiter, quod ei fecerunt tres dii, Mars, Terminus, et Juventas, qui majori et regi suo nullo modo cedere loco voluerunt. Nam sicut habent eorum litteræ, cum rex Tarquinius Capitolium fabricare vellet, eumque locum qui ei dignior aptiorque videbatur, ab diis aliis cerneret præoccupatum, non auden-

partagé entre la crainte de rien entreprendre malgré eux et l'espérance qu'ils céderaient volontairement à un si grand dieu, leur maître, fit demander par les augures à ces dieux qui résidaient où fut depuis le Capitole, s'ils voulaient laisser leur place à Jupiter; tous consentirent à se retirer, excepté ceux que j'ai déjà nommés, Mars, Terminus, Juventas, et ils ne restèrent au Capitole que sous des emblèmes si obscurs, qu'à peine les plus doctes pouvaient-ils y deviner leur présence. Non assurément Jupiter ne méprisait pas la Félicité comme il fut méprisé de Terminus, de Mars et de Juventas. Mais eux-mêmes, qui ont tenu bon contre Jupiter, auraient-ils résisté à la Félicité, qui avait fait Jupiter leur roi? Ou plutôt leur résistance ne serait pas une marque de mépris; c'est qu'ils préféreraient demeurer obscurs dans le temple de la Félicité, que d'être élevés sans elle sur des autels particuliers.

Ainsi, la Félicité dominant d'un lieu vaste et élevé, tous les citoyens sauraient d'où les vœux légitimes devraient attendre assistance, et, dociles à la voix de la nature même, ils abandonneraient cette multitude inutile de divinités pour adorer la Félicité seule; seule elle recevrait les prières; seul, son temple serait fréquenté de qui voudrait être heureux. Et qui ne voudrait l'être? C'est elle, enfin, qu'on demanderait à elle-même, elle que l'on demandait aux autres dieux. Que veut-on, en effet, obtenir d'un dieu, quel qu'il soit, si ce n'est la Félicité, ou ce qui paraît

aliquid contra eorum facere arbitrium, et credens eos tanto numini suoque principi voluntate cessuros; quia multi erant illic ubi Capitolium constitutum est, per augurium quæsit, utrum concedere locum vellent Jovi: atque ipsi inde cedere omnes voluerunt, præter illos quos commemoravi, Martem, Terminum, Juventatem: atque ideo Capitolium ita constructum est, ut etiam isti tres intus essent tam obscuris signis, ut hoc vix homines doctissimi scirent. Nullo modo igitur Felicitatem Jupiter ipse contemneret, sicut a Termino, Marte, Juventate contemptus est. Sed ipsi etiam qui non cesserant Jovi, profecto cederent Felicitati, quæ illis regem fecerat Jovem. Aut si non cederent, non id contemptu ejus facerent, sed quod in domo Felicitatis obscuri esse mallent, quam sine illa in locis propriis eminere.

Ita dea Felicitate in loco amplissimo et celsissimo constituta, discerent cives unde omnis boni voti petendum esset auxilium. Ac sic ipsa suadente natura, aliorum deorum superflua multitudo derelicta, coleretur una Felicitas, uni supplicaretur, unius templum frequentaretur a civibus qui felices esse vellent, quorum esset nemo qui nollet: atque ita ipsa a se ipsa peteretur, quæ ab omnibus petebatur. Quis enim aliquid ab aliquo deo, nisi felicitatem, velit accipere, vel quod ad felicitatem existimat

lui ressembler ? Si donc il est au pouvoir de la Félicité, chose certaine, si elle est déesse, de se donner à qui il lui plaît, quelle folie d'aller la demander à un autre dieu quand on peut l'obtenir d'elle-même ? On lui devait donc, de préférence au reste des dieux, des honneurs, un temple plus éminent. On lit que les anciens Romains avaient, pour je ne sais quel dieu Summanus qui lançait les foudres nocturnes, une vénération plus profonde que pour Jupiter lui-même. Mais depuis qu'un monument superbe fut consacré à Jupiter, la magnificence de l'édifice fit accourir la foule, et à peine se trouverait-il un homme qui se souvînt d'avoir entendu, d'avoir lu le nom de Summanus. Que si la Félicité n'est pas une déesse, puisqu'elle est un don de Dieu, cherchez donc ce Dieu qui peut la donner. Laissez là cette multitude pernicieuse de dieux menteurs, après laquelle s'empresse une vaine multitude d'hommes en délire, se faisant des dieux avec les dons de Dieu même, sans crainte d'offenser l'auteur de ces dons par l'obstination d'une volonté superbe ; car, il ne peut éviter l'infortune, celui qui adore la Félicité comme une déesse, au mépris du Dieu qui donne la Félicité. Apaise-t-il sa faim, ce malheureux qui promène sa langue sur l'ombre du pain, au lieu de demander à son frère le partage d'un véritable ?

XXIV. Arrêtons-nous sur les raisons alléguées par les païens. Faut-il croire, disent-ils, que nos ancêtres aient été assez aveu-

pertere? Proinde si felicitas habet in potestate cum quo homine sit (habet autem, si dea est), quæ tandem stultitia est, ab aliquo eam deo petere, quam possis a se ipsa impetrare? Hanc ergo deam super deos ceteros honorare etiam loci dignitate debuerunt. Sicut enim apud ipsos legitur, Romani veteres nescio quem Summanum, cui nocturna fulmina tribuebant, coluerunt magis quam Jovem, ad quem diurna fulmina pertinerent. Sed postquam Jovi templum insigne ac sublime constructum est, propter ædis dignitatem sic ad eum multitudo confluit, ut vix inveniatur qui Summani nomen, quod audire jam non potest, se saltem legisse meminerit. Si autem felicitas dea non est, quoniam, quod verum est, munus est Dei; ille Deus quaeratur, qui eam dare possit, et deorum falsorum multitudo noxia relinquatur, quam stultorum hominum multitudo vana sectatur, dona Dei deos sibi faciens, et ipsum, cujus ea dona sunt, obstinatione superbæ voluntatis offendens. Sic enim carere non potest infelicitate, qui tanquam deam felicitatem colit, et Deum datorem felicitatis relinquit: sicut carere non potest fame, qui panem pictum lingit, et ab homine qui verum habet, non petit.

XXIV. Libet autem eorum considerare rationes. Usque adeone, inquit, majores nostros insipientes fuisse credendum est, ut hæc nesci-

gles pour ignorer que ce sont là des bienfaits divins, et non des dieux? Mais sachant qu'on ne peut les recevoir que de la libéralité d'un Dieu, faute de trouver les noms de ces dieux, ils les appelaient du nom même de leurs présents, tantôt avec une certaine modification, comme Bellona, du mot *bellum*; Cunina, de *cunæ*; Segetia, de *seges*; Pomona, de *poma*; Bubona, de *boves*: ou, sans modification, confondant les noms du dieu et de l'objet, comme Pecunia, la déesse qui donne l'argent, sans croire néanmoins que l'argent même, *pecunia*, fût une divinité; Vertu, la déesse de la vertu; Honneur, le dieu de l'honneur; Victoire, la déesse de la victoire. Ainsi, disent-ils, quand on fait de la félicité une déesse, on n'entend pas cette félicité que l'on reçoit, mais la divinité qui la donne. Eh bien! j'accueille ces raisons; il me sera peut-être plus facile de persuader ceux dont le cœur n'est pas tout à fait endurci.

XXV. Si l'infirmité humaine a reconnu qu'un Dieu seul peut donner la félicité, si cette vérité a été comprise par des hommes dévoués au culte de tant de dieux, et, dans ce nombre, de Jupiter, leur roi; comme ils ignoraient le nom de l'auteur de la Félicité, ils l'ont désigné par le nom même du bienfait qu'ils croyaient lui devoir. Preuve évidente que dans leur pensée, Jupiter, honoré déjà, ne donnait pas la félicité, mais qu'il fallait l'attendre de celui qu'ils pensaient devoir honorer sous ce nom

rent munera divina esse, non deos? Sed quoniam sciebant nemini talia nisi aliquo deo largiente concedi, quorum deorum nomina non inveniebant, earum rerum nominibus appellabant deos, quas ab eis sentiebant dari, aliqua vocabula inde flectentes, sicut a bello Bellonam nuncupaverunt, non bellum; sicut a cunis Cuninam, non cunam; sicut a segetibus Segetiam, non segetem; sicut a pomis Pomonam, non pomum; sicut a bubus Bubonam, non bovem: aut certe nulla vocabuli declinatione, sicut res ipsæ nominantur, ut Pecunia dicta est dea, quæ dat pecuniam, non omnino pecunia dea ipsa putata est: ita Virtus, quæ dat virtutem; Honor, qui honorem; Concordia, quæ concordiam; Victoria, quæ dat victoriam. Ita, inquit, cum Felicitas dea dicitur, non ipsa quæ datur, sed numen illud attenditur a quo felicitas datur.

XXV. Ista nobis reddita ratione, multo facilius eis, quorum cor non nimis obduruit, persuadebimus fortasse quod volumus. Si enim jam humana infirmitas sensit, non nisi ab aliquo Deo dari posse felicitatem; et hoc senserunt homines qui tam multos colebant deos, in quibus et ipsum eorum regem Jovem; quia ejus nomen, a quo daretur felicitas, ignorabant, ideo ipsius rei nomine, quam credebant ab illo dari, eum appellare voluerunt: satis ergo judicarunt, nec ab ipso Jove dari posse felicitatem,

même. J'affirme donc qu'ils rapportaient la félicité à un dieu inconnu. Qu'on le cherche donc ce Dieu, qu'on le serve, et cela suffit. Que l'on chasse l'essaim bruyant de ces innombrables démons. Que celui-là ne se contente pas de ce dieu, qui ne se contente pas de son bienfait. Que ce dieu, dis-je, auteur de la félicité, ne suffise pas à celui que le don de la Félicité ne peut satisfaire. Mais que celui à qui elle suffit (et l'homme peut-il rien désirer de plus?) serve le seul dieu qui la donne. Ce n'est pas celui qu'ils nomment Jupiter; car, s'ils lui reconnaissaient cette puissance, rechercheraient-ils sous le nom de la Félicité un autre dieu ou une autre déesse pour lui en faire honneur? Mêleraient-ils au culte de Jupiter de si sanglants outrages? Diraient-ils qu'il est adultère, qu'il est l'amant et le ravisseur impudique d'un bel enfant?

XXVI. « Fictions d'Homère qui humanise les dieux, dit Cicéron; il eût mieux fait de diviniser les hommes. » C'est avec raison que cet illustre Romain réprouvait le poète inventeur des crimes divins. Mais pourquoi donc ces jeux scéniques où l'on débite, où l'on chante, où l'on joue tant d'horreurs, sont-ils représentés à la gloire des dieux? Pourquoi élevés par les doctes au rang des choses religieuses? Qu'ici Cicéron se récrie non plus contre les inventions des poètes, mais contre les institutions des ancêtres! A leur tour, ne s'écrieraient-ils pas : Qu'a-

quem jam colabant; sed utique ab illo quem nomine ipsius felicitatis colendum esse censebant. Confirmo prorsus a quodam Deo, quem nesciebant, eos credidisse dari felicitatem: ipse ergo quæretur, ipse colatur, et sufficit. Repudietur strepitus innumerabilium dæmoniorum: illi non sufficiat hic Deus, cui non sufficit munus ejus. Illi, inquam, non sufficiat ad colendum Deus dator felicitatis, cui non sufficit ad accipiendum ipsa felicitas. Cui autem sufficit (non enim habet homo quid amplius optare debeat), serviat uni Deo datori felicitatis. Non est ipse quem nominant Jovem. Nam si eum datorem felicitatis agnoscerent, non utique alium, vel aliam, a qua daretur felicitas, nomine ipsius Felicitatis inquirerent; neque ipsum Jovem cum tantis injuriis colendum putarent. Iste alienarum dicitur adulter uxorum, iste pueri pulchri impudicus amator et raptor.

XXVI. Sed *singebat hæc Homerus*, ait Tullius, *et humana ad deos transferebat: divina mallet ad nos*. Merito displicuit viro gravi divinorum criminum poeta confictor. Cur ergo ludi scenici, ubi hæc dictantur, cantantur, actantur, deorum honoribus exhibentur, inter res divinas a doctissimis conscribuntur? Hic exclamet Cicero, non contra figmenta poetarum, sed contra instituta majorum. Annon exclamarent et illi, Quid nos fecimus? Ipsi dii ista suis honoribus exhibenda flagitave-

vons-nous fait ? Les dieux eux-mêmes n'ont-ils pas réclamé ces jeux comme un honneur ? Ne nous les ont-ils pas imposés ? N'ont-ils pas menacé la désobéissance de terribles désastres, vengé sévèrement la moindre négligence ? Cette négligence réparée, ne se sont-ils pas apaisés ? Comme miraculeux témoignage de leur puissance, on rapporte ce fait : « Titus Latinus, paysan romain, père de famille, fut en songe averti d'annoncer au sénat qu'il fallait recommencer les jeux, parce que, le premier jour de leur célébration, un criminel, conduit au supplice en présence de la multitude des spectateurs, avait attristé d'une image funèbre la joie que les dieux cherchaient dans ces solennités. Cet homme n'osant le lendemain exécuter l'ordre qu'il a reçu dans son sommeil, la nuit suivante, une voix plus impérieuse le somme d'obéir. Il n'obéit pas ; il perd son fils. La troisième nuit, il est menacé d'un châtement plus terrible ; il n'ose encore, et il est atteint d'une affreuse maladie. Alors, de l'avis de ses amis, il expose le fait aux magistrats, et se fait porter au sénat en litière. A peine a-t-il raconté ce songe, qu'il recouvre la santé et s'en retourne à pied. Épouvanté d'un tel miracle, le sénat fait recommencer les jeux en quadruplant les dépenses. Quel homme de sens ne voit que ces malheureux asservis au malin empire des démons, dont la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, peut seule nous délivrer, sont con-

runt, atrociter imperarunt, cladem nisi fieret prænuntiarunt ; quia neglectum est aliquid, severissime vindicarunt ; quia id quod neglectum fuerat factum est, placatos se esse monstrarunt. Inter eorum commemoratur virtutes et miranda facta quod dicam. Tito Latino, rustico romano patrifamilias, dictum est in somnis, in senatum nuntiaret, ut ludi romani instaurarentur, quod primo eorum die in quodam scelerato, qui populo spectante ad supplicium duci jussus est, numinibus videlicet ex ludis hilaritatem quærentibus, triste displicuisset imperium. Cum ergo ille, qui somnio commonitus erat, postero die jussa facere non ausus esset, secunda nocte hoc idem rursus severius imperatum est : amisit filium, quia non fecit. Tertia nocte dictum est homini, quod major ei pœna, si non faceret, immineret. Cum etiam sic non auderet, in morbum incidit acrem et horribilem. Tum vero ex amicorum sententia ad magistratus rem detulit, atque in lectica allatus est in senatum : expositoque somnio, recepta continuo valetudine, pedibus suis sanus abscessit. Tanto stupefactus miraculo senatus quadruplicata pecunia ludos censuit instaurari. Quis non videat, qui sanum sapit, subditos homines malignis dæmonibus, a quorum dominatione non liberat nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum, vi compulsos esse exhibere talibus diis,

traints de représenter, en l'honneur d'infâmes divinités, ces jeux dont l'infamie aux yeux de la raison est évidente? Eh quoi! n'est-ce pas aux poétiques forfaits des dieux que ces jeux font accourir la foule, ces jeux imposés par les menaces divines et l'ordre du sénat, ces jeux où de vils bouffons célèbrent, représentent, apaisent Jupiter, corrupteur de la chasteté? Était-ce fiction? et il ne s'indignait pas! Prenait-il plaisir au spectacle de ces crimes supposés? et on l'eût honoré, sans gémir dans les chaînes du démon! Eh quoi! ce serait à lui que l'empire devrait son établissement, ses progrès, sa durée! à lui, plus méprisable que le dernier des Romains révolté de tant d'horreurs! C'est lui qui donnerait la félicité! lui dont le culte est si malheureux, et le courroux plus malheureux encore, s'il n'est honoré d'un tel culte!

XXVII. Certains auteurs rapportent que le savant pontife Scévola prétendait qu'il était trois espèces de dieux, introduites, l'une par les poètes, l'autre par les philosophes, la troisième par les chefs de la République : que la première n'est que badinage, tissu de fictions indignes des dieux; que la seconde ne convient pas aux États, parce qu'elle renferme beaucoup de choses superflues, quelques-unes même dont la connaissance peut être nuisible aux peuples. Le superflu n'entraîne pas de grandes conséquences; les jurisconsultes ne disent-ils pas : Le superflu ne saurait nuire. Or quels sont ces secrets dont la connaissance répandue dans la multitude pourrait être funeste?

quæ recto consilio poterant turpia judicari? In illis certe ludis poetica numinum crimina frequentantur, qui ludi cogentibus numinibus jussu senatus instaurabantur. In illis ludis corruptorem pudicitiae Jovem turpissimi histriones cantabant, agebant, placabant. Si illud fingebatur, ille irasceret: si autem suis criminibus etiam fictis delectabatur, quando coleretur, nisi diabolo serviretur? Itane iste romanum conderet, dilataret, conservaret imperium, quovis romano, cui displicebant talia, homine abjectior? Iste daret felicitatem, qui tam infeliciter colebatur; et nisi ita coleretur, infelicius irascebatur?

XXVII. Relatum est in litteras, doctissimum pontificem Scævolam disputasse tria genera tradita deorum : unum a poetis, alterum a philosophis, tertium a principibus civitatis. Primum genus et nugatorium dicit esse, quod multa de diis fingantur indigna; secundum non congruere civitatibus, quod habeat aliqua supervacua, aliqua etiam quæ obsit populis nosse. De supervacuis non magna causa est : solet enim et a jurisperitis dici, Superflua non nocent. Quæ sunt autem illa quæ prolata in multitudinem nocent? Hæc, inquit, non esse deos Herculem, Æscu-

C'est, dit-il, qu'Hercule, Esculape, Castor, Pollux, ne sont pas des dieux. Et en effet, au rapport des savants, ils ont été des hommes; ils ont satisfait par la mort à la condition de l'humanité. Mais qu'est-ce à dire, sinon que les cités n'ont pas les vraies images des dieux; que le vrai Dieu n'a ni sexe, ni âge, ni membres corporels? Voilà ce que le pontife veut que les peuples ignorent, car il tient cela pour vrai. Il pense donc qu'il est plus avantageux aux États de se tromper en matière de religion; et c'est ce que Varron lui-même ne craint pas d'avancer dans ses livres des choses divines. Admirable religion, et bien hospitalière au faible qui demande asile et délivrance! Au lieu de la vérité où il cherche son salut, il lui faut croire qu'il vaut mieux pour lui d'être trompé! Quant aux dieux des poètes, pourquoi Scévola les rejette-t-il? Les mêmes auteurs n'en dissimulent pas la raison. C'est que l'imagination des poètes les défigure tellement, ces dieux, qu'ils ne méritent pas d'être comparés à des hommes honnêtes. De l'un, elle fait un voleur; de l'autre, un adultère; elle leur prête des paroles et des actions honteuses et ridicules; trois déesses se disputent le prix de la beauté, et la vengeance des deux vaincues entraîne la ruine de Troie: Jupiter se change en taureau, en cygne, pour jouir d'une femme; l'homme épouse la déesse, Saturne dévore ses enfants; rien enfin qui ne soit imputé aux dieux, de tous les prodiges, de tous les vices étrangers à la nature divine. O grand pontife Scévola! abolis ces jeux, si tu peux! Défends aux peu-

lapium, Castorem, Pollucem: proditur enim a doctis, quod homines fuerint, et humana conditione defecerint. Quid aliud? Quod eorum qui sint dii non habeant civitates vera simulacra; quod verus Deus nec sexum habeat, nec ætatem, nec definita corporis membra. Hæc pontifex nosse populos non vult: nam falsa esse non putat. Expedire igitur existimat, falli in religione civitates. Quod dicere etiam in libris rerum divinarum ipse Varro non dubitat. Præclara religio, quo confugiat liberandus infirmus, et cum veritatem qua liberetur inquirat, credatur ei expedire quod fallitur. Poeticum sane deorum genus cur Scævola respuat, eisdem litteris non tacetur: quia sic videlicet deos deformant, ut nec bonis hominibus comparentur, cum alium faciunt furari, alium adulterare; sic item aliquid aliter, turpiter, atque inepte dicere ac facere; tres inter se deas certasse de præmio pulchritudinis, victas duas a Venere Trojam evertisse; Jovem ipsum converti in bovem aut cycnum, ut cum aliqua concumbat; deam homini nubere, Saturnum liberos devorare: nihil denique posse con fingi miraculorum atque vitiorum, quod non ibi reperiat, atque ab deorum natura longe absit. O Scævola pontifex maxime,

ples de rendre aux dieux de tels honneurs, où l'on se plaît à admirer leurs crimes pour les imiter ensuite autant que possible. Si le peuple te répond : Pontifes, ne les avez-vous pas introduits, ces jeux ? prie donc les dieux, premiers auteurs de leur institution, qu'ils n'exigent plus ces représentations en leur honneur. Si l'on n'y étale rien qui ne soit mauvais, qui ne soit indigne de la majesté des dieux, l'injure est d'autant plus grave que la fiction est assurée de l'impunité. Mais ils ne t'écoutent pas ; ce ne sont que des démons qui enseignent la corruption et ne se plaisent que dans la fange. Et loin de s'offenser qu'on leur suppose de tels actes, ce leur serait une mortelle offense si, dans leurs fêtes, l'on négligeait de les représenter. Enfin, contre eux invoqueras-tu Jupiter, parce que c'est à lui que les jeux de théâtre prêtent le plus de crimes ? Mais, tout en le reconnaissant pour le dieu qui conduit et gouverne le monde, ne lui fait-on pas la plus cruelle injure de le donner pour roi à ces autres divinités, et de l'adorer avec elles ?

XXVIII. Non, de tels dieux que l'on apaise, ou plutôt que l'on accuse par de tels honneurs, ces dieux qui seraient moins coupables de se plaire à la représentation de crimes véritables que de forfaits imaginaires, non, de tels dieux n'ont pas eu le pouvoir d'agrandir et de conserver l'empire romain. S'ils l'avaient eu, ce pouvoir, n'en auraient-ils pas usé plutôt en faveur des Grecs, qui, dans cette espèce de culte, dans ces jeux scéni-

ludos tolle, si potes : præcipe populis, ne tales honores diis immortalibus deferant, ubi crimina deorum libeat mirari, et quæ fieri possunt placeat imitari. Si autem tibi responderit populus, Vos nobis importastis ista, pontifices : deos ipsos roga, quibus instigantibus ista jussistis, ne talia sibi jubeant exhiberi. Quæ si mala sunt, et propterea nullo modo de deorum majestate credenda, major est deorum injuria, de quibus impune finguntur. Sed non te audiunt, dæmones sunt, prava docent, turpibus gaudent : non solum non deputant injuriam, si de illis ista fingantur ; sed eam potius injuriam ferre non possunt, si per eorum solemnia non agantur. Jam vero si adversus eos Jovem interpelles, maxime ob eam causam, quia ejus plura crimina ludis scenicis actitantur ; nonne etiamsi Deum Jovem nuncupatis, a quo regitur totus atque administratur hic mundus, eo illi fit a vobis maxima injuria, quod eum cum istis colendum putatis, eorumque regem esse perhibetis ?

XXVIII. Nullo igitur modo dii tales, qui talibus placantur, vel potius accusantur honoribus, ut majus sit crimen quod eis falsis oblectantur, quam si de illis vera dicerentur, romanum imperium augere et conservare potuissent. Hoc enim si possent, Græcis potius donum tam grande

ques, leur ont rendu des honneurs plus sincères ? Les voit-on en effet se dérober eux-mêmes aux morsures dont les poètes déchirent les dieux, ne permettent-ils pas à ces poètes de diffamer les hommes à leur gré ? Loin de tenir les comédiens pour infâmes, ne les jugent-ils pas au contraire dignes des plus grands honneurs ? Or, comme les Romains ont pu avoir de la monnaie d'or sans reconnaître un dieu Aurinus, ils pouvaient aussi faire usage d'argent et de cuivre sans honorer Argentinus et son père Æsculanus. Et assurément, il leur eût été impossible d'arriver à l'empire sans la volonté du vrai dieu ; mais, s'ils fussent demeurés dans l'ignorance ou le mépris de toutes ces menteuses idoles, ne connaissant que Dieu seul, et lui rendant hommage par la sincérité de leur foi et la pureté de leurs mœurs, leur royaume ici-bas, quel qu'il fût, serait plus heureux ; et qu'ils eussent ou non dominé sur la terre, ils aborderaient au royaume de l'éternité.

XXIX. Que penser de ce magnifique présage, cette obstination de Mars, Terminus et Juventas, qui n'ont pas voulu céder à Jupiter ? Signe évident, dit-on, que le peuple de Mars ne céderait jamais la place dont il serait le maître ; que le dieu Terminus rendrait les bornes de l'empire inébranlables, et la déesse Juventas, la jeunesse romaine invincible. Comment donc pouvait-on reconnaître en Jupiter le roi des dieux et le protecteur

conferrent, qui eos in hujuscemodi rebus divinis, hoc est ludis scenicis, honorabilius digniusque coluerunt, quando et a morsibus poetarum, quibus deos dilacerari videbant, se non subtraxerunt, dando eis licentiam male tractandi homines quos liberet, et ipsos scenicos non turpes judicaverunt, sed dignos etiam præclaris honoribus habuerunt. Sicut autem potuerunt auream pecuniam habere Romani, quamvis deum Aurinum non colerent : sic et argenteam habere potuerunt, et æream, si nec Argentinum, nec ejus patrem colerent Æsculanum : et sic omnia, quæ retexere piget. Sic ergo et regnum invito quidem Deo vero nullo modo habere possent ; diis vero istis falsis et multis ignoratis sive contemptis, atque illo uno cognito et fide sincera ac moribus culto, et melius hic regnum haberent, quantumcumque haberent, et post hæc acciperent sempiternum ; sive hic haberent, sive non haberent.

XXIX. Nam illud quale est quod pulcherrimum auspiciū fuisse dixerunt, quod paulo ante commemoravi, Martem et Terminum et Juventatem nec Jovi regi deorum loco cedere voluisse ? Sic enim, inquit, significatum est, martiam gentem, id est romanam, nemini locum quem teneret daturam ; romanos quoque terminos propter deum Terminum neminem commoturum ; juventatem etiam romanam propter deam Ju-

de l'empire, quand on lui opposait un tel augure au nom d'une puissance rivale qui faisait gloire de ne lui point céder ? Et, cela étant, qu'a-t-on à craindre aujourd'hui ? On n'avouera pas sans doute que ces dieux, rebelles à Jupiter, se soient retirés devant le Christ. Et certes, sans toucher aux limites romaines, ils pouvaient céder à Jésus-Christ, lui abandonner leurs honneurs, et surtout les cœurs croyants. Mais avant la venue de Jésus-Christ dans la chair, avant que rien ne fût écrit de ce que nous empruntons à leurs livres, et toutefois depuis cet augure arrivé sous le roi Tarquin, combien souvent l'armée romaine battue, mise en fuite, accuse de mensonge le présage que l'on tirait de la résistance de Juventas à Jupiter ? Et dans Rome même, la race de Mars n'est-elle pas écrasée par les forces impétueuses des Gaulois ? Et la défection de tant de villes en faveur d'Annibal ne resserre-t-elle pas l'enceinte des bornes de l'empire ? Les voilà donc évanouies, les promesses de cet heureux augure ! et il ne reste que l'insolence de ces dieux, de ces démons contre Jupiter. Car autre chose est de ne pas abandonner le poste qu'on occupe, autre chose est d'y rentrer ; et depuis encore, dans les contrées de l'Orient, la volonté d'Adrien déplace les bornes romaines. L'Arménie, la Mésopotamie, l'Assyrie, ces trois belles provinces, il les cède à l'empire des Perses ; et ce dieu Terminus, cette sentinelle vigilante des frontières, dont l'opiniâtre

ventatem nemini esse cessuram. Videant ergo quomodo habeant istum regem deorum suorum et datorem regni sui, ut eum auspicia ista pro adversario ponerent, cui non cedere pulchrum esset. Quanquam hæc si vera sunt, non habent omnino quid timeant. Non enim confessuri sunt quod dii cesserint Christo, qui Jovi cedere noluerunt. Salvis quippe imperii finibus Christo cedere potuerunt, et de sedibus locorum et maxime de corde credentium. Sed antequam Christus veniret in carne, antequam denique ista scriberentur, quæ de libris eorum proferimus ; sed tamen posteaquam factum est sub rege Tarquinio illud auspiciam, aliquoties romanus exercitus fusus est, hoc est versus in fugam, falsumque ostendit auspiciam, quo Juventas illa non cesserat Jovi ; et gens martia, superantibus atque irrumpentibus Gallis, in ipsa Urbe contrita est ; et termini imperii, deficientibus multis ad Annibalem civitatibus, in angustum fuerant coarctati. Ita evacuata est pulchritudo auspiciorum, remansit contra Jovem contumacia, non deorum, sed dæmoniorum. Aliud est enim non cessisse ; aliud unde cesseras redisse. Quauquam et postea in orientalibus partibus Hadriani voluntate mutati sunt termini imperii romani. Ille namque tres provincias nobiles, Armeniam, Mesopotamiam, Assyriam, Persarum concessit imperio : ut deus ille Terminus, qui romanos terminos

immobilité fit naître ce sublime présage, il craint donc plutôt Adrien, le roi des hommes, que Jupiter, le roi des dieux? Ces mêmes provinces recouvertes plus tard, Terminus recule encore, et presque de nos jours, quand ce prince dévoué aux oracles des idoles, Julien, — folle audace! — fait brûler la flotte chargée des vivres de son armée, ouvre son camp aux invasions de la faim, et tombe lui-même percé d'un trait ennemi. Le soldat affamé, consterné de la mort de l'empereur, harcelé de toutes parts, se défend à peine. Pas un n'eût échappé, si un traité moins désastreux, sans doute, que les concessions d'Adrien, n'eût replacé à une distance intermédiaire les bornes de l'empire. Augure dérisoire! ce dieu Terminus qui ne cède pas à Jupiter cède à la volonté d'Adrien, à la témérité de Julien, à la détresse de Jovien. Les plus clairvoyants, les plus sages des Romains ne se laissaient pas abuser; mais que pouvaient-ils contre la coutume de Rome engagée dans le culte des démons, quand eux-mêmes, bien que reconnaissant la vanité de ce culte, croyaient devoir à la nature placée sous le gouvernement et la conduite du vrai Dieu, l'hommage dû à lui seul, « servant, dit l'apôtre, la créature à la place du Créateur, qui est béni dans les siècles. » Il fallait que la grâce du Dieu de vérité envoyât ces saints et pieux apôtres, qui eussent la force de mourir pour la re-

secundum istos tuebatur, et per illud pulcherrimum auspiciū loco non cesserat Jovi, plus Hadrianum regem hominum, quam regem deorum timuisse videatur. Receptis quoque alio tempore provinciis memoratis, nostra pene memoria retrorsus Terminus cessit, quando Julianus, deorum illorum oraculis deditus, immoderato ausu naves jussit incendi, quibus alimonia portabatur : qua exercitus destitutus, mox etiam ipso hostili vulnere extincto, in tantam est redactus inopiam, ut inde nullus evaderet, undique hostibus incursantibus militem imperatoris morte turbatum, nisi placito pacis illic imperii fines constituerentur, ubi hodieque persistunt; non quidem tanto detrimento, quantum concesserat Hadrianus, sed media tamen compositione defixi. Vano igitur augurio deus Terminus non cessit Jovi, qui cessit Hadriani voluntati, cessit etiam Juliani temeritati, et Joviani necessitati. Viderunt hæc intelligentiores gravioresque Romani; sed contra consuetudinem civitatis, quæ dæmoniâcâ ritibus fuerat obligata, parum valebant : quia et ipsi etiamsi illa vana esse sentiebant, naturæ tamen rerum sub unius veri Dei regimine atque imperio constitutæ, religiosum cultum, qui Deo debetur, exhibendum putabant : *servientes*, ut ait Apostolus, *creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula*. Hujus Dei veri erat auxilium necessarium, a quo mitterentur sancti viri et veraciter pii,

ligion véritable, afin d'abolir la fausse du cœur des vivants.

XXX. Cicéron, augure, raille les augures, et reprend ces hommes qui règlent leurs desseins et leur vie sur un cri de corneille ou de corbeau. Mais ce philosophe de l'Académie, pour qui rien n'est certain, quelle confiance mérite-t-il ici? Dans son traité *de la Nature des Dieux*, il donne la parole à Q. Lucilius Balbus, qui, tout en accordant aux superstitions certaines raisons naturelles et philosophiques, ne laisse pas de s'indigner contre l'institution des idoles et les opinions fabuleuses. Voici ses paroles : « Voyez-vous maintenant comment, de bonnes et utiles découvertes dans l'ordre naturel, l'homme en est venu à la fiction de ces dieux imaginaires? Telle est la source de fausses opinions, d'erreurs funestes, de superstitions ridicules. Ainsi l'on distingue les dieux à leurs traits, à leur âge, à leur costume, à leur parure; généalogies, mariages, alliances, tout en eux est réduit au niveau de la faiblesse humaine. Car on leur prête aussi les troubles de l'âme; on nous dit leurs passions, leurs tristesses, leurs ressentiments. N'ont-ils pas aussi, s'il faut en croire les fables, leurs guerres et leurs combats? et non-seulement, comme dans Homère, quand partagés entre deux armées ennemies, ils prennent parti pour l'une ou pour l'autre, mais encore lorsque, pour leur propre défense, ils s'arment contre les Titans ou les géants. Quelle folie de débiter ou de croire de semblables fic-

qui pro vera religione morerentur, ut falsæ a viventibus tollerentur.

XXX. Cicero augur irridet auguria, et reprehendit homines corvi et corniculæ vocibus vitæ consilia moderantes. Sed iste Academicus, qui omnia esse contendit incerta, indignus est qui habeat ullam in his rebus auctoritatem. Disputat apud eum Q. Lucilius Balbus in secundo *de Deorum Natura* libro, et cum ipse superstitiones ex natura rerum velut physicas et philosophicas inserat, indignatur tamen institutioni simulacrorum et opinionibus fabulosis, ita loquens : *Videtisne igitur, ut a physicis rebus bene atque utiliter inventis, ratio sit tracta ad commentitios et fictos deos? Quæ res genuit falsas opiniones, erroresque turbulentos, et superstitiones pene aniles. Et formæ enim nobis deorum, et ætates, et vestitus ornatusque noti sunt : genera præleræ, conjugia, cognationes, omniaque traducta ad similitudinem imbecillitatis humanæ. Nam et perturbatis animis inducuntur : accepimus enim deorum cupiditates, ægritudines, iracundias. Nec vero (ut fabulæ ferunt) dii bellis præliisque caruerunt. Nec solum, ut apud Homerum, cum duos exercitus contrarios alii dii ex alia parte defenderent, sed etiam ut cum Titanis aut cum Gigantibus sua propria bella gesserunt. Hæc et dicuntur et creduntur stultissime, et*

tions aussi vaines que frivoles! » Tels sont les aveux des défenseurs des dieux du paganisme. Tout cela, suivant Cicéron, est du domaine de la superstition; mais à la religion appartient ce qu'il semble enseigner d'après la doctrine stoïcienne. « Nos pères, dit-il, ont, comme les philosophes, séparé la superstition de la religion; ceux qui passaient des jours entiers en prières et en sacrifices pour obtenir que leurs enfants leur survécussent, furent appelés superstitieux. » Qui ne s'aperçoit de tous ses efforts pour louer la religion des ancêtres? Et dans sa crainte d'offenser le préjugé public, comme il cherche, mais en vain, à le séparer de la superstition! Que si les anciens ont appelé superstitieux ceux qui passaient toutes les journées en sacrifices et en prières, ne le sont-ils pas ceux-là qui ont institué tout ce qu'il blâme, ces images de dieux, d'âge et de costume divers, et leurs filiations, et leurs mariages, et leurs alliances? Assurément, lorsqu'on accuse ces institutions comme superstitieuses, le même blâme enveloppe à la fois les ancêtres, instituteurs et adorateurs de pareilles idoles, et lui-même, qui malgré tous les efforts de son éloquence pour briser sa chaîne, de tant de railleries qu'il prodigue dans ces entretiens n'eût osé murmurer le moindre mot dans l'assemblée du peuple. Nous donc, chrétiens, rendons grâces au Seigneur notre Dieu, non pas le ciel et la terre, comme le prétend ce philosophe, mais auteur du ciel et de la terre. Grâce

plena sunt vanitatis summæque levitatis. Ecce interim quæ confitentur qui defendunt deos Gentium. Deinde cum hæc ad superstitionem pertinere dicat, ad religionem vero, quæ ipse secundum stoicos videtur docere: Non enim philosophi solum, inquit, verum etiam majores nostri superstitionem a religione separaverunt. Nam qui totos dies precabantur, inquit, et immolabant, ut sibi sui liberi superstites essent, superstitiosi sunt appellati: quis non intelligat eum conari, dum consuetudinem civitatis timet, religionem laudare majorum, eamque a superstitione velle sejungere, sed quomodo id possit non invenire? Si enim a majoribus illi sunt appellati superstitiosi, qui totos dies precabantur et immolabant, numquid et illi, qui instituerunt (quod iste reprehendit) deorum simulacra diversa ætate et veste distincta, deorum genera, conjugia, cognationes? Hæc utique cum tanquam superstitiosa culpantur, implicat ista culpa majores talium simulacrorum institutores atque cultores: implicat et ipsum, qui quantolibet eloquio se in libertatem nitatur evolvere, necesse habebat ista venerari; nec quod in hac disputatione disertus insonat, mutire auderet in populi concione. Agamus itaque Christiani Domino Deo nostro gratias, non Cælo et Terræ, sicut iste disputat, sed ei qui fecit cælum et terram; qui has superstitiones,

à lui, ces superstitions, contre lesquelles Balbus ose à peine balbutier quelque blâme, elles sont brisées et par la profonde humilité du Christ, et par la prédication des apôtres, et par la foi des martyrs qui vivent avec la vérité, et meurent pour la vérité; elles sont brisées non-seulement dans les cœurs où règne la piété, mais encore dans ces temples superstitieux où la libre servitude des enfants de Dieu les abolit.

XXXI. Eh quoi! Varron lui-même qui, à mon grand regret, et non toutefois de son propre jugement, range les jeux de la scène parmi les choses divines, lorsqu'en plusieurs endroits de ses écrits il exhorte avec un certain accent de piété à honorer les dieux, Varron ne fait-il pas l'aveu qu'il est loin de suivre par inclination d'esprit les solennités dont il attribue l'institution à l'État? Et il ne craint pas d'avouer encore que, s'il avait à constituer de nouveau la cité, les dieux et les noms des dieux qu'il voudrait consacrer, il les chercherait plutôt dans les principes de l'ordre naturel. Mais comme ces antiques récits sur les divinités, sur leurs noms et leurs surnoms, ont été admis par les générations passées, il doit, dit-il, s'en tenir fidèlement aux traditions; et le but qu'il se propose dans ses recherches est de porter le peuple à la piété plutôt qu'au mépris pour les dieux. En parlant ainsi, cet homme, d'une si rare sagacité, fait assez entendre qu'il ne lèvera point les voiles sur toutes les choses qu'il méprise et que le silence seul protège contre les mépris du vulgaire. On pourrait croire que je n'élève ici que de simples con-

quas iste Balbus velut balbutiens vix reprehendit, per altissimam Christi humilitatem, per apostolorum prædicationem, per fidem martyrum pro veritate morientium et cum veritate viventium, non solum in cordibus religiosis, verum etiam in ædibus superstitiosis libera suorum servitute subvertit.

XXXI. Quid ipse Varro, quem dolemus in rebus divinis ludos scenicos, quamvis non iudicio proprio, posuisse, cum ad deos colendos multis locis velut religiosus hortetur, nonne ita confitetur, non se illa iudicio suo sequi, quæ civitatem romanam instituisse commemorat, ut si eam civitatem novam constitueret, ex naturæ potius formula deos nominaque eorum se fuisse dedicaturum non dubitet confiteri? Sed jam quoniam in vetere populo esset, acceptam ab antiquis nominum et cognominum historiam tenere, ut tradita est, debere se dicit, et ad eum finem illa scribere ac perscrutari, ut potius eos magis colere, quam despiciere vulgus velit. Quibus verbis homo acutissimus satis indicat, non se aperire omnia, quæ non sibi tantum contemptui essent, sed etiam ipsi vulgo despicienda viderentur, nisi tacerentur. Ego ista conjicere pu-

jectures, si dans un autre passage il ne disait clairement, au sujet des religions, qu'il y a des vérités dont il n'est pas bon que le peuple soit instruit, et des erreurs qu'il doit prendre pour des vérités; qu'ainsi les Grecs couvraient de silence et d'ombre les mystères et les télétes. Varron trahit ici, n'en doutons pas, toute l'habileté de ces prétendus sages qui gouvernaient les villes et les peuples; habileté qui réjouit les esprits de malice en leur faisant une même proie et des trompeurs et des dupes, esclaves qui ne doivent plus attendre leur délivrance que de la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Il dit encore, ce même auteur dont la pénétration égale la science, que ceux-là seuls lui paraissent comprendre l'essence de Dieu, qui le regardent comme une âme gouvernant le monde par le mouvement et la raison. Et quoiqu'il ne s'élève point à la notion pure de la vérité, car Dieu n'est pas une âme, mais le créateur de l'âme, il est à croire néanmoins que s'il eût pu s'affranchir des préjugés de la coutume, il eût confessé, il eût enseigné l'adoration d'un seul Dieu gouvernant le monde par le mouvement et la raison. Et le seul débat entre nous serait sur ce qu'il définit Dieu une âme au lieu de créateur de l'âme. Il dit encore que les anciens Romains ont, pendant plus de cent soixante-dix ans, adoré les dieux sans ériger d'idoles; et si cet usage s'était maintenu, ajoute-t-il, leur culte n'en serait que plus

tari dehui, nisi evidenter alio loco ipse diceret de religionibus loquens, multa esse vera, quæ non modo vulgo scire non sit utile, sed etiam, tametsi falsa sunt, aliter existimare populum expediat, et ideo Græcos teletas ac mysteria taciturnitate parietibusque clausisse. Hic certe totum consilium prodidit velut sapientium, per quos civitates et populi regerentur. Hac tamen fallacia miris modis maligni dæmones delectantur, qui et deceptores et deceptos pariter possident, a quorum dominatione non liberat nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.

Dicit etiam idem auctor acutissimus atque doctissimus, quod hi soli ei videantur animadvertisse quid esset Deus, qui crediderunt eum esse animam motu ac ratione mundum gubernantem. Ac per hoc, etsi nondum tenebat quod veritas habet; Deus enim verus, non anima, sed animæ quoque est effector et conditor: tamen si contra præjudicia consuetudinis liber esse posset, unum Deum colendum fateretur atque suaderet, motu ac ratione mundum gubernantem: ut ea cum illo de hac re quæstio remaneret, quod eum diceret esse animam, non potius et animæ creatorem. Dicit etiam antiquos Romanos plus annos centum et septuaginta deos sine simulacro coluisse: « Quod si adhuc, » inquit, « mansisset, castius dii observarentur. » Cui sententiæ suæ testem adhibet inter ce-

pur. Il invoque même, entre les preuves à l'appui de son sentiment, l'exemple de la nation juive, et il ne craint pas de conclure ainsi : Les premiers qui ont dressé des idoles ont aboli la crainte et augmenté l'erreur ; persuadé avec raison que la stupidité des idoles entraînait le mépris des dieux. Et comme il dit qu'ils n'ont pas établi, mais augmenté l'erreur, il laisse entendre évidemment que l'erreur précédait les idoles. Ainsi, quand il reconnaît que ceux-là seuls ont l'intelligence de la nature de Dieu, qui le tiennent pour une âme gouvernant le monde, quand il croit qu'en l'absence des idoles, la religion est plus saintement observée, qui ne s'aperçoit combien il approche de la vérité ? S'il avait quelque pouvoir contre une erreur si profondément enracinée, il proclamerait sans doute un seul Dieu par lequel il croit le monde gouverné ; Dieu qu'il faut adorer sans images. Et se trouvant si près de la vérité, la considération de la nature muable de l'âme lui suggérerait peut-être la croyance que le vrai Dieu est plutôt une nature immuable, créatrice de l'âme elle-même. Ainsi, tous les traits que ces savants hommes ont semés dans leurs écrits contre cette folie de la pluralité des dieux, sont moins des lumières qu'ils cherchent à répandre pour éclairer le peuple, que des aveux où la secrète volonté de la Providence les amène. Si donc nous empruntons à leurs écrits certains témoignages, c'est pour les produire contre ceux qui, les yeux fermés, s'obstinent à ne pas reconnaître de quel joug de ruse et

tera etiam gentem judæam : nec dubitat eum locum ita concludere , ut dicat , qui primi simulacra deorum populis posuerunt , eos civitatibus suis et metum dempsisse , et errorem addidisse , prudenter existimans deos facile posse in simulacrorum stoliditate contemni. Quod vero non ait , Errorem tradiderunt ; sed , addiderunt ; jam utique fuisse etiam sine simulacris intelligi vult errorem. Quapropter cum solos dicit animadvertisse quid esset Deus , qui eum crederent animam mundum gubernantem , castiusque existimat sine simulacris observari religionem , quis non videat quantum propinquaverit veritati ? Si enim aliquid contra vetustatem tanti posset erroris , profecto et unum Deum , a quo mundum crederet gubernari , et sine simulacro colendum esse censeret ; atque in tam proximo inventus facile fortasse de animæ mutabilitate commoneretur , ut naturam potius incommutabilem , quæ ipsam quoque animam condidisset , Deum verum esse sentiret. Hæc cum ita sint , quæcumque tales viri in suis litteris multorum deorum ludibria posuerunt , confiteri ea potius occulta Dei voluntate compulsi sunt , quam persuadere conati. Si qua igitur a nobis inde testimonia proferuntur , ad eos redarguendos proferuntur , qui nolunt advertere de quanta et quam maligna dæmonum

de malice nous délivre le sacrifice unique de ce précieux sang, et le don du Saint-Esprit descendu sur nous.

XXXII. Varron dit encore, au sujet des généalogies divines, que les peuples ont eu plus d'inclination pour les poètes que pour les philosophes, et qu'ainsi nos ancêtres, les anciens Romains, ont ajouté foi au sexe, à la naissance des dieux, et admis leurs mariages dans l'ordre des mystères. Et la raison de cette crédulité, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans l'intérêt de ces prétendus sages dont l'unique étude était de tromper les peuples; en cela, serviteurs zélés, que dis-je? imitateurs des démons dont l'unique passion est de tromper. Les démons ne peuvent s'emparer que de ceux qu'ils abusent; et, à leur exemple, ces princes des peuples, hommes d'iniquité, enseignant comme vraies des opinions dont ils savaient la vanité, enchaînaient les peuples à leur satanique puissance par les liens les plus étroits de la société civile. Or, comment des âmes faibles et simples pouvaient-elles éviter la malice conjurée des gouvernants et des démons?

XXXIII. Ce Dieu donc, auteur et dispensateur de la félicité parce qu'il est le seul et vrai Dieu, donne lui-même les royaumes de la terre aux bons et aux méchants. Il les donne non pas au hasard, ni en aveugle, car il est Dieu et non la Fortune, mais suivant l'ordre des choses et des temps, ignoré de nous, par-

potestate nos liberet singulare sacrificium tam sancti sanguinis fusi et donum Spiritus impartiti.

XXXII. Dicit etiam de generationibus deorum magis ad poetas, quam ad physicos fuisse populos inclinatos; et ideo et sexum et generationes deorum majores suos, id est veteres credidisse Romanos, et eorum constituisse conjugia. Quod utique non aliam ob causam factum videtur, nisi quia hominum velut prudentium et sapientium negotium fuit populum in religionibus fallere, et in eo ipso non solum colere, sed imitari etiam dæmones, quibus maxima est fallendicupiditas. Sicut enim dæmones nisi eos quos fallendo deceperint, possidere non possunt; sic et homines principes, non sane justis, sed dæmonum similes, ea, quæ vana esse noverrant, religionis nomine populis tanquam vera suadebant, hoc modo eos civilis societati velut arctius alligantes, quo similiter subditos possiderent. Quis autem infirmus et indoctus evaderet simul fallaces et principes civitatis et dæmones?

XXXIII. Deus igitur ille felicitatis auctor et dator, quia solus est verus Deus, ipse dat regna terrena et bonis et malis. Neque hoc temere et quasi fortuito, quia Deus est, non fortuna, sed pro rerum ordine ac temporum occulto nobis, notissimo sibi: cui tamen ordini temporum

tement connu de lui, ordre auquel il n'obéit pas en esclave, mais qu'il règle et dont il dispose comme maître et modérateur. Quant à la félicité, il ne la donne qu'aux bons; car les sujets mêmes peuvent la posséder, comme ne la posséder pas; et les rois mêmes peuvent ne la posséder pas, comme ils peuvent la posséder: possession toutefois qui ne sera parfaite que dans cette vie où il n'y aura plus de sujets. C'est pourquoi les royaumes de la terre sont donnés par lui aux bons et aux méchants, car il ne veut pas que ses serviteurs, dans l'enfance de leur âme, désirent de lui ces récompenses comme des objets dignes de leurs vœux. Et tel est le mystère de l'Ancien Testament qui enveloppait le nouveau: il promettait les biens de la terre; mais les âmes intelligentes, les âmes déjà spirituelles, comprenaient, sans toutefois révéler hautement leurs pensées, de quelle éternité le temps était la figure, et en quels dons de Dieu réside la véritable félicité.

XXXIV. Aussi, pour faire connaître que les biens temporels même, les seuls auxquels aspirent ces hommes incapables d'en concevoir de meilleurs, sont exclusivement placés sous sa main suprême, et ne sauraient dépendre de cette multitude de fausses divinités que Rome crut devoir adorer, Dieu voulut que son peuple, entré en si petit nombre en Égypte, s'y multipliât à l'infini, et il le tira de la terre de servitude par les plus grands miracles. Et ce n'est point Lucine que les femmes juives invoquent, quand, pour multiplier leurs enfantements et donner à la race

non subditus servit, sed cum ipse tanquam dominus regit, moderatorque disponit. Felicitatem vero non dat nisi bonis. Hanc enim possunt et non habere et habere servientes, possunt et non habere et habere regnantes. Quæ tamen plena in ea vita erit, ubi nemo jam serviet. Et ideo regna terrena et bonis ab illo dantur, et malis; ne ejus cultores adhuc in propectu animi parvuli hæc ab eo munera quasi magnum aliquid concupiscant. Et hoc est sacramentum veteris Testamenti, ubi occultum erat novum, quod illie promissa et dona terrena sunt: intelligentibus et tunc spiritualibus quamvis nondum in manifestatione prædicantibus, et quæ illis temporalibus rebus significaretur æternitas, et in quibus Dei solis esset vera felicitas.

XXXIV. Itaque ut cognoscerentur etiam illa terrena bona, quibus solis inhiant qui meliora cogitare non possunt, in ipsius unius Dei esse posita potestate, non in multorum falsorum, quos colendes Romani antea crediderunt, populum suum in Ægypto de paucissimis multiplicavit, et inde signis mirabilibus liberavit. Nec Lucinam mulieres illæ invocaverunt, quando earum partus, ut miris modis multiplicarentur,

choisie un accroissement prodigieux, Dieu lui-même dérobe tous les enfants aux mains homicides des Égyptiens, Dieu lui-même les sauve. Ils sucent le lait sans la déesse Rumina, ils dorment dans leurs berceaux sans Cunina; ils se passent pour la nourriture et le breuvage d'Éduca et de Potina. Les dieux enfantins ne président point à leur éducation, les dieux nuptiaux à leurs mariages; dans les mystères de l'union conjugale, ils ne sougent pas à Priapus. Neptune n'est point invoqué quand la mer, s'ouvrant à leur passage, rappelle ses vagues divisées pour engloutir leurs ennemis dans ses abîmes. Ils n'imaginent pas une déesse Mannia quand la manne leur tombe du ciel; quand, à leur soif, l'eau jaillit du rocher frappé de la verge, ils ne rendent hommage ni aux Nymphes, ni aux Lymphes. Ils n'ont pas besoin des folles cérémonies du culte de Mars et de Bellone pour faire la guerre, et, s'ils ne peuvent se passer de la victoire pour vaincre, elle n'est cependant pas à leurs yeux une déesse, mais un don de Dieu. Ils ont des moissons sans Segetia, des bœufs sans Bubona, du miel sans Mellona, des fruits sans Pomona. Et tous ces biens pour lesquels Rome crut devoir implorer tant de faux dieux, ils les reçoivent plus heureusement du seul Dieu véritable.

Si leur curiosité impie ne l'eût offensé, si les déceptions de la magie ne les eussent amenés à l'adoration humiliante des dieux étrangers et des idoles, s'ils n'eussent enfin comblé la mesure par l'immolation du Christ, leur royaume se fût maintenu,

et gens illa incredibileriter cresceret, ab Ægyptiorum persequentium et infantes omnes necare volentium manibus ipse liberavit, ipse servavit. Sine dea Rumina suxerunt; sine Cunina in cunis fuerunt; sine Educa et Potina escam potumque sumpserunt: sine tot diis puerilibus educati sunt; sine diis conjugalibus conjugati; sine cultu Priapi conjugibus mixti. Sine invocatione Neptuni mare transeuntibus divisum patuit, et sequentes eorum inimicos fluctibus in se redeuntibus obruit. Nec consecraverunt aliquam deam Manniam, quando de cælo manna sumpserunt; nec quando sitientibus aquam percussa petra profudit, Nymphas Lymphasque coluerunt. Sine insanis sacris Martis et Bellonæ bella gesserunt, et sine victoria quidem non vicerunt, non eam tamen deam, sed Dei sui munus habuerunt. Sine Segetia segetes, sine Bubona boves, mella sine Mellona, poma sine Pomona; et prorsus omnia, pro quibus tantæ falsorum deorum turbæ Romani supplicandum putaverunt, ab uno vero Deo multo feliciter acceperunt. Et si non in eum peccassent impia curiositate, tanquam magicis artibus seducti, ad alienos deos et ad idola defluendo, et postremo Christum occidendo, in eodem regno, et si non

plus heureux sans être plus vaste. Et aujourd'hui s'ils sont dispersés chez presque toutes les nations et dans toutes les contrées de la terre, c'est par la providence de ce seul Dieu véritable. Que de toutes parts les idoles, les autels, les bois sacrés soient abattus, les temples détruits, les sacrifices interdits, les livres de ce peuple témoignent que tout cela est prophétisé depuis longtemps; et si dans les nôtres l'on retrouve ces prédictions, on ne saurait nous accuser de les avoir inventées. Réservons la suite de ces considérations pour un autre livre, et terminons ici des développements déjà trop étendus.

spatiosiore, tamen feliciore mansissent. Et nunc quod per omnes fere terras gentesque dispersi sunt, illius unius veri Dei providentia est : ut quod deorum falsorum usquequaque simulacra, aræ, luci, templa ever-
tuntur, et sacrificia prohibentur, de codicibus eorum probetur quemad-
modum hoc fuerit tanto ante prophetatum ; ne forte, cum legeretur in nostris, a nobis putaretur esse confictum. Jam quod sequitur, in volumine sequenti videndum est, et hic dandus hujus prolixitatis modus.

LIVRE CINQUIÈME.

Il écarte l'erreur qui voudrait faire honneur au Hasard, au Fatum, du développement de la puissance romaine. Prescience de Dieu; elle ne détruit pas le libre arbitre de notre volonté. Mœurs des anciens Romains. Quelle vertu en eux, ou plutôt quel jugement divin, leur a valu l'assistance de ce Dieu qu'ils ne connaissaient pas. Félicité des empereurs chrétiens.

I. Il est donc certain que la félicité est la possession de tout ce qui peut être l'objet de nos vœux, qu'elle n'est point une déesse, mais un don de Dieu; qu'ainsi nul autre Dieu n'est digne du culte des hommes que celui qui peut les rendre heureux; que si la félicité était une déesse, assurément elle mériterait seule tous nos hommages. En conséquence de ces principes, examinons pourquoi Dieu, arbitre de ces biens que peuvent posséder ceux-là même qui ne sont pas bons, et partant pas heureux, a voulu assurer à Rome une si vaste et si durable puissance. Elle n'en est nullement redevable à cette multitude de faux dieux qu'elle adorait, nous l'avons déjà dit, et dans l'occasion nous le dirons encore.

LIBER QUINTUS.

Initio de tollenda fati opinione agit, ne demum existant qui romani imperii vires et incrementa, quæ non posse diis falsis adscribi superiore libro monstravit, referre in fatum velint. Inde ad quæstionem de præscientia Dei delapsus, probat liberum nostræ voluntatis arbitrium per eam non auferri. Postea de moribus Romanorum antiquis dicit, et quo eorum merito, sive quo Dei judicio factum sit, ut illis ad augendum imperium Deus ipse verus, quem non colebant, adjutor fuerit. Docet postremo quæ vera ducenda sit felicitas christianorum imperatorum.

I. Quoniam constat omnium rerum optandarum plenitudinem esse felicitatem, quæ non est dea, sed donum Dei, et ideo nullum deum colendum esse ab hominibus, nisi qui potest eos facere felices; unde si illa dea esset, sola colenda merito diceretur: jam consequenter videamus, qua causa Deus, qui potest et illa bona dare, quæ habere possunt etiam non boni, ac per hoc etiam non felices, romanum imperium tam magnum tamque diuturnum esse voluerit. Quia enim hoc deorum falsorum illa, quam colebant, multitudo non fecit, et multa jam diximus, et ubi visum fuerit opportunum esse, dicimus.

La cause de la grandeur de l'empire n'est donc ni fortuite, ni fatale, au sens de ceux qui tiennent pour fortuit ce qui est sans cause ou sans convenance avec l'ordre de la raison; pour fatal, ce qui arrive en dehors de la volonté de Dieu et des hommes par un certain ordre nécessaire. C'est en effet la divine Providence qui établit les royaumes de la terre. Celui qui en fait honneur au destin, parce qu'il donne à la volonté ou à la puissance divine le nom de Destin, peut garder son opinion, mais il doit changer son langage. Que ne dit-il d'abord ce qu'il va dire ensuite, quand on lui demandera ce qu'il entend par destin? Le destin se prend en effet, dans le langage ordinaire, pour l'influence de la position des astres à l'instant de la naissance ou de la conception; et les uns regardent cette influence comme distincte, les autres comme dépendante de la volonté de Dieu. Loin de nous ces insensés qui attribuent aux astres le pouvoir de disposer, sans la volonté divine, et de nos actions, et de nos joies, et de nos souffrances! Loin de nous, qui professons la religion véritable; que dis-je? loin de quiconque demeure attaché à une fausse, quelle qu'elle soit! Car où tend cette opinion, si ce n'est à abolir tout culte, toute prière? Mais ce n'est pas contre ces insensés que nous dirigeons nos attaques, nous nous en tenons à ceux qui pour défendre leurs prétendues divinités déclarent la guerre au christianisme. Quant

Causa ergo magnitudinis imperii romani nec fortuita est, nec fatalis, secundum eorum sententiam sive opinionem, qui ea dicunt esse fortuita, quæ vel nullas causas habent, vel non ex aliquo rationabili ordine venientes; et ea fatalia, quæ præter Dei et hominum voluntatem cujusdam ordinis necessitate contingunt. Prorsus divina providentia regna constituuntur humana. Quæ si propterea quisquam fato tribuit, quia ipsam Dei voluntatem vel potestatem fati nomine appellat, sententiam teneat, linguam corrigat. Cur enim non hoc primum dicit, quod postea dicturus est, cum ab illo quisquam quæsierit quid dixerit fatum? Nam id homines quando audiunt, usitata loquendi consuetudine non intelligunt nisi vim positionis siderum, qualis est quando quis nascitur, sive concipitur: quod aliqui alienant a Dei voluntate, aliqui ex illa etiam hoc pendere confirmant. Sed illi, qui sine Dei voluntate decernere opinantur sidera quid agamus, vel quid honorum habeamus malorumve patiamur, ab auribus omnium repellendi sunt, non solum eorum qui veram religionem tenent, sed qui deorum qualiumcumque, licet falsorum, volunt esse cultores. Hæc enim opinio quid aliud agit, nisi ut nullus omnino colatur aut rogetur Deus? Contra quos modo nobis disputatio non est instituta, sed contra eos qui pro defensione eorum quos

à la croyance qui attribue à l'influence des astres la détermination des pensées et de la fortune des hommes, influence subordonnée toutefois à la volonté divine, cette croyance, dis-je, que les astres tiennent de la souveraine puissance celle de disposer ainsi à leur gré, n'est-elle pas pour Dieu la plus cruelle injure? Quoi! cette cour céleste, ce sénat radieux, ordonne des crimes tels qu'au tribunal du genre humain, la ville qui en autoriserait de semblables encourrait sa ruine? Et d'ailleurs, en accordant aux astres une influence nécessitante, quelle faculté de juger les actions humaines laisse-t-on à Dieu, maître des astres et des hommes? Si l'on dit que, tenant leur pouvoir du Dieu suprême, les étoiles, loin de disposer par elles-mêmes, ne font qu'exécuter ses commandements dans l'ordre nécessaire qu'elles imposent, faut-il supposer à Dieu des volontés qu'il semblait indigne de prêter aux étoiles? Si l'on dit que les étoiles sont plutôt les signes que les causes des événements, et que leur position n'est que la voix qui prédit l'avenir sans le réaliser, comme le pensent certains hommes d'une érudition peu commune, le langage des astrologues est différent, ils ne disent point, par exemple : dans telle position, Mars annonce un homicide, mais il fait un homicide. Accordons cependant que leur langage soit inexact, et qu'ils aient besoin de recourir aux philosophes pour apprendre

deos putant, christianæ religioni adversantur. Illi vero, qui positionem stellarum quodammodo decernentium qualis quisque sit, et quid ei proveniat boni quidve mali accidet, ex Dei voluntate suspendunt, si easdem stellas putant habere hanc potestatem traditam sibi a summa illius potestate, ut volentes ista decernant; magnam cœlo faciunt injuriam, in cujus velut clarissimo senatu ac splendidissima curia opinantur scelera facienda decerni, qualia si aliqua terrena civitas decrevisset genere humano decernente fuerat evertenda. Quale deinde judicium de hominum factis Deo relinquitur, quibus cœlestis necessitas adhibetur, cum Dominus ille sit et siderum et hominum? Aut si non dicunt stellas, accepta quidem potestate a summo Deo, arbitrio suo ista decernere, sed in talibus necessitatibus ingerendis illius omnino jussa complere : itane de ipso Deo sentiendum est, quod indignissimum visum est de stellarum voluntate sentire? Quod si dicuntur stellæ significare potius ista quam facere; ut quasi locutio quædam sit illa positio, prædicens futura, non agens (non enim mediocriter doctorum hominum fuit ista sententia) : non quidem ita solent loqui mathematici, ut, verbi gratia, dicant, Mars ita positus homicidam significat; sed, homicidam fecit : verumtamen ut concedamus non eos ut debent loqui, et a philosophis accipere oportere sermonis regulam ad ea prænuntianda, quæ in side-

de quelles expressions ils doivent se servir dans les prédictions que la position des astres leur suggère, d'où vient qu'ils n'aient jamais pu rendre raison pourquoi dans l'existence de deux jumeaux, dans leurs actions, leur fortune, leurs occupations, leurs emplois, dans toutes les circonstances de la vie, et jusque dans la mort, il se trouve d'ordinaire une diversité si grande qu'à cet égard ils ont l'un avec l'autre moins de rapports qu'avec des étrangers, quoiqu'un imperceptible intervalle sépare leur naissance, et qu'un seul moment ait opéré leur conception dans le sein maternel ?

II. Le célèbre médecin Hippocrate a écrit, au témoignage de Cicéron, que deux frères étant tombés malades ensemble, il les devina jumeaux aux accidents simultanés de leur mal qui augmentait et diminuait en même temps. Mais le stoïcien Posidonius, grand astrologue, trouvait la cause de ces phénomènes dans l'identité de l'ascendant qui avait déterminé leur naissance et leur conception. Ainsi, ce que le médecin rapporte à la conformité des tempéraments, le philosophe astrologue l'attribue à l'influence d'une même constitution céleste. Assurément la conjecture du médecin est mieux fondée et infiniment plus probable. Car, suivant la disposition organique des père et mère au moment de la conception, les enfants ont pu subir une même influence, et, recevant du sein maternel un accroissement égal, apporter en naissant une semblable complexion. Nourris ensuite

rum positione se reperire putant : qui fit, quod nihil unquam dicere potuerunt, cur in vita geminorum, in actionibus, in eventis, in professionibus, artibus, honoribus, ceterisque rebus ad humanam vitam pertinentibus, atque in ipsa morte sit plerumque tanta diversitas, ut similiores eis sint, quantum ad hæc attinet, multi extranei, quam ipsi inter se gemini, perexiguo temporis intervallo in nascendo separati, in conceptu autem per unum concubitum uno etiam momento seminati ?

II. Cicero dicit, Hippocratem, nobilissimum medicum, scriptum reliquisse quosdam fratres, cum simul ægrotare cœpissent, et eorum morbus eodem tempore ingravesceret, eodem levaretur, geminos suspicatum. Quos Posidonius stoicus, multum astrologiæ deditus, eadem constitutione astrorum natos eademque conceptos solebat asserere. Ita quod medicus pertinere credebat ad simillimam temperiem valetudinis, hoc philosophus astrologus ad vim constitutionemque siderum, quæ fuerat quo tempore concepti nati que sunt. In hac causa multo est acceptabilior et de proximo credibilior conjectura medicinalis : quoniam parentes ut erant corpore affecti, dum concumberent, ita primordia conceptorum affici potuerunt, ut consecutis ex materno corpore prioribus incrementis paris

des mêmes aliments, en une même maison, où les mêmes conditions d'air, d'eau et d'habitation, toutes choses qui, suivant la médecine, exercent sur le corps une influence très-active bonne ou mauvaise, enfin les mêmes exercices établirent entre eux une telle conformité physique que l'influence des mêmes causes développait en même temps chez eux les mêmes maladies. Mais vouloir rapporter à la constitution du ciel et des astres au moment de leur conception cette parité d'état, lorsque dans un même pays, sous un même ciel, tant d'êtres d'inclinations et de fortunes différentes ont pu être conçus et naître ensemble, quoi de plus impudent? Ne voyons-nous pas des jumeaux dont l'activité a des tendances contraires et la santé des altérations diverses? Hippocrate, ce me semble, en rendrait aisément raison; il trouverait la cause de cette diversité d'affections malades dans la diversité des aliments et des exercices, circonstances étrangères au tempérament et dépendantes de la volonté; mais Posidonius ou tout autre avocat de la fatalité céleste, qu'auraient-ils à dire ici s'ils renonçaient à abuser les âmes simples sur les choses qu'ils ignorent? Quant aux inductions que l'on voudrait tirer de ce faible intervalle de temps qui sépare deux jumeaux et de ce coin du ciel où l'on précise l'heure de leur naissance, ou la différence est insignifiante en raison de la di-

valetudinis nascerentur; deinde in una domo eisdem alimentis nutriti, ubi aerem et loci positionem et vim aquarum plurimum valere ad corpus vel bene vel male afficiendum, medicina testatur; eisdem etiam exercitationibus assuefacti tam similia corpora gerent, ut etiam ad ægrotandum uno tempore eisdem causis similiter moverentur. Constitutionem vero cœli ac siderum, quæ fuit quando concepti sive nati sunt, velle trahere ad istam ægrotandi parilitatem, cum tam multa diversissimi generis diversissimorum affectuum et eventorum eodem tempore in unius regionis terra eidem cœlo subdita potuerint concipi et nasci, nescio cujus sit insolentiæ. Nos autem novimus geminos, non solum actus et peregrinationes habere diversas, verum etiam dispares ægritudines perpeti. De qua re facillimam, quantum mihi videtur, rationem redderet Hippocrates, diversis alimentis et exercitationibus, quæ non de corporis temperatione, sed de animi voluntate veniunt, dissimiles eis accidere potuisse valetudines. Porro autem Posidonius, vel quilibet fatalium siderum assertor, mirum si potest hic invenire quid dicat, si nolit imperitorum mentibus in eis, quas nesciunt, rebus illudere. Quod enim conantur efficere de intervallo exiguo temporis, quod inter se gemini, dum nascerentur, habuerunt, propter cœli particulam, ubi ponitur horæ notatio, quem horoscopum vocant; aut non tantum valet, quanta invenitur in

versité de leurs volontés , de leurs actes , de leurs mœurs et de leur fortune, ou elle est trop notable pour une exacte conformité de position, soit élevée, soit obscure : et cependant la plus grande différence ne consiste jamais que dans l'heure de la naissance. Ainsi, que l'un naisse sitôt après l'autre , et que le même point de l'horoscope subsiste pour tous deux, je demande une parfaite conformité, et telle que des jumeaux quels qu'ils soient ne sauraient l'offrir; mais si la lenteur de la naissance change l'horoscope, je demande, chose impossible dans l'hypothèse de deux jumeaux, la diversité de père et de mère.

III. Vainement a-t-on recours à ce fameux sophisme que Nigidius, troublé d'une si grande difficulté, donne, dit-on, pour réponse, et qui lui valut le nom de potier. Il tourne de toute sa force une roue de potier, et pendant le rapide mouvement qu'elle décrit, il la marque deux fois d'encre le plus vite possible, tellement qu'on la croirait marquée à un même point. Et, le mouvement arrêté, on retrouve les deux marques sur la sommité de la roue, distances d'un intervalle assez grand. Ainsi, dit-il, dans cette rapide rotation du ciel, quand même deux jumeaux se suivraient d'une vitesse égale à celle de ma main lorsqu'elle a frappé cette roue, il reste toujours une vaste distance dans les espaces célestes; et telle est la cause de toutes les différences que l'on signale dans leurs mœurs et les accidents de leur vie. — Argument plus fragile que les vaisseaux tournés par le mouvement de la roue. Car si la distance céleste demeure telle que

geminorum voluntatibus, actibus, moribus, casibusque diversitas; aut plus etiam valet, quam est geminorum vel humilitas generis eadem, vel nobilitas, cujus maximam diversitatem non nisi in hora, qua quisque nascitur, ponunt. Ac per hoc, si tam celeriter alter post alterum nascitur, ut eadem pars horoscopi maneat, cuncta paria, quæro, quæ in nullis possunt geminis inveniri: si autem sequentis tarditas horoscopum mutat, parentes diversos, quæro, quos gemini habere non possunt.

III. Frustra itaque affertur nobile illud commentum de figuli rota, quod respondisse ferunt Nigidium hac quæstione turbatum, unde et Figulus appellatus est. Dum enim rotam figuli vi quanta potuit intorsisset, currente illa bis numero de atramento tanquam uno ejus loco summa celeritate percussit; deinde inventa sunt signa, quæ fixerat, desistente motu, non parvo intervallo in rotæ illius extremitate distantia. Sic, inquit, in tanta rapacitate cœli, etiamsi alter post alterum tanta celeritate nascatur, quanta rotam bis ipse percussit, in cœli spatio plurimum est: hinc sunt, inquit, quæcumque dissimillima perhibentur in moribus casibusque geminorum. Hoc figmentum fragilius est, quam vasa, quæ illa

les astres ne rendent plus raison, pourquoi l'un des jumeaux obtient un héritage et pourquoi l'autre en est exclu ? quelle audace d'observer les constellations de ceux qui ne sont point jumeaux, et de leur prédire des événements enfermés dans un profond et incompréhensible secret, et de les marquer sur l'heure de leur nativité ? C'est, diront-ils peut-être, qu'en l'horoscope de ceux qui ne sont point jumeaux, leurs prédictions s'étendent à de plus longs espaces, tandis que ces inappréciables intervalles que les jumeaux laissent entre eux en naissant, ne se rapportent qu'à des détails insignifiants sur lesquels on ne consulte guère les astrologues ? Va-t-on leur demander, en effet, à quel moment on prendra un siège, un repas, on ira se promener, etc. ? Mais quoi ! faut-il nous arrêter à ces puérités, quand nous prouvons que ces diversités capitales entre les jumeaux sont des diversités de mœurs, d'actions et de fortune ?

IV. L'antique tradition de nos pères nous atteste qu'il naquit deux jumeaux se suivant de si près que l'un tenait le pied de l'autre ; et cependant quelle différence entre eux, et dans leur vie, et dans leurs mœurs, et dans leurs actes, et dans l'affection de leurs parents ? L'imperceptible intervalle qui sépare leur naissance les rend même ennemis. Est-ce à dire que l'un marchait tandis que l'autre était assis ? que l'un dormait ou gardait le silence quand l'autre veillait ou parlait ? détails minutieux qui

rotatione finguntur. Nam si tam multum in cœlo interest, quod constellationibus comprehendî non potest, ut alteri geminorum hæreditas obveniat, alteri non obveniat ; cur audent ceteris, qui gemini non sunt, cum inspexerint eorum constellationes, talia pronuntiare, quæ ad illud secretum pertinent, quod nemo potest comprehendere, et momenti annotare nascentium ? Si autem propterea talia dicunt in aliorum genituris, quia hæc ad productiora spatia temporum pertinent ; momenta vero illa partium minutarum, quæ inter se gemini possunt habere nascentes, rebus minimis tribuuntur, de qualibus mathematici non solent consuli : (quis enim consulat quando sedeat, quando deambulet, quando vel quid prandeat ?) numquid ista dicimus, quando in moribus, operibus, casibusque geminorum plurima plurimumque diversa monstramus ?

IV. Nati sunt duo gemini antiqua patrum memoria (ut de iusignibus loquar) sic alter post alterum, ut posterior plantam prioris teneret. Tanta in eorum vita fuerunt moribusque diversa, tanta in actibus disparilitas, tanta in parentum amore dissimilitudo, ut etiam inimicos eos inter se faceret ipsa distantia. Numquid hoc dicitur, quia uno ambulante alius sedebat, et alio dormiente alius vigilabat, alio loquente alius tacebat ; quæ pertinent ad illas minutias, quæ non possunt ab eis com-

échappent à ces constitutions célestes que l'on signale à l'heure de la nativité pour consulter les astrologues. L'un a eu pour première épouse la servitude, l'autre ne sert jamais; l'un était aimé de sa mère, l'autre ne l'était pas. L'un perdit le droit le plus honorable chez les hommes de ce temps, l'autre l'acquitt. Parlerai-je de leurs enfants, de leurs femmes, de leur vie? Quelle différence entre eux!

V. Que si ces différences dépendent de ces courts instants qui séparent la naissance des jumeaux et ne sauraient être signalés par leurs constellations, pourquoi débiter de semblables prédictions à la vue des constellations des autres? Et si l'on prédit ces circonstances parce qu'elles dépendent non de ces imperceptibles moments, mais de véritables espaces de temps que l'on peut observer et calculer, de quoi sert ici cette roue de potier, si ce n'est à tourner l'argile des cœurs humains pour que les astrologues ne puissent être convaincus de vanité et de mensonge?

Eh quoi! ces deux frères dont le mal diminue ou redouble en même temps, et qu'à ce symptôme Hippocrate devine jumeaux, ne réfutent-ils pas assez haut l'erreur qui attribue aux astres un phénomène produit par la conformité du tempérament? Pourquoi donc souffrent-ils en même temps et non l'un après l'autre? suivant l'ordre de leur naissance qui n'a pu être simultanée; ou si la

prehendi, qui constitutionem siderum, qua quisque nascitur, scribunt, unde mathematici consulantur? Unus duxit mercenariam servitatem, alius non servivit; unus a matre diligebatur, alius non diligebatur; unus honorem, qui magnus apud eos habebatur, amisit, alter adeptus est. Quid de uxoribus, quid de filiis, quid de rebus, quanta diversitas?

V. Si ergo hæc ad illas pertinent minutias temporum, quæ inter se habent gemini, et constellationibus non adscribuntur; quare aliorum constellationibus inspectis ista dicuntur? Si autem ideo dicuntur, quia non ad minuta incomprehensibilia, sed ad temporum spatia pertinent, quæ observari notarique possunt; quid hic agit rota illa figuli, nisi ut homines lutem cor habentes in gyrum mittantur, ne mathematicorum vaniloquia vincantur?

Quid iidem ipsi, quorum morbum, quod eodem tempore gravior leviorque apparebat amborum, medicinaliter inspiciens Hippocrates, geminos suspicatus est, nonne satis istos redarguunt, qui volunt sideribus dare, quod de corporum simili temperatione veniebat? Cur enim similiter eodemque tempore, non alter prior, alter posterior ægrotabant, sicut nati fuerant, quia utique simul nasci ambo non poterant? Aut si nihil momenti attulit, ut diversis temporibus ægrotarent, quod diversis temporibus nati sunt; quare tempus in nascendo diversum ad aliarum

différence dans l'heure natale est insignifiante pour établir un intervalle entre leurs maladies, pourquoi lui donne-t-on tant d'importance sur les autres événements de la vie? Pourquoi ont-ils pu voyager, se marier, avoir des enfants en divers temps, et pourquoi doivent-ils tomber malades ensemble? Car si le moment de la nativité a influé sur l'horoscope et amené ces divers contrastes, pourquoi l'égalité du moment de la conception ne s'est-elle maintenue que dans le seul accident de la maladie? Que si l'on rattache le destin de la santé à la conception et le reste à la naissance, devrait-on observer les constellations de la naissance pour répondre sur la santé quand l'heure de la conception se dérobe aux recherches? Si l'on prédit les maladies sans consulter l'horoscope de la conception parce que l'instant de la naissance en présente l'indication, comment prédire à ces jumeaux, sur les moments de leur nativité, quand l'un d'eux doit être malade, puisque l'intervalle de leur naissance ne saurait les empêcher d'être malades en même temps? Que s'il s'écoule à la naissance un espace assez long pour que tout diffère : constellations, horoscope, ascendants auxquels on attribue la puissance même de changer les destinées, d'où vient cela, quand le moment de la conception ne saurait être différent? Unis dans la conception, si deux jumeaux se séparent dans la naissance, pourquoi la simul-

rerum diversitates valere contendunt? Cur potuerunt diversis temporibus peregrinari, diversis temporibus ducere uxores, diversis temporibus filios procreare, et multa alia, propterea quia diversis temporibus nati sunt, et non potuerunt eadem causa diversis etiam temporibus ægrotare? Si enim dispar nascendi mora mutavit horoscopum, et disparilitatem intulit ceteris rebus; cur illud in ægritudinibus mansit, quod habebat in temporis æqualitate conceptus? Aut si fata valetudinis in conceptu sunt, aliarum vero rerum in ortu esse dicuntur, non deberent inspectis natalium constellationibus de valetudine aliquid dicere, quando eis inspicienda conceptionalis hora non datur. Si autem ideo prænuntiant ægritudines, non inspecto conceptionis horoscopo, quia indicant eas momenta nascentium; quomodo dicerent cuilibet eorum geminorum ex nativitatis hora, quando ægrotaturus esset, cum et alter qui non habebat eandem horam nativitatis, necesse haberet pariter ægrotare? Deinde quæro, si tanta distantia est temporis in nativitate geminorum, ut per hanc oporteat eis constellationes fieri diversas, propter diversum horoscopum, et ob hoc diversos omnes cardines, ubi tanta vis ponitur, ut hinc etiam diversa sint fata; unde hoc accidere potuit, cum eorum conceptus diversum tempus habere non possit? Aut si duorum uno momento temporis conceptorum potuerunt esse ad nascendum fata disparia, cur non et duo-

tanéité de la naissance entraînerait-elle l'identité des destinées et pour la vie et pour la mort? Car si l'unité de la conception ne les a pas empêchés de naître l'un après l'autre, pourquoi l'unité de la naissance les empêcherait-elle de mourir l'un avant l'autre? Si l'unité de conception permet des accidents divers dans le sein maternel, pourquoi l'unité de naissance ne permettrait-elle pas des fortunes différentes sur la terre? Et, pour détruire toutes les illusions de cet art ou plutôt de cette imposture, qu'est-ce à dire? quoi! deux êtres conçus au même temps, au même moment, sous une seule et même constitution céleste, auront un destin différent pour changer l'heure de leur naissance, et deux enfants nés sous les mêmes auspices de deux mères différentes ne peuvent avoir un destin différent qui varie pour eux les circonstances de la vie et de la mort? Est-ce donc que l'enfant conçu n'a pas encore ses destinées et qu'il ne peut les devoir qu'à la naissance? Pourquoi dire alors que si l'heure de la conception était trouvée, les astrologues rendraient des oracles vraiment divins? D'où vient encore que l'on cite l'exemple d'un sage qui choisit l'heure pour avoir de sa femme un fils admirablement doué? D'où vient enfin que le philosophe Posidonius attribue cette maladie simultanée de deux jumeaux au temps simultané de leur naissance

rum uno momento temporis natorum possint esse ad vivendum atque moriendum fata disparia? Nam si unum momentum, quo ambo concepti sunt, non impedit, ut alter prior, alter posterior nasceretur; cur, uno momento si duo nascuntur, impediatur aliquid, ut alter prior, alter posterior moriatur? Si conceptio momenti unius diversos casus in utero geminos habere permittit; cur nativitas momenti unius non etiam quolibet duos in terra diversos casus habere permittat, ac sic omnia hujus artis vel potius vanitatis commenta tollantur? Quid est hoc quod uno tempore, uno momento, sub una eademque cœli positione concepti diversa habent fata, quæ illos perducant ad diversarum horarum nativitatem, et uno momento temporis sub una eademque cœli positione de duabus matribus duo pariter nati, diversa fata habere non possunt, quæ illos perducant ad diversam vivendi vel moriendi necessitatem? An concepti nondum habent fata, quæ, nisi nascantur, habere non poterunt? Quid est ergo quod dicunt, si hora conceptionalis inveniatur, multa ab istis dici posse divinitus? Unde etiam illud a nonnullis prædicatur, quod quidam sapiens horam elegit, qua cum uxore concumberet, unde filium mirabilem gigneret. Unde postremo et hoc est, quod de illis pariter ægrota-
 tantibus geminis Posidonius, magnus astrologus idemque philosophus, respondebat, ideo fieri, quod eodem tempore fuissent nati, eodemque

et de leur conception? Il ajoutait ce mot de peur qu'on ne lui contestât l'entière simultanéité de naissance malgré la constante simultanéité de conception, ne voulant pas attribuer à la conformité du tempérament ce développement semblable d'une même maladie, mais rattacher par des liens célestes la santé de l'un et de l'autre à l'influence des astres. Si donc la conception est assez puissante pour établir l'égalité des destinées, ces destinées n'ont pas dû être changées par la naissance. Ou, si les destinées des jumeaux changent parce qu'ils naissent à temps divers, que ne les dit-on déjà changées pour mettre cet intervalle entre leur naissance? Est-il donc possible enfin que la volonté des vivants ne change rien aux destins de la naissance, quand l'ordre de la naissance change les destins de la conception?

VI. Et souvent en la conception des jumeaux opérée au même moment, sous la fatalité d'une même constellation, l'un est conçu mâle, l'autre femelle. Je connais deux jumeaux de sexe différent. Tous deux vivent encore, tous deux sont encore dans la force de l'âge. Ils se ressemblent, il est vrai, autant qu'il est possible lorsque le sexe diffère; mais quant à leur genre de vie et à leurs habitudes, outre la distance nécessaire qui sépare les actions d'un homme et celles d'une femme, quelle différence! l'un, comte militaire, toujours absent; l'autre ne quitte jamais ni son pays, ni sa terre; et, chose encore plus incroyable si l'on

concepti. Nam utique propter hoc addebat conceptionem, ne diceretur ei non ad liquidum eodem tempore potuisse nasci, quos constabat omnino eodem tempore fuisse conceptos; ut hoc, quod similiter simulque ægrotabant, non daret de proximo pari corporis temperamento, sed eandem quoque valetudinis parilitatem sidereis nexibus alligaret. Si igitur in conceptu tanta vis est ad æqualitatem factorum, non debuerunt nascendo eadem fata mutari. Aut si propterea mutantur fata geminorum, quia temporibus diversis nascuntur, cur non potius intelligamus jam fuisse mutata, ut diversis temporibus nascerentur? Itane non mutat fata natiuitatis voluntas viventium, cum mutet fata conceptionis ordo nascentium?

VI. Quanquam et in ipsis geminorum conceptibus, ubi certe amborum eadem momenta sunt temporum, unde fit ut sub eadem constellatione fatali alter concipiatur masculus, altera femina? Novimus geminos diversi sexus, ambo adhuc vivunt, ambo ætate vigent adhuc; quorum cum sint inter se similes corporum species, quantum in diverso sexu potest; instituto tamen et proposito vitæ ita sunt dispares, ut præter actus, quos necesse est a virilibus distare, femineos, quod ille in officio comitis militat et a sua domo pene semper peregrinatur, illa de solo pa-

ajoute foi à la fatalité céleste, mais qui n'a rien d'étonnant si l'on considère la liberté de l'homme et les grâces de Dieu, l'un est marié, l'autre vierge sainte; l'un est père d'une nombreuse famille, l'autre vouée au célibat. C'est, dit-on, l'influence de l'horoscope; et n'en ai-je pas déjà montré toute la vanité? mais cette influence, quelle qu'elle soit, on ne l'admet que pour la naissance, et on ne lui donne aucune part à la conception qu'évidemment un même acte produit. Car n'est-ce pas une loi de la nature qu'une femme qui a conçu un enfant ne puisse plus en concevoir un autre? D'où il suit nécessairement que la conception des jumeaux soit instantanée. Dira-t-on qu'en naissant sous un horoscope différent, ils changent de sexe; l'un devient mâle, l'autre femelle? Il ne serait pas entièrement absurde de dire que certaines influences célestes ne sont pas sans pouvoir sur les variations extérieures du corps. Ainsi le mouvement solaire décide les changements des saisons; et, suivant les phases de la lune, outre le phénomène du flux et reflux de l'Océan, nous voyons des êtres animés, les hérissons de mer et les huîtres se développer ou décroître: mais que les volontés de l'âme dépendent de la situation des astres, nous ne le voyons pas. Que dis-je? vouloir y rattacher nos actions, c'est nous inviter à chercher des raisons pour affranchir de leur influence les corps mêmes. Quoi de plus corporel en

trio et de rure proprio non recedit: insuper (quod est incredibilius, si astra fata credantur; non autem mirum, si voluntates hominum et Dei munera cogitentur), ille conjugatus, illa virgo sacra est; ille numerosam prolem genuit, illa nec nupsit. At enim plurimum vis horoscopi valet? Hoc quam nihil sit, jam satis disserui. Sed quaecumque sit, in ortu valere dicunt: numquid et in conceptu? ubi et unum concubitum esse manifestum est; et tanta naturæ vis est, ut cum conceperit femina, deinde alterum concipere omnino non possit: unde necesse est, eadem esse in geminis momenta conceptus. An forte, quia diverso horoscopo nati sunt, aut ille in masculum, dum nascerentur, aut illa in feminam commutata est? Cum igitur non usquequaque absurde dici posset, ad solas corporum differentias afflatus quosdam valere sidereos, sicut in solaribus accessibus et decessibus videmus etiam ipsius anni tempora variari, et lunaribus incrementis atque decrementis augeri et minui quædam genera rerum, sicut echinos, et conchas, et mirabiles æstus Oceani; non autem et animi voluntates positionibus siderum subdi: nunc isti, cum etiam nostros actus inde religare conantur, admonent ut quæramus, unde ne in ipsis quidem corporibus eis possit ratio ista constare. Quid enim tam ad corpus pertinens, quam corporis sexus? et tamen sub eadem positione siderum diversi sexus gemini concipi potuerunt. Unde quid insi-

effet que le sexe? et cependant sous une même constitution céleste deux jumeaux de sexe différent ont été conçus? Quoi donc de plus insensé que de dire ou de croire qu'à l'heure de la conception un même ascendant n'a pu leur donner un même sexe, et que celui de la naissance a pu mettre entre eux toute la distance qui sépare le mariage de la sainte virginité?

VII. Eh! qui pourrait souffrir que par le choix des jours ils se fassent eux-mêmes de nouveaux destins? Cet homme n'était pas né pour avoir un fils digne d'admiration, mais plutôt de mépris, et c'est pourquoi il a choisi le moment de s'unir à sa femme. Il s'est donc créé un destin qu'il n'avait pas. Dès lors une fatalité a commencé pour lui qui n'était pas à l'heure de sa naissance. Étrange folie! On choisit un jour pour se marier, sans doute de peur de tomber sur quelque jour mauvais et de se marier sous de malheureux auspices. Que deviennent donc alors les destinées de la naissance? L'homme par le choix d'un jour pourra donc changer ce que les astres lui préparent? Et ce que son choix lui prépare à lui-même sera à l'abri d'une puissance étrangère? Si d'ailleurs les influences célestes ne s'exercent que sur les hommes et non sur tout ce qui existe sous le ciel, pourquoi choisir certains jours pour semer, pour planter la vigne et les arbres; d'autres jours pour dompter les animaux, pour donner des mâles aux juments et aux génisses, pour multiplier les troupeaux? Dira-t-on qu'en

pientius dici aut credi potest, quam siderum positionem, quæ ad horam conceptionis eadem ambobus fuit, facere non potuisse, ut, cum quo habebat eandem constellationem, sexum diversum a fratre non haberet; et positionem siderum, quæ fuit ad horam nascentium, facere potuisse, ut ab eo tam multum virginali sanctitate distaret?

VII. Jam illud quis ferat, quod in eligendis diebus nova quædam suis actibus fata moliantur? Non erat videlicet ille ita natus, ut haberet admirabilem filium; sed ita potius, ut contemptibilem gigneret: et ideo vir doctus elegit horam qua misceretur uxori. Fecit ergo fatum, quod non habebat, et ex ipsius facto cœpit esse fatale, quod in ejus nativitate non fuerat. O stultitiam singularem! Eligitur dies ut ducatur uxor: credo, propterea quia potest in diem non bonum, nisi eligatur, incurri, et infeliciter duci. Ubi est ergo quod nascenti jam sidera decreverunt? an potest homo, quod ei jam constitutum est, diei electione mutare, et quod ipse in eligendo die constituerit, non poterit ab alia potestate mutari? Deinde si soli homines, non autem omnia quæ sub cælo sunt, constellationibus subjacent, cur alios eligunt dies accommodatos ponendis vitibus, vel arboribus, vel segetibus; alios dies pecoribus vel domandis, vel admittendis maribus, quibus equarum vel boum fetentur armenta, et

ceci le choix des jours est important parce que tous les corps animés ou inanimés subissent, selon la diversité des moments, l'ascendant des astres? mais que l'on considère combien d'êtres naissent ou commencent au même instant, et dont la fin est si différente qu'un enfant comprendra sans peine tout le ridicule de ces observations. Est-il en effet un homme assez extravagant pour oser dire qu'il n'y a point d'arbre, de plante, d'animal, serpent, oiseau, poisson, vermisseau, etc., qui n'ait en particulier son moment natal? Et cependant, pour éprouver la science des astrologues, on leur apporte souvent l'horoscope des brutes. Plusieurs font chez eux sur la naissance des animaux domestiques d'exactes observations, et ils donnent la préférence à ceux des astrologues qui, à l'inspection de ces horoscopes, répondent que ce n'est pas un homme, mais un animal, qui vient de naître. Ils osent même ajouter quel est cet animal, s'il porte laine, s'il est propre à la voiture, à la charrue ou à la garde de la maison. Car on les consulte sur les destinées des chiens; et de telles réponses font jeter des cris d'admiration. Le délire des hommes va-t-il donc jusqu'à croire que la naissance d'un homme suspend la fécondité de la nature, et qu'avec lui, sous la même constitution céleste, il ne naît pas une mouche? Car, s'ils admettaient cet insecte, le raisonnement les élèverait par degrés de la production d'une mouche à celle des chameaux et des éléphants. Et ils ne

cetera hujusmodi? Si autem propterea valent ad has res dies electi, quia terrenis omnibus corporibus, sive animantibus, sive non animantibus, secundum diversitates temporalium momentorum, siderum positio dominatur; considerent quam innumerabilia sub uno temporis puncto vel nascantur, vel oriantur, vel inchoentur, et tam diversos exitus habeant, ut istas observationes cuivis puero ridendas esse persuadeant. Quis enim est tam excors, ut audeat dicere, omnes arbores, omnes herbas, omnes bestias, serpentes, aves, pisces, vermiculos, momenta nascendi singillatim habere diversa? Solent tamen homines ad tentandam peritiam mathematicorum afferre ad eos constellationes mutorum animalium, quorum ortus propter hanc explorationem domi suæ diligenter observant, eosque mathematicos præferunt ceteris, qui constellationibus inspectis dicunt non esse hominem natum, sed pecus. Audent etiam dicere quale pecus, utrum aptum lanicio, an vectationi, an aratro, an custodiae domus. Nam et ad canina fata tentantur, et cum magnis admirantium clamoribus ista respondent. Sic desipiunt homines, ut existiment, cum homo nascitur, ceteros rerum ortus ita inhiberi, ut cum illo sub eadem cœli plaga nec musca nascatur. Nam si hanc admiserint, procedit ratiocinatio, qua gradatim accessibus modicis eos a muscis ad camelos elephantosque

veulent pas considérer que, malgré le choix des jours pour semer, une infinité de grains tombent ensemble, germent ensemble, lèvent, croissent, jaunissent ensemble, et que néanmoins de ce grand nombre d'épis de même âge, pour ainsi dire, et de même germe, il en est que la nielle ronge, d'autres que les oiseaux dévorent ou que les hommes arrachent. Dira-t-on que les constellations différentes ont déterminé les différentes destinées de ces épis? Ou bien rougira-t-on de ce choix des jours, et refusera-t-on aux causes célestes toute action sur ces choses pour ne soumettre à la puissance des astres que l'homme seul, le seul être sur la terre à qui Dieu ait donné une volonté libre? En y réfléchissant, il est à croire que si les astrologues étonnent quelquefois par la vérité de leurs réponses, c'est la secrète inspiration des esprits de malice, c'est leur ardeur à répandre, à accréditer dans les âmes humaines ces fausses et pernicieuses opinions sur la fatalité céleste, qui en est la cause, et non une prétendue science d'horoscope purement illusoire.

VIII. Quant à ceux qui appellent destin, non la situation des astres au moment de toute conception, de toute naissance, de tout commencement, mais l'enchaînement et l'ordre des causes de tout ce qui arrive, nous n'avons pas à disputer sérieusement avec eux sur ce mot, puisqu'ils attribuent cet ordre même et cet enchaînement des causes à la volonté, à la puissance du Dieu suprême dont nous avons ce sentiment juste et véritable qu'il

perducat. Nec illud voluit advertere, quod electo ad seminandum agrum die, tam multa grana in terram simul veniunt, simul germinant, exorta segete simul herbescunt, pubescunt, flavescent; et tamen inde spicas ceteris coevas, atque, ut ita dixerim, congerminales, alias rubigo interim, alias aves depopulantur, alias homines avellunt. Quomodo istis alias constellationes fuisse dicturi sunt, quas tam diversos exitus habere conspiciunt? an eos pœnitebit his rebus dies eligere, easque ad cœleste negabunt pertinere decretum, et solos sideribus subdent homines, quibus solis in terra Deus dedit liberam voluntatem? His omnibus consideratis, non immerito creditur, cum astrologi mirabiliter multa vera respondent, occulto instinctu fieri spirituum non bonorum, quorum cura est has falsas et noxias opiniones de astralibus fati inserere humanis mentibus atque firmare, non horoscopi notati et inspecti aliqua arte, quæ nulla est.

VIII. Qui vero non astrorum constitutionem, sicuti est cum quidque concipitur, vel nascitur, vel inchoatur, sed omnium connexionem sequentemque causarum, qua fit omne quod fit, fati nomine appellant; non multum cum eis de verbi controversia laborandum atque certandum est: quandoquidem ipsum causarum ordinem et quamdam connexionem Dei

connaît toutes choses avant qu'elles arrivent, et ne laisse rien qu'il n'ait prédisposé, lui de qui viennent toutes les puissances de l'homme, quoique toutes les volontés de l'homme ne viennent pas de lui. C'est donc cette volonté de Dieu même dont l'irrésistible pouvoir s'étend sur tout ce qu'ils appellent destin, comme le prouvent ces vers dont Sénèque est l'auteur, si je ne me trompe : « Conduis-moi, Père souverain, dominateur de l'Olympe, conduis-moi partout où tu voudras : je t'obéis sans différer, me voilà. Que je ne veuille pas, que je gémisses, il faut encore que je t'accompagne. Et je souffre avec malice ce que je pourrais faire avec vertu. Le Destin conduit les volontés, il entraîne les résistances. »

Ce dernier vers donne évidemment le nom de Destin à ce que le poète appelle plus haut la volonté du Père suprême, et il se dit prêt à lui obéir pour être conduit volontairement et non entraîné malgré lui. Tel est aussi le sens de ces vers d'Homère traduits par Cicéron : « Le cœur de l'homme va comme, jour à jour, le mène le père des dieux et des hommes. »

Ce n'est pas ici une grande autorité que le sentiment d'un poète ; mais comme Cicéron nous apprend que, pour établir la

summi tribuunt voluntati et potestati, qui optime et veracissime creditur et cuncta scire antequam fiant, et nihil inordinatum relinquere ; a quo sunt omnes potestates, quamvis ab illo non sint omnium voluntates. Ipsam itaque præcipue Dei summi voluntatem, cujus potestas insuperabiliter per cuncta porrigitur, eos appellare fatum sic probatur. Annæi Senecæ sunt, nisi fallor, hi versus :

Duc, summe pater, altique dominator poli,
 Quocumque placuit, nulla parendi mora est.
 Adsum impiger : fac nolle, comitabor gemens,
 Malusque patiar facere quod licuit bono.
 Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

Nempe evidentissime hoc ultimo versu ea fata appellavit, quam supra dixerat summi patris voluntatem : cui se paratum obedire dicit, ut volens ducatur, ne nolens trahatur ; quoniam scilicet

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

Illi quoque versus homerici huic sententiæ suffragantur, quos Cicero in latinum vertit :

Tales sunt hominum mentes, quali pater ipse
 Juppiter auctiferas lustravit humine terras.

Nec in hac quæstione auctoritatem haberet poetica sententia : sed quo-

puissance du Destin, les stoïciens ont coutume d'alléguer ces vers d'Homère, il ne s'agit plus de la pensée du poëte, mais de l'opinion des philosophes, quand par ces vers qu'ils introduisent dans la discussion, ils montrent clairement ce qu'ils pensent du Destin en lui donnant le nom de Jupiter, Dieu souverain dont ils font dépendre l'enchaînement des destins.

IX. Cicéron s'attache à réfuter ces philosophes, et ne croit pouvoir y réussir s'il ne détruit la divination. C'est pourquoi il va jusqu'à nier la science de l'avenir. Il soutient de toutes ses forces qu'elle n'existe ni en Dieu, ni en l'homme, et qu'il n'est point de prédiction possible. Ainsi, il nie la prescience de Dieu, et toute prophétie, quoique plus claire que le jour, il s'efforce de l'anéantir par de vains raisonnements, et en s'objectant certains oracles faciles à convaincre de mensonge; et cependant lui-même n'y parvient pas. Tant qu'il s'agit de repousser les conjectures des astrologues, qui d'ailleurs se réfutent et se détruisent elles-mêmes, il triomphe. Mais ses adversaires à leur tour sont moins inexcusables d'établir une fatalité céleste, que lui de nier toute connaissance de l'avenir. Car reconnaître un Dieu et lui refuser la prescience de ce qui doit être, c'est une folie des plus évidentes. Il le sent bien lui-même, et cependant il cherche à justifier ce que flétrit l'Écriture : « L'insensé a dit en son cœur : Il n'est point de Dieu. » Il ne parle pas en son nom. Prévoyant l'odieux

niam stoicos dicit, vim fati asserentes, istos ex Homero versus solere usurpare, non de illius poetæ, sed de istorum philosophorum opinione tractatur, cum per istos versus, quos disputationi adhibent, quam de fato habent, quid sentiant esse fatum, a pertissime declaratur, quoniam Jovem appellant, quem summum deum putant, a quo connexionem dicunt pendere fatorum.

IX. Hos Cicero ita redarguere nititur, ut non existimet aliquid se adversus eos valere, nisi auferat divinationem. Quam sic conatur auferre, ut neget esse scientiam futurorum, eamque omnibus viribus nullam esse omnino contendat, vel in Deo, vel in homine, nullamque rerum prædictionem. Ita et Dei præscientiam negat, et omnem prophetiam luce clariorem conatur evertere vanis argumentationibus, et opponendo sibi quædam oracula, quæ facile possunt refelli : quæ tamen nec ipsa convincit. In his autem mathematicorum conjecturis refutandis ejus regnat oratio; quia vere tales sunt, ut se ipsæ destruant et refellant. Multo sunt autem tolerabiliores qui vel siderea fata constituunt, quam iste, qui tollit præscientiam futurorum. Nam et confiteri esse Deum et negare præscium futurorum, a pertissima insania est. Quod et ipse cum videret, etiam illud tentavit asserere, quod scriptum est, *Dixit insipiens in corde suo, Non est*

et les dangers d'un tel discours, il fait soutenir cette opinion à Cotta, contre les stoïciens dans son traité *de la Nature des Dieux*, et se déclare néanmoins en faveur de Balbus, à qui il confie la défense des doctrines stoïciennes, plutôt que de Cotta, qui nie toute existence divine. Mais dans ses livres *de la Divination*, c'est de lui-même et sans détour qu'il attaque la prescience de l'avenir. Et il procède ainsi pour n'être pas amené, en reconnaissant le Destin, à sacrifier la liberté; car il tient pour impossible d'accorder la science de l'avenir sans admettre le Destin comme conséquence nécessaire et irrécusable. Laissons donc les philosophes dans l'inextricable dédale de leurs contradictions. Nous qui reconnaissons le seul Dieu souverain et véritable, nous reconnaissons aussi sa volonté, sa puissance suprême et sa prescience. Et nous ne craignons pas que notre volonté devienne étrangère aux actes de notre volonté parce qu'il les a prévus, lui dont la prescience est infaillible. Et c'est cette crainte qui a déterminé Cicéron à combattre la prescience, et les stoïciens à nier la nécessité universelle, quoiqu'ils admettent l'empire du Destin.

Qu'est-ce donc que Cicéron appréhende dans la prescience de l'avenir pour en détruire la conviction par de détestables discours? Craint-il que cette prévision des choses futures n'entraîne leur accomplissement dans l'ordre prévu? que cet accom-

Deus : sed non ex sua persona. Vidit enim quam esset invidiosum et molestum : ideoque Cottam fecit disputantem de hac re adversum stoicos in libris de Deorum Natura, et pro Lucilio Balbo, cui stoicorum partes defendendas dedit, maluit ferre sententiam, quam pro Cotta, qui nullam naturam divinam esse contendit. In libris vero de Divinatione ex se ipso apertissime oppugnat præscientiam futurorum. Hoc autem totum facere videtur, ne fatum esse consentiat, et perdat liberam voluntatem. Putat enim, concessa scientia futurorum, ita esse consequens fatum, ut negari omnino non possit. Sed quoquo modo se habeant tortuosissimæ concertationes et disputationes philosophorum, nos ut confitemur summum et verum Deum, ita voluntatem summamque potestatem ac præscientiam ejus confitemur. Nec timemus ne ideo non voluntate faciamus, quod voluntate facimus, quia id nos facturos ille præscivit, cujus præscientia falli non potest. Quod Cicero timuit, ut oppugnaret præscientiam; et stoicj, ut non omnia necessitate fieri dicerent, quamvis omnia fato fieri contenderent.

Quid est ergo quod Cicero timuit in præscientia futurorum, ut eam labefactare disputatione detestabili niteretur? Videlicet quia si præscita sunt omnia futura, hoc ordine venient, quo ventura esse præscita sunt: et si hoc ordine venient, certus est ordo rerum præscienti Deo: et si

plissement n'implique un ordre certain dans la prescience de Dieu ? que cette certitude de l'ordre des événements n'établisse la certitude de l'ordre des causes ? (et peut-il rien arriver qui ne soit précédé d'une cause efficiente ?) Cette certitude de l'ordre des causes soumet, dit-il, tout ce qui arrive à la fatalité. Rien n'est plus en notre puissance ; la volonté n'a plus de libre arbitre. Si nous faisons une telle concession, ajoute-t-il, toute la vie humaine est ruinée. Vainement on fait des lois, vainement on emploie la réprimande et l'éloge, le blâme et l'encouragement. Il n'y a plus de justice à décerner aux bons des récompenses, aux méchants des supplices. C'est pour éloigner ces conséquences étranges, absurdes, pernicieuses à la société humaine, que Cicéron rejette la prescience et réduit l'âme religieuse à opter entre ces deux opinions, ou que certaines choses dépendent de notre volonté, ou qu'il est une prescience de l'avenir. Car ces deux opinions lui semblent incompatibles ; à ses yeux, l'admission de l'une emporte la négation de l'autre ; choisir la prescience, c'est anéantir le libre arbitre ; choisir le libre arbitre, c'est anéantir la prescience. Ainsi en homme docte, en sage dont toutes les méditations sont dévouées aux grands intérêts de la société civile, il se détermine en faveur du libre arbitre. Pour l'établir il renverse la prescience, et c'est sur un tel sacrilège qu'il prétend fonder la liberté. Or l'esprit vraiment religieux choisit l'une et

certus est ordo rerum, certus est ordo causarum ; non enim aliquid fieri potest, quod non aliqua efficiens causa præcesserit : si autem certus est ordo causarum, quo fit omne quod fit ; *fato*, inquit, *fiunt omnia quæ fiunt*. Quod si ita est, nihil est in nostra potestate, nullumque est arbitrium voluntatis : *quod si concedimus*, inquit, *omnis humana vita subvertitur ; frustra leges dantur ; frustra objurgationes, laudes, vituperationes, exhortationes adhibentur ; neque ulla justitia bonis præmia, et malis supplicia constituta sunt*. Hæc ergo ne consequantur indigna et absurda et pernicioosa rebus humanis, non vult esse præscientiam futurorum : atque in has angustias coarctat animum religiosum, ut unum eligat e duobus, aut esse aliquid in nostra voluntate, aut esse præscientiam futurorum : quoniam utrumque arbitratur esse non posse, sed si alterum confirmabitur, alterum tolli ; si elegerimus præscientiam futurorum, tolli voluntatis arbitrium ; si elegerimus voluntatis arbitrium, tolli præscientiam futurorum. Ipse itaque ut vir magnus et doctus, et vitæ humanæ plurimum ac peritissime consulens, ex his duobus elegit liberum voluntatis arbitrium : quod ut confirmaretur, negavit præscientiam futurorum : atque ita, dum vult facere liberos, fecit sacrilegos. Religiosus autem animus utrumque eligit, utrumque confitetur, et fide

l'autre, reconnaît l'une et l'autre, pose l'une et l'autre sur les bases de la foi et de la piété. Comment? dit Cicéron : car, s'il est une prescience de l'avenir, la suite et l'enchaînement des déductions nécessaires nous conduit à reconnaître que rien ne dépend de notre volonté, et si quelque chose en dépend, nous revenons par les mêmes degrés à la négation de la prescience. Et en effet, si la volonté a un libre arbitre, ce n'est pas le Destin qui fait tout, et si le Destin ne fait pas tout, l'ordre de toutes causes n'est pas certain; si l'ordre de toutes causes n'est pas certain, l'ordre des choses ne saurait l'être dans la prescience de Dieu, puisque rien n'arrive sans être précédé d'une cause efficiente; si l'ordre des choses n'est pas certain dans la prescience de Dieu, elles n'arrivent donc point comme il les a prévues : donc, conclut-il, il n'est pas en Dieu de prescience de l'avenir.

Contre ces témérités sacrilèges et impies, nous disons, nous, que Dieu connaît toutes choses avant qu'elles soient, et que c'est notre volonté qui fait tout ce que nous savons, tout ce que nous sentons ne faire que parce que nous voulons. Mais que tout arrive par le Destin, c'est ce que nous disons pas, nous disons plutôt que rien n'arrive par le Destin; car le Destin, au sens ordinaire de ce mot, en tant qu'il désigne la constitution céleste qui préside à la conception ou à la naissance, n'est qu'un vain nom, vain comme l'objet qu'il exprime. Quant à l'ordre des

pietatis utrumque confirmat. Quomodo, inquit? Nam si est præscientia futurorum, sequentur illa omnia, quæ connexa sunt, donec eo perveniatur, ut nihil sit in nostra voluntate. Porro si est aliquid in nostra voluntate, eisdem recursis gradibus eo pervenitur, ut non sit præscientia futurorum. Nam per illa omnia sic recurritur : Si est voluntatis arbitrium, non omnia fato fiunt : si non omnia fato fiunt, non est omnium certus ordo causarum : si certus causarum ordo non est, nec rerum certus est ordo præscienti Deo, quæ fieri non possunt, nisi præcedentibus et efficientibus causis : si rerum ordo præscienti Deo certus non est, non omnia sic veniunt, ut ea ventura præscivit : porro si non omnia sic veniunt, ut ab illo ventura præscita sunt, non est, inquit, in Deo præscientia omnium futurorum.

Nos adversus istos sacrilegos ausus atque impios, et Deum dicimus omnia scire antequam fiant, et voluntate nos facere, quidquid a nobis non nisi volentibus fieri sentimus et novimus. Omnia vero fato fieri non dicimus, imo nulla fieri fato dicimus : quoniam fati nomen ubi solet a loquentibus poni, id est in constitutione siderum cum quisque conceptus aut natus est (quoniam res ipsa inaniter asseritur), nihil valere mons-

causes où la volonté de Dieu exerce un souverain pouvoir, nous sommes également loin de le méconnaître et de l'appeler du nom de Destin, à moins que nous ne derivions le *fatum* de *fari* parler ; il est, en effet, impossible de nier qu'il soit écrit dans les livres saints : « Dieu a parlé une fois, et j'ai entendu ces deux choses : la puissance appartient à Dieu ; à vous, Seigneur, est la miséricorde et vous rendez à chacun selon ses œuvres. » Quand il est écrit, Dieu a parlé une fois, il faut entendre une parole immuable, parce qu'il connaît tout ce qui sera, tout ce qu'il fera lui-même, d'une connaissance immuable. Nous pourrions donc dériver le *fatum* du mot *fari*, parler, si le *fatum* n'était d'ailleurs pris dans un sens où nous ne voulons pas que les hommes laissent incliner leurs cœurs. Mais de ce que l'ordre des causes est certain dans la puissance de Dieu, il ne s'ensuit pas que notre volonté perde son libre arbitre. Car nos volontés elles-mêmes sont dans l'ordre des causes, certain en Dieu, embrassé dans sa prescience, parce que les volontés humaines sont les causes des actes humains. Et assurément celui qui a la puissance de toutes les causes ne peut dans le nombre ignorer nos volontés qu'il a connues d'avance comme cause de nos actions.

Accordé ce principe même de Cicéron que rien n'arrive sans être précédé d'une cause efficiente, il suffit ici pour le réfuter. Car, que lui sert-il d'ajouter : Rien, il est vrai, n'arrive sans cause, mais

tramus. Ordinem autem causarum, ubi voluntas Dei plurimum potest, neque negamus, neque fati vocabulo nuncupamus, nisi forte ut fatum a fando dictum intelligamus, id est a loquendo : non enim abnuere possumus esse scriptum in litteris sanctis, *Semel locutus est Deus, duo hæc audivi; quoniam potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia, quia tu reddes unicuique secundum opera ejus.* Quod enim dictum est, *Semel locutus est*, intelligitur, Immobiliter, hoc est incommutabiliter, est locutus, sicut novit incommutabiliter omnia quæ futura sunt, et quæ ipse facturus est. Hac itaque ratione possemus a fando fatum appellare, nisi hoc nomen jam in alia re soleret intelligi, quo corda hominum volumus inclinari. Non est autem consequens, ut, si Deo certus est omnium ordo causarum, ideo nihil sit in nostræ voluntatis arbitrio. Et ipsæ quippe nostræ voluntates in causarum ordine sunt, qui certus est Deo ejusque præscientia continetur; quoniam et humanæ voluntates humanorum operum causæ sunt. Atque ita qui omnes rerum causas præcivit, profecto in eis causis etiam nostras voluntates ignorare non potuit, quas nostrorum operum causas esse præcivit.

Nam et illud quod idem Cicero concedit nihil fieri si causa efficiens non præcedat, satis est ad eum in hac quæstione redarguendum. Quid

toute cause n'est pas fatale, parce qu'il y a cause fortuite, cause naturelle et cause volontaire. Il suffit que, de son aveu même, rien ne soit qu'en vertu d'une cause précédente. Car celles que l'on dit fortuite d'où la fortune a reçu son nom, nous sommes loin de les nier, mais nous les disons cachées, et nous les attribuons à la volonté du vrai Dieu ou des esprits quels qu'ils soient; et les causes naturelles, nous ne les séparons pas de la volonté de celui qui est le Créateur et l'auteur de la nature. Pour les causes volontaires, elles sont en Dieu, dans les anges, les hommes ou les animaux, si toutefois il faut appeler volonté ces mouvements instinctifs qui portent les brutes à rechercher le bien, à éviter le mal. Quand je dis les volontés des anges, j'entends les bons anges ou anges de Dieu, et les mauvais ou anges du démon; ainsi des volontés des hommes, bons et méchants. D'où il suit qu'il n'est d'autres causes efficientes de tout ce qui arrive que des causes volontaires, c'est-à-dire procédant de cette nature qui est esprit de vie; car l'air ou le vent se nomme également esprit, mais c'est un corps, ce n'est pas l'esprit de vie. Or l'esprit de vie qui vivifie toutes choses, créateur de tout corps et de tout esprit créé, c'est Dieu lui-même, esprit increé. Dans sa volonté réside la toute-puissance; il assiste les bonnes volontés des esprits créés, juge les mauvaises, les ordonne tou-

enim eum adjuvat, quod dicit, nihil quidem fieri sine causa, sed non omnem causam esse fatalem; quia est causa fortuita, est naturalis, est voluntaria? Sufficit quia omne quod fit, non nisi causa præcedente fieri confitetur. Nos enim eas causas, quæ dicuntur fortuitæ, unde etiam fortuna nomen accepit, non esse dicimus nullas, sed latentes; easque tribuimus vel Dei veri, vel quorumlibet spirituum voluntati: ipsasque naturales nequaquam ab illius voluntate sejungimus, qui est auctor omnis conditorque naturæ. Jam vero causæ voluntariæ aut Dei sunt, aut angelorum, aut hominum, aut quorumque animalium: si tamen appellandæ sunt voluntates animalium rationis expertium motus illi, quibus aliqua faciunt secundum naturam suam, cum quid vel appetunt, vel evitant. Angelorum autem voluntates dico, sive bonorum, quos angelos Dei dicimus; sive malorum, quos angelos diaboli vel etiam dæmones appellamus: sic et hominum bonorum scilicet et malorum. Ac per hoc colligitur, non esse causas efficientes omnium quæ fiunt, nisi voluntarias, illius naturæ scilicet quæ spiritus vitæ est. Nam et aer iste seu ventus, dicitur spiritus: sed quoniam corpus est, non est spiritus vitæ. Spiritus ergo vitæ, qui vivificat omnia, creatorque est omnis corporis et omnis creati spiritus, ipse est Deus, spiritus utique non creatus. In ejus voluntate summa potestas est, quæ creatorum spirituum voluntates

tes, donne à quelques-unes l'efficace, ne la donne pas à d'autres. Comme il est créateur de toutes les natures, c'est lui qui confère toute puissance, mais il n'est pas l'auteur de toute volonté. Les mauvaises ne viennent pas de lui, parce qu'elles sont contre la nature qui vient de lui. Les corps obéissent aux volontés; les uns aux nôtres, c'est-à-dire à celles de tous les animaux, et plutôt des hommes que des brutes, d'autres à celles des anges. Mais tous sont sous la volonté suprême de Dieu, de qui dépendent aussi toutes les volontés, parce qu'elles n'ont de puissance que celle qu'il leur donne. Ainsi cette cause universelle qui fait tout et n'est point faite, c'est Dieu. Les autres causes font et sont faites, et dans cet ordre sont tous les esprits créés, surtout les esprits raisonnables. Les causes naturelles, qui sont plutôt faites qu'elles ne font, ne peuvent être rangées au nombre des causes efficientes, parce qu'elles ne peuvent que ce que font d'elles les volontés des esprits. Comment donc l'ordre des causes, certain dans la prescience de Dieu, peut-il faire que rien ne dépende de notre volonté, lorsque nos volontés tiennent tant de place dans l'ordre même des causes? Laissons donc Cicéron aux prises avec ceux qui soutiennent que cet ordre des causes est fatal, ou plutôt qui l'appellent destin; cette opinion nous fait horreur, parce qu'elle emploie ce mot de destin en un sens inusité. Mais, quand il nie la certitude de l'ordre des causes et

bonas adjuvat, malas judicat, omnes ordinat; et quibusdam tribuit potestates, quibusdam non tribuit. Sicut enim omnium naturarum creator est, ita omnium potestatum dator, non voluntatum. Malæ quippe voluntates ab illo non sunt; quoniam contra naturam sunt, quæ ab illo est. Corpora igitur magis subjacent voluntatibus; quædam nostris, id est omnium animantium mortalium, et magis hominum quam bestiarum; quædam vero angelorum: sed omnia maxime Dei voluntati subdita sunt; cui etiam voluntates omnes subjiciuntur, quia non habent potestatem nisi quam ille concedit. Causa itaque rerum quæ facit, nec fit, Deus est. Aliæ vero causæ et faciunt, et fiunt; sicut sunt omnes creati spiritus maxime rationales. Corporales autem causæ, quæ magis fiunt, quam faciunt, non sunt inter causas efficientes annumerandæ; quoniam hoc possunt, quod ex ipsis faciunt spirituum voluntates. Quomodo igitur ordo causarum, qui præscienti certus est Deo, id efficit, ut nihil sit in nostra voluntate, cum in ipso causarum ordine magnum habeant locum nostræ voluntates? Contendat ergo Cicero cum eis, qui hunc causarum ordinem dicunt esse fatalem, vel potius ipsum fati nomine appellant; quod nos abhorremus, præcipue propter vocabulum, quod non in re vera consuevit intelligi. Quod vero negat ordinem omnium causa-

la prescience de Dieu, il nous inspire encore plus d'horreur qu'aux stoïciens; car ou il nie l'existence de Dieu, comme il essaye de le faire au traité *de la Nature des Dieux*, sous le nom d'un autre interlocuteur, ou il confesse son existence en lui refusant la prescience de l'avenir; et que dit-il encore, sinon ce que l'insensé a dit en son cœur: « Il n'est point de Dieu. » L'être en effet qui n'a pas la prescience de l'avenir n'est pas dieu. Ainsi nos volontés n'ont de pouvoir qu'autant que Dieu l'a voulu et prévu; et c'est pourquoi tout ce qu'elles peuvent, elles le peuvent très-certainement; tout ce qu'elles doivent faire, elles le feront effectivement, parce que tout leur pouvoir et toute leur action sont prévus de celui dont la prescience est infaillible. Si donc j'avais à me servir de ce mot destin, je dirais que le destin du faible est la volonté du plus puissant dont le faible dépend, plutôt que d'accorder que cet ordre de causes appelé par les stoïciens *Fatum*, mot détourné de son sens ordinaire, abolit le libre arbitre de notre volonté.

X. Ainsi gardons-nous de craindre cette nécessité qui fait tant de peur aux stoïciens, qu'ils cherchent à distinguer les causes, à affranchir les unes de la nécessité, à y soumettre les autres, et rangent nos volontés parmi les causes indépendantes, car, si elles étaient nécessaires, elles ne seraient plus libres. En effet, s'il faut entendre par nécessité cette cause qui n'est pas en notre

rum esse certissimum et Dei præscientiæ notissimum, plus eum quam stoici detestamur. Aut enim Deum esse negat, quod quidem inducta alterius persona in libris *de Deorum Natura* facere molitus est: aut si esse confitetur Deum, quem negat præscium futurorum, etiam sic dicit nihil aliud, quam quod ille *dixit insipiens in corde suo, Non est Deus*. Qui enim non est præscius omnium futurorum, non est utique Deus. Quapropter et voluntates nostræ tantum valent, quantum Deus eas valere voluit atque præscivit: et ideo quidquid valent, certissime valent; et quod facturæ sunt, ipsæ omnino facturæ sunt: quia valituras atque facturas ille præscivit, cujus præscientia falli non potest. Quapropter si mihi fati nomen alicui rei adhibendum placeret, magis dicerem fatum esse infirmioris, potentioris voluntatem, qui eum habet in potestate, quam illo causarum ordine, quem non usitato, sed suo more stoici fatum appellant, arbitrium nostræ voluntatis auferri.

X. Unde nec illa necessitas formidanda est, quam formidando stoici laboraverunt causas rerum ita distinguere, ut quasdam subtraherent necessitati, quasdam subderent: atque in his quas esse sub necessitate noluerunt, posuerunt etiam nostras voluntates, ne videlicet non essent liberæ, si subderentur necessitati. Si enim necessitas nostra illa dicenda

pouvoir et agit suivant le sien, même malgré nous, comme par exemple la nécessité de la mort, évidemment nos volontés qui rendent notre vie bonne ou mauvaise n'obéissent pas à une semblable nécessité ; car nous faisons beaucoup de choses qu'à défaut de vouloir assurément nous ne ferions pas ; et tel est l'acte même de vouloir : si nous voulons, il est ; sinon, il n'est pas. Nous ne voudrions pas, si nous ne voulions. Mais prenons la nécessité pour la cause qui nous fait dire : Il est nécessaire que telle chose soit ou arrive ainsi ; quel sujet de craindre qu'elle dépouille notre volonté de son libre arbitre ? Plaçons-nous en effet sous l'empire de la nécessité la vie et la prescience de Dieu, en disant : Il est nécessaire que Dieu vive toujours, et qu'il connaisse tout par sa prescience ? Diminue-t-on sa puissance en disant : Il ne peut ni mourir, ni être trompé ? Il serait moins puissant s'il pouvait l'un ou l'autre. Et c'est avec raison qu'on l'appelle tout-puissant, lui, qui cependant ne peut ni mourir ni être trompé. Car il est tout puissant à la condition de faire ce qu'il veut, et non de souffrir ce qu'il ne veut pas : sinon il ne serait plus tout-puissant : certaines choses en effet ne lui sont impossibles que parce qu'il est tout-puissant. Ainsi quand nous disons : Il est nécessaire que nous voulions par notre libre arbitre, c'est une vérité indubitable, et toutefois nous ne soumettons pas notre libre arbitre à la nécessité qui détruit la liberté. Nos

est, quæ non est in nostra potestate, sed, etiamsi nolimus, efficit quod potest, sicut est necessitas mortis; manifestum est voluntates nostras, quibus recte vel perperam vivitur, sub tali necessitate non esse. Multa enim facimus, quæ, si nollemus, non utique faceremus. Quo primitus pertinet ipsum velle: nam, si volumus, est; si nolimus, non est: non enim vellemus, si nollemus. Si autem illa definitur esse necessitas, secundum quam dicimus necesse esse ut ita sit aliquid, vel ita fiat; nescio cur eam timeamus, ne nobis libertatem auferat voluntatis. Neque enim et vitam Dei et præscientiam Dei sub necessitate ponimus, si dicamus necesse esse Deum semper vivere, et cuncta præscire: sicut nec potestas ejus minuitur, cum dicitur mori fallique non posse. Sic enim hoc non potest, ut potius, si posset, minoris esset utique potestatis. Recte quippe omnipotens dicitur, qui tamen mori et falli non potest. Dicitur enim omnipotens faciendo quod vult, non patiando quod non vult; quod ei si accideret, nequaquam esset omnipotens. Unde propterea quædam non potest, quia omnipotens est. Sic etiam, cum dicimus necesse esse ut, cum volumus, libero velimus arbitrio; et verum procul dubio dicimus, et non ideo ipsum liberum arbitrium necessitati subjicimus, quæ adimit libertatem. Sunt igitur nostræ voluntates, et ipsæ faciunt quidquid volendo

volontés sont donc à nous, elles font ce que nous faisons eu le voulant, et que nous ne ferions pas sans le vouloir. Et quand un homme souffre malgré lui par la volonté des autres, c'est encore l'effet de la volonté, non de celui qui souffre, mais de la puissante volonté de Dieu. Car, s'il ne s'agissait que d'une volonté incapable de produire son effet, c'est qu'elle trouverait un obstacle dans une volonté plus puissante : et cette volonté n'en serait pas moins la volonté personnelle de cet homme, quoiqu'il ne pût l'accomplir. C'est pourquoi tout ce que l'homme souffre contre sa volonté, il ne doit l'attribuer ni à la volonté des hommes, ni à celle des anges ou des autres esprits créés, mais à la volonté de Dieu seul qui donne le pouvoir aux volontés.

Il ne faut donc pas conclure que rien ne dépend de notre volonté parce que Dieu a prévu ce qui doit à l'avenir en dépendre. Car ce n'est pas un rien qu'il prévoit, et si sa prescience a un objet, elle n'empêche donc pas que quelque chose soit dans notre volonté. Nous ne sommes donc nullement réduits à cette alternative ou de nier le libre arbitre pour maintenir la prescience de Dieu, ou d'élever contre sa prescience une négation sacrilège pour sauver le libre arbitre, mais nous embrassons ces deux vérités, nous les confessons toutes deux d'un cœur fidèle et sincère. L'une fait la rectitude de notre foi, l'autre la pureté de nos mœurs. On vit mal, si l'on n'a de Dieu la croyance qu'on doit. Loin de

facimus, quod non fieret, si nollemus. Quidquid autem aliorum hominum voluntate nolens quisque patitur, etiam sic voluntas valet; etsi non illius tamen hominis voluntas, sed potestas Dei. Nam si voluntas tantum esset, nec posset quod vellet, potentiore voluntate impediretur: nec sic tamen voluntas, nisi voluntas esset; nec alterius, sed ejus esset, qui vellet, et si non posset implere quod vellet. Unde quidquid præter suam voluntatem patitur homo, non debet tribuere humanis vel angelicis vel cujusquam creati spiritus voluntatibus, sed ejus potius, qui dat potestatem volentibus.

Non ergo propterea nihil est in nostra voluntate, quia Deus præscivit quid futurum esset in nostra voluntate: non enim qui hoc præscivit, nihil præscivit. Porro si ille, qui præscivit quid futurum esset in nostra voluntate, non utique nihil, sed aliquid præscivit; profecto et illo præsciente est aliquid in nostra voluntate. Quocirca nullo modo cogimur, aut retenta præscientia Dei tollere voluntatis arbitrium, aut retento voluntatis arbitrio Deum (quod nefas est) negare præscium futurorum: sed utrumque amplectimur, utrumque fideliter et veraciter confitemur; illud, ut bene credamus; hoc, ut bene vivamus. Male autem vivitur, si de Deo non bene creditur. Unde absit a nobis ejus negare præscientiam, ut liberi esse veli-

nous donc de nier pour être libres la prescience de celui dont la grâce nous rend ou nous rendra libres ! Et ce n'est pas en vain qu'il y a lois et encouragements, louanges et blâmes, toutes choses prévues de Dieu et qui ont toute la force qu'il a prévue. Et la prière sert à obtenir tout ce qu'il a prévu devoir accorder à la prière, et c'est avec justice que des récompenses sont réservées aux bonnes œuvres et des supplices aux péchés, car ce n'est point parce que Dieu a prévu qu'il pécherait que l'homme pèche ; quand il pèche, il est indubitablement l'auteur de son péché ; l'infailible prescience voit que ce n'est ni le destin, ni la fortune, ni rien autre que lui-même qui pèche. Et il ne pèche point s'il a une ferme volonté, et cette volonté même, Dieu la connaît par sa prescience.

XI. Donc ce Dieu souverain et véritable, avec son Verbe et l'Esprit-Saint, Trinité Une, seul Dieu Tout-Puissant, auteur et créateur de toute âme et de tout corps, source de la félicité de quiconque est heureux en vérité et non en vanité, ce Dieu qui a fait l'homme animal raisonnable, composé d'âme et de corps, qui après le péché n'a laissé ni le crime sans châtement, ni la faiblesse sans miséricorde, qui aux bons et aux méchants donne l'être avec les pierres, la vie végétative avec les plantes, la vie sensitive avec les brutes, la vie intellectuelle avec les seuls anges ; principe de toute règle, de toute beauté, de tout ordre ; principe

mus, quo adjuvante sumus liberi, vel erimus. Proinde non frustra sunt leges, oburgationes, exhortationes, laudes et vituperationes : quia et ipsas futuras esse præscivit, et valent plurimum, quantum eas valituras esse præscivit ; et preces valent ad ea impetranda, quæ se precantibus concessurum esse præscivit : et juste præmia bonis factis, et peccatis supplicia constituta sunt. Neque enim ideo peccat homo, quia Deus illum peccaturum esse præscivit : imo ideo non dubitatur ipsum peccare, cum peccat, quia ille, cujus præscientia falli non potest, non fatum, non fortunam, non aliquid aliud, sed ipsum peccaturum esse præscivit. Qui si nolit, utique non peccat : sed si peccare noluerit, etiam hoc ille præscivit.

XI. Deus itaque summus et verus cum Verbo suo et Spiritu sancto, quæ tria unum sunt, Deus unus omnipotens, creator et factor. omnis animæ atque omnis corporis : cujus sunt participatione felices, quicumque sunt veritate, non vanitate felices : qui fecit hominem rationale animal ex anima et corpore ; qui eum peccantem nec impunitum esse permisit, nec sine misericordia dereliquit ; qui bonis et malis essentiam etiam cum lapidibus, vitam seminalem etiam cum arboribus, vitam sensualem etiam cum pecoribus, vitam intellectualem cum solis angelis

de la mesure, du nombre et du poids; principe de toute production naturelle, quel qu'en soit le genre et le prix; principe de la semence des formes, de la forme des semences, et du mouvement des semences et des formes; qui a créé la chair avec sa beauté, sa force, sa fécondité, la disposition, la force et l'harmonie de ses organes; lui qui a doué l'âme irraisonnable de mémoire, de sens et d'appétit, et la raisonnable, d'intelligence et de liberté; lui qui veille sur le ciel et la terre, sur l'ange et l'homme, et ne laisse rien, pas même la structure intérieure du plus vil insecte, la plume de l'oiseau, la moindre fleur des champs, la feuille de l'arbre, sans la convenance et l'étroite union de ses parties, est-il croyable qu'il ait voulu laisser les royaumes des hommes, et leurs dominations et leurs servitudes en dehors des lois de sa providence?

XII. Quelles étaient donc les vertus des Romains pour que Dieu daignât prêter son assistance à l'agrandissement de leur empire, lui qui tient aussi en sa main les royaumes de la terre? C'est afin d'aborder sérieusement un tel sujet que nous avons, au précédent livre, montré toute l'impuissance de ces dieux honorés par des jeux ridicules, et, au début de celui-ci, l'inanité du Destin, de crainte que, désabusés du culte des dieux, certains esprits n'attribuassent les progrès et la conservation de l'em-

dedit : a quo est omnis modus, omnis species, omnis ordo, a quo est mensura, numerus, pondus; a quo est quidquid naturaliter est, cujuscumque generis est, cujuslibet æstimationis est; a quo sunt semina formarum, formæ seminum, motus seminum atque formarum : qui dedit et carni originem, pulchritudinem, valetudinem, propagationis fecunditatem, membrorum dispositionem, salutem concordiæ : qui et animæ irrationali dedit memoriam, sensum, appetitum; rationali autem insuper mentem, intelligentiam, voluntatem : qui non solum cælum et terram, nec solum angelum et hominem; sed nec exigui et contemptibilis animantis viscera, nec avis pennulam, nec herbæ flosculum, nec arboris folium sine suarum partium convenientia, et quadam veluti pace dereliquit : nullo modo est credendus regna hominum eorumque dominationes et servitudes a suæ providentiæ legibus alienas esse voluisse.

XII. Proinde videamus quos Romanorum mores, et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt etiam regna terrena. Quod ut absolutius disserere possemus, ad hoc pertinentem et superiorem librum conscripsimus, quod in hac re potestas nulla sit eorum deorum, quos etiam rebus nugatoriis colendos putarunt; et præsentis voluminis partes superiores, quas huc usque perduximus, de fati quæstione tollenda : ne quisquam, cui jam

pire à je ne sais quel Destin , plutôt qu'à la toute-puissante volonté du Dieu suprême. Ces premiers Romains, adorateurs des faux dieux , il est vrai , comme toutes les autres nations , le seul peuple hébreu excepté ; offrant des sacrifices, non à Dieu, mais aux démons, les monuments de l'histoire leur rendent ce témoignage, qu'ils étaient avides de louanges et prodigues d'argent, contents d'une fortune médiocre, mais insatiables de gloire. Ils l'aimaient d'un tel amour, que pour elle ils voulaient vivre, pour elle ils n'hésitaient pas à mourir. Cette passion dans leurs cœurs étouffe toutes les autres. C'est une honte à leurs yeux que leur patrie soit esclave, et la gloire veut qu'elle commande, qu'elle domine; leur première passion est de la faire libre, la seconde, de la rendre souveraine. Aussi, impatiens de la domination royale, ils créent une autorité et deux chefs annuels appelés consuls, nom moins odieux que celui de roi ou seigneur, qui retrace à la pensée, non plus une direction bienveillante et sage, mais le faste et l'orgueil de la tyrannie. Après l'expulsion de Tarquin et l'institution des consuls, qu'arrive-t-il ? L'ancien historien l'atteste, à la louange des Romains. — « Maîtresse de sa liberté, Rome s'accroît avec une rapidité inouïe, tant la passion de la gloire s'est emparée des cœurs ! Cette soif d'éloge, ce désir d'honneur est la source de tant

persuasum esset non illorum deorum cultu romanum imperium propagatum atque servatum, nescio cui fato potius id tribueret, quam Dei summi potentissimæ voluntati. Veteres igitur primique Romani, quantum eorum docet et commendat historia, quamvis ut aliæ gentes, excepta una populi Hebræorum, deos falsos colerent, et non Deo victimas, sed dæmoniis immolarent, tamen *laudis avidi, pecuniæ liberales erant, gloriam ingentem, divitias honestas volebant* : hanc ardentissime dilexerunt, propter hanc vivere voluerunt, pro hac emori non dubitaverunt. Ceteras cupiditates hujus unius ingenti cupiditate presserunt. Ipsam denique patriam suam, quoniam servire videbatur inglorium, dominari vero atque imperare gloriosum, prius omni studio liberam, deinde dominam esse concupierunt. Hinc est quod regalem dominationem non ferentes, annua imperia binosque imperatores sibi fecerunt, qui consules appellati sunt a consulendo, non reges aut domini a regnando atque dominando : cum et reges utique a regendo dicti melius videantur, ut regnum a regibus, reges autem, ut dictum est, a regendo ; sed fastus regius non disciplina putata est regentis, vel benevolentia consulentis, sed superbia dominantis. Expulso itaque rege Tarquinio, et consulibus institutis, secutum est quod idem auctor in Romanorum laudibus posuit, quod *civitas, incredibile memoratu est, adepta libertate quantum brevi creverit, tanta cupido gloriæ incesserat*. Ista ergo laudis aviditas et cupido gloriæ multa illa

d'actions admirables et héroïques dans l'opinion des hommes. »

Salluste dit encore de deux personnages célèbres de son temps, Caton et César : « Depuis longtemps la république était stérile en grandes vertus ; mais ils ont été mes contemporains, ces deux hommes d'un mérite si rare et de mœurs si différentes. » Il fait à César un titre d'honneur de désirer un vaste commandement, une armée, une guerre nouvelle où sa valeur pût éclater. — Ainsi, que Bellone, agitant son fouet sanglant, excite au combat de malheureuses nations, c'est le vœu des plus grands hommes, afin de pouvoir signaler leur vertu. Tels sont les sentiments que leur inspire le désir effréné de la louange et de la gloire : c'est d'abord l'amour de la liberté, puis de la domination, enfin la passion de la gloire qui enfante leur héroïsme. Ce témoignage leur est fidèlement rendu par leur grand poète, dans ces vers : « Tarquin banni, Porsenna leur commande de le recevoir ; il tient Rome étroitement assiégée. Mais les enfants d'Énée volent à la mort pour la liberté. » — Voilà donc leur seule ambition : mourir généreusement ou vivre libres. Libres, l'amour de la gloire envahit leurs cœurs ; la liberté n'est rien, si elle n'est accompagnée de la domination. Ils semblent envier cet avenir que le même poète annonce par la bouche de Jupiter : « Junon si

miranda fecit, laudabilia scilicet atque gloriosa secundum hominum existimationem.

Laudat idem Sallustius temporibus suis magnos et præclaros viros, Marcum Catonem et Caium Cæsarem, dicens quod diu illa respublica non habuit quemquam virtute magnum, sed sua memoria fuisse illos duos ingenti virtute, diversis moribus. In laudibus autem Cæsaris posuit, quod sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. Ita fiebat in votis virorum virtute magnorum, ut excitaret in bellum miseram gentes, et flagello agitaret Bellona sanguineo, ut esset ubi virtus eorum enitesceret. Hoc illa profecto laudis aviditas et gloriæ cupido faciebat. Amore itaque primitus libertatis, post etiam dominationis, et cupiditate laudis et gloriæ, multa magna fecerunt. Reddit eis utriusque rei testimonium etiam poeta insignis illorum : inde quippe ait,

*Necnon Tarquinium ejectum Porsenna jubebat
Accipere, ingentique urbem obsidione premebat :
Æneadæ in ferrum pro libertate ruebant.*

Tunc itaque magnum illis fuit aut fortiter emori, aut liberos vivere. Sed cum esset adepta libertas, tanta cupido gloriæ incesserat, ut parum esset sola libertas, nisi et dominatio quæreretur, dum pro magno haberetur quod, velut loquente Jove, idem poeta dicit,

terrible aujourd'hui, dont la vengeance fatigue et la mer, et la terre, et le ciel, reviendra à des desseins plus doux : avec moi, elle protégera les Romains maîtres du monde, la race revêtue de la toge. Telle est ma volonté. Le cours des siècles amènera le jour où la postérité d'Assaracus fera plier sous le joug Phthie, la célèbre Mycènes, et dominera sur Argos vaincue. » Toutes promesses que Virgile fait prédire à Jupiter, dans l'avenir, dont lui-même voit l'accomplissement et la réalité. Mais, en les rappelant, j'ai voulu montrer qu'après la liberté, les Romains ont la domination tellement à cœur qu'ils en font une gloire. Et c'est pourquoi, aux arts des nations étrangères, le poète préfère celui de régner et de commander, de réduire et de dompter les peuples, comme la science propre de Rome : « D'autres, dit-il, feront plus mollement respirer l'airain, je le crois sans peine; ils sauront donner au marbre l'âme et la vie; ils auront la gloire de la parole; leur compas décrira les courbes célestes; ils diront le lever des astres. Toi, Romain, souviens-toi de ranger les peuples sous ton empire. Voilà ta science : être l'arbitre de la paix, pardonner aux vaincus et dompter les superbes. » Et les Romains exerçaient d'autant mieux ce ministère, qu'ils s'abandonnaient

Quin aspera Juno,

Quæ mare nunc terrasque metu cœlumque fatigat,
 Consilia in melius referet, mecumque fovebit
 Romanos rerum dominos gentemque togatam.
 Sic placitum. Veniet lustris labentibus ætas,
 Cum domus Assaraci Phthiam clarasque Mycenæ
 Servitio premet, ac victis dominabitur Argis.

Quæ quidem Virgilius, Jovem inducens tanquam futura prædicentem, ipse jam facta recolebat, cernebatque præsentia : verum propterea commemorare illa volui, ut ostenderem dominationem post libertatem sic habuisse Romanos, ut in eorum magnis laudibus poneretur. Hinc est et illud ejusdem poetæ, quod, cum aliarum gentium artibus eas ipsas proprias romanorum artes regnandi atque imperandi et subigendi ac debellandi populos anteponeret, ait,

Excudent alii spirantia mollius æra,
 Credo equidem : vivos ducent de marmore vultus :
 Orabunt causas melius, cœlique meatus
 Describent radio, et surgentia sidera dicent.
 Tu regere imperio populos, Romane, memento.
 Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
 Parcere subjectis, et debellare superbos.

Has artes illi tanto peritius exercebant, quanto minus se voluptatibus

moins aux voluptés qui énervent l'âme et le corps, à cette passion d'accumuler les richesses qui dépravent les mœurs ; fruits de la spoliation de pauvres citoyens, dont on fait largesse à de vils histrions. Aussi, lorsque la corruption envahissait Rome et débordait de toutes parts, au temps où écrivait Salluste, où chantait Virgile, ce n'était plus par de nobles moyens, c'était par la ruse, c'était par la brigue que l'on aspirait aux honneurs et à la gloire : « Et d'abord, dit l'historien, ce fut moins l'avarice qui tourmenta le cœur des hommes que l'ambition, vice plus voisin de la vertu. Gloire, honneurs, autorité, suscitent en effet mêmes désirs aux lâches comme aux nobles cœurs. Mais l'un n'y tend que par la voie droite ; l'autre, à défaut d'honorables instruments, emploie l'intrigue et la fraude. » La vertu, et non cette ambition perfide, voilà donc l'honorable voie qui conduit aux honneurs, à la gloire, à la puissance, but commun toutefois des désirs de l'homme de cœur et du lâche. Mais l'homme de cœur ne prend jamais que le droit chemin, et ce chemin, c'est la vertu ; c'est par elle qu'il prétend s'assurer l'objet de ses vœux, puissance, honneurs, gloire. Ce sentiment était inné aux Romains, témoin ces temples qu'ils ont élevés, les plus voisins possible l'un de l'autre, à la Vertu et à l'Honneur, prenant pour dieux les dons de Dieu ; d'où l'on peut inférer quel but ils proposaient à la Vertu, et à quoi les bons eux-mêmes la rapportaient : à l'Honneur. Et la Vertu se dérobait aussi aux méchants malgré leur passion pour

dabant, et enervationi animi et corporis in concupiscendis et augendis divitiis, et per illas moribus corrupendis, rapiendo miseris civibus, largiendo scenicis turpibus. Unde qui tales jam morum labes superabant atque abundabant, quando scribebat ista Sallustius, canebatque Virgilius, non illis artibus ad honores et gloriam, sed dolis atque fallaciis ambiebant. Unde idem dicit: *Sed primo magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat, quod tamen vitium propius virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium bonus et ignavus æque sibi exoptant : sed ille, inquit, vera via nititur, huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit.* Hæ sunt illæ bonæ artes, per virtutem scilicet, non per fallacem ambitionem ad honorem et gloriam et imperium pervenire ; quæ tamen bonus et ignavus æque sibi exoptant : sed ille, id est bonus, vera via nititur. Via virtus est, quia nititur tanquam ad possessionis finem, id est ad gloriam, honorem, imperium. Hoc insitum habuisse Romanos, etiam deorum apud illos ædes indicant, quas conjunctissimas constituerunt, Virtutis et Honoris, pro diis habentes quæ dantur a Deo. Unde intelligi potest quem finem volebant esse virtutis, et quo eam referebant, qui, boni erant, ad honorem scilicet : nam mali

l'Honneur ; cet Honneur qu'ils ne poursuivaient que par des voies infâmes.

C'est un bel éloge de Caton que ce mot de Salluste : « Moins il cherchait la gloire, plus elle le suivait, » puisque cette gloire dont le désir enflammait les âmes des Romains, n'est que la bonne opinion que l'homme a de l'homme. Aussi est-ce une vertu plus solide, celle que ne satisfait pas le jugement humain, hormis le jugement intérieur de la conscience : « Notre gloire, dit l'Apôtre, c'est le témoignage de notre conscience. » Et ailleurs : « Que chacun examine ses œuvres, et il aura sa gloire en lui-même et non pas en autrui. » Car la gloire et les honneurs et la puissance tant désirés, où les bons aspirent noblement, ne doivent pas avoir la vertu à leur suite, mais marcher à la suite de la vertu. Et la véritable vertu est celle dont l'unique fin est le bien qui surpasse tout bien. Ainsi ces honneurs que Caton demande, il ne devait pas les demander, mais la république ne devait pas attendre sa demande pour les lui donner.

De ces deux célèbres contemporains, César et Caton, Caton sans doute est celui dont la vertu approchait le plus de la véritable. Voyons donc quelle était alors la ville de Rome et ce qu'elle avait été autrefois au jugement même de Caton : « Gardez-vous de croire, dit-il, que ce soit par les armes que nos ancêtres

nec habebant eam, quamvis honorem habere cuperent, quem malis artibus conabantur adipisci, id est dolis atque fallaciis.

Melius laudatus est Cato. De illo quippe ait, Quo minus petebat gloriam, eo illum magis sequebatur. Quandoquidem gloria est, cujus illi cupiditate flagrabant, judicium hominum bene de hominibus opinantium. Et ideo melior est virtus, quæ humano testimonio contenta non est, nisi conscientia suæ. Unde dicit Apostolus, *Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientia nostræ.* Et alio loco, *Opus autem suum probet unusquisque, et tunc in semetipso tantum gloriam habebit, et non in altero.* Gloriam ergo et honorem et imperium, quæ sibi exoptabant, et quo bonis artibus pervenire nitentur boni, non debet sequi virtus, sed ipsa virtutem. Neque enim est vera virtus, nisi quæ ad eum finem tendit, ubi est bonum hominis, quo melius non est. Unde et honores quos petivit Cato, petere non debuit, sed eos civitas ob ejus virtutem non petenti dare.

Sed cum illa memoria duo Romani essent virtute magni, Cæsar et Cato, longe virtus Catonis veritati videtur propinquior fuisse, quam Cæsar's. Proinde qualis esset illo tempore civitas, et antea qualis fuisset, videamus in ipsa sententia Catonis : *Nolite, inquit, existimare, majores nostros armis rempublicam ex parva magnam fecisse. Si ita esset,*

aient fait la République, de si petite, si grande. S'il en était ainsi, elle serait aujourd'hui plus florissante encore. N'avons-nous pas plus d'alliés et de citoyens qu'eux, plus d'armes et de chevaux? Mais d'autres causes firent leur puissance, qui chez nous ne sont plus. Au dedans, activité; au dehors, gouvernement juste. Dans le conseil, esprit libre, sans intelligence avec le crime et les passions. Au lieu de ces vertus, nous avons le luxe et l'avarice, misère publique, opulence privée. Nos éloges sont donnés à la richesse, et notre vie à l'oisiveté. Entre bons et méchants nulle différence; toutes les récompenses de la vertu appartiennent à l'ambition. Oui, quand chacun de vous ne prend conseil que de ses intérêts; dans ses foyers, esclave de la volupté, ici, de l'argent et de la faveur, est-il étonnant que l'assaut soit livré de toutes parts à la République trahie? » A entendre ces paroles de Caton ou de Salluste, on pourrait croire que tous les anciens Romains, ou du moins la plupart, méritaient de tels éloges. Il n'en est rien; autrement ce que nous avons cité du même historien, au second livre de cet ouvrage, ne serait pas véritable :

« Les injustices des puissants, dit Salluste, provoquèrent la séparation du sénat et du peuple et les autres discussions intérieures. Ce ne fut, dès le principe, qu'au moment même de l'expulsion des rois, tant que l'on eut Tarquin à craindre, et sur les bras une rude guerre avec l'Étrurie, que dura le pouvoir légi-

multo pulcherrimam eam nos haberemus. Quippe sociorum atque civium, præterea armorum et equorum major copia nobis quam illis est. Sed alia fuere quæ illos magnos fecerunt, quæ nobis nulla sunt; domi industria, foris justum imperium, animus in consulendo liber, neque delicto neque libidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam atque avaritiam, publice egestatem, privatim opulentiam : laudamus divitias, sequimur inertiam : inter bonos et malos discrimen nullum; omnia virtutis præmia ambitio possidet. Neque mirum : ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, hic pecuniæ aut gratiæ servitis, eo fit ut impetus fiat in vacuum rempublicam.

Qui audit hæc Catonis verba sive Sallustii, putat quales laudantur Romani veteres, omnes eos tales tunc fuisse, vel plures. Non ita est : alioquin vera non essent quæ ipse item scribit, ea quæ commemoravi in secundo libro hujus operis, ubi dicit, injurias validiorum, et ob eas discessionem plebis a patribus, aliasque dissensiones domi fuisse jam inde a principio, neque amplius æquo et modesto jure actum, quam expulsis regibus, quam diu metus a Tarquinio fuit, donec bellum grave, quod propter ipsum cum Etruria susceptum fuerat, finiretur : postea vero

time de la modération et de l'équité... Plus tard, les patriciens veulent plier le peuple sous un joug d'esclave ; ils disposent en rois de la vie et de la personne du citoyen, le chassent de son champ, partout maîtres et despotes. Impatiente de tant de violences, accablée sous le poids de l'usure, quand d'ailleurs une guerre continuelle l'écrase de tributs et de milice, la plèbe se retire armée sur les monts Aventin et Sacré. Alors elle obtient ses tribuns, et d'autres garanties légales. A tant de discordes et de luttes, la seconde guerre punique met seule un terme. Car la terreur de nouveau s'empare des âmes, et, étouffant par le souci du danger tant d'agitations et d'inquiétudes, elle rétablit l'union entre les citoyens. » Mais alors c'était un petit nombre d'hommes vertueux à leur manière qui avaient la conduite des grandes choses, et, une sorte de calme succédant aux tempêtes, l'État se développait sous les auspices de leur sagesse, comme l'atteste le même historien, quand il dit que, réfléchissant aux grandes actions du peuple romain dans la paix et dans la guerre, sur terre et sur mer, à ces combats engagés par une poignée de soldats contre de formidables armées, à ces guerres soutenues avec de faibles ressources contre des rois opulents : il s'était demandé quel ressort soulevait le poids de tant d'affaires, et, après y avoir songé, il demeurait convaincu que tout était l'œuvre de quelques citoyens dont la vertu avait assuré le triomphe de la pauvreté sur la richesse, du petit nombre sur la multitude. « Mais, dit-il, quand le luxe et l'oisiveté eurent corrompu Rome, la répu-

servili imperio patres exercuisse plebem, regio more verberasse, agro pepulisse, et, ceteris expertibus, solos egisse in imperio; quarum discordiarum, dum illi dominari vellent, illi servire nollent, finem fuisse bellum punicum secundum: quia rursus gravis metus cœpit urgere, atque ab illis perturbationibus, alia majore cura cohibere animos inquietos, et ad concordiam revocare civilem. Sed per quosdam paucos, qui pro suo modo boni erant, magna administrabantur, atque, illis toleratis ac temperatis malis, paucorum bonorum providentia res illa crescebat, sicut idem historicus dicit, multa sibi legenti et audienti, quæ populus romanus domi militiæque, mari atque terra præclara facinora fecerit, libuisse se attendere quæ res maxime tanta negotia sustinisset; quoniam sciebat sæpenumero parva manu cum magnis legionibus hostium contendisse Romanos, cognoverat parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus; sibi que multa agitati constare dixit, paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse, eoque factum ut divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret. Sed postquam luxu atque desidia, inquit, civitas corrupta est, rursus respublica magnitudine sui imperatorum at-

blique à son tour soutint par sa grandeur les vices de ses gouvernants. « Ce n'est donc qu'à la vertu d'un petit nombre, arrivés à la gloire, aux honneurs, à la puissance par la voie droite, c'est-à-dire, la vertu même, que s'adressent les éloges de Caton ; la vertu étant le principe de ce désintéressement qui veillait à enrichir le trésor public, et laissait dans la médiocrité l'héritage privé. Aussi fait-il à la corruption le reproche contraire ; il lui oppose la pauvreté de l'État et la richesse des particuliers.

Après la longue durée des fameux empires de l'Orient, Dieu a donc voulu susciter l'empire d'Occident, le dernier, mais le plus célèbre de tous par sa grandeur et sa puissance. Et pour châtier le crime de tant de peuples, cet empire est remis à des hommes qui, en vue de la gloire, mettront leur gloire dans celle de leur patrie, préférant son salut à leur propre salut, surmontant dans leurs âmes la cupidité et presque tous les autres vices, par un seul, la passion de la gloire.

XIII. Celui-là voit plus sainement, qui reconnaît que l'amour de la gloire est un vice. Et le poète Horace lui-même ne dit-il pas : « Es-tu enivré de l'amour de la louange, un remède assuré, c'est la chaste lecture trois fois réitérée d'un livre de sagesse. » Et, dans ses vers lyriques, il exhorte ainsi à réprimer le désir de dominer : « Vainqueur de ton esprit ambitieux, tu étends plus

que magistratum vitia sustentabat. Paucorum igitur virtus ad gloriam, honorem, imperium, vera via, id est virtute ipsa, nitentium, etiam a Catone laudata est. Hinc erat domi industria, quam commemoravit Cato, ut ærarium esset opulentum, tenues res privatæ. Unde corruptis moribus vitium e contrario posuit, publice egestatem, privatim opulentiam.

Quamobrem cum diu fuissent regna Orientis illustria, voluit Deus et occidentale fieri, quod tempore esset posterius, sed imperii latitudine et magnitudine illustrius. Idque talibus potissimum concessit hominibus ad domanda gravia mala multarum gentium, qui causa honoris, laudis et gloriæ consuluerunt patriæ, in qua ipsam gloriam requirebant, salutemque ejus saluti suæ præponere non dubitaverunt, pro isto uno vitio, id est amore laudis, pecuniæ cupiditatem et multa alia vitia comprimentes.

XIII. Nam sanius videt, qui et amorem laudis vitium esse cognoscit : quod nec poetam fugit Horatium, qui ait :

Laudis amore tumes, sunt certa piacula quæ te
Ter pure lecto poterunt recreare libello.

Idemque in carmine lyrico, ad reprimendam dominandi libidinem ita cecinit :

Latius regnes avidum domando

loin ton empire, que si réunissant la Libye et la lointaine Cadix, seul, tu tenais l'une et l'autre Carthage dans une même servitude. » Et cependant ceux qui n'ont pas reçu du Saint-Esprit la grâce de réduire les passions honteuses au joug de la foi, de la piété et de l'amour de la beauté intelligible, l'amour de la gloire humaine en fait, non pas des saints, mais des hommes moins infâmes. C'est pourquoi Cicéron, dans ses livres *de la République*, où il parle de l'éducation du chef de l'État, ne dissimule point qu'il faut le nourrir de gloire, et il rappelle que c'est à la passion de la gloire que l'on doit attribuer toutes les actions héroïques des ancêtres. Ainsi, loin de résister à ce vice, ils pensaient au contraire qu'il fallait l'exciter et l'allumer dans l'intérêt de la république. Et Cicéron ne dissimule point son goût pour ce subtil poison, il le confesse même dans ses livres de philosophie en termes plus clairs que le jour. Parlant, en effet, de ce qu'il faut rechercher, non pour la vanité de la gloire humaine, mais comme bien véritable et final, il pose cette maxime générale : « L'honneur est l'aliment de l'activité humaine, et la gloire est le foyer qui l'anime. Ce que le mépris a délaissé, rien ne le relève. »

XIV. Résister à cette passion vaut sans doute mieux que d'y céder; car on est d'autant plus semblable à Dieu que l'on est

Spiritus, quam si Libyam remotis
Gadibus jungas, et uterque Pœnus
Serviat uni.

Verumtamen qui libidines turpiores, fide pietatis impetrato Spiritu sancto, et amore intelligibilis pulchritudinis non refrenant, melius saltem cupiditate humanæ laudis et gloriæ, non quidem jam sancti, sed minus turpes sunt. Etiam Tullius hinc dissimulare non potuit, in eisdem libris quos *de Republica* scripsit, ubi loquitur de instituendo principe civitatis, quem dicit alendum esse gloria; et consequenter commemorat majores suos multa mira atque præclara gloriæ cupiditate fecisse. Huic ergo vitio non solum non resistebant, verum etiam id excitandum et accendendum esse censebant, putantes hoc utile esse reipublicæ. Quamquam nec in ipsis philosophiæ libris Tullius ab hac peste dissimulet, ubi eam luce clarius confitetur. Cum enim de studiis talibus loqueretur, quæ utique sectanda sunt sine veri boni, non ventositate laudis humanæ, hanc intulit universalem generalemque sententiam : *Honos alit artes, omnesque accenduntur ad studia gloria, jacentque ea semper quæ apud quosque improbantur.*

XIV. Huic igitur cupiditati melius resistitur sine dubitatione, quam ceditur. Tanto enim quisque est Deo similior, quanto est ab hac immun-

plus pur de cette impureté. Sans doute, il est impossible en cette vie de la déraciner entièrement du cœur, et elle ne cesse de tenter les âmes en voie de retour vers le bien ; il faut néanmoins qu'elle soit surmontée par l'amour de la justice ; et si l'on voit accablées sous le mépris du monde des choses bonnes et saintes, il faut que l'amour de la gloire humaine rougisse et se retire devant l'amour de la vérité. Lorsqu'en effet la passion de la gloire l'emporte dans le cœur sur la crainte ou l'amour de Dieu, c'est un vice tellement ennemi de la foi et de la piété, que le Seigneur a dit : « Comment pouvez-vous croire, vous qui attendez de la gloire les uns des autres, indifférents à la gloire qui vient de Dieu seul ? » Et, parlant de plusieurs qui croyaient en Jésus et rougissaient de le confesser en public, l'évangéliste ne dit-il pas : « Ils aimaient plus la gloire des hommes que celle de Dieu. » Au contraire, les saints apôtres prêchant le nom de Jésus-Christ en des lieux où il n'était pas seulement rejeté, et, pour parler comme Cicéron, enseveli sous le mépris, mais où la haine le persécutait avec fureur, les apôtres se rappelaient ces paroles qu'ils avaient recueillies du bon Maître, du médecin des âmes : Si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père qui est au ciel et devant les anges de Dieu. » Les malédictions et les opprobres, les plus terribles persécutions, les plus cruels supplices, rien n'a pu les détourner de porter à travers les tempêtes de l'orgueil humain la prédication du sa-

ditia mundior. Quæ in hac vita etsi non funditus eradicatur ex corde, quia etiam bene proficientes animos tentare non cessat ; saltem cupiditas gloriæ superetur dilectione justitiæ : ut si alicubi jacent, quæ apud quosque improbantur, si bona, si recta sunt, etiam ipse amor humanæ laudis erubescat, et cedat amori veritatis. Tam enim est hoc vitium inimicum piæ fidei, si major in corde sit cupiditas gloriæ quam Dei timor vel amor, ut Dominus diceret, *Quomodo potestis credere, gloriam ab invicem exspectantes, et gloriam quæ a solo Deo est non quærentes ?* Item de quibusdam, qui in eum crediderant, et verebantur palam confiteri, ait Evangelista : *Dilexerunt gloriam hominum magis quam Dei.* Quod sancti Apostoli non fecerunt : qui cum in his locis prædicarent Christi nomen, ubi non solum improbabatur ; sicut ille ait, *Jacentque ea semper, quæ apud quosque improbantur* ; verum etiam summæ defestationis habebatur ; tenentes quod audierant a bono Magistro eodemque medico mentium, *Si quis me negaverit coram hominibus, negabo eum coram Patre meo, qui in cælis est, et coram angelis Dei* ; inter maledicta et opprobria, inter gravissimas persecutiones crudelesque pœnas non sunt deterriti a prædicatione salutis humanæ tanto fremitu of-

lut de l'homme. Et quand leurs actions, leurs paroles, leur vie vraiment divines, quand la victoire remportée sur la dureté de leurs cœurs où elle introduit la paix de la justice, leur décernent dans le sein de l'Église du Christ une gloire immortelle, loin de s'y reposer comme dans la fin de leur vertu, cette gloire même, ils la rapportent à Dieu dont la grâce les a faits ce qu'ils sont. C'est à ce pur foyer qu'ils allument dans les cœurs de leurs fils spirituels l'amour de ce Dieu qui doit les transformer eux-mêmes. Car le divin Maître leur enseignait à ne pas prendre la gloire humaine pour but de la sainteté : « Gardez-vous, disait-il, d'exercer votre justice devant les hommes afin qu'ils vous voient ; autrement vous ne recevrez point de récompense de votre Père qui est aux cieux. » Mais, de peur qu'une fausse intelligence de ces paroles ne les jetât dans une crainte exagérée de plaire aux hommes, et que, dérobée à tous les regards, leur vertu fût moins utile, il leur apprend à quelle fin ils doivent se montrer : « Que vos œuvres, dit-il, brillent devant les hommes, afin qu'ils vous voient bien faire, et rendent gloire à votre Père qui est dans les cieux. » Ce n'est pas à dire, afin que vous soyez vus des hommes, dans l'intention qu'ils se convertissent à vous, vous qui par vous-mêmes n'êtes rien, mais pour qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux, et que, convertis à lui, ils deviennent ce que vous êtes. Préceptes qu'ont fidèlement suivis les martyrs, si supérieurs aux Scévola, aux Curtius, aux Décius, autant par leur nombre que

fontionis humanæ. Et quod eos divina facientes atque dicentes divineque viventes, debellatis quodammodo cordibus duris, atque introducta pace justitiæ, ingens in Ecclesia Christi gloria consecuta est; non in ea tanquam in suæ virtutis fine quieverunt; sed eam quoque ipsam ad Dei gloriam referentes, cujus gratia tales erant, isto quoque fomite eos, quibus consulebant, ad amorem illius, a quo et ipsi tales fierent, accendebant. Namque ne propter humanam gloriam boni essent, docuerat eos Magister illorum, dicens: *Cavete facere justitiam vestram coram hominibus, ut videamini ab eis; alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cælis est.* Sed rursus ne hoc perverse intelligentes hominibus placere metuerent, minusque prodessent latendo quod boni sunt, demonstrans quo fine innotescere deberent, *Luceant, inquit, opera vestra coram hominibus, ut videant bona facta vestra; et glorificent Patrem vestrum, qui in cælis est.* Non ergo, *ut videamini ab eis*, id est hac intentione ut eos ad vos converti velitis, quia non per vos aliquid estis; sed *ut glorificent Patrem vestrum, qui in cælis est*, ad quem conversi fiant quod estis. Hos secuti sunt martyres, qui Scævolas, et Curtios, et Decios, non sibi inferendo pœnas, sed illatas ferendo, et virtute

par la vérité de leur vertu, la vérité de leur piété, par cet héroïsme qui ne se donne pas la mort, mais qui sait la souffrir. Quant à ces hommes, citoyens de la cité terrestre, n'ayant d'autre but dans l'accomplissement du devoir que le salut de leur patrie et son règne, non dans le ciel, mais sur la terre, non dans l'éternité, mais en cette vie, parmi ces flots de générations qui meurent aujourd'hui ou mourront demain, qu'eussent-ils aimé, sinon la gloire qui leur promettait une seconde vie dans les louanges de leurs admirateurs?

XV. Dieu donc ne devant pas les admettre avec ses anges au partage de la vie éternelle dans sa cité céleste où conduit cette vraie piété qui ne rend qu'au seul vrai Dieu le culte de latrerie (selon l'expression grecque); s'il ne leur eût accordé la gloire terrestre d'un puissant empire, les nobles efforts, les vertus, qui leur frayèrent la voie à tant de gloire, seraient demeurés sans récompense. La sentence de ces hommes qui ne semblent faire quelque bien que pour être humainement glorifiés n'a-t-elle pas été rendue par le Seigneur en ces mots : « En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. » Ces Romains, il est vrai, ont pour l'intérêt commun, pour enrichir la république, sacrifié leur patrimoine et triomphé de l'avarice; leur conseil désintéressé a plus d'une fois sauvé la patrie; ils ont refusé tribut à la débauche, à tout désordre prévu par leur loi; — mais cette voix de vérité et de vertu apparente, ils ne l'ont sui-

vera, quoniam vera pietate, et innumerabili multitudine superarunt. Sed cum illi essent in civitate terrena, quibus propositus erat omnium pro illa officiorum finis, incolumitas ejus, et regnum non in cœlo, sed in terra; non in vita æterna; sed in decessione morientium et successione moriturorum: quid aliud amarent quam gloriam, qua volebant etiam post mortem tanquam vivere in ore laudantium?

XV. Quibus ergo non erat Deus daturus vitam æternam cum sanctis Angelis suis in civitate sua cœlesti, ad cujus societatem pietas vera perducit, quæ non exhibet servitutem religionis, quam *λατρείαν* Græci vocant, nisi uni vero Deo; si neque hanc eis terrenam gloriam excellentissimi imperii concederet, non redderetur merces bonis artibus eorum, id est virtutibus, quibus ad tantam gloriam pervenire nitebantur. De talibus enim, qui propter hoc boni aliquid facere videntur, ut glorificentur ab hominibus, etiam Dominus ait, *Amen dico vobis, perceperunt mercedem suam*. Sic et isti privatas res suas pro re communi, hoc est republica, et pro ejus ærario contempserunt, avaritiæ restiterunt, consuluerunt patriæ consilio libero; neque delicto secundum suas leges, neque libidini obnoxii: his omnibus artibus tanquam vera via nisi sunt ad

vie que pour s'élever aux honneurs, à l'empire, à la gloire. — Eh bien! n'ont-ils pas été honorés chez presque tous les peuples? N'ont-ils pas soumis à leur empire un grand nombre de nations? La gloire n'a-t-elle pas consacré leurs noms dans les annales du monde? Ont-ils donc sujet de se plaindre de la justice du vrai Dieu? N'ont-ils pas reçu leur récompense?

XVI. Combien est différente celle des saints qui souffrent ici-bas pour la cité divine, odieuse aux amateurs du monde? Cette cité est éternelle. Là plus de naissance; — car il n'y a plus de mort. Là, une félicité pleine et véritable, qui n'est pas une déesse, mais un don de Dieu. C'est de là que nous vient le gage de notre foi, tant que nous soupignons dans cet exil pour la beauté de la patrie. Là le soleil ne se lève plus sur les bons et sur les méchants; mais le soleil de justice n'éclaire que les seuls justes. Là, plus d'inquiètes sollicitudes pour enrichir le trésor public aux dépens des fortunes privées, quand le trésor commun est la Vérité. Aussi n'est-ce pas seulement en récompense de ces vertus humaines que Rome obtint son glorieux empire; mais encore pour donner un grand exemple à la juste émulation des citoyens de l'éternelle cité pendant leur pèlerinage ici-bas, et leur apprendre quel amour ils doivent à la patrie d'en haut pour la vie éternelle, si la cité terrestre fut tant aimée de ses concitoyens pour une gloire humaine.

XVII. Quant à cette vie mortelle dont la durée est si rapide et

honores, imperium, gloriam : honorati sunt in omnibus fere gentibus; imperii sui leges imposuerunt multis gentibus; hodieque litteris et historia gloriosi sunt pene in omnibus gentibus. Non est quod de summi et veri Dei justitia conquerantur : *perceperunt mercedem suam.*

XVI. Merces autem sanctorum longe alia est etiam hic opprobria sustinentium pro civitate Dei, quæ mundi hujus dilectoribus odiosa est. Illa civitas sempiterna est : ibi nullus oritur, quia nullus moritur. Ibi est vera et plena felicitas, non dea, sed donum Dei. Inde fidei pignus accepimus, quamdiu peregrinantes ejus pulchritudini suspiramus. Ibi non oritur sol super bonos et malos, sed sol justitiæ solos protegit bonos. Ibi non erit magna industria, ditare ærarium publicum privatis rebus angustis, ubi thesaurus communis est veritatis. Proinde non solum ut talis merces talibus hominibus redderetur, romanum imperium ad humanam gloriam dilatatum est; verum etiam ut cives æternæ illius civitatis, quamdiu hic peregrinantur, diligenter et sobrie illa intueantur exempla, et videant quanta dilectio debeatur supernæ patriæ propter vitam æternam, si tantum a suis civibus terrena dilecta est propter hominum gloriam.

XVII. Quantum enim pertinet ad hanc vitam mortalium, quæ paucis

le terme si prochain, qu'importe sous quelle puissance vive l'homme qui doit mourir, pourvu que les dépositaires de la puissance ne l'entraînent point à des actes d'injustice et d'impiété? Rome imposant ses lois aux nations vaincues leur est-elle funeste autrement que par l'effusion du sang que sa victoire a coûté? Que son empire soit paisiblement accepté, elle n'obtient plus l'honneur du triomphe, mais le succès est meilleur. Les Romains, en effet, ne vivent-ils pas eux-mêmes sous ces lois qu'ils imposent aux autres? Qu'il en soit donc ainsi, n'en déplaise à Mars et à Bellone, qu'il n'y ait point de victoire, point de vainqueur, faute de combat, la condition des Romains et des autres peuples n'est-elle pas égale? Et surtout que ne fait-on d'abord ce que la raison et l'humanité persuaderont plus tard? Pourquoi ne pas accorder le droit de cité à tous les sujets de l'empire? Pourquoi ne pas étendre à tous ce privilège réservé au petit nombre; à la charge pour tous de nourrir les races indigentes? Et ces tributs alimentaires, des magistrats intègres ne les recueillent-ils pas de la bonne volonté des peuples devenus citoyens, plus heureusement que la violence en pressurant les vaincus?

Eh quoi! s'en va-t-il donc de la sécurité publique, des bonnes mœurs, des dignités sociales que les uns soient vainqueurs et les autres vaincus? Je ne vois là d'autre intérêt que celui d'une gloire humaine dont la fastueuse inanité est la récompense

diebus ducitur et finitur, quid interest sub cujus imperio vivat homo moriturus, si illi qui imperant, ad impia et iniqua non cogant? Aut vero aliquid nocuerunt Romani gentibus, quibus subjugatis imposuerunt leges suas, nisi quia id factum est ingenti strage bellorum? Quod si concorditer fieret, idipsum fieret meliore successu: sed nulla esset gloria triumphantium. Neque enim et Romani non vivebant sub legibus suis, quas ceteris imponebant. Hoc si fieret sine Marte et Bellona, ut nec victoria locum haberet, nemine vincente ubi nemo pugnauerat, nonne Romanis et ceteris gentibus una esset eademque conditio? Præsertim si mox fieret, quod postea gratissime atque humanissime factum est, ut omnes ad romanum imperium pertinentes societatem acciperent civitatis et romani cives essent; ac sic esset omnium, quod erat ante paucorum: tantum, quod plebs illa, quæ suos agros non haberet, de publico viveret: qui pastus ejus per bonos administratores reipublicæ gratius a concordibus præstaretur, quam victis extorqueretur.

Nam quid intersit ad incolumitatem bonosque mores, ipsas certe hominum dignitates, quod alii vicerunt, alii victi sunt, omnino non video, præter illum gloriæ humanæ inanissimum fastum, in quo perceperunt mercedem suam, qui ejus ingenti cupidine arserunt, et ardentia

de ses adorateurs, qui pour elle ont rendu tant de combats. Car enfin leurs terres sont-elles exemptes du tribut ? Ont-ils le droit exclusif d'apprendre ce qui est interdit aux autres ? N'est-il pas dans les provinces un grand nombre de sénateurs qui ne connaissent pas Rome même de vue ? Retranchez la vaine gloire, que sont tous les hommes ? sinon des hommes. Et quand même la perversité du siècle souffrirait que les plus vertueux fussent les plus honorés, faut-il faire si grand état de l'honneur humain, légère fumée ? Mais ici même sachons profiter du bienfait de notre Dieu. Considérons combien de séductions méprisées, combien d'épreuves subies, combien de passions vaincues pour la gloire humaine, ont mérité cette récompense aux héros de tant de vertus ; et que cela du moins nous serve à humilier notre orgueil. Si en effet cette cité, où nous avons la promesse de régner un jour, est distante de celle d'ici-bas de tout l'intervalle qui sépare le ciel et la terre, la vie éternelle et les fugitives joies, la solide gloire et les louanges vaines, la société des mortels et la société des anges, la lumière de la lune, du soleil, et la lumière de celui qui est l'auteur de la lune et du soleil, se flatteront-ils d'avoir rien fait, les citoyens de la ville future, pour quelque bien accompli, pour quelques maux soufferts en vue de cette sublime patrie, quand, pour la patrie terrestre déjà possédée dans le temps, d'autres hommes ont tant travaillé, tant souffert ! Et puis la rémission des péchés qui rassemble les citoyens

bella gesserunt. Numquid enim illorum agri tributa non solvunt ? numquid eis licet discere, quod aliis non licet ? numquid non multi senatores sunt in aliis terris, qui Romam ne facie quidem norunt ? Tolle jactantiam, et omnes homines quid sunt nisi homines ? Quod si perversitas seculi admitteret, ut honoratiores essent quique meliores ; nec sic pro magno haberi debuit honor humanus, quia nullius est ponderis fumus. Sed utamur etiam in his rebus beneficio Domini Dei nostri : consideremus quanta contempserint, quæ pertulerint, quas cupiditates subegerint pro humana gloria, qui eam tanquam mercedem talium virtutum accipere meruerunt : et valeat nobis etiam hoc ad opprimendam superbiam ; ut cum illa civitas, in qua nobis regnare promissum est, tantum ab hac distet, quantum distat cælum a terra, a temporali lætitia vita æterna, ab inanibus laudibus solida gloria, a societate mortalium societas angelorum, a lumine solis et lunæ lumen ejus qui fecit solem et lunam, nihil sibi magnum fecisse videantur tantæ patriæ cives, si pro illa adipiscenda fecerint boni operis aliquid, vel mala aliqua sustinuerint : cum illi pro hac terrena jam adepti tanta fecerint, tanta perpassi sint. Præsertim quia remissio peccatorum, quæ cives ad æternam colligit patriam,

de la patrie éternelle, n'est-elle pas obscurément figurée par cet asile de Romulus où l'impunité de tout crime réunit ces nombreux coupables qui vont être les fondateurs de Rome ?

XVIII. Est-il donc si héroïque de mépriser pour cette patrie des cieux et de l'éternité les charmes les plus décevants du siècle, quand, pour la patrie de la terre et du temps, Brutus a le courage de condamner ses fils, triste courage que la véritable patrie ne commande jamais ? Mais assurément il est plus difficile de prononcer contre ses fils l'arrêt de mort, que de les déshériter, dans l'intérêt du ciel, d'un patrimoine qui semble n'être amassé et conservé que pour eux, de le donner aux pauvres, et, si la foi et la justice l'exigent, de le résigner généreusement. Car notre bonheur, celui de nos enfants ne dépend point de ces richesses passagères qu'il faut ou perdre de notre vivant ou laisser à notre mort en des mains inconnues et peut-être ennemies. Dieu seul nous rend heureux, Dieu véritable richesse des esprits. Quant à Brutus, meurtrier de ses fils, le poète même, en le louant, rend témoignage de son malheur : « Ce père étouffe les complots de ses fils dans leur sang ; c'est pour la liberté si chère qu'il les envoie au supplice. Malheureux ! quel que soit le jugement porté par nos neveux. » Et il ajoute au vers suivant pour la consolation d'une telle infortune : « L'amour de la

habet aliquid, cui per umbram quamdam simile fuit asylum illud romuleum, quo multitudinem, qua illa civitas conderetur, quorumlibet delictorum congregavit impunitas.

XVIII. Quid ergo magnum est pro illa æterna cœlestique patria, cuncta seculi hujus quamlibet jocunda blandimenta contemnere, si pro hac temporali atque terrena filios Brutus potuit et occidere, quod illa facere neminem cogit ? Sed certe difficilium est filios interimere, quam quod pro ista faciendum est, ea quæ filius congreganda videbantur atque servanda, vel donare pauperibus, vel, si existat tentatio quæ id pro fide atque justitia fieri compellat, amittere. Felices enim vel nos vel filios nostros non divitiarum terrenarum faciunt, aut nobis viventibus amittendæ, aut, nobis mortuis, a quibus nescimus, vel forte a quibus nolumus, possidendæ : sed Deus felices facit, qui est mentium vera opulentia. Bruto autem, quia filios occidit, infelicitatis perhibet testimonium etiam poeta laudator. Ait enim :

*Natosque pater nova bella moventes
Ad pœnam pulchra pro libertate vocabit,
Infelix, utcumque ferent ea facta minores.*

Sed versu sequenti consolatus est infelicem :

Vincit amor patriæ, laudumque immensa cupido.

patrie , une immense passion pour la gloire ont triomphé dans son cœur ! » Voilà donc le double mobile de l'héroïsme des Romains , la liberté et la passion de la gloire humaine. Si donc la liberté de ces hommes qui mourront demain , si cette gloire que les mortels nous donnent ont pu décider un père à sacrifier ses fils , quelle merveille si la véritable liberté qui nous affranchit du joug de l'iniquité , de la mort et du diable , si l'inspiration , non de la vanité qui convoite les louanges des hommes , mais celle de la charité qui aspire à délivrer , non du sceptre de Tarquin , mais de la tyrannie des démons et de leur prince , nous entraîne , non pas à condamner nos enfants , mais à adopter les pauvres du Christ , comme notre famille ?

Si un autre grand citoyen de Rome , Torquatus , punit du dernier supplice son fils coupable d'avoir combattu non pas contre la patrie , mais pour elle , malgré l'ordre d'un père général ; s'il lui demande compte d'une victoire que devaient excuser et la fougue de la jeunesse et les provocations de l'ennemi , présentant plus de dangers dans l'exemple du mépris de l'autorité que d'avantages dans la gloire du triomphe ; ont-ils tant sujet de s'élever ceux qui , pour obéir aux lois de l'immortelle patrie , méprisent ces biens terrestres beaucoup moins chers que des enfants ? Si Furius Camillus , exilé par les envieux , essuie l'ingratitude de cette patrie qu'il a sauvée du joug de ses plus redoutables ennemis , les Véiens , et cependant la délivre encore des Gaulois , faute d'en

Hæc sunt duo illa , libertas et cupiditas laudis humanæ , quæ ad facta compulere miranda Romanos. Si ergo pro libertate moriturorum et cupiditate laudum , quæ a mortalibus expetuntur , occidi filii a patre potuerunt ; quid magnum est , si pro vera libertate , quæ nos ad iniquitatis et mortis et diaboli dominatu liberos facit , nec cupiditate humanarum laudum , sed charitate liberandorum hominum , non a Tarquinio rege , sed a dæmonibus et dæmonum principe , non filii occiduntur , sed Christi pauperes inter filios computantur ?

Si alius etiam romanus princeps , cognomine Torquatus , filium , non quia contra patriam , sed etiam pro patria , tamen quia contra imperium suum , id est contra quod imperaverat pater imperator , ab hoste provocatus juvenili ardore pugnaverit , licet vicisset , occidit ; ne plus mali esset in exemplo imperii contempti , quam boni in gloria hostis occisi : ut quid se jactent , qui pro immortalis patriæ legibus omnia , quæ multo minus quam filii diliguntur , bona terrena contemnunt ? Si Furius Camillus etiam ingratham patriam , a cujus cervicibus acerrimorum hostium Veientium jugum depulerat , damnatusque ab æmulis fuerat , a Gallis iterum liberavit , quia non habebat potioem ubi posset vivere gloriosus :

trouver une autre où il puisse vivre avec gloire ; s'applaudira-t-il comme d'un rare dévouement, celui qui, dans l'Église, flétri par de charnels ennemis d'une injure infamante, loin de passer au camp des hérétiques ou de former lui-même quelque nouvelle hérésie, déploie contre la perversité de l'erreur toutes les forces d'un zèle à l'épreuve, parce qu'il n'est point d'autre patrie où l'on puisse, non pas vivre dans l'estime des hommes, mais gagner la vie éternelle ? Si, trompé dans son dessein de délivrer Rome de Porsenna qui en presse vivement le siège, Mutius étend sur un ardent brasier la main qui vient de frapper une autre victime, et déclare au roi que beaucoup d'autres Romains tels que lui ont conjuré sa perte ; héroïsme et menace qui frappent Porsenna d'une telle épouvante que sans différer il dépose les armes et conclut la paix avec Rome ; qui de nous se croit un titre au royaume des cieux, quand pour l'obtenir ce n'est pas une main qu'il sacrifie, mais son corps tout entier qu'il abandonne aux bûchers des persécuteurs ? Si Curtius tout armé pousse son cheval dans un abîme, docile aux oracles des dieux qui commandent aux Romains d'y précipiter ce qu'ils ont de meilleur, ceux-ci concluant de leur supériorité en hommes et en armes que les dieux réclament le sacrifice d'un homme armé ; s'imagine-t-il avoir fait quelque chose pour la patrie éternelle, celui qui a, non

cur extollatur velut grande aliquid fecerit, qui forte in Ecclesia ab inimicis carnalibus gravissimam exhonoratōnis passus injuriam, non se ad ejus hostes hæreticos transtulit, aut aliquam contra illam ipse hæresim condidit, sed eam potius quantum valuit ab hæreticorum perniciosissima pravitate defendit ; cum alia non sit, non ubi vivatur in hominum gloria, sed ubi vita acquiratur æterna ? Si Mutius, ut cum Porsenna rege pax fieret, qui gravissimo bello Romanos premebat, quia Porsennam ipsum occidere non potuit, et pro eo alterum deceptus occidit, in ardentem aram ante oculos ejus dexteram extendit, dicens multos tales, qualem illum videret, in ejus exitium conjurasse ; cujus ille fortitudinem et conjugationem talium perhorrescens, sine ulla dilatione se ab illo bello facta pace compescuit : quis regno cœlorum imputaturus est merita sua, si pro illo non unam manum, neque hoc sibi ultro faciens, sed persequente aliquo patiens, totum flammis corpus impenderit ? Si Curtius armatus equo concito in abruptum hiatus terræ se præcipitem dedit, deorum suorum oraculis serviens, quoniam jusserant ut illuc id, quod Romani haberent optimum, mitteretur, nec aliud intelligere potuerunt, quam viris armisque se excellere, unde videlicet oportebat ut deorum jussis in illum interitum vir præcipitaretur armatus : quid se magnum pro æterna patria fecisse dicturus est, qui aliquem fidei suæ passus inimicum, non se

pas provoqué , mais souffert les erreurs d'un ennemi de sa foi , après avoir entendu du Seigneur et Roi de cette patrie , cet oracle plus sûr : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme. » Si les Décii , consacrant leur mort par certaines paroles , se dévouent pour que la colère des dieux apaisée dans leur sang se laisse fléchir au salut de l'armée romaine , gardez-vous , saints martyrs , de l'orgueilleuse pensée que vous ayez rien fait pour être admis au partage de cette patrie où la félicité est éternelle et vraie , quand , prodigues de votre sang , pénétrés de l'amour de vos frères pour qui vous le répandez et de vos ennemis mêmes qui le répandent , vous combattez avec la foi de la charité et la charité de la foi ? Si , à la dédicace du temple de Jupiter , de Junon et de Minerve , trompant l'attente de ses ennemis qui lui apportent la fausse nouvelle de la mort de son fils pour l'obliger , dans son trouble , de se retirer de la cérémonie , et d'en laisser la gloire à son collègue , M. Pulvillus ordonne au contraire avec une constance fière de jeter le cadavre sans sépulture , tant l'amour de la gloire étouffe en lui le cri des entrailles paternelles ! — l'Évangile qui recruta au sein de mille erreurs différentes dont il les affranchit , les citoyens de la patrie future , permet-il de tant se glorifier à l'homme apostolique qui , s'inquiétant des funérailles de son père , entend cette parole du Seigneur : « Suis-moi , et laisse les morts ensevelir leurs morts. » Si M. Régulus , pour garder la foi du ser-

ultra in talem mortem mittens , sed ab illo missus obierit ; quandoquidem a Domino suo eodemque rege patriæ suæ certius oraculum accepit , *Nolite timere eos qui corpus occidunt , animam autem non possunt occidere* ? Si se occidendos certis verbis quodammodo consecrantes Decii devoverunt , ut illis cadentibus et iram deorum sanguine suo placantibus romanus liberaretur exercitus ; nullo modo superbient sancti martyres tanquam dignum aliquid pro illius patriæ participatione fecerint , ubi æterna est et vera felicitas , si usque ad sui sanguinis effusionem , non solum suos fratres pro quibus fundebatur , verum et ipsos inimicos , a quibus fundebatur , sicut eis præceptum est , diligentes , charitatis fide et fidei charitate certarunt ? Si Marcus Pulvillus dedicans ædem Jovis , Junonis , Minervæ , falso sibi ab invidis morte filii nuntiata , ut illo nuntio perturbatus abscederet , atque ita dedicationis gloriam collega ejus consequeretur , ita contempsit , ut eum etiam projici insepultum juberet ; et sic in ejus corde orbitatis dolorem gloriæ cupiditas vicerat : quid magnum se pro Evangelii sancti prædicatione , qua cives supernæ patriæ de diversis liberantur et colliguntur erroribus , fecisse dicturus est , cui Dominus de sepultura patris sui sollicito ait , *Sequere me , et sine mortuos sepe-*

ment à d'impitoyables ennemis, s'exile de Rome et revient à eux, répondant, dit-on, aux Romains qui veulent le retenir, que, flétri des chaînes de Carthage, il ne pourrait conserver la dignité de citoyen; si la vengeance africaine lui fait expier dans de cruels supplices le conseil qu'il a donné au sénat, quels tourments ne doit-on pas mépriser pour garder la foi à cette patrie bienheureuse, où la foi elle-même nous conduit? Et que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens que nous avons reçus de lui, en souffrant pour la foi qui lui est due les tortures que pour celle qu'il doit à de féroces ennemis Régulus sait souffrir? Comment un chrétien ose-t-il être fier de la pauvreté qu'il embrasse volontairement pour marcher plus léger dans les voies de cette vie où Dieu est la véritable richesse, quand il sait que L. Valérius meurt dans son consulat, si pauvre, que le peuple dut contribuer aux frais de sa sépulture? Quand il sait que Q. Cincinnatus, possédant pour tout bien quatre arpents, qu'il cultive de ses propres mains, est tiré de la charrue pour devenir dictateur, plus que consul! — et que, vainqueur, couvert de gloire, il demeure fidèle à la pauvreté? Prendra-t-il une si haute idée de sa vertu, celui que nul attrait de ce monde n'aura pu séparer de la communion de l'éternelle patrie, quand il verra Fabricius résister à tous les présents de Pyrrhus, à la promesse

lire mortuos suos? Si M. Regulus, ne crudelissimos hostes jurando falleret, ad eos ab ipsa Roma reversus est, quoniam, sicut Romanis eum tenere volentibus respondisse fertur, posteaquam Afris servierat, dignitatem illic honesti civis habere non posset; eumque Carthaginenses, quoniam contra eos in romano senatu egerat, gravissimis suppliciis necaverunt: qui cruciatus non sunt pro fide illius patriæ contemnendi, ad cujus beatitudinem fides ipsa perducit? aut quid retribuetur Domino pro omnibus quæ retribuit, si pro fide quæ illi debetur talia fuerit homo passus, qualia pro fide quam perniciosissimis inimicis debebat passus est Regulus? Quomodo autem se audebit extollere de voluntaria paupertate christianus, ut in hujus vitæ peregrinatione expeditior ambulet viam, quæ perducit ad patriam, ubi veræ divitiæ ipse Deus est, cum audiat vel legat L. Valerium, qui in suo defunctus est consulatu, usque adeo fuisse pauperem, ut nummis a populo collatis ejus sepultura curaretur? audiat vel legat Q. Cincinnatum, cum quatuor jugera possideret, et ea suis manibus coleret, ab aratro esse abductum, ut dictator fieret, major ulique honore quam consul; victisque hostibus ingentem gloriam consecutum in eadem paupertate mansisse? Aut quid se magnum fecisse prædicabit, quod nullo præmio mundi hujus fuerit ab æternæ illius patriæ societate seductus, cum Fabricium didicerit tantis muneribus Pyrrhi,

d'une partie même royaume d'Épire, pour rester pauvre et citoyen de Rome? Réserveant pour la république, c'est-à-dire pour la chose du peuple, pour la chose de la patrie, pour la chose commune, tout trésor, toute opulence, telle est pauvreté des Romains de ce siècle que l'un d'eux, convaincu de posséder dix livres pesant d'argent en vaisselle, est, après un double consulat, chassé par le censeur de ce sénat d'indigents. Si tel était le dénûment de ces hommes dont les triomphes enrichissaient le trésor public; — quoi donc? quand, pour une fin sublime, ils mettent leurs richesses en commun, afin que, selon le précepte écrit dans les Actes des Apôtres, « il soit distribué à chacun suivant le besoin de chacun, que nul n'ait rien en propre, et que le bien de chacun soit celui de tous; » les chrétiens se vanteront-ils de ce qu'ils font pour être admis dans la société des anges, quand les païens en ont presque autant fait pour conserver la gloire romaine?

Ces grands traits et beaucoup d'autres, que présentent les annales de Rome, auraient-ils obtenu cette universelle renommée, si les plus éclatantes prospérités n'eussent étendu au loin la puissance de l'empire? Cet empire si vaste, si durable, si célèbre par les vertus de ces grands hommes, est donc pour eux la récompense où leur héroïsme aspire, et pour nous une

regis Epirotarum, promissa etiam quarta parte regni, a romana civitate non potuisse divelli, ibique in sua paupertate privatum manere maluisse? Nam illud quod rempublicam, id est rem populi, rem patriæ, rem communem, cum haberent opulentissimam atque ditissimam, sic ipsi in suis domibus pauperes erant, ut quidam eorum, qui jam bis consul fuisset, ex illo senatu pauperum hominum pelleretur notatione censoria, quod decem pondo argenti in vasis habere compertus est; ita eidem ipsi pauperes erant, quorum triumphis publicum ditabatur ærarium: nonne omnes christiani, qui excellentiore proposito divitias suas communes faciunt, secundum id quod scriptum est in Actibus Apostolorum, ut distribuatur unicuique, sicut cuique opus est; et nemo dicat aliquid proprium, sed sint illis omnia communia; intelligunt se nulla ob hoc ventulari oportere jactantia, id faciendo pro obtinenda societate angelorum, cum pene tale aliquid illi fecerint pro conservanda gloria Romanorum?

Hæc et alia, si qua hujusmodi reperiuntur in litteris eorum, quando sic innotescerent, quando tanta fama prædicarentur, nisi romanum imperium longe lateque porrectum, magnificis successibus augetur? Proinde per illud imperium tam latum tamque diuturnum, virorumque tantorum virtutibus præclarum atque gloriosum, et illorum intentioni merces quam quærebant est reddita, et nobis proposita necessariæ com-

leçon nécessaire, un enseignement fertile en exemples. Rougissons donc si l'amour de la glorieuse cité de Dieu ne nous élève à la pratique de la véritable vertu, quand celle qui lui ressemble est inspirée aux Romains pour la gloire de la cité terrestre, et, si nous sommes vertueux, gardons-nous d'un vain orgueil; « Car, dit l'Apôtre, les souffrances de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire qui sera révélée en nous. » Quant à la gloire humaine et temporelle, l'héroïsme romain en était assez digne. Aussi, lorsque le Nouveau Testament, soulevant les voiles de l'Ancien, vient nous annoncer que ce n'est point pour les biens terrestres et passagers, indifféremment répandus par la Providence sur les bons et les méchants, mais pour la vie éternelle, pour les récompenses impérissables, pour la communion de la cité d'en haut, que le seul vrai Dieu veut être adoré; les Juifs, bourreaux du Christ, sont dévoués à la gloire de Rome, et n'est-il pas juste que ceux qui recherchent cette gloire par des vertus telles quelles, réduisent sous leur domination cette race perfide, qui, pour combler ses crimes, rejette et crucifie le dispensateur de la véritable gloire, le maître de l'éternelle cité?

XIX. Assurément il faut distinguer entre l'amour de la gloire et le désir de la domination, quoique l'amour immodéré de l'une ait une pente naturelle au désir de l'autre. Cependant ceux qui aspirent à la gloire humaine en ce qu'elle a de vrai ont à cœur de ne pas déplaire aux juges éclairés de leurs actions :

monitionis exempla : ut si virtutes, quarum istæ utcumque sunt similes quas isti pro civitatis terrenæ gloria tenuerunt, pro Dei gloriosissima civitate non tenerimus, pudore pungamur; si tenerimus, superbia non extollamur : quoniam, sicut dicit Apostolus, *indignæ sunt passionem hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis*. Ad humanam vero gloriam præsentisque temporis satis digna vita æstimabatur illorum. Unde etiam Judæi, qui Christum occiderunt, revelante Testamento Novo, quod in Vetere velatum fuit, ut non pro terrenis et temporalibus beneficiis, quæ divina providentia permixte bonis malisque concedit, sed pro æterna vita muneribusque perpetuis et ipsius supernæ civitatis societate colatur Deus unus et verus, rectissime istorum gloria donati sunt; ut hi qui qualibuscumque virtutibus terrenam gloriam quæsierunt et acquisiverunt, vincerent eos qui magnis vitiis datorem veræ gloriæ et civitatis æternæ occiderunt atque respuerunt.

XIX. Interest sane inter cupiditatem humanæ gloriæ, et cupiditatem dominationis. Nam licet proclive sit, ut qui humana gloria nimium delectatur, etiam dominari ardentem affectet; tamen qui veram licet humanarum laudum gloriam concupiscunt, dant operam bene judicantibus no-

car il est des qualités morales dont plusieurs jugent bien sans les posséder ; et c'est par là que tendent à la gloire, à la puissance, à la domination, ces hommes à qui Salluste rend ce témoignage qu'ils y tendent par le droit chemin. Mais quiconque, sans ce désir de la gloire d'où naît la crainte des jugements vrais, convoite la domination et la puissance, rien ne lui coûte, pas même le crime pour atteindre le but de ses désirs. On aspire donc à la gloire ou par la véritable voie, ou par la ruse, en voulant paraître homme de bien sans l'être. Aussi est-ce à l'homme vertueux une grande vertu de mépriser la gloire, car le mépris qu'il en fait, Dieu seul le voit, il échappe au jugement des hommes. Et en effet, quoi qu'un homme fasse en présence de ses semblables pour paraître contempteur de la gloire, si l'on suppose ce mépris suggéré par le besoin d'une estime, d'une gloire encore plus grande, est-il en son pouvoir de démentir les soupçons ? Mais celui qui méprise les jugements flatteurs, méprise aussi les soupçons téméraires ? et toutefois, s'il est vraiment homme de bien, il ne méprise pas le salut de ces juges défiants qui le soupçonnent. Telle est la justice en celui qui tient ses vertus de l'esprit de Dieu, qu'il aime même ses ennemis : envieux, détracteurs, il souhaite leur amendement pour partager avec eux les joies, non de la terre, mais du ciel. Quant à ceux qui le louent, s'il estime peu leurs louanges, il estime beau-

displicere. Sunt enim multa in moribus bona, de quibus multi bene judicant, quamvis ea multi non habeant : per ea bona morum nituntur ad gloriam et imperium vel dominationem, de quibus ait Sallustius, *Sed ille vera via nititur*. Quisquis autem sine cupiditate gloriæ, qua veretur homo bene judicantibus displicere, dominari atque imperare desiderat, etiam per apertissima scelera quærit plerumque obtinere quod diligit. Proinde qui gloriam concupiscit, aut vera via nititur, aut certe dolis atque fallaciis contendit, volens bonus videri esse, quod non est. Et ideo virtutes habenti magna virtus est contemnere gloriam ; quia contemptus ejus in conspectu Dei est, judicio autem non aperitur humano. Quidquid enim fecerit ad oculos hominum, quo gloriæ contemptor appareat, ad majorem laudem, hoc est ad majorem gloriam, facere si credatur, non est unde se suspicantium sensibus aliter esse, quam suspicantur, ostendat. Sed qui contemnit judicia laudantium, contemnit etiam suspicantium temeritatem : quorum tamen, si vere bonus est, non contemnit salutem ; quoniam tantæ justitiæ est qui de Spiritu Dei virtutes habet, ut etiam ipsos diligat inimicos ; et ita diligat, ut suos osores vel detractores velit correctos habere consortes, non in terrena patria, sed superna : in laudatoribus autem suis quamvis parvipendat quod eum laudant, non tamen

coup leur affection, et il ne veut pas tromper qui le loue, de peur de tromper qui l'aime. Aussi cherche-t-il avec une sainte ardeur à détourner les louanges vers celui de qui nous tenons tout ce que nous avons de vraiment louable. Mais le contempteur de la gloire, avide de domination, l'emporte sur les bêtes et par sa férocité et par la brutalité de ses instincts. Tels ont été certains Romains qui, indifférents à l'estime, brûlaient de la soif de dominer. Et dans le nombre de ceux que l'histoire signale, César Néron mérite le premier rang; il est, pour ainsi dire, le prince de ce vice; homme si efféminé que de lui rien de viril ne semblait à craindre, et si cruel qu'en lui l'on n'eût rien soupçonné d'efféminé, si on ne l'eût connu. Et cependant la puissance souveraine n'est donnée aux hommes de cette espèce que par la providence du Dieu souverain, quand le monde à ses yeux mérite de tels maîtres. La parole divine est claire et la sagesse de Dieu dit elle-même : « C'est par moi que les rois règnent. C'est par moi que les tyrans dominent sur la terre. » Et afin que « tyran » puisse se prendre ici dans l'ancienne acception du mot pour désigner, non le prince méchant et dépravé, mais l'homme investi de la puissance comme Virgile l'entend en ce vers : « Ce sera pour moi un gage de paix de toucher la droite du tyran, » l'Écriture dit ailleurs de Dieu en termes exprès : « C'est lui qui fait régner l'homme fourbe à cause de

parvipendit quod amat; nec eos vult fallere laudantes, ne decipiat diligentes : ideoque instat ardenter, ut potius ille laudetur, a quo habet homo quidquid in eo jure laudatur. Qui autem contemptor gloriæ, dominationis est avidus, bestias superat sive crudelitatis vitiis, sive luxuriæ. Tales quidam Romani fuerunt : non enim, cura existimationis amissa, dominationis cupiditate caruerunt. Multos tales fuisse, prodit historia : sed hujus vitii summitatem et quasi arcem quamdam Nero Cæsar primus obtinuit; cujus fuit tanta luxuries, ut nihil ab eo putaretur virile metuendum; tanta crudelitas, ut nihil molle habere crederetur, si nesciretur. Etiam talibus tamen dominandi potestas non datur nisi summi Dei providentia, quando res humanas judicat talibus dominus dignas. Aperta de hac re vox divina est, loquente Dei sapientia : *Per me reges regnant, et tyranni per me tenent terram.* Sed ne tyranni non pessimi atque improbi reges, sed vetere nomine fortes dicti existimentur, unde ait Virgilius,

Pars mihi pacis erit, dextram tetigisse tyranni :

apertissime alio loco de Deo dictum est, *Qui regnare facit hominem hypocritam propter perversitatem populi.* Quamobrem, quamvis, ut

la perversité du peuple. » Ainsi, quoique, suivant mes forces, j'aie suffisamment montré pourquoi le seul Dieu, Dieu de justice et de vérité, a prêté son concours à l'édifice de la grandeur des Romains, vertueux, après tout, selon la morale de la cité terrestre, pendant il peut encore exister une cause plus secrète, les divers mérites du genre humain, mieux connus de Dieu que de nous. Toujours est-il constant pour tout homme pieux que, sans la vraie piété, c'est-à-dire sans le culte du vrai Dieu, il n'est point de vraie vertu, et qu'elle n'est pas vraie, la vertu esclave de la gloire humaine. Et dans ces hommes qui n'appartiennent pas à cette cité éternelle que les Saintes Lettres appellent la Cité de Dieu, mieux vaut encore, pour la cité de la terre, erreur qu'absence de vertu. Quant à ceux dont la solide piété n'est pas étrangère à la science de gouverner les peuples, rien n'est plus heureux pour l'humanité que la miséricorde de Dieu remette la puissance en leurs mains. Mais de tels hommes, si grandes que soient les qualités qu'ils développent en cette vie, loin de s'en glorifier, ne les attribuent qu'à la grâce de Dieu qui les a accordées à leurs saints désirs, à leur foi, à leurs prières; et ils reconnaissent combien ils sont loin de la parfaite justice des anges, société sainte à laquelle ils aspirent. Et certes, quelque louange que l'on prodigue à la vertu qui, destituée de la véritable piété, n'est que la servante de la gloire humaine, à peine est-elle comparable aux faibles commence-

potui, satis exposuerim qua causa Deus unus verus et justus Romanos secundum quamdam formam terrenæ civitatis bonos adjuverit ad tanti imperii gloriam consequendam : potest tamen et alia causa esse latentior, propter diversa merita generis humani, Deo magis nota quam nobis ; dum illud constet inter omnes veraciter pios, neminem sine vera pietate, id est veri Dei vero cultu, veram posse habere virtutem ; nec eam veram esse, quando gloriæ servit humanæ. Eos tamen qui cives non sint civitatis æternæ, quæ in sacris Litteris nostris dicitur civitas Dei, utiliores esse terrenæ civitati, quando habent virtutem vel ipsam, quam si nec ipsam. Illi autem qui vera pietate præditi bene vivunt, si habent scientiam regendi populos, nihil est felicius rebus humanis, quam si Deo miserante habeant potestatem. Tales autem homines virtutes suas, quantascumque in hac vita possunt habere, non tribuunt nisi gratiæ Dei, quod eas volentibus, credentibus, petentibus dederit ; simulque intelligunt, quantum sibi desit ad perfectionem justitiæ, qualis est in illorum sanctorum angelorum societate, cui se nituntur aptare. Quantumlibet autem laudetur atque prædicetur virtus, quæ sine vera pietate servit hominum gloriæ, nequaquam sanctorum exiguis initiis

ments des justes dont toute l'espérance réside dans la grâce et la miséricorde du Dieu de vérité.

XX. Jaloux de faire honte à ces philosophes qui , ne laissant pas d'estimer la vertu , prétendent néanmoins que la volupté du corps en est la mesure, que la volupté seule doit être recherchée pour elle-même, et la vertu pour la volupté ; ceux qui placent, au contraire , le souverain bien de l'homme dans la vertu même ont coutume de peindre , en paroles , un tableau allégorique où ils représentent la Volupté assise sur un trône comme une reine délicate. Les Vertus la servent comme ses femmes , prévenant ses désirs , attentives à ses ordres. Elle commande à la Prudence d'assurer par une police vigilante la paix et la tranquillité de son règne , à la Justice de répandre toutes les grâces possibles, afin de lier des amitiés nécessaires au maintien de son bien-être corporel, et que nul droit méconnu , s'armant contre les lois, ne porte atteinte à la sécurité de ses plaisirs. Si la douleur s'empare du corps, sans toutefois le précipiter vers la mort, le devoir de la Force est d'étreindre la Volupté sa souveraine , de la retenir au fond de l'âme, afin que le souvenir des plaisirs passés émousse l'aiguillon de la souffrance présente. La Tempérance doit régler la mesure des aliments, et prévenir tout excès qui , en altérant la santé , troublerait , selon les épicuriens , la plus grande volupté de l'homme. Voilà donc les Vertus avec

comparanda est, quorum spes posita est in gratia et misericordia veri Dei.

XX. Solent philosophi, qui finem boni humani in ipsa virtute constituunt, ad ingerendum pudorem quibusdam philosophis, qui virtutes quidem probant, sed eas voluptatis corporalis sine metiuntur, et illam per se ipsam putant appetendam, istas propter ipsam, tabulam quamdam verbis pingere, ubi Voluptas in sella regali quasi delicata quædam regina considat; eique Virtutes famulæ subiciantur, observantes ejus nutum, ut faciant quod illa imperaverit: quæ Prudentiæ jubeat, ut vigilantè inquiret, quomodo Voluptas regnet, et salva sit; Justitiæ jubeat, ut præstet beneficia quæ potest ad comparandas amicitias corporalibus commodis necessarias; nulli faciat injuriam, ne offensis legibus voluptas vivere secunda non possit; Fortitudini jubeat, ut, si dolor corpori acciderit, qui non compellat in mortem, teneat dominam suam, id est Voluptatem, fortiter in animi cogitatione, ut per pristinarum deliciarum suarum recordationem mitiget præsentis doloris aculeos; Temperantiæ jubeat, ut tantum capiat alimentorum, et, si qua delectant, ne per immoderationem noxium aliquid valetudinem turbet, et Voluptas, quam etiam in corporis sanitate Epicurei maximam ponunt, graviter offendatur. Ita virtutes

toute leur gloire, toute leur majesté, réduites à servir je ne sais quelle femmelette hautaine et impudente. Rien de plus infâme que ce tableau, disent les sages, rien de plus hideux, rien de plus intolérable aux regards des gens de bien, et ils disent vrai. Pour moi, je pense qu'il n'y aurait point d'art capable de faire admettre une peinture qui représenterait les mêmes vertus au service de la gloire humaine. Car cette gloire, pour n'être point une femme délicate, n'en est pas moins malade d'enflure, et sa santé n'est que vent; et ce n'est pas à son service que doivent s'employer la vigueur et la bonne constitution des vertus. Les prévisions de la prudence, les arrêts de la justice, la patience de la force, les prescriptions de la tempérance, ont-elles donc pour but de plaire aux hommes et de servir l'inanité de la gloire? et qu'ils ne se croient pas exempts de ce désordre, ceux qui, méprisant les jugements d'autrui comme par dédain de la gloire, se trouvent sages et se complaisent en eux-mêmes. Leur vertu, s'ils ont quelque vertu, n'est-elle pas d'une autre manière sujette de l'estime des hommes? Mais l'homme de véritable piété, qui porte vers le Dieu qu'il aime sa foi et ses espérances, considère plus sérieusement ce qui lui déplaît en lui-même que ce qui peut lui plaire, à lui, moins encore qu'à la vérité. Et ce qui ne lui déplaît pas en lui-même, il en fait honneur à la miséricorde de celui à qui il craint de déplaire. Il lui rend grâces des plaies guéries, il le prie pour celles qui restent à guérir.

cum tota suæ gloriæ dignitate tanquam imperiosæ cuidam et inhonestæ mulierculæ servient voluptati. Nihil hac pictura dicunt esse ignominiosius et deformius, et quod minus ferre honorum possit adspectus : et verum dicunt. Sed non existimo satis debiti decoris esse picturam, si etiam talis fingatur, ubi virtutes humanæ gloriæ serviant. Licet enim ista gloria delicata mulier non sit, inflata tamen est, et multum inanitatis habet. Unde non ei digne servit soliditas quædam firmitasque virtutum, ut nihil provideat prudentia, nihil distribuat justitia, nihil toleret fortitudo, nihil temperantia moderetur, nisi unde placeatur hominibus et ventosæ gloriæ serviatur. Nec illi se ab ista fœditate defenderint, qui, cum aliena spernant judicia velut gloriæ contemptores, sibi sapientes videntur et sibi placent. Nam eorum virtus, si tamen ulla est, alio modo quodam humanæ subditur laudi : neque enim ipse qui sibi placet, homo non est. Qui autem vera pietate in Deum, quem diligit, credit et sperat, plus intendit in ea, in quibus sibi displicet, quam in ea, si qua in illo sunt, quæ non tam ipsi quam veritati placent : neque id tribuit, unde jam potest placere, nisi ejus misericordiæ, cui metuit displicere ; de his sanatis gratias agens, de illis sanandis preces fundens.

XXI. N'attribuons donc la puissance de disposer des sceptres et des empires qu'au vrai Dieu, qui donne le royaume des cieus aux bons seulement, aux bons et aux méchants le royaume de la terre, ainsi qu'il lui plaît, lui à qui rien d'injuste ne saurait plaire. Et quoique nous ayons dit sur les conseils de sa sagesse ce qu'elle nous en a laissé pénétrer, c'est toutefois une chose infiniment au-dessus de nos forces de scruter les replis du cœur de l'homme et de soumettre à un juste examen les divers mérites des peuples. Donc ce seul vrai Dieu, dont la providence et la justice ne se retirent jamais du genre humain, qui a donné aux Romains l'empire quand il a voulu et aussi grand qu'il a voulu, lui qui l'a donné aux Assyriens aux Perses mêmes, adorateurs (leurs livres en font foi) de deux divinités, l'une bonne, l'autre mauvaise; sans parler ici du peuple hébreu, qui, tant qu'il fut souverain, ne reconnut jamais qu'un seul Dieu; lui qui a donné aux Perses les moissons et les autres biens de la terre, en l'absence de Segetia et de tant d'autres dieux à qui les Romains assignent des fonctions particulières, ou qu'ils associent plusieurs pour un seul emploi; c'est de lui, dis-je, qu'ils ont reçu l'empire, sans honorer ces dieux auxquels Rome se croit redevable de sa grandeur. C'est lui qui le donne également aux hommes, à Marius, à César, à Auguste, à Néron lui-même, aux Vespasiens père et fils, délices du genre humain, et à Domitien, ce monstre de cruauté; en un mot, c'est

XXI. Quæ cum ita sint, non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem, nisi Deo vero, qui dat felicitatem in regno cœlorum solis piis; regnum vero terrenum et piis et impiis, sicut ei placet, cui nihil injuste placet. Quamvis enim aliquid dixerimus, quod apertum nobis esse voluit; tamen multum est ad nos, et valde superat vires nostras, hominum occulta discutere, et liquido examine merita dijudicare regnorum. Ille igitur unus verus Deus, qui nec judicio, nec adjutorio deserit genus humanum, quando voluit, et quantum voluit, Romanis regnum dedit: qui dedit Assyriis, vel etiam Persis, a quibus solos duos deos coli, unum bonum, alterum malum continent litteræ istorum: ut taceam de populo Hebræo, de quo jam dixi, quantum satis visum est, qui præter unum Deum non coluit et quando regnavit. Qui ergo Persis dedit segetes sine cultu deæ Segetiæ, qui alia dona terrarum sine cultu tot deorum, quos isti rebus singulis singulos, vel etiam rebus singulis plures præposuerunt; ipse etiam regnum dedit sine cultu eorum, per quorum cultum se isti regnasse crediderunt. Sic etiam hominibus; qui Mario, ipse Caio Cæsari; qui Augusto, ipse et Neroni; qui Vespasianis, vel patri vel filio, suavissimis imperatoribus, ipse et Domitiano crudelissimo: et ne per

lui qui couronne Constantin, ce prince chrétien, et Julien l'Apostat ; heureux naturel précipité par la soif de la domination dans une sacrilège et détestable curiosité, jouet de vains oracles qui lui inspirent une aveugle confiance en la victoire quand il brûle ses vaisseaux chargés des subsistances de son armée, et, poursuivant en furieux sa folie entreprise, frappé mortellement, trouve la peine de sa témérité et laisse ses soldats à la merci de l'ennemi et de la faim. Et nul n'eût échappé, si malgré le présage du dieu Terme, dont nous avons déjà parlé, les bornes de l'empire romain n'eussent reculé. Car le dieu Terme céda à la nécessité, lui qui n'avait pas cédé à Jupiter. Tous ces événements le seul et vrai Dieu les dispose et les gouverne comme il lui plaît, par des causes cachées, mais est-ce à dire injustes ?

XXII. Souverain arbitre de la guerre, c'est sa justice ou sa miséricorde qui accable ou console le genre humain lorsqu'il en abrège ou en prolonge la durée. La guerre des pirates, la troisième guerre punique, sont terminées avec une incroyable rapidité, l'une par Pompée, l'autre par Scipion. Et la guerre des gladiateurs fugitifs, où deux consuls et plusieurs généraux sont vaincus, où l'Italie est couverte de sang et des ruines, ne laisse pas de s'achever en trois ans. Et voici d'autres ennemis, non plus étrangers, mais italiens : Picentins, Marses, Péligniens, après un long et fidèle esclavage sous le joug de Rome, relèvent la

singulos ire necesse sit, qui Constantino christiano, ipse apostatæ Juliano : cujus egregiam indolem decepit amore dominandi sacrilega et detestanda curiositas, cujus vanis deditus oraculis erat, quando fretus securitate victoriæ, naves, quibus victus necessarius portabatur, incendit ; deinde fervide instans immodicis ausibus, et mox merito temeritatis occisus, in locis hostilibus egenum reliquit exercitum, ut aliter inde non posset evadi, nisi contra illud auspicium dei Termini, de quo superiore libro diximus, romani imperii termini moverentur. Cessit enim Terminus deus necessitati, qui non cesserat Jovi. Hæc plane Deus unus et verus regit et gubernat, ut placet : et si occultis causis, numquid injustis ?

XXII. Sic etiam tempora ipsa bellorum, sicut in ejus arbitrio est justoque judicio et misericordia, vel atterere, vel consolari genus humanum, ut alia citius, alia tardius finiantur. Bellum piratarum a Pompeio, bellum punicum tertium a Scipione incredibili celeritate et temporis brevitate confecta sunt. Bellum quoque fugitivorum gladiatorum, quamvis multis romanis ducibus et duobus consulibus victis, Italiaque horribiliter contrita atque vastata, tertio tamen anno post multa consumpta consumptum est. Picentes, Marsi et Peligni, gentes non exteræ, sed

tête, impatients de leur liberté. Et cependant, Rome a déjà subjugué plusieurs nations ; Carthage est détruite. Dans cette guerre d'Italie, les Romains souvent vaincus perdent deux consuls, plusieurs sénateurs ; et toutefois la durée de ce fléau ne fut pas longue : la cinquième année y mit fin. Mais la seconde guerre contre Carthage, si fertile en désastres pour la république, épuise pendant dix-huit années et réduit aux abois les forces romaines. Deux batailles coûtent la vie à plus de soixante-dix mille Romains. Il fallut vingt-trois ans pour achever la première guerre punique, et quarante ans pour abattre Mithridate. Et que l'on se garde de croire que l'apprentissage des conquêtes fut moins rude en ces premiers siècles dont la vertu est tant vantée : la guerre des Samnites se prolonge pendant cinquante ans. Les Romains vaincus et humiliés passent sous le joug. Et comme ce n'est pas la gloire qu'ils aiment pour la justice, mais la justice qu'ils semblent aimer pour la gloire, ils violent la paix, ils rompent le traité. Je rappelle ces faits : car plusieurs, étrangers à l'histoire du passé, quelques-uns en dissimulant la connaissance, prennent sujet de toute guerre qui se prolonge pour se jeter impudemment sur notre religion, s'écriant que si elle n'existait pas, si l'on eût conservé l'ancien culte, cette valeur romaine, si prompte sous les auspices de Mars et de Bellone à terminer les guerres, les

Italicae, post diurnam et devotissimam sub romano jugo servitatem, in libertatem caput erigere tentaverunt, jam multis nationibus romano imperio subjugatis, deletaque Carthagine : in quo bello italico Romanis sapissime victis, ubi et duo consules perierunt, et alii nobilissimi senatores : non diurno tamen tempore tractum est hoc malum ; nam quintus ei annus finem dedit. Sed bellum punicum secundum cum maximis detrimentis et calamitate reipublicae per annos decem et octo romanas vires extenuavit, et pene consumpsit : duobus praëliis ferme septuaginta Romanorum millia ceciderunt. Bellum punicum primum per viginti et tres annos peractum est : bellum mithridaticum quadraginta annis. Ac ne quisquam arbitretur rudimenta Romanorum fuisse fortiora ad bella citius peragenda, superioribus temporibus, multum in omni virtute laudatis, bellum samniticum annis tractum est ferme quinquaginta : in quo bello ita Romani victi sunt, ut sub jugum etiam mitterentur. Sed quia non diligebant gloriam propter justitiam, sed justitiam propter gloriam diligere videbantur, pacem factam foedusque ruperunt. Hæc ideo commemoro, quoniam multi præteritarum rerum ignari, quidam etiam dissimulatores suæ scientiæ, si temporibus christianis aliquod bellum paulo diutius trahi vident, illico in nostram religionem protervissime insiliunt, exclamantes, quod, si ipsa non esset, et vetere ritu numina colerentur,

terminerait de même aujourd'hui. Que les hommes instruits se souviennent donc combien furent longues, combien mêlées de chances diverses et de catastrophes sanglantes, ces guerres soutenues par les vieux Romains, qu'ils songent que ces fléaux sont les tempêtes qui soulèvent l'orageuse mer du monde; qu'ils se résignent enfin à un pénible aveu; qu'ils cessent de tromper les ignorants, et de darder contre Dieu une langue mortelle à eux-mêmes.

XXIII. Et ce miracle récent de la puissance et de la miséricorde divine, ils n'ont garde de le rappeler avec actions de grâces; loin de là, autant qu'il est en eux, ils voudraient l'ensevelir, s'il était possible, dans l'oubli de tous les hommes. Mais si nous gardions le silence, comme eux nous serions ingrats. Rhadagaise, roi des Goths, à la tête d'une formidable armée de barbares, occupe aux environs de Rome une position menaçante; et en une seule journée, qui ne coûte aux Romains ni une mort ni une blessure, il perd, tant sa défaite est instantanée, plus de cent mille des siens! et lui-même, pris avec ses fils, reçoit le juste châtement de ses crimes. Si cet impie fût entré dans Rome avec ce déluge de barbares, qui eût-il épargné? quelles tombes de martyrs eût-il honorées? en quel homme eût-il respecté Dieu même? à qui eût-il laissé la vie ou la pudeur? et quelles clameurs ces païens n'eussent-ils pas élevées en faveur de leurs

jam romana illa virtute, quæ adjuvante Marte et Bellona tanta celeriter bella confecit, id quoque celerrime finiretur. Recolant igitur qui legerunt quam diuturna bella, quam variis eventis, quam luctuosis cladibus a veteribus sint gesta Romanis, sicut solet orbis terrarum velut procellosissimum pelagus varia talium malorum tempestate jactari: et, quod nolunt, aliquando fateantur, nec insanis adversus Deum linguis se interimant, et decipiant imperitos.

XXIII. Quod tamen nostra memoria recentissimo tempore Deus mirabiliter et misericorditer fecit, non cum gratiarum actione commemorant; sed quantum in ipsis est, omnium, si fieri potest, hominum oblivione sepelire conantur: quod a nobis si tacebitur, similiter erimus ingrati. Cum Rhadagaisus rex Gothorum agmine ingenti et immani jam in Urbis vicinia constitutus, romanis cervicibus immineret, uno die tanta celeritate sic victus est, ut ne uno quidem, non dicam extincto, sed vulnerato Romanorum, multo amplius quam centum millium prosterneretur ejus exercitus, atque ipse cum filiis mox captus pœna debita necaretur. Nam si ille tam impius cum tantis et tam impiis copiis Romanus fuisset ingressus, cui pepercisset? quibus honorem locis martyrum detulisset? in qua persona Deum timeret? cujus non sanguinem fustum,

dieux ? Et quelles récriminations insultantes ! — La puissance, la victoire de Rhadagaise, voilà le prix des sacrifices journaliers qui lui concilient les dieux ; ces dieux que la religion chrétienne aliène contre les Romains ! Et voyez, lorsqu'il approchait de ces lieux où un regard de la Suprême Majesté l'anéantit, au bruit de ses pas retentissant au loin, on nous disait à Carthage que les païens croyaient et publiaient victorieusement qu'avec la faveur et la protection des dieux, à qui, disait-on, il sacrifiait chaque jour, il ne saurait être vaincu par ces Romains dégénérés qui n'offraient plus et ne permettaient plus d'offrir de tels sacrifices aux dieux de Rome. Et ils ne tombent pas, les misérables, en actions de grâces devant la miséricorde infinie de ce grand Dieu, qui, résolu de châtier les crimes des hommes par cette irruption de barbares, sait tempérer son indignation d'une telle clémence, qu'il accorde d'abord une victoire miraculeuse, de peur qu'au détriment des faibles on ne fit honneur des succès de Rhadagaise aux démons, ses dieux ; et permet ensuite que Rome tombe au pouvoir d'autres barbares, qui, faisant céder l'ancien droit de la guerre au respect de la religion, protègent les vaincus réfugiés dans les lieux saints, et se montrent, au nom du Christ, ennemis si acharnés des démons et de ces autels idolâtres où Rhadagaise plaçait sa confiance, qu'on eût dit qu'ils leur avaient déclaré une plus rude guerre qu'aux hommes mêmes. Ainsi le vrai Seigneur

cujus pudicitiam vellet intactam ? Quas autem isti pro diis suis voces haberent, quanta insultatione jactarent, quod ille ideo vicisset, ideo tanta potuisset, quia quotidianis sacrificiis placabat atque invitabat deos, quod Romanos facere christiana religio non sinebat ? Nam propinquate jam illo his locis, ubi nutu summæ majestatis oppressus est, cum ejus fama ubique crebresceret, nobis apud Carthaginem dicebatur, hoc credere, spargere, jactare paganos, quod ille diis amicis protegentibus et opitulantibus, quibus immolare quotidie ferebatur, vinci omnino non posset ab eis, qui talia diis romanis sacra non facerent, nec fieri a quoquam permetterent. Et non agunt miseri gratias tantæ misericordiæ Dei, qui, cum statuisset irruptione barbarica graviora pati dignos mores hominum castigare, indignationem suam tanta mansuetudine temperavit, ut illum primo faceret mirabiliter vinci, ne ad infirmorum animos evertendos gloria daretur dæmonibus, quibus eum supplicare constabat ; deinde ab his Barbaris Roma caperetur, qui contra omnem consuetudinem bellorum ante gestorum ad loca sancta confugientes christianæ religionis reverentia tuerentur, ipsisque dæmonibus atque impiorum sacrificiorum ritibus, de quibus ille præsumperat, sic adversarentur pro nomine christiano, ut longe atrocius bellum cum eis quam cum hominibus ge-

et Maître du monde frappe les Romains d'une verge miséricordieuse, et, par l'incroyable défaite de ces esclaves des démons, prouve que leur culte n'est pas nécessaire au salut des empires, afin que les hommes, portés à réfléchir plutôt qu'à disputer, loin d'abandonner à cause des maux temporels la véritable religion, n'en demeurent que plus fermes dans l'attente de la vie éternelle.

XXIV. Disons-nous heureux quelques-uns des empereurs chrétiens parce qu'il sont ou régné longtemps, ou laissé en s'endormant d'une paisible mort leur sceptre à leurs fils, ou dompté les ennemis de l'état, ou déconcerté et réprimé les ennemis intérieurs rebelles à l'autorité? Tout cela, prospérités ou consolations de cette vie de misère, qu'ils partagent avec ces serviteurs des démons, étrangers au royaume de Dieu qui réclame nos empereurs; et il en est arrivé ainsi par la miséricorde de ce Dieu qui ne veut pas que les fidèles attendent de lui de telles faveurs comme leur souverain bien. Mais nous disons heureux les princes s'ils règnent avec justice; si, dans l'enivrement de tant de flatteries, de tant d'hommages qui vont jusqu'à la servilité, leur cœur ne s'élève pas et se souvient qu'ils sont hommes; s'ils mettent leur puissance au service de la majesté suprême pour étendre au loin le culte de Dieu; s'ils craignent ce Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'honorent, si leur prédilection est acquise à ce royaume où ils n'appréhendent point de trouver des égaux; s'ils sont lents

rere viderentur : ita verus Dominus gubernatorque rerum et Romanos cum misericordia flagellavit, et tam incredibiliter victis supplicatoribus dæmonum, nec salutis rerum præsentium necessaria esse sacrificia illa monstravit; ut ab his, qui non pervicaciter contendunt, sed prudenter attendunt, nec propter præsentis necessitates religio vera deseratur, et magis æternæ vitæ fidelissima expectatione teneatur.

XXIV. Neque enim nos christianos quosdam imperatores ideo felices dicimus, quia vel diutius imperarunt, vel imperantes filios morte placida reliquerunt, vel hostes reipublicæ domuerunt, vel inimicos cives adversus se insurgentes et cavere et opprimere potuerunt. Hæc et alia vitæ hujus ærumnosæ vel munera, vel solatia, quidam etiam cultores dæmonum accipere meruerunt, qui non pertinent ad regnum Dei, quo pertinent isti : et hoc ipsius misericordia factum est, ne ab illo ista, qui in eum crederent, velut summa bona desiderarent. Sed felices eos dicimus, si juste imperant, si inter linguas sublimiter honorantium et obsequia nimis humiliter salutantium non extolluntur, sed se homines esse meminerunt; si suam potestatem ad Dei cultum maxime dilatandum majestati ejus famulam faciunt; si Deum timent, diligunt, colunt; si plus amant illud regnum, ubi non timent habere consortes; si tardius

à punir, prompts à pardonner; s'ils ne décernent le châtement que dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique, et jamais pour satisfaire leur haine ou leur vengeance; s'ils pardonnent, non pour assurer au crime l'impunité, mais dans l'espoir de l'amendement du coupable; si, parfois contraints d'user de rigueur, ils tempèrent cette nécessité par la clémence et la libéralité; s'ils sont d'autant plus retranchés dans leurs plaisirs qu'il leur serait plus facile d'y excéder; s'ils préfèrent commander à leurs passions déréglées qu'à tous les peuples de la terre; et s'ils vivent ainsi, non par besoin de vaine gloire, mais pour l'amour de la vie éternelle; si pour leurs péchés, ils offrent à Dieu un sacrifice assidu d'humilité, de miséricorde et de prière. Oui, heureux les empereurs chrétiens qui vivent ainsi : heureux dès ce monde en espérance, et plus tard en réalité, quand le jour sera venu que nous attendons !

XXV. Car, jaloux de détourner les hommes persuadés qu'il le faut servir pour la vie éternelle, de la pensée qu'on ne saurait obtenir les grandeurs et les royaumes de la terre sans la faveur des démons dont la puissance éclate dans les prospérités temporelles, ce Dieu tout bon choisit l'empereur Constantin, qui refuse à ces esprits de malice le culte qu'il rend au seul Dieu de vérité, et le comble de plus de biens que nul n'en pourrait souhaiter. Il lui accorde même de fonder cette ville, compagne de l'empire,

vindicant, facile ignoscunt; si eamdem vindictam pro necessitate regendæ tuendæque reipublicæ, non pro saturandis inimicitiarum odiis exserunt; si eamdem veniam non ad impunitatem iniquitatis, sed ad spem correctionis indulgent; si, quod aspere coguntur plerumque decernere, misericordiæ lenitate et beneficiorum largitate compensant; si luxuria tanto eis est castigatior, quanto posset esse liberior; si malunt cupiditatibus pravis, quam quibuslibet gentibus imperare: et si hæc omnia faciunt, non propter ardorem inanis gloriæ, sed propter charitatem felicitatis æternæ: si pro suis peccatis, humilitatis et miserationis et orationis sacrificium Deo suo vero immolare non negligunt. Tales christianos imperatores dicimus esse felices interim spe, postea re ipsa futuros, cum id, quod exspectamus, advenerit.

XXV. Nam bonus Deus, ne homines, qui eum crederent propter æternam vitam colendum, has sublimitates et regna terrena existimarent posse neminem consequi, nisi dæmonibus supplices, quod hi spiritus in talibus multum valerent, Constantinum imperatorem non supplicentem dæmonibus, sed ipsum verum Deum colentem, tantis terrenis implevit muneribus, quanta optare nullus auderet: cui etiam condere civitatem romano imperio sociam, velut ipsius Romæ filiam, sed sine

filles de Rome, qui n'a ni un temple de démons, ni une idole. Long et glorieux règne ! Seul il gouverne et protège le monde romain ; ses entreprises sont autant de succès, ses guerres, autant de victoires ; — heureux surtout à abattre les tyrans. Il meurt chargé d'années, et laisse ses fils en possession de l'empire. Mais, d'autre part, afin que nul empereur ne se fît chrétien pour obtenir la félicité de Constantin, puisqu'on ne doit l'être qu'en vue de la vie éternelle, Dieu enleva Jovien beaucoup plus tôt que Julien, et permit que Gratien tombât sous le poignard d'un tyran, moins malheureux encore que le grand Pompée adorateur des dieux de Rome. Pompée ne put être vengé par Caton qu'il avait laissé, pour ainsi dire, héritier de la guerre civile, et Gratien est vengé (consolation que ne demandent point les âmes pieuses), il est vengé par Théodose qu'il avait associé à sa couronne, quoiqu'il eût un jeune frère, plus fier de cette glorieuse association que d'une trop vaste puissance.

XXVI. Et Théodose, non content de garder à l'empereur Gratien pendant sa vie la fidélité qu'il lui doit, recueille après sa mort son jeune frère Valentinien, et, d'un cœur chrétien, il prend sous sa tutelle l'auguste pupille que le meurtrier Maxime a chassé de l'héritage impérial ; il voue une tendresse toute paternelle à ce prince, qui, destitué de tout secours, offrait à son hôte l'occasion d'un crime facile, si dans l'âme de Théodose la

aliquo dæmonum templo simulacroque concessit. Diu imperavit, universum orbem romanum unus Augustus tenuit et defendit ; in administrandis et gerendis bellis victoriosissimus fuit ; in tyrannis opprimendis per omnia prosperatus est ; grandævus ægritudine et senectute defunctus est ; filios imperantes reliquit. Sed rursus ne imperator quisquam ideo christianus esset, ut felicitatem Constantini mereretur, cum propter vitam æternam quisque debeat esse christianus ; Jovianum multo citius quam Julianum abstulit : Gratianum ferro tyrannico permisit interiri ; longe quidem mitius, quam Magnum Pompeium, colentem velut romanos deos. Nam ille vindicari a Catone non potuit, quem civilis belli quodammodo hæredem reliquerat : iste autem, quamvis piæ animæ solatia talia non requirant, a Theodosio vindicatus est, quem regni non participem fecerat, cum parvulum haberet fratrem ; avidior fidæ societatis, quam nimis potestatis.

XXVI. Unde et ille non solum vivo servavit quam debebat fidem, verum etiam post ejus mortem pulsum ab ejus interfectore Maximo Valentinianum, ejus parvulum fratrem, in sui partes imperii tanquam christianus excepit pupillum, paterno custodivit affectu, quem destitutum omnibus opibus nullo negotio posset auferre, si latius regnandi cupidi-

soif de régner eût étouffé une charitable générosité. Loin de là, il environne le noble exilé des égards dus à son rang, et lui prodigue les consolations les plus touchantes. Cependant le succès ayant rendu Maxime redoutable, Théodose, dans ses plus vives perplexités, ne se laisse pas entraîner à des curiosités sacrilèges et illicites; mais il envoie vers Jean, solitaire d'Égypte, en qui la renommée lui annonçait un grand serviteur de Dieu doué de l'esprit de prophétie, et il reçoit de lui l'assurance formelle de la victoire. Vainqueur du tyran Maxime, il rétablit avec tous les témoignages d'une respectueuse compassion le jeune Valentinien dans la partie de l'empire dont il avait été chassé, et, ce prince étant mort bientôt après, victime d'une trahison ou de tout autre accident, il marche contre un autre tyran, Eugenius usurpateur du pouvoir, et, fort d'une nouvelle réponse prophétique, il accable de toute la puissance de sa foi la formidable armée de son ennemi; vainqueur plutôt encore par ses prières que par son épée. Des soldats qui avaient combattu dans cette journée nous ont dit qu'il s'était levé du côté de Théodose un vent si violent que les traits leur échappaient des mains pour fondre sur l'ennemi et que les traits de l'ennemi revenaient contre lui-même. Aussi le poète Claudien, quoique adversaire du nom de Jésus-Christ, s'écrie à la louange de l'empereur : « O prince trop aimé de Dieu, pour toi, du

tate magis quam bene faciendi charitate flagraret : unde potius eum, servata ejus imperatoria dignitate susceptum, ipsa humanitate et gratia consolatus est. Deinde cum Maximum terribilem faceret ille successus, hic in angustiis curarum suarum non est lapsus ad curiositates sacrilegas atque illicitas, sed ad Joannem in Ægypti eremo constitutum, quem Dei servum prophetandi spiritu præditum fama crebrescente didicerat, misit; atque ab eo nuntium victoriæ certissimum accepit. Mox tyranni Maximi extinator Valentinianum puerum imperii sui partibus, unde fugatus fuerat, cum misericordissima veneratione restituit : eoque sive per insidias, sive quo alio pacto vel casu proxime extincto, alium tyrannum Eugenium, qui in illius imperatoris locum non legitime fuerat subrogatus, accepto rursus prophético responso, fide certus oppressit, contra cujus robustissimum exercitum magis orando, quam feriendo pugnavit. Milites nobis, qui aderant, retulerunt, extorta sibi esse de manibus quæcumque jaculabantur, cum a Theodosii partibus in adversarios vehementens ventus iret, et non solum, quæcumque in eos jaciebantur, concitatissime raperet, verum etiam ipsorum tela in eorum corpora retorqueret. Unde et poeta Claudianus, quamvis a Christi nomine alienus, in ejus tamen laudibus dixit :

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris

fond de ses antres, Eole déchaîne des ouragans armés ; pour toi le ciel combat, pour toi les autans conspirent et volent à l'appel de tes clairons ! » Vainqueur, suivant sa foi et sa prédiction, il renverse certaines statues de Jupiter élevées dans les Alpes et consacrées par je ne sais quelles imprécations contre sa vie. Et comme ses coureurs, dans cette joyeuse familiarité que permet la victoire, lui disent en riant qu'ils voudraient bien être foudroyés des foudres d'or du Dieu, il leur en fait présent avec une aimable libéralité. Les fils de ses ennemis, victimes de la guerre et non de la vengeance, qui se réfugient aux églises sans être encore chrétiens, il leur fait embrasser le christianisme et les aime d'une charité toute chrétienne. Loin de les dépouiller de leurs biens, il les comble de faveurs nouvelles. Il ne souffre pas que la victoire ouvre un libre cours aux haines particulières. Bien différent de Cinna, de Marius, de Sylla et de tant d'autres qui continuèrent les guerres civiles, même après leur terme, lui songe plutôt à déplorer leur naissance qu'à rendre leur issue funeste aux vaincus. Et dans toutes ses épreuves, au début même de son règne, jamais il n'hésite à protéger l'Église par de justes et saintes lois contre les assauts de ses ennemis ; cette Église que l'hérétique Valens, fauteur des ariens, avait tant persécutée, et dont il tient à plus grand honneur d'être membre que de dominer sur la terre. Partout il renverse les idoles, sachant bien que les faveurs temporelles mêmes dépendent

*Æolus armatas hiemes ; cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti !*

Victor autem, sicut crediderat et prædixerat, Jovis simulacra, quæ adversus eum fuerant nescio quibus ritibus velut consecrata, et in Alpibus constituta, deposuit : eorumque fulmina, quod aurea fuissent, jocantibus (quod illa lætitia permittebat) Cursoribus, et se ab eis fulminari velle dicentibus, hilariter benigneque donavit. Inimicorum suorum filios, quos non ipsius jussus, sed belli abstulerat impetus, etiam nondum christianos ad Ecclesiam confugientes, christianos hac occasione fieri voluit, et christiana charitate dilexit ; nec privavit rebus, et auxit honoribus. In neminem post victoriam privatas inimicitias valere permisit. Bella civilia, non sicut Cinna et Marius et Sylla et alii tales nec finita finire voluerunt, sed magis doluit exorta quam cuiquam nocere voluit terminata. Inter hæc omnia ex ipso initio imperii sui non quievit justissimis et misericordissimis legibus adversus impios laboranti Ecclesiæ subvenire, quam Valens hæreticus favens Arianis vehementer afflixerat : cujus Ecclesiæ se membrum esse magis quam in terris regnare gauderat. Simulacra Gentilium ubique evertenda præcepit, satis intelligens nec terrena munera in dæmoniorum, sed in Dei veri esse posita potestate.

non des démons, mais du vrai Dieu. Quoi de plus admirable que sa profonde humilité, lorsqu'entraîné par les bruyantes remontrances de quelques-uns de ses familiers à sévir contre les habitants de Thessalonique dont il avait accordé la grâce à l'intercession des évêques, il trouve une justice sainte qui l'arrête au seuil de l'église, et fait une telle pénitence que pour lui le peuple intercède, pleurant à la vue de la majesté impériale humiliée, plus affligé de son abaissement qu'il ne fut effrayé de sa colère en l'offensant. Ce sont ces bonnes œuvres et autres semblables, qu'il serait trop long de rappeler, que l'empereur a emportées avec lui; de toute cette gloire, de toute cette grandeur humaine évanouies comme une vapeur légère, ses œuvres seules lui restent; et leur récompense est l'éternelle félicité que Dieu n'accorde qu'aux âmes véritablement pieuses. Tout le reste, honneur ou soutien de cette vie, le monde, la lumière, l'air, la terre, l'eau, les fruits, l'âme de l'homme, le corps et les sens, la raison et la vie, Dieu les donne aux bons et aux méchants; et il dispense aussi la grandeur des empires au besoin des temps que sa providence gouverne.

XXVII. Il s'agit donc maintenant de répondre à ceux qui, convaincus par les preuves les plus claires de l'inutilité de cette multitude de faux dieux pour obtenir les biens temporels, unique objet du désir des insensés, s'efforcent d'établir que ce n'est point dans l'intérêt de la vie présente, mais pour celle qui doit

Quid autem fuit ejus religiosa humilitate mirabilius, quando in Thessalonicensium gravissimum scelus, cui jam, episcopis intercedentibus, promiserat indulgentiam, tumultu quorundam, qui ei cohærebant, vindicare compulsus est, et ecclesiastica coercitus disciplina, sic egit pœnitentiam, ut imperatoriam celsitudinem pro illo populus orans magis fleret videndo prostratam, quam peccando timeret iratam? Hæc ille secum, et si qua similia, quæ commemorare longum est, bona opera tulit, ex isto temporali vapore cujuslibet culminis et sublimitatis humanæ; quorum operum merces est æterna felicitas, cujus dator est Deus solis veraciter piis. Cetera vero vitæ hujus vel fastigia vel subsidia, sicut ipsum mundum, lucem, auras, terras, aquas, fructus, ipsiusque hominis animam, corpus, sensus, mentem, vitam, bonis malisque largitur: in quibus est etiam quælibet imperii magnitudo, quam pro temporum gubernatione dispensat.

XXVII. Proinde jam etiam illis respondendum esse video, qui manifestissimis documentis, quibus ostenditur quod ad ista temporalia, quæ sola stulti habere concupiscunt, nihil deorum falsorum numerositas prosit, confutati atque convicti conantur asserere, non propter vitæ præsentis utilitatem, sed propter eam quæ post mortem futura est, colendos

suivre la mort, qu'il faut les honorer. Quant à ceux que les engagements du monde attachent à ces vaines idoles et qui se plaignent de n'être plus abandonnés à la puerilité de leurs caprices, je pense leur avoir assez répondu dans les cinq derniers livres. A l'apparition des trois premiers, et lorsqu'ils étaient déjà entre les mains d'un grand nombre de lecteurs, j'appris qu'on préparait contre moi une réponse, et depuis je fus informé qu'elle était écrite, mais que l'on attendait un moment favorable pour la publier sans danger. Or j'engage les auteurs à ne pas souhaiter ce que leur véritable intérêt désavoue. On s'imagine que c'est répondre que de ne pas savoir se taire. Eh quoi de plus bavard que la vanité? Est-ce donc à dire qu'elle soit plus puissante que la vérité, parce que, s'il lui plaît, elle peut crier plus haut que la vérité! Qu'ils réfléchissent donc sérieusement, et, si leur jugement, libre de préoccupations et de partialité, reconnaît qu'il est moins facile de ruiner nos discours par de solides raisons que de les attaquer par des bouffonneries satiriques, qu'ils répriment ce badinage, qu'ils préfèrent les réprimandes des sages aux éloges des insensés. Car, si ce n'est point la liberté de dire la vérité, mais la licence de médire qu'ils attendent, le ciel les préserve de la prospérité de cet homme que la liberté de nuire faisait regarder comme heureux : « Infortuné, s'écrie Cicéron, qui est libre de mal faire! » Si donc il en est un qui trouve son bonheur dans la liberté de médire, qu'il se dé-

deos. Nam istis qui propter amicitias mundi hujus volunt vana colere, et non se permitti puerilibus sensibus, conqueruntur, his quinque libris satis arbitror esse responsum. Quorum tres priores cum edidissem, et in multorum manibus esse cœpissent, audivi quosdam nescio quam adversus eos responsionem scribendo præparare. Deinde ad me perlatum est, quod jam scripserint, sed tempus quærant, quo sine periculo possint edere. Quos admoneo, non optent quod eis non expedit. Facile est enim cuiquam videri respondisse, qui tacere noluerit. Aut quid est loquacius vanitate? quæ non ideo potest quod veritas, quia, si voluerit, etiam plus potest clamare quam veritas. Sed considerent omnia diligentes : et si forte, sine studio partium judicantes, talia esse perspexerint, quæ potius exagitari quam convelli possint garrulitate impudentissima et quasi satirica vel mimica levitate, cohibeant suas nugas; et potius a prudentibus emendari, quam laudari ab imprudentibus eligant. Nam si non ad libertatem vera dicendi, sed ad licentiam maledicendi tempus expectant, absit ut eis eveniat quod ait Tullius de quodam, qui peccandi licentia felix appellabatur : O miserum, cui peccare licebat! Unde quisquis est, qui maledicendi licentia felicem se putat, multo erit felicior, si hoc

trompe : il sera beaucoup plus heureux de perdre cette liberté même. Et que ne renonce-t-il dès aujourd'hui à toute vaine complaisance : une juste ardeur d'être éclairé permet la contradiction ; et une dispute amicale soutenue avec gravité, sagesse et franchise, ne peut que provoquer une réponse satisfaisante à ses doutes.

illi omnino non liceat : cum possit deposita inanitate jactantiæ etiam isto tempore, tanquam studio consulendi, quidquid voluerit, contradicere ; et quantum possunt, ab eis, quos consulit amica disputatione, honeste, graviter, libere quod oportet audire.



LIVRE SIXIÈME.

Après avoir réfuté ceux qui pensent qu'il faut servir les dieux dans l'intérêt de la vie présente, l'auteur attaque l'opinion qui soutient l'utilité de leur culte dans l'intérêt de la vie éternelle : tel est le sujet des cinq livres suivants. Secret mépris de Varron pour les dieux. Plan de ses Antiquités. La théologie divisée par lui en fabuleuse, naturelle et civile. La théologie fabuleuse et la théologie civile également impuissantes à conférer la béatitude éternelle.

I. Je crois avoir suffisamment combattu aux cinq livres précédents ceux qui pensent que, dans l'intérêt de cette vie mortelle et de ses passagères prospérités, il faut servir cette multitude de faux dieux, convaincus par la vérité chrétienne de n'être que de vaines idoles, d'impurs esprits, de perfides démons, et après tout des créatures et non le Créateur; qu'il faut les honorer et leur rendre ce culte d'adoration et de latrie qui n'est dû qu'au seul vrai Dieu. Et cependant, ni ces cinq livres, ni d'autres, quel qu'en soit le nombre, ne sauraient prévaloir (qui l'ignore ?) contre la sottise et l'obstination. La vanité, d'ordinaire, n'affiche-t-elle pas une invincible résistance à toutes les forces de la

LIBER SEXTUS.

Hactenus contra eos qui propter hanc temporalem vitam colendos deos putant : nunc autem adversus eos qui cultum ipsis credunt propter vitam æternam exhibendum : quos Augustinus libris quinque sequentibus confutaturus ; ostendit hic in primis opinionem de diis quam abjectam habuerit ipsemet Varro theologiæ gentilis scriptor commendatissimus. Affert theologiæ istius genera secundum eundem tria , fabulosum , naturale et civile ; hac mox de fabuloso et de civili demonstrat nihil hæc genera ad futuræ vitæ felicitatem conferre.

I. Quinque superioribus libris satis mihi adversus eos videor disputasse, qui multos deos et falsos, quos esse inutilia simulacra, vel imundos spiritus et perniciosæ dæmonia, vel certe creaturas, non Creatorem, veritas christiana convincit, propter vitæ hujus mortalis rerumque terrenarum utilitatem, eo ritu ac servitute, quæ græce λατρεία dicitur, et uni vero Deo debetur, venerandos et colendos putant. Et nimis quidem stultitiæ vel pertinaciæ, nec istos quinque, nec ullos alios quanticumque numeri libros satis esse posse, quis nesciat? quando ea putatur

vérité? assurément, pour la perte de l'homme esclave d'un vice si monstrueux. C'est une maladie qui défie toutes les ressources de l'art; ce n'est pas la faute du médecin, si le malade est incurable. Quant à ceux qui portent sur leurs lectures un jugement impartial, exempt du moins des préventions opiniâtres d'une erreur invétérée, ceux-là trouveront, sans doute, que nous avons satisfait, et au delà, aux exigences de la question; peut-être même nous accuseront-ils plutôt d'excès que de défaut. Et cette haine, qui impute à la religion chrétienne les calamités de cette vie, les fléaux et les révolutions du monde, cette haine que les ignorants s'acharnent à répandre, que les savants dissimulent, et qu'ils accréditent contre leurs propres lumières, cédant à la rage d'impiété qui les possède, cette haine ne peut plus être devant les yeux désintéressés que l'absence de toute raison, de toute rectitude, l'effet d'une légèreté téméraire et d'une pernicieuse animosité. Maintenant, suivant l'ordre que je me suis prescrit, il me reste à réfuter et à confondre ceux qui prétendent que ce n'est point pour cette vie, mais pour celle qui doit commencer après la mort, qu'il faut s'adresser à ces dieux que la religion chrétienne détruit; et je veux débiter par cet oracle du psaume : « Heureux celui dont le Seigneur est l'espoir, et qui n'arrête pas ses regards aux vanités et aux folies du mensonge. » Mais, au milieu de tant de vanités et de folies, il y a beaucoup

gloria vanitatis, nullis cedere viribus veritatis, in perniciem utique ejus, cui vitium tam immane dominatur. Nam et contra omnem curantis industriam, non malo medici, sed ægroti insanabilis, morbus invictus est. Hi vero qui ea quæ legunt, vel sine ulla, vel non cum magna ac nimia veteris erroris obstinatione, intellecta et considerata perpendunt, facilius nos isto numero terminatorum quinque voluminum plus, quam quæstionis ipsius necessitas postulabat, satisfecisse, quam minus disseruisse judicabunt; totamque invidiam, quam christianæ religioni de hujus vitæ cladibus terrenarumque contritione ac mutatione rerum imperiti facere conantur, non solum dissimulantibus, sed contra suam conscientiam faventibus etiam doctis, quos impietas vesana possedit, omnino esse inanem rectæ cogitationis atque rationis plenamque levissimæ temeritatis et perniciosissimæ animositatis, dubitare non poterunt.

Nunc ergo quoniam deinceps, ut promissus ordo expetit, etiam hi refellendi et docendi sunt, qui non propter istam vitam, sed propter illam quæ post mortem futura est, deos Gentium, quos christiana religio destruit, colendos esse contendunt; placet a veridico oraculo sancti Psalmi sumere exordium disputationis meæ : *Beatus cujus est Dominus Deus spes ipsius, et non respexit in vanitates et insanias mendaces.*

moins de dégoût à entendre les philosophes qui réprouvent les opinions et les erreurs des peuples; ces peuples qui élèvent des idoles, établissent ou admettent sur ceux qu'ils nomment dieux immortels des croyances fausses ou indignes, et mêlent aux solennités de leur culte ces honteuses croyances. C'est donc avec ces hommes qui ont témoigné, non pas, il est vrai, par une libre prédication, mais en secret et dans le sourd murmure de leurs conférences, qu'ils réprouvaient cette idolâtrie, que nous pouvons discuter si ce n'est pas le vrai Dieu, auteur de toute créature corporelle et spirituelle, qu'il faut servir pour la vie future, mais cette pluralité des dieux, qui, au sentiment même des plus célèbres, des plus éminents philosophes, doivent à ce seul Dieu leur origine et leur élévation. Quant à ces dieux dont j'ai parlé au quatrième livre, spécialement chargés des plus triviales fonctions, qui pourrait se laisser soutenir qu'ils aient la puissance de donner la vie éternelle? Et ces hommes d'un esprit si subtil et si pénétrant, qui se glorifient, comme d'un immense service rendu à l'humanité, de lui avoir appris quelle prière, quelle demande il faut adresser à chaque divinité, pour éviter cette méprise ridicule, si fréquente dans les scènes comiques, qui fait demander de l'eau à Bacchus et du vin aux nymphes, ces savants hommes conseilleront-ils au serviteur des dieux immor-

Verumtamen in omnibus vanitatibus insaniisque mendacibus longe tolerabilius philosophi audiendi sunt, quibus displicuerunt istæ opinioniones erroneeque populorum : qui populi constituerunt simulacra numinibus, multaque de eis, quos deos immortales vocant, falsa atque indigna sive finxerunt, sive ficta crediderunt, et credita eorum cultui sacrorumque ritibus miscuerunt. Cum his hominibus, qui, etsi non libere prædicando, saltem utcumque in disputationibus mussitando, talia se improbare testati sunt, non usque adeo inconvenienter quæstio ista tractatur : utrum non unum Deum, qui fecit omnem spiritualementem corporementem creaturam, propter vitam quæ post mortem futura est, coli oporteat; sed multos deos, quos ab illo uno factos et sublimiter collocatos quidam eorumdem philosophorum ceteris excellentiores nobilioresque senserunt.

Ceterum quis ferat dici atque contendere, deos illos, quorum in quarto libro quosdam commemoravi, quibus rerum exiguarum singulis singula distribuuntur officia, vitam æternam cuiquam præstare? An vero illi peritissimi et acutissimi viri, qui se pro magno beneficio conscripta docuisse gloriantur, ut sciretur quare cuique deo supplicandum esset, quid a quoque esset petendum, ne absurditate turpissima, qualis joculariter in mimo fieri solet, peteretur a Libero aqua, a Lymphis vinum; auctores erunt cuiuspiam hominum diis immortalibus supplicanti, ut cum a Lymphis pe-

tels envoyé par les nymphes à Bacchus, avec cette réponse : « Nous n'avons que de l'eau, demande du vin à Bacchus ; » lui conseilleront-ils de s'écrier : « Nymphes, si vous n'avez pas de vin, donnez-moi du moins la vie éternelle ? » O prodige d'absurdité ! Et n'entendez-vous pas l'éclat de rire des nymphes, ces grandes rieuses ? Et si elles ne cherchent point, comme de malins esprits, à tromper ce suppliant, ne vont-elles pas lui dire : « Pauvre homme, penses-tu que nous puissions disposer de la vie, quand, de notre aveu même, nous ne pouvons disposer de la vigne ? » N'est-il donc pas de la plus imprudente folie de solliciter ou d'attendre de tels dieux la vie éternelle ? Eh quoi ! l'ordre des emplois qui leur sont attribués pour protéger et soutenir cette vie si féconde en misères et si courte en durée, est tellement restreint et divisé qu'on ne saurait demander à l'un ce qui dépend des fonctions d'un autre sans tomber dans un ridicule qui rappelle aussitôt les bouffonneries de la scène ; au théâtre, ces sottises débitées à bon escient par un histrion provoquent les risées, et, dans le monde, gardera-t-on le sérieux quand des sots les débitent par ignorance ? Aussi, à quel dieu ou à quelle déesse il faut recourir, pour quel objet il faut l'invoquer, quelles sont les attributions de ces dieux institués par les sociétés humaines, voilà ce que les doctes ont ingénieusement révélé ; voilà les enseignements qu'ils laissent à la postérité ; ce que l'on peut obtenir de Bacchus, par exemple, ou des nymphes ou de Vulcain, et ainsi des autres que j'ai en partie énumérés au quatrième livre, et en partie passés sous silence ?

tierit vinum, eique responderint, Nos aquam habemus, hoc a Libero pete; possit recte dicere, Si vinum non habetis, saltem date mihi vitam æternam? Quid hac absurditate monstrosius? Nonne illæ cachinnantes (solent enim esse ad risum faciles), si non affectent fallere ut dæmones, supplicii respondebunt, O homo, putasne in potestate nos habere vitam, quas audis non habere vel vitem? Impudentissimæ igitur stultitiæ est, vitam æternam a talibus diis petere vel sperare, qui vitæ hujus ærumnosissimæ atque brevissimæ, et si qua ad eam pertinent adminiculandam atque fulciendam, ita singulas particulas tueri asseruntur, ut si id quod sub alterius tutela ac potestate est, petatur ab altero, tam sit inconveniens et absurdum, ut mimicæ scurrilitati videatur esse simillimum. Quod cum fit a scientibus mimis, digne ridentur in theatro; cum vero a nescientibus stultis, dignius iridentur in mundo. Cui ergo deo vel deæ, propter quid supplicaretur, quantum ad illos deos attinet, quos instituerunt civitates, a doctis solerter inventum memoriæque mandatum est; quid a Libero, verbi gratia, quid a Lymphis, quid a Vulcano, ac sic a ceteris, quos partim commemoravi in quarto libro, partim præ-

Demander du vin à Cérès, du pain à Bacchus, de l'eau à Vulcain, du feu aux nymphes, est une erreur grossière ; quel délire est-ce donc de demander à l'une de ces misérables divinités la vie éternelle ? Quand, au sujet de l'empire du monde, nous discutons à quel dieu, à quelle déesse devait s'attribuer le pouvoir de le donner, tous leurs titres débattus, rien ne s'est trouvé plus loin de la vérité que de croire qu'un seul des royaumes de la terre ait dû son établissement à l'un de ces innombrables dieux du mensonge ; et n'est-ce pas le dernier degré de la démence et de la stupidité de croire que l'un d'eux puisse accorder un bien, sans contredit et sans comparaison préférable à tous les royaumes de l'univers : la vie éternelle ! Et si ces dieux ne peuvent donner les empires du monde, ce n'est pas que leur grandeur les élève tellement au-dessus du néant des puissances humaines, que, du haut de leur majesté, ils n'en daignent prendre souci ; mais, de quelque mépris que la pensée de la fragilité de l'homme nous fasse considérer ces sommets chancelants des royaumes de la terre, il n'en est pas moins vrai que c'est l'indignité de ces dieux qui leur interdit le pouvoir de dispenser et de conserver ces vanités mêmes.

Et si, comme il résulte des preuves établies aux deux premiers livres, aucun dieu, de la noblesse ou de la plèbe divine, n'est capable de donner aux mortels une puissance mortelle ;

tereundos putavi. Porro si a Cerere vinum, a Libero panem, a Vulcano aquam, a Lymphis ignem petere erroris est; quanto majoris deliramenti esse intelligi debet, si cuiquam istorum pro vita supplicetur æterna?

Quamobrem, si, cum de regno terreno quæreremus, quosnam illud deos vel deas hominibus credendum esset posse conferre, discussis omnibus longe alienum a veritate monstratum est, a quoquam istorum multorum numinum atque falsorum [saltem regna terrena existimare constitui : nonne insanissimæ impietatis est, si æterna vita, quæ terrenis omnibus regnis sine ulla dubitatione vel comparatione præferenda est, ab istorum quoquam dari cuiquam posse credatur? Neque enim propterea dii tales vel terrenum regnum dare non posse visi sunt, quia illi magni et excelsi sunt, hoc quiddam parvum et abjectum, quod non dignarentur in tanta sublimitate curare. Sed quantumlibet consideratione fragilitatis humanæ caducos apices terreni regni merito quisque contemnat; illi dii tales apparuerunt, ut indignissimi viderentur, quibus danda atque servanda deberent vel ista committi. Ac per hoc, si (ut superiora proximis duobus libris pertractata docuerunt) nullus deus ex illa turba, vel quasi plebeiorum, vel quasi procerum deorum, idoneus

combien moins de mortels les peut-il faire immortels ? Or, discutant aujourd'hui avec des hommes persuadés qu'il faut servir ces divinités, non pour cette vie, mais pour la vie future, je leur demande s'ils veulent qu'elles soient honorées pour ces vaines faveurs qu'une folle opinion place dans le cercle étroit de leur dépendance ; opinion de ceux qui soutiennent cette idolâtrie nécessaire aux intérêts de cette vie mortelle, opinion que je crois avoir suffisamment réfutée, de toutes mes forces du moins, dans les cinq livres précédents. Cela posé, si les adorateurs de Juventas jouissaient d'une jeunesse plus florissante ; si les contempteurs de cette déesse étaient inévitablement réservés à une fin précoce ou aux glaces d'une vieillesse anticipée ; si la Fortune barbue ornait d'un duvet plus agréable les joues de ses serviteurs, si elle refusait ses dons ou n'accordait qu'une barbe ridicule à ceux qui la dédaignent, nous serions en droit de dire que le pouvoir de chacune de ces déesses n'excède pas les limites de ses fonctions ; et qu'ainsi, il ne faut pas demander la vie éternelle à Juventas, qui ne peut accorder un peu de barbe, ni attendre après cette vie aucun bien de la Fortune barbue, dont le pouvoir sur la terre ne va pas jusqu'à nous donner cet âge où la jeunesse fleurit. Si donc le culte de ces déesses n'est pas nécessaire même pour obtenir les faveurs dépendantes des attributions qu'on leur laisse ; et, en effet, combien d'adorateurs de Juventas n'ont eu qu'une

est regna mortalia mortalibus dare, quanto minus potest immortales ex mortalibus facere?

Huc accedit quia, si jam cum illis agimus, qui non propter istam, sed propter vitam quæ post mortem futura est, existimant colendos deos ; jam nec propter illa saltem, quæ deorum talium potestati tanquam dispartita et propria, non ratione veritatis, sed vanitatis opinione tribuuntur, omnino colendi sunt ; sicut credunt hi qui cultum eorum vitæ hujus mortalis utilitatibus necessarium esse contendunt : contra quos jam quinque præcedentibus voluminibus satis, quantum potui, disputavi. Quæ cum ita sint, si eorum qui colerent deam Juventatem, ætas ipsa floreret insignis ; contemptores autem ejus, vel intra annos occumberent juventutis, vel in ea tanquam senili torpore frigerent : si malas cultorum suorum speciosius et festivius Fortuna barbata vestiret ; a quibus autem sperneretur, glabros aut male barbatos videremus : etiam sic rectissime diceremus, huc usque istas deas singulas posse, suis officiis quodammodo limitatas ; ac per hoc nec a Juventate oportere peti vitam æternam, quæ non daret barbam, nec a Fortuna barbata boni aliquid post hanc vitam esse sperandum, cujus in hac vita potestas nulla esset, ut eandem saltem ætatem, quæ barba induitur, ipsa præstaret. Nunc vero, cum earum

jeunesse languissante? combien au contraire, malgré leur mépris, jouissent de toute la vigueur de cet âge? combien, prosternés aux pieds de la Fortune barbue, en retour de leurs prières n'obtiennent rien, ou seulement un poil rare, objet de la risée des contempteurs barbus de la déesse? Eh quoi! lorsque, pour ces biens temporels et fugitifs, le culte de ces dieux est vain et dérisoire, cœur de l'homme, quel est ton délire de croire qu'il puisse te servir pour la vie éternelle? Ceux-là même n'ont pas eu la hardiesse de le dire, qui, établissant sur l'ignorance des peuples les autels de l'idolâtrie, distribuent à chaque dieu son chétif emploi, pour qu'il ne se trouve aucun oisif dans cette multitude divine.

II. Où trouver ailleurs que dans Marcus Varron des recherches plus curieuses sur ces matières, des découvertes plus savantes, des considérations plus sûres, des distinctions plus subtiles, en un mot, un traité plus exact et plus complet? Son éloquence, il est vrai, a moins de charme, mais il est si plein de sens et de savoir, que, dans toute l'étendue de la science que nous nommons séculière, et que les païens appellent libérale, il instruit l'homme curieux des choses, autant que Cicéron intéresse l'amateur des paroles. Et Cicéron même lui rend ce glorieux témoignage dans ses livres Académiques, où il rapporte qu'il a discuté la question

cultus nec propter ista ipsa, quæ putant eis subdita, sit necessarius; quia et multi colentes Juventatem deam minime in illa ætate viguerunt, et multi non eam colentes gaudent robore juventutis; itemque multi Fortunæ barbatae supplices ad nullam vel deformem barbam pervenire potuerunt, et si qui eam pro barba impetranda venerantur, a barbatis suis contemptoribus irridentur: itane desipit cor humanum, ut, quorum eorum cultum propter ista ipsa temporalia et cito præterentia munera, quibus singulis singuli præesse perhibentur, inanem ludibriosumque conoscit, propter vitam æternam credat esse fructuosum? Hanc dare illos posse nec hi dicere ausi sunt, qui eis, ut ab insipientibus populis coleantur, ista opera temporalia, quoniam nimis multos putaverunt, ne quisquam eorum sederet otiosus, minutatim divisa tribuerunt.

II. Quis Marco Varrone curiosius ista quæsit? quis invenit doctius? quis consideravit attentius? quis distinxit acutius? quis diligentius plerisque conscripsit? Qui tametsi minus est suavis eloquio, doctrina tamen atque sententiis ita refertus est, ut in omni eruditione, quam nos secularem, illi autem liberalem vocant, studiosum rerum tantum iste deceat, quantum studiosum verborum Cicero delectat. Denique et ipse nullius huic tale testimonium perhibet, ut in libris Academicis dicat quodam, quæ ibi versatur, disputationem, se habuisse cum Marco Varrone,

avec Marcus Varron, le plus pénétrant, à coup sûr, dit-il, et sans doute le plus savant de tous les hommes. » Il ne dit pas, le plus éloquent ou le plus disert : à cet égard, son infériorité est grande, mais, « à coup sûr, le plus pénétrant des hommes. » Et dans ces mêmes livres, où il soutient qu'il faut douter de tout, il ajoute : « et sans doute le plus savant. » Telle est ici sa certitude, qu'il abjure le doute dont il use partout ailleurs; et voilà qu'au moment de plaider pour le doute académique, il oublie qu'il est académicien! Il commence son dialogue en élevant le mérite littéraire de Varron : « Nous errions dans notre ville comme des voyageurs et des étrangers; tes livres nous conduisent comme par la main à nos demeures; nous reconnaissons enfin qui et où nous sommes. C'est toi qui nous révéles l'âge de notre patrie, la succession des temps, les droits de la religion et du sacerdoce; toi qui nous exposes la discipline privée et publique, l'état des quartiers, des lieux; toi qui de toutes choses divines et humaines nous dévoiles les noms, les genres, les fonctions et les causes. » Eh bien, cet homme d'une érudition si vaste et si rare, dont Terentianus parle ainsi en ce vers élégant : « Varron, qui est la science même; » — Varron, qui a tant lu qu'on s'étonne qu'il ait eu le loisir d'écrire, et qui a plus écrit qu'il n'est peut-être possible de lire, cet homme si grand par le génie, si grand

homine, inquit, omnium facile acutissimo, et sine ulla dubitatione doctissimo. Non ait, Eloquentissimo, vel, facundissimo; quoniam revera in hac facultate multum impar est: sed, omnium, inquit, facile acutissimo. Et in eis libris, id est Academicis, ubi cuncta dubitanda esse contendit, addidit, sine ulla dubitatione doctissimo. Profecto de hac re sic erat certus, ut auferret dubitationem, quam solet in omnibus adhibere, tanquam de hoc uno etiam pro Academicorum dubitatione disputaturus, se Academicum fuisset oblitus. In primo autem libro cum ejusdem Varronis literaria opera prædicaret, Nos, inquit, in nostra urbe peregrinantes errantesque, tanquam hospites, tui libri quasi domum reduxerunt, ut possemus aliquando qui et ubi essemus agnoscere. Tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu publicam disciplinam, tu sedem regionum, locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, officia, causas aperuisti. Iste igitur vir tam insignis excellentisque peritiæ, et quod de illo etiam Terentianus elegantissimo versiculo breviter ait,

Vir doctissimus undecumque Varro;

qui tam multa legit, ut aliquid ei scribere vacasse miremur; tam multa scripsit, quam multa vix quemquam legere potuisse credamus: iste

par le savoir, s'il se portait adversaire et destructeur de ces prétendues choses divines, objets de ses études, s'il les signalait comme l'œuvre, non de la religion, mais de la superstition, je doute qu'il réussît à constater plus de ridicules, plus de faits dignes de mépris et de haine. Toutefois, comme il honore les dieux et affirme la nécessité de les honorer, comme de son aveu même, il craint qu'ils ne périssent, non par l'invasion étrangère, mais par l'indifférence des citoyens, comme il se glorifie de les soustraire à leur ruine, et, grâce à son ouvrage, de les conserver dans la mémoire des gens de bien ; précaution plus utile que le dévouement de Métellus ou d'Enée, pour arracher, l'un la statue de Vesta à l'incendie de son temple, l'autre les dieux Pénates aux flammes d'Ilion, — c'est lui, c'est Varron, qui destine à la postérité ces honteuses traditions, également odieuses au sage et à l'insensé, ennemies de la piété véritable! Que faut-il donc penser de lui? subtil et puissant génie, que la grâce de l'Esprit-Saint n'a pas rendu à la liberté, il demeure courbé sous le poids de la coutume et des lois de sa patrie ; et toutefois ce zèle spécieux pour la religion ne va pas jusques à se taire des objets qui lui déplaisent.

III. Il a écrit quarante-un livres d'antiquités, qu'il divise en choses humaines et divines ; vingt-cinq livres sont consacrés aux choses humaines, seize aux divines. Quant aux autres divisions, voici la méthode qu'il adopte. Le traité des choses humaines se

inquam, vir tantus ingenio, tantusque doctrina, si rerum velut divinarum, de quibus scribit, oppugnator esset atque destructor, easque non ad religionem, sed ad superstitionem diceret pertinere, nescio utrum tam multa in eis ridenda, contemnenda, detestanda conscriberet. Cum vero Deos eosdem ita coluerit, colendosque censuerit, ut in eo ipso opere litterarum suarum dicat se timere ne pereant, non incursu hostili, sed civium negligentia, de qua illos velut ruina liberari a se dicit, et in memoria bonorum per hujusmodi libros recondi atque servari utiliore cura, quam Metellus de incendio sacra vestalia, et Æneas de trojano excidio penates liberasse prædicantur; et tamen ea legenda seculis prodit, quæ a sapientibus et insipientibus merito abjicienda, et veritati religionis inimicissima judicentur: quid existimare debemus, nisi hominem acerrimum ac peritissimum, non tamen sancto Spiritu liberum, oppressum fuisse suæ civitatis consuetudine ac legibus; et tamen ea, quibus movebatur, sub specie commendandæ religionis tacere noluisse?

III. Quadraginta et unum libros scripsit Antiquitatum : hos in res humanas divinasque divisit, rebus humanis viginti quinque, divinis sedecim tribuit : istam secutus in ea partitione rationem, ut rerum hu-

divise en quatre parties chacune de six livres. Il prend les faits et en constate les auteurs, le lieu, l'époque et la nature. Ainsi, les six premiers livres concernent les hommes; les six suivants, les lieux; les six autres, le temps; les six derniers, les choses: total, vingt-quatre livres précédés d'un premier, servant d'introduction générale. Quant aux choses divines, il suit le même ordre, ordre uniquement applicable à l'énumération des pratiques religieuses; car les offrandes des hommes aux dieux se passent en temps et lieu. Et nous retrouvons encore quatre parties divisées chacune en trois livres. Trois pour les personnes trois pour les lieux, trois pour les temps, trois pour les cérémonies. Et ici se reproduit cette subtile distinction qui signale les auteurs, le lieu, le temps et la nature des offrandes. Mais à qui ces offrandes sont-elles adressées? c'est surtout ce qu'on lui demande, c'est la question la plus intéressante. Les trois derniers livres traitent donc des dieux. Cette division, cinq fois répétée, produit quinze livres, et le total s'élève à seize, parce qu'au début se place un livre isolé qui résume la matière. Enfin, suivant une parfaite analogie, cette division se subdivise elle-même. Des trois livres qui concernent les hommes, le premier traite des pontifes, le second des augures, le troisième des quindécemvirs. Les trois livres suivants, qui concernent les lieux,

manarum libros senos quatuor partibus daret. Intendit enim qui agant, ubi agant, quando agant, quid agant. In sex itaque primis de hominibus scripsit, in secundis sex de locis, sex tertios de temporibus, sex quartos eosdemque postremos de rebus absolvit. Quater autem seni, viginti et quatuor fiunt. Sed unum singularem, qui communiter prius de omnibus loqueretur, in capite posuit. In divinis identidem rebus eadem ab illo divisionis forma servata est, quantum attinet ad ea quæ diis exhibenda sunt: exhibentur enim ab hominibus in locis et temporibus sacra. Hæc quatuor, quæ dixi, libris complexus est ternis: nam tres priores de hominibus scripsit, sequentes de locis, tertios de temporibus, quartos de sacris; etiam hic qui exhibeant, ubi exhibeant, quando exhibeant, quid exhibeant, subtilissima distinctione commendans. Sed quia oportebat dicere, et maxime id exspectabatur, quibus exhibeant, de ipsis quoque diis tres conscripsit extremos, ut quinquies terni quindecim fierent. Sunt autem omnes, ut diximus, sedecim: quia et istorum exordio unum singularem, qui prius de omnibus loqueretur, apposuit: quo absoluto, consequenter ex illa quinquepartita distributione tres præcedentes, qui ad homines pertinent, ita subdivisit, ut primus sit de pontificibus, secundus de auguribus, tertius de quindecimviris sacrorum. Secundos tres ad loca pertinentes; ita ut in uno eorum de sacellis, altero de sacris

comprennent, l'un, les autels privés ; l'autre, les temples ; le dernier, les lieux sacrés. Les livres qui ont pour objet le temps, c'est-à-dire les solennités publiques, dérivent successivement les fêtes, les jeux du cirque et les jeux de la scène. Des trois livres destinés aux choses sacrés, l'un a pour objet les consécrations ; le second, les sacrifices particuliers ; le troisième, les sacrifices publics. A la suite de ce long développement des pompes religieuses, viennent enfin ceux à qui tant d'honneurs sont prodigués ; les trois livres restant amènent les dieux : le premier, les dieux certains ; le second, les incertains ; le dernier, les dieux principaux et choisis. Dans cette belle ordonnance, c'est en vain que l'on cherche, en vain que l'on espère la vie éternelle ; l'espoir même de l'y découvrir est impie : nous l'avons déjà dit, nous le dirons encore. Évidente vérité pour quiconque n'a pas son ennemi dans l'obstination de son propre cœur ; car tout cela est de l'institution ou des hommes ou des démons, non pas de ceux que les païens appellent bons démons, mais, pour parler sans détour, de ces esprits d'impureté et de malice dont la subtile jalousie souffle à l'âme humaine ces fausses opinions qui la précipitent de plus en plus dans la vanité, s'opposant à son union avec la vérité éternelle et immuable : perfide haine qui secrètement suggère ces erreurs à la pensée des impies, parfois même à leurs sens, et déploie tout artifice possible pour les confirmer dans

ædibus diceret, tertio de locis religiosis. Tres porro qui istos sequuntur, et ad tempora pertinent, id est ad dies festos; ita ut unum eorum faceret de feriis, alterum de ludis circensibus, de scenicis tertium. Quattorum trium ad sacra pertinentium uni dedit consecrationes, alteri sacra privata, ultimo publica. Hanc velut pompam obsequiorum in tribus, qui restant, dii ipsi sequuntur extremi, quibus iste universus cultus impensus est: in primo dii certi, in secundo incerti, in tertio cunctorum novissimo dii præcipui atque selecti.

In hac tota serie pulcherrimæ ac subtilissimæ distributionis et distinctionis vitam æternam frustra quæri et sperari impudentissime vel optari, ex his quæ jam diximus, et quæ deinceps dicenda sunt, cuivis hominum, qui corde obstinato sibi non fuerit inimicus, facillime apparet. Vel hominum enim sunt ista instituta, vel dæmonum: non quales vocant illi dæmones bonos; sed, ut loquar apertius, immundorum spirituum et sine controversia malignorum, qui noxias opiniones, quibus anima humana magis magisque vanescat, et incommutabili æternæque veritati coaptari atque inhærere non possit, invidentia mirabili et occulte inserunt cogitationibus impiorum, et aperte aliquando ingerunt sensibus, et qua possunt fallaci attestazione confirmant. Iste ipse Varro propterea

leur égarement. Et Varron, Varron lui-même déclare qu'il parle en premier lieu des choses humaines, puis des divines, parce que les sociétés précèdent les institutions. Mais la véritable religion ne doit pas son origine à une cité terrestre ; c'est elle, au contraire, qui établit la céleste cité, et c'est le maître de la vie éternelle, c'est le vrai Dieu qui l'inspire, qui l'enseigne à ses vrais serviteurs.

IV. Quand Varron avoue qu'il a traité des choses humaines avant les divines parce que ces dernières sont de l'institution des hommes, voici comment il raisonne : le peintre précède le tableau, l'architecte l'édifice, et les cités les institutions civiles. Il dit encore qu'il eût parlé des dieux, s'il eût traité de toute la nature divine, comme s'il ne s'agissait dans son ouvrage que d'une partie de cette nature, et comme si une partie de la nature divine ne devait pas précéder la nature humaine. Et cependant, en ses trois derniers livres, cette exacte division des dieux certains, incertains et choisis, lui laisse-t-elle passer sous silence aucune nature divine ? Que prétend-il donc en disant que, s'il traitait à fond de toute nature divine et humaine, il eût épuisé la question des dieux avant d'épuiser celle des hommes ? Car enfin il écrit de toute la nature ou de quelque nature, ou de nulle nature divine. Dans le premier cas, nul doute que les choses humaines ne doivent céder le pas. Et, dans le second, pourquoi prendraient-elles les devants ?

se prius de rebus humanis, de divinis autem postea scripsisse testatur, quod prius exstiterint civitates, deinde ab eis hæc instituta sint. Vera autem religio non a terrena aliqua civitate instituta est, sed plane cœlestem ipsa instituit civitatem : eam vero inspirat et docet verus Deus, dator vitæ æternæ, veris cultoribus suis.

IV. Varronis igitur, confitentis ideo se prius de rebus humanis scripsisse, postea de divinis, quia divinæ ista ab hominibus institutæ sunt, hæc ratio est : *Sicut prior est, inquit, pictor quam tabula picta, prior faber quam ædificium ; ita priores sunt civitates, quam ea quæ a civitatibus sunt instituta.* Dicit autem se prius scripturum fuisse de diis, postea de hominibus, si de omni natura deorum scriberet. Quasi hic de aliqua scribat, et non de omni ; aut vero etiam aliqua, licet non omnis, deorum natura non prior debeat esse, quam hominum ? Quid quod in illis tribus novissimis libris, deos certos et incertos et selectos diligenter explicans, nullam deorum naturam prætermittere videtur ? Quid est ergo quod ait, Si de omni natura deorum et hominum scriberemus, prius divina absolvissemus, quam humana attigissemus ? Aut enim de omni natura deorum scribit, aut de aliqua, aut omnino de nulla. Si de omni, præponenda est utique rebus humanis : si de aliqua, cur non

Quoi ? est-ce qu'une fraction de nature divine ne mérite pas la préférence sur toute la nature humaine ? Que si l'on croit trop accorder à cette fraction de la préférer à la totalité des choses humaines, du moins lui doit-on cette préférence sur ce qui ne touche que Rome ; car ces livres des choses humaines n'embrassent pas l'humanité, ils se bornent aux intérêts romains. Et cependant Varron s'applaudit que, suivant l'ordre de son ouvrage, cette partie même précède la partie des choses divines, comme le peintre précède le tableau, l'architecte l'édifice ; aveu manifeste que ces choses divines, comme l'architecture, comme la peinture, sont d'institution humaine. D'où il suit qu'il ne traite d'aucune nature des dieux, et, sans s'expliquer nettement, il le laisse entendre aux habiles. En effet, il se sert d'une expression équivoque, qui, dans l'acception ordinaire, se prend pour « quelque, » mais peut également signifier « aucun. » Car « aucun » exclut « tout » et « partie. » Et ne dit-il pas : « s'il s'agissait de toute la nature des dieux, l'ordre serait d'en parler avant les choses humaines ? » Et comme la vérité le proclame sans lui, ne fût-il question que d'une partie de la nature divine, encore devrait-elle précéder les choses humaines. Si c'est avec raison qu'elle vient à la suite, elle n'est point. C'en est donc pas que Varron veuille préférer les choses humaines aux divines, mais c'est qu'il ne veut pas préférer l'imaginaire au réel ; car, lorsqu'il traite la question humaine, il

etiam ipsa res præcedat humanas? an indigna est præferri etiam universæ naturæ hominum pars aliqua deorum? Quod si multum est ut aliqua pars divina præponatur universis rebus humanis, saltem digna est vel Romanis: rerum quippe humanarum libros, non quantum ad orbem terrarum, sed quantum ad solam Romam pertinet, scripsit. Quos tamen rerum divinarum libris se dixit scribendi ordine merito prætulisse, sicut pictorem tabulæ pictæ, sicut fabrum ædificio; apertissime confitens quod etiam istæ res divinæ, sicut pictura, sicut structura, ab hominibus institutæ sint. Restat ut de nulla deorum natura scripsisse intelligatur; neque hoc aperte dicere voluisse, sed intelligentibus reliquisset. Ubi enim dicitur, Non omnis, usitate quidem intelligitur aliqua: sed potest intelligi et nulla; quoniam quæ nulla est, nec omnis, nec aliqua est. Nam, ut ipse dicit, si omnis esset natura deorum de qua scriberet, scribendi ordine rebus humanis præponenda esset: ut autem et ipso tacente veritas clamat, præponenda esset certe rebus romanis, etiam si non omnis, sed saltem aliqua esset: recte autem postponitur; ergo nulla est. Non itaque rebus divinis anteferre voluit res humanas, sed rebus veris noluit anteferre res falsas. In his enim, quæ scripsit de rebus humanis, secutus est historiam rerum gestarum: quæ autem de

s'appuie sur l'histoire des faits accomplis. Quant à la question divine, que peut-il invoquer ? des opinions vaines et chimériques. Et c'est ce qu'il fait entendre avec une rare habileté d'expression, non-seulement par l'ordre même qu'il suit, mais encore par la raison qu'il en donne. Si sur ce point il eût gardé le silence, peut-être soutiendrait-on que telle n'était pas sa pensée. Or la raison qu'il rend lui-même ne permet à cet égard aucune autre conjecture, comme il le prouve assez clairement. Il ne préfère pas la nature humaine à la nature divine, mais les hommes à leurs institutions. Ainsi, l'objet de son traité des choses divines n'est nullement la vérité, essentielle à la nature, mais la fausseté, attribut de l'erreur. Lui-même le reconnaît ; et l'aveu en est encore plus formel dans le passage que j'ai signalé au quatrième livre, où il dit qu'il suivrait les principes de la nature, s'il fondait une nouvelle cité, mais qu'enfant de la vieille Rome, il lui était impossible de se dérober au joug de la coutume.

V. Et pourquoi admet-il trois genres de théologie ou science des dieux, qu'il nomme mythique, physique et civile ? Quelle est la raison de cette distinction ? Si l'usage le permettait, nous traduirions « mythique » par « fabuleux : » car l'expression grecque *mythe* signifie fable. Quant au synonyme « naturel, » l'usage l'autorise ; et le terme « civil, » Varron lui-même l'emploie. « On appelle mythique, ajoute-t-il, la théologie des poètes ; physique, celle

his, quas divinas vocat, quid nisi opiniones rerum vanarum? Hoc est nimirum, quod voluit subtili significatione monstrare; non solum scribens de his posterius quam de illis, sed etiam rationem reddens cur id fecerit. Quam si tacuisset, aliter hoc factum ejus ab aliis fortasse defenderetur. In ea vero ipsa ratione, quam reddidit, nec aliis quidquam reliquit pro arbitrio suspicari, et satis probavit homines se præposuisse institutis hominum, non naturam hominum naturæ deorum. Ita se libros rerum divinarum, non de veritate quæ pertinet ad naturam, sed de falsitate quæ pertinet ad errorem, scripsisse confessus est. Quod apertius alibi posuit, sicut in quarto libro commemoravi, ex naturæ formula se scripturum fuisse, si novam ipse conderet civitatem; quia vero jam veterem invenerat, non se potuisse nisi ejus consuetudinem sequi.

V. Deinde illud quale est, quod tria genera theologiæ dicit esse, id est rationis quæ de diis explicatur, eorumque unum mythicon appellari, alterum physicon, tertium civile? Latine si usus admitteret, genus quod primum posuit, fabulare appellaremus; sed fabulosum dicamus: a fabulis enim mythicon dictum est; quoniam *μῦθος* græce fabula dicitur. Secundum autem ut naturale dicatur, jam et consuetudo locutionis admittit. Tertium etiam ipse latine enuntiavit, quod civile appellatur. Deinde ait:

des philosophes; civile, celle des peuples. La première, dit-il encore, admet beaucoup de faits contraires à la dignité et à la nature des immortels. C'est un Dieu qui naît ou de la tête, ou de la cuisse, ou de quelques gouttes de sang; c'est un dieu voleur, c'est un dieu adultère, c'est un dieu au service de l'homme. Enfin on attribue aux dieux tous les désordres, non-seulement des hommes, mais des hommes les plus infâmes. » Ainsi, quand il peut, quand il ose, quand il croit le pouvoir impunément, Varron déclare sans obscurité, sans équivoque, de quel opprobre ces fables menteuses flétrissent la nature des dieux, car il parle ici, non de la théologie naturelle ou civile, mais de la théologie fabuleuse, qu'il croit pouvoir librement accuser. Et maintenant voici comment il s'exprime sur la théologie naturelle : « Les philosophes, dit-il, ont laissé sur ce sujet de nombreux ouvrages, où ils recherchent le nombre, la résidence, l'espèce et la nature des dieux? Quand ont-ils commencé? ou bien sont-ils de toute éternité? Quel est le principe de leur être? Est-ce le feu, comme le pense Héraclite? ou les nombres, au sentiment de Pythagore? ou les atomes, suivant Épicure? toutes questions qu'il est plus sûr de débattre dans l'enceinte de l'école qu'en public, au Forum. » Il ne trouve rien à censurer dans cette théologie naturelle, théologie des philosophes. Il se contente de rap-

Mythicon appellat, quo maxime utuntur poetæ; physicon, quo philosophi; civile, quo populi. Primum, inquit, quod dixi, in eo sunt multa contra dignitatem et naturam immortalium ficta. In hoc enim est, ut deus alius ex capite, alius ex femore sit, alius ex guttis sanguinis natus: in hoc, ut dii furati sint, ut adulteraverint, ut servierint homini: denique in hoc omnia diis attribuuntur, quæ non modo in hominem, sed etiam quæ in contemptissimum hominem cadere possunt. Hic certe ubi potuit, ubi ausus est, ubi impunitum putavit, quanta mendacissimis fabulis naturæ deorum fieret injuria, sine caligine ullius ambiguitatis expressit. Loquebatur enim, non de naturali theologia, non de civili, sed de fabulosa, quam libere a se putavit esse culpandam.

Videamus quid de altera dicat, *Secundum genus est, inquit, quod demonstravi, de quo multos libros philosophi reliquerunt: in quibus est, dii qui sint, ubi, quod genus, quale, a quodam tempore, an a sempiterno fuerint dii; ex igne sint, ut credit Heraclitus an ex numeris, ut Pythagoras; an ex atomis, ut ait Epicurus; Sic alia quæ facilius intra parietes in schola, quam extra in foro ferre possunt aures. Nihil in hoc genere culpavit, quod physicon vocant, et ad philosophos pertinet: tantum quod eorum inter se controversias*

peler la diversité de leurs opinions qui enfante tant de sectes dissidentes. Et cependant il éloigne cette théologie du Forum, il la renferme dans les murs de l'école; il la dérobe au peuple, et lui abandonne celle qui n'est que mensonge et obscénités. Chastes oreilles des peuples! chastes oreilles romaines! leur délicatesse ne peut souffrir les disputes des philosophes sur les dieux immortels; mais les chants des poètes, mais les jeux des histrions, attentatoires à la dignité de ces dieux, mais ces actions imaginaires que l'on n'imputerait pas au plus méprisable des hommes, on les supporte; que dis-je? on les accueille avec joie. Et l'on croit que les dieux y prennent plaisir et que ces spectacles apaisent leur courroux. Sachons distinguer, me dira-t-on, la théologie fabuleuse et naturelle de la théologie civile. Et Varron lui-même n'en fait-il pas la différence? Voyons donc comment il explique cette théologie civile. Je comprends sans peine pourquoi il faut séparer la théologie fabuleuse: c'est qu'elle est fautive, c'est qu'elle est honteuse, c'est qu'elle est indigne. Mais quoi! vouloir séparer la théologie naturelle de la civile, n'est-ce pas avouer que, la civile même est une erreur? si en effet elle est naturelle, que lui reproche-t-on pour l'exclure? si elle n'est pas naturelle, quels titres lui reconnaît-on pour l'admettre? Et voici pourquoi Varron aborde la question des choses humaines avant celles des choses divines, c'est qu'en traitant la dernière, il n'atteint pas

commemoravit, per quos facta est dissidentium multitudo sectarum. Removit tamen hoc genus a foro, id est a populis; scholis vero et parietibus clausit: illud autem primum mendacissimum atque turpissimum a civitatibus non removit. O religiosas aures populares, atque in his etiam romanas! Quod de diis immortalibus philosophi disputant, ferre non possunt: quod vero poetæ canunt, et histriones agunt, quia contra dignitatem ac naturam immortalium ficta sunt, quia non modo in hominem, sed etiam in contemptissimum hominem cadere possunt, non solum ferunt, sed etiam libenter audiunt. Neque in tantum, sed diis quoque ipsis hæc placere, et per hæc eos placandos esse decernunt.

Dixerit aliquis, Hæc duo genera, mythicon et physicon, id est fabulosum atque naturale, discernamus ab hoc civili, de quo nunc agitur; unde illa et ipse discrevit: jamque ipsum civile videamus qualiter explicet. Video quidem, cur debeat discerni fabulosum: quia falsum, quia turpe, quia indignum est. Naturale autem a civili velle discernere, quid est aliud, quam etiam ipsum civile fateri esse mendosum? Si enim illud naturale est, quid habet reprehensionis, ut excludatur? si autem hoc quod civile dicitur, naturale non est, quid habet meriti, ut admittatur? Hæc nempe illa causa est, quare prius scripserit de rebus humanis,

la nature des dieux, mais les institutions des hommes. Examinons néanmoins cette théologie civile. « Elle est, dit Varron, la science nécessaire à tous les citoyens des villes et surtout aux pontifes, science pratique qui règle quels dieux il faut honorer publiquement, à quels pieux devoirs, à quels sacrifices chacun est obligé. » Écoutons encore les paroles suivantes : « La première théologie, dit-il, est propre au théâtre, la seconde au monde, la troisième à la cité. » A laquelle donne-t-il la préférence? Évidemment à la seconde; car, suivant son témoignage, elle appartient au monde, et rien, au sentiment des philosophes, n'est plus excellent que le monde. Quant aux deux autres, la première et la dernière, celle du théâtre, celle de la cité, il les distingue et les sépare. Car il ne s'en va pas nécessairement que ce qui appartient à la cité appartienne au monde. Ne peut-il pas arriver qu'égarée par de fausses opinions, la cité professe un culte et des croyances dont l'objet n'existe ni dans le monde, ni hors du monde? Où est le théâtre, sinon dans la cité? qui l'a institué, sinon la cité? et pourquoi l'a-t-elle institué, sinon pour les jeux scéniques? et où figurent ces jeux scéniques, sinon entre les choses divines dont Varron parle avec tant d'art?

VI. O Marcus Varron, tu es le plus pénétrant et sans aucun doute le plus savant de tous les hommes; homme toutefois, et

posterius de divinis; quoniam in divinis rebus non naturam, sed hominum instituta secutus est. Intueamur sane et civilem theologiam. *Tertium genus est*, inquit, *quod in urbibus cives, maxime sacerdotes, nosse atque administrare debent. In quo est, quos deos publice colere, quæ sacra ac sacrificia facere quemque par sit.* Adhuc quod sequitur attendamus. *Prima*, inquit, *theologia maxime accommodata est ad theatrum, secunda ad mundum, tertia ad urbem.* Quis non videat, cui palmam dederit? Utique secundæ, quam supra dixit esse philosophorum. Hanc enim pertinere testatur ad mundum, quo isti nihil esse excellentius opinantur in rebus. Duas vero illas theologias, primam et tertiam, theatri scilicet atque urbis, distinxit, an junxit? Videmus enim non continuo quod est urbis, pertinere posse et ad mundum; quamvis urbes esse videamus in mundo: fieri enim potest ut in urbe, secundum falsas opiniones, ea colantur et ea credantur, quorum in mundo vel extra mundum natura sit nusquam: theatrum vero ubi est, nisi in urbe? quis theatrum instituit, nisi civitas? propter quid instituit, nisi propter ludos scenicos? ubi sunt ludi scenici, nisi in rebus divinis, de quibus hi libri tanta solertia conscribuntur?

VI. O Marce Varro, cum sis homo omnium acutissimus et sine ulla dubitatione doctissimus, sed tamen homo, non Deus, nec Spiritu Dei

non pas dieu, ni même un homme élevé par l'esprit de Dieu en lumière et en liberté, pour découvrir et annoncer les choses divines; tu vois clairement combien il importe de les séparer du mensonge et du néant des choses humaines, mais tu crains d'offenser les opinions immorales et les superstitieuses coutumes des peuples. Et cependant combien ils répugnent à la nature des dieux, de ces dieux mêmes tels que la faiblesse de l'esprit humain se les figurent dans les éléments du monde, tu le sais toi-même après sérieux examen, et tous vos livres le publient hautement. Que fait donc ici l'esprit de l'homme, si excellent qu'il soit? Et cette science humaine que tu possèdes, variée et profonde, vient-elle à ton secours en ce passage critique, tu voudrais honorer les dieux naturels; tu es enchaîné aux autels des dieux civils. Tu en trouves de fabuleux, sur lesquels tu te soulages plus librement de l'indignation qui t'opresse; et, telle soit ou non ta volonté, l'amertume de tes paroles rejaillit sur ces dieux civils. Ne dis-tu pas, en effet, que les dieux fabuleux sont propres au théâtre; les dieux naturels, au monde; les dieux civils, à la cité? Et le monde n'est-il pas l'œuvre de Dieu; le théâtre et la cité, celle des hommes? et les dieux dont on rit au théâtre ne sont-ils pas les mêmes qu'on adore dans le temple? et les dieux à qui l'on consacre des jeux sont-ils différents de ceux à qui l'on immole des victimes? Ne serait-il pas plus sincère, plus vrai, de diviser les dieux en dieux naturels et dieux institués par les hommes; et d'avouer que, sur ces divinités d'institution humaine, le langage

ad videnda et annuntianda divina in veritatem libertatemque subvectus, cernis quidem quam sint res diviniæ ab humanis nugis atque mendaciis dirimendæ : sed vitiosissimas populorum opiniones et consuetudines in superstitionibus publicis vereris offendere, quas a deorum natura abhorre-re, vel talium, quales in hujus mundi elementis humani animi suspicatur infirmitas, et sentis ipse, cum eas usquequaque consideras, et omnis vestra litteratura circumsonat. Quid hic agit humanum quamvis excellentissimum ingenium? quid tibi humana licet multiplex ingensque doctrina in his angustiis suffragatur? Naturales deos colere cupis, civiles cogis : invenisti alios fabulosos, in quos liberius quod sentis evomas, unde et istos civiles velis nolisve profundas. Dicis quippe fabulosos accommodatos esse ad theatrum, naturales ad mundum, civiles ad urbem : enim mundus opus sit divinum, urbes vero et theatra opera sint hominum; nec alii dii rideantur in theatris, quam qui adorantur in templis; nec aliis ludos exhibeatis, quam quibus victimas immolatis. Quanto liberius subtiliusque ista divideres, dicens alios esse deos naturales, alios ab hominibus institutos; sed de institutis aliud habere litte-

des poètes n'est plus celui des prêtres, quoique le lien d'une commune erreur les associe fraternellement dans une égale complaisance pour les démons, ces mortels ennemis de la doctrine de vérité.

Laissant à l'écart cette théologie naturelle dont nous parlerons bientôt, faut-il, dis-moi, solliciter ou attendre la vie éternelle de ces dieux des poètes, de ces dieux du théâtre? Loin de nous, Dieu nous garde, le vrai Dieu, de cette sacrilège démenche! Quoi! à ces dieux, amis de tant d'horreurs, et que ces spectacles apaisent, demander la vie éternelle! non, le délire le plus furieux ne saurait rouler au fond de cet abîme d'impiété. Ni la théologie fabuleuse, ni la théologie civile, n'obtiennent à personne la vie éternelle: l'une imagine, l'autre favorise de honteuses fictions sur les dieux; l'une sème, l'autre moissonne; l'une répand, l'autre recueille le mensonge; l'une flétrit les choses divines de crimes supposés, l'autre comprend parmi les choses divines la représentation de ces crimes; l'une raconte en vers ces criminelles imaginations des hommes, l'autre les consacre aux dieux mêmes par des fêtes solennelles; l'une chante leurs infâmes désordres, l'autre les aime; l'une les dévoile ou les invente, l'autre leur rend témoignage comme vrais, ou s'en divertit, quoique faux. Impures, détestables toutes deux, la théologie du théâtre fait profession publique d'impudicité, et la théologie civile lui emprunte sa vile parure. Et l'on attendrait la vie éter-

ras poetarum, aliud sacerdotum; utrasque tamen ita esse inter se amicas consortio falsitatis, ut gratæ sint utræque dæmonibus, quibus inimica est doctrina veritatis?

Sequestrata igitur paululum theologia, quam naturalem vocant, de qua postea disserendum est, placetne tandem vitam æternam peti aut sperari a diis poeticis, theatricis, ludicris, scenicis? Absit: imo avertat Deus verus tam immanem sacrilegamque dementiam. Quid, ab eis diis, quibus hæc placent, et quos hæc placant, cum eorum illic crimina frequententur, vita æterna poscenda est? Nemo, ut arbitror, usque ad tantum præcipitium furiosissimæ impietatis insanit. Nec fabulosa igitur, nec civili theologia sempiternam quisquam adipiscitur vitam. Illa enim de diis turpia fingendo seminat, hæc favendo metit: illa mendacia spargit, hæc colligit: illa res divinas falsis criminibus insectatur, hæc eorum criminum ludos in divinis rebus amplectitur: illa de diis nefanda figmenta hominum carminibus personat, hæc ea deorum ipsorum festivitatis consecrat: facinora et flagitia numinum illa cantat, hæc amat: illa prodit, aut fingit; hæc autem aut attestatur veris, aut oblectatur et falsis. Ambæ turpes, ambæque damnabiles: sed illa, quæ theatrica est, publicam turpitudinem profitetur; ista, quæ urbana est, illius turpitu-

nelle de ce qui souille cette vie temporelle et passagère! si ce n'est que la compagnie des hommes d'iniquité qui s'insinuent dans nos affections et gagnent notre complicité, corrompe à la vérité notre vie, et qu'au contraire elle demeure pure dans la société des démons à qui l'on fait un culte de leurs propres crimes? crimes vrais? quels monstres! — crimes faux? quel culte! Mais peut-être quelqu'un, ignorant de tout ceci, croira-t-il que les seuls chants des poètes et les seuls jeux de la scène proclament ou représentent ces actions indignes de la majesté divine, actions ridicules, odieuses, et que les mystères célébrés par les prêtres, et non par les histrions, sont purs de tant d'obscénités. S'il en était ainsi, eût-on jamais pensé qu'il fallût consacrer aux dieux ces infâmes jeux de la scène? les dieux eussent-ils jamais réclamé ces abominables honneurs? Mais, si le théâtre lui rend ce culte effronté, c'est que le temple n'est pas plus chaste. Ainsi l'auteur que je cite, cherchant à distinguer la théologie civile de la fabuleuse et de la naturelle, nous la représente plutôt comme un mélange de l'une et de l'autre que comme une théologie distincte; car il dit que les compositions des poètes sont au-dessous de la croyance des peuples, et que l'enseignement des philosophes surpasse la portée du vulgaire. Et cependant, malgré la répugnance mutuelle des deux théologies, on a beaucoup emprunté à l'une et à l'autre pour former la religion civile. « En traitant de cette

dine ornatur. Hinc sine vita æterna sperabitur, unde ista brevis temporalisque polluitur? an vero vitam polluit consortium nefariorum hominum, si se inserant affectionibus et assensionibus nostris, et vitam non polluit societas dæmonum, qui coluntur criminibus suis? Si veris, quam mali? si falsis, quam male?

Hæc cum dicimus, videri fortasse cuipiam nimis harum rerum ignaro potest ea sola de diis talibus majestati indigna divinæ, et ridicula, detestabilia celebrari, quæ poeticis cantantur carminibus, et ludis scenicis actantur; sacra vero illa, quæ non histriones, sed sacerdotes agunt, ab omni esse dedecore purgata et aliena. Hoc si ita esset, nunquam theatricas turpitudines in eorum honorem quisquam celebrandas esse censeret, nunquam eas ipsi dii præciperent sibimet exhiberi. Sed ideo nihil pudet ab obsequium deorum talia gerere in theatris, quia similia geruntur in templis. Denique cum memoratus auctor civilem theologiam a fabulosa et naturali, tertiam quamdam sui generis, distinguere conaretur, eam magis ex utraque temperatam, quam ab utraque separatam intelligi voluit. Ait enim, ea quæ scribunt poetæ, minus esse quam ut populi sequi debeant; quæ autem philosophi, plus quam ut ea vulgum scrutari expediat. *Quæ sic abhorrent, inquit, ut tamen ex utroque*

dernière, dit-il, ses rapports avec celle des poètes ressortiront naturellement. Mais il faut qu'elle nous donne commerce avec les philosophes de préférence aux poètes. » On ne peut donc nier certaines affinités avec les poètes. Et toutefois il dit ailleurs que sur les généalogies des dieux, les peuples se sont plutôt attachés aux poètes qu'aux philosophes. C'est qu'il dit tantôt ce qu'on doit faire, et tantôt ce qu'on fait. Il ajoute que les philosophes ont écrit pour l'utilité et les poètes pour le plaisir. Donc ce que les poètes ont écrit, ce que les peuples ne doivent point imiter, ce sont ces crimes des dieux qui précisément divertissent et les peuples et les dieux. Les poètes, de son aveu, écrivent pour le plaisir et non pour l'utilité, et cependant ils écrivent ce que les dieux demandent et ce que les peuples leur dédient.

VII. Ainsi à la théologie civile revient cette théologie fabuleuse, cette théologie des théâtres et de la scène, remplie de souillures et d'infamies; celle qu'un jugement unanime condamne et rejette, fait partie de celle à qui l'on croit devoir un culte, des honneurs; et l'une n'est pas attachée à l'autre, de force, comme un membre étranger au reste du corps, non le rapport est parfait; c'est l'intime union d'un organe naturel. Voyez les statues des dieux; démentent-elles la physionomie, l'âge, le sexe, l'attitude que leur donnent les poètes? S'ils ont un Jupiter barbu, un Mercure sans barbe, le Jupiter, le Mercure des pontifes sont-ils différents? Priape

genere ad civiles rationes assumpta sint non pauca. Quare quæ sunt communia cum poetis, una cum civilibus scribemus : e quibus major societas debet esse nobis cum philosophis, quam cum poetis. Non ergo nulla cum poetis. Et tamen alio loco dicit de generationibus deorum magis ad poetas quam ad physicos fuisse populos inclinatos. Hic enim dixit quid fieri debeat; ibi, quid fiat. Physicos dixit utilitatis causa scripsisse; poetas, delectationis. Ac per hoc ea quæ a poetis conscripta populi sequi non debent, crimina sunt deorum : quæ tamen delectant et populos et deos. Delectationis enim causa, sicut dicit, scribunt poetæ, non utilitatis : ea tamen scribunt, quæ dii expetant, populi exhibeant.

VII. Revocatur igitur ad theologiam civilem theologia fabulosa, theatrica, scenica, indignitatis et turpitudinis plena : et hæc tota, quæ merito culpanda et respuenda judicatur, pars hujus est, quæ colenda et observanda censeatur; non sane pars incongrua, sicut ostendere institui, et quæ ab universo corpore aliena importune illi connexa atque suspensa sit, sed omnino consona, et tanquam ejusdem corporis membrum convenientissime copulata. Quid enim aliud ostendunt illa simulacra, formæ, ætates, sexus, habitus deorum? numquid barbatum Jovem, imberbem Mercurium poetæ habent, pontifices non habent? numquid Priapo mimi, non etiam

est-il moins obscène chez les bouffons que chez les prêtres? Les dieux sacrés offrent-ils à l'adoration un Priape différent de celui que le théâtre livre aux risées? Saturne vieillard, Apollon adolescent ne sont-ils que des masques d'histrions, et non des statues de dieux? Pourquoi Forculus qui préside aux portes, Limentinus au seuil, sont-ils mâles, tandis que leur compagne Cardea qui veille sur le gond est une femme? Ne trouve-t-on dans les livres des choses divines des détails que la gravité des poètes juge indignes de leurs chants? La Diane de la scène marche-t-elle armée, tandis que la Diane de la ville est simplement une jeune fille? Apollon n'est-il cithariste qu'au théâtre, et ne l'est-il plus à Delphes? Mais tout cela est honnête au prix du reste. Quel sentiment ont de Jupiter ceux qui placent sa nourrice au Capitole? Ne confirment-ils point le témoignage d'Évhémère qui assure, non pas avec la légèreté d'un mythologue, mais avec l'exactitude d'un historien, que ces dieux ont été des hommes soumis à la mort? Et quand on appelle à la table de Jupiter ces divinités parasites, n'est-ce pas pour changer le culte en bouffonnerie? Qu'un mime s'avise de dire que des parasites sont admis au festin de Jupiter, ne veut-il pas faire rire? Et Varron le dit; il le dit, quand il veut attirer aux dieux non des railleries, mais des hommages; il le dit, dans ses livres, non des choses humaines, mais des choses divines; non quand il décrit les jeux scéniques, mais quand il nous révèle les droits du Capitole. Enfin la

sacerdotes enormia pudenda fecerunt? an aliter stat adorandus in locis sacris, quam procedit ridendus in theatris? num Saturnus senex, Apollo ephesus, ita personæ sunt histrionum, ut non sint statuæ delubrorum? cur Forculus, qui foribus præest, et Limentinus, qui limini, dii sunt masculi, atque inter hos Cardea femina est, quæ cardinem servat? Nonne ista in rerum divinarum libris reperiuntur, quæ graves poetæ suis carminibus indigna duxerunt? numquid Diana theatrica portat arma, et urbana simpliciter virgo est? numquid scenicus Apollo citharista est, et ab hac arte Delphicus vacat? Sed hæc honestiora sunt in comparatione turpiorum. Quid de ipso Jove senserunt, qui ejus nutricem in Capitolio posuerunt? Nonne attestati sunt Euhemero, qui omnes tales deos non fabulosa garrulitate, sed historica diligentia homines fuisse mortalesque conscripsit? Epulones etiam deos, parasitos Jovis, ad ejus mensam qui constituerunt, quid aliud quam mimica sacra esse voluerunt? Nam parasitos Jovis ad ejus convivium adhibitos si mimus dixisset, risum utique quæsisse videretur. Varro dixit; non cum irrideret deos, sed cum commendaret, hoc dixit: divinarum, non humanarum rerum libri, hoc eum scripsisse testantur; nec ubi ludos scenicos exponebat, sed ubi

force de la vérité le contraint d'avouer qu'en revêtant les dieux de formes humaines, l'homme les avait crus sensibles aux voluptés de l'homme : car les malins esprits ne manquent pas à leur rôle ; ils ne manquent pas de confirmer par l'illusion dans les âmes humaines ces pernicieuses opinions. Ainsi le surveillant du temple d'Hercule, se trouvant libre et désœuvré, se mit à jouer seul aux dés, d'une main pour Hercule, et de l'autre pour lui-même, à condition que, s'il gagnait, il ferait un festin des offrandes du temple et obtiendrait à ce prix les faveurs d'une maîtresse, et, si la chance se déclarait pour Hercule, il pourvoirait à ses frais aux plaisirs du dieu. S'étant donc vaincu lui-même au profit de son adversaire, il lui présenta le festin convenu et la fameuse courtisane Larentina. Cette femme s'endort dans le temple, et se voit en songe unie à Hercule, qui lui dit que le jeune homme qu'elle rencontrera d'abord au sortir du temple acquittera la dette d'Hercule. Et en effet le premier qui s'offrit à sa vue, était un jeune homme fort riche nommé Tarutius, qui, l'ayant eue longtemps auprès de lui, la laissa par sa mort héritière de tous ses biens. Maîtresse d'une immense fortune, et jalouse de se montrer reconnaissante des faveurs célestes, Larentina crut plaire aux dieux en instituant le peuple romain son héritier. Elle disparut alors, et l'on trouva son testament, qui lui valut,

Capitolina jura pandebat. Denique a talibus vincitur, et fatetur, sicut forma humana deos fecerunt, ita eos delectari humanis voluptatibus credidisse.

Non enim et maligni spiritus suo negotio defuerunt, ut has noxias opiniones humanarum mentium ludificatione firmarent. Unde etiam illud est, quod Herculis ædituus otiosus atque feriatuus lusit tesseris secum, utraque manu alternante, in una constituens Herculem, in altera se ipsum; sub ea conditione, ut, si ipse vicisset, de stipe templi sibi cœnam pararet, amicamque conduceret; si autem victoria Herculis fieret, hoc idem de pecunia sua voluptati Herculis exhiberet : deinde cum a se ipso tanquam ab Hercule victus esset, debitam cœnam et nobilissimam meretricem Larentinam deo Herculi dedit. At illa cum dormivisset in templo, vidit in somnis Herculem sibi esse commixtum, sibi que dixisse, quod inde discedens cui primum juveni obvia fieret, apud illum esset inventura mercedem, quam sibi credere deberet ab Hercule persolutam. Ac sic abeunti cum primus juvenis ditissimus Tarutius occurrisset, eamque dilectam secum diutius habuisset, illa hærede relicta defunctus est. Quæ amplissimam adeptæ pecuniam, ne divinæ mercedi videretur ingrata, quod acceptissimum putavit esse numinibus, populum romanum etiam ipsa scripsit hæredem ; atque illa non comparente, inventum est

dit-on, à elle-même les honneurs divins. Si les poètes inventaient, si les comédiens représentaient de pareilles fictions, on dirait assurément qu'elles appartiennent à la théologie fabuleuse et n'ont aucun rapport avec la majesté de la théologie civile. Or, quand un auteur si célèbre rapporte ces infamies, non comme imaginations des poètes, mais comme religion des peuples; non comme orgies de théâtre, mais comme pieuses cérémonies; comme institutions, non de la théologie fabuleuse, mais de la théologie civile, ce n'est pas en vain que les historiens représentent sous le masque la honte des dieux, qui est sans mesure, mais c'est en vain que les pontifes, dans les rites sacrés, leur prêtent une décence qui leur est inconnue. Junon a ses mystères, et cela dans sa chère île de Samos, où l'on célèbre son mariage avec Jupiter. Cérès a ses mystères, où l'on cherche Proserpine enlevée par Pluton. Vénus a ses mystères, où l'on pleure le jeune et bel Adonis, son amant, expiré sous la dent d'un sanglier. La mère des dieux a ses mystères, où des eunuques, qu'on appelle Galles, déplorent par leur propre infortune celle d'Atys, charmant jeune homme qu'elle adore, triste victime de sa jalousie de femme. Les fictions de la scène sont moins effrontées. Où est donc la raison de vouloir séparer ces actions fabuleuses, qui appartiennent au théâtre, de cette théologie civile qu'on prétend rattacher à la cité, comme on sépare l'honnête et le décent de l'ignoble et de l'obscène? Eh

testamentum : quibus meritis eam ferunt etiam honores meruisse divinos.

Hæc si poetæ fingerent, si mimi agerent, ad fabulosam theologiam dicerentur procul dubio pertinere, et a civilis theologiæ dignitate separanda judicarentur. Cum vero hæc dedecora, non poetarum, sed populorum; non mimorum, sed sacrorum; non theatrorum, sed templorum; id est non fabulosæ, sed civilis theologiæ, a tanto auctore produntur; non frustra histriones ludicris artibus fingunt deorum, quæ tanta est, turpitudinem, sed plane frustra sacerdotes velut sacris ritibus conantur fingere deorum, quæ nulla est, honestatem. Sacra sunt Junonis, et hæc in ejus dilecta insula Samo celebrantur, ubi nuptum data est Jovi. Sacra sunt Cereris, ubi a Plutone rapta Proserpina quæritur. Sacra sunt Veneris, ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formosissimus plangitur. Sacra sunt Matris deûm, ubi Atys pulcher adolescens ab ea dilectus et muliebri zelo abscisus, etiam hominum abscisorum, quos Gallos vocant, infelicitate deploratur. Hæc cum deformiora sint omni scenica fœditate, quid est quod fabulosa de diis figmenta poetarum ad theatrum videlicet pertinentia velut discernere nituntur a civili theologia, quam pertinere ad urbem volunt, quasi ab honestis et dignis in-

quoi ! n'aurait-on pas plutôt à rendre grâces aux historiens, d'épargner les yeux des hommes, et de ne pas dévoiler sur la scène ce que cache l'enceinte du sanctuaire ? Que faut-il penser de ces mystères accomplis dans les ténèbres, quand ceux que l'on produit au jour sont si détestables ? Que se passe-t-il en secret avec ces hommes énervés et infâmes ? Les païens le savent ; mais ces hommes eux-mêmes, mais leur déplorable et honteuse dégradation, est-ce un secret qu'on puisse nous cacher ? Qu'ils persuadent, s'ils peuvent, qu'il ne se pratique rien que de religieux par le ministère de tels hommes ; — mais que de tels hommes soient rangés et figurent parmi les choses saintes, le niera-t-on ? Nous ignorons les mystères, mais nous connaissons les pontifes. Nous savons encore ce qui se passe sur la scène où jamais ne parut, fût-ce même dans un chœur de courtisanes, pareil monstre de lubricité ; et cependant ces comédiens sont marqués du sceau de l'opprobre et de l'infamie ; et jamais un honnête homme ne pourrait se charger de leur rôle. Quels sont donc ces mystères où la religion admet pour ministres des hommes que l'obscénité même du Thymèle repousse ?

VIII. Mais à tout cela, dit-on, il est un sens caché, des raisons naturelles qui veulent être expliquées. Comme si, dans cette question, il s'agissait de rechercher les secrets de la physique, et non ceux de la théologie ; la connaissance de la nature, et non celle de Dieu. Car, bien que le vrai Dieu soit Dieu par nature et

digna et turpia? Itaque potius est unde gratiæ debeantur histrionibus, qui oculis hominum pepercunt, nec omnia spectaculis nudaverunt, quæ sacrarum ædium parietibus occuluntur. Quid de sacris eorum boni sentiendum est, quæ tenebris operiuntur, cum tam sint detestabilia, quæ proferuntur in lucem? Et certe quid in occulto agant per abscisos et molles, ipsi viderint : eosdem tamen homines infeliciter ac turpiter enervatos atque corruptos minime occultare potuerunt. Persuadeant cui possunt, se aliquid sanctum per tales agere homines ; quos inter sua sancta numerari atque versari negare non possunt. Nescimus quid agant, sed scimus per quales agant. Novimus enim quæ agantur in scena, quo nunquam, vel in choro meretricum, abscisus aut mollis intravit : et tamen etiam ipsa turpes et infames agunt ; neque enim ab honestis agi debuerunt. Quæ sunt ergo illa sacra, quibus agendis tales elegit sanctitas, quales nec thymelica in se admittit obscenitas?

VIII. At enim habent ista physiologicas quasdam, sicut aiunt, id est naturalium rationum, interpretationes. Quasi vero nos in hac disputatione physiologiam quæramus, et non theologiam ; id est rationem, non naturæ, sed Dei. Quamvis enim qui verus Deus est, non opinione, sed

non par opinion , toute nature pourtant n'est pas Dieu. L'homme en effet , l'animal , l'arbre , la pierre , sont autant de natures , et nulle d'elles n'est Dieu. Que si l'explication des mystères de la mère des dieux nous apprend en définitive qu'elle n'est autre que la terre , est-il besoin de recherches plus longues et d'investigations différentes ? Est-il une preuve plus évidente à l'appui de l'opinion qui affirme que tous les dieux ont été des hommes ? Ils sont sortis de terre , puisque la terre est leur mère. Or , selon la vraie théologie , la terre n'est pas la mère de Dieu ; elle est son ouvrage. Mais , de quelque façon que l'on interprète ces mystères et qu'on les rattache à l'ordre naturel , toujours est-il certain que la honte de ces hommes efféminés est une violation de la nature. Désordres , crime , infamie professés à la face des autels , et que les derniers des hommes , au milieu des tortures , rougiraient de confesser ! Et d'ailleurs , si ces mystères , convaincus d'être plus honteux que toutes les turpitudes de la scène , s'excusent et se justifient comme étant des emblèmes de la nature , pourquoi ne pas excuser , ne pas justifier de la sorte les fictions des poètes ? Eux aussi renferment un sens caché. La plus sauvage , la plus odieuse de leurs imaginations , n'est-elle pas une allégorie ? Saturne dévorant ses enfants , c'est , suivant plusieurs interprètes , la durée du temps qui consume tout ce qu'elle produit , ou , suivant l'opinion de Varron , c'est la semence qui retombe sur la terre

natura sit Deus : non tamen omnis natura deus est ; quia et hominis , et pecoris , et arboris , et lapidis utique natura est , quorum nihil est Deus. Si autem interpretationis hujus , quando agitur de sacris Matris deum , caput est certe quod mater deum terra est , quid ultra quaerimus , quid cetera perscrutamur ? Quid evidentius suffragatur eis , qui dicunt , omnes istos deos homines fuisse ? Sicut enim sunt terrigenae , sic eis mater est terra. In vera autem theologia opus Dei est terra , non mater. Verumtamen quoquo modo sacra ejus interpretentur , et referant ad rerum naturam ; viros muliebria pati , non est secundum naturam , sed contra naturam. Hic morbus , hoc crimen , hoc dedecus habet inter illa sacra professionem , quod in vitiosis hominum moribus vix habet inter tormenta confessionem. Deinde si ista sacra , quae scenicis turpitudinibus convincuntur esse foediora , hinc excusantur atque purgantur , quod habent interpretationes suas , quibus ostendantur rerum significare naturam ; cur non etiam poetica similiter excusentur atque purgentur ? Multi enim et ipsa ad eundem modum interpretati sunt : usque adeo ut quod ab eis immanissimum et infandissimum dicitur , Saturnum suos filios devorasse , ita nonnulli intrententur , quod longinquitas temporis , quae Saturni nomine significatur , quidquid gignit ipsa consumat : vel , sicut idem

d'où elle est sortie. Il est encore différentes explications ; et ainsi des autres fables. Et voilà ce qu'on appelle la théologie fabuleuse , et , malgré tant d'ingénieuses interprétations , elle est flétrie , repoussée , réprouvée et retranchée comme calomniant les dieux non-seulement de la théologie naturelle , de la théologie des philosophes , mais de la théologie civile , de la théologie des États et des sociétés. Quelle est donc la pensée de ces hommes , prodiges de pénétration et de science , qui ont écrit sur ces matières ? Ils enveloppent dans une commune réprobation la théologie fabuleuse et la théologie civile ; mais ils n'osent s'élever contre l'une et contre l'autre. Ils flétrissent l'une d'un blâme public , et ils signalent les ressemblances de l'autre avec la première , non pour déterminer un choix , mais pour insinuer le mépris et de l'une et de l'autre. Ainsi , sans danger pour ces timides ennemis de la théologie civile , le mépris de toutes deux donnait accès dans les bons esprits à la théologie dite naturelle. En effet la théologie fabuleuse et la théologie civile sont toutes deux fabuleuses , toutes deux civiles : toutes deux fabuleuses , si l'on considère quels mensonges , quelles obscurités elles recèlent ; toutes deux civiles , si l'on songe que les jeux scéniques , appartenant à la théologie fabuleuse , sont compris dans les fêtes des dieux civils et dans le culte public. Comment donc attribuer à aucun de ces dieux le pouvoir d'accorder la vie éternelle ; ces dieux

opinatur Varro, quod pertineat Saturnus ad semina, quæ in terram, de qua oriuntur, iterum recidunt. Itemque alii alio modo, et similiter cetera.

Et tamen theologia fabulosa dicitur, et cum omnibus hujuscemodi interpretationibus suis reprehenditur, abjicitur, improbatur; nec solum a naturali, quæ philosophorum est, verum etiam ab ista civili, de qua agimus, quæ ad urbes populosque pertinere asseritur, eo quod de diis indigna confinxerit, merito repudianda discernitur: eo nimirum consilio, ut quoniam acutissimi homines atque doctissimi, a quibus ista conscripta sunt, ambas improbandas intelligebant, et illam scilicet fabulosam et istam civilem, illam vero audebant improbare, hanc non audebant; illam culpandam proposuerunt, hanc ejus similem comparandam exposuerunt; non ut hæc præ illa tenenda eligeretur, sed ut cum illa respuenda intelligeretur; atque ita sine periculo eorum qui civilem theologiam reprehendere metuebant, utraque contempta, ea quam naturalem vocant, apud meliores animos inveniret locum. Nam et civilis et fabulosa ambæ fabulosæ sunt ambæque civiles: ambas inveniet fabulosas qui vanitates et obscenitates ambarum prudenter inspexerit; ambas civiles qui scenicos ludos pertinentes ad fabulosam in deorum civilium festivitatis et

convaincus et par leurs statues et par leurs mystères d'offrir avec les dieux de la fable, si manifestement réprouvés, une telle conformité de traits, d'âge, de sexe, d'extérieur, d'alliance, de généalogies, d'honneurs ? toutes circonstances propres à établir qu'ils ont été des hommes dont on a solennellement consacré la vie ou la mort, selon les perfides instigations des démons ; ou du moins que les esprits impurs n'ont laissé échapper aucune occasion de s'insinuer dans les âmes humaines.

IX. Et ces emplois même des dieux, si misérablement morcelés, et pour quoi l'on prétend qu'il faut leur adresser des prières spéciales, ces emplois dont nous avons déjà tant parlé sans tout dire, ne sentent-ils pas plutôt les bouffonneries des histrions que la majesté des dieux ? Que dirait-on d'un père qui donnerait deux nourrices à son enfant, l'une chargée de la nourriture, l'autre du breuvage, comme on a pour cet office deux déesses, Éduca et Potina ? — Qu'il est fou, qu'il joue la comédie dans sa maison. On veut que les noms de Liber et de Libera ou Vénus, suivant l'opinion commune, viennent de la délivrance qu'ils procurent après l'union, et qu'en reconnaissance de ce bienfait, on offre dans le même temple le sexe de l'homme à Liber, celui de la femme à Libera. On destine encore à Liber des femmes et du vin pour exciter les sens. Aussi les Bacchanales sont-elles célébrées

in urbium divinis rebus adverterit. Quomodo igitur vitæ æternæ dandæ potestas cuiquam deorum istorum tribuitur, quos sua simulacra et sacra convincunt, diis fabulosis apertissime reprobatis esse simillimos formis, ætatibus, sexu, habitu, conjugiiis, generationibus, ritibus, in quibus omnibus aut homines fuisse intelliguntur, et pro uniuscujusque vita vel morte sacra eis et solennia constituta, hunc errorem insinuantibus firmantibusque dæmonibus, aut certe ex qualibet occasione immundissimi spiritus fallendis humanis mentibus irrepsisse ?

IX. *Quid ipsa numinum officia tam viliter minutatimque concisa, propter quod eis dicunt pro uniuscujusque proprio munere supplicari oportere, unde non quidem omnia, sed multa jam diximus, nonne scurrilitati mimicæ, quam divinæ consonant dignitati ? Si duas quisquam nutrices adhiberet infanti, quarum una nihil nisi escam, altera nihil nisi potum daret, sicut isti ad hoc duas adhibuerunt deas, Educam et Potinam ; nempe desipere, et aliquid mimo simile in sua domo agere videretur. Liberum a liberamento appellatum volunt, quod mares in coeundo per ejus beneficium emissis seminibus liberentur : hoc idem in feminis agere Liberam, quam etiam Venerem putant, quod et ipsas perhibeant semina emittere ; et ob hoc Libero eamdem virilem corporis partem in templo poni, femineam Liberæ. Ad hæc addunt mulieres*

avec fureur : Varron lui-même avoue que le délire seul peut expliquer les excès des bacchantes. Ces orgies toutefois déplurent dans la suite au sénat plus sage qui les interdit. Peut-être alors reconnut-on ce que les esprits impurs, pris pour dieux, peuvent sur les âmes humaines. Rien de tel assurément ne se passerait sur la scène. Elle présente des jeux, et non des fureurs, quoiqu'il y ait une sorte de fureur à servir des dieux qui se plaisent à de tels spectacles. Mais que prétend Varron, quand, établissant entre l'homme religieux et le superstitieux, cette distinction que l'un redoute les dieux, et que l'autre les honore comme pères, loin de les craindre comme ennemis, parce que, à l'en croire, leur bonté est si grande, qu'il leur en coûte moins de pardonner aux coupables que de frapper un innocent ; que prétend-il, quand aussitôt il remarque qu'on assigne trois dieux à la garde des femmes accouchées, pour prévenir les attaques nocturnes de Silvanus, et que, figurant les trois dieux, trois hommes font de nuit la ronde autour de la maison, qu'ils frappent d'abord le seuil de la porte avec la hache, puis avec le pilon, et le nettoient enfin avec le balai ? emblèmes d'agriculture qui défendent l'entrée à Silvanus ; car c'est le fer qui taille et coupe les arbres, c'est le pilon qui broie le froment ; c'est le balai qui amoncelle les gerbes, et de là trois divinités prennent leur nom : Intercidona, de l'incision faite par la

attributas Libero, et vinum propter libidinem concitandam. Sic Bacchanalia summa celebrabantur insania. Ubi Varro ipse confitetur a Bacchantibus talia fieri non potuisse, nisi mente commota. Hæc tamen postea displicuerunt senatui saniori, et ea jussit auferri. Saltem hic tandem forsitan senserunt quid immundi spiritus, dum pro diis habentur, in hominum possint mentibus. Hæc certe non fierent in theatris. Ludunt quippe ibi, non furunt : quamvis deos habere, qui etiam ludis talibus delectentur, simile sit furoris.

Quale autem illud est, quod cum religiosum a superstitioso ea distinctione discernat, ut a superstitioso dicat timeri deos, a religioso autem tantum vereri ut parentes, non ut hostes timeri, atque omnes ita bonos dicat, ut facilius sit eos nocentibus parcere, quam lædere quemquam innocentem : tamen mulieri fetæ post partum tres deos custodes commemorat adhiberi, ne Silvanus deus per noctem ingrediatur et vexet ; eorumque custodum significandorum causa tres homines noctu circumire limina domus, et primo limen securi ferire, postea pilo, tertio deverrere scopis, ut his datis culturæ signis, deus Silvanus prohibeatur intrare, quod neque arbores cæduntur ac putantur sine ferro, neque far conficitur sine pilo, neque fruges coacervantur sine scopis ; ab his autem tribus rebus tres nuncupatos deos, Intercidonam a securis intercisione,

hache ; Pilumnus, du pilon, et Deverra, du balai, trois dieux chargés de préserver l'accouchée des violences de Silvanus ! Ainsi, contre la brutalité d'un dieu mauvais, l'assistance des bons serait inutile, s'ils n'étaient trois contre un, et s'ils n'opposaient à ce sauvage et farouche hôte des bois, des symboles d'agriculture qui lui sont contraires. Voilà donc l'innocence et le bon accord de ces dieux ! Les voilà, ces dieux protecteurs des villes, plus ridicules que toutes les bouffonneries de la scène ! Que le dieu Jugatinus préside à l'union conjugale ; à la bonne heure ; — mais il faut conduire l'épousée à la demeure de l'époux, et l'on appelle le dieu Domiducus ; il faut l'y retenir, c'est l'emploi du dieu Domitius. Pour qu'elle réside avec son mari, survient la déesse Manturna. Que veut-on de plus ? Grâce du moins pour la pudeur humaine ! Que la concupiscence de la chair et du sang fasse le reste dans le secret de la honte ! Pourquoi remplir la chambre nuptiale de cette troupe divine, quand les paranymphe se retirent ? Et on la remplit de ces dieux, non pas afin que la pensée de leur présence soit comme une garantie de chasteté, loin de là ; réunis contre une faible fille qu'un tel moment épouvante, tous leurs efforts concourent à lui faciliter la perte de sa virginité. Là se donnent rendez-vous et Subigus, et Prema, et Pertunda, et Vénus, et Priape. Eh quoi ! s'il faut qu'alors le mari soit fortifié du secours des dieux ; ne suffirait-il pas d'un seul dieu, d'une seule déesse ? N'est-ce pas

Pilumnus a pilo, Deverram a scopis, quibus diis custodibus contra vim dei Silvani feta conservaretur? Ita contra dei nocentis sævitiam non valeret custodia honorum, nisi plures essent adversus unum, eique aspero, horrendo, inculto, utpote silvestri, signis culturæ tanquam contrariis repugnarent. Itane ista est innocentia deorum, ista concordia? hæc eine sunt numina salubria urbium, magis ridenda quam ludibria theatrorum?

Cum mas et femina junguntur, adhibetur deus Jugatinus : sit hoc ferendum. Sed domum est ducenda quæ nubet, adhibetur et deus Domiducus ; ut in domo sit, adhibetur deus Domitius ; ut maneat cum viro, additur dea Manturna. Quid ultra quæritur ? Parcatür humanæ verecundiæ, peragat cetera concupiscentia carnis et sanguinis, procurato secreto pudoris. Quid impletur cubiculum turba numinum, quando et paranymphe inde discedunt ? Et ad hoc impletur, non ut eorum præsentia cogitata major sit cura pudicitiaë, sed ut feminæ, sexu infirmæ, novitate pavidæ, illis cooperantibus sine ulla difficultate virginitas auferatur : adest enim dea Virginiensis, et deus pater Subigus, et dea mater Prema, et dea Pertunda, et Venus, et Priapus. Quid est hoc ? Si omnino laborantem in illo opere virum ab diis adjuvari oportebat, non sufficeret aliqui.

assez de Vénus , qui-, dit-on , n'est invoquée en ce moment que parce que , sans sa puissance , une femme ne peut cesser d'être vierge? Si les hommes ont encore une pudeur qui manque aux dieux , l'idée de la présence de tant de divinités mâles et femelles , intéressées à ce mystère de l'hyménée , ne doit-elle pas inspirer aux époux assez de honte pour ralentir les désirs de l'un et augmenter les résistances de l'autre ? Quoi ! s'il y a une déesse *Virginensis* pour détacher la ceinture virginale , un dieu *Subigus* pour vaincre , une déesse *Prema* pour réduire , que fait là cette déesse *Pertunda* ? Qu'elle rougisse ! qu'elle sorte ! Que du moins l'homme agisse lui-même. C'est une infamie qu'un autre le remplace dans ce devoir que le nom de cette déesse exprime. Pourquoi la souffre-t-on ? parce qu'elle est une déesse et non un dieu ? Car , si la croyance amenait ici un dieu mâle sous le nom de *Pertundus* , le mari , pour sauver l'honneur de sa femme , n'aurait-il pas à requérir contre ce dieu bien plus de secours que l'accouchée contre *Silvanus* ! Mais que dis-je ? n'y a-t-il pas là un dieu qui n'est que trop viril , l'immonde *Priape* ? Et toutefois c'était une coutume consacrée par la chaste religion des dames romaines , de faire asseoir l'épouse sur le genou de ce monstre ! Et puis , que l'on s'applique encore à distinguer la théologie civile de la théologie fabuleuse ; la cité , du théâtre ; le temple , de la scène ; les mystères sacrés , des fictions poétiques ; comme l'on distingue

unus, aut aliqua una? Numquid Venus sola parum esset, quæ ob hoc etiam dicitur nuncupata, quod sine ejus vi femina virgo esse non desinat? Si ulla est frons in hominibus, quæ non est in numinibus, nonne cum credunt conjugati tot deos utriusque sexus esse præsentés, et huic operi instantes, ita pudore afficiuntur, ut et ille minus moveatur, et illa plus reluctetur? Et certe si adest Virginiensis dea, ut virgini zona solvatur; si adest deus Subigus, ut viro subigatur; si adest dea Prema, ut subacta, ne se commoveat, comprimatur; dea Pertunda ibi quid facit? Erubescat, eat foras: agat aliquid et maritus. Valde inhonestum est, ut quod vocatur illa, impleat quisquam nisi ille. Sed forte ideo toleratur, quia dea dicitur esse, non deus. Nam si masculus crederetur, et Pertundus vocaretur, magis contra eum pro uxoris pudicitia posceret maritus auxilium, quam feta contra Silvanum. Sed quid hoc dicam, cum ibi sit et Priapus nimius masculus, super cujus immanissimum et turpissimum fascinum sedere nova nupta jubebatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum.

Eant adhuc, et civilem theologiam a theologia fabulosa, urbes a theatris, templa a scenis, sacra pontificum a carminibus poetarum, velut res honestas a turpibus, veraces a fallacibus, graves a levibus, serias a ludicris,

la décence de l'impureté, la vérité du mensonge, la gravité des bagatelles, le sérieux du bouffon, ce qu'il faut rechercher de ce qu'il faut fuir. Vaines subtilités! nous savons la pensée de ceux qui ne doutent pas que la théologie scénique ne dépende de la civile, et que les vers des poètes ne soient le fidèle miroir qui reproduit et expose les traits de celle que l'on n'ose point condamner. Aussi est-ce l'image que l'on accuse, que l'on flétrit librement, afin que les initiés aux secrètes intentions des sages proscrivent à la fois la réalité et le miroir; miroir où les dieux se contemplent avec tant d'amour, que pour les connaître il ne faut pas moins consulter le miroir que la réalité. C'est pourquoi ils enjoignent à leurs adorateurs, par de terribles menaces, de leur dédier ces infâmies de la théologie fabuleuse, de les célébrer aux fêtes solennelles, de les ranger au nombre des choses divines. C'est ainsi qu'ils se déclarent évidemment esprits impurs, et quand ils rattachent à la théologie civile comme à une théologie choisie et approuvée, ce membre différent, cette autre théologie du théâtre, objet de mépris et de réprobation, ils veulent que toutes deux, également tissées de mensonges et d'obscénités, peuplées de dieux imaginaires, se partagent les livres des Pontifes et les chants des poètes. Existe-t-il encore quelque partie différente? c'est une autre question. Mais, en me bornant à la division de Varron, je crois avoir suffisamment établi l'identité de la théologie civile et de la théologie scénique; et comme elles

appetendas a respueendis, qua possunt quasi conentur subtilitate discernere. Intelligimus quid agant : illam theatricam et fabulosam theologiam ab ista civili pendere noverunt, et ei de carminibus poetarum tanquam de speculo resultare; et ideo ista exposita, quam damnare non audent, illam ejus imaginem liberius arguunt et reprehendunt, ut qui agnoscunt quid velint, et hanc ipsam faciem, cujus illa imago est, detestentur; quam tamen dii ipsi tanquam in eodem speculo se intuentes ita diligunt, ut qui qualesque sint in utraque melius videantur. Unde etiam cultores suos terribilibus imperiis compulerunt, ut immunditiam theologiæ fabulosæ sibi dicarent, in suis solemnitatibus ponerent, in rebus divinis haberent; atque ita et se ipsos immundissimos spiritus manifestius esse docuerunt, et hujus urbanæ theologiæ velut electæ et probatæ illam theatricam, abjectam atque reprobata, membrum partemque fecerunt; ut cum sit universa turpis et fallax, atque in se contineat commentitios deos, una pars ejus sit in litteris sacerdotum, altera in carminibus poetarum. Utrum habeat et alias partes, alia quæstio est: nunc propter divisionem Varronis, et urbanam et theatricam theologiam ad unam civilem pertinere, satis, ut opinor, ostendi. Unde, quia sunt ambæ similis turpi-

rivalisent d'absurdité, d'effronterie et de mensonge, loin de la pensée des hommes religieux d'attendre de celle-ci ou de celle-là la vie éternelle! Varron lui-même, énumérant tous les dieux, commence par Janus, dès l'instant de la conception des hommes, conduit ce dénombrement jusqu'à la décrépitude, jusqu'à la mort, et termine la liste des divinités dévouées à la personne humaine par la déesse Nænia, hymne funèbre qui retentit aux funérailles des vieillards. Il passe ensuite aux dieux affectés, non plus à l'homme, mais aux objets dont il use, nourriture, vêtement, etc., tout ce qui a rapport aux besoins de cette vie. Il précise les fonctions de chacun de ces dieux, l'objet des prières qu'il faut leur adresser; et, dans cette exacte énumération, il ne désigne, il ne nomme aucune divinité de qui l'on doive implorer la vie éternelle, cette vie pour laquelle seule, en définitive, nous sommes chrétiens. Qui donc est assez stupide pour ne pas pénétrer l'intention de ce savant quand il dévoile et explique avec tant de soin la théologie civile, quand il montre sa ressemblance avec celle de la fable, honteuse et diffamée; quand il enseigne que la fabuleuse fait partie de la civile, que veut-il, sinon insinuer dans l'esprit des hommes cette théologie naturelle qu'il attribue aux philosophes? Quand il s'élève contre la théologie fabuleuse, et, n'ayant pas attaqué la civile, en découvre adroitement l'infamie, n'est-ce pas afin que le mépris de l'une et de l'autre ne laisse aux hom-

tudinis, absurditatis, indignitatis, falsitatis, absit a viris religiosiis ut sive ab hac, sive ab illa vita speretur æterna.

Denique et ipse Varro commemorare et numerare deos cœpit a conceptione hominis, quorum numerum exorsus est a Jano, eamque seriem perduxit usque ad decrepiti hominis mortem, et deos ad ipsum hominem pertinentes clausit ad Næniam deam, quæ in funeribus senum cantatur: deinde cœpit deos alios ostendere, qui pertinerent, non ad ipsum hominem, sed ad ea quæ sunt hominis, sicuti est victus, vestitus, et quæcumque alia huic vitæ sunt necessaria, ostendens in omnibus quod sit cujusque munus; et propter quid cuique debeat supplicari: in qua universa diligentia nullos demonstravit vel nominavit deos; a quibus vita æterna poscenda sit, propter quam unam proprie nos christiani sumus. Quis ergo usque adeo tardus sit, ut non intelligat istum hominem civilem theologiam tam diligenter exponendo et aperiendo, eamque illi fabulosæ, indignæ atque probrosæ similem demonstrando atque ipsam fabulosam partem esse hujus satis evidenter docendo, non nisi illi naturali, quam dicit ad philosophos pertinere, in animis hominum moliri locum, ea subtilitate, ut fabulosam reprehendat, civilem vero reprehendere quidem non audeat, sed prodendo reprehensibilem ostendat, atque ita

mes intelligents d'autre choix que celui de la théologie naturelle? Nous en parlerons en temps et lieu plus convenablement, avec la grâce du Dieu de vérité.

X. Varron n'a pas eu la liberté de flétrir hautement la théologie civile, si semblable à la théologie du théâtre qu'il condamne; mais cette liberté n'a pas manqué à Sénèque, philosophe, que certaines conjectures nous font croire contemporain des apôtres : liberté hardie parfois, sinon pleine et entière, présente sous sa plume, absente de sa vie. En effet, dans son livre sur la superstition, il s'élève contre la théologie civile avec beaucoup plus d'étendue et de véhémence que Varron contre la théologie scénique et fabuleuse. Voici comment il parle des idoles : « On consacre, dit-il, comme vénérables, comme immortels et inviolables, des dieux faits d'une matière vile et insensible, sous la figure d'hommes, de bêtes et de poissons. Quelquefois on leur prête des corps où les sexes sont confondus. On appelle dieux des objets dont un souffle de vie ferait des monstres. » Puis, passant à l'éloge de la théologie naturelle, après avoir résumé les opinions de quelques philosophes, il se pose lui-même cette question : « Ici peut-être me dira-t-on : Croirai-je que le ciel et la terre sont des dieux, qu'il y a des dieux au-dessus de la lune, d'autres au-dessous? Puis-je souffrir Platon ou Straton le péripatéticien, qui veulent, l'un un

utraque judicio recte intelligentium reprobata, sola naturalis remaneat eligenda? De qua suo loco in adjutorio Dei veri diligentius disserendum est.

X. Libertas sane, quæ huic defuit, ne istam urbanam theologiam, theatricæ simillimam, aperte sicut illam reprehendere auderet, Annæo Senecæ, quem nonnullis indiciis invenimus Apostolorum nostrorum claruisse temporibus, non quidem ex toto, verum ex aliqua parte non defuit. Adfuit enim scribenti, viventi defuit. Nam in eo libro quem contra superstitiones condidit, multo copiosius atque vehementius reprehendit ipse civilem istam et urbanam theologiam, quam Varro theatricam atque fabulosam. Cum enim de simulacris ageret, *Sacros, inquit, immortales, inviolabiles in materia vilissima atque immobili dedicant, habitus illis hominum ferarumque et piscium, quidem vero mixto sexu diversis corporibus induunt : numina vocant, quæ si spiritu accepto subito occurrerent, monstra haberentur.* Deinde aliquanto post, cum theologiam naturalem prædicans, quorundam philosophorum sententias digessisset, opposuit sibi quæstionem, et ait : *Hoc loco dicit aliquis, Credam ego cælum et terram deos esse, et supra lunam alios, infra alios? Ego feram aut Platonem,*

dieu sans corps, l'autre un dieu sans âme? » Et il répond : « Quoi donc ! as-tu plus de créance aux rêveries de Tatius, de Romulus, de Tullus Hostilius? Tatius fait une déesse de Cloacina ; Romulus fait dieux Picus et Tiberinus ; Hostilius divinise la Peur et la Pâleur, hideuses affections de l'homme : l'une, impression de l'âme épouvantée ; l'autre, des sens, et plutôt une couleur qu'une maladie. Croiras-tu plutôt à ces dieux, et les placeras-tu dans le ciel? » Mais avec quelle liberté parle-t-il de l'obscène cruauté de ces mystères ! « Celui-ci, dit-il, se retranche la virilité ; celui-là se fait aux bras des incisions. Peut-on craindre la colère des dieux quand on se concilie leur faveur à ce prix ? Ah ! s'ils demandent un tel culte, on ne leur en doit aucun. La raison troublée, et comme expulsée de son intime demeure, tombe dans cet excès de fureur qui prétend fléchir les dieux par des actes qui révolteraient même la cruauté des hommes. Ces odieux tyrans dont la tragédie a perpétué la mémoire déchirent les membres de leurs victimes ; jamais ils n'ordonnent à un malheureux de se déchirer lui-même. Quelques-uns sont mutilés pour servir au plaisir des rois, jamais un esclave, sur l'ordre de son maître, n'attente à sa propre virilité. Eux, dans leurs temples, se meurtrissent à l'envi. Des blessures, du sang, voilà leurs prières. S'il était loisible de considérer ce qu'ils font et ce qu'ils souffrent, on verrait des actes si contraires à l'honneur,

aut peripateticum Stratonem, quorum alter fecit deum sine corpore, alter sine animo? Et ad hoc respondens, Quid ergo tandem, inquit, veriora tibi videntur T. Tatii, aut Romuli, aut Tulli Hostilii somnia? Cloacinam Tatius dedicavit deam, Picum Tiberinumque Romulus, Hostilius Pavorem atque Pallorem teterrimos hominum affectus, quorum alter mentis territæ motus est, alter corporis, nec morbus quidem, sed color. Hæc numina potius credes, et cælo recipies? De ipsis vero ritibus crudeliter turpibus quam libere scripsit? Ille, inquit, viriles sibi partes amputat, ille lacertos secat. Ubi iratos deos timent, qui sic propitios merentur? Dii autem nullo debent coli genere, si et hoc volunt. Tantus est perturbatæ mentis et sedibus suis pulsæ furor, ut sic dii placentur, quemadmodum ne homines quidem sæviunt teterrimi et in fabulas traditæ crudelitatis. Tyranni laceraverunt aliquorum membra, neminem sua lacerare jusserunt. In regis libidinis voluptatem castrati sunt quidam : sed nemo sibi, ne vir esset, jubente domino, manus intulit. Se ipsi in templis contrucidant, vulneribus suis ac sanguine supplicant. Si cui intueri vacet, quæ faciunt, quæque patiuntur, inveniet tam indecora honestis, tam indigna liberis, tam dissi-

à la liberté, à la raison, qu'il serait impossible de douter de leur délire et de leur fureur, si cette folie était plus rare. L'unique garantie de leur raison est dans la multitude des insensés. » Quant aux scènes dont le Capitole même est le théâtre, que Sénèque rapporte et flétrit généreusement, quels hommes peuvent y paraître que des bouffons et des furieux? Que dire des mystères empruntés à l'Égypte, où l'on célèbre par des lamentations, puis par des cris d'allégresse, la fiction d'Osiris perdu et retrouvé! douleur et joie qu'expriment avec un accent de vérité ces gens qui n'ont rien perdu, rien retrouvé. Sénèque en rit : « Et toutefois, dit-il, cette fureur a un temps limité! le délire est permis une fois l'an. Monte au Capitole, tu rougiras de ces extravagances que la démence publique accomplit comme un devoir. L'un nomme au dieu les divinités qui le saluent, un autre annonce à Jupiter l'heure qu'il est; celui-ci sert de licteur, celui-là de parfumeur, et, par le vain mouvement de ses bras, représente l'exercice réel de sa profession. Junon et Minerve ont des coiffeuses, qui, éloignées de la statue et même du temple, remuent les doigts comme si elles disposaient avec art la chevelure des déesses. Celles-ci tiennent le miroir, celles-là invitent les dieux d'assister à leurs procès. L'un leur présente des requêtes, l'autre les instruit de ses affaires. Un fameux archimime, dans sa vieillesse décrépite, joue chaque jour au Capitole, comme si les dieux goûtaient un acteur que le public

milia sanis, ut nemo fuerit dubitaturus furere eos, si cum paucioribus furerent : nunc sanitatis patrociniū insanientium turba est.

Jam illa quæ in ipso Capitolio fieri solere commemorat, et intrepide omnino coarguit, quis credat nisi ab irridentibus aut furentibus fieri? Nam cum in sacris ægyptiis Osirim lugeri perditum, mox autem inventum magno esse gaudio derisisset, cum perditio ejus inventioque fingatur, dolor tamen ille atque lætitia ab eis, qui nihil perdiderunt nihilque invenerunt, veraciter exprimatur, *Huic tamen, inquit, furori certum tempus est. Tolerabile est, semel in anno insanire. In Capitolium perveni, pudebit publicatæ dementiæ, quod sibi vanus furor attribuit officii. Alius nomina Deo subjicit, alius horas Jovi nuntiat; alius licitor est, alius unctor, qui vano motu brachiorum imitatur ungentem. Sunt quæ Junoni ac Minervæ capillos disponant, longe a templo, non tantum a simulacro stantes, digitos movent ornantium modo. Sunt quæ speculum teneant : sunt quæ ad vadium sua deos advocent : sunt qui libellos offerant, et illos causam suam doceant. Doctus archimimus, senex jam decrepitus, quo-*

ne goûte plus. Enfin, il se trouve là toute espèce d'artisans qui travaillent pour les dieux immortels. » — « Toutefois, ajoute Sénèque un peu plus bas, s'ils vendent à la divinité des services superflus, ils n'engagent pas du moins leurs mœurs et leur honneur. Mais des femmes se tiennent assises au Capitole, se croyant aimées de Jupiter au mépris de Junon, dont la jalousie, disent les poètes, est si terrible. » Varron ne parle point avec cette liberté; il n'a de hardiesse que contre la théologie poétique; il respecte la civile, que Sénèque détruit. Et, en vérité, ces temples sont plus abominables que ces théâtres. Actions réelles d'une part, simples fictions de l'autre. Aussi, la conduite que Sénèque prescrit au sage dans les mystères de la théologie civile, est-elle, non pas une adhésion de conscience, mais une profession purement extérieure. « Le sage, dit-il, observera toutes ces pratiques pour obéir à la loi, sans les croire agréables aux dieux. » Et il ajoute : « Quoi ! nous formons entre les dieux des alliances impies de frères et de sœurs ! Nous marions Mars et Bellone, Vulcain et Vénus, Neptune et Salacia. Nous en laissons quelques-uns dans le célibat, comme s'ils n'eussent pu trouver un parti. Cependant il se présente certaines déesses veuves, telles que Populonia, Fulgora, Rumina. Je ne m'étonne pas toutefois qu'elles n'aient point été recherchées. Ignoble cohue de divinités, que depuis longues années une longue supers-

tidie in Capitolio mimum agebat, quasi dii libenter spectarent, quem illi homines desiderant. Omne illic artificum genus operatum diis immortalibus desidet. Et paulo post : Hi tamen, inquit, etiamsi supervacuum usum, non turpem nec infamem deo promittunt. Sedit quædam in Capitolio, quæ se a Jove amari putant : ne Junonis quidem, si credere poetis velis, iracundissimæ, respectu terrentur.

Hanc libertatem Varro non habuit : tantummodo poeticam theologiam reprehendere ausus est; civilem non ausus est, quam iste concidit. Sed si verum attendamus, deteriora sunt templa ubi hæc aguntur, quam theatra ubi finguntur. Unde in his sacris civilis theologiæ has partes potius elegit Seneca sapienti, ut eas in animi religione non habeat, sed in actibus fingat. Ait enim : *Quæ omnia sapiens servabit tanquam legibus jussa, non tanquam diis grata.* Et paulo post : *Quid quod et matrimonia, inquit, deorum jungimus, et ne pie quidem, fratrum ac sororum ? Bellonam Marti collocamus, Vulcano Venerem, Neptuno Salaciam. Quosdam tamen cælibes relinquimus, quasi conditio defecerit ; præsertim cum quædam viduæ sint, ut Populonia, vel Fulgora, et diva Rumina : quibus non miror petitozem defuisse. Omnem istam ignobilem deorum turbam, quam longo ævo longa superstitio conges-*

tition accumule ! N'oublions pas que si nous leur rendons un culte , c'est un hommage que nous devons à la coutume et non à leur réalité. » Ainsi, ni les lois ni l'usage n'ont rien institué dans la théologie civile à dessein de plaire aux dieux , ou même d'établir leur réalité , mais cet homme que la philosophie a presque affranchi , cet homme est sénateur du peuple romain ; et il révère ce qu'il méprise , il fait ce qu'il reprend , il adore ce qu'il condamne. La philosophie lui a donné ces vives lumières qui dissipent les superstitions ; mais les lois de la cité , la coutume humaine , sans toutefois le pousser sur le théâtre , font de lui , dans le temple , un imitateur des histrions , d'autant plus criminel , que ce personnage qu'il joue , la multitude peut le croire sincère. Moins funeste dans ses jeux , le comédien cherche plutôt à divertir qu'à tromper.

XI. Entre les autres superstitions de la théologie civile , Sénèque condamne aussi les cérémonies des Juifs , et surtout le sabbat. Il soutient que cette pratique est inutile , que ce septième jour observé est presque la septième partie de la vie perdue dans le repos , et que souvent des intérêts pressants doivent souffrir de cette oisiveté. Quant aux chrétiens , dès lors ennemis déclarés des Juifs , il n'ose en parler ni en bien ni en mal ; il craint de les louer , contre l'ancienne coutume de sa patrie , ou de les blâmer , peut-être contre sa propre inclination ! Mais c'est en par-

sit, sic, inquit, adorabimus, ut meminerimus cultum ejus magis ad morem, quam ad rem pertinere. Nec leges ergo illæ, nec mos in civili theologia id instituerunt, quod diis gratum esset, vel ad rem pertineret. Sed iste, quem philosophia quasi liberum fecerat, tamen quia illustris populi romani senator erat, colebat quod reprehendebat, agebat quod arguebat, quod culpabat adorabat : quia videlicet magnum aliquid eum philosophia docuerat, ne supersticiosus esset in mundo, sed propter leges civium moresque hominum, non quidem ageret fingentem scenicum in theatro, sed imitaretur in templo : eo damnabilius, quo illa, quæ mendaciter agebat, sic ageret, ut eum populus veraciter agere existimaret ; scenicus autem ludendo potius delectaret, quam fallendo deciperet.

XI. Hic inter alias civilis theologiæ superstitiones reprehendit etiam sacramenta Judæorum , et maxime sabbata ; inutiliter eos facere affirmans , quod per illos singulos septem interpositos dies , septimam fere partem ætatis suæ perdant vacando , et multa in tempore urgentia non agendo lædantur. Christianos tamen jam tunc Judæis inimicissimos , in neutram partem commemorare ausus est , ne vel laudaret contra suæ patriæ veterem consuetudinem , vel reprehenderet contra propriam for-

lant des Juifs qu'il dit : « Et cependant la coutume de cette race criminelle a tellement prévalu, que déjà presque toute la terre la reçoit. Les vaincus font la loi aux vainqueurs. » Il s'étonne, parce qu'il ignore les secrets de la conduite divine. Il exprime ensuite son sentiment sur la religion même des Juifs. « Quelques-uns, dit-il, connaissent du moins les raisons de leur culte. Mais la plus grande partie du peuple le suit sans savoir pourquoi. Or, pourquoi ou comment les mystères des Juifs sont institués par l'autorité divine, comment au temps marqué la même autorité les retire à ce peuple de Dieu qui avait la révélation de la vie éternelle? c'est ce que j'établis ailleurs contre les manichéens, et développerai plus convenablement dans un autre endroit de cet ouvrage.

XII. Donc, de ces trois théologies que les Grecs appellent mythique, physique, politique, et les Latins fabuleuse, naturelle, civile, ce n'est ni de la fabuleuse, si librement attaquée par les adorateurs de tant de faux dieux; ni de la civile, convaincue de n'être qu'une partie de la première, une image fidèle, que dis-je? plus hideuse encore, qu'il faut attendre la vie éternelle; et si le lecteur trouve insuffisantes les preuves de ce livre, il peut y joindre les considérations développées aux livres précédents, et surtout au quatrième, sur Dieu même comme auteur de la félicité.

sitan voluntatem. De illis sane Judæis cum loqueretur, ait : *Cum interim usque eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit, ut per omnes jam terras recepta sit : victi victoribus leges dederunt.* Mirabatur hæc dicens, et quid divinitus ageretur ignorans, subjecit plane sententiam, qua significaret quid de illorum sacramentorum ratione sentiret. Ait enim : *Illi tamen causas ritus sui noverunt; major pars populi facit, quod cur faciat ignorat.* Sed de sacramentis Judæorum, vel cur, vel quatenus instituta sint auctoritate divina, ac postmodum a populo Dei, cui vitæ æternæ mysterium revelatum est, tempore quo oportuit eadem auctoritate sublata sint, et alias diximus, maxime cum adversus manichæos ageremus, et in hoc opere loco opportuniore dicendum est.

XII. Nunc propter tres theologiâs, quas Græci dicunt mythicen, physicen, politicen, latine autem dici possunt, fabulosa, naturalis, civilis; quod neque de fabulosa, quam et ipsi multorum falsorumque deorum cultores liberrime reprehenderunt, neque de civili, cujus illa pars esse convincitur, ejusque et ista simillima vel etiam deterior invenitur, speranda est æterna vita; si cui satis non sunt quæ in hoc volumine dicta sunt, adjungat etiam illa quæ in superioribus libris, et maxime quarto de felicitatis datore Deo plurima disputata sunt. Nam cui nisi

Car à quelle autre divinité que la félicité seule, les hommes devraient-ils, en vue de la vie éternelle, vouer leur culte et leurs hommages, si la félicité était une déesse? Or, comme elle n'est pas une déesse, mais un don de Dieu, à quel autre Dieu qu'à l'auteur de la félicité nous devons-nous consacrer, nous qui soupignons d'une pieuse flamme après cette vie éternelle où réside la véritable et parfaite félicité? Non, la félicité ne peut être le don d'aucun de ces dieux dont le culte est un cynisme que rien ne surpasse si ce n'est le cynisme de leur courroux quand il manque quelque ordure à leurs fêtes, esprits immondes trahis par leur courroux même; non, après tout ce que j'ai dit, il ne peut à ce sujet rester aucun doute dans l'esprit de personne. Et qui ne donne pas la félicité, peut-il donner la vie éternelle? Car nous appelons ainsi cette vie où la félicité est sans fin. Si l'âme, en effet, vit dans ces éternels supplices réservés aux esprits d'impureté, c'est plutôt alors l'éternité de la mort que celle de la vie. Est-il donc une mort plus profonde et plus terrible que la mort qui ne meurt point? Mais, comme la nature de l'âme, créée immortelle, ne saurait jamais être destituée de toute vie, sa suprême mort est son éloignement de la vie dans l'éternité des supplices. Celui-là donc donne seul la vie éternelle, c'est-à-dire éternellement heureuse, qui donne la véritable félicité. Or ces dieux de la théologie civile étant évidemment incapables de la donner, il ne faut point les servir pour les biens de la terre et du

uni felicitati propter æternam vitam consecrandi homines essent, si dea felicitas esset? Quia vero non dea, sed munus est Dei; cui Deo nisi datori felicitatis consecrandi sumus, qui æternam vitam, ubi vera est et plena felicitas, pia charitate diligimus? Non autem datorem esse felicitatis quemquam istorum deorum, qui tanta turpitudine coluntur, et nisi ita colantur, multo turpius irascuntur, atque ob hoc se spiritus immundissimos confitentur, puto ex his quæ dicta sunt, neminem dubitare oportere. Porro qui non dat felicitatem, vitam quomodo possit dare æternam? eam quippe vitam æternam dicimus, ubi est sine fine felicitas. Nam si anima in pœnis vivit æternis, quibus et ipsi spiritus cruciabantur immundi, mors est illa potius æterna, quam vita. Nulla quippe major et pejor est mors, quam ubi non moritur mors. Sed quod animæ natura, per id quod immortalis creata est, sine qualicumque vita esse non potest, summa mors ejus est alienatio a vita Dei in æternitate supplicii. Vitam igitur æternam, id est sine ullo fine felicem, solus ille dat, qui dat veram felicitatem. Quam quoniam illi, quos colit theologia ista civilis, dare non posse convicti sunt; non solum propter ista temporalia atque terrena, quod superioribus quinque libris osten-

temps, comme nous l'avons montré dans les cinq premiers livres, et moins encore pour cette vie éternelle qui doit commencer à la mort : c'est ce que ce dernier livre établit avec le concours des précédents. Mais la force d'une coutume invétérée a jeté des racines trop profondes : certain lecteur peut-être ne trouve pas encore nos raisons assez puissantes pour entraîner le mépris et l'abjuration de cette théologie civile : qu'il apporte donc son attention sur les pages qui, avec l'aide de Dieu, vont suivre celles-ci.

limus, sed multo magis propter vitam æternam, quæ post mortem futura est, quod isto uno etiam illis cooperantibus egimus, colendi non sunt. Sed quoniam veteris consuetudinis vis nimis in alto radices habet, si cui de ista civili theologia respuenda atque vitanda parum videor disputasse, in aliud volumen, quod huic, opitulante Deo, conjungendum est, animum intendant.



LIVRE SEPTIÈME.

Dieux choisis selon la théologie civile : Janus, Jupiter, Saturne et autres.
Le culte de ces dieux mêmes indifférent à la vie éternelle.

I. Si je redouble de zèle et d'efforts contre ces vieilles et pernicieuses opinions, ennemies de la piété véritable, pour les arracher, pour les extirper du fond ténébreux des âmes où la longue erreur du genre humain les attache par de fortes et profondes racines, en coopérant selon la faible mesure de mes forces, avec le secours d'en haut, à la grâce de celui qui seul, comme vrai Dieu, peut accomplir cette œuvre, les esprits plus vifs souffriront assurément sans impatience ces développements nouveaux, et l'intérêt du prochain les empêchera de trouver superflu ce qu'ils sentent ne leur être pas nécessaire. C'est que la question est d'une haute importance, quand il s'agit d'annoncer que la Divinité vraie et vraiment sainte, qui soutient notre fragilité de tous les secours qu'elle réclame, ne veut point que notre recherche et nos hommages aient pour fin cette vie mortelle, fugitive vapeur! mais la vie bienheureuse, qui n'est rien moins que l'éternité. Cette Divinité, je dirai même cette déité (expression que l'on a déjà em-

LIBER SEPTIMUS.

De diis selectis civilis theologiæ, Jano, Jove, Saturno, et ceteris, quod nec eorum cultu perveniatur ad æternæ vitæ felicitatem.

I. Diligentius me pravas et veteres opiniones, veritati pietatis inimicas, quas tenebrosis animis altius et tenacius diuturnus humani generis error infixit, evellere atque extirpare conantem, et illius gratiæ, qui hoc ut verus Deus potest, pro meo modulo in ejus adjutorio cooperantem, ingenia celeriora atque meliora, quibus ad hanc rem superiores libri satis superque sufficiunt, patienter et æquanimiter ferre debebunt; et propter alios non putare superfluum, quod jam sibi sentiunt non necessarium. Multum magna res agitur, cum vera et vere sancta divinitas, quamvis ab ea nobis etiam huic, quam nunc gerimus, fragilitati necessaria subsidia præbeantur, non tamen propter mortalis vitæ transitorium vaporem, sed propter vitam beatam, quæ nonnisi æterna est, quærenda et colenda prædicatur.

pruntée à la langue grecque pour rendre plus exactement l'idée de θεότης), elle ne se trouve point dans la théologie civile, que Varron développe en seize livres; en d'autres termes, ce n'est point par ce culte, par ces dieux tels que la cité les a institués, que l'on arrive à la félicité de la vie éternelle; et les esprits qui ne sont pas encore convaincus par le sixième livre que je viens d'achever, peut-être après la lecture de celui-ci, n'auront plus rien à désirer pour dissiper leurs doutes. Car il peut se rencontrer des gens qui s'imaginent qu'à ces dieux souverains et choisis, que Varron comprend dans son dernier livre, et dont nous avons peu parlé, doivent s'adresser nos prières pour obtenir la vie éternellement heureuse. Et je n'alléguerai point ici ce mot de Tertullien plus piquant que vrai : « Si l'on choisit les dieux comme les oignons, tout ce qui n'est pas de choix, est de rebut. » Non, je n'admets pas cela; car il est clair que, dans l'élite même, on peut encore en choisir quelques-uns pour les investir de fonctions plus élevées et plus importantes; comme dans les camps, entre les jeunes soldats que l'on a choisis, on fait un choix lorsqu'il s'agit d'un coup de main. Et quand l'Église élit ceux qui doivent la conduire, ce choix n'est pas la réprobation des autres, puisque tous les fidèles sont à juste titre appelés élus. Dans un édifice on choisit les pierres angulaires sans rejeter les autres qui ont aussi

Hanc divinitatem, vel, ut sic dixerim, deitatem; nam et hoc verbo uti jam nostros non piget, ut de græco expressius transferant id quod illi θεότητα appellant: hanc ergo divinitatem sive deitatem non esse in ea theologia, quam civilem vocant, quæ a Marco Varrone sedecim voluminibus explicata est, id est, non perveniri ad æternæ vitæ felicitatem talium deorum cultu, quales a civitatibus qualiterque colendi instituti sunt, cui nondum persuasit sextus liber, quem proxime absolvimus, cum istum forsitan legerit, quid de hac quæstione expedienda ulterius desideret, non habebit. Fieri enim potest ut saltem deos selectos atque præcipuos, quos Varro volumine complexus est ultimo, de quibus parum diximus, quisquam colendos propter vitam beatam, quæ non nisi æterna est, opinetur. Qua in re non dico quod facetius ait Tertullianus fortasse quam verius: *Si dii seliguntur ut bulbi, utique ceteri reprobi judicantur*. Non hoc dico: video enim etiam ex selectis seligi aliquos ad aliquid majus atque præstantius; sicut in militia, cum tirones electi fuerint, ex his quoque eliguntur ad opus aliquod majus armorum. Et cum eliguntur in Ecclesia qui fiant præpositi, non utique ceteri reprobantur, cum omnes boni fideles electi merito nuncupentur. Eliguntur in ædificio lapides angulares, non reprobatis ceteris, qui structuræ partibus aliis deputantur. Eliguntur uvæ ad vescendum, nec reprobantur aliæ,

leur destination. On cueille des grappes de raisin que l'on mange, sans cependant dédaigner celles qu'on laisse au pressoir. Il est inutile d'insister; l'évidence parle elle-même. Aussi de ce choix de quelques dieux, il ne s'ensuit pas qu'il faille blâmer ou celui qui en parle ou leurs adorateurs ou ces dieux mêmes, mais il s'agit d'examiner quels sont ces dieux, et pourquoi on les a choisis.

II. Voici les dieux choisis que Varron comprend en un seul livre : Janus, Jupiter, Saturne, Genius, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, le Soleil, Orcus, Liber, Tellus, Cérès, Junon, la Lune, Diane, Minerve, Vénus, Vesta : vingt en tout, douze mâles, huit femelles. Or, ces divinités sont-elles appelées choisies à cause de l'importance de leurs fonctions dans le monde, ou de leur popularité plus étendue et plus honorée? Si elles doivent ce privilège à la nature de leurs emplois, devaient-on les trouver en concurrence avec cette plèbe de dieux à qui sont réservées les plus infimes attributions? Et Janus le premier ne préside-t-il pas à la conception des enfants, origine nécessaire de tous ces petits emplois distribués aux petits dieux? Et la semence génératrice ne regarde-t-elle pas Saturne? Et Liber, et Libéra, la même, dit-on, que Vénus, ne doivent-ils pas leur assistance, l'un à l'homme, l'autre à la femme, dans l'œuvre de la génération? Tous ces dieux sont du nombre des dieux choisis.

quas relinquimus ad bibendum. Non opus est multa percurrere, cum res ir aperto sit. Quamobrem non ex hoc, quod dii ex multis quidam selecti sunt, vel is qui scripsit, vel eorum cultores, vel dii ipsi vituperandi sunt : sed advertendum potius quinam isti sint, et ad quam rem selecti videantur.

II. Hos certe deos selectos Varro unius libri contextione commendat Janum, Jovem, Saturnum, Genium, Mercurium, Apollinem, Martem Vulcanum, Neptunum, Solem, Orcum, Liberum patrem, Tellurem Cererem, Junonem, Lunam, Dianam, Minervam, Venerem, Vestam : in quibus omnibus ferme viginti, duodecim mares, octo sunt feminae. Hæc numina utrum propter majores in mundo administrationes selecti dicuntur, an quod populis magis innotuerunt, majorque est eis cultus exhibitus? Si propterea, quia opera majora ab his administrantur in mundo, non eos invenire debuimus inter illam quasi plebeiam numinum multitudinem minutis opusculis deputatam. Nam ipse primum Janus cum puerperium concipitur, unde cuncta opera illa sumunt exordium minutatim minutis distributa numinibus, aditum aperit recipiende semini : ibi est et Saturnus propter ipsum semen : ibi Liber, qui maren effuso semine liberat : ibi Libera, quam et Venerem volunt, quæ hoc idem beneficium conferat feminæ, ut etiam ipsa emisso semine liberetur

Mais intervient ici une déesse Mena , qui préside aux règles des femmes , fille de Jupiter, et cependant inconnue. Or l'emploi dont elle est en possession , Varron l'assigne également à Junon , la reine même des dieux choisis ; c'est en qualité de Junon Lucine qu'elle prête son concours à sa belle-fille Mena. Ici se présentent encore deux autres dieux, des plus obscurs, Vitumnus et Sentinus , dont l'un donne la vie , l'autre le sentiment à l'enfant qui va naître. Et malgré leur bassesse, ils lui donnent beaucoup plus que tant de dieux souverains et choisis. Car, sans la vie et le sentiment, ce fardeau qu'une femme porte dans son sein est-il autre chose qu'un misérable amas de terre et de limon ?

III. Quelle raison fait donc descendre tant de dieux choisis à ces fonctions infimes, quand Vitumnus et Sentinus, ces dieux ensevelis dans l'obscurité, l'emportent par la supériorité de leurs emplois ? Car c'est Janus, dieu choisi, qui introduit la semence ; c'est Saturne , Dieu choisi, qui fournit la semence même ; c'est Liber, dieu choisi, c'est Libera, la même que Cères ou Vénus, qui en facilite l'émission ; c'est Junon, déesse choisie, qui procure les ordinaires aux femmes pour l'accroissement de leur fruit (encore lui faut-il l'assistance de Mena, fille de Jupiter) ; et c'est Vitumnus, c'est Sentinus, dieux obscurs et inconnus, qui donnent, l'un la vie, l'autre le sentiment, bienfaits aussi supérieurs à

Omnes hi ex illis sunt, qui selecti appellantur. Sed ibi est et dea Mena, quæ menstruis fluoribus præest, quamvis Jovis filia, tamen ignobilis. Et hanc provinciam fluorum menstruorum in libro selectorum deorum ipsi Junoni idem auctor assignat, quæ in diis selectis etiam regina est : et hic tanquam Juno Lucina cum eadem Mena, privigna sua, eidem cruori præsidet. Ibi sunt et duo, nescio qui obscurissimi, Vitumnus et Sentinus ; quorum alter vitam, alter sensus puerperio largiuntur. Et nimirum multo plus præstant, cum sint ignobilissimi, quam tot illi proceres et selecti. Nam profecto sine vita et sensu, quid est illud totum, quod muliebri utero geritur, nisi nescio quid abjectissimum limo ac pulveri comparandum ?

III. Quæ igitur causa tot selectos deos ad hæc opera minima compulit, ubi a Vitumno et Sentino, quos fama obscura recondit, in hujus munificentia partitione superentur ? Confert enim selectus Janus aditum et quasi januam semini ; confert selectus Saturnus semen ipsum ; confert selectus Liber ejusdem seminis emissionem viris ; confert hoc idem Libera, quæ Ceres seu Venus est, feminis ; confert selecta Juno, et hæc non sola, sed cum Mena, filia Jovis, flores menstruos ad ejus, quod conceptum est, incrementum : et confert Vitumnus obscurus et ignobilis vitam ; confert Sentinus obscurus et ignobilis sensum : quæ duo

ceux des autres divinités qu'ils sont au-dessous des dons de l'intelligence et de la raison. Car autant les êtres doués de raison et d'intelligence l'emportent sur ceux qui, privés de l'une et de l'autre, végètent dans l'abrutissement des sens et de la vie animale, autant les êtres vivants et sensibles surpassent la nature brute et inanimée. Ainsi, au rang des dieux choisis, Vitumnus, auteur de la vie, Sentinus, auteur du sentiment, devraient être élevés de préférence à Janus, à Saturne, à Liber, à Libera, qui règlent les divers mouvements de cette semence, vile matière à laquelle on ne saurait penser avant qu'elle n'ait reçu le sens et la vie. Et ces dons choisis ne viennent point des dieux choisis, mais de je ne sais quelles divinités inconnues, éclipsées par la gloire des autres. Janus, va-t-on me répondre, préside à tous commencements; aussi peuvent justement s'attribuer à lui les préliminaires de la conception; Saturne préside à toutes semences; aussi ne saurait-on distraire de ses attributions la semence de l'homme; Liber et Libera président à l'émission de tous les germes, et entre autres de celui qui développe les générations humaines; Junon préside à toute purification, à tout enfantement; son assistance ne peut donc manquer au soulagement et à la délivrance des femmes; pour Vitumnus et Sentinus, qu'a-t-on à répondre? leur empire s'étend-il décidément sur tout ce qui a le sentiment et la vie? que si une telle puissance leur est dé-

tanto illis rebus præstantiora sunt, quanto et ipsa intellectu ac ratione vincuntur. Sicut enim quæ ratiocinantur et intelligunt, profecto potiora sunt his quæ sine intellectu atque ratione, ut pecora, vivunt et sentiunt: ita et illa quæ vita sensuque sunt prædita, his quæ nec vivunt nec sentiunt, merito præferuntur. Inter selectos itaque deos Vitumnus vivificator et Sentinus sensificator magis haberi debuerunt, quam Janus seminis admissor et Saturnus seminis dator vel sator, et Liber et Libera seminum commotores vel emissores; quæ semina indignum est cogitare, nisi ad vitam sensuque pervenerint. Quæ munera selecta non dantur a diis selectis, sed a quibusdam incognitis et præ istorum dignitate neglectis. Quod si respondetur, omnium initiorum potestatem habere Janum, et ideo illi etiam quod aperitur conceptui, non immerito attribui; et omnium seminum Saturnum, et ideo seminationem quoque hominis non posse ab ejus operatione sejungi; omnium seminum emittendorum Liberum et Liberam, et ideo his etiam præesse, quæ ad substituendos homines pertinent; omnium purgandorum et pariendorum Junonem, et ideo eam non deesse purgationibus seminarum et partibus hominum: quærant quid respondeant de Vitumno et Sentino, utrum et ipsos velint habere omnium quæ vivunt et sentiunt potestatem. Quod

volue , à quel rang ne faut-il pas les élever ? car tout ce qui naît de semence naît dans la terre et de la terre. Mais vivre et sentir, suivant l'opinion commune, appartient même aux divinités sidérales. Si l'on prétend limiter le pouvoir de Vitumnus et de Sentinus aux êtres qui vivent dans la chair par le ministère des sens, pourquoi ce dieu qui fait tout vivre et sentir, ne donne-t-il pas aussi la vie et le sentiment à la chair, et dans l'ensemble de son œuvre n'a-t-il pas assuré ce don à la génération humaine ? Et qu'est-il besoin de Vitumnus et de Sentinus ? Que si celui qui dispose du don de la vie et des sens gouverne universellement toutes choses et abandonne à ces petits dieux, comme à des serviteurs, le soin des êtres charnels trop bas et trop infimes, ces dieux choisis sont-ils donc dans une telle pénurie d'esclaves qu'ils n'aient pu trouver sur qui se décharger de pareilles fonctions, obligés malgré toute leur noblesse et leur distinction, de partager la tâche de ces dieux inconnus ? Junon, déesse choisie, reine des dieux, « sœur et femme de Jupiter, » est pour les enfants l'humble Iterduca, associée dans cet emploi à ces obscures déesses Abéona, Adéona ! Ici on invoque, pour obtenir aux enfants l'intelligence, la déesse Mens, qui n'est pas admise dans l'élite divine. Et cependant l'homme peut-il recevoir un plus magnifique présent ? Est-ce donc en qualité d'Iterduca et de Domiduca que Junon est élevée en honneur, comme s'il était fort utile de se promener et d'être ramené, sans l'intelligence ?

si concedunt, attendant quam eos sublimius locaturi sint. Nam seminibus nasci, in terra et ex terra est; vivere autem atque sentire etiam deos sidereos opinantur. Si autem dicunt Vitumno atque Sentino hæc sola attributa, quæ in carne vivescunt et sensibus adminiculantur; cur non deus ille, qui facit omnia vivere atque sentire, etiam carni vitam præbet et sensum, universali opere hoc munus etiam partibus tribuens ? Et quid opus est Vitumno atque Sentino ? Quod si ab illo qui vitæ et sensibus universaliter præsidet, his quasi famulis ista carnalia velut extrema et ima commissa sunt; itane sunt illi selecti destituti familia, ut non invenirent quibus etiam ipsi ista committerent, sed cum tota sua nobilitate, qua visi sunt seligendi, opus facere cum ignobilibus cogèrentur ? Juno selecta et regina Jovisque soror et conjux, hæc tamen Iterduca est pueris, et opus facit cum deabus ignobilissimis Abeona et Adeona. Ibi posnerunt et Mentem deam, quæ faciat pueris bonam mentem, et inter selectos ista non ponitur, quasi quidquam majus præstari homini possit : ponitur autem Juno, quia Iterduca est et Domiduca, quasi quidquam prosit iter carpere et domum duci, si mens non est bona : cujus muneris deam selectores isti inter selecta numina minime

Et la déesse auteur de ce précieux don, est oubliée de ceux qui ont formé l'élite divine! Elle méritait assurément d'être préférée à Minerve, qui entre autres attributions de détail est chargée de la mémoire des enfants. Peut-on douter en effet qu'il ne vaille infiniment mieux être doué d'un bon esprit que de la plus vaste mémoire? On ne saurait être méchant avec un esprit droit; mais il est des hommes pervers, doués d'une mémoire admirable, et leur perversité est d'autant plus profonde qu'ils peuvent moins oublier leurs mauvaises pensées. Et cependant Minerve est au rang des dieux choisis, Mens se perd dans une vile multitude. Parlerai-je encore et de la Vertu et de la Félicité dont j'ai déjà tant parlé au livre précédent; on en fait des déesses, et on ne les range pas au nombre des dieux choisis quand on y place Mars et Orcus, l'artisan et l'hôte de tant de trépas! Voyant donc, en ces mêmes emplois divisés entre les divinités subalternes, les dieux choisis concourir avec elles comme le sénat avec le peuple, et laisser même à quelques inférieurs des fonctions plus éminentes, que reste-t-il à penser, sinon que les dieux doivent leur dignité et le titre qui les distingue, non pas à l'importance de leur rôle dans le gouvernement du monde, mais à leur popularité? Aussi Varron lui-même dit-il que plusieurs grands dieux, auteurs de dieux célèbres, sont tombés, comme il arrive aux hommes, dans une obscurité profonde. Si donc la Félicité ne dut

posuerunt. Quæ profecto et Minervæ fuerat præferenda, cui per ista minuta opera puerorum memoriam tribuerunt. Quis enim dubitet multo esse melius habere bonam mentem, quam memoriam quantumlibet ingentem? Nemo enim malus est, qui bonam habet mentem: quidam vero pessimi memoria sunt mirabili, tanto pejores quanto minus possunt, quod male cogitant, oblivisci. Et tamen Minerva est inter selectos deos; Mentem autem deam turba vilis operuit. Quid de Virtute dicam? quid de Felicitate? de quibus in quarto libro plura jam diximus: quas cum deas haberent, nullum eis locum inter selectos deos dare voverunt, ubi dederunt Marti et Orco, uni effectori mortium, alteri receptori.

Cum igitur in his minutis operibus, quæ minutatim diis pluribus distributa sunt, etiam ipsos selectos videamus tanquam senatum cum plebe pariter operari; et inveniamus a quibusdam diis, qui nequaquam seligendi putati sunt, multo majora atque meliora administrari, quam ab illis qui selecti vocantur: restat arbitrari, non propter præstantiores in mundo administrationes, sed quia provenit eis ut populis magis innotescerent, selectos eos et præcipuos nuncupatos. Unde dicit etiam ipse Varro, quod diis quibusdam patribus et deabus matribus, sicut homini-

pas être élevée au rang des dieux choisis, parce que ce n'est point le mérite, mais le hasard, qui fait leur élévation, du moins devait y figurer, de préférence même à tout autre, la Fortune qui, dit-on, dispense ses faveurs, non pas au gré de la raison, mais suivant les caprices du sort. Elle dut assurément occuper la place d'honneur, elle qui a fait précisément sur ces dieux choisis l'épreuve de sa puissance; car évidemment ce n'est ni l'éminence de leur vertu, ni le privilège d'une juste félicité, mais, suivant l'expression même de leurs adorateurs, la téméraire puissance de la fortune qui leur a valu ce titre! Et peut-être l'éloquent Salluste pensait-il aux dieux mêmes quand il disait : « Oui, en toutes choses la Fortune domine, et c'est elle qui, par caprice plutôt que par raison, fait la gloire ou l'obscurité. » Car enfin pour quelle raison Vénus est-elle célèbre, et la vertu inconnue, quand leurs droits sont les mêmes et leurs mérites si différents? Que si la renommée dépend de l'attrait qu'on inspire, Vénus en effet est recherchée de préférence à la Vertu, mais pourquoi donc la déesse Minerve est-elle en faveur quand la déesse Pecunia est dans l'oubli? La cupidité n'a-t-elle pas pour les hommes plus de charme que la science? Entre ceux mêmes qui exercent un art, à peine en trouve-t-on dont l'industrie soit gratuite. Si donc le choix des dieux est laissé au jugement d'une multitude aveugle, pourquoi la déesse Pecunia n'est-elle pas préférée à Minerve, puisque tant d'hommes

bus, ignobilitas accidisset. Si ergo Felicitas ideo fortasse inter selectos deos esse non debuit, quod ad istam nobilitatem non merito, sed fortuito pervenerunt; saltem inter illos, vel potius præ illis Fortuna poneretur, quam dicunt deam non rationabili dispositione, sed, ut temere acciderit, sua cuique dona conferre. Hæc in diis selectis tenere apicem debuit, in quibus maxime quid posset ostendit: quando eos videmus non præcipua virtute, non rationabili felicitate, sed temeraria, sicut eorum cultores de illa sentiunt, Fortunæ potestate selectos. Nam et vir disertissimus Sallustius etiam ipsos deos fortassis attendit, cum diceret: *Sed profecto Fortuna in omni re dominatur; ea res cunctas ex libidine magis quam ex vero celebrat obscuratque.* Non enim possunt invenire causam cur celebrata sit Venus, et obscurata sit Virtus; cum ambarum ab istis consecrata sint numina, nec comparanda sint merita. Aut si hoc nobilitari meruit, quod plures appetunt, plures enim Venerem quam Virtutem, cur celebrata est dea Minerva, et obscurata est dea Pecunia? cum ingenere humano plures alliciat avaritia quam peritia; et in eis ipsis qui sunt artificiosi, raro invenias hominem, qui non habeat artem suam pecuniaria mercede venalem; plurisque pendatur semper propter quod aliquid fit, quam id quod propter aliud fit. Si ergo insipientis iudicio multitudi-

travaillent pour elle ? Et si ce choix dépend d'un petit nombre de sages , pourquoi la vertu n'est-elle pas préférée à Vénus, quand la raison lui assure hautement la préférence ? Mais du moins , si la Fortune, qui , au sentiment des hommes les plus portés à reconnaître son influence , « en toutes choses domine, et par caprice, plutôt que par raison, fait la gloire ou l'obscurité, » si la Fortune , dis-je , a eu sur les dieux mêmes un tel pouvoir qu'au gré de ses téméraires fantaisies elle les a faits célèbres ou obscurs, assurément elle devrait occuper entre les dieux choisis le rang souverain , puisqu'elle exerce sur ces dieux mêmes une souveraine puissance ? Quoi ! serait-ce que la Fortune trouve ici la fortune contraire ? Elle est donc contraire à elle-même pour ne point partager avec les autres une noblesse qu'elle leur donne ?

IV. L'homme passionné pour la gloire et les grandeurs aurait sujet de féliciter les dieux choisis et d'envier leur fortune, s'il n'était évident que ce choix les destine moins aux honneurs qu'aux outrages. La foule obscure est protégée contre les opprobres par son obscurité même. Nous rions, il est vrai, en voyant tant de petits dieux vaquer aux fonctions que le caprice des opinions humaines leur distribue ; aussi nombreux que ces collecteurs subalternes ou ces artisans de la voie des Orfèvres, dont les ateliers ne laissent sortir aucun vase qu'il n'ait passé par une foule de mains pour arriver à cette perfection que l'ha-

nis facta est deorum ista selectio , cur dea Pecunia Minervæ prælata non est, cum propter pecuniam sint artifices multi ? Si autem paucorum sapientium est ista distinctio , cur non prælata est Veneri Virtus, cum eam longe ratio præferat ? Saltem certe, ut dixi, ipsa Fortuna, quæ, sicut putant qui ei plurimum tribunt, in omni re dominatur, et res cunctas ex libidine magis quam ex vero celebrat obscuratque ; si tantum et in deos valuit, ut temerario judicio suo quos vellet celebraret, obscuraretque quos vellet, præcipuum locum haberet in selectis, quæ in ipsos quoque deos tam præcipuæ est potestatis. An ut illic esse non posset, nihil aliud etiam ipsa Fortuna, nisi adversam putanda est habuisse fortunam ? Sibi ergo adversata est, quæ alios nobiles faciens nobilitata non est.

IV. Gratularetur autem diis istis selectis quisquam nobilitatis et claritudinis appetitor, et eos diceret fortunatos si non eos magis ad injurias quam ad honores selectos videret. Nam illam infimam turbam ipsa ignobilitas texit, ne obrueretur opprobriis. Ridemus quidem, cum eos videmus figmentis humanarum opinionum partitis inter se operibus distributos, tanquam minuscularios vectigalium conductores, vel tanquam opifices in vico argentario, ubi unum vasculum ut perfectum exeat,

bileté d'un seul eût pu lui donner. Mais la division de la main-d'œuvre n'a pas d'autre but que d'abrèger et de faciliter pour chaque artisan l'apprentissage d'une partie de l'art. La parfaite pratique d'un art dans son ensemble serait le fruit d'un trop lent et trop difficile labeur. Toutefois à peine, entre les dieux non choisis, s'en trouverait-il un seul qu'un crime ait déshonoré; entre les choisis, au contraire, à peine un seul qui ne soit marqué d'une note d'infamie. Les grands dieux descendent aux vils emplois des petits, mais les petits ne s'élèvent point jusqu'aux grands dans les hautes régions du crime. Pour Janus, je ne sache rien à la vérité que l'on ait publié contre son honneur. Peut-être a-t-il mené une vie plus pure, plus éloignée des forfaits et des vices. Il recueille avec bonté Saturne fugitif, partage avec lui son royaume, et c'est ainsi que deux villes s'élèvent : Janiculum et Saturnia. Mais ces hommes, insatiables pourvoyeurs d'infamies pour le culte de leurs dieux, trouvant la vie de celui-ci moins honteuse, le déshonorent par une statue monstrueusement difforme. Ils le représentent avec deux ou quatre fronts, comme si sa personne était double. Vertueux Janus, ne devrait-il pas avoir d'autant moins de front que ces dieux infâmes en ont davantage?

V. Mais écoutons plutôt les explications physiques dont les païens cherchent à déguiser la honte de leur erreur, comme sous

per multos artifices transit, cum ab uno perfecto perfici posset. Sed aliter non putatum est operandium multitudini consulendum, nisi ut singulas artis partes cito ac facile discerent singuli, ne omnes in arte una tarde ac difficile cogerentur esse perfecti. Verumtamen vix quisquam reperitur deorum non selectorum, qui aliquo crimine famam traxit infamem; vix autem selectorum quispiam, qui non in se notam contumeliæ insignis acceperit. Illi ad istorum humilia opera descenderunt, isti in illorum sublimia crimina non venerunt. De Jano quidem non mihi facile quidquam occurrit, quod ad probrum pertineat: et fortasse talis fuerit, innocentius vixerit et a facinoribus flagitiisque remotius. Saturnum fugientem benignus excepit: cum hospite partitus est regnum, ut etiam civitates singulas conderent; iste Janiculum, ille Saturniam. Sed isti in cultu deorum omnis dedecoris appetitores, cujus vitam minus turpem invenerunt, eum simulacri monstrosa deformitate turparunt; nunc eum bifrontem, nunc etiam quadrifrontem, tanquam geminum, facientes. An forte voluerunt, ut, quoniam plurimi dii selecti erubescenda perpetrando amiserant frontem, quanto iste innocentior esset, tanto frontosior appareret?

V. Sed ipsorum potius interpretationes físicas audiamus, quibus tur-

le voile d'une doctrine profonde. Varron signale ces explications : « L'antiquité, dit-il, a imaginé les statues des dieux, et leurs attributs et leurs ornements, afin que la vue de ces emblèmes élevât les hommes initiés aux mystères de la doctrine, à la vision intellectuelle de l'âme du monde et de ses parties, c'est-à-dire des dieux véritables. Ceux qui les ont représentés sous les traits de l'homme paraissent s'être attachés à la ressemblance de l'âme des mortels qui réside dans le corps humain avec l'âme immortelle. Si, par exemple, on plaçait dans les temples des vases propres à distinguer les dieux; dans le temple de Bacchus, un cénophore désignant par le contenant le contenu; ainsi, cette statue sous forme humaine représente l'âme raisonnable, substance identique à la substance divine, et dont le corps est comme le vase. » Voilà donc les mystères de doctrine que le savant Varron a pénétrés et qu'il révèle au monde! Mais, dis-nous, ô le plus ingénieux des hommes! en sondant ces profonds mystères, as-tu donc perdu cette raison qui t'inspirait ces paroles : « Les premiers inventeurs des statues divines ont éloigné la crainte et augmenté l'erreur. Sans idoles, les vieux Romains professaient un culte plus pur. » C'est grâce à ces vieux Romains que tu oses parler ainsi contre leurs descendants. Car, s'ils eussent aussi adoré des idoles, ce sentiment parfois si vrai qui t'élève contre elles, tu l'étoufferais peut-être dans le silence de la crainte, et ces mys-

pitudinem miserrimi erroris, velut altioris doctrinæ specie, colorare conantur. Primum eas interpretationes sic Varro commendat, ut dicat antiquos simulacra deorum et insignia ornatusque finxisse; quæ cum oculis animadvertissent hi qui adissent doctrinæ mysteria, possent animam mundi ac partes ejus, id est deos veros, animo videre: quorum qui simulacra specie hominis fecerunt, hoc videri secutos quod mortalium animus qui est in corpore humano, simillimus et immortalis animi: tanquam si vasa ponerentur causa notandorum deorum, et in Liberi æde cénophorum sisteretur, quod significaret vinum, per id quod continet id quod continetur: ita per simulacrum quod formam haberet humanam, significari animam rationalem, quod eo velut vase natura ista soleat contineri, cujus naturæ deum volunt esse, vel deos. Hæc sunt mysteria doctrinæ, quæ iste vir doctissimus penetraverat, unde in lucem ista proferret. Sed, o homo acutissime, num in istis doctrinæ mysteriis illam prudentiam perdidisti, qua tibi sobrie visum est, quod hi qui primi populis simulacra constituerunt, et metum dempserunt civibus suis, et errorem addiderunt, castiusque deos sine simulacris veteres observasse Romanos? hi enim tibi fuerunt auctores, ut hæc contra posteriores Romanos dicere auderes. Nam si et illi antiquissimi simulacra coluissent, fortassis totum

tères d'erreur et de mensonge, tu les propagerais avec plus d'éloquence et de zèle. Et toutefois ton âme, cette âme si éclairée, si intelligente, combien elle est à plaindre ! Malgré toute sa science, elle n'a pu atteindre son Dieu, ce Dieu qui l'a faite et n'a pas été fait avec elle, créature et non partie de ce Dieu qui est, non pas l'âme de tout, mais le créateur de toute âme ; unique lumière qui fait la béatitude de l'âme quand elle n'est point rebelle à la grâce. Or quels sont ces mystères et quelle estime il en faut faire : ce qui suit l'apprendra. Cependant ce savant homme reconnaît l'âme du monde et ses parties comme des dieux véritables ; d'où il suit évidemment que toute sa théologie, même la naturelle, à qui il accorde tant d'importance, n'a pu s'élever au delà de l'âme raisonnable. Il est très-court sur le sujet de la théologie naturelle dans ce livre on nous verrons s'il peut, par des explications physiques, rattacher à cette théologie la théologie civile, la dernière qui traite des dieux choisis. S'il le peut, toute la théologie devient naturelle. Et alors qu'était-il besoin de poser avec tant de soin cette habile distinction ? Et si cette distinction est juste, la théologie naturelle même qui lui plaît tant n'est pas vraie, car elle n'atteint que l'âme ; elle n'atteint pas le vrai Dieu, qui est aussi l'auteur de l'âme. Combien donc la civile est-elle

istum sensum de simulacris non constituendis, interim verum, timoris silentio premeres, et in hujuscemodi perniciosis vanisque figmentis mysteria ista doctrinæ loquacius et elatius prædicares. Anima tamen tua tam docta et ingeniosa (ubi te multum dolemus) per hæc mysteria doctrinæ ad Deum suum, id est a quo facta est, non cum quo facta est; nec cujus portio, sed cujus conditio est; nec qui est omnium anima, sed qui fecit omnem animam, quo solo illustrante fit anima beata, si ejus gratiæ non sit ingrata, nullo modo potuit pervenire. Verum ista mysteria doctrinæ qualia sint, quantique pendenda, quæ sequuntur ostendent. Fætetur interim vir iste doctissimus, animam mundi ac partes ejus esse veros deos: unde intelligitur totam ejus theologiam, eam ipsam scilicet naturalem, cui plurimum tribuit, usque ad animæ rationalis naturam se extendere potuisse. De naturali enim paucissima præloquitur in hoc libro: in quo videbimus utrum per interpretationes physiologicas ad hanc naturalem possit referre civilem, quam de diis selectis ultimam scripsit. Quod si potuerit, tota naturalis erit: et quid opus erat ab ea civilem tanta cura distinctionis abjungere? Si autem recto discrimine separata est; quando nec ista vera est quæ illi naturalis placet, pervenit enim usque ad animam, non usque ad verum Deum qui fecit et animam: quanto est abjectior et falsior ista civilis, quæ maxime circa corporum est occupata naturam; sicut ipsæ interpretationes ejus, ex quibus quædam

plus abjecte et plus fausse, qui ne sort pas de la nature corporelle, comme le prouvent ces interprétations subtiles et savantes dont quelques-unes devront être nécessairement rappelées ?

VI. Varron, dans le prologue de son traité sur la théologie naturelle, dit encore qu'il regarde Dieu comme l'âme du monde, appelé par les Grecs κόσμος, et que ce monde est Dieu. Or, comme l'homme sage, composé de corps et d'esprit, doit néanmoins à l'esprit ce nom de sage, ainsi le monde est appelé Dieu, à cause de l'esprit qui l'anime, quoiqu'il soit esprit et corps. Ceci semble un aveu tel quel de l'existence d'un seul Dieu ; mais, pour en introduire plusieurs, il ajoute que le monde se divise en deux parties, le ciel et la terre ; le ciel en deux autres, l'éther et l'air, et la terre aussi, en eau et continent ; que l'éther occupe la première région, l'air la seconde, l'eau et la terre les dernières ; que ces quatre parties sont pleines d'âmes ; l'éther et l'air, d'âmes immortelles ; l'eau et la terre, d'âmes mortelles ; que des limites extrêmes de la circonférence du ciel au cercle de la lune, résident les âmes éthérées, astres, étoiles, dieux célestes que l'on atteint, non-seulement par la pensée, mais aussi par la vue ; qu'entre la sphère de la lune et les dernières cimes de la région des orages et des vents, habitent les âmes aériennes que l'esprit conçoit, qui échappent aux yeux, les âmes appelées héros, lares, génies. Voilà le résumé qu'il donne dans le prologue de cette théologie naturelle qui a tant d'attrait pour lui, comme pour la plupart des

necessario commemorare me oportet, tanta ab ipsis exquisitæ et enucleatæ diligentia demonstrabunt ?

VI. Dicit ergo idem Varro adhuc de naturali theologia præloquens ; deum se arbitrari esse animam mundi, quem Græci vocant κόσμον, et hunc ipsum mundum esse deum : sed sicut hominem sapientem, cum sit ex corpore et animo, tamen ab animo dici sapientem ; ita mundum deum dici ab animo, cum sit ex animo et corpore. Hic videtur quoquo modo confiteri unum Deum ; sed ut plures etiam introducat, adjungit mundum dividi in duas partes, cælum et terram ; et cælum bifariam, in æthera et aera ; terram vero in aquam et humum : e quibus summum esse æthera, secundum aera, tertiam aquam, infimam terram : quas omnes partes quatuor animarum esse plenas, in æthere et aere immortalium, in aqua et terra mortalium ; ab summo autem circuito cœli ad circulum lunæ æthereas animas esse astra ac stellas, eos cœlestes deos non modo intelligi esse, sed etiam videri : inter lunæ vero gyrum et nimborum ac ventorum cacumina aereas esse animas, sed eas animo, non oculis videri ; et vocari heroes, et lares, et genios. Hæc est videlicet breviter in ista prælocutione proposita theologia naturalis,

philosophes. J'en devrai faire un examen plus sévère, quand, par la grâce miséricordieuse du vrai Dieu, j'aurai fini ce qu'il me reste à dire des dieux choisis.

VII. Mais Janus, par lequel cette théologie commence, quel est-il? je le demande. C'est le monde, me dit-on. Réponse courte et claire assurément. Cependant pourquoi lui attribue-t-on l'origine des choses, et la fin à un autre qu'on nomme Terminus? Car on assure que c'est en raison des origines et des fins, qu'indépendamment des dix mois qui s'écoulent de mars à décembre, deux mois sont dédiés à ces deux dieux, janvier à Janus, février à Terminus. C'est pourquoi, dit-on encore, les terminales se célèbrent en février, temps où se pratique une solennité expiatoire appelée *februum*, d'où le mois prend son nom. Quoi donc? l'origine des choses appartient au monde, à Janus, et la fin lui échappe, et il faut un autre dieu? N'est-il pas reconnu néanmoins que tout ce qui s'élève en ce monde se termine en ce monde? Étrange inconséquence! on donne à ce dieu une demi-puissance, et à sa statue un double visage! L'allégorie ne serait-elle pas plus ingénieuse, qui, réunissant Janus et Terminus, présenterait une face aux origines et l'autre aux fins? Car on ne peut agir sans considérer ces deux termes. Quiconque, en effet, n'envisage pas le commencement de son action ne sait pas en prévoir la fin. Ainsi, à la mémoire qui se retourne vers le passé, se lie nécessaire-

quæ non huic tantum, sed multis philosophis placuit : de qua tunc diligentius disserendum est, cum de civili, quantum ad deos selectos attinet, opitulante Deo vero, quod restat implevero.

VII. Janus igitur, a quo sunpsit exordium, quæro quisnam sit? Respondetur, Mundus est. Brevis hæc plane est atque aperta responsio. Cur ergo ad eum dicuntur rerum initia pertinere, fines vero ad alterum, quem Terminus vocant? Nam propter initia et fines duobus istis diis duos menses perhibent dedicatos, præter illos decem quibus usque ad decembrem caput est Martius; januarium Jano, februarium Termino. Ideo Terminalia eodem mense februario celebrari dicunt, cum fit sacrum purgatorium, quod vocant februum; unde mensis nomen accepit. Numquid ergo ad mundam, qui Janus est, initia rerum pertinent, et fines non pertinent, ut alter illis deus præficeretur? Nonne omnia quæ in hoc mundo fieri dicunt, in hoc etiam mundo terminari fatentur? Quæ est ista vanitas, in opere illi dare potestatem dimidiam, in simulacro faciem duplam? Nonne istum bifrontem multo elegantius interpretarentur, si eundem et Janum et Terminus dicerent, atque initiis unam faciem, sinibus alteram darent? quoniam qui operatur, utrumque debet intendere. In omni enim motu actionis suæ qui non respicit

ment l'attention qui se porte sur l'avenir. Qui oublie ce qu'il commence saura-t-il comment il peut finir? Que si l'on croyait qu'en ce monde la vie bienheureuse commence et qu'elle reçoit son complément hors du monde, le pouvoir de Janus serait réduit aux commencements; Terminus, préféré sans nul doute, ne se verrait pas exclu du nombre des dieux choisis. Et même, dès ici-bas, où le commencement et la fin des choses temporelles se partagent entre ces deux dieux, Terminus ne doit-il pas obtenir plus d'honneur? car la joie est plus vive quand on achève. Tout début est rempli d'inquiétude; elle ne cesse que les projets ne soient conduits à leur terme; c'est au terme que l'on aspire de tous ses efforts, de toutes ses pensées, de tous ses vœux. L'on ne triomphe que d'une entreprise terminée.

VIII. Mais passons à l'explication de la statue du double Janus. On lui donne deux visages, l'un devant, l'autre derrière; et c'est, dit-on, parce que notre bouche ouverte ressemble au monde: aussi les Grecs ont-ils appelé le palais OURANOS, et quelques poètes latins, COELUM. L'ouverture de notre bouche a deux issues: l'une, extérieure, vers les dents; l'autre, intérieure, vers la gorge. Voilà donc où le monde est arrivé, grâce à ce nom grec ou poétique du palais? Et quel rapport à l'âme, à la vie éternelle? Qu'un tel dieu soit honoré seulement pour la salive qui entre ou sort sous ce ciel, sous ce palais dont les deux portes s'ouvrent pour

initium, non prospicit finem. Unde necesse est a memoria respiciente prospiciens connectatur intentio. Nam cui exciderit quod coeperit, quomodo finiat non inveniet. Quod si vitam beatam in hoc mundo inchoari putarent, extra mundum perfici, et ideo Jano, id est mundo, solam initiorum tribuerent potestatem; profecto ei præponerent Terminus, eumque a diis selectis non alienarent. Quanquam etiam nunc cum istis duobus diis initia rerum temporalium finesque tractantur, Termino dari debuit plus honoris. Major enim lætitia est, cum res quæque perficitur: sollicitudinis autem plena sunt cœpta, donec perducantur ad finem, quem qui aliquid incipit, maxime appetit, intendit, exspectat, exoptat; nec de re inchoata, nisi terminetur, exultat.

VIII. Sed jam bifrontis simulacri interpretatio proferatur. Dnas eum facies ante et retro habere dicunt, quod hiatus noster, cum os aperimus, mundo similis videatur: unde et palatum Græci οὐρανόν appellant; et nonnulli, inquit, poetæ Latini cœlum vocaverunt palatum: a quo hiatu oris, et foras esse aditum ad dentes versus, et introrsus ad fauces. Ecce quo perductus est mundus propter palati nostri vocabulum, vel græcum, vel poeticum. Quid autem hoc ad animam, quid ad vitam æternam? Propter solas salivas colatur hic deus, quibus partim glutientis, partim

elle. Mais quoi de plus absurde que de ne pouvoir trouver dans ce monde même deux portes opposées qui introduisent dans son sein ou en rejettent tout ce qu'il lui plaît, et de vouloir de notre bouche, de notre gosier, si différent du monde, composer l'emblème du monde sous les traits de Janus, à cause du palais seul auquel Janus ne ressemble en rien? D'autre part, quand on lui donne quatre fronts, en le nommant double Janus, on interprète ainsi par rapport aux quatre parties du monde, comme si le monde regardait partout hors de soi, ainsi que Janus regarde par tous ses visages. Et puis, si Janus est le monde, si le monde se compose de quatre parties, la statue de Janus au double visage est fausse, ou si elle est vraie en ce sens qu'ordinairement par le nom d'Orient et d'Occident on entend le monde entier; cependant, en nommant les deux autres parties le Midi et le Septentrion, disons-nous que le monde est double, comme l'on appelle double Janus à quatre fronts? A coup sûr, on ne saurait trouver dans le monde rien d'analogue à ces quatre parties qui s'ouvrent à l'entrée et à la sortie de toutes choses, comme on trouve dans la bouche même de l'homme un rapport à Janus double-front. Mais peut-être Neptune vient-il au secours, en nous offrant un poisson, qui, indépendamment de la bouche et du gosier, présente à droite et à gauche l'ouverture de ses ouïes? Et cependant, malgré tant d'issues, aucune âme ne peut fuir la vanité, si elle n'écoute cette parole de la Vérité : « Je suis la porte. »

exspuendis, sub cœlo palati utraque panditur janua. Quid est porro absurdus, quam in ipso mundo non invenire duas januas ex adverso sitas, per quas vel admittat ad se aliquid intro, vel emittat a se foras; et de nostro ore et gutture, quorum similitudinem mundus non habet, velle mundi simulacrum componere in Jano, propter solum palatum, cujus similitudinem Janus non habet? Cum vero eum faciunt quadrifrontem et Janum geminum appellant, ad quatuor mundi partes hoc interpretantur, quasi aliquid spectet mundus foras, sicut per omnes facies Janus. Deinde, si Janus est mundus, et mundus quatuor partibus constat, falsum est simulacrum Jani bifrontis: aut si propterea verum est, quia etiam nomine Orientis et Occidentis totus solet mundus intelligi, numquid cum duas partes alias nominamus Septentrionis et Austri, sicut illum quadrifrontem dicunt geminum Janum, ita quisquam geminum dicturus est mundum? Non habent omnino unde quatuor januas, quæ intransibibus et exeuntibus pateant, interpretentur ad mundi similitudinem; sicut de bifronte quod dicerent saltem in ore hominis invenerunt; nisi Neptunus forte subveniat et porrigat piscem, cui præter hiatum oris et gutturis etiam dextra et sinistra fauces patent. Et tamen hanc vanitatem per tot

IX. Quel est encore ce Jovis qu'ils nomment aussi Jupiter ? « C'est, dit-on, le dieu dont dépendent les causes de tout ce qui s'accomplit dans le monde. Immense pouvoir, comme l'atteste ce vers si célèbre de Virgile : « Heureux qui peut s'élever à la connaissance des causes ! » Pourquoi donc Janus est-il préféré à ce dieu ? Qu'il nous réponde cet homme, prodige de science et de pénétration ! « C'est, dit-il, qu'à Janus appartient le commencement ; à Jupiter la perfection. Aussi la souveraineté lui est-elle justement déferée. Car la perfection efface l'origine ; si l'une a la priorité de temps, l'autre a la priorité d'importance. Rien de plus juste s'il s'agissait ici de distinguer dans les choses l'origine et le point culminant de leur développement. Partir est le commencement d'une action ; arriver en est le terme. L'étude est le commencement d'une action ; la compréhension de la science en est le terme. Ainsi, en toutes choses, le commencement précède et la fin couronne. Mais c'est un différend déjà vidé entre Janus et Terminus. Or ce sont les causes efficientes, et non pas les effets, que l'on attribue à Jupiter, et il est impossible que les effets et leurs commencements précèdent les causes d'un seul instant ; car ce qui agit précède toujours ce qui arrive. Si donc les commencements appartiennent à Janus, est-ce à dire qu'ils devancent les causes que l'on attribue à Jupiter ? Comme rien

januas nulla effugit anima, nisi quæ audit Veritatem dicentem, *Ego sum janua.*

IX. Jovem autem, qui etiam Jupiter dicitur, quem velint intelligi, exponant. Deus est, inquit, habens potestatem causarum, quibus aliquid fit in mundo. Hoc quam magnum sit, nobilissimus Virgilii versus ille testatur :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Sed cur ei præponitur Janus, hoc nobis vir ille acutissimus doctissimusque respondeat. *Quoniam penes Janum, inquit, sunt prima, penes Jovem summa. Merito ergo rex omnium Jupiter habetur. Prima enim vincuntur a summis : quia licet prima præcedant tempore, summa superant dignitate.* Sed recte hoc diceretur, si factorum prima discernentur et summa : sicut initium facti est proficisci, summum pervenire ; initium facti inceptio discendi, summum perceptio doctrinæ : ac sic in omnibus prima sunt initia, summique sunt fines. Sed jam hoc negotium inter Janum Terminumque discussum est. Causæ autem quæ dantur Jovi, efficientia sunt, non effecta : neque ullo modo fieri potest, ut vel tempore præveniantur a factis initiisve factorum. Semper enim prior est res quæ facit, quam illa quæ fit. Quapropter si ad Janum pertinent initia factorum, non ideo priora sunt efficientibus

n'arrive, ainsi rien ne commence que la cause efficiente ne précède. Si ce dieu, souverain arbitre des causes et des existences et de tous les phénomènes naturels, est ce Jupiter que les peuples honorent par des infamies et des outrages, ils se chargent d'un plus grand sacrilège que s'ils ne reconnaissent point de dieu. Ne vaudrait-il pas mieux donner le nom de Jupiter à quelque objet digne de ces honteux et criminels honneurs, et supposer un fantôme pour le blasphémer en liberté, comme on supposa, dit-on, une pierre à la voracité de Saturne, plutôt que de représenter le même dieu tonnant et adultère, maître du monde et esclave de l'impudicité, arbitre des existences et des causes quand le vice est la cause unique de ses actions? Et puis, je le demande, quel rang entre les dieux va-t-on assigner à ce Jupiter, si Janus est le monde? L'auteur déjà cité ne nous a-t-il pas dit que les vrais dieux sont le monde et ses parties? Et par conséquent, aux yeux des païens, tout ce qui n'est pas cela n'est pas vrai Dieu. Dira-t-on que Jupiter est l'âme du monde et que Janus est son corps, ou le monde visible? Alors comment Janus peut-il rester Dieu, puisqu'il est reconnu que ce n'est point le corps du monde qui est Dieu, mais son âme et ses parties? Aussi Varron dit très-clairement que, suivant lui, Dieu est l'âme du monde, et le monde même est

causis, quas Jovi tribuunt. Sicut enim nihil fit, ita nihil inchoatur ut fiat, quod non faciens causa præcesserit. Hunc sane deum, penes quem sunt omnes causæ factarum omnium naturarum naturaliumque rerum, si Jovem populi appellant, et tantis contumeliis tamque scelestis criminationibus colunt, tetriore sacrilegio sese obstringunt, quam si prorsus nullum putarent deum. Unde satius esset eis alium aliquem Jovis nomine nuncupare, dignum turpibus et flagitiosis honoribus, supposito vano figmento quod potius blasphemarent (sicut Saturno dicitur suppositus lapis, quem pro filio devoraret), quam istum deum dicere et tonantem et adulterantem, et totum mundum regentem et per tot supra diffluentem, et naturarum omnium naturaliumque rerum causas summas habentem et suas causas bonas non habentem.

Deinde quæro, quem jam locum inter deos huic Jovi tribuant, si Janus est mundus. Deos enim veros animam mundi ac partes ejus iste definivit : ac per hoc quidquid hoc non est, non est utique secundum istos verus deus. Num igitur ita dicturi sunt Jovem animam mundi, ut Janus sit corpus ejus, id est iste visibilis mundus? Hoc si dicunt, non erit quemadmodum Janum deum dicant; quoniam mundi corpus non est deus vel secundum ipsos, sed anima mundi ac partes ejus. Unde apertissime idem dicit, deum se arbitrari esse animam mundi, et hunc

Dieu. Et comme l'homme sage, composé de corps et d'esprit, doit à l'esprit ce nom de sage, ainsi le monde est appelé Dieu à cause de l'esprit qui l'anime, quoiqu'il soit esprit et corps. Ainsi, le corps seul du monde n'est pas Dieu ; mais ou son âme seule ou son âme et son corps tout ensemble ; à condition toutefois que ce ne soit point le corps, mais l'esprit qui le fasse Dieu. Si donc Janus est le monde, et si Janus est Dieu, pour que Jupiter puisse aussi l'être, va-t-on dire qu'il est partie de Janus ? N'a-t-on pas plutôt coutume de tout lui attribuer ? On connaît ce vers : « Tout est plein de Jupiter ? » Donc, pour que Jupiter soit Dieu et surtout roi des dieux, il faut nécessairement qu'il soit le monde ; il le faut, pour qu'il règne sur les autres dieux, sur ses parties. C'est en ce sens que Varron, dans le livre qu'il a écrit à part sur le culte des dieux, rapporte quelques vers de Valérius Soranus ; les voici : « Jupiter tout-puisant, père des rois, des dieux, de toutes choses, mère des dieux, dieu un et tous dieux. » Et Varron les explique ainsi : Jupiter est mâle, en tant qu'il répand la semence ; femelle en tant qu'il la reçoit. Jupiter est le monde, et toutes les semences viennent de lui et rentrent en lui. C'est pourquoi Soranus appelle Jupiter père et mère, et dit avec autant de raison qu'il

ipsum mundum esse deum : sed sicut hominem sapientem cum sit ex animo et corpore, tamen ex animo dici sapientem ; ita mundum deum dici ab animo, cum sit ex animo et corpore. Solum itaque mundi corpus non est deus : sed aut sola anima ejus, aut simul corpus et animus ; ita tamen ut non sit a corpore, sed ab animo dens. Si ergo Janus est mundus, et deus est Janus, numquid Jovem ut dens esse possit, aliquam partem Jani esse dicturi sunt ? Magis enim Jovi universum solent tribuere : unde est,

. Jovis omnia plena.

Ergo et Jovem, ut deus sit, et maxime rex deorum, non alium possunt existimare quam mundum ; ut diis ceteris secundum istos suis partibus regnet. In hanc sententiam etiam quosdam versus Valerii Sorani exponit idem Varro, in eo libro quem seorsum ab istis de cultu deorum scripsit ; qui versus hi sunt :

Juppiter omnipotens, regum rerumque deumque
Progenitor, genitrixque deum, deus unus, et omnes.

Exponuntur autem in eodem libro, ita ut cum marem existimarent, qui semen emitteret, feminam quæ acciperet ; Jovemque esse mundum, et eum omnia semina ex se emittere, et in se recipere : *Qua causa, inquit, scripsit Soranus, Jupiter progenitor genitrixque : nec minus*

est à la fois un et tout. Car le monde est un, et tout est en lui.

X. Si donc Janus est le monde, si Jupiter est le monde, si le monde est un, pourquoi Janus et Jupiter sont-ils deux dieux? Pourquoi ont-ils, chacun à part, leurs temples, leurs autels, leurs cérémonies, leurs statues? Mais, dit-on, autre est la puissance des commencements; autre, celle des causes; et c'est pourquoi l'une porte le nom de Janus, l'autre celui de Jupiter. Quoi! si un homme exerce un double pouvoir, une double profession, verra-t-on en lui deux magistrats, deux artisans? Et d'un seul dieu, unique arbitre des commencements et des causes, on fait deux dieux, parce que les commencements et les causes sont deux choses différentes! Qu'on multiplie donc Jupiter par tous les noms que lui donne la diversité de ses puissances; noms qui tirent leur origine de tant d'objets différents. En voici quelques-uns.

XI. On le nomme Victor, Invictus, Opitulus, Impulsor, Stator, Centipeda, Supinalis, Tigillus, Almus, Ruminus, etc.; toutes dénominations du même dieu. Elles lui sont données pour des causes et des puissances différentes; mais néanmoins on ne l'oblige pas de se multiplier en autant de dieux. Il triomphe de tout et il est invincible; secourable aux faibles, il a la

cum causa unum et omnia idem esse; mundus enim unus, et in eo uno omnia sunt.

X. Cum ergo et Janus mundus sit, et Jupiter mundus sit, unusque sit mundus, quare duo dii sunt, Janus et Jupiter? quare seorsus habent templa, seorsus aras, diversa sacra, dissimilia simulacra? Si propterea quod alia vis est primordiorum, alia causarum, et illa Jani, illa Jovis nomen accepit; numquid si unus homo in diversis rebus duas habeat potestates aut duas artes, quia singularum diversa vis est, ideo duo iudices aut duo dicuntur artifices? Sic ergo et unus Deus, cum ipse habeat potestatem primordiorum, ipse causarum, num propterea illum duos deos esse necesse est putari, quia primordia causæque res duæ sunt? Quod si hoc justum putant, etiam ipsum Jovem tot deos esse dicant, quotquot ei cognomina propter multas potestates dederunt: quoniam res omnes, ex quibus illa cognomina sunt adhibita, multæ atque diversæ sunt; ex quibus pauca commemoro.

XI. Dixerunt eum Victorem, Invictum, Opitulum, Impulsorem, Statorem, Centumpedam, Supinalem, Tigillum, Almum, Ruminum, et alia quæ persequi longum est. Hæc autem cognomina imposuerunt uni deo propter causas potestatesque diversas, non tamen propter tot res etiam tot deos eum esse coegerunt: quod omnia vinceret, quod a ne-

puissance de précipiter et de maintenir, d'affermir et de renverser, il est la solive du monde qu'il contient et soutient ; il est la mamelle féconde où tous les êtres animés puisent la vie. Fonctions inégales, grandes et petites, auxquelles toutefois un seul paraît suffire. Il est, à nos yeux, entre les causes et les commencements des choses (pour quoi on a voulu faire du monde deux dieux, Jupiter et Janus), une liaison plus intime qu'entre soutenir le monde et donner la mamelle aux animaux. Et cependant, pour ces deux opérations dont l'importance et la dignité sont loin d'être égales, on n'a pas cru à la nécessité de faire deux dieux, on s'est contenté du seul Jupiter, sous les noms de Tigillus et de Ruminus. Je ne dirai pas qu'il valait mieux attribuer l'allaitement des animaux à Junon qu'à Jupiter, quand surtout il existe une déesse Rumina pour le seconder et le servir dans cet emploi ; car on pourrait, j'imagine, me répondre que Junon n'est autre que Jupiter, comme l'attestent ces vers de Valérius Soranus : « Jupiter tout-puissant, père des rois, des dieux, de toutes choses, père et mère des dieux. » Pourquoi donc l'appeler Ruminus, si un regard plus attentif nous fait découvrir qu'il est aussi la déesse Rumina ? Que s'il nous a paru indigne de la majesté des dieux que, dans un seul épi de blé, l'un fût des-

mine *vinceretur, quod opem indigentibus ferret, quod haberet impellendi, statuendi, stabiliendi, resupinandi potestatem, quod tanquam tigillus mundum contineret ac sustineret, quod aleret omnia, quod ruma, id est mamma, aleret animalia. In his, ut advertimus, quædam magna sunt, quædam exigua; et tamen unus utraque facere perhibetur. Puto inter se propinquiora esse causas rerum atque primordia, propter quas res unum mundum duos deos esse voluerunt, Jovem atque Janum, quam continere mundum et mammam dare animalibus : nec tamen propter hæc duo opera tam longe inter se vi et dignitate diversa, duo dii esse compulsi sunt ; sed unus Jupiter, propter illud Tigillus, propter illud Ruminus appellatus est. Nolo dicere, quod animalibus mammam præbere sugentibus magis Junonem potuit decere, quam Jovem præsertim cum esset etiam diva Rumina, quæ in hoc opus adjutorium illi famulatûmvé præberet. Cogito enim posse responderi, et ipsam Junonem nihil aliud esse quam Jovem, secundum illos Valerii Sorani versus, ubi dictum est :*

*Juppiter omnipotens, regum rerumque deumque
Progenitor, genitrixque deum.*

Quare ergo dictus est et Ruminus, cum diligentius fortasse querentibus ipse inveniatur esse etiam illa diva Rumina. Si enim majestate deorum recte videbatur indignum, ut in una spica alter ad curam geniculi, al-

tiné à prendre soin des nœuds du tuyau , l'autre de l'enveloppe des grains, combien est-il plus indigne qu'une fonction aussi vile que celle de présenter la mamelle aux animaux réclame le concours de deux divinités dont l'une n'est autre que Jupiter, le dieu suprême, partageant ses fonctions non pas avec sa compagne, mais avec je ne sais quelle obscure Rumina; à moins que lui-même ne soit tout ensemble Ruminus et Rumina; Ruminus pour les mâles, Rumina pour les femelles. Je dirais qu'on n'a pas voulu donner à Jupiter un nom féminin, s'il n'était appelé dans les vers précédents : « Père et Mère, » et si parmi tous ses surnoms je ne trouvais aussi celui de Pecunia, l'une de ces petites divinités dont nous avons parlé au quatrième livre. Mais comme tous, hommes et femmes, ont de l'argent, que ne dit-on Pecunia et Pecunius, ainsi que Rumina et Ruminus? Pourquoi non?

XII. Mais la raison que l'on donne de ce nom, n'est-elle pas ingénieuse? Jupiter, dit-on, est appelé Pecunia parce que tout est à lui. O sublime raison d'un nom divin! c'est celui même qui possède toutes choses que l'on flétrit de ce vil et injurieux nom de Pecunia. Qu'est-ce donc au prix des trésors du ciel et de la terre, que tous ces vains objets que possèdent les hommes sous cette dénomination de Pecunia? C'est assurément l'Avarice qui impose ce nom à Jupiter pour absoudre les amateurs de l'argent, comme donnant leur cœur non pas à quelque obscure divinité,

tera ad folliculi pertineret; quanto est indignius unam rem infirmam, id est ut mammis alantur animalia, duorum deorum potestate curari, quorum sit unus Jupiter, rex ipse cunctorum; et hoc agat non saltem cum conjugue sua, sed cum ignobili nescio qua Rumina, nisi quia ipse est etiam ipsa Rumina: Ruminus fortasse pro sugentibus maribus, Rumina pro feminis? Dicerem quippe noluisse illos Jovi femininum nomen imponere, nisi et in illis versibus *Progenitor genitrixque* diceretur; et inter alia ejus cognomina legerem, quod etiam Pecunia vocaretur, quam deam inter illos minuscularios invenimus, et in quarto libro commemoravimus. Sed cum et mares et feminae habeant pecuniam, cur non et Pecunia et Pecunius appellatus sit, sicut Rumina et Ruminus, ipsi viderint.

XII. Quam vero eleganter rationem hujus nominis reddiderunt! Et Pecunia, inquiunt, vocatur, quod ejus sunt omnia. O magnam rationem divini nominis! Imo vero ille, cujus sunt omnia, vilissime et contumeliosissime Pecunia nuncupatur. Ad omnia enim, quæ cælo et terra continentur, quid est pecunia in omnibus omnino rebus, quæ ab hominibus nomine pecuniæ possidentur? Sed nimirum hoc avaritia Jovi nomen imposuit, ut quisquis amat pecuniam, non quemlibet deum, sed ipsum regem omnium sibi amare videatur. Longe autem aliud esset, si divitiæ vocaretur:

mais au roi même des dieux. Il n'en serait pas ainsi s'il était appelé Richesse. Autre chose est la richesse, autre chose est l'argent. Car l'homme sage, juste, vertueux, qu'il ait peu ou point d'argent, nous l'appelons riche. Que dis-je? il est riche par ses vertus qui le rendent content de ce qui suffit aux besoins du corps. L'avare est pauvre, au contraire, lui dont la cupidité est toujours béante. Que doit être pour le sage cette théologie où le roi des dieux porte le nom d'un objet que le sage n'a jamais envié? Que si cette doctrine pouvait donner quelque lumière utile aux salut et à la vie de l'éternité, n'était-il pas plus simple d'appeler ce dieu souverain de l'univers, non Pecunia, mais Sapientia; cette sagesse dont l'amour purifie le cœur des souillures de l'avarice, de l'amour même de Pecunia?

XIII. Mais pourquoi parler encore de ce Jupiter, si les autres se réduisent à lui? Et que devient l'opinion de la pluralité des dieux, si lui seul comprend tous les autres, soit que l'on attribue la divinité à ses parties ou à ses puissances, soit que cette âme, qu'on croit répandue partout, emprunte ses noms divers aux éléments constitutifs de ce monde visible, aux opérations multipliées de la nature, regardés comme autant de dieux? Qu'est-ce en effet que Saturne? C'est, dit Varron, l'un des prin-

aliud namque sunt divitiæ, aliud pecunia. Nam dicimus divites, sapientes, justos, bonos, quibus pecunia vel nulla, vel parva est; magis enim sunt virtutibus divites, per quas eis etiam in ipsis corporalium rerum necessitatibus sat est quod adest: pauperes vero avaros, semper inhiantes et egentes; quamlibet enim magnas pecunias habere possunt, sed in earum quantacumque abundantia non egere non possunt. Et Deum ipsum verum recte dicimus divitem, non tamen pecunia, sed omnipotentia. Dicuntur itaque et divites pecuniosi; sed interius egeni, si cupidi. Item dicuntur pauperes pecunia carentes; sed interius divites, sapientes. Qualis ergo ista theologia debet esse sapienti, ubi rex deorum ejus rei nomen accepit, *quam nemo sapiens concupivit*? Quanto enim facilius, si aliquid hac doctrina quod ad vitam pertineret æternam salubriter disceretur, deus mundi rector non ab eis pecunia, sed sapientiæ vocaretur, cujus amor purgat a sordibus avaritiæ, hoc est ab amore pecuniæ?

XIII. Sed quid de hoc Jove plura, ad quem fortasse ceteri referend sunt, ut inanis remaneat deorum opinio plurimorum, cum hic ipse si omnes; sive quando partes ejus vel potestates existimantur, sive cum vi animæ, quam putant per cuncta diffusam, ex partibus molis hujus, in quas visibilis mundus iste consurgit, et multiplici administratione naturæ, quasi plurium deorum nomina accepit? Quid est enim et Saturnus

cipaux dieux qui a sous son empire toutes les semences. Mais, lorsqu'il commente les vers de Soranus, Varron ne nous apprend-il pas que Jupiter est le monde, qu'il répand hors de soi et recueille en soi toutes les semences ? C'est donc lui qui a toutes les semences sous son empire. Qu'est-ce que Genius ? Le dieu, dit Varron, qui préside à toute génération. Et à quel autre peut-on attribuer ce pouvoir qu'au monde invoqué par le poëte en ce vers ? « Jupiter, père et mère. » Et quand Varron dit ailleurs que Genius est l'âme raisonnable de chaque homme, et qu'ainsi chacun a son Genius ; quand, d'autre part, il dit que l'âme du monde est Dieu, ne nous amène-t-il pas à penser que l'âme du monde est comme le Genius universel ? C'est donc lui que l'on appelle Jupiter : car, si tout Genius est Dieu et si l'âme de tout homme est Genius, il suit que l'âme de tout homme est Dieu. Que si l'absurdité seule de cette proposition la fait rejeter des païens mêmes, que reste-t-il, sinon d'appeler spécialement et par excellence Genius ce Dieu qu'on dit l'âme du monde, c'est-à-dire Jupiter ?

XIV. Quant à Mercure, à Mars, faute de pouvoir les rattacher à aucune partie du monde, à aucune action divine sur les éléments, on les fait présider à certains actes humains, on les fait ministres de la parole et de la guerre. Si le premier, Mercure, dispose aussi de la parole des dieux, le roi des dieux lui-même est soumis à sa domination ; car c'est à Mercure qu'il doit la per-

Unus, inquit, de principibus deus, penes quem sationum omnium dominatus est. Nonne expositio versuum illorum Valerii Sorani sic se habet, Jovem esse mundum, et eum omnia semina ex se emittere, et in se recipere ? Ipse est igitur penes quem sationum omnium dominatus est. Quid est Genius ? Deus, inquit, qui præpositus est ac vim habet omnium rerum gignendarum. Quem alium hanc vim habere credunt, quam mundum, cui dictum est, Jupiter progenitor genitrixque ? Et cum alio loco Genium dicit esse uniuscujusque animum rationalem, et ideo esse singulos singulorum, talem autem mundi animum deum esse, ad hoc idem utique revocat, ut tanquam universalis genius ipse mundi animus esse credatur. Hic est igitur quem appellant Jovem. Nam si omnis genius deus, et omnis viri animus genius, sequitur ut sit omnis viri animus deus : quod si et ipsos abhorrere absurditas ipsa compellit, restat ut eum singulariter et excellenter dicant deum genium, quem dicunt mundi animum, ac per hoc Jovem.

XIV. Mercurium vero et Martem quomodo referrent ad aliquas partes mundi et opera Dei, quæ sunt in elementis, non invenerunt ; et ideo eos saltem operibus hominum præposuerunt, sermocinandi et belligerandi administros. Quorum Mercurius si sermonis etiam deorum potestatem

mission ou la faculté de parler : ce qui est absurde. Que si Mercure n'a de pouvoir que sur la parole humaine, est-il croyable que Jupiter s'abaisse jusqu'à présenter la mamelle aux enfants ; que dis-je ? aux animaux mêmes (d'où lui vient le nom de Ruminus) ; et qu'il demeure étranger à la parole de l'homme, à ce don qui nous assure la prééminence sur les brutes ? Ainsi donc Jupiter est le même que Mercure. Que si la parole même s'appelle Mercure, comme l'indiquent tous les attributs prêtés à ce dieu, (« Mercure » en effet, ne signifie-t-il pas « qui court au milieu ? » parce que la parole court entre les hommes ; et les Grecs le nomment « Hermès, » parce que la parole ou l'interprétation qui en dérive, se dit, « Hermeneia : » d'où vient encore qu'il préside au commerce ; parce qu'entre les vendeurs et les acheteurs la parole est, pour ainsi dire, médiatrice ; et les ailes qu'on lui met à la tête et aux pieds sont les emblèmes de la parole qui vole par les airs, comme le nom de Messager qu'on lui donne, signifie que la parole est la messagère de nos pensées) : si donc Mercure est la parole, de leur aveu même, il n'est plus dieu. Or, comme ils se font des dieux qui ne sont pas même des démons, les supplications qu'ils offrent aux esprits immondes les livrent non pas aux dieux, mais aux démons. Et dans l'impossibilité d'assigner à Mars aucun élément, aucune partie du monde pour y seconder l'œuvre de la nature, ils en font le dieu de la guerre, œuvre des

gerit, ipsi quoque regi deorum dominatur, si secundum ejus arbitrium Jupiter loquitur, aut loquendi ab illo accepit facultatem : quod utique absurdum est. Si autem illi humani tantum sermonis potestas tributa perhibetur, non est credibile ad lactandos mamma, non solum pueros, sed etiam pecora, unde Ruminus cognominatus est, Jovem descendere voluisse, et curam nostri sermonis, quo pecoribus antecellimus, ad se pertinere noluisse : ac per hoc idem ipse est Jovis atque Mercurius. Quod si sermo ipse dicitur esse Mercurius, sicut ea quæ de illo interpretantur, ostendunt : (nam ideo Mercurius, quasi medius currens dicitur appellatus, quod sermo currat inter homines medius ; ideo Ἑρμῆς græce, quod sermo vel interpretatio, quæ utique ad sermonem pertinet, ἑρμηνεία dicitur ; ideo et mercibus præesse, quia inter vendentes et ementes sermo fit medius, alas ejus in capite et pedibus significare volucrum ferri per aera sermonem ; nuntium dictum, quoniam per sermonem omnia cogitata enuntiantur) : si ergo Mercurius ipse sermo est, etiam ipsis confitentibus, deus non est. Sed cum sibi deos faciunt eos, qui nec dæmones sunt, immundis supplicando spiritibus, possidentur ab eis qui non dii, sed dæmones sunt. Item quia nec Marti aliquod elementum vel partem mundi invenire potuerunt, ubi ageret opera qualiacumque

hommes, — œuvre peu digne d'envie! Si donc la Félicité faisait régner une paix perpétuelle, Mars n'aurait rien à faire. Que si Mars est la guerre même, comme Mercure est la parole, plût au ciel que la guerre ne fût pas plus réelle que cette divinité n'est véritable!

XV. Mais peut-être les étoiles qui portent les noms des dieux sont-elles ces dieux mêmes. Car il en est une qu'on appelle Mercure; il en est une qu'on appelle Mars; il en est une qu'on appelle Jupiter; et cependant Jupiter passe pour être le monde. Il en est une qu'on appelle Saturne; et toutefois on ne lui accorde pas une influence médiocre, puisqu'elle préside au développement des semences. Il en est une, la plus lumineuse de toutes, qui se nomme Vénus, et néanmoins on veut que Vénus soit encore la lune; quoique pour cet astre éclatant, comme pour la pomme d'or, un différend s'élève entre Junon et Vénus. Quelques-uns attribuent l'astre du jour à Vénus, d'autres à Junon; mais, comme de coutume, Vénus l'emporte, car elle réunit en sa faveur presque toutes les voix: à peine remarque-t-on un contradicteur. Or qui ne rirait en songeant que Jupiter passe pour le roi des dieux, quand son étoile se lève si pâle auprès de l'étoile de Vénus? Car ne devrait-elle pas être d'autant plus radieuse qu'il est plus puissant? On répond qu'elle ne paraît moins brillante qu'en raison de son élévation et de sa distance infinie de la terre. Mais,

naturæ, deum belli esse dixerunt, quod opus est hominum, et optabile eis non est. Si ergo pacem perpetuam Felicitas daret, Mars quid ageret non haberet. Si autem ipsum bellum est Mars, sicut sermo Mercurius; utinam quam manifestum est quod non sit deus, tam non sit et bellum quod vel falso vocetur deus.

XV. Nisi forte illæ stellæ sunt hi dii, quas eorum appellavere nominibus: nam stellam quamdam vocant Mercurium, quamdam itidem Martem. Sed ibi est et illa quam vocant Jovem; et tamen eis mundus est Jovis: ibi quam vocant Saturnum; et tamen ei præterea dant non parvam substantiam, omnium videlicet seminum: ibi est et illa omnium clarissima, quæ ab eis appellatur Venus; et tamen eamdem Venerem esse etiam Lunam volunt: quamvis de illo fulgentissimo sidere apud eos tanquam de malo aureo Juno Venusque contendant. Luciferum enim quidam Veneris, quidam dicunt esse Junonis: sed, ut solet, Venus vincit. Nam multo plures eam stellam Veneri tribuunt, ita ut vix eorum quisquam reperiatur, qui aliud opinetur. Quis autem non rideat, cum regem omnium Jovem dicant, quod stella ejus ab stella Veneris tanta vincitur claritate? tanto enim esse debuit ceteris illa fulgentior, quanto est ipse potentior. Respondent ideo sic videri, quia illa

si elle doit son élévation à la puissance du Dieu, pourquoi Saturne est-il plus élevé que Jupiter? Eh quoi! le mensonge de la fable qui fait Jupiter roi n'a donc pu monter jusqu'aux astres; et Saturne vaincu dans son royaume, vaincu dans le Capitole, triomphe-t-il du moins dans le ciel? — Pourquoi, d'autre part, refuser une étoile à Janus? Est-ce parce qu'il est le monde, et que toutes sont en lui? Jupiter est le monde aussi, et toutefois il en a une. Janus est-il donc entré de son mieux en composition, et tous les visages qu'on lui donne sur la terre sont-ils un dédommagement de l'étoile qui lui manque au ciel? Et si l'on fait de Mercure et de Mars des parties du monde et conséquemment des dieux à cause de leurs étoiles seulement (car, à coup sûr, la parole et la guerre ne sont pas des parties du monde, mais des actes humains), pourquoi tous ces signes célestes composés non d'une seule étoile, mais chacun de plusieurs, et placés au plus haut de l'éther, où la constance du mouvement assure aux constellations un cours invariable, pourquoi le Bélier, et le Taureau, et le Cancer, et le Scorpion, sont-ils privés d'autels, de sacrifices, de temples; pourquoi ne pas les admettre, sinon dans l'élite du moins dans la plèbe des dieux?

XVI. On veut qu'Apollon soit astrologue et médecin; et cependant, pour le placer en quelque partie du monde, on dit encore de lui qu'il est le soleil, et de Diane, sa sœur, qu'elle est

quæ putatur obscurior, superior est atque a terris longe remotior. Si ergo superiorem locum major dignitas meruit, quare Saturnus ibi est Jove superior? an vanitas fabulæ, quæ regem Jovem facit, non potuit usque ad sidera pervenire; et quod non valuit Saturnus in regno suo, neque in Capitolio, saltem est permissus obtinere in cœlo? Quare autem Janus non accepit aliquam stellam? Si propterea quia mundus est, et omnes in illo sunt; et Jovis mundus est, et habet tamen. An iste causam suam composuit ut potuit, et pro una stella quam non habet inter sidera, tot facies accepit in terra? Deinde si propter solas stellas Mercurium et Martem partes mundi putant, ut eos deos habere possint, quia utique sermo et bellum non sunt partes mundi, sed actus hominum; cur Arieti et Tauro et Cancro et Scorpioni ceterisque hujusmodi, quæ cœlestia signa numerant, et stellis non singulis, sed singula pluribus constant, superiusque istis in summo cœlo perhibent collocata, ubi constantior motus inerrabilem meatum sideribus præbet, nullas aras, nulla sacra, nulla templa fecerunt; nec deos, non dico inter hos selectos, sed ne inter illos quidem quasi plebeios habuerunt?

XVI. Apollinem quamvis divinatorem et medicum velint, tamen ut in aliqua parte mundi statuerent, ipsum etiam solem esse dixerunt;

la lune, et on lui confie la surveillance des chemins. Elle est vierge, parce que le chemin est stérile. Tous deux ont des flèches, parce que ce sont deux astres qui lancent leurs rayons du ciel sur la terre. Vulcain est le feu; Neptune, l'eau; et Dis ou Orcus, la région inférieure du monde. On donne à Liber, à Cérès, la direction des semences; mâles à l'un, femelles à l'autre; à l'un leur élément liquide, à l'autre, leur élément sec: et cela se rapporte encore au monde ou à Jupiter qui est appelé père et mère, en tant qu'il répand hors de son sein et y recueille toute semence. On veut aussi que la grande Mère des dieux soit Cérès, qui n'est autre que la terre, et qu'elle soit encore Junon. C'est pourquoi on lui attribue les causes secondes, quoique l'on dise de Jupiter qu'il est père et mère des dieux, parce que, dit-on, le monde est Jupiter même. Et Minerve aussi, dont on fait la déesse des arts, on dit, faute de trouver une étoile où la loger, qu'elle est la région supérieure de l'éther. On dit qu'elle est la lune. Et Vesta, ne passe-t-elle pas encore pour la plus grande déesse, parce qu'elle est la terre, quoique l'on range dans ses attributions ce feu léger mis au service de l'homme, et non le feu violent, semblable à celui de Vulcain? Ainsi tous les dieux choisis ne sont donc que le monde: les uns, le monde entier, comme Jupiter; les autres, ses parties, comme Genius,

Dianamque germanam ejus similiter lunam et viarum præsidem. Unde et virginem volunt, quod via nihil pariat: et ideo ambos sagittas habere, quod ipsa duo sidera de cœlo radios terras usque pertendant. Vulcanum volunt ignem mundi, Neptunum aquas mundi, Ditem patrem, hoc est Orcum, terrenam et infimam partem mundi. Liberum et Cererem præponunt seminibus, vel illum masculinis, illam femininis; vel illum liquori, illam vero ariditati seminum. Et hoc utique totum refertur ad mundum, id est ad Jovem, qui propterea dictus est *Progenitor genitrixque*, quod omnia semina ex se emitteret, et in se reciperet. Quandoquidem etiam Matrem magnam eandem Cererem volunt, quam nihil aliud dicunt esse quam terram, eamque perhibent et Junonem. Et ideo ei secundas causas rerum tribuunt: cum tamen Jovi sit dictum, *Progenitor genitrixque deum*: quia secundum eos totus ipse mundus est Jovis. Minervam etiam, quia eam humanis artibus præposuerunt, nec invenerunt vel stellam ubi eam ponerent, eandem vel summum æthera vel etiam lunam esse dixerunt. Vestam quoque ipsam propterea dearum maximam putaverunt, quod ipsa sit terra; quamvis ignem mundi leviiorem qui pertinet ad usus hominum faciles, non violentiorem qualis Vulcani est, ei deputandum esse crediderunt. Ac per hoc omnes istos selectos deos hunc esse mundum volunt, in quibusdam universum, in

la grande Mère, le soleil, la lune, ou plutôt Apollon et Diane. Souvent un seul dieu est plusieurs choses; souvent une seule chose est plusieurs dieux. Un même dieu est plusieurs choses : Jupiter est le monde, Jupiter est le ciel, Jupiter est une étoile. Junon est la reine des causes secondes, et Junon est l'air, Junon est la terre, et, si elle l'emportait sur Vénus, Junon serait encore une étoile. Et Minerve également est la partie supérieure de l'éther, et Minerve est la même que la lune, que l'on place aux dernières limites de cet élément. Une même chose est plusieurs dieux : le monde est Jupiter, le monde est Janus; la terre est Junon, elle est la grande Mère, elle est encore Cérés.

XVII. Et toutes les fables que je viens d'exposer sont plutôt embrouillées qu'éclaircies par leurs interprétations, elles montent et retombent, jouets de l'éternel flux et reflux de l'erreur. Varron lui-même préfère douter de tout que de rien affirmer. Après avoir achevé le premier de ses trois derniers livres sur les dieux certains, voici comme, au début du second, il parle des dieux incertains : « Si j'exprime ici des opinions douteuses au sujet des dieux, on ne m'en doit pas faire un crime. Permis à tout autre, s'il le juge nécessaire et possible, d'énoncer un jugement positif. Quant à moi, je me laisserais plutôt amener à révoquer en doute ce que j'ai dit au premier livre, qu'à tirer sur tout ce qui

quibusdam partes ejus : universum sicut Jovem; partes ejus, ut Genium, ut Matrem magnam, ut Solem et Lunam, vel potius Apollinem et Dianam. Et aliquando unum deum res plures, aliquando unam rem deos plures faciunt. Nam unus deus res plures sunt, sicut ipse Jupiter : et mundus enim totus Jupiter, et solum cœlum Jupiter, et sola stella Jupiter habetur et dicitur. Itemque Juno secundarum causarum domina, et Juno aer, et Juno terra, et si Venerem vinceret, Juno stella. Similiter Minerva summus æther, et Minerva itidem luna, quam esse in ætheris infimo limite existimant. Unam vero rem deos plures ita faciunt. Et Janus est mundus, et Jupiter : sic et Juno est terra, et Mater magna, et Ceres.

XVII. Et sicut hæc, quæ exempli gratia commemoravi, ita cetera non explicant, sed potius implicent; sicut impetus errabundæ opinionis impulerit, ita huc atque illuc, hinc atque illinc insiliunt et resiliunt : ut ipse Varro de omnibus dubitare, quam aliquid affirmare maluerit. Nam trium extremorum primum cum de diis certis absolvisset librum, in altero de diis incertis dicere ingressus, ait : *Cum in hoc libello dubias de diis opiniones posuero, reprehendi non debeo. Qui enim putabit judicari oportere et posse, cum audierit, faciet ipse : ego citius perduci possum, ut in primo libro quæ dixi in dubitationem revocem, quam in*

me reste à dire une conclusion certaine. » Ainsi, non content d'écrire sur les dieux incertains, il rend incertain ce qu'il a écrit sur les dieux certains. Mais, dans le troisième livre, qu'il consacre aux dieux choisis, passant de quelques considérations préliminaires sur la théologie naturelle aux vanités et aux mensonges de la théologie civile, où, loin d'être conduit par la vérité des choses, il sera plutôt arrêté par l'autorité des ancêtres : « Je vais parler ici, dit-il, des dieux du peuple romain, dieux publics et célèbres, auxquels on a dédié des temples et dressé des statues. Mais, suivant l'expression de Xénophanes de Colophon, j'exposerai ce que je pense et non ce que j'affirme. L'homme sur ce point en est réduit à l'opinion, Dieu seul a la science. » Il va donc écrire sur des choses qui ne comportent ni une intelligence claire, ni une ferme croyance, mais seulement des opinions et des doutes ; institutions purement humaines, dont il ne promet de discourir qu'en tremblant. En effet, il sait bien que le monde existe, qu'il y a un ciel peuplé d'astres étincelants, une terre riche de semences. Il croit de pleine assurance que ce merveilleux ensemble de l'univers, que toute la nature est conduite et réglée par une force invisible et toute-puissante : mais peut-il affirmer également que Janus est le monde ? peut-il découvrir comment Saturne, père de Jupiter, en devient le sujet, et autres mystères semblables ?

XVIII. La raison la plus vraisemblable qui se puisse donner,

hoc quæ perscribam omnia ut ad aliquam dirigam summam. Ita non solum istum de diis incertis, sed etiam illum de certis fecit incertum. In tertio porro isto de diis selectis, posteaquam prælocutus est quod ex naturali theologia præloquendum putavit, ingressurus hujus civilis theologiæ vanitates et insanias mendaces, ubi eum non solum non ducebat rerum veritas, sed etiam majorum premebat auctoritas : De diis, inquit, populi romani publicis, quibus ædes dedicaverunt, eosque pluribus signis ornatos notaverunt, in hoc libro scribam ; sed, ut Xenophanes Colophonius scribit, quid putem, non quid contendam, ponam. Hominis est enim hæc opinari, Dei scire. Rerum igitur non comprehensarum, nec firmissime creditarum, sed opinatarum et dubitandarum sermonem trepidus pollicetur, dicturus ea quæ ab hominibus instituta sunt. Neque enim, sicut sciebat, esse mundum, esse cælum et terram, cælum sideribus fulgidum, terram seminibus fertilem, atque hujusmodi cetera, sicut hanc totam molem atque naturam vi quadam invisibili ac præpotenti regi atque administrari certa animi stabilitate credebat ; ita poterat affirmare de Jano, quod mundus ipse esset ; aut de Saturno invenire, quomodo et Jovis pater esset et Jovi regnanti subditus factus esset, et cetera talia.

c'est que les dieux ont été des hommes, et à la flatterie qui les a faits dieux ils doivent ces solennités et ces rites qu'elle a su composer suivant l'esprit, le caractère, les actes et la destinée de chacun. En s'insinuant peu à peu dans les âmes humaines, semblables à celles des démons et passionnées pour l'erreur, ces traditions sacrilèges se sont répandues partout, accréditées par les ingénieux mensonges des poètes et les séductions des esprits de malice. Et, en effet, qu'un fils impie, craignant d'être tué par un père dénaturé, chasse ce père d'un royaume qu'il convoite ; cela est moins extraordinaire que l'interprétation de Varron, quand il prétend que la victoire de Jupiter sur Saturne n'est que la préexistence de la cause à la semence : car, s'il en était ainsi, Saturne n'eût été ni le prédécesseur, ni le père de Jupiter. La cause précède toujours la semence, et n'en est jamais engendrée. Mais, quand ils prétendent relever de vaines fables et des actions purement humaines en leur cherchant des raisons dans l'ordre de la nature, ces hommes dont la pénétration est si grande se trouvent réduits à de telles extrémités, que leur égarement même nous force de les plaindre.

XIX. « On raconte, dit Varron, que Saturne dévorait ce qui naissait de lui, parce que les semences rentrent là où elles ont pris naissance. Quant à cette motte de terre substituée à Jupiter, elle signifie qu'avant la précieuse invention du labourage, les se-

XVIII. De quibus credibilior redditur ratio, cum perhibentur homines fuisse, et unicuique eorum ab his qui eos adulando deos esse voluerunt, ex ejus ingenio moribus, actibus, casibus, sacra et solemnia constituta, atque hæc paulatim per animas hominum dæmonibus similes et ludicrarum rerum avidas irrependo, longe lateque vulgata, ornantibus ea mendaciis poetarum, et ad ea fallacibus spiritibus seducentibus. Facilius enim fieri potuit, ut juvenis impius vel ab impio patre interfici metuens et avidus regni patrem pelleret regno, quam id, quod iste interpretatur, ideo Saturnum patrem a Jove filio superatum, quod ante est causa quæ pertinet ad Jovem, quam semen quod pertinet ad Saturnum. Si enim hoc ita esset, nunquam Saturnus prior fuisset, nec pater Jovis esset. Semper enim semen causa præcedit, nec unquam generatur ex semine. Sed cum conantur vanissimas fabulas sive hominum res gestas velut naturalibus interpretationibus honorare, etiam homines acutissimi tantas patiuntur angustias, ut eorum quoque vanitatem dolere cogamur.

XIX. Saturnum, inquit, dixerunt, quæ nata ex eo essent, solitum devorare; quod eo semina, unde nascerentur, redirent. Et quod illi pro Jove gleba objecta est devoranda, significat, inquit, manibus humanis obrui cœptas serendo fruges, antequam utilitas arandi esset inventa. Sa-

mences étaient enfouies dans les sillons par la main de l'homme : » Saturne devrait donc être la terre, et non la semence ; car c'est la terre qui, pour ainsi dire, dévore ce qu'elle produit, quand les semences sorties de son sein y rentrent de nouveau. Et cette glèbe engloutie à la place de Jupiter, quel rapport a-t-elle avec la semence que la main de l'homme recouvre de terre ? Ce grain enseveli n'est-il pas dévoré comme le reste ? Et cependant cette glèbe présentée à Saturne, et qui lui dérobait Jupiter, ne donnerait-elle pas à penser qu'après avoir ensemencé la motte on retire la semence, comme si la glèbe qui couvre le grain ne servait pas plutôt à le faire dévorer ? Et maintenant Jupiter est la semence, et non la cause de la semence, comme on vient de le dire. Mais quoi ! en expliquant des folies, est-il possible de trouver une parole sensée ? « Saturne a une faux, dit encore Varron, à cause de l'agriculture. » Mais assurément sous son règne l'agriculture était encore inconnue ; c'est pourquoi on le place aux temps primitifs, parce que, suivant les interprétations du même auteur, les premiers hommes vivaient des fruits que la terre produisait sans culture. Est-ce en échange du sceptre que Saturne reçoit une faux ? prince oisif aux anciens jours, va-t-il devenir, sous le règne de son fils, laborieux mercenaire ? Varron ajoute que dans certains pays, comme à Carthage, des enfants lui étaient immolés ; les Gaulois lui sacrifiaient même des hommes, parce que, de toutes les semences, le genre humain est la plus excellente. Qu'est-

turnus ergo dici debuit ipsa terra, non semina : ipsa enim quodammodo devorat quæ genuerit, cum ex ea nata semina in eam rursus recipienda redierint. Et quod pro Jove accepisse dicitur glebam, quid hoc ad id val et, quod manibus hominum semen gleba coopertum est ? Numquid ideo non est, ut cetera, devoratum, quod gleba coopertum est ? Ita enim hoc dictum est, quasi qui glebam opposuit, semen abstulerit, sicut Saturno perhibent oblata gleba ablatum Jovem ; ac non potius gleba semen operiendo fecerit illud diligentius devorari. Deinde isto modo semen est Jupiter, non seminis causa, quod paulo ante dicebatur. Sed quid faciant homines, qui cum res stultas interpretantur, non inveniunt quid sapienter dicatur ? Falcem habet, inquit, propter agriculturam. Certe illo regnante nondum erat agricultura, et ideo priora ejus tempora perhibentur, sicut idem ipse fabellas interpretatur, quia primi homines ex his vivebant seminibus, quæ terra sponte gignebat. An falcem sceptro perdito accepit, ut, qui primis temporibus rex fuerat otiosus, filio regnante fieret operarius laboriosus ? Deinde ideo dicit a quibusdam pueros ei solitos immolari, sicut a Pœnis, et a quibusdam etiam majores, sicut a Gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum. De hac crudelissima

il besoin d'insister davantage sur cette barbare ineptie? qu'il nous suffise de remarquer et de tenir pour avéré que ces explications ne se rapportent nullement au vrai Dieu, nature vivante, incorporelle, immuable, à qui doit être demandée la vie éternellement heureuse, mais qu'elles sont toutes limitées aux objets sensibles, soumis au temps, au changement, à la mort. Quant à l'attentat commis par Saturne sur le Ciel, son père, voici le sens que Varron y découvre : c'est que la semence divine appartient à Saturne et non pas au Ciel; parce que, autant que l'on en peut juger, rien ne naît au Ciel de semence. Mais quoi! si Saturne est fils du Ciel, il est fils de Jupiter, car il est invariablement reconnu que le Ciel est Jupiter. Ainsi donc les opinions qui ne viennent pas de la vérité se ruinent d'elles-mêmes, et d'ordinaire, sans impulsion étrangère. Varron dit aussi que Saturne est appelé *Kronos*, mot grec qui signifie Temps, parce que sans le temps aucun germe ne saurait être fécond. Voilà ce que l'on raconte de Saturne, et beaucoup d'autres particularités qui toutes se rapportent à la semence. Mais du moins, avec une telle puissance, Saturne devrait suffire à son emploi; pourquoi donc faire intervenir d'autres dieux, comme Liber et Libéra ou Cérés? divinités dont Varron récapitule les fonctions relatives aux semences avec autant de détails que s'il n'eût rien dit de Saturne?

XX. Entre les mystères de Cérés on distingue surtout

vanitate quid opus est plura dicere? Hoc potius advertamus atque te-
neamus, has interpretationes non referri ad verum Deum, vivam, in-
corpoream, incommutabilemque naturam, a quo vita in æternum beata
poscenda est; sed earum esse lines in rebus corporalibus, temporalibus,
mutabilibus atque mortalibus. Quod cælum, inquit, patrem Saturnus
castrasse in fabulis dicitur, hoc significat penes Saturnum, non penes
Cælum, semen esse divinum. Hoc propterea, quantum intelligi datur,
quia nihil in cælo de seminibus nascitur. Sed ecce, Saturnus si Cæli
est filius, Jovis est filius. Cælum enim esse Jovem, innumerabiliter et
diligenter affirmant. Ita ista, quæ a veritate non veniunt, plerumque et
nullo impellente se ipsa subvertunt. Κρόνον appellatum dicit, quod
græco vocabulo significat temporis spatium : sine quo semen, inquit,
non potest esse fecundum. Hæc et alia de Saturno multa dicuntur, et ad
semen omnia referuntur. Sed saltem Saturnus seminibus cum tanta ista
potestate sufficeret : quid ad hæc dii alii requiruntur, maxime Liber et
Libera, id est Ceres? De quibus rursus, quod ad semen attinet, tanta
dicit, quasi de Saturno nihil dixerit.

XX. In Cereris autem sacris prædicantur illa Eleusinia, quæ apud Athe-

ceux d'Éleusis, que les Athéniens célébraient avec tant de pompe. Varron n'en dit rien que ce qui regarde l'invention du froment due à Cérès et le rapt de sa fille Proserpine que Pluton lui enleva. Il voit là un symbole de la fécondité des semences. Cette fécondité vint à manquer quelques jours, et, la terre demeurant désolée et stérile, on put croire que la fille de Cérès ou la fécondité même enlevée par Pluton était retenue aux enfers. On célébra ce malheur par un deuil public, et la fécondité reparut. Le retour de Proserpine fit éclater la joie et instituer ces solennités. Varron ajoute que ces mystères renferment encore beaucoup d'autres traditions toutes relatives à l'invention des blés.

XXI. Quant aux mystères de Liber, qu'ils font présider aux semences liquides, et non-seulement à la liqueur des fruits où le vin a le premier rang, mais encore aux semences animales, dire en quels excès d'infamie ils sont tombés, j'en ai honte, car mon récit se prolonge encore, et néanmoins il le faut pour confondre tant d'arrogante stupidité. Entre les rites nombreux que je suis forcé d'omettre, Varron raconte qu'en certains lieux de l'Italie les fêtes de Bacchus se célébraient avec un tel cynisme qu'en son honneur l'on adorait les parties viriles de l'homme; et, dédaignant même la pudeur du secret, ce culte étalait au grand jour le triomphe de l'infamie. Car, pendant le

nienses nobilissima fuerunt. De quibus iste nihil interpretatur, nisi quod attinet ad frumentum, quod Ceres invenit, et ad Proserpinam, quam rapiente Orco perdidit. Et hanc ipsam dicit significare fecunditatem seminum: quæ cum defuisset quodam tempore, eademque sterilitate terra mœreret, exortam esse opinionem, quod filiam Cereris, id est ipsam fecunditatem, quæ a proserpendo Proserpina dicta esset, Orcus abstulerat, et apud inferos delinuerat: quæ res cum fuisset luctu publico celebrata, quia rursus eadem fecunditas rediit, Proserpina reddita exortam esse lætitiã, et ex hoc solemnia constituta. Dicit deinde multa in mysteriis ejus tradi, quæ nisi ad frugum inventionem non pertineant.

XXI. Jam vero Liberi sacra, quem liquidis seminibus, ac per hoc non solum liquoribus fructuum, quorum quodammodo primatum vinum tenet, verum etiam seminibus animalium præfecerunt, ad quantam turpitudinem pervenerint, piget quidem dicere, propter sermonis longitudinem; sed propter superbam istorum hebetudinem non piget. Inter cetera quæ prætermittere, quoniam multa sunt, cogor; in Italiæ compitis quædam dicit sacra Liberi celebrata cum tanta licentia turpitudinis, ut in ejus honorem pudenda virilia colerentur; non saltem aliquantum verucundiore secreto, sed in propatulo exultante nequitia. Nam hoc turpe

temps de ces solennités, ce membre honteux, promené sur un char, parcourait les environs de Rome, puis entra dans la ville même. A Lavinium, tout un mois était donné à Liber, durant lequel on proférait les plus horribles obscénités jusqu'à ce que l'infâme idole eût traversé le Forum pour rentrer dans sa demeure. Et il fallait qu'en public la plus honnête mère de famille vînt déposer une couronne sur ce monstrueux objet! Et pour rendre Liber propice aux semences, pour détourner des champs tout sacrilège, il fallait donc qu'une femme fit publiquement ce qui sur le théâtre devrait être interdit même à une courtisane, en présence des femmes honnêtes. C'est pourquoi on n'a pas cru que Saturne pût suffire aux semences, afin sans doute que, trouvant l'occasion de multiplier ses dieux, abandonnée du seul Dieu véritable en punition de ses adultères, et, par un besoin de vice toujours plus impérieux, prostituée à une multitude de fausses divinités, l'âme impure se livrât aux immondes embrassements des démons.

XXII. Neptune n'avait-il pas déjà pour femme Salacia, qui passe pour la région inférieure des eaux de la mer? Pourquoi donc lui donner encore Venilia? Quelle autre raison qu'un instinct de l'âme pervertie qui multiplie sans nécessité le culte et l'invocation des démons? Mais enfin qu'on expose le sens mystérieux de cette belle théologie, la raison secrète qui va peut-être

membrum per Liberi dies festos cum honore magno plostellis impositum, prius rure in compitis, et usque in urbem postea vectabatur. In oppido autem Lavinio uni Libero totus mensis tribuebatur, cujus diebus omnes verbis flagitiosissimis uterentur, donec illud membrum per forum transvectum esset, atque in loco suo quiesceret. Cui membro in honesto matremfamilias honestissimam palam coronam necesse erat imponere. Sic videlicet Liber deus placandus fuerat proventibus seminum: sic ab agris fascinatio repellenda, ut matrona facere cogeretur in publico, quod nec meretrix, si matronæ spectarent, permitti debuit in theatro. Propter hæc Saturnus solus creditus non est sufficere posse seminibus, ut occasiones multiplicandorum deorum immunda anima reperiret, et ab uno vero Deo merito immunditiæ destituta, ac per multos falsos aviditate majoris immunditiæ prostituta, ista sacrilegia sacra nominaret, seseque spurcorum dæmonum turbis conviolandam polluendamque præberet.

XXII. Jam utique habebat Salaciam Neptunus uxorem, quam inferiorem aquam maris esse dixerunt; utquid illi adjuncta est et Venilia, nisi ut sine ulla causa necessariorum sacrorum, sola libidine animæ prostituta, multiplicaretur invitatio dæmoniorum? Sed proferatur interpretatio præclaræ theologiæ, quæ nos ab ista reprehensione reddita ratione com-

faire tomber toutes nos censures? « Venilia, dit Varron, est l'eau qui vient briser contre le rivage; Salacia, celle qui retourne dans le fond de la mer. » Pourquoi donc faire deux déesses quand l'eau est la même qui va et revient? En vérité, c'est une fureur comparable à celle des flots soulevés, que cette passion pour la pluralité des dieux. Quoique cette onde qui va et revient soit la même, néanmoins, sous un misérable prétexte, elle invoque deux démons de plus pour se flétrir encore davantage, cette âme, qui s'en va, mais sans retour! Je t'en conjure, ô Varron! je vous en conjure, lecteurs des écrits de ces savants hommes, qui vous glorifiez d'y avoir tant appris, de grâce donnez-nous ici une explication conforme sinon à cette nature éternelle et immuable qui est Dieu seul, du moins à cette âme du monde et à ses parties que vous croyez des dieux véritables. Que de cette partie de l'âme du monde qui pénètre la mer vous ayez fait un dieu, Neptune, c'est une erreur presque tolérable. Mais dites-moi, cette eau qui vient au rivage et reflue dans la mer, fait-elle deux parties du monde ou deux parties de l'âme du monde? Il n'y a là de sens que pour celui qui a perdu le sens. Pourquoi donc vous a-t-on fait deux déesses? N'est-ce pas que la sagesse de vos ancêtres a pris soin, non de vous confier à la garde de plusieurs divinités, mais de vous livrer en proie à cette horde de démons, amie des vanités et du mensonge? Pourquoi d'ailleurs cette explication fait-elle perdre à Salacia la partie inférieure de la mer où elle était soumise à son mari? Car, en la confondant

pescat. Venilia, inquit, unda est, quæ ad littus venit; Salacia, quæ in salum redit. Cur ergo deæ fiunt duæ, cum sit una unda quæ venit et redit? Nempe ipsa est exæstuans in multa numina libido vesana. Quamvis enim aqua non geminetur quæ it et redit; hujus tamen occasione vanitatis, duobus dæmoniis invitatis, amplius anima commaculatur, quæ it, et non redit. Quæso te, Varro, vel vos, qui tam doctorum hominum talia scripta legistis, et aliquid magnum vos didicisse jactatis, interpretamini hoc, nolo dicere secundum illam æternam incommutabilemque naturam, qui solus est Deus; sed saltem secundum animam mundi, et partes ejus, quos deos veros esse existimatis. Partem animæ mundi, quæ mare permeat, deum vobis fecisse Neptunum, utcumque tolerabilioris est erroris. Itane unda ad littus veniens, et in salum rediens, duæ sunt partes mundi, aut duæ partes animæ mundi? Quis vestrum ita desipiat? ut hoc sapiat? Cur ergo vobis duas deas fecerunt, nisi quia provisum est a sapientibus majoribus vestris, non ut dii plures vos regerent, sed ut ea quæ istis vanitatibus et falsitatibus gaudent, plura vos dæmonia possiderent? Cur autem illa Salacia per hanc interpretationem inferiorem maris partem, qua viro

avec le flux et reflux, vous l'élevez à la surface ; ou bien, pour se venger d'une rivale, aurait-elle chassé cet infidèle époux des régions supérieures de la mer ?

XXIII. Il n'y a qu'une terre, peuplée, il est vrai, d'êtres animés ; toutefois ce n'est qu'un grand corps et la dernière partie du monde. Pourquoi donc veut-on qu'elle soit une déesse ? Est-ce parce qu'elle est féconde ? Et pourquoi les hommes ne seraient-ils pas plutôt des dieux, puisqu'ils la rendent féconde, mais par la culture, et non par le culte ? On nous dit : Cette partie de l'âme du monde qui la pénètre en fait une déesse. Comme si dans les hommes l'âme n'était pas plus évidente ; l'âme, dont l'existence n'est point mise en question. Et cependant les hommes ne passent nullement pour des dieux ; et, lamentable erreur ! c'est à ces êtres tombés au-dessous d'eux, qu'ils vont offrir leur adoration et l'hommage de leur dépendance. Au même livre des dieux choisis, Varron affirme que l'âme universelle de la nature a trois degrés : « Dans le premier, elle pénètre toutes les parties du corps vivant ; elle ne donne pas la sensibilité, mais seulement le principe de vie. Cette force, dit-il, s'insinue dans les os, dans les ongles, dans les cheveux. C'est ainsi que nous voyons autour de nous les plantes se nourrir, s'accroître, et, quoique privées de sentiment, développer une vie propre. Au second degré, l'âme est sensitive, et communique la sensibilité à la vue,

erat subdita, perdidit ? namque illam modo, cum refluentem fluctum esse perhibetis, in superficie posuistis. An quia Veniliam pellicem accepit, irata suum maritum de supernis maris exclusit ?

XXIII. Nempe una est terra, quam quidem plenam videmus animalibus suis ; verumtamen ipsam magnum corpus in elementis mundique infimam partem, cur eam volunt deam ? An quia fecunda est ? Cur ergo non magis homines dii sunt, qui eam fecundiores faciunt excolendo ; sed cum arant, non cum adorant ? Sed pars animæ mundi, inquirunt, quæ per illam permeat, deam facit. Quasi non evidentior sit in hominibus anima, quæ utrum sit, nulla fit quæstio ; et tamen homines dii non habentur : et quod est graviter dolendum, his, qui dii non sunt, et quibus ipsi meliores sunt, colendis et adorandis mirabili et miserabili errore subduntur. Et certe idem Varro in eodem de diis selectis libro, tres esse affirmat animæ gradus in omni universaque natura : unum, qui omnes partes corporis quæ vivunt, transit, et non habet sensum, sed tantum ad vivendum valetudinem : hanc vim in nostro corpore permanere dicit in ossa, ungues, capillos : sicut in mundo arbores sine sensu aluntur et crescunt, et modo quodam suo vivunt. Secundum gradum animæ, in quo sensus est : hanc vim pervenire in oculos, aures, nares, os, tactum. Tertium gradum

à l'ouïe, à l'odorat, au goût et au toucher. Le dernier degré, c'est l'esprit où domine l'intelligence; noble privilège qu'entre tous les êtres mortels l'homme possède seul. Et comme elle assimile l'homme à Dieu, cette partie de l'âme universelle dans le monde s'appelle Dieu, et dans l'homme Genius. Ainsi, dans le monde, les pierres et la terre que nous voyons, où le sentiment ne pénètre pas, sont comme les os, comme les ongles de Dieu. Le soleil, la lune, les étoiles que nous sentons, par lesquels il sent, sont ses sens. L'éther est son esprit, dont l'influence étendue jusqu'aux astres fait les dieux; ce que les astres en communiquent à la terre est la déesse Tellus, et ce qui de là passe dans les océans est le dieu Neptune. »

Laisse donc là, ô Varron, cette prétendue théologie naturelle, où, après tant de détours et d'égarements à travers des sentiers difficiles, tu es venu chercher un repos à tes fatigues. Reviens à la théologie civile : je t'y retiens. J'ai encore un mot à te dire. Je pourrais bien demander ici : La terre et les pierres, que l'on compare à nos os et à nos ongles, sont-elles comme eux dépourvus de sens et d'intelligence? ou leur donnera-t-on l'intelligence parce qu'ils appartiennent à l'homme doué d'intelligence? Est-il donc moins extravagant d'appeler dieux, dans le monde, la terre et les pierres, que d'appeler hommes nos os et nos ongles? Mais c'est un débat à vider avec les philosophes; je ne m'adresse encore qu'au politique. Car, bien qu'il ait voulu,

animæ esse summum, quod vocatur animus, in quo intelligentia præminet : hoc præter hominem omnes carere mortales : hanc partem animæ mundi dicit deum, in nobis autem Genium vocari. Esse autem in mundo lapides ac terram, quam videmus, quo non permanat sensus, ut ossa, ut ungues dei : solem vero, lunam, stellas, quæ sentimus, quibusque ipse sentit, sensus esse ejus. Æthera porro animum ejus : ex cujus vi, quæ pervenit in astra, ipsam quoque facere deos : et per ea quod in terram permeat, deam Tellurem ; quod autem inde permeat in mare atque oceanum, deum esse Neptunum.

Redeat ergo ab hac, quam theologiam naturalem putat, quo velut requiescendi causa ab his ambagibus atque anfractibus fatigatus egressus est. Redeat, inquam, redeat ad civilem : hic eum adhuc teneo, tantisper de hac ago. Nondum dico, si terra et lapides nostris sunt ossibus et unguibus similes, similiter eos intelligentiam non habere, sicut sensu carent; aut si idcirco habere dicuntur ossa et ungues nostri intelligentiam, quia in homine sunt qui habet intelligentiam, tam stultum esse qui hos deos in mundo dicit, quam stultus est qui in nobis ossa et ungues homines dicit. Sed hæc cum philosophis fortassis agenda sunt : nunc au-

selon toute apparence, relever la tête et respirer comme un air libre dans la théologie naturelle, il est possible que certaines réflexions sur son livre et sur lui-même lui aient suggéré les paroles précédentes, pour détourner le soupçon que les anciens Romains et les autres peuples eussent rendu à Tellus et à Neptune un vain culte. Mais je dis : si la terre est une, pourquoi cette partie de l'âme du monde qui la pénètre ne fait-elle pas une seule divinité sous le nom de Tellus? A la vérité, que deviendraient alors Orcus ou Dis, frère de Jupiter et de Neptune, et sa femme Proserpine, qui, suivant une autre opinion rapportée dans le même ouvrage, n'est pas la fécondité de la terre, mais sa partie inférieure? Dirait-on que l'âme du monde, en traversant la région supérieure de la terre, est Dis! qu'elle est Proserpine aux régions inférieures : alors que devient Tellus? Ce tout qu'elle était se divise en deux parties, en deux divinités, et elle-même reste comme un tiers dont on ne peut dire ni ce qu'il est, ni où il est. Mais Orcus et Proserpine, dirait-on, ne sont que la déesse Tellus. Il n'y a pas trois dieux, mais un ou deux seulement. Et cependant c'est trois que l'on désigne, c'est trois que l'on reconnaît, c'est trois qui ont leurs autels, leurs sanctuaires, leurs sacrifices, leurs statues, leurs prêtres; autant de sacrilèges, autant de démons qui violent l'âme prostituée. Dites-moi encore, en quelle partie de la terre descend l'âme du monde pour faire

tem istum adhuc politicum volo. Fieri enim potest, ut, licet in illam naturalis theologiæ veluti libertatem caput erigere paululum voluisse videatur, adhuc tamen hunc librum versans, et se in illo versari cogitans, eum etiam inde respexerit: et hoc propterea dixerit, ne majores ejus, sive aliæ civitates, Tellurem atque Neptunum inaniter coluisse credantur. Sed hoc dico, pars animi mundani quæ per terram permeat, sicut una est terra, cur non etiam unam fecit deam, quam dicit esse Tellurem? Quod si ita fecit, ubi erit Orcus, frater Jovis atque Neptuni, quem Ditem patrem vocant? ubi ejus conjux Proserpina, quæ secundum aliam in eisdem libris positam opinionem, non terræ fecunditas, sed pars inferior perhibetur? Quod si dicunt, animi mundani partem, cum permeat terræ partem superiorem, Ditem patrem facere deum; cum vero inferiorem, Proserpinam deam; Tellus illa quid erit? Ita enim totum, quod ipsa erat, in duas istas partes deosque divisum est, ut ipsa tertia quæ sit, aut ubi sit, inveniri non possit: nisi quis dicat simul istos deos Orcum atque Proserpinam, unam deam esse Tellurem; et non esse jam tres, sed aut unam, aut duos: et tamen tres dicuntur, tres habentur, tres coluntur aris suis, delubris suis, sacris, simulacris, sacerdotibus suis, et per hæc etiam fallacibus prostitutam animam constuprantibus dæmonibus suis.

le dieu Tellumo? — Erreur, répond Varron; c'est la même terre qui a double vertu : l'une masculine, pour produire la semence; l'autre féminine, pour la recevoir et la nourrir : de l'une lui vient le nom de Tellus, et de l'autre celui de Tellumo. Pourquoi donc les prêtres, au rapport même de Varron, ajoutent-ils encore deux divinités, sacrifiant à ces quatre dieux : Tellus, Tellumo, Altor et Rusor? On sait pourquoi aux deux premiers. Mais pourquoi à Altor? Parce que, dit-il, tout ce qui est né reçoit de la terre son aliment. Pourquoi à Rusor? Parce que tous les êtres retournent à la terre.

XXIV. Ces quatre vertus que la terre recèle doivent donc lui conférer quatre noms, et non pas en faire quatre dieux. C'est au même Jupiter, c'est à la même Junon que se rapportent tant de noms divers; c'est à un seul dieu, c'est à une seule déesse que sont attribuées plusieurs vertus; mais la pluralité des noms ne fait pas la pluralité des dieux. Il arrive souvent à ces femmes déshonorées de repousser par un sentiment de honte et de repentir cette foule d'amants qu'elles ont cherchés dans leur folle ivresse. Ainsi l'âme avilie, prostituée aux esprits impurs, se lasse quelquefois de sa honte accoutumée; elle se lasse de multiplier ses dieux pour multiplier ses adultères. Car Varron lui-même, comme s'il rougissait de cette foule de divinités, veut que Tellus ne soit qu'une seule déesse. « On l'appelle aussi, dit-il, la grande

Adhuc respondeatur, quam partem terræ permeet pars mundani animi, ut deum faciat Tellumonem. Non, inquit, sed una eademque terra habet geminam vim, et masculinam, quod semina producat; et femininam quod recipiat atque enutriat: inde a vi feminina dictam esse Tellurem, a masculina Tellumonem. Cur ergo pontifices, ut ipse indicat, additis quoque aliis duobus, quatuor diis faciunt rem divinam, Telluri, Tellumoni, Altori, Rusori? de Tellure et Tellumone jam dictum est: Altori quare? Quod ex terra, inquit, aluntur omnia quæ nata sunt. Rusori quare? Quod rursus, inquit, cuncta eodem revolvuntur.

XXIV. Debit ergo una terra propter istam quadrigeminam vim quatuor habere cognomina, non quatuor facere deos: sicut tot cognominibus unus Jupiter, et tot cognominibus una Juno; in quibus omnibus vis multiplex esse dicitur ad unum deum vel unam deam pertinens, non multitudo cognominum, deorum etiam multitudinem faciens. Sed profecto sicut aliquando etiam ipsas vilissimas feminas earum, quas libidine quæsierunt, tædet pœnitetque turbarum: sic animam vilem factam et immundis spiritibus prostitutam deos sibi multiplicare, quibus contaminanda prosterneretur, sicut plurimum libuit, sic aliquando et piguit. Nam et ipse Varro quasi de ipsa turba verecundatus, unam deam vult esse Tel-

Mère; et le tambour qu'on lui donne est la figure du globe terrestre; les tours dont elle est couronnée sont les villes; les sièges qui l'environnent expriment son immobilité au milieu du mouvement général. Les Galles attachés à son service indiquent que pour obtenir des semences il faut s'attacher à la terre, parce que tout est renfermé dans son sein. S'ils s'agitent devant elle, c'est, dit-il encore, pour montrer que le repos est interdit au laboureur, qu'il lui reste toujours quelque chose à faire. Le son des cymbales d'airain que leurs mains font retentir est le symbole du bruit des instruments du labourage; et elles sont d'airain, parce que l'agriculture se servait d'airain avant la découverte du fer. Le lion libre et apprivoisé signifie qu'il n'est point de terre si rebelle et si sauvage que le travail de l'homme ne puisse dompter. Les divers noms et surnoms donnés à Tellus Mère, ajoute-t-il, ont fait croire qu'il s'agissait de plusieurs dieux. On pense que Tellus est Ops, parce que le travail l'améliore; qu'elle est la mère, parce que sa fécondité est immense; la grande Mère, parce qu'elle produit les aliments; Proserpine, parce que les blés sortent de son sein; Vesta, parce que l'herbe est son vêtement. C'est ainsi, et non sans raison, qu'on rapporte plusieurs déesses à celle-ci. » Or, si elle est seule déesse, elle qui, au jugement de la vérité, n'est pas même une déesse, pourquoi donc en imaginer plusieurs? A une seule plusieurs noms,

lurem. Eamdem, inquit, dicunt Matrem magnam, quod tympanum habeat, significari esse orbem terræ: quod turres in capite, oppida: quod sedes singantur circa eam, cum omnia moveantur, ipsam non moveri. Quod Gallos huic deæ ut servirent fecerunt, significat qui semine indigeant, terram sequi oportere; in ea quippe omnia reperiri. Quod se apud eam jactant, præcipitur, inquit, qui terram colunt, ne sedeant; semper enim esse quod agant. Cymbalorum sonitus, ferramentorum jactandorum ac manuum, et ejus rei crepitus, in colendo agro qui fit, significant: ideo ære, quod eam antiqui colebant ære, antequam ferrum esset inventum. Leonem, inquit, adjungunt solutum ac mansuetum ut ostendent esse nullum genus terræ tam remotum ac vehementer ferum, quod non subigi colique conveniat. Deinde adjungit et dicit, Tellurem matrem et nominibus pluribus et cognominibus quod nominarunt, deos existimatos esse complures. Tellurem, inquit, putant esse Opem, quod opere fiat melior; Matrem, quod plurima pariat; Magnam, quod cibum pariat; Proserpinam, quod ex ea proserpant fruges; Vestam quod vestiatur herbis. Sic alias deas, inquit, non absurde ad hanc revocant. Si ergo una dea est, quæ quidem consulta veritate nec ipsa est, interim quid itur in

soit; mais autant de déesses que de noms, absurdité! Varron s'incline sous l'autorité d'une antique erreur, et même après le jugement qu'il vient d'exprimer, il tremble encore et ajoute : « Cette dernière opinion ne contredit point celle de nos ancêtres, qui admettaient ici plusieurs déesses. » Quoi! ces deux opinions s'accordent? Est-il donc indifférent de dire qu'une seule déesse a plusieurs noms ou qu'il y a plusieurs déesses? « Cependant, dit-il, il peut arriver qu'une chose soit une et que plusieurs autres choses soient en elle. » Qu'il y ait plusieurs choses dans un seul homme, je l'accorde; s'ensuit-il donc qu'il y ait plusieurs hommes? Plusieurs circonstances se rencontrent en une seule déesse, s'ensuit-il qu'il y ait plusieurs déesses? Mais allez, faites; divisez, réunissez, multipliez, confondez et mêlez. Les voilà donc, ces sublimes mystères de Tellus et de la grande Mère, et par eux tout se rapporte à des semences périssables, à la pratique de l'agriculture! Voilà le but et le terme de ces tambours, de ces tours, de ces Galles, de ces mouvements convulsifs, de ces cymbales sonores, de ces lions symboliques; et en tout cela se trouve-t-il une promesse de la vie éternelle? Comment la honte de ces prêtres eunuques consacrés au service de la grande déesse peut-elle indiquer que pour obtenir la semence il faut s'attacher à la terre, puisque ce service même les condamne à la stérilité? Comment, en s'attachant à la déesse, pourraient-ils obtenir une semence qu'ils n'ont pas, quand leur

multas? Unius sint ista multa nomina, non tam deæ multæ quam nomina. Sed errantium majorum auctoritas deprimit, et eundem Varronem post hanc sententiam trepidare compellit. Adjungit enim et dicit: Cum quibus opinio majorum de his deabus, quod plures eas putarunt esse, non pugnant. Quomodo non pugnat, cum valde aliud sit, unam deam nomina habere multa, aliud, esse deas multas? Sed potest, inquit, fieri ut eadem res et una sit, et in ea quædam res sint plures. Concedo in uno homine esse res plures, numquid ideo et homines plures? sic in una dea esse res plures, numquid ideo et deas plures? Verum sicut volunt, dividant, conflent, multiplicent, replicent, implicent.

Hæc sunt Telluris et Matris magnæ præclara mysteria, unde omnia referuntur ad mortalia semina et ad exercendam agriculturam. Itane ad hæc relata et hunc finem habentia tympanum, turres, Galli, jactatio insana membrorum, crepitus cymbalorum, confictio leonum, vitam cuiquam pollicentur æternam? itane propterea Galli abscisi huic magnæ deæ serviunt, ut significant qui semine indigeant, terram sequi oportere; quasi non eos ipsa potius servitus semine faciat indigere? Utrum enim sequendo hanc deam, cum indigeant, semen acquirunt: an potius sequendo

ministère les prive même de celle qu'ils ont ? Est-ce là dévoiler le sens ou l'abomination des mystères ? Et l'on ne remarque pas quel ascendant a obtenu la malice des démons, qui, n'osant beaucoup promettre aux hommes, exigent d'eux néanmoins de tels attentats. Si la terre n'était pas une déesse, les hommes travailleraient à tirer de son sein la semence, et ils ne séviraient pas contre eux-mêmes pour perdre en son honneur ce qu'ils demandent à sa fécondité. Si la terre n'était pas une déesse, elle deviendrait féconde sous la main de l'homme, et elle n'obligerait pas l'homme à se rendre stérile de sa propre main. Qu'aux fêtes de Bacchus, une femme honnête couronne la virilité humaine à la vue de la multitude, et que peut-être, à ce spectacle, le front couvert de sueur et de honte, s'il reste encore aux hommes quelque pudeur, assiste le mari lui-même ! — Que dans la célébration des noces, l'on fasse asseoir la nouvelle épouse sur le genou d'un Priape, ces infamies ne sont qu'une misérable bagatelle au prix de ces mystères d'obscénité cruelle, de cruauté obscène, où l'artifice des démons flétrit les deux sexes, sans toutefois les détruire. Là, on craint les sorts jetés sur la campagne ; ici, l'on ne craint pas la mutilation des membres. Là, la pudeur de la jeune épouse est profanée, mais elle ne perd ni sa fécondité, ni sa virginité même ; ici la virilité est retranchée : ce n'est pas une femme de plus, c'est un homme de moins.

XXV. Il n'est point question d'Atys ; et Varron ne cherche

hanc deam, cum habeant, semen amittunt? Hoc interpretari est, an detestari? Nec attenditur, quantum maligni dæmones prævaluerint, qui nec aliqua magna his sacris polliceri ausi sunt, et tam crudelia exigere potuerunt. Si dea terra non esset, manus ei homines operando inferrent, ut semina consequerentur per illam ; non etiam sibi sæviendo, ut semina perderent propter illam. Si dea non esset, ita fecundæ fieret manibus alienis, ut non cogeret hominem sterilem fieri manibus suis. Jam quod in Liberi sacris honesta matrona pudenda virilia coronabat, spectante multitudine, ubi rubens et sudans, si est ulla frons in hominibus, adstabat forsitan et maritus ; et quod in celebratione nuptiarum, super Priapi scapum nova nupta sedere jubebatur : longe contemptibilia atque leviora sunt præ ista turpitudine crudelissima vel crudelitate turpissima, ubi dæmoniâcibus artibus sic uterque sexus illuditur, ut neuter suo vulnere perimatur. Ibi fascinatio timetur agrorum, hic membrorum amputatio non timetur : ibi sic dehonestatur novæ nuptæ verecundia, ut non solum fecunditas, sed nec virginitas adimatur ; hic ita amputatur virilitas, ut nec convertatur in feminam, nec vir relinquatur.

aucune explication de ces amours dont le prêtre Galle célèbre la mémoire par son infâme mutilation. Mais les savants et les sages de la Grèce découvrent là une allégorie admirable et sainte. C'est à leurs yeux un emblème de la beauté printanière de la nature. Atys, si l'on en croit le célèbre philosophe Porphyre, est l'image des fleurs ; son malheur représente la chute de la fleur avant le fruit. Ce n'est donc pas un homme ou ce qui est à peine un homme, mais seulement le sexe que l'on compare à la fleur. Car le sexe tomba seul de l'homme vivant, que dis-je ? le sexe ne tomba point ; il ne fut point détaché, mais déchiré, et la perte de cette fleur ne fut suivie que de stérilité. Cet homme, reste de lui-même, que signifie-t-il ? A quoi se rapporte cette violence ? Quel sens en tirer ? Ces vains et inutiles efforts prouvent assez qu'il faut en croire ce que la renommée a publié et dicté sur un homme fait eunuque. Ici le silence de Varron témoigne hautement son mépris pour une explication que le plus savant des Romains ne pouvait ignorer.

XXVI. Et ces hommes voués au service de la grande Mère, ces efféminés, dont la consécration même est un outrage à la pudeur de l'un et de l'autre sexe, qu'on a vus encore de nos jours dans les places et les rues de Carthage, les cheveux parfumés, le visage fardé, les membres amollis, la démarche las-

XXV. Et Atys ille non est commemoratus, nec ejus ab isto interpretatione requisita est, in cujus dilectionis memoriam Gallus absciditur. Sed docti Græci atque sapientes nequaquam rationem tam sanctam præclaramque tacuerunt. Propter vernalem quippe faciem terræ, quæ ceteris temporibus est pulchrior, Porphyrius, philosophus nobilis, Atyn flores significare perhibuit ; et ideo abscisum, quia flos decidit ante fructum. Non ergo ipsum hominem, vel quasi hominem, qui vocatus est Atys, sed virilia ejus flori comparaverunt. Ipsa quippe illo vivente deciderunt : imo vero non deciderunt, neque decerpta, sed plane discerpta sunt ; nec illo flore amisso quisquam postea fructus, sed potius sterilitas consecuta est. Quid ergo ipse reliquus ? et quidquid remansit absciso, quid eo significari dicitur ? quo refertur ? Quæ interpretatio inde profertur ? an hæc frustra moliendo nihilque inveniendò persuadent illud potius esse credendum, quod de homine castrato fama jactavit, litterisque mandatum est ? Merito hinc aversatus est Varro noster, neque hoc dicere voluit : non enim hominem doctissimum latuit.

XXVI. Itemque de mollibus eidem Matri magnæ contra omnem virorum mulierumque verecundiam consecratis, qui usque in hesternum diem madidis capillis, facie dealbata, fluentibus membris, incessu fe-

cive, demander publiquement de quoi soutenir leur infâme existence ; Varron , si ma mémoire est fidèle , ne parle d'eux nulle part. Ici l'interprétation manque, la raison rougit, la parole s'arrête. La grande Mère l'emporte sur tous les dieux ses enfants, non par l'excellence de la divinité, mais par l'énormité du crime. C'est une monstruosité qui fait pâlir celle de Janus. Il n'est hideux que par la difformité de ses statues ; elle est hideuse par la cruauté de ses mystères. Lui, n'a de membres superflus qu'en effigie. Elle mutile réellement les membres humains. Les désordres, les incestes de Jupiter sont au-dessous de cette infamie. Séducteur de tant de femmes, Jupiter ne déshonore le ciel que du seul Ganymède ; mais elle, par ces efféminés de profession, souille la terre et outrage les cieux. Peut-être en ce genre de cruauté obscène, pourrait-on lui comparer ou lui préférer Saturne, qui, dit-on, mutile son père ; mais, dans les mystères de ce dieu, les hommes s'entretuent, ils ne s'outragent pas eux-mêmes. Ce dieu dévora ses fils, disent les poètes ; ce que les philosophes interprètent à leur gré. La vérité historique est qu'il les mit à mort. Aussi les Carthaginois lui sacrifiaient leurs enfants, sacrifices que les Romains ont repoussés. Mais la grande Mère des dieux introduit des eunuques dans les temples romains, et cette infâme coutume s'est perpétuée. On croyait donc que cette déesse soutenait le courage en retranchant la virilité. Eh ! que sont au prix de cette

mineo per plateas vicosque Carthaginiis, etiam a populis unde turpiter viverent exigebant, nihil Varro dicere voluit, nec usquam me legisse commemini. Defecit interpretatio, erubuit ratio, conticuio oratio. Vicit Matris magnæ omnes deos filios, non numinis magnitudo, sed criminis. Huic monstro nec Jani monstrositas comparatur. Ille in simulacris habebat solam deformitatem, ista in sacris deformem crudelitatem ; ille membra in lapidibus addita, hæc in hominibus perdita. Hoc dedecus tot Jovis ipsius et tanta stupra non vincunt : ille inter femineas corruptelas uno Ganymede cœlum infamavit ; ista tot mollibus professis et publicis et inquinavit terram, et cœlo fecit injuriam. Saturnum fortasse possemus huic in isto genere turpissimæ crudelitatis sive conferre, sive præferre, qui patrem castrasse perhibetur : sed in Saturni sacris. homines alienis manibus potius occidi, quam suis abscidi potuerunt. Devoravit ille filios, ut poetæ ferunt, et physici ex hoc interpretantur quod volunt ; ut autem historia prodit, necavit : sed quod ei Pœni suos filios sacrificaverunt, non recepere Romani. At vero ista magna deorum Mater etiam romanis templis castratos intulit, atque istam sævitiam moremque servavit ; credita vires adjuvare Romanorum, execrando virilia virorum.

abomination les larcins de Mercure, l'impudicité de Vénus, les adultères et incestes des autres dieux? Ici j'invoquerais le témoignage des livres mêmes, si chaque jour le théâtre ne reproduisait ces horreurs par le chant et la danse? Et que sont-elles en effet, comparées à cette infamie qui n'appartient qu'à la grande Mère? Fiction de poètes, dit-on; mais, ô honte! est-ce une fiction que les plaisirs que trouvent les dieux à de tels spectacles? Que la scène ou la poésie publie tous ces crimes : témérité, impudence des poètes, j'y consens. Mais qu'ils soient mis au nombre des choses et des solennités divines, sur l'ordre et la menace des dieux mêmes, le crime n'est-il pas aux dieux? Ne se déclarent-ils pas ainsi démons et séducteurs d'âmes misérables? Quant à ces eunuques voués par leur sang au culte de la grande Déesse, les poètes ici cessent d'inventer. L'horreur les réduit au silence. Voilà donc ces dieux choisis auxquels l'homme se doit consacrer pour vivre heureusement après la mort, quand, dès ici-bas, il ne peut vivre honnêtement à leur service, courbé sous le joug des plus honteuses superstitions, esclave des esprits impurs. « Tout cela, dit Varro, se rapporte au monde; » à l'immonde, devrait-il dire. Or est-il rien dans le monde qui ne se puisse rapporter au monde? Pour nous, ce que nous cherchons, c'est une âme qui, affermie par la vraie religion, n'adore pas le monde comme son Dieu, mais l'admire en vue de Dieu, comme l'œuvre de Dieu, et, dé-

Quid sunt ad hoc malum Mercurii furta, Veneris lascivia, stupra ac turpitudines ceterorum, quæ proferremus de libris, nisi quotidie cantentur et saltarentur in theatris? sed hæc quid sunt ad tantum malum, cujus magnitudo magnæ Matri tantummodo competebat? Præsertim quod illa dicuntur a poetis esse conficta: quasi poetæ id etiam finxerint, quod ea sint diis grata et accepta. Ut ergo canerentur, vel scriberentur, audacia sit vel petulantia poetarum: ut vero divinis rebus et honoribus eisdem imperantibus et extorquentibus numinibus adderentur, quid est nisi crimen deorum; imo vero confessio dæmoniorum, et deceptio miserorum? Verum illud quod de abscisorum consecratione Mater deorum coli meruit, non poetæ confinxerunt, sed horrere magis quam canere maluerunt. Hisne diis selectis quisquam consecrandus est, ut post mortem vivat beate, quibus consecratus ante mortem honeste non potest vivere, tam fœdis superstitionibus subditus et immundis dæmonibus obligatus? Sed hæc omnia, inquit, referuntur ad mundum. Videat ne potius ad immundum. Quid autem non potest referri ad mundum, quod esse demonstratur in mundo? Nos autem animum quærimus, qui vera religione confisus, non tanquam deum suum adoret mundum, sed tanquam opus

livrée de toute souillure mondaine, s'élève pure à Dieu, créateur du monde.

XXVII. La célébrité de ces dieux choisis a donc servi non pas à éclairer leurs vertus, mais à sauver leur honte de l'oubli; ce qui porte à croire qu'ils ont été des hommes, comme l'atteste la poésie d'accord avec l'histoire. Virgile ne dit-il pas : « Saturne le premier, fuyant la poursuite de Jupiter, descendit de l'Olympe, souverain exilé ; » et toutes les circonstances de cet événement sont développées dans l'histoire d'Évhémère, qu'Ennius a traduite en langue latine. Mais, comme ce point est suffisamment discuté par les écrivains grecs et latins qui ont combattu l'erreur, je ne veux pas m'y arrêter plus longtemps. Quant aux raisons naturelles apportées par des hommes, dont la pénétration égale la science, pour transformer ces faits humains en faits divins, plus je les considère, moins je vois qu'on y puisse rien trouver qui ne se rattache à des œuvres terrestres et temporelles, à une nature corporelle et muable, fût-elle invisible, qui ne saurait être le vrai Dieu. S'il s'agissait du moins d'allégories convenables à la religion, il serait assurément déplorable qu'elles ne servissent pas à répandre la connaissance du vrai Dieu; on pourrait se consoler toutefois par l'absence de tant de pratiques honteuses et de commandements infâmes.

Dei propter Deum laudet mundum; et mundanis sordibus expiatus, mundus perveniat ad Deum, qui condidit mundum.

XXVII. Istos vero deos selectos videmus quidem clarius innotuisse quam ceteros; non tamen ut eorum illustrarentur merita, sed ne occultarentur opprobria: unde magis eos homines fuisse credibile est; sicut non solum poeticæ litteræ, verum etiam historicæ tradiderant. Nam quod Virgilius ait,

*Primus ab æthereo venit Saturnus Olympo,
Arma Jovis fugiens, et regnis exsul adeptus:*

et quæ ad hanc rem pertinentia consequuntur, totam de hoc Euhémère pandit historiam, quam Ennius in latinum vertit eloquium: unde quia plurima posuerunt, qui contra hujusmodi errores ante nos vel græco sermone vel latino scripserunt, non in eo mihi placuit immorari.

Ipsas physiologias cum considero, quibus docti et acuti homines has res humanas couantur vertere in res divinas, nihil video nisi ad temporalia terrenaque opera naturamque corpoream, vel etiamsi invisibilem, tamen mutabilem potuisse revocari: quod nullo modo est verus Deus. Hoc autem si saltem religiositati congruis significationibus ageretur, esset quidem dolendum, non his verum Deum annuntiarum atque prædicarum; tamen aliquo modo ferendum tam fœda et turpia non fieri nec juberi:

Or, comme il y a crime, lorsqu'à la place du vrai Dieu, qui seul peut faire la béatitude de l'âme où il habite, l'âme ou le corps reçoivent un hommage, combien plus criminel est le culte quand celui qui le rend y perd à la fois le salut de son âme et l'honneur de son corps? Que des temples, des prêtres, des sacrifices, que tous ces tributs dus au seul Dieu de vérité, soient consacrés à quelque agent de la nature, à quelque esprit créé, lors même qu'il ne serait ni impur, ni pervers, c'est un mal assurément; non que le mal se trouve dans les objets employés à ce culte, mais parce qu'ils ne doivent servir qu'en l'honneur de celui à qui cet hommage et ce culte appartiennent. Que si par de ridicules et monstrueuses statues, par des sacrifices homicides, par ces couronnes déposées sur de honteux organes, par ces prix décernés à l'adultère, par ces incisions et ces mutilations cruelles, ces consécration d'hommes efféminés, ces spectacles effrontés et obscènes, l'on prétend rendre honneur au vrai Dieu, c'est-à-dire au créateur de toutes les âmes, de tous les corps, le crime n'est point d'adorer celui qui ne doit pas l'être, mais de l'adorer autrement qu'il doit l'être. Et maintenant que tant d'horreurs et d'infamies soient un hommage offert, non pas au Dieu véritable, au créateur de l'âme et du corps, mais à une créature si parfaite qu'elle soit, ou âme ou corps, ou âme et corps tout ensemble, il y a là un double attentat contre Dieu, car c'est adorer au lieu de lui ce qui n'est pas lui,

at nunc cum pro Deo vero, quo solo anima se inhabitante sit felix, nefas sit colere aut corpus aut animam; quanto magis nefarium est ista sic colere, ut nec salutem, nec decus humanum corpus aut anima colentis obtineat? Quamobrem si templo, sacerdote, sacrificio, quod vero Deo debetur, colatur aliquod elementum mundi, vel creatus aliquis spiritus, etiamsi non immundus et malus; non ideo malum est, quia illa mala sunt quibus colitur; sed quia illa sunt talia, quibus solus ille colendus sit, cui talis cultus servitusque debetur. Si autem stoliditate vel monstrositate simulacrorum, sacrificiis homicidiorum, coronatione virilium pudendorum, mercede stuprorum, sectione membrorum, abscisione genitalium, consecratione mollium, festis impurorum obscenorumque ludorum, unum verum Deum, id est omnis animæ corporisque creatorem, colere se quisque contendat; non ideo peccat, quia non est colendus quem colit; sed quia colendum, non ut colendus est, colit. Qui vero et rebus talibus, id est turpibus et scelestis, et non Deum verum, id est animæ corporisque factorem, sed creaturam quamvis non vitiosam colit, sive illa sit anima, sive corpus, sive anima simul et corpus, bis peccat in Deum, quod et pro ipso colit, quod non est ipse; et talibus rebus

et lui offrir un culte qui ne doit être offert ni à lui, ni à tout autre que lui. Or quel est le caractère du culte païen, quel mélange d'horreurs et d'infamies, c'est chose notoire; mais l'objet de ce culte serait moins évident si l'histoire n'attestait que ces abominables hommages ont été arrachés par les menaces des dieux mêmes. Plus de doute maintenant; ce sont les esprits de malice et d'impureté que toute cette théologie civile attire sous ces stupides emblèmes pour s'emparer de ces cœurs abrutis.

XXVIII. Toute la science, toute la pénétration, toute la subtilité du raisonnement de Varron sont donc impuissantes à rattacher ces dieux au ciel et à la terre. Vains efforts! ces dieux glissent de ses mains, ils se dérobent, ils s'écoulent. Avant de parler des déesses, il s'exprime ainsi : « Comme je l'ai dit au premier livre en parlant des dieux, les dieux procèdent de deux principes, le ciel et la terre, d'où est venue cette division en dieux célestes et dieux terrestres. Aux livres précédents, nous avons commencé par le ciel en traitant de Janus, que les uns prennent pour le ciel et les autres pour le monde. Et nous commencerons par Tellus le traité des déesses. » J'observe ici toutes les perplexités de ce grand génie. Il s'attache à certaines analogies qui lui permettent de rapporter au ciel le principe actif, et le principe passif à la terre; c'est pourquoi il attribue à l'un la puissance masculine, à l'autre la vertu féminine; et il ne voit pas que celui par qui tant

colit, qualibus nec ipse colendus est, nec non ipse. Sed hi quonam modo, id est quam turpiter nefarieque, coluerint, in promptu est. Quid autem vel quos coluerint, esset obscurum, nisi eorum testaretur historia, ea ipsa quæ fœda et turpia consistuntur numinibus terribiliter exigentibus reddita. Unde remotis constat ambagibus, nefarios dæmones atque immundissimos spiritus hac omni civili theologia in visendis stolidis imaginibus, et per eas possidendis etiam stultis cordibus, invitatos.

XXVIII. Quid igitur valet, quod vir doctissimus et acutissimus Varro velut subtili disputatione hos omnes deos in cœlum et in terram redigere ac referre conatur? Non potest: Illiunt de manibus, resiliunt, labuntur et decidunt. Dicturus enim de feminis, hoc est deabus: *Quoniam, inquit, ut in primo libro dixi de locis, duo sunt principia deorum animæ/versa de cœlo et terra, a quo dii partim dicuntur cœlestes, partim terrestres: ut in superioribus initium fecimus cœlo, cum diximus de Jano, quem alii cœlum, alii dixerunt esse mundum; sic de feminis initium scribendi facimus a Tellure.* Sentio quantam molestiam tale ac tantum patiatur ingenium. Ducitur enim quadam ratione verisimili, cœlum esse quod faciat, terram quæ patiat; et ideo illi masculinam vim

de phénomènes se produisent est celui-là même qui a fait le ciel et la terre. C'est ainsi que plus haut il exprime les mystères des dieux de Samothrace, et, promettant de dévoiler aux siens des choses inconnues, s'engage comme par serment à leur adresser ces révélations étranges. Plusieurs indices, à l'entendre, lui apprennent que, de ces statues divines, l'une est l'emblème du ciel, celle-ci de la terre, celle-là de ces types généraux que Platon appelle les idées. Il veut que le ciel soit Jupiter, la terre Junon, et les idées Minerve. Le ciel est le principe, la terre est la matière et les idées sont les types de toutes choses. Et Platon, soit dit en passant, attribue aux idées une telle puissance que, suivant lui, ce n'est pas le ciel qui eût rien créé sur leur modèle, mais elles-mêmes qui auraient créé le ciel. Je me contente de remarquer que, dans ce livre des dieux choisis, Varron perd de vue cette notion des trois divinités, dans lesquelles il avait, pour ainsi dire, tout compris. Car n'attribuait-il pas au ciel les dieux, à la terre les déesses, et, dans ce nombre, Minerve qu'il venait précédemment d'élever au-dessus du ciel même? et puis Neptune, divinité mâle, ne réside-t-il pas dans la mer qui dépend plutôt de la terre que du ciel? Et Dis, Pluton chez les Grecs, frère de Jupiter et de Neptune, n'est-il pas également un dieu terrestre, habitant la partie supérieure de la terre et laissant à sa femme Proserpine les régions inférieures. Que devient donc cette distinction des dieux appartenant au ciel et des déesses appartenant

tribuit, huic femininam : et non attendit eum potius esse qui hæc facit, qui utrumque fecit. Hinc etiam Samothracum nobilia mysteria in superiore libro sic interpretatur, eaque se quæ nec suis nota sunt scribendo expositurum eisque missurum quasi religiosissime pollicetur. Dicit enim se ibi multis indiciis collegisse in simulacris aliud significare cælum, aliud terram, aliud exempla rerum, quas Plato appellat ideas : cælum Jovem, terram Junonem, ideas Minervam vult intelligi : cælum a quo fiat aliquid, terram de qua fiat, exemplum secundum quod fiat. Qua in re omitto dicere, quod Plato illas ideas tantam vim habere dicit, ut secundum eas non cælum aliquid fecerit, sed etiam cælum factum sit. Hoc dico, istum in hoc libro selectorum deorum, rationem illam trium deorum, quibus quasi cuncta complexus est, perdidisse. Cælo enim tribuit masculos deos, feminas terræ : inter quas posuit Minervam, quam supra ipsum cælum ante posuerat. Deinde masculus deus Neptunus in mari est, quod ad terram potius quam ad cælum pertinet. Dis pater postremo, qui græce Πλούτων dicitur, etiam ipse masculus frater amborum, terrenus deus esse perhibetur; superiorem terram tenens, in inferiore habens Proserpinam conjugem. Quomodo ergo deos ad cælum, deas ad

nant à la terre? Où est la solidité, le sens, la conséquence, la fixité de toutes ces opinions? Tellus est le principe des déesses; c'est la grande Mère, et c'est devant elle que hurlent ces orgies d'hommes infâmes qui se tordent et se déchirent. Et Janus est la tête des dieux; Tellus, la tête des déesses! Qu'est-ce à dire? L'erreur multiplie la première, la fureur possède la seconde. Quels vains efforts pour rattacher tout cela au monde? Et, quand l'on y réussirait, l'âme pieuse adorera-t-elle jamais le monde à la place du vrai Dieu? Et cependant l'évidence démontre l'impuissance de leur tentative. Qu'ils imputent donc ces fables à des hommes morts, aux esprits pervers, et toute difficulté cessera.

XXIX. Et, en effet, tout ce que cette théologie rattache au monde par des raisons naturelles, combien plus aisément et sans crainte d'aucune opinion sacrilège pourrait-on le rapporter au vrai Dieu, auteur du monde, auteur de toutes les âmes et de tous les corps? Et cette vérité, je l'établis ainsi. Nous adorons Dieu, et non pas le ciel et la terre, ces deux parties constitutives du monde; ni l'âme, ni les âmes répandues dans tous les corps vivants; mais le Dieu, auteur du ciel et de la terre, et de tout ce qui est compris dans leur sein, auteur de toute âme, quelle qu'elle soit.

Parcourons donc ces œuvres du seul et vrai Dieu, œuvres

terram referre conantur? Quid solidum, quid constans, quid sobrium, quid definitum habet hæc disputatio? Illa autem est Tellus initium dearum, Mater scilicet magna, apud quam mollium et abscisorum seseque secantium atque jaclantium insana perstrepit turpitude: quid est ergo quod dicitur caput deorum Janus, caput dearum Tellus? Nec ibi facit unum caput error, nec hic sanum furor. Cur hæc frustra referre nituntur ad mundum? Quod etsi possent, pro Deo vero mundum nemo pius colit: et tamen eos nec hoc posse, veritas aperta convincit. Referant hæc potius ad homines mortuos, et ad dæmones pessimos, et nulla quæstio remanebit.

XXIX. Namque omnia quæ ab eis ex istorum deorum theologia velut physicis rationibus referuntur ad mundum, quam sine ullo scrupulo sacrilegæ opinionis Deo potius vero, qui fecit mundum, omnis animæ et omnis corporis conditori tribuantur, advertamus hoc modo: Nos Deum colimus, non cælum et terram, quibus duabus partibus mundus hic constat: nec animam vel animas per viventia quæcumque diffusas; sed Deum qui fecit cælum et terram et omnia quæ in eis sunt: qui fecit omnem animam, sive quocumque modo viventem et sensus ac rationis expertem, sive etiam sentientem, sive etiam intelligentem.

Et jam ut incipiam illa unius et veri Dei opera percurrere, propter

dont les païens se sont fait cette multitude de fausses divinités , cherchant à couvrir de quelque sens spécieux l'abomination de leurs mystères. Nous adorons ce Dieu qui assigne aux natures, dont il est le créateur, l'origine et la fin de leur mouvement et de leur durée ; qui a en soi le principe , la connaissance et la disposition des causes ; auteur de la vertu des semences , qui a doué telles créatures vivantes qu'il lui a plu de l'âme raisonnable, de l'esprit , et leur donne la faculté et l'usage de la parole ; qui , suivant son bon plaisir, communique aux intelligences le privilège de prédire les événements futurs, qui lui-même révèle l'avenir par l'organe de ses prophètes et guérit par la main de ses serviteurs ; arbitre de la guerre elle-même, dont il détermine le commencement , le progrès et le but, lorsqu'il juge nécessaire de corriger ou de châtier ainsi le genre humain ; créateur et régulateur de cet élément du feu dont il tempère la dévorante activité , la subordonnant au besoin de l'immense nature ; modérateur souverain des eaux universelles ; créateur du soleil , le plus brillant des astres , dont il règle l'influence et le mouvement ; lui, qui ne laisse pas les enfers en dehors de sa domination toute-puissante ; lui, qui dispense la vertu séminale aux substances sèches ou humides destinées à la nourriture de l'homme ; lui qui donne à la terre sa base et sa fécondité, qui fait aux hommes et aux animaux largesse de ses fruits ; providence ordonnatrice des causes premières et des causes secondes ; qui assigne à la lune son

quæ isti sibi dum quasi honeste conantur sacramenta turpissima et sceleratissima interpretari, deos multos falsosque fecerunt : illum Deum colimus, qui naturis a se creatis et subsistendi et movendi initia finesque constituit ; qui rerum causas habet, novit atque disponit ; qui vim seminum condidit ; qui rationalem animam, quod dicitur animus, quibus voluit viventibus indidit ; qui sermonis facultatem usumque donavit ; qui munus futura dicendi, quibus placuit spiritibus impertivit, et per quos placet ipse futura prædicat, et per quos placet malas valetudines pellit ; qui bellorum quoque ipsorum, cum sic emendandum et castigandum est genus humanum, exordiis, progressibus, finibusque moderatur ; qui hujus mundi ignem vehementissimum et violentissimum pro immensæ naturæ temperamento et creavit et regit ; qui universarum aquarum creator et gubernator est ; qui solem fecit corporalium clarissimum luminum, eique vim congruam et motum dedit ; qui ipsis etiam inferis dominationem suam potestatemque non subtrahit ; qui semina et alimenta mortalium, sive arida sive liquida, naturis competentibus attributa substituit ; qui terram fundat atque fecundat ; qui fructus ejus animalibus hominibusque largitur ; qui causas non solum principales, sed

cours, ouvre dans le ciel et sur la terre des routes au déplacement des corps; inspire à l'esprit humain, sa créature, la connaissance des arts nécessaires au soutien de la nature et de la vie; instituteur de l'union des sexes pour la propagation des espèces, qui accorde l'usage habituel de ce feu terrestre auquel les sociétés humaines empruntent lumière et chaleur : voilà cette activité universelle que le savant et ingénieux Varron veut partager entre les dieux choisis par je ne sais quelles interprétations physiques qu'il doit aux traditions ou à ses propres conjectures. Or cette activité appartient au seul Dieu véritable, et n'appartient qu'à lui, présent partout, indépendant de tout lieu, libre de tout lien, indivisible, immuable, emplissant le ciel et la terre, non de l'immensité de son être, mais de la présence de sa toute-puissance. Il gouverne donc sa création, en laissant aux créatures mêmes une certaine spontanéité de mouvement et d'action. Rien ne saurait être sans lui, et pourtant rien n'est lui. Il agit souvent par le ministère des anges, mais lui seul est le principe de la félicité des anges. Souvent, pour des raisons particulières, il envoie ses anges aux hommes, et toutefois ce n'est point par les anges, mais par lui-même, qu'il veut faire aussi la béatitude des hommes. C'est donc de ce seul vrai Dieu que nous espérons la vie éternelle.

XXX. Car, outre ces bienfaits que, dans le gouvernement de

etiam subsequentes novit atque ordinat; qui lunæ statuit motum suum; qui vias cœlestes atque terrestres locorum mutationibus præbet; qui humanis ingeniis, quæ creavit, etiam scientias artium variarum ad adjuvandam vitam naturamque concessit; qui conjunctionem maris et feminæ ad adiutorium propagandæ prolis instituit; qui hominum cœtibus, quem focis et luminibus adhiberent, ad facillimos usus munus terreni ignis indulsit. Ista sunt certe, quæ diis selectis, per nescio quas physicas interpretationes vir acutissimus atque doctissimus Varro, sive quæ aliunde accepit, sive quæ ipse conjecit, distribuere laboravit. Hæc autem facit atque agit unus verus Deus, sed sicut Deus, id est ubique totus, nullis inclusus locis, nullis vinculis alligatus, in nullas partes sectilis, ex nulla parte mutabilis, implens cœlum et terram præsentem potentia, non indigente natura. Sic itaque administrat omnia quæ creavit, ut etiam ipsa proprios exercere et agere motus sinat. Quamvis enim nihil esse possent sine ipso, non sunt quod ipse. Agit autem multa etiam per Angelos: sed non nisi ex se ipso beatificat Angelos. Ita quamvis propter aliquas causas hominibus angelos mittat: non tamen ex angelis homines, sed ex se ipso, sicut angelos, beatificat. Ab hoc uno et vero Deo vitam speramus æternam.

XXX. Habemus enim ab illo, præter hujusemodi beneficia, quæ ex

la nature dont je viens de parler, il répand sur les bons et sur les méchants, il nous donne encore un immense témoignage de son amour, témoignage qui ne regarde que les bons. Et en effet, quoique ce don sublime d'être et de vivre et de contempler le ciel et la terre, de posséder l'intelligence et la raison qui nous élève jusqu'à le connaître, lui, le créateur de tant de merveilles, nous laisse impuissants à lui rendre de justes actions de grâces, toutefois, en songeant à cette miséricorde, qui, loin de nous abandonner sous le faix écrasant de nos péchés, à nos ténèbres, à notre cécité coupable, nous envoie son Verbe, son Fils unique dont l'humilité daigne se revêtir de notre chair, naître et souffrir afin de nous apprendre de quel prix est l'homme aux yeux de Dieu, nous purifie de tous nos péchés par ce sacrifice unique, et répand avec son Esprit-Saint la charité dans nos cœurs, pour nous élever au-dessus de tous les obstacles et nous introduire dans le repos éternel, dans les ineffables délices de la vision bienheureuse : quels cœurs, quelles paroles suffiraient aux actions de grâces !

XXXI. Dès l'origine même du genre humain, les anges ont annoncé aux élus par des signes et des révélations appropriées au temps, ce mystère de la vie éternelle. Puis le peuple hébreu a été rassemblé en société pour figurer ce mystère, et c'est au sein de ce peuple, que, par l'organe de certains hommes, les uns ini-

hac, de qua nonnulla diximus, administratione naturæ bonis malisque largitur, magnum et bonorum proprium magnæ dilectionis indicium. Quanquam enim, quod sumus, quod vivimus, quod cœlum terramque conspiciamus, quod habemus mentem atque rationem, qua eum ipsum, qui hæc omnia condidit, inquiramus, nequaquam valeamus actioni sufficere gratiarum : tamen quod nos oneratos obrutosque peccatis, et a contemplatione suæ lucis aversos, ac tenebrarum, id est iniquitatis, dilectione cæcatos, non omnino deseruit, misitque nobis Verbum suum, qui est ejus unicus Filius, quo pro nobis assumpta carne nato atque passo, quanti Deus hominem penderet nosceremus, atque illo sacrificio singulari a peccatis omnibus mundaremur, ejusque Spiritu in cordibus nostris dilectione diffusa, omnibus difficultatibus superatis in æternam requiem et contemplationis ejus ineffabilem dulcedinem veniremus, quæ corda, quot linguæ ad agendas ei gratias satis esse contenderint ?

XXXI. Hoc mysterium vitæ æternæ jam inde ab exordio generis humani per quædam signa et sacramenta temporibus congrua, quibus oportuit, per angelos prædicatum est. Deinde populus hebræus in unam quamdam rempublicam, quæ hoc sacramentum ageret, congregatus est ;

tiés, les autres étrangers à l'intelligence de leurs prédictions, tout ce qui, depuis l'avènement du Christ jusqu'à nos jours et jusqu'aux temps futurs, devait s'accomplir a été prédit, et cette race juive est dispersée par toutes les nations pour servir de témoignage aux Écritures qui montrent la promesse du salut éternel en Jésus-Christ. Car non-seulement toutes les prophéties qui sont littérales et les préceptes contenus dans ces lettres saintes, règles des mœurs et de la piété, mais encore rites sacrés, sacerdoce, tabernacle, temple, autels, sacrifices, cérémonies, solennités, ce culte en un mot dû à Dieu, le culte de latrie, tout était figure et prédiction de ces accomplissements qui se rapportent à la vie éternelle des justes en Jésus-Christ, accomplissements que nous croyons de foi, dont nos yeux sont témoins ou que notre confiance espère.

XXXII. Cette religion, la seule véritable, a convaincu les dieux des nations de n'être que des esprits immondes, qui, profitant de la migration de certaines âmes humaines, ou revêtant la forme de quelque autre créature, aspirent à se faire passer pour dieux. Leur impur orgueil se repaît d'honneurs divins, abominable mélange de crimes et d'obscénités, et leur jalousie envie aux âmes humaines un salutaire retour vers le Dieu de vérité. C'est de ce joug cruel et impie que l'homme est affranchi, quand il croit en celui qui lui donne, pour se relever, l'exemple d'une humilité égale à l'orgueil qui a fait la chute des démons, et dans ce

ubi per quosdam scientes, per quosdam nescientes, id quod ex adventu Christi usque nunc et deinceps agitur, prænuntiaretur esse venturum : sparsa etiam postea eadem gente per gentes propter testimonium Scripturarum, quibus æterna salus in Christo futura prædicta est. Omnes enim non solum prophetiæ, quæ in verbis sunt ; nec tantum præcepta vitæ, quæ mores pietatemque conformant, atque illis litteris continentur ; verum etiam sacra, sacerdotia, tabernaculum, sive templum, altaria, sacrificia, cerimoniam, dies festi, et quidquid aliud ad eam servitutem pertinet, quæ Deo debetur, et græce proprie *λατρεία* dicitur, ea significaverunt et prænuntiaverunt quæ, propter æternam vitam fidelium in Christo et impleta credimus, et impleri cernimus, et implenda confidimus.

XXXII. Per hanc ergo religionem unam et veram potuit aperiri, deos gentium esse immundissimos dæmones, sub defunctorum occasionibus animarum vel creaturarum specie mundanarum deos se putari cupientes, et quasi divinis honoribus eisdemque scelestis ac turpibus rebus superba impuritate lætantes, atque ad verum Deum conversionem humanis animis invidentes. Ex quorum immanissimo et impiissimo dominatu homo liberatur, cum credit in eum qui præbuit ad exsurgendum

nombre, avec tous ces dieux, dont j'ai longuement parlé, et tant d'autres adorés des nations étrangères, il faut encore ranger ceux dont il s'agit ici, cette élite divine, et, pour ainsi dire, ce sénat des dieux qui doivent leur élévation non pas à la dignité de leurs vertus, mais à la popularité de leurs crimes; ces dieux dont Varron s'efforce de rattacher le mystère à des faits naturels. Il cherche un voile décent à tant d'infamies, et ne trouve aucune explication concordante ou plausible. Car les causes de ces mystères ne sont pas celles qu'il croit ou qu'il veut faire croire. Si en effet elles étaient telles ou semblables, quoique inutiles au culte du vrai Dieu et à la vie éternelle, fin suprême de la religion, cependant ces explications telles quelles, tirées de la nature, pourraient diminuer un peu de l'horreur inspirée par certaines pratiques obscènes ou honteuses dont le sens serait ignoré. Et c'est ainsi que Varron, cherchant à dévoiler les allégories des fictions scéniques ou des mystères sacrés, réussit moins, il est vrai, à justifier le théâtre par le temple qu'à condamner le temple par le théâtre. Mais ses efforts tendent, à la faveur de ces prétendues interprétations naturelles, à atténuer la répugnance que tant d'infamies soulèvent dans l'âme humaine.

XXXIII. Et cependant, au témoignage même de ce savant homme, les secrets de cette théologie, dévoilés par les livres de

tantæ humilitatis exemplum, quanta illi superbia ceciderunt. Hinc sunt non solum illi, de quibus multa jam diximus, et alii atque alii similes ceterarum gentium atque terrarum; sed etiam hi, de quibus nunc agimus, tanquam in senatum deorum selecti; sed plane selecti nobilitate criminum, non dignitate virtutum. Quorum sacra Varro dum quasi ad naturales rationes referre conatur, quærens honestare res turpes, quomodo his quadret et consonet, non potest invenire: quoniam non sunt ipsæ illorum sacrorum causæ quas putat, vel potius vult putari. Nam si non solum ipsæ, verum etiam quælibet aliæ hujus generis essent, quamvis nihil ad Deum verum vitamque æternam, quæ in religione quærenda est, pertinerent; tamen qualicumque de rerum natura reddita ratione, aliquantulum mitigarent offensionem, quam non intellecta in sacris aliqua velut turpitudine aut absurditas fecerat; sicut in quibusdam theatrorum fabulis vel delubrorum mysteriis facere conatus est: ubi non theatra delubrorum similitudine absolvit, sed theatrorum potius similitudine delubra damnavit; tamen utcumque conatus est, ut sensum horribilibus rebus offensum velut naturalium causarum ratione reddita deliniret.

XXXIII. Sed contra invenimus, sicut ipse vir doctissimus prodidit, de Numæ Pompilii libris redditas sacrorum causas nullo modo potuisse

Numa Pompilius, n'ont pu souffrir le jour; on les a jugés indignes non-seulement d'être portés par la lecture à la connaissance des esprits religieux, mais encore d'être conservés par écrit dans la profondeur des ténèbres. Et je vais satisfaire à la promesse que j'ai faite, au troisième livre de cet ouvrage. Voici ce qu'on lit dans le traité de Varron du culte des dieux : « Un certain Terentius, dit-il, possédait un héritage au pied du Janicule. Et son bouver, passant la charrue près du tombeau de Numa Pompilius, exhuma les livres où ce roi avait consigné les raisons de l'institution des mystères. Ces livres sont portés au préteur. Ce magistrat jette les yeux sur les premières pages, et croit devoir en référer au sénat. Les principaux de cette assemblée ayant parcouru quelques-unes des raisons que Numa rendait des institutions religieuses, le sénat respecta les établissements de l'ancien roi, mais il décida que l'intérêt de la religion exigeait que ces livres fussent brûlés par le préteur. » Permis à chacun d'en croire ce qu'il lui plaît. Permis même à tout habile défenseur d'une impiété si grande de débiter ici ce que l'amour insensé de la dispute lui peut suggérer. Il me suffit de remarquer que les révélations de Numa sur les causes des mystères dont il fut l'instituteur devaient rester inconnues au peuple, au sénat, aux prêtres même, et qu'une curiosité illicite avait initié Numa aux secrets des démons consignés dans cet écrit destiné à les rappeler à son souvenir; secrets néanmoins que jamais, tout roi qu'il était et

tolerari, nec dignas habitas, quæ non solum lectæ innotescerent religionis, sed saltem scriptæ reconderentur in tenebris. Jam enim dicam, quod in tertio hujus operis libro me suo loco dicturum esse promiseram. Nam, sicut apud eundem Varronem legitur in libro de Cultu decorum: Terentius quidam cum haberet ad Janiculum fundum, et bubulcus ejus juxta sepulcrum Numæ Pompilii trajiciens aratrum cruisset ex terra libros ejus, ubi sacrorum institutorum scriptæ erant causæ, in Urbem pertulit ad prætorem. At ille cum inspexisset principia, rem tantam detulit ad senatum: Ubi cum primores quasdam causas legisent, cur quidque in sacris fuerit institutum, Numæ mortuo senatus assensus est, eosque libros tanquam religiosi patres conscripti, prætor ut combureret, censuerunt. Credat quisque quod putat: imo vero dicat quod dicendum suggesserit vesana contentio, quilibet tantæ impietatis defensor egregius. Me admonere sufficiat, sacrorum causas a rege Pompilio, romanorum sacrorum institutore, conscriptas, nec populo, nec senatui, nec saltem ipsis sacerdotibus innotescere debuisse, ipsumque Numam Pompilium curiositate illicita ad ea dæmonum pervenisse secreta, quæ ipse quidem scriberet, ut haberet unde legendo commoneretur: sed ea

n'ayant personne à craindre, il n'osa ni communiquer, ni effacer, ni détruire. Il veut en dérober la connaissance aux hommes pour ne pas leur découvrir d'étranges abominations; il appréhende d'attirer sur lui en les supprimant le courroux des démons. Il les enfouit en un lieu qu'il croit sûr, ne doutant pas que la charrue dût jamais passer si près de son tombeau. Mais le sénat craint aussi de condamner la religion des ancêtres, il est forcé de respecter les institutions de Numa, et cependant il juge ces livres si pernicioeux qu'il défend de les rendre à la terre de peur que la curiosité humaine ne poursuive avec plus d'ardeur une découverte dérobée à sa recherche, et il ordonne de livrer aux flammes ce monument d'iniquité. Croyant à la nécessité de la célébration de ces mystères, l'erreur dans l'ignorance de leurs causes, lui paraît préférable au trouble que leur révélation jetterait dans la république.

XXXIV. Comme il ne recevait de la part de Dieu ni auge, ni prophète, Numa eut recours à l'hydromancie pour apercevoir dans l'eau les images des dieux ou plutôt les prestiges des démons, et apprendre d'eux les mystères et les rites qu'il devait instituer. Selon Varron, ce genre de divination, venu des Perses, fut employé par Numa, et plus tard par le philosophe Pythagore. Il dit qu'on interroge aussi les enfers par l'effusion du sang, pratique que, suivant lui, les Grecs appellent nécromancie. Mais hydromancie ou nécromancie, c'est tout un, puisqu'on demande

tamen, cum rex esset, qui minime quemquam metueret, nec docere aliquem, nec delendo vel quoquo modo consumendo perdere auderet; ita quod scire neminem voluit, ne homines nefaria doceret, violare autem timuit, ne dæmones iratos haberet, obruit ubi tutum putavit, sepulcro suo propinquare aratrum posse non credens. Senatus autem cum religiones formidaret damnare majorum, et ideo Numæ assentiri cogeretur; illos tamen libros tam perniciosos esse judicavit, ut nec obrui rursus juberet, ne humana curiositas multo vehementius rem jam proditam quæreret, sed flammis aboleri nefanda monumenta: ut, quia jam necesse esse existimabant sacra illa facere, tolerabilius erraretur causis eorum ignoratis, quam cognitis civitas turbaretur.

XXXIV. Nam et ipse Numa, ad quem nullus Dei propheta, nullus sanctus angelus mittebatur, hydromantiam facere compulsus est, ut in aqua videret imagines deorum, vel potius ludificationes dæmonum, a quibus audiret quid in sacris constituere atque observare deberet. Quod genus divinationis idem Varro a Persis dicit allatum, quo et ipsum Numam, et postea Pythagoram philosophum usum fuisse commemorat: ubi adhibito sanguine etiam inferos perhibet sciscitari; et νεκρομαντείαν

également aux morts le secret de l'avenir : comment? cela regarde les païens. Quant à moi, je ne prétends pas qu'avant la naissance du Sauveur, ces arts divinatoires fussent défendus par la loi chez les peuples païens et frappés d'une peine rigoureuse. Non, je ne l'assure pas; peut-être même étaient-ils permis. Ce que je dis, c'est que, par cette science occulte, Numa connut ces mystères qu'il établit, dont il dissimula les causes, tant il eut peur de ce qu'il avait appris! et que le Sénat livra aux flammes les livres dépositaires de ces secrets. Que sert-il donc à Varron de prêter à ces mystères je ne sais quelles raisons empruntées à la nature, raisons qui seules n'auraient pas appelé une telle condamnation sur les livres de Pompilius ou qui eussent provoqué un semblable décret du Sénat contre l'ouvrage même que Varron dédie à César Pontife? Or, l'eau que Numa puisait pour ses pratiques d'hydromancie fit naître, comme Varron l'explique, la fiction de son mariage avec la nymphe Égérie. Tant il est vrai que, par l'assaisonnement du mensonge, les faits véritables se changent en fables. C'est donc par l'hydromancie que la curiosité de ce roi fut initiée aux mystères qu'il consigna dans les livres des pontifes et aux causes de ces mystères dont il se réserva à lui seul la connaissance; révélations qu'il fit, pour ainsi dire, mourir avec lui, puisqu'il prit tant de soin de les ensevelir, loin des regards des hommes, dans les ténèbres de son sé-

græce dicit vocari : quæ sive hydromantia, sive necromantia dicatur, idipsum est, ubi videntur mortui divinare. Quibus hæc artibus fiant, ipsi viderint. Nolo enim dicere has artes etiam ante nostri Salvatoris adventum in ipsis civitatibus Gentium legibus solere prohiberi, et pœna severissima vindicari. Nolo, inquam, hoc dicere : fortassis enim talia tunc licebant. His tamen artibus dicit sacra illa Pompilius, quorum sacrorum facta prodidit, causas obruit; ita timuit et ipse quod didicit : quarum causarum proditos libros senatus incendit. Quid mihi ergo Varro illorum sacrorum alias nescio quas causas velut físicas interpretatur; quales si libri illi habuissent, non utique arsissent; aut et istos Varronis ad Cæsarem pontificem scriptos atque editos patres conscripti similiter incendissent? Quod ergo aquam egresserit, id est exportaverit, Numa Pompilius, unde hydromantiam faceret, ideo nympham Egeriam conjugem dicitur habuisse, quemadmodum in supradicto libro Varronis exponitur. Ita enim solent res gestæ adspersione mendaciorum in fabulas verti. In illa igitur hydromantia curiosissimus ille rex romanus et sacra didicit, quæ in libris suis pontifices habent; et eorum causas, quas præter se neminem scire voluit. Itaque eas seorsum scriptas secum quodammodo mori fecit, quando ita subtrahendas

pulcre. Il fallait assurément ou que la perversité des démons y fût dévoilée dans toutes ses horreurs, et que cette théologie civile parût exécration à des hommes qui en avaient reçu tant de rites infâmes; ou bien qu'il y fût enseigné que ces dieux prétendus n'étaient que des hommes morts, dont une longue erreur avait chez presque toutes les nations consacré l'apothéose et les autels, à la joie des démons qui recevaient ces honneurs à la place de morts que leurs artifices faisaient passer pour dieux. Mais une providence inconnue du vrai Dieu a permis que, gagnés à Numa par l'art de l'hydromancie, ils lui aient fait ces amicales confidences, et n'a pas permis qu'ils l'avertissent de brûler plutôt que d'ensevelir ces secrets en mourant. Et, pour en prévenir la publicité, ils n'ont pu détourner ni la charrue qui les exhume, ni la plume de Varron qui nous transmet le souvenir de cet événement, car ils ne peuvent rien au delà de ce qui leur est permis. Et la justice de Dieu, équitable et profonde, ne leur laisse de pouvoir que sur ceux qui méritent d'être livrés à leurs traits ou entièrement assujettis à leur perfide domination. Mais combien étaient pernicieuses, combien éloignées du culte de la véritable divinité ces révélations que le sénat jette au feu, plus hardi que Pompilius, qui n'ose que les ensevelir! Que celui-là donc qui exile toute piété de cette vie même demande à ces abo-

hominum notitiæ sepeliendasque curavit. Aut ergo dæmonum illic tam sordidæ et noxiæ cupiditates erant conscriptæ, ut ex his tota illa theologia civilis etiam apud tales homines execrabilis appareret, qui tam multa in ipsis sacris erubescenda susceperant aut illi omnes nihil aliud quam homines mortui prodebantur, quos tam prolixo temporis vetustate fere omnes populi gentium deos immortales esse crediderant : cum et talibus sacris iidem illi dæmones oblectarentur, qui se colendos pro ipsis mortuis, quos deos putari fecerant quibusdam fallacium miraculorum attestationibus, supposebant. Sed occulta Dei veri providentia factum est, ut et Pompilio amico suo illis conciliati artibus, quibus hydromantia fieri potuit, cuncta illa confiteri permetterentur; et tamen ut moriturus incenderet ea potius, quam obrueret, admonere non permetterentur : qui ne innotescerent, nec aratro, quo sunt eruta, obsistere potuerunt, nec stilo Varronis, quo ea quæ de hac re gesta sunt, in nostram memoriam pervenerunt. Non enim possunt quod non sinuntur efficere : sinuntur autem alto Dei summi iustoque iudicio pro meritis eorum, quos ab eis vel affligi tantum, vel etiam subjici ac decipi justum est. Quam vero perniciosæ vel a cultu veræ divinitatis alienæ illæ litteræ judicatæ sint, hinc intelligi potest, quod eas maluit senatus incendere, quas Pompilius occultavit, quam timere quod timuit qui hoc audere non

minables mystères la vie éternelle ; mais que celui qui rejette tout commerce avec les esprits de malice ne redoute rien de cette superstition qui les honore , et reconnaisse la véritable religion qui les dévoile et les surmonte.

potuit. Qui ergo vitam nec modo habere vult piam, talibus sacris quærat æternam. Qui autem cum malignis dæmonibus non vult habere societatem , non superstitionem , qua coluntur, noxiam pertimescat ; sed veram religionem, qua produntur et vincuntur, agnoscat.

LIVRE HUITIÈME.

Théologie naturelle ; ses dieux. Sentiments et erreurs des platoniciens.

Réfutation d'Apulée et de tous ceux qui admettent avec lui la médiation des démons entre les dieux et les hommes. L'auteur s'élève contre le culte de ces démons qui font leurs délices de ce que tout homme sage déteste et condamne, orgie du théâtre, cyniques imaginations des poètes, criminelles pratiques de la magie.

I. Il me faut maintenant plus d'effort et de contention d'esprit que ne m'en ont demandé jusqu'ici le développement et l'examen des questions précédentes. Il ne s'agit plus de la théologie fabuleuse ou civile, c'est-à-dire des théologies du théâtre ou de l'État, dont l'une proclame les crimes des dieux, l'autre leurs désirs encore plus criminels, désirs de démons et non de dieux. C'est la théologie naturelle qu'il me reste à discuter avec des esprits d'élite, avec des philosophes dont le nom même est une profession d'amour de la sagesse. Or, si la sagesse est Dieu, créa-

LIBER OCTAVUS.

Venit ad tertium genus theologiæ, quæ dicitur naturalis, deque diis eo pertinentibus quæstionem, an istorum videlicet deorum cultus prosit ad consequendam vitam beatam, quæ post mortem futura est, discutiendam suscipit cum platoniceis, qui ceterorum philosophorum sunt facile principes et ad fidei christianæ veritatem proprius accedentes. Atque hic primum refellit Apuleium et quicumque alii cultum dæmonibus tanquam internuntiis et interpretibus inter deos et homines impendi volunt; ostendens ipsos dæmones quos vitii obnoxios esse, et quæ prohi prudentesque homines aversantur et damnant, id est, sacrilega poetarum figmenta, ludibria theatra, magicarum artium maleficia et scelera importasse, iisque omnino favere et delectari compertum est, nulla posse ratione diis bonis homines conciliare.

I. Nunc intentiore nobis opus est animo multo quam erat in superiorum solutione quæstionum et explicatione librorum. De theologia quippe, quam naturalem vocant, non cum quibuslibet hominibus (non enim fabulosa est vel civilis, hoc est vel theatra vel urbana; quarum altera jactitat deorum crimina, altera indicat deorum desideria criminiosiora, ac per hoc malignorum potius dæmonum quam deorum); sed cum philosophis est habenda collatio: quorum ipsum nomen si latine interpretemur, amorem sapientiæ profitetur. Porro si sapientia Deus est, per

teur de toutes choses, selon l'enseignement de l'autorité et de la vérité divine, le vrai philosophe est celui qui aime Dieu. Mais comme la réalité que ce nom exprime ne se trouve pas dans tout homme qui se glorifie de ce nom (quiconque en effet s'appelle ainsi n'est pas pour cela amoureux de la vraie sagesse), il faut, entre tous, choisir ceux avec qui la discussion soit plus convenable. Car le but de cet ouvrage n'est pas de réfuter toutes les rêveries philosophiques, mais les seules opinions qui appartiennent à la théologie, à la science de la divinité; et non pas même toutes ces opinions, mais celle des philosophes qui, reconnaissant l'existence de Dieu et l'intervention de sa providence dans les choses humaines, ne jugent pas néanmoins le culte du Dieu un et immuable, suffisant pour obtenir après la mort une vie bienheureuse, et croient qu'il faut dans ce but honorer tous ces dieux, créés cependant et institués par un seul. Or ces philosophes l'emportent déjà sur Varron; ils sont plus près de la vérité. Car lui n'a pu élever la théologie naturelle au delà du monde ou de l'âme du monde; et ceux-ci confessent un Dieu supérieur à toute âme, créateur non-seulement de ce monde visible, souvent appelé le ciel et la terre, mais encore de toutes les âmes raisonnables et intelligentes, telles que l'âme humaine,

quem facta sunt omnia, sicut divina auctoritas veritasque monstravit, verus philosophus est amator Dei. Sed quia res ipsa, cujus hoc nomen est, non est in omnibus qui hoc nomine gloriantur (neque enim continuo veræ sapientiæ sunt amatores, quicumque appellantur philosophi) : profecto ex omnibus, quorum sententias et litteris nosse potuimus, eligendi sunt cum quibus non indigne quæstio ista tractetur. Neque enim hoc opere omnes omnium philosophorum vanas opiniones refutare suscepi, sed eas tantum quæ ad theologiam pertinent, quo verbo græco significari intelligimus de divinitate rationem sive sermonem : nec eas omnium, sed eorum tantum, qui cum et esse divinitatem et humana curare consentiant, non tamen sufficere unius incommutabilis Dei cultum ad vitam adipiscendam, etiam post mortem, beatam, sed multos, ab illo sane uno conditos atque institutos, ob eam causam colendos putant. Hi jam etiam Varronis opinionem veritatis propinquitate transcendunt : siquidem ille totam theologiam naturalem usque ad mundum istum vel ejus animam extendere potuit : isti vero supra omnem animæ naturam confitentur Deum, qui non solum mundum istum visibilem, qui sæpe cœli et terræ nomine nuncupatur, sed etiam omnem omnino animam fecerit; et qui rationalem et intellectualem, cujus generis anima humana est, participatione sui luminis incommutabilis et incorporei beatam facit. Hos philosophos platonicos appellatos, a Platone doctore

âmes qu'il rend heureuses par la participation de sa lumière incorporelle et immuable. Ces philosophes sont les platoniciens, appelés ainsi de Platon leur maître : ce que nul n'ignore pour peu qu'il ait entendu parler de philosophie.

II. La littérature grecque, dont la langue est célèbre entre tous les idiomes païens, présente deux écoles philosophiques : l'italique, qui doit son nom à cette partie de l'Italie dite autrefois la Grande-Grèce, et l'ionienne, née dans ces contrées qu'on appelle encore aujourd'hui la Grèce. L'école italique a pour auteur Pythagore de Samos, qui, dit-on, créa ce mot de philosophie. Avant lui on appelait sages les hommes qui semblaient avoir sur les autres la supériorité d'une vie à certains égards meilleure. Mais lui, interrogé sur sa profession, se déclara philosophe, c'est-à-dire partisan ou amateur de la sagesse ; car en afficher la profession lui paraissait le comble de l'arrogance. Le chef de l'école ionienne est Thalès de Milet, l'un des sept sages. Laissant les six autres se distinguer par la conduite de leur vie et quelques enseignements de morale, Thalès sonde la nature des choses, et fonde sa renommée sur des écrits qui perpétuent sa doctrine. Ce qu'on admirait surtout en lui, c'est la science des calculs astrologiques qui lui faisait prédire les éclipses de soleil et de lune. Il crut cependant que l'eau était

vocabulo derivato, nullus qui hæc vel tenniter audivit, ignorat: De hoc igitur Platone, quæ necessaria præsentî quæstioni existimo, breviter attingam, prius illos commemorans, qui eum in eodem genere litterarum tempore præcesserunt.

II. Quantum enim attinet ad litteras græcas, quæ lingua inter ceteras gentium clarior habetur, duo philosophorum genera traduntur; unum italicum, ex ea parte Italiæ, quæ quondam magna Græcia nuncupata est; alterum ionicum, in eis terris, ubi et nunc Græcia nominatur. Italicum genus auctorem habuit Pythagoram Samium, a quo etiam ferunt ipsum philosophiæ nomen exortum. Nam cum antea Sapientes appellarentur, qui modo quodam laudabilis vitæ aliis præstare videbantur; iste interrogatus, quid profiteretur, Philosophum se esse respondit, id est studiosum vel amatorem sapientiæ: quoniam sapientem profiteri, arrogantissimum videbatur. Ionici vero generis princeps fuit Thales Milesius, unus illorum septem qui appellati sunt Sapientes. Sed illi sex vitæ genere distinguebantur, et quibusdam præceptis ad bene vivendum accommodatis: iste autem Thales, ut successores etiam propagaret, rerum naturam scrutatus suasque disputationes litteris mandans eminuit; maximeque admirabilis exstitit, quod astrologiæ numeris comprehensis, defectus solis et lunæ etiam prædicere potuit. Aquam

le principe des choses et des éléments du monde, et du monde lui-même et de tout ce que le monde produit; et dans cette œuvre que la contemplation nous découvre partout si admirable, il ne fait intervenir aucune providence divine. Anaximandre, l'un de ses auditeurs, lui succède, sans adopter son système sur la nature des choses. Il n'admet pas avec Thalès qu'elles procèdent toutes de l'eau, d'un principe unique, il assigne à chacune son principe particulier. Il veut que ces principes soient infinis et engendrent une infinité de mondes avec tout ce qu'ils produisent. Il veut que ces mondes meurent et renaissent tour à tour, après avoir rempli les conditions de leur durée. Enfin il ne donne aucune part à l'intelligence divine dans les révolutions de l'univers. Maître d'Anaximènes, il le laissa son successeur. Celui-ci attribue les causes générales à l'air infini. Il ne nie point les dieux; il en parle même. Et cependant, suivant lui, l'air n'est pas leur créature, ils sont les créatures de l'air. Son disciple Anaxagore pense qu'un esprit divin est l'auteur de tout ce que nous voyons; qu'une matière infinie, formée d'atomes semblables, compose tous les êtres, chacun suivant son espèce et le mode de son existence, et toutefois en vertu de l'action divine. Diogènes, autre disciple d'Anaximènes, croit que l'air est la matière de toutes choses, mais il lui prête une raison divine sans laquelle il serait inca-

tamen putavit rerum esse principium, et hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, et quæ in eo gignuntur, existere. Nihil autem huic operi, quod mundo considerato tam admirabile adspicimus, ex divina mente præposuit. Huic successit Anaximander, ejus auditor, mutavitque de rerum natura opinionem. Non enim ex una re, sicut Thales ex humore, sed ex suis propriis principiis quasque res nasci putavit. Quæ rerum principia singularum esse credidit infinita, et innumerabiles mundos gignere, et quæcumque in eis oriuntur; eosque mundos modo dissolvi, modo iterum gigni existimavit, quanta quisque ætate sua manere potuerit; nec ipse aliquid divinæ menti in his rerum operibus tribuens. Iste Anaximenem discipulum et successorem reliquit: qui omnes rerum causas infinito aeri dedit: nec deos negavit, aut tacuit; non tamen ab ipsis aerem factum, sed ipsos ex aere ortos credidit. Anaxagoras vero, ejus auditor, harum rerum omnium, quas videmus, effectorem divinum animum sensit; et dixit ex infinita materia, quæ constaret similibus inter se particulis, rerum omnium genera pro modulis et speciebus propriis singula fieri, sed animo faciente divino. Diogenes quoque, Anaximenis alter auditor, aerem quidem dixit rerum esse materiam, de qua omnia fierent; sed eum esse compotem divinæ rationis, sine qua

pable de rien produire. Archélaüs, disciple et successeur d'Anaxagore, professe les mêmes opinions sur les parties élémentaires des choses, et, suivant lui une intelligence qui préside à la composition et à la décomposition de ces parties, produit tous les phénomènes sensibles. Il eut pour disciple Socrate, maître de Platon, et c'est en vue de Platon que j'ai sommairement tracé ce précis.

III. Socrate est reconnu pour avoir le premier tourné la philosophie à la réforme et au règlement des mœurs. Avant lui, tous les efforts tendaient à la recherche des vérités naturelles. Est-ce par dégoût de ces questions remplies d'obscurité et d'incertitude, que Socrate dirigea son esprit vers une étude positive et certaine, étude qui intéresse cette félicité même que semblent se proposer la plupart des philosophes, comme la fin de leurs méditations et de leurs veilles? c'est, suivant moi, un problème impossible à résoudre. Faut-il croire, sur la foi de certaines conjectures bienveillantes, qu'il ne voulait point permettre à des âmes profanées par toutes les passions de la terre d'aspirer aux choses divines, à la connaissance des causes premières dépendantes, à ses yeux, de la volonté souveraine du seul et vrai Dieu; des âmes pures pouvant seules les comprendre? Aussi pensait-il qu'on devait sans retard procéder à la réforme de ses mœurs pour rendre à l'esprit,

nihil ex eo fieri posset. Anaxagoræ successit auditor ejus Archelaus : etiam ipse de particulis inter se similibus, quibus singula quæque fierent, ita putavit constare omnia, ut inesse etiam mentem diceret, quæ corpora æterna, id est illas particulas, conjungendo et dissipando ageret omnia. Socrates hujus discipulus fuisse perhibetur, magister Platonis, propter quem br eviter cuncta ista recolui.

III. Socrates ergo primus universam philosophiam ad corrigendos componendosque mores flexisse memoratur; cum ante illum omnes magis physicis, id est, naturalibus, rebus perscrutandis operam maximam impenderent. Non mihi autem videtur posse ad liquidum colligi, utrum Socrates, ut hoc faceret, tædio rerum obscurarum et incertarum ad aliquid apertum et certum reperiendum animum intenderit, quod esset beatæ vitæ necessarium; propter quam unam omnium philosophorum invigilasse ac laborasse videtur industria: an vero, sicut de illo quidam benevolentius suspicantur, nolebat immundos terrenis cupiditatibus animos se extendere in divina conari. Quandoquidem ab eis causas rerum videbat inquire, quas primas atque summas non nisi in unius ac summi Dei voluntate esse credebat: unde non eas putabat nisi mundata mente posse comprehendi; et ideo purgandæ bonis moribus vitæ cen-

soulagé du poids des passions qui le dépriment, cette vigueur innée par laquelle il s'élève jusqu'aux vérités éternelles, à la contemplation de l'incorporelle et immuable lumière, où les causes de toutes les natures créées ont un être stable et vivant ; lumière qui ne se dévoile qu'à la chasteté de l'intelligence. Toutefois il est certain que la fatuité des ignorants qui s'imaginent savoir fut ridiculisée et confondue par Socrate. Soit qu'il confessât son ignorance, soit qu'il dissimulât sa science sur les questions même de morale, où il semblait avoir exercé son esprit, l'incomparable agrément de sa dialectique et l'atticisme de ses railleries lui suscitèrent de vives inimitiés. La calomnie le poursuivit, il fut mis à mort. Mais Athènes, qui l'avait condamné publiquement, l'honora depuis d'un deuil public. L'indignation générale se tourna contre ses deux accusateurs : l'un périt victime de la vengeance populaire, l'autre n'évita le même châtement que par un exil volontaire et perpétuel. Également célèbre par sa vie et par sa mort, Socrate laisse un grand nombre de sectateurs, qui à l'envi s'attachent aux problèmes de la morale où il s'agit du souverain bien, sans lequel l'homme ne saurait être heureux. Et comme Socrate, en disputant, remue toutes les questions, affirmant et niant tour à tour, sans exprimer jamais son opinion, chacun prend de ces opinions ce qui lui plaît, et place le bien final où

sebat instandum, ut deprimentibus libidinibus exoneratus animus naturali vigore in æterna se attolleret, naturamque incorporei et incommutabilis luminis, ubi causæ omnium factarum naturarum stabiliter vivunt, intelligentiæ puritate conspiceret. Constat eum tamen imperitorum stultitiam scire se aliquid opinantium, etiam in ipsis moralibus quæstionibus, quo totum animum intendisse videbatur, vel confessa ignorantia sua, vel dissimulata scientia, lepore mirabili disserendi et acutissima urbanitate agitasse atque versasse. Unde et concitatis inimicitiis calumniosa criminatione damnatus, morte mulctatus est. Sed eum postea illa ipsa, quæ publice damnaverat, Atheniensium civitas publice luxit, in duos accusatores ejus usque adeo populi indignatione conversa, ut unus eorum oppressus vi multitudinis interiret, exsilio autem voluntario atque perpetuo pœnam similem alter evaderet. Tam præclara igitur vitæ mortisque fama Socrates reliquit plurimos suæ philosophiæ sectatores, quorum certatim studium fuit in quæstionum moralium disceptatione versari, ubi agitur de summo bono, quo fieri homo beatus potest. Quod in Socratis disputationibus, dum omnia movet, asserit, destruit, quoniam non evidentem apparuit; quod cuique placuit, inde sumpserunt, et ubi cuique visum est, constituerunt finem boni. Finis

bon lui semble. Le bien final, c'est le terme où l'on trouve le bonheur. Mais sur cette question les partisans de Socrate se divisent. Chose inouïe et que l'on ne pourrait croire des disciples d'une même école, les uns mettent le souverain bien dans la volupté, comme Aristippe, les autres dans la vertu, comme Antisthènes. Et combien encore d'opinions différentes qu'il serait trop long de rappeler !

IV. Mais, parmi les disciples de Socrate, celui qui éclipsa toute autre renommée par les vives clartés de la gloire la plus légitime, c'est Platon. Athénien, d'une famille illustre, il s'éleva de bonne heure au-dessus de tous ses condisciples par la supériorité de son intelligence. Jugeant toutefois que, pour perfectionner la philosophie, ce n'était pas assez de songerie et des leçons de Socrate, il entreprit les plus lointains voyages, partout où l'entraînait la renommée de quelque enseignement célèbre. Ainsi l'Égypte lui communiqua les rares secrets de sa doctrine, et l'Italie, où régnaient les Pythagoriciens, l'initia facilement, par des entretiens avec les plus savants d'entre eux, aux différentes questions remuées par la philosophie de Pythagore. Il aimait tendrement Socrate, son maître ; aussi lui donne-t-il la parole dans presque tous ses ouvrages, où, réunissant les tributs de ses voyages aux résultats de ses propres méditations, il relève ce mélange par le

autem boni appellatur, quo quisque cum pervenerit, beatus est. Sic autem diversas inter se socratici de isto fine sententias habuerunt, ut (quod vix credibile est, unius magistri potuisse facere sectatores) quidam summum bonum esse dicerent voluptatem, sicut Aristippus; quidam virtutem, sicut Antisthenes. Sic alii atque alii aliud atque aliud opinati sunt : quos commemorare longum est.

IV. Sed inter discipulos Socratis, non quidem immerito, excellentissima gloria claruit, qui omnino ceteros obscuraret, Plato. Qui cum esset Atheniensis, honesto apud suos loco natus, et ingenio mirabili longe suos condiscipulos anteiret; parum tamen putans perficiendæ philosophiæ sufficere se ipsum ac socraticam disciplinam, quam longe lateque potuit peregrinatus est, quaquaversum eum alicujus nobilitate scientiæ percipiendæ fama rapiebat. Itaque et in Ægypto didicit quæcumque illic magna habebantur atque docebantur, et inde in eas Italiæ partes veniens ubi pythagoræorum fama celebrabatur, quidquid italicæ philosophiæ tunc florebat, auditis eminentioribus in ea doctoribus facillime comprehendit. Et quia magistrum Socratem singulariter diligebat, eum loquentem fere in omnibus sermonibus suis faciens, etiam illa quæ vel ab aliis didicerat, vel ipse quanta potuerat intelligentia viderat, cum illius lepore et moralibus disputationibus temperavit. Itaque cum studium

charme piquant que Socrate répandait sur ses conversations morales. L'étude de la sagesse se divisant en action et en spéculation, ou partie active et partie spéculative : active, celle qui regarde la conduite de la vie et le règlement des mœurs ; spéculative, celle qui se rattache à la recherche des causes et à la vérité pure, Socrate excelle, dit-on, dans la première, et Pythagore dans la seconde, sur laquelle il concentra toutes les forces de sa pensée. Platon réunit l'une et l'autre ; la philosophie lui doit sa perfection et cette division nouvelle : la morale, qui surtout a rapport à l'action ; la physique, qui s'attache à la contemplation ; la logique, qui distingue le vrai du faux. Quoique la logique soit nécessaire à l'action et à la spéculation, cependant la spéculation revendique particulièrement pour elle-même l'intuition de la vérité. Cette division n'a donc rien de contraire à celle qui partage l'étude entière de la sagesse en action et spéculation. Maintenant quels sont les sentiments de Platon sur ces trois parties, sur chacune d'elles, c'est-à-dire où place-t-il, de science ou de croyance, la fin de toutes les actions, la cause de tous les êtres, la lumière de toutes les raisons ? c'est ce que l'on ne saurait expliquer sans longueurs, ni affirmer sans témérité. Comme il affecte de suivre la célèbre méthode de Socrate, son maître et le principal interlocuteur de ses Dialogues, et que cette habitude de dissimuler sa science ou son opinion lui plaît aussi, qu'arrive-t-il ? c'est que le sentiment de

sapientiae in actione et contemplatione versetur, unde una pars ejus activa, altera contemplativa dici potest ; quarum activa ad agendam vitam, id est, ad mores instituendos, pertinet, contemplativa autem ad conspiciendas naturae causas et sincerissimam veritatem : Socrates in activa excelluisse memoratur ; Pythagoras vero magis contemplativae, quibus potuit intelligentiae viribus, instituisse. Proinde Plato utrunque jungendo philosophiam perfecisse laudatur, quam in tres partes distribuit : unam moralem, quae maxime in actione versatur ; alteram naturalem, quae contemplationi deputata est ; tertiam rationalem, qua verum determinatur a falso : quae licet utrique, id est actioni et contemplationi, sit necessaria, maxime tamen contemplatio perspectionem sibi vindicat veritatis. Ideo haec tripartitio non est contraria illi distinctioni, qua intelligitur omne studium sapientiae in actione et contemplatione consistere. Quid autem in his vel de his singulis partibus Plato senserit, id est, ubi finem omnium actionum, ubi causam omnium naturarum, ubi lumen omnium rationum esse cognoverit vel crediderit, disserendo explicare et longum esse arbitror, et temere affirmandum esse non arbitror. Cum enim magistri sui Socratis, quem facit in suis voluminibus disputantem, notissimum morem dissimulandae scientiae vel opinionis

Platon lui-même sur ces grandes questions n'est pas facile à pénétrer. Cependant de tous ses ouvrages, qu'il parle en son nom, ou qu'il rappelle ce qu'il a ouï dire aux autres, je veux extraire et présenter ici certains passages, soit favorables à la vraie religion que notre foi embrasse et défend, soit contraires, et en désaccord avec elle sur la question de la pluralité des dieux, ou de l'unité divine, par rapport à cette vie véritablement heureuse où la mort doit nous introduire. Et, en effet, ceux qui ont la gloire d'avoir compris à une plus grande profondeur et professé avec plus d'éclat la doctrine de Platon, ce prince de la philosophie païenne, peut-être ont-ils de Dieu ce sentiment, qu'en lui se trouve la cause de l'existence, la raison de l'intelligence et l'ordre des actions, triple objet de la physique, de la logique et de la morale. Si donc l'homme est créé pour atteindre, par l'excellence de son être, l'Être par excellence, c'est-à-dire le seul vrai Dieu, souverainement bon, sans qui nul être ne subsiste, nulle doctrine n'instruit, nul précepte ne sert, qu'on le cherche là où tout est sécurité, qu'on le contemple là où tout est certitude, qu'on l'aime là où tout est justice.

V. Si donc Platon définit le sage celui qui imite, qui connaît, qui aime ce Dieu dont la possession est la félicité souveraine,

suae servare affectat, quia et illi ipse mos placuit, factum est ut etiam ipsius Platonis de rebus magnis sententiæ non facile perspicui possint. Ex his tamen quæ apud eum leguntur, sive quæ dixit, sive quæ ab aliis dicta esse narravit atque conscripsit, quæ sibi placita viderentur, quædam commemorari et huic operi inseri oportet a nobis, vel ubi suffragatur religioni veræ, quam fides nostra suscipit ac defendit; vel ubi ei videtur esse contrarius, quantum ad istam de uno Deo et pluribus pertinet quæstionem, propter vilam, quæ post mortem futura est, veraciter beatam. Fortassis enim qui Platonem ceteris philosophis gentium longe recteque prælatum acutius atque veracius intellexisse atque secuti esse fama celebriore laudantur, aliquid tale de Deo sentiunt, ut in illo inveniatur et causa subsistendi, et ratio intelligendi, et ordo vivendi: quorum trium, unum ad naturalem, alterum ad rationalem, tertium ad moralem partem intelligitur pertinere. Si enim homo ita creatus est, ut per id quod in eo præcellit, attingat illud, quod cuncta præcellit, id est, unum verum optimum Deum, sine quo nulla natura subsistit, nulla doctrina instruit, nullus usus expedit: ipse quæretur, ubi nobis segura sunt omnia; ipse cernatur, ubi nobis certa sunt omnia; ipse diligatur, ubi nobis recta sunt omnia.

V. Si ergo Plato Dei hujus imitorem, cognitorem, amatorem dixit esse sapientem, cujus participatione sit beatus, quid opus est excutere

est-il besoin de discuter les autres doctrines? Nulle n'approche plus de la nôtre que la doctrine de Platon. Qu'elle cède à Platon et à ses disciples cette théologie fabuleuse qui représente les crimes des dieux pour divertir les âmes impies ; et cette théologie civile, où les esprits impurs jaloux de séduire, sous le nom de dieux, les peuples asservis aux voluptés terrestres, divinisent les erreurs humaines, excitant le zèle immonde de leurs adorateurs au culte de leurs crimes ; spectacle où la multitude des spectateurs leur est un spectacle plus doux encore, où ce que les temples peuvent avoir d'honnête est flétri par son affinité avec les infamies du théâtre, où l'infamie du théâtre devient légitime, comparée aux abominations des temples. Que Varron cède, avec ces interprétations qui rattachent vainement toute cette liturgie au ciel et à la terre, aux semences et aux opérations naturelles : interprétations désavouées de la vérité, car elles reposent sur des allégories imaginaires ; et, fussent-elles vraies, l'âme raisonnable ne devrait pas adorer pour son Dieu ce qui dans l'ordre naturel est au-dessous d'elle ; elle ne devrait pas préférer à soi, comme des divinités, ces créatures auxquelles le vrai Dieu la préfère elle-même. Que Numa Pompilius cède, avec ces révélations mystérieuses, mais véritables, qu'il ensevelit avec lui, que la charrue exhume, que le sénat livre aux flammes ; et pour ne point fixer sur Numa la rigueur de nos soupçons, n'ou-

ceteros? Nulli nobis, quam isti, propius accesserunt. Cedat eis igitur non solum theologia illa fabulosa deorum criminibus oblectans animos impiorum ; nec solum etiam illa civilis, ubi impuri dæmones terrestribus gaudiis deditos populos deorum nomine seducentes, humanos errores tanquam suos divinos honores habere voluerunt, ad spectandos suorum criminum ludos cultores suos tanquam ad suum cultum studiis immundissimis excitantes, et sibi delectabiliores ludos de ipsis spectatoribus exhibentes : ubi si qua velut honesta geruntur in templis conjuncta sibi theatrorum obscenitate turpantur ; et quæcumque turpia geruntur in theatris, comparata sibi templorum fœditate laudantur. Et ea quæ Varro ex his sacris, quasi ad cælum et terram rerumque mortalium semina et actus interpretatus est ; quia nec ipsa illis ritibus significantur, quæ ipse insinuare conatur ; et ideo veritas conantem non sequitur : et si ipsa essent, tamen animæ rationali ea, quæ infra illam naturali ordine constituta sunt, pro deo suo colenda non essent ; nec sibi præferre debuit, tanquam deos, eas res, quibus ipsam prætulit verus Deus. Et ea, quæ Numa Pompilius revera ad sacra ejusmodi pertinentia secum sepeliendo curavit abscondi, et aratro eruta senatus jussit incendi. In eo genere sunt etiam illa ut aliquid de Numa mitius

blions pas cette lettre où Alexandre de Macédoine transmettait à sa mère les secrets que lui avait dévoilés un certain Leo, grand prêtre égyptien, lui apprenant que non-seulement des dieux inférieurs, tels que Picus et Faune, Énée et Romulus, ou bien encore Hercule, Esculape, et Liber, fils de Sémélé, et les Tyndarides, et les autres mortels divinisés, mais encore les grands dieux, ceux que Cicéron, en taisant leurs noms, désigne dans les *Tusculanes*, Jupiter, Junon, Saturne, Vulcain, Vesta, et tant d'autres en qui Varron veut trouver comme des symboles naturels, n'ont été que des hommes. Or ce pontife redoute aussi la divulgation de ces mystères, et prie instamment Alexandre de faire brûler ce qu'il en écrivait à sa mère. Qu'elles cèdent donc aux platoniciens, cette théologie fabuleuse et cette théologie civile, qu'elles cèdent à des sages qui ont reconnu le vrai Dieu comme auteur de la nature, comme maître de la vérité, comme dispensateur de la béatitude. Qu'à ces grands hommes arrivés à connaître ce grand Dieu cèdent aussi ces philosophes chez lesquels la raison, esclave du corps, n'attribue aux êtres de la nature que des principes corporels ; Thalès, qui attribue tout à l'eau ; Anaximènes, à l'air ; Zénon, au feu ; Épicure, aux atomes, corpuscules indivisibles et impalpables ; et tant d'autres philosophes dont l'énumération serait longue et inutile, qui ont voulu trouver dans les corps simples et composés, vivants ou inanimés, la cause et le principe

susplicemur, quæ Alexander Macedo scribit ad matrem, sibi a magno antistite sacrorum ægyptiorum quodam Leone patefacta : ubi non Picus et Faunus et Æneas et Romulus, vel etiam Hercules et Æsculapius et Liber Semela natus, et Tyndaridæ fratres, et si quos alios ex mortalibus pro diis habent, sed ipsi etiam majorum gentium dii, quos Cicero in *Tusculanis* tacitis nominibus videtur attingere, Jupiter, Juno, Saturnus, Vulcanus, Vesta, et alii plurimi, quos Varro conatur ad mundi partes sive elementa transferre, homines fuisse produntur. Timens enim et ille quasi revelata mysteria, petens admonet Alexandrum, ut cum ea matri conscripta insinuaverit, flammis jubeat concremari. Non solum ergo ista, quæ duæ theologiæ, fabulosa continet et civilis, platonice philosophis cedant, qui verum Deum, et rerum auctorem, et veritatis illustratorem, et beatitudinis largitorem esse dixerunt : sed alii quoque philosophi, qui corporalia naturæ principia corpori deditis mentibus opinati sunt, cedant his tantis et tanti Dei cognitoribus viris, ut Thales in humore, Anaximenes in aere, stoici in igne, Epicurus in atomis, hoc est minutissimis corpusculis, quæ nec dividi nec sentiri queunt, et quicumque alii, quorum enumerationi immorari non est necesse, sive simplicia, sive conjuncta corpora, sive

des choses. Plusieurs, en effet, comme les Épicuriens, ont cru que des choses sans vie en pouvaient produire de vivantes; et cette puissance productrice de choses vivantes ou sans vie, d'autres l'attribuent exclusivement à des êtres vivants, mais corporels, corps générateurs de corps. Aussi les stoïciens pensent que le feu, ce corps l'un des quatre éléments dont est composé le monde visible, est doué de vie et de sagesse; qu'il est l'auteur du monde et de tous les êtres que le monde renferme; le feu, dans leur opinion, est dieu. Voilà donc les seules pensées dont ces philosophes et ceux qui leur ressemblent aient pu s'entretenir avec leurs cœurs enchaînés par les sens. Et cependant ils se représentaient ce qu'ils ne voyaient pas, ils avaient en eux l'image des objets extérieurs qu'ils avaient vus, qu'ils ne voyaient plus, et que leur pensée seule évoquait. Or ce qui apparaît ainsi à la pensée n'est plus un corps, mais l'image d'un corps; et ce qui intérieurement perçoit cette image corporelle n'est ni corps, ni image; et ce qui intérieurement prononce sur la beauté ou la laideur de l'image, ce qui juge est sans doute supérieur à l'objet du jugement. C'est l'intelligence humaine, c'est l'essence de l'âme raisonnable qui est incorporelle, puisque l'image qu'elle voit et dont elle juge est elle-même incorporelle. Elle n'est donc ni terre, ni eau, ni air, ni feu; elle n'est aucun de ces quatre éléments,

vita carentia, sive viventia, sed tamen corpora, causam principiumque rerum esse dixerunt. Nam quidam eorum a rebus non vivis res vivas fieri posse crediderunt, sicut Epicurei: quidam vero a vivente quidem et viventia et non viventia, sed tamen a corpore corpora. Nam stoici ignem, id est corpus unum ex his quatuor elementis, quibus visibilis mundus hic constat, et viventem, et sapientem, et ipsius mundi fabricatorem atque omnium quæ in eo sunt, eumque omnino ignem deum esse putaverunt. Hi et ceteri similes eorum id solum cogitare potuerunt, quod cum eis corda eorum obstricta carnis sensibus fabulata sunt. In se quippe habebant quod non videbant, et apud se imaginabantur quod foris viderant, etiam quando non videbant, sed tantummodo cogitabant. Hoc autem in conspectu talis cogitationis jam non est corpus, sed similitudo corporis. Illud autem unde videtur in animo hæc similitudo corporis, nec corpus est, nec similitudo corporis; et unde videtur, atque utrum pulchra an deformis sit judicatur, profecto est melius quam ipsa quæ judicatur. Hæc mens hominis et rationalis animæ natura est, quæ nique corpus non est; si jam illa corporis similitudo, cum in animo cogitantis adspicitur atque judicatur, nec ipsa corpus est. Non est ergo nec terra, nec aqua, nec aer, nec ignis: quibus quatuor corporibus, quæ dicuntur quatuor elementa, mundum corporeum videmus esse compa-

qui constituent le monde visible. Que si notre esprit n'est point corps, comment Dieu, créateur de l'esprit, serait-il corps? Qu'ils cèdent donc, ces philosophes, qu'ils cèdent aux platoniciens; et que ceux-là leur cèdent aussi, qui, à la vérité, rougissent de dire que Dieu est corps, mais qui le font de même nature que nos âmes. Ils ne sont donc pas frappés de cette étrange mutabilité de l'âme que l'on ne peut sans crime attribuer à Dieu? Mais, vont-ils répondre, c'est le corps qui fait l'âme muable; car, d'elle-même, elle est immuable. Que ne disent-ils : Ce sont les corps qui blessent la chair; car, d'elle-même, la chair est invulnérable. En effet, rien ne saurait altérer l'immuable; or ce qui peut être altéré par un corps ne peut évidemment être dit immuable.

VI. Ces philosophes si justement élevés en gloire et en renommée au-dessus de tous les autres, ont bien vu qu'aucun corps n'est Dieu, et c'est au-dessus de tous les corps qu'ils cherchent Dieu. Ils ont vu que ce qui est muable n'est pas le Dieu souverain, et c'est au-dessus de toute âme, de tout esprit muable qu'ils cherchent le Dieu souverain. Ils ont vu qu'en toutes choses muables, la forme, par laquelle un être, de quelque manière et de quelque nature qu'il soit, est ce qu'il est, ne peut venir que de celui qui est en vérité, parce que son être est immuable; et qu'ainsi le corps de l'univers entier et cet ensemble de figures, de qualités, de mouvements réglés, et d'éléments coordonnés du

ctum. Porro si noster animus corpus non est, quomodo Deus creator animi corpus est? Cedant ergo et isti, ut dictum est, platonici: cedant et illi, quos quidem pudit dicere Deum corpus esse, verumtamen ejusdem naturæ, cujus ille est, animos nostros esse putaverunt. Ita non eos movit tanta mutabilitas animæ, quam Dei naturæ tribuere nefas est. Sed dicunt, Corpore mutatur animæ natura; nam per se ipsam incommutabilis est. Poterant isti dicere, Corpore aliquo vulneratur caro; nam per se ipsam invulnerabilis est. Prorsus quod mutari non potest, nulla re potest: ac per hoc quod corpore mutari potest, aliqua re potest, et ideo incommutabile recte dici non potest.

VI. Viderunt ergo isti philosophi, quos ceteris non immerito fama atque gloria prælatos videmus, nullum corpus esse Deum: et ideo cuncta corpora transcenderunt quærentes Deum. Viderunt quidquid mutabile est, non esse summum Deum: et ideo omnem animam mutabilesque omnes spiritus transcenderunt, quærentes summum Deum. Deinde viderunt omnem speciem in re quacumque mutabili, quæ est quidquid illud est, quoquo modo et qualiscumque natura est, non esse posse nisi ab illo qui vere est, quia incommutabiliter est. Ac per hoc sive universi mundi corpus, figuras, qualitates, ordinatumque motum, et elementa

ciel à la terre avec les êtres divers qu'il renferment ; que toute âme soit végétative, soit sensitive et animale, soit intelligente comme celle de l'homme, soit purement spirituelle comme celle de l'ange ; rien enfin ne peut être que par l'Être simple, en qui l'être n'est pas distinct de la vie, ni l'intelligence autre que la vie, ni la béatitude autre que l'intelligence, comme si l'être pouvait résider en lui sans la vie, et la vie sans l'intelligence, et l'intelligence sans la béatitude, mais en qui vie, intelligence, béatitude ne sont qu'un seul et même être. C'est cette immuable simplicité qui leur a fait connaître que tout tient l'être de lui et qu'il ne le tient de rien. Ils ont considéré que tout être est corps ou âme ; que l'âme est plus excellente que le corps ; que la forme du corps est sensible ; celle de l'âme, intelligible ; à la forme sensible ils préfèrent donc l'intelligible. Le sensible, c'est ce qui peut être senti par la vue, par le tact corporel ; l'intelligible, ce que le regard de l'esprit peut atteindre ; car il n'est point de beauté corporelle, qu'elle réside dans l'état extérieur du corps comme la figure, ou dans son mouvement comme le chant, dont l'esprit ne juge. Et il en serait incapable, si cette forme n'était en lui d'une manière plus excellente, sans matière, sans bruit, sans espace de lieu ou de temps. Et cependant si cette

disposita a cœlo usque ad terram, et quæcumque corpora in eis sunt ; sive omnem vitam, vel quæ nutrit et continet, qualis est in arboribus ; vel quæ et hoc habet et sentit, qualis est in pecoribus ; vel quæ et hæc habet et intelligit, qualis est in hominibus ; vel quæ nutritorio subsidio non indiget, sed tantum continet, sentit, intelligit, qualis est in angelis nisi ab illo esse non posse qui simpliciter est : quia non aliud illi est esse aliud vivere, quasi possit esse non vivens ; nec aliud illi est vivere, aliud intelligere, quasi possit vivere non intelligens ; nec aliud illi est intelligere, aliud beatum esse, quasi possit intelligere et non beatus esse ; sed quod est illi vivere, intelligere, beatum esse, hoc est illi esse. Propter hanc incommutabilitatem et simplicitatem intellexerunt eum et omnia ista fecisse, et ipsum a nullo fieri potuisse. Consideraverunt enim, quid quid est, vel corpus esse, vel vitam ; meliusque aliquid vitam esse, quam corpus ; speciemque corporis esse sensibilem, intelligibilem vitæ. Proinde intelligibilem speciem sensibili prætulerunt. Sensibilia dicimus, quæ visu tactuque corporis sentiri queunt : intelligibilia, quæ conspectu mentis intelligi possunt. Nulla est enim pulchritudo corporalis, sive in statu corporis, sicut est figura, sive in motu, sicut est cantilena, de qua non animus judicet. Quod profecto non posset, nisi melior in illo esset hæc species, sine tumore molis, sine strepitu vocis, sine spatio vel loci vel temporis. Sed ibi quoque nisi mutabilis esset, non alius alio melius de

forme même n'était muable, vif ou lent, cultivé ou inculte, exercé ou inhabile, nul esprit ne jugerait mieux qu'un autre des images sensibles; et, dans un même esprit, nul progrès qui le rendît meilleur juge aujourd'hui qu'hier. Or ce qui est susceptible de plus ou du moins est sans contredit sujet au changement. Aussi ces savants hommes, penseurs ingénieux et habiles, ont-ils conclu sans peine que la forme par excellence ne saurait être celle qui est convaincue d'être muable. Voyant que les corps et les esprits existent avec plus ou moins de forme, et que, destitués de toute forme, ils ne seraient point, ils reconnaissent qu'il est un être où réside cette forme première immuable, par conséquent à nulle autre comparable; et ils croient très légitimement que cet être est le principe suprême, principe qui a fait toutes choses et n'a point été fait. Ainsi, « ce qui se peut connaître de Dieu naturellement, ils l'ont connu; Dieu le leur a dévoilé. Car, depuis la création du monde, l'œil de l'intelligence voit, par le miroir des réalités visibles, les perfections invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité. » C'en est assez sur la physique ou philosophie naturelle.

VII. Quant à cette autre partie de la science appelée logique ou rationnelle, loin de nous la pensée de comparer aux platoniciens ceux qui attribuent aux sens la perception de la vérité, et prétendent qu'à cette règle fautive et trompeuse se doivent rap-

specie sensibili judicaret : melius ingeniosior quam tardior, melius peritior quam imperitior, melius exercitior quam minus exercitatus, et idem ipse unus cum proficit, melius utique postea quam prius. Quod autem recipit magis et minus, sine dubitatione mutabile est. Unde ingeniosi et docti et in his exercitati homines facile collegerunt, non esse in eis rebus primam speciem, ubi mutabilis esse convincitur. Cum igitur in eorum conspectu et corpus et animus magis minusque speciosa essent, et si omni specie carere possent, omnino nulla essent, viderunt esse aliquid ubi prima esset et incommutabilis, et ideo nec comparabilis : atque ibi esse rerum principium rectissime crediderunt, quod factum non esset, et ex quo facta cuncta essent. Ita quod notum est Dei, ipse manifestavit eis, cum ab eis invisibilia ejus, per ea quæ facta sunt intellecta conspecta sunt; sempiterna quoque virtus ejus et divinitas : a quo etiam visibilia et temporalia cuncta creata sunt. Hæc de illa parte quam physicam, id est naturalem, nuncupant, dicta sint.

VII. Quod autem attinet ad doctrinam, ubi altera pars versatur, quæ ab eis logica, id est rationalis, vocatur; absit ut his comparandi videantur, qui posuerunt judicium veritatis in sensibus corporis, eorumque infidis et fallacibus regulis omnia quæ discuntur metienda esse censue-

porter toutes nos connaissances ; opinions des épicuriens et des philosophes de même ordre ; que dis-je ? des stoïciens eux-mêmes, qui, passionnés pour cet art de disputer qu'ils nomment dialectique, le font venir des sens : et telle est, suivant eux, l'origine de ces notions de l'esprit, ἘΝΝΟΙΑΙ, ou notions des choses qu'ils expliquent par définitions ; tel est le principe générateur de toute méthode d'apprendre et d'enseigner. Étrange conception, et comment peuvent-ils la concilier avec leur adage : le seul sage est beau ? — Est-ce donc par les sens qu'ils voient cette beauté ? Est-ce par les yeux de la chair qu'ils observent l'éclat et les charmes de la sagesse ? Mais ces philosophes, si vraiment dignes d'être préférés aux autres, ont su distinguer ce que l'esprit découvre de ce que le sens appréhende, n'ôtant rien aux sens de leur pouvoir, et ne leur accordant rien au delà. Or, ils l'ont reconnu, cette lumière des esprits qui nous éclaire sur toutes choses, c'est Dieu créateur de toutes choses.

VIII. Reste la science morale, en langue grecque, l'éthique, où se traite la question du souverain bien, ce bien auquel nous rapportons tous nos actes, que nous ne recherchons que pour lui-même, et dont la possession nous donne un bonheur qui met un terme à nos désirs. Aussi est-il encore appelé la fin, car c'est pour lui que nous désirons le reste, et nous ne le désirons, lui, que pour lui-même. Or, ce bien, source de toute félicité, les uns

runt, ut epicurei, et quicumque alii tales ; ut etiam ipsi stoici, qui cum vehementer amaverint solertiam disputandi, quam dialecticam nominant, a corporis sensibus eam ducendam putarunt ; hinc asseverantes animum concipere notiones, quas appellant ἐννοίας earum rerum scilicet quas definiendo explicant ; hinc propagari atque connecti totam discendi docendique rationem. Ubi ego multum mirari soleo, cum pulchros dicant non esse nisi sapientes, quibus sensibus corporis istam pulchritudinem viderint, qualibus oculis carnis formam sapientiæ decusque conspexerint. Hi vero, quos merito ceteris anteponimus, discreverunt ea quæ mente conspiciuntur, ab iis quæ sensibus attinguntur ; nec sensibus adimentes quod possunt, nec eis dantes ultra quam possunt. Lumen autem mentium esse dixerunt ad dicenda omnia, eundem ipsum Deum a quo facta sunt omnia.

VIII. Reliqua est pars moralis, quam græco vocabulo dicunt ἠθικήν, ubi quæritur de summo bono, quo referentes omnia quæ agimus, et quod non propter aliud, sed propter se ipsum appetentes, idque adipiscentes, nihil quo beati simus, ulterius requiramus. Ideo quippe et finis est dictus, quia propter hunc cetera volumus, ipsum autem non nisi propter ipsum. Hoc ergo beatificum bonum alii a corpore, alii ab animo,

le font dépendre du corps , les autres de l'esprit, d'autres du corps et de l'esprit. Voyant en effet l'homme composé d'esprit et de corps, ils croyaient que l'un ou l'autre, ou que l'un et l'autre, pouvaient le rendre heureux de ce bonheur qui doit être la fin de toutes ses actions et le comble de tous ses désirs. Ceux qui ont ajouté une troisième espèce de biens qu'on appelle extérieurs, comme l'honneur, la gloire, les richesses, etc., ne les ont point élevés au rang du bien final, qu'on dût rechercher pour lui-même, mais pour un autre bien qui en fait un bien pour les bons, un mal pour les méchants. Ainsi ce bien de l'homme, que les uns font dépendre de l'esprit, les autres du corps, d'autres enfin de l'esprit et du corps, tous s'accordent à le chercher dans l'homme même. Le demander au corps, c'est le demander à la partie inférieure; le demander à l'esprit, c'est le demander à la partie supérieure; le demander à tous deux, c'est le demander à tout l'homme; mais où qu'on le cherche, on ne le cherche pas hors de l'homme. Trois ordres de recherches qui ont donné naissance, non pas seulement à trois sectes philosophiques, mais à une multitude de sectes et d'opinions; car sur le bien du corps, sur le bien de l'esprit, sur le bien du corps et de l'esprit, les dissentiments sont infinis. Que tous cèdent donc à ces philosophes qui disent l'homme heureux, non quand il jouit du corps ou de l'esprit, mais quand il jouit de Dieu, non pas comme l'esprit jouit

alii ab utroque in homine esse dixerunt. Videbant quippe ipsum hominem constare ex animo et corpore, et ideo ab alterutro istorum duùm, aut ab utroque bene sibi esse posse credebant, finali quodam bono, quo beati essent, quo cuncta quæ agebant referrent, atque id quo referendum esset non ultra quærent. Unde illi qui dicuntur addidisse tertium genus bonorum, quod appellatur extrinsecus, sicuti est honor, gloria, pecunia, et si quid hujusmodi, non sic addiderunt, ut finale esset, id est propter se ipsum appetendum, sed propter aliud; bonumque esset hoc genus bonis, malum autem malis. Ita bonum hominis, qui vel ab animo, vel a corpore, vel ab utroque expetiverunt, nihil aliud quam ab homine expetendum esse putaverunt. Sed qui id appetiverunt a corpore, a parte hominis deteriore; qui vero ab animo, a parte meliore; qui autem ab utroque, a toto homine. Sive ergo a parte qualibet, sive a toto, non nisi ab homine. Nec istæ differentiæ, quoniam tres sunt, ideo tres, sed multas dissensiones philosophorum sectasque fecerunt: quia et de bono corporis, et de bono animi, et de bono utriusque diversi diversa opinati sunt. Cedant igitur hi omnes illis philosophis, qui non dixerunt beatum esse hominem fruentem corpore, vel fruentem animo, sed fruentem Deo: non sicut corpore vel se ipso animus, aut sicut amico

du corps ou de lui-même, ou un ami de son ami, mais comme l'œil jouit de la lumière. Que s'il est besoin de quelques développements à l'appui de cette comparaison, je les tenterai plus tard avec l'aide de Dieu. Il suffit de remarquer ici que Platon met le souverain bien à vivre selon la vertu; que, suivant lui, cette vie n'est possible qu'à l'homme qui connaît et imite Dieu; que telle est l'unique source de sa félicité. C'est pourquoi il ne craint pas de dire que philosopher c'est aimer Dieu dont la nature est incorporelle. D'où il suit que l'ami de la sagesse ou le philosophe ne trouvera le bonheur qu'en commençant à jouir de Dieu. Quoique, en effet, l'on ne soit pas nécessairement heureux pour jouir de ce que l'on aime, car plusieurs sont malheureux d'aimer ce qui n'est pas aimable, et plus malheureux encore d'en jouir, cependant nul n'est heureux, s'il ne jouit de ce qu'il aime. Ceux même qui s'attachent à ce qui n'est pas aimable, ne se trouvent pas heureux par l'amour, mais par la jouissance. Qui donc jouit de ce qu'il aime et aime le véritable et souverain bien, n'est-il pas heureux? Et le nier, n'est-ce pas le comble de la misère? Or, ce véritable et souverain bien, c'est Dieu même, Platon le dit : aussi veut-il que le philosophe ait l'amour de Dieu, car si le bonheur est la fin de la philosophie, jouir de Dieu, aimer Dieu, c'est être heureux. Tous philosophes donc qui ont eu du Dieu suprême et véritable ce sentiment qu'il est l'auteur de la création,

amicus, sed sicut luce oculus; si aliquid ab his ad illa similitudinis afferendum est, quod quale sit, si Deus ipse adjuverit, alio loco, quantum per nos fieri poterit, apparebit. Nunc satis sit commemorare, Platonem determinasse finem boni esse, secundum virtutem vivere, et ei soli evenire posse, qui notitiam Dei habeat et imitationem; nec esse aliam ob causam beatum. Ideoque non dubitat hoc esse philosophari, amare Deum, cujus natura sit incorporalis. Unde utique colligitur, tunc fore beatum studiosum sapientiæ (id enim est philosophus), cum Deo frui cœperit. Quamvis enim non continuo beatus sit, qui eo fruitur quod amat; multi enim amando ea quæ amanda non sunt, miseri sunt, et miseriores cum fruuntur : nemo tamen beatus est, qui eo quod amat non fruitur. Nam et ipsi qui res non amandas amant, non se beatos amando putant, sed fruendo. Quisquis ergo fruitur eo quod amat, verumque et summum bonum amat, quis eum beatum nisi miserrimus negat? ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum, unde vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit fruens Deo sit beatus qui Deum amaverit.

Quicumque igitur philosophi de Deo summo et vero ista senserunt, quod et rerum creaturarum sit effector, et lumen cognoscendarum, et

la lumière des intelligences, la fin des actions; que de lui nous vient le principe de la nature, la vérité de la doctrine et la félicité de la vie; qu'ils soient justement nommés platoniciens, ou qu'ils tiennent de toute autre secte tout autre nom, que ces opinions aient été professées par les chefs seuls de l'école ionienne, comme Platon et ceux qui l'ont bien compris; ou que Pythagore, ses disciples et d'autres peut-être, les aient encore répandues dans les écoles italiennes; que ces vérités aient été connues et enseignées par les sages ou philosophes des nations étrangères, au delà de l'Atlas, en Libye, en Égypte, dans l'Inde, la Perse, la Chaldée, la Scythie, les Gaules et l'Espagne, ces philosophes, dis-je, nous les préférons à tous autres, et confessons qu'ils nous touchent de près.

IX. Sans doute un chrétien exclusivement appliqué à l'étude des saintes lettres peut ignorer le nom des platoniciens et ne pas savoir si la littérature grecque possède ces deux écoles ionienne et italienne; cependant il n'est pas tellement sourd au bruit des choses humaines qu'il n'ait appris que le philosophe professe l'amour de la sagesse ou la sagesse même. Il se défie toutefois de ceux dont toute la philosophie repose sur les éléments du monde, sans remonter à Dieu, créateur du monde. Sa mémoire est fidèle à l'avertissement de l'Apôtre: « Gardez-vous de vous laisser engager dans les filets de cette vaine philosophie qui ne s'attache qu'aux éléments du monde. » Mais il ne confondra pas tous les

bonum agendarum; quod ab illo nobis sit et principium naturæ, et veritas doctrinæ, et felicitas vitæ; sive platonici accommodatius nuncupentur, sive quodlibet aliud sectæ suæ nomen imponant; sive tantummodo Ionici generis, qui in eis præcipui fuerunt, ista senserint, sicut idem Plato, et qui eum bene intellexerunt; sive etiam Italici, propter Pythagoram et Pythagoræos, et si qui forte alii ejusdem sententiæ identidem fuerunt; sive aliarum quoque gentium, qui sapientes vel philosophi habiti sunt, Atlantici, Lybici, Ægyptii, Indi, Persæ, Chaldæi, Scythæ, Galli, Hispani aliique reperiuntur, qui hoc viderint ac docuerint, eos omnes ceteris anteponimus, eosque nobis propinquiores fatemur.

IX. Quamvis enim homo christianus litteris tantum ecclesiasticis eruditus, platoniorum forte nomen ignoret, nec utrum duo genera philosophorum exstiterint in græca lingua, Ionicorum et Italicorum, sciat; non tamen ita surdus est in rebus humanis, ut nesciat philosophos vel studium sapientiæ, vel ipsam sapientiam profiteri. Cavet eos tamen, qui secundum elementa hujus mundi philosophantur, non secundum Deum, a quo ipse factus est mundus. Admonetur enim præcepto apostolico, fideliterque audit quod dictum est: *Cavete ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem seductionem, secundum elementa*

philosophes dans une même réprobation, car il entend l'apôtre lui dire de quelques-uns : « Ce qui se peut connaître de Dieu naturellement, ils l'ont connu : Dieu le leur a dévoilé. Car, depuis la création du monde, l'œil de l'intelligence voit par le miroir des réalités visibles les perfections invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité. » Et, quand l'apôtre parle aux Athéniens, ayant dit de Dieu une grande chose et que peu de ses auditeurs pouvaient entendre : « C'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être; » il ajoute : « Et comme plusieurs de vos sages l'ont dit... » Mais le chrétien sait aussi se défier de leurs erreurs. Car, au moment même où l'apôtre enseigne que Dieu a dévoilé au regard de leur intelligence, par les réalités visibles, ses perfections invisibles, il ajoute qu'ils n'ont pas rendu à Dieu le culte légitime, décernant à d'indignes objets ces honneurs divins dus à lui seul : « Car ils ont connu Dieu sans le glorifier comme Dieu, sans lui rendre grâces; ils se sont dissipés dans le néant de leurs pensées; et leur cœur en délire s'est rempli de ténèbres. Se proclamant sages, ils sont devenus fous. Et cette gloire due au Dieu incorruptible, ils l'ont prostituée à l'image de l'homme corruptible; à des figures de brutes, oiseaux, reptiles, etc... » Romains, Grecs, Égyptiens, si fiers de leur vaine sagesse, l'apôtre les désigne ici. Nous en discuterons plus tard avec eux. Quant à cette vérité, où ils s'accordent avec nous, l'u-

mundi. Deinde ne omnes tales esse arbitretur, audit ab eodem apostolo dici de quibusdam: Quia quod notum est Dei, manifestum est in illis: Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ejus, a constitutione mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque virtus ejus et divinitas. Et ubi Atheniensibus loqueas, cum rem magnam de Deo dixisset, et quæ a paucis possit intelligi, quod in illo vivimus, movemur et sumus; adjecit et ait, Sicut et vestri quidam dixerunt. Novit sane etiam ipsos, in quibus errant, cavere. Ubi enim dictum est quod per ea quæ facta sunt, Deus illis manifestavit intellectu conspicienda invisibilia sua; ibi etiam dictum est, non illos ipsum Deum recte coluisse, quia et aliis rebus, quibus non oportebat, divinos honores illi uni tantum debitos detulerunt: Quoniam cognoscentes Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum. Dicentes enim se esse sapientes stulti facti sunt, et immutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis et volucrum, et quadrupedum, et serpentium. Ubi et Romanos, et Græcos, et Ægyptios, qui de sapientiæ nomine gloriati sunt, fecit intelligi. Sed de hoc cum istis postmodum disputabimus.

nité d'un Dieu créateur, incorporel, et au-dessus de tous les corps; incorruptible, et au-dessus de toutes les âmes; principe, lumière et bien de l'homme; cette vérité, qu'ils ont reconnue, assure à ces philosophes notre préférence sur tous les autres.

X. Et lors même qu'un chrétien étranger à la lecture des philosophes n'userait pas en discutant de termes qu'il ignore, et ne saurait exprimer, soit par le mot latin de philosophie naturelle ou par le mot grec de physique, cette partie de la science consacrée à l'observation de la nature; par logique ou art de raisonner, celle qui enseigne la méthode pour atteindre la vérité; par morale ou éthique, celle où il s'agit du règlement des mœurs, de la recherche du souverain bien et de la fuite du mal; est-ce à dire pour cela qu'il ignore que du seul vrai Dieu, souveraine bonté, nous tenons la nature où il a imprimé son image; la doctrine qui le révèle à nous et nous révèle à nous-mêmes; la grâce, qui nous unit à lui pour notre béatitude? Or nous préférons les disciples de Platon aux autres philosophes. Ceux-ci, en effet, ont voué leurs études et toutes les forces de leur intelligence à la recherche des causes naturelles, de la méthode et des règles morales; mais, connaissant Dieu, les platoniciens découvrent à la fois le principe qui a fondé l'univers, la lumière où l'on jouit de la vérité, la source où l'on s'abreuve de la félicité. Soit donc que les platoniciens seuls aient cette idée de Dieu, ou qu'elle leur soit commune avec d'autres phi-

In quo autem nobis consentiunt de uno Deo hujus universitatis auctore, qui non solum super omnia corpora est incorporeus, verum etiam super omnes animas incorruptibilis, principium nostrum, lumen nostrum, bonum nostrum, in hoc eos ceteris anteponimus.

X. Nec, si litteras eorum christianus ignorans, verbis quæ non didicit in disputatione non utitur, ut vel naturalem latine, vel physicam græce appellet eam partem in qua de inquisitione naturæ tractatur, et rationalem sive logicam, in qua quæritur quonam modo veritas percipi possit, et moralem vel ethicam, in qua de moribus agitur bonorumque finibus appetendis malorumque vitandis, ideo nescit ab uno vero Deo atque optimo, et naturam nobis esse, qua facti ad ejus imaginem sumus, et doctrinam, qua eum nosque noverimus, et gratiam, qua illi cohærendo beati simus. Hæc itaque causa est cur istos ceteris præferamus; quia cum alii philosophi ingenia sua studiaque contriverint in requirendis rerum causis, et quinam esset modus discendi atque vivendi; isti Deo cognito repererunt ubi esset causa constitutæ universitatis, et lux percipiendæ veritatis, et fons bibendæ felicitatis. Sive ergo isti platonici, sive quicum-

losophes, leur sentiment est le nôtre. Je préfère toutefois discuter avec eux, parce que leur doctrine est la plus célèbre. Les Grecs, dont la langue a la prééminence entre tous les idiomes du monde, lui ont prodigué de magnifiques éloges, et les Latins, frappés de son excellence ou de sa renommée, l'ont embrassée de préférence à toute autre; et, la traduisant en leur langue, ont augmenté sa gloire et sa popularité.

XI. Il en est, parmi nos frères en la grâce de Jésus-Christ, qui s'étonnent d'apprendre, soit par entretien, soit par lecture, que Platon ait eu de Dieu des sentiments dont ils reconnaissent la conformité singulière à la vérité de notre religion. Aussi plusieurs ont pensé que, dans son voyage en Égypte, il entendit le prophète Jérémie, ou qu'il lut les livres des prophéties. J'ai moi-même émis cette opinion dans quelques-uns de mes ouvrages. Mais une recherche chronologique plus exacte m'a prouvé que la naissance de Platon est d'un siècle environ postérieure au temps où prophétisa Jérémie, et que depuis sa mort, après une vie de quatre-vingts ans, jusqu'à l'époque où Ptolémée, roi d'Égypte, demanda à la Judée les livres des prophètes qu'il fit interpréter par soixante-dix Juifs hellénistes, on trouve à peu près un espace de soixante ans. Ainsi donc Platon n'a pu ni voir Jérémie, mort si longtemps auparavant, ni lire les Écritures

que alii quarumlibet gentium philosophi de Deo ista sentiunt, nobiscum sentiunt. Sed ideo cum platoniciis magis placuit hanc causam agere, quia eorum sunt litteræ notiores. Nam et Græci, quorum lingua in gentibus præeminet, eas magna prædicatione celebrarunt; et Latini permoti earum vel excellentia, vel gloria, ipsas libentius didicerunt, atque in nostrum eloquium transferendo nobiliores clarioresque fecerunt.

XI. Mirantur autem quidam nobis in Christi gratia sociati, cum audiunt vel legunt Platonem de Deo ista sensisse, quæ multum congruere veritati nostræ religionis agnoscunt. Unde nonnulli putaverunt eum, quando perrexit in Ægyptum, Jeremiam audisse prophetam, vel Scripturas propheticas, in eadem peregrinatione legisse: quorum quidem opinionem in quibusdam libris meis posui. Sed diligenter supputata temporum ratio, quæ chronica historia continetur, Platonem indicat a tempore quo prophetavit Jeremias, centum ferme annos postea natum fuisse: qui cum octoginta et unum vixisset, ab anno mortis ejus usque ad id tempus, quo Ptolemæus rex Ægypti Scripturas propheticas gentis Hebræorum de Judæa poposcit, et per septuaginta viros Hebræos, qui etiam græcam linguam noverant, interpretandas habendasque curavit, anni ferme reperiuntur sexaginta. Quapropter in illa peregrinatione sua Plato nec Jere-

qui n'étaient pas encore traduites en langue grecque. Si ce n'est peut-être que dans sa passion pour l'étude, il parvint, autant que l'intelligence lui en pouvait être donnée, à s'instruire des Écritures, comme des livres de l'Égypte, non pas en les faisant traduire, ce qui n'appartient qu'à un roi, tout-puissant par les bienfaits ou par la crainte, mais en conversant avec des interprètes juifs; et ce qui favorise cette conjecture, c'est qu'on lit au début de la Genèse : « Dans le principe, Dieu fit le ciel et la terre. Or la terre était une masse invisible et informe, et les ténèbres couvraient la surface de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Et Platon, au *Timée*, où il traite de la formation du monde, prétend que dans cette œuvre merveilleuse Dieu unit ensemble la terre et le feu. Évidemment, ici, le feu tient la place du ciel : sens assez conforme à cette parole de l'Écriture : « Dans le principe, Dieu fit le ciel et la terre. » Platon ajoute que l'air et l'eau furent les deux moyens de jonction entre les deux extrêmes, la terre et le feu; et il est probable qu'il explique ainsi ce verset : « L'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Peu attentif au sens que l'Écriture donne à ces mots, « esprit de Dieu, » car l'air prend aussi le nom d'esprit, ne croirait-il pas qu'il s'agit ici des quatre éléments? Ailleurs il dit que le philosophe est l'homme épris de l'amour de Dieu. Et

miam videre potuit tanto ante defunctum, nec easdem Scripturas legere, quæ nondum fuerant in græcam linguam translatae, qua ille pollebat : nisi forte, quia fuit acerrimi studii, sicut Ægyptias, ita et istas per interpretem didicit, non ut scribendo transferret, quod Ptolemæus pro ingenti beneficio, qui regia potestate etiam timeri poterat, meruisse perhibetur, sed ut colloquendo, quid continerent, quantum capere posset, addisceret. Hoc ut existimetur, illa suadere videntur indicia, quod liber Geneseos sic incipit : *In principio fecit Deus cælum et terram. Terra autem erat invisibilis et incomposita, et tenebræ erant super abyssum, et Spiritus Dei superferebatur super aquam.* In *Timæo* autem Plato, quem librum de mundi constitutione conscripsit, Deum dicit in illo opere terram primo ignemque junxisse : manifestum est autem quod igni tribuat cœli locum : habet ergo hæc sententia quamdam illius similitudinem, qua dictum est, *In principio fecit Deus cælum et terram.* Deinde illa duo media, quibus interpositis sibimet hæc extrema copularentur, aquam dicit et aerem : unde putatur sic intellexisse quod scriptum est, *Spiritus Dei superferebatur super aquam.* Parum quippe attendens quo more soleat illa Scriptura appellare Spiritum Dei, quoniam et aer spiritus dicitur, quatuor opinatus elementa loco illo commemorata videri potest. Deinde quod Plato dicit amatorem Dei esse philosophum, nihil

L'Écriture n'est-elle pas toute brûlante de cet amour ? Enfin, ce qui achèverait presque de me convaincre que les saints livres n'étaient pas entièrement inconnus à Platon, c'est ce dernier trait. Lorsque l'ange porte à Moïse les paroles de Dieu, Moïse lui demande le nom de qui lui ordonne de marcher à la délivrance du peuple hébreu ; voici la réponse : « Je suis celui qui suis ; et tu diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous. » C'est-à-dire qu'en comparaison de celui qui est en vérité, parce qu'il est immuable, les créatures muables sont comme n'étant pas. Or c'est la ferme conviction de Platon, et il s'est particulièrement attaché à la répandre, et je doute que dans aucun ouvrage antérieur à Platon on lise rien de semblable, si ce n'est au livre où il est écrit : « Je suis celui qui suis ; et tu leur diras : Celui qui est m'a envoyé vers vous. » Mais, où qu'il ait puisé ces vérités, dans les livres antiques, ou plutôt à cette lumière qui, selon la parole de l'Apôtre, « leur a manifesté ce qui peut se connaître de Dieu naturellement, Dieu lui-même le leur a dévoilé : car, depuis la création du monde, l'œil de l'intelligence voit par le miroir des réalités visibles les perfections invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité : » ce n'est pas sans raison qu'entre tous les philosophes j'ai choisi les platoniciens pour débattre cette question de théologie naturelle : si, pour la félicité postérieure à cette vie, il faut servir un seul Dieu ou plusieurs. Quant à celle-ci : pour les prospérités de la

sic in illis sacris Litteris flagrat : et maxime illud, quod et me plurimum adducit, ut pene assentiar Platonem illorum Librorum expertem non fuisse, quod cum ad sanctum Moysen ita verba Dei per angelum perferantur, ut quærenti quod sit nomen ejus, qui eum pergere præcipiebat ad populum hebræum ex Ægypto liberandum, respondeatur, *Ego sum qui sum ; et dices filiis Israël, Qui est, misit me ad vos ;* tanquam in ejus comparatione qui vere est quia incommutabilis est, ea quæ mutabilia facta sunt non sint : vehementer hoc Plato tenuit, et diligentissime commendavit. Et nescio utrum hoc uspiam reperiat in libris eorum qui ante Platonem fuerunt, nisi ubi dictum est, *Ego sum qui sum ; et dices eis, Qui est, misit me ad vos.* Sed undecumque ille ista didicerit, sive præcedentibus eum veterum libris, sive potius quomodo dicit Apostolus, *quia quod notum est Dei, manifestum est in illis ; Deus enim illis manifestavit : invisibilia enim ejus, a constitutione mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur ; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas : nunc non immerito me platonicos philosophos elegisse cum quibus agam, quod in ista quæstione, quam modo suscepimus, agitur de naturali theologia, utrum propter felicitatem, quæ post*

vie présente, faut-il servir un seul Dieu ou plusieurs? je crois l'avoir suffisamment discutée.

XII. J'ai donc de préférence choisi les platoniciens comme les philosophes qui, ayant eu d'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, les plus saines opinions, doivent à la sagesse de leur doctrine l'éclat de leur gloire. Au jugement de la postérité, la prééminence leur appartient. Vainement Aristote, disciple de Platon, vaste génie, inférieur en éloquence à Platon, et supérieur à beaucoup d'autres, fonde la secte des péripatéticiens, qui prend son nom de l'habitude de disputer en se promenant; vainement, du vivant même de son maître, il rassemble au bruit de sa renommée de nombreux auditeurs; vainement, après la mort de Platon, Speusippe, fils de sa sœur, et Xénocrate, son cher disciple lui succèdent dans son école, appelée Académie, d'où leur vient et à leurs successeurs le nom d'académiciens; les plus illustres philosophes de notre temps, sectateurs de Platon, ne veulent être appelés ni péripatéticiens, ni académiciens; ils se disent platoniciens. Les principaux sont, parmi les Grecs, Plotin, Jamblique, Porphyre, puis un philosophe également versé dans les langues grecque et latine, l'Africain Apulée. Mais tous ces philosophes et leurs cosectateurs, et Platon lui-même, ont pensé qu'il fallait rendre hommage à plusieurs dieux.

XIII. Il est donc entre eux et nous de nombreux et graves dis-

mortem futura est, uni Deo, an pluribus sacra facere oporteat, satis, ut existimo, exposui.

XII. Ideo quippe hos potissimum elegi, quoniam de uno Deo, qui fecit cælum et terram, quanto melius senserunt, tanto ceteris gloriosiores et illustriores habentur: in tantum aliis prælati iudicio posterorum, ut cum Aristoteles, Platonis discipulus, vir excellentis ingenii, et eloquio Platoni quidem impar, sed multos facile superans, sectam peripateticam condidisset, quod deambulans disputare consueverat, plurimosque discipulos præclara fama excellens, vivo adhuc præceptore in suam hæresim congregasset, post mortem vero Platonis Spensippus, sororis ejus filius, et Xenocrates, dilectus ejus discipulus, in scholam ejus, quæ Academia vocabatur, eidem successissent, atque ob hoc et ipsi et eorum successores Academici appellarentur; recentiores tamen philosophi nobilissimi, quibus Plato sectandus placuit, noluerint se dici peripateticos, aut academicos, sed platonicos. Ex quibus sunt valde nobilitati Græci, Plotinus, Iamblichus, Porphyrius: in utraque autem lingua, id est et græca et latina, Apuleius Afer exstitit Platoniceus nobilis. Sed hi omnes, et ceteri ejusmodi, et ipse Plato, diis plurimis esse sacra facienda putaverunt.

XIII. Quanquam ergo a nobis et in aliis multis rebus magnisque dis-

sentiments : mais je me borne à celui que je viens de signaler ; il n'est pas sans importance : car toute la question s'y rattache. Et d'abord je demande aux platoniciens quels dieux, suivant eux, il faut adorer ? les bons, ou les méchants ? ou les bons et les méchants ? Mais le sentiment de Platon est connu : ne dit-il pas que tous les dieux sont bons ; qu'il n'est point de dieux mauvais ? D'où il suit que c'est aux bons qu'il faut rendre honneur ; et c'est rendre honneur aux dieux ; car, s'ils ne sont bons, ils ne sont pas même dieux. S'il est ainsi, et peut-on autrement penser des dieux ? que devient cette opinion : qu'il faut par des sacrifices apaiser les dieux mauvais et conjurer leur malfaisance ; par des prières, invoquer l'assistance des bons ? Car les dieux mauvais ne sont pas. Or, aux bons appartiennent ces honneurs que l'on dit légitimes. Quels sont donc ceux qui se plaisent aux jeux scéniques, qui exigent l'admission de ces jeux au nombre des choses divines, et leur représentation dans les solennités religieuses ? Leur violence prouve qu'ils sont ; mais la honte de leurs désirs accuse la perversité de leur nature. Ce qu'il pense de ces jeux, Platon le déclare, quand il prononce contre les poètes, auteurs de fictions indignes de la majesté et de la bonté des dieux, l'expulsion de la cité. Quels sont donc ces dieux qui contestent ici avec Platon ? Lui ne souffre pas que les dieux soient diffamés par des crimes imaginaires ; ceux-ci exigent que dans leurs fêtes on représente ces crimes ! Et quand ils ordonnent

sentiant, in hoc tamen quod modo posui, quia neque parva res est, et inde nunc quæstio est, primum ab eis quæro, quibus diis istum cultum exhibendum arbitrentur, utrum bonis, an malis, an et bonis et malis. Sed habemus sententiam Platonis, dicentis omnes deos bonos esse, nec esse omnino ullum deorum malum. Consequens est igitur, ut bonis hæc exhibenda intelligantur : tunc enim diis exhibentur ; quoniam nec dii erunt, si boni non erunt. Hoc si ita est (nam de diis quid aliud decet credere ?), illa profecto vacuatur opinio, qua nonnulli putant deos malos sacris placandos esse, ne lædant ; bonos autem, ut adjuvent, invocandos. Mali enim nulli sunt dii : bonis porro debitus, ut dicunt, honor sacrorum est deferendus. Qui sunt ergo illi qui ludos scenicos amant, eosque divinis rebus adjungi et suis honoribus flagitant exhiberi ? quorum vis non eos indicat nullos, sed iste affectus nimirum indicat malos. Quid enim de ludis scenicis Plato senserit, notum est ; cum poetas ipsos, quod tam indigna deorum majestate atque bonitate carmina composuerint, censet civitate pellendos. Qui sunt igitur isti dii, qui de scenicis ludis cum ipso Platone contendunt ? Ille quippe non patitur deos falsis criminibus infamari : isti eisdem criminibus suos honores celebrari jubent. Denique isti

le rétablissement des jeux, ils appuient l'infamie de leurs réclamations par un acte odieux et perfide. Ils enlèvent à Titus Latinus, son fils, et le frappent lui-même de maladie pour le punir de sa désobéissance. Il obéit; ils lui rendent la santé. Mais, si méchants qu'ils soient, Platon ne les trouve pas à craindre, et, maintenant inébranlable la vigueur de sa décision, il proscriit d'un État sagement constitué les sacrilèges amusements des poètes, où se plaisent ces dieux complices de tant d'infamie! Or Platon, comme j'ai dit au second livre, est élevé par Labéon au rang des demi-dieux. Et Labéon prétend qu'il faut, pour apaiser les divinités mauvaises, des sacrifices sanglants, des solennités terribles; et que les bonnes veulent des jeux et des rites propres à éveiller la joie. Eh quoi! Platon, un demi-dieu, ose ainsi retrancher, non pas à des demi-dieux, mais à des dieux, à des dieux bons, ces divertissements, parce qu'il les juge infâmes! Et ces dieux se chargent eux-mêmes de réfuter l'opinion de Labéon. Car ce n'est pas de leur humeur plaisante, mais de leur impitoyable cruauté que Latinus a souffert. Ici, que les platoniciens nous éclairent; eux, qui sur la foi de leurs maîtres, croient tous les dieux bons, chastes, liés avec les sages par un commerce de vertus, et condamnent comme une impiété tout sentiment contraire. Nous nous expliquons, disent-ils. Écoutons-les donc avec attention.

XIV. Il est, disent-ils, trois classes d'êtres en possession d'une

cum eosdem ludos instaurari præciperent, poscentes turpia, etiam maligna gesserunt, Tito Latino auferentes filium, et immittentes morbum, quod eorum abnuisset imperium, eumque morbum retrahentes, cum iussa complisset: iste autem illos nec tam malos timendos putat, sed suæ sententiæ robor constantissime retinens, omnes poetarum sacrilegas nugas, quibus illi immunditiæ societate oblectantur, a populo bene instituto removere non dubitat. Hunc autem Platonem, quod jam in secundo libro commemoravi, inter semideos Labeo ponit. Qui Labeo numina mala victimis cruentis atque hujusmodi supplicationibus placari existimat, bona vero ludis, et talibus quasi ad lætitiâ pertinentibus rebus. Quid est ergo quod semideus Plato non semideis, sed deis, et hoc bonis, illa oblectamenta, quia judicat turpia, tam constanter audet auferre? Qui sane dii refellunt sententiam Labeonis: nam se in Latino non lascivos tantum atque ludibundos, sed etiam sævos terribilesque monstrarunt. Exponent ergo nobis ista platonici, qui omnes deos secundum auctoris sui sententiam bonos et honestos et virtutibus sapientium esse socios arbitrantur, aliterque de ullo deorum sentiri nefas habent. Exponimus, inquit. Attente igitur audiamus.

âme raisonnable : les dieux, les hommes, les démons. Les dieux occupent la région supérieure ; les hommes, l'inférieure ; les démons, la moyenne. Car le ciel est la demeure des dieux ; la terre est le séjour des hommes ; l'air celui des démons. Et cette hiérarchie de résidence est selon la hiérarchie de nature. Ainsi, d'abord, les dieux plus excellents que les hommes et les démons ; au-dessous des démons et des dieux, les hommes : au milieu, les démons inférieurs aux dieux, qui habitent plus haut ; supérieurs aux hommes, qui habitent plus bas. Ils partagent avec les dieux l'immortalité du corps : avec les hommes, les passions de l'âme. Il n'est donc pas étonnant, ajoutent les platoniciens, qu'ils se complaisent dans les obscénités des jeux et les fictions des poètes, puisqu'ils ressentent les affections humaines entièrement inconnues et étrangères aux dieux. Il est évident qu'en réprochant, qu'en proscrivant les fables poétiques, ce n'est pas aux dieux, tous bons et sublimes, mais aux démons que Platon interdit le plaisir des jeux scéniques. Telle est l'opinion des platoniciens, particulièrement développée par Apulée de Madaure, qui sur ce sujet a laissé un ouvrage intitulé *Du dieu de Socrate*, où il discute et explique à quel ordre de divinités appartenait cet esprit familier du philosophe, ami bienveillant, qui, dit-on, le détournait ordinairement de toute action qui ne devait pas réussir.

XIV. Omnium, inquit, animalium, in quibus est anima rationalis, tripartita divisio est, in deos, homines, dæmones. Dii excelsissimum locum tenent, homines infimum, dæmones medium. Nam deorum sedes in cælo est, hominum in terra, in aere dæmonum. Sicut eis diversa dignitas est locorum, ita etiam naturarum. Proinde dii sunt hominibus dæmonibusque potiores ; homines vero infra deos et dæmones constituti sunt, ut elementorum ordine, sic differentia meritorum. Dæmones igitur medii, quemadmodum diis, quibus inferius habitant, postponendi, ita hominibus quibus superius, præferendi sunt. Habent enim cum diis communem immortalitatem corporum, animorum autem cum hominibus passiones. Quapropter non est mirum, inquit, si etiam ludorum obscenitatibus et poetarum figmentis delectantur ; quandoquidem humanis capiuntur affectibus, a quibus dii longe absunt et modis omnibus alieni sunt. Ex quo colligitur Platonem poetica detestando et prohibendo figmenta, non deos, qui omnes boni et excelsi sunt, privasse ludorum scenicorum voluptate, sed dæmones.

Hæc si ita sunt, quæ licet apud alios quoque reperiantur, Apuleius tamen platonicus Madaurensis de hac re sola unum scripsit librum, cujus titulum esse voluit, *De deo Socratis* : ubi disserit et exponit, ex quo genere numinum Socrates habebat adjunctum et amicitia quadam

Apulée établit clairement et fort au long que ce n'était pas un dieu, mais un démon, analysant avec soin l'opinion de Platon sur l'élévation des dieux, l'abaissement des hommes et la médiation des démons. Si donc il est ainsi, comment Platon, en bannissant les poètes, ose-t-il sevrer des plaisirs de la scène, sinon les dieux qu'il dérobe à l'impur contact de l'humanité, du moins les démons? N'est-ce pas afin que l'esprit de l'homme, quoique chargé des liens de ces membres de mort, apprenne à détester les turpitudes des démons, à mépriser leurs commandements obscènes, pour suivre la pure lumière de l'honnête? Si, en effet, Platon les flétrit et les condamne par sentiment d'honneur, les démons ont-ils pu sans infamie les demander et les prescrire? Donc, ou Apulée se trompe, ou ce n'était pas dans cette classe d'esprits que Socrate avait trouvé un ami, ou Platon se contredit lui-même, tantôt honorant les démons, tantôt bannissant leurs plaisirs d'un état où règnent les bonnes mœurs; ou il ne faut pas féliciter Socrate de cette familiarité d'un démon. Et Apulée lui-même en a tant de honte qu'il intitule, « du Dieu de Socrate, » cette longue et laborieuse dissertation sur la différence des dieux et des démons, qu'il devrait intituler non pas « du Dieu, » mais « du démon de Socrate. » Il a préféré placer cette expression dans le corps du traité qu'au titre du livre. Car la lumière de la sainte

conciatium, a quo perhibetur solitus admoneri, ut desisteret ab agendo, quando id quod agere volebat, non prospere fuerat eventurum. Dicit enim apertissime, et copiosissime asserit, non illum Deum fuisse, sed dæmonem, diligenti disputatione pertractans istam Platonis de deorum sublimitate et hominum humilitate et dæmonum medietate sententiam. Hæc ergo si ita sunt, quonam modo ausus est Plato, etiamsi non diis, quos ab omni humana contagione semovit, certe ipsis dæmonibus, poetas urbe pellendo, auferre theatricas voluptates, nisi quia hoc pacto admonuit animum humanum, quamvis adhuc in his moribundis membris positum, pro splendore honestatis impura dæmonum jussa contemnere, eorumque immunditiam detestari? nam si Plato hæc honestissime arguit et prohibuit, profecto dæmones turpissime poposcerunt atque jusserunt. Aut ergo fallitur Apuleius, et non ex isto genere numinum habuit amicum Socrates; aut contraria inter se sentit Plato, modo dæmones honorando, modo eorum delicias a civitate bene morata removendo; aut non est Socrati amicitia dæmonis gratulanda, de qua usque adeo et ipse Apuleius erubuit, ut *De deo Socratis* prænotaret librum, quem secundum suam disputationem, qua deos a dæmonibus tam diligenter copioseque discernit, non appellare *De deo*, sed *De dæmone Socratis* debuit. Maluit autem hoc in ipsa disputatione, quam in titulo libri

doctrine, descendue sur les hommes, leur inspire une telle horreur du nom même des démons, qu'avant de lire cet ouvrage, où la nature des dieux est glorifiée, quiconque eût jeté les yeux sur le titre : « Du démon de Socrate, » n'eût pas cru l'auteur en possession de sa raison. Qu'est-ce donc qu'Apulée trouve à louer dans les démons, sinon la subtilité et la vigueur de leur corps, et l'élévation de leur séjour? Quant à leurs mœurs, loin d'en dire du bien, il en dit beaucoup de mal. Enfin, après la lecture de ce livre, on ne s'étonne plus qu'ils aient exigé la consécration des infamies du théâtre; que, voulant passer pour dieux, ils se complaisent aux crimes des dieux, et que toutes les solennités obscènes, toutes les turpitudes cruelles qui dans leurs fêtes inspirent le mépris et l'horreur, correspondent si bien au dérèglement de leurs passions.

XV. Loin donc d'une âme vraiment pieuse et soumise au vrai Dieu, la pensée de se croire inférieure aux démons, à cause de leur supériorité corporelle! Autrement n'aurait-elle pas à se préférer ceux des animaux qui l'emportent sur nous par la subtilité de leurs sens, l'agilité de leurs mouvements, la force musculaire et la vigoureuse longévité de leurs corps? Quel homme est, pour le sens de la vue, comparable à l'aigle et au vautour? au chien, pour l'odorat? au lièvre, au cerf, aux oiseaux, pour la vitesse? au lion, à

ponere. Ita enim per sanam doctrinam, quæ humanis rebus illuxit, omnes vel pene omnes dæmonum nomen exhorrent, ut quisquis ante disputationem Apuleii, qua dæmonum dignitas commendatur, titulum libri, *De dæmone Socratis* legeret, nequaquam illum hominem sanum fuisse sentiret. Quid autem etiam ipse Apuleius, quod in dæmonibus laudaret, invenit, præter subtilitatem et firmitatem corporum, et habitacionis altio rem locum? nam de moribus eorum, cum de omnibus generaliter loqueretur, non solum nihil boni dixit, sed etiam plurimum mali. Denique lecto illo libro prorsus nemo miratur eos etiam scenicam turpitudinem in rebus divinis habere voluisse, et, cum deos se putari velint, deorum criminibus oblectari potuisse, et quidquid in eorum sacris obscena solemnitate seu turpi crudelitate vel ridetur, vel horretur, eorum affectibus convenire.

XV. Quamobrem absit ut ista considerans animus veraciter religiosus et vero Deo subditus, ideo arbitretur dæmones se ipso esse meliores, quod habeant corpora meliora. Alioquin multas sibi et bestias prælaturus est, quæ nos et acrimonia sensuum, et motu facillimo atque celerissimo, et valentia virium, et annosissima firmitate corporum vincunt. Quis hominum videndo æquabitur aquilis et vulturibus? quis odorando canibus? quis velocitate leporibus, cervis, avibus omnibus? quis multum

l'éléphant pour la vigueur ? et pour la longévité, au serpent, qui rajeunit, dit-on, laissant la vieillesse avec la robe qu'il dépouille ? Or, si la raison et l'intelligence nous élèvent au dessus de tous ces animaux, une vie honnête et pure doit nous assurer la supériorité sur les démons. Car, en dédommagement de l'excellence dont elle nous a doués, la Providence divine leur accorde certains avantages corporels, nous enseignant ainsi à cultiver de préférence au corps cette partie de nous-mêmes qui nous rend supérieurs aux animaux, et à mépriser cette perfection corporelle que les démons possèdent, pour cette perfection morale qui nous rend supérieurs aux démons. Et nos corps ne doivent-ils pas aussi recevoir l'immortalité ; non l'immortalité suivie de l'éternité des supplices, mais l'immortalité précédée des mérites de l'âme ?

Quant à l'élévation de leur séjour, croire que les démons, habitants de l'air, soient préférables à l'homme, habitant de la terre, quoi de plus ridicule ? Car, à ce titre, nous devrions lui préférer les oiseaux. Mais, dit-on, quand il est las de voler ou que son corps a besoin d'aliments, l'oiseau revient demander à la terre le repos ou la nourriture : nécessité dont les démons sont exempts. Quoi ! veut-on préférer l'oiseau à l'homme, et le démon à l'oiseau ? Quelle extravagance ! gardons-nous donc de croire que l'élément supérieur où résident les démons leur donne

valendo leonibus et elephantis ? quis diu vivendo serpentibus, qui etiam deposita tunica senectutem deponere, atque in juventam redire perhibentur ? Sed sicut his omnibus ratiocinando et intelligendo meliores sumus, ita etiam dæmonibus bene atque honeste vivendo meliores esse debemus. Ob hoc enim et providentia divina eis, quibus nos constat esse potiores, data sunt quædam potiora corporum munera, ut illud quo eis præponimur, etiam isto modo nobis commendaretur multo majore cura excolendum esse, quam corpus ; ipsamque excellentiam corporalem, quam dæmones habere nossemus, præ bonitate vitæ, qua illis anteponimur, contemnere disceremus, habituri et nos immortalitatem corporum, non quam suppliciorum æternitas torqueat, sed quam puritas præcedat animorum.

Jam vero de loci altitudine, quod dæmones in aere, nos autem habitamus in terra, ita permoveri, ut hinc eos nobis esse præponendos existimemus, omnino ridiculum est. Hoc enim pacto nobis et omnia volatilia præponimus. At enim volatilia, cum volando fatigantur, vel reficiendum alimentis corpus habent, terram repetunt, vel ad requiem, vel ad pastum ; quod dæmones, inquirunt, non faciunt. Numquid ergo placet eis, ut volatilia nobis, dæmones autem etiam volatilibus antecellant ? Quod si dementissimum est opinari, nihil est quod de habitatione superioris ele-

un droit à nos hommages. Car, s'il est vrai que les oiseaux de l'air loin de nous être préférés, à nous, habitants de la terre, nous sont soumis au contraire à cause de l'excellence de l'âme raisonnable qui est en nous, il n'est pas étonnant que, malgré leurs corps aériens et la supériorité de l'air sur la terre, les démons demeurent inférieurs à l'homme terrestre, parce qu'il n'est aucune comparaison possible entre leur éternel désespoir et la sainte espérance des âmes pieuses. L'ordre même et l'harmonie que Platon établit dans les quatre éléments, insérant entre ces deux extrêmes l'activité du feu et l'inertie de la terre, les deux milieux de l'air et de l'eau, en sorte qu'autant l'air est au-dessus de l'eau, et le feu au-dessus de l'air, autant l'eau est au-dessus de la terre; cet ordre nous apprend assez à ne pas suivre la hiérarchie des éléments dans l'appréciation morale des êtres vivants. Car Apulée lui-même, ainsi que tous les autres, appelle l'homme un animal terrestre; animal infiniment supérieur aux animaux aquatiques, malgré la préférence que Platon accorde à l'eau sur la terre. Évidemment, lorsqu'il s'agit de juger la valeur des êtres animés, il ne faut plus s'appuyer sur l'échelle graduée des corps, car un corps inférieur peut-être habité par une âme supérieure, et un corps supérieur par une âme avilie.

XVI. Le même platonicien, parlant des mœurs des démons, prétend que leurs esprits sont livrés à tous les orages des pas-

menti dignos esse dæmones existimemus, quibus nos religionis affectu subdere debeamus. Sicut enim fieri potuit ut aeris volucres terrestribus nobis non solum non præferantur, verum etiam subjiciantur propter rationalis animæ, quæ in nobis est, dignitatem; ita fieri potuit ut dæmones, quamvis magis aerii sint, terrestribus nobis non ideo meliores sint, quia est aer quam terra superior; sed ideo eis homines præferendi sint, quoniam spei piorum hominum nequaquam illorum desperatio comparanda est. Nam et illa ratio Platonis, qua elementa quatuor proportionem contexit atque ordinat, ita duobus extremis, igni mobilissimo et terræ immobili, media duo, aerem et aquam, interserens, ut quanto aer est aquis et aere ignis, tanto et aquæ superiores sint terris; satis nos admonet animalium merita non pro elementorum gradibus aestimare. Et ipse quippe Apuleius cum ceteris terrestre animal hominem dicit qui tamen longe præponitur animalibus aquatilibus, cum ipsas aquas terris præponat Plato: ut intelligamus non eundem ordinem tenendum, cum agitur de meritis animarum, qui videtur esse ordo in gradibus corporum; sed fieri posse ut inferius corpus anima melior inhabitet, deteriorque superius.

XVI. De moribus ergo dæmonum cum idem platonicus loqueretur,

sions humaines, que l'injure les offense, que l'hommage et l'offrande les apaisent, qu'ils aiment les honneurs, qu'ils se plaisent dans cette variété de cérémonies, où la moindre omission excite leur courroux. Il rapporte aux démons les prédictions des augures et des aruspices, les oracles et les songes; il leur attribue encore les prodiges de la magie. Puis, en peu de mots, il définit les démons : « des animaux passionnés, raisonnables, dont le corps est formé de l'air, et l'existence éternelle. » Or, de ces cinq qualités, les trois premières leur sont communes avec nous, la quatrième leur est propre, et la cinquième, commune avec les dieux. Et de ces trois qualités qu'ils possèdent avec nous, j'en découvre deux qu'ils partagent avec les dieux. Apulée ne dit-il pas que les dieux mêmes sont animaux; et dans la division des éléments qu'il répartit entre les espèces, ne range-t-il pas parmi les animaux terrestres l'homme et tout ce qui sur la terre a la vie et les sens; parmi les animaux aquatiques, les poissons et tout ce qui nage dans les eaux; parmi les animaux de l'air, les démons? Les dieux sont les animaux célestes. Ainsi, que les démons appartiennent au genre des animaux, cela ne leur est pas seulement commun avec les hommes, mais avec les dieux et les brutes. Il leur est commun d'avoir une âme raisonnable avec les dieux et les hommes; mais l'éternité, ils ne la partagent qu'avec les dieux; les passions, qu'avec les hommes : le corps subtil est une qualité propre. Appartenir au genre animal

dixit eos eisdem quibus homines animi perturbationibus agitari, irritari injuriis, obsequiis donisque placari, gaudere honoribus, diversis sacrorum ritibus oblectari, et in eis si quid neglectum fuerit, commoveri. Inter cetera etiam dicit, ad eos pertinere divinationes augurum, aruspicum, vatium, atque somniorum : ab his quoque esse miracula magorum. Brevis autem eos definiens ait, dæmones esse genere animalia, animo passiva, mente rationalia, corpore aëria, tempore æterna : horum vero quinque tria priora illis esse quæ nobis, quartum proprium, quintum eos cum diis habere commune. Sed video trium superiorum quæ nobiscum habent, duo etiam cum diis habere. Animalia quippe esse dicit et deos, qui sua cuique elementa distribuens, in terrestribus animalibus nos posuit cum ceteris quæ in terra vivunt et sentiunt, in aquatilibus pisces et alia natatilia, in aëriis dæmones, in ætheriis deos. Ac per hoc, quod dæmones genere sunt animalia, non solum eis cum hominibus, verum etiam cum diis pecoribusque commune est : quod mente rationalia, cum diis et hominibus; quod tempore æterna, cum diis solis; quod animo passiva, cum hominibus solis; quod corpore aëria, ipsi sunt soli. Proinde quod genere sunt animalia, non est magnum; quia hoc sunt et

n'est donc pas pour eux un grand avantage : les brutes appartiennent à ce genre. La raison ne les élève pas au-dessus de nous ; nous aussi sommes raisonnables. Quant à l'éternité, est-ce donc un bien sans le bonheur ? Mieux vaut la félicité dans le temps qu'une éternité de misère. Quant aux passions de l'âme, quel titre de supériorité ? Et nous aussi sommes passionnés, et c'est une preuve de notre misère. Quant au corps subtil, quel état en devons-nous faire, puisqu'une âme, quelle que soit sa nature, est préférable à tous les corps ! Donc le culte divin, hommage de l'âme, n'est point dû à ce qui est au-dessous de l'âme. Que si dans les qualités qu'il attribue aux démons, Apulée comptait la sagesse, la vertu, la félicité, avantages communs avec les dieux, dont ils auraient la jouissance éternelle, leur sort assurément serait digne d'admiration et d'envie. Et toutefois encore, on ne devrait pas les adorer comme dieux, mais rendre grâces à Dieu que nous saurions l'auteur de leur gloire. Quoi ! ces animaux de l'air mériteraient les honneurs divins, qui n'ont la raison qu'afin de pouvoir être misérables ; les passions, pour l'être en effet ; l'éternité, pour une misère sans fin. Mais, sans autre développement, je me borne à ce qui est commun, suivant Apulée, entre nous et les démons, c'est-à-dire aux passions de l'âme. Or, si les quatre éléments sont peuplés de leurs animaux propres : le feu et l'air, d'animaux immortels ; l'eau et la terre d'animaux

pecora : quod mente rationalia, non est supra nos ; quia sumus et nos : quod tempore æterna, quid boni est, si non beata ? Melior est enim temporalis felicitas, quam misera æternitas. Quod animo passiva, quomodo supra nos est ; quando et nos hoc sumus, nec ita esset, nisi miseri essemus ? Quod corpore aëria, quanti æstimandum est, cum omni corpori præferatur animæ qualiscumque natura ; et ideo religionis cultus, qui debetur ex animo, nequaquam debeatur ei rei, quæ inferior est animo ? Porro si inter illa, quæ dæmonum esse dicit, annumeraret virtutem, sapientiam, felicitatem, et hæc eos diceret habere cum diis æterna atque communia, profecto aliquid diceret exoptandum magnique pendendum : nec sic eos tamen propter hæc tanquam Deum colere deberemus, sed potius ipsum, a quo hæc illos accepisse nossemus. Quanto minus nunc honore divino aëria digna sunt animalia, ad hoc rationalia, ut misera esse possint, ad hoc passiva, ut misera sint, ad hoc æterna, ut miseriam finire non possint ?

Quapropter, ut omittam cetera, et hoc solum pertractem, quod nobiscum dæmones dixit habere commune, id est animi passiones, si omnia quatuor elementa suis animalibus plena sunt, immortalibus ignis et aer, mortalibus aqua et terra ; quæro cur animi dæmonum passionum turbel-

mortels ; pourquoi, je le demande, les âmes des démons sont-elles remuées par les tempêtes des passions ? Car ces perturbations intérieures (en grec πάθος, d'où vient littéralement le mot « passion ») ne sont que les révoltes de l'esprit contre la raison. Pourquoi donc les âmes des démons éprouvent-elles ces soulèvements inconnus aux brutes ? Que s'il paraît dans les brutes quelque mouvement analogue, il n'y a pas néanmoins révolte contre la raison puisqu'elles en sont privées. Dans les âmes humaines c'est folie, c'est misère ; car nous ne sommes pas encore dans la bienheureuse possession de cette sagesse accomplie qui nous est promise à la fin des temps, au sortir des chaînes de notre mortalité. Les dieux, dit-on, sont exempts de ces agitations, parce qu'ils joignent à l'immortalité la béatitude. Ils ont, disent les philosophes, des âmes raisonnables, comme nous, mais vierges de toute impureté. Si donc les dieux ne connaissent point les troubles de l'âme, en tant qu'animaux bienheureux que nulle misère ne peut atteindre ; les brutes, en tant qu'animaux indifférents au bonheur et à la misère, il faut conclure que les démons sont sujets à ces troubles, en tant qu'animaux étrangers à la béatitude et voués à la misère.

XVII. Quelle déraison ou plutôt quelle folie nous enchaîne au pouvoir des démons par les liens d'un culte religieux, quand la religion véritable nous délivre de cette perversité qui nous fait semblables aux démons ? Car Apulée, qui les épargne, qui les

lis et tempestatibus agitentur ? Perturbatio est enim, quæ græce πάθος dicitur : unde illa voluit vocare animo passiva ; quia verbum, de verbo πάθος, passio diceretur motus animi contra rationem. Cur ergo sunt ista in animis dæmonum, quæ in pecoribus non sunt ? Quoniam, si quid in pecore simile apparet, non est perturbatio ; quia non est contra rationem, qua pecora carent. In hominibus autem ut sint istæ perturbationes, facit hoc stultitia, vel miseria. Nondum enim sumus in illa perfectione sapientiæ beati, quæ nobis ab hac mortalitate liberatis in fine promittitur. Deos vero ideo dicunt istas perturbationes non perpeti, quia non solum æterni, verum etiam beati sunt. Easdem quippe animas rationales etiam ipsos habere perhibent, sed ab omni labe ac peste purissimas. Quamobrem si propterea dii non perturbantur, quod animalia sunt beata, non misera ; et propterea pecora non perturbantur, quod animalia sunt, quæ nec beata possunt esse, nec misera : restat ut dæmones sicut homines ideo perturbentur, quod animalia sunt non beata, sed misera.

XVII. Qua igitur insipientia, vel potius amentia per aliquam religionem dæmonibus subdimur, cum per veram religionem ab ea vitiositate, qua illis sumus similes, liberemur ? Cum enim dæmones, quod et iste Apu-

juge dignes des honneurs divins, Apulée lui-même les reconnaît susceptibles de colère; et la véritable religion nous défend la colère : que dis-je ? elle nous commande d'y résister. Les démons se laissent séduire par des présents, et la véritable religion ne veut pas que l'intérêt préside à nos faveurs. Les démons sont flattés des honneurs, et la véritable religion nous prescrit d'y rester insensibles. Les démons ont de la haine pour les uns, de l'amour pour les autres, sentiments que leur suggère, non pas un jugement sage et tranquille, mais une émotion passionnée; la véritable religion nous ordonne d'aimer même nos ennemis. Enfin toutes ces agitations du cœur, toutes ces tourmentes de l'esprit, toutes ces tempêtes qui soulèvent et bouleversent les âmes des démons, la vraie religion nous commande de les apaiser en nous-mêmes. Est-il une autre cause que l'excès de la démence et de l'erreur qui puisse abaisser ton front, ô homme, devant cet être auquel tu rougirais de ressembler ? Quoi ! tu adores celui dont tu détestes les exemples ! Et la fin de toute religion n'est-elle pas d'imiter le dieu que l'on adore ?

XVIII. C'est donc en vain qu'Apulée, ainsi que tous les philosophes qui partagent ses opinions, leur fait l'honneur de les élever dans les régions de l'air entre la terre et le ciel. Aucun dieu, suivant les sentiments de Platon, s'il faut les en croire, ne se mêlant aux hommes, ces esprits portent aux dieux les prières des hommes, et rapportent aux hommes les faveurs que leur

leius, quamvis eis plurimum parcat, et divinis honoribus dignos censeat, tamen cogitur confiteri, ira instigentur; nobis vera religio præcipit, ne ira instigemur, sed ei potius resistamus. Cum dæmones donis invitentur; nobis vera religio præcipit, ne cuiquam donorum acceptione faveamus. Cum dæmones honoribus mulceantur, nobis vera religio præcipit, ut talibus nullo modo moveamur. Cum dæmones quorundam hominum osores, quorumdam amatores sint, non prudenti tranquilloque judicio, sed animo, ut appellat ipse, passivo; nobis vera religio præcipit, ut inimicos nostros etiam diligamus. Postremo omnem motum cordis et salum mentis, omnesque turbellas et tempestates animi, quibus dæmones æstuarere atque fluctuarere asserit, nos vera religio deponere jubet. Quæ igitur causa est, nisi stultitia errorque miserabilis, ut ei te facias venerando humilem, cui te cupias vivendo dissimilem; et religione colas, quem imitari nolis, cum religionis summa sit imitari quem colis?

XVIII. Frustra igitur eis Apuleius, et quicumque ita sentiunt, hunc detulit honorem, sic eos in aere medios, inter ætherium cœlum terramque constituens, ut, *quoniam nullus deus miscetur homini*, quod Platonem dixisse perhibent, isti ad deos perferant preces hominum, et

médiation obtient des dieux. Ainsi, il paraît inconvenant que les hommes se mêlent avec les dieux et les dieux avec les hommes ; mais il est convenable que les démons se mêlent avec les hommes et les dieux, messagers de prières et grâces ! Ainsi l'homme juste, étranger aux criminelles pratiques de la magie, emploie pour intercesseurs auprès des dieux ceux qui se complaisent dans ces crimes quand l'aversion que ces crimes lui inspirent devrait le rendre lui-même plus digne de l'intérêt des dieux ! Étranges médiateurs, qui aiment ces infamies de la scène, odieuses à la pudeur ; ces sinistres secrets de la magie, odieux à l'innocence. Eh quoi ! si l'innocence, si la pudeur veulent obtenir quelque grâce des dieux, leurs mérites seront stériles sans l'intercession de leurs ennemis mêmes ! Vainement Apulée chercherait-il à justifier les fables des poètes et le cynisme du théâtre. Nous opposons à ces horreurs l'autorité du maître, l'autorité de Platon, si l'honneur humain déroge à lui-même, au point d'aimer de telles infamies, que dis-je ? de les croire agréables à la divinité.

XIX. Mais, pour confondre ces prestiges de la magie dont quelques hommes ont le malheur et l'impiété de se glorifier au nom des démons, je ne veux d'autres témoins que la lumière et la publicité. Et, en effet, pourquoi cette rigueur des lois humaines, s'il s'agit d'opérations accomplies par des divinités dignes d'hom-

inde ad homines impetrata quæ poscunt. Indignum enim putaverunt qui ista crediderunt, misceri homines diis et deos hominibus ; dignum autem misceri dæmones et diis et hominibus, hinc petita qui allegent, inde concessa qui apportent : ut videlicet homo castus, et ab artium magicarum sceleribus alienus, eos patronos adhibeat, per quos illum dii exaudiant, qui hæc amant, quæ ille non amando fit dignior quem facilius et libentius exaudire debeant. Amant quippe illi scenicas turpitudines, quas non amat pudicitia : amant in maleficiis magorum mille nocendi artes, quas non amat innocentia. Ergo et pudicitia et innocentia, si quid ab diis impetrare voluerit, non poterit suis meritis, nisi suis intervenientibus inimicis. Non est quod iste poetica figmenta, et theatrica ludibria justificare conetur. Habemus contra ista magistrum eorum et tantæ apud eos auctoritatis Platonem : si pudor humanus ita de se male meretur, ut non solum diligat turpia, verum etiam divinitati existimet grata.

XIX. Porro adversus magicas artes, de quibus quosdam nimis infelices et nimis impios etiam gloriari libet, nonne ipsam publicam lucem testem citabo ? Cur enim tam graviter ista plectuntur severitate legum, si opera sunt numinum colendorum ? An forte istas leges Christiani in-

images? Est-ce aux chrétiens qu'il faut attribuer ces lois portées contre la magie? Et n'est-ce pas un témoignage rendu contre la perniciose influence de ces maléfices sur le genre humain, que ces vers du grand poète : « J'en atteste les dieux, et toi-même, chère sœur, et ta précieuse vie, c'est à regret que j'aborde les sombres mystères de la magie! » Et cet autre vers : « Oui, je l'ai vu transporter des moissons d'un champ dans un autre; » désignant cette émigration des richesses d'un sol à un sol étranger, sous l'influence de ces perniciose et détestables doctrines. Et les douze Tables, la plus ancienne loi de Rome, ne prononcent-elles pas, au rapport de Cicéron, une peine rigoureuse contre l'auteur d'un tel délit? Enfin, est-ce devant des magistrats chrétiens qu'Apulée lui-même est accusé de magie? Ah! s'il croyait ces pratiques dont on l'accuse innocentes et saintes, et conformes aux œuvres de la puissance divine, il devrait en faire non-seulement aveu, mais profession; il devrait s'élever contre la loi capable de flétrir et de condamner ce qui mérite le respect et l'admiration des hommes. Ainsi, ou il persuaderait ses juges, ou, attachés à la lettre d'une loi injuste, ces hommes étoufferaient ses apologies dans son sang, et les démons jaloux de répondre à tant de magnanimité, récompenseraient dignement ce généreux abandon de la vie, sacrifiée à la gloire de leurs œuvres. Voyez

stituerunt, quibus artes magicæ puniuntur? Secundum quem alium sensum, nisi quod hæc maleficia generi humano perniciose esse non dubium est, ait poeta clarissimus,

Testor, chara, deos, et te, germana, tuumque
Dulce caput, magicas invitam accingier artes?

Illud etiam, quod alio loco de his artibus dicit,

Atque satas alio vidi traducere messes;

eo quod hac pestifera scelerataque doctrina fructus alieni in alias terras transferri perhibentur: nonne in duodecim Tabulis, id est Romanorum antiquissimis legibus, Cicero commemorat esse conscriptum, ei qui hoc fecerit supplicium constitutum? Postremo ipse Apuleius numquid apud iudices christianos de magicis artibus accusatus est? Quas utique sibi objectas, si divinas et pias esse noverat, et divinarum potestatum operibus congruas, non solum eas confiteri debuit, sed etiam profiteri, leges culpans potius, quibus hæc prohiberentur et damnanda putarentur, quæ haberi miranda et veneranda oporteret. Ita enim vel sententiam suam persuaderet iudicibus, vel, si illi secundum iniquas leges saperent, eumque talia prædicantem atque laudantem morte mulctarent, digna animæ illius dæmones dona rependerent, pro quorum divinis ope-

nos martyrs : quand on leur fait un crime de la religion chrétienne qui leur assure le salut et la gloire dans l'éternité, loin de la renier pour éviter un supplice temporel, ils osent confesser, proesser, annoncer hautement leur foi; pour elle, ils savent généreusement souffrir; pour elle, ils meurent avec une sainte sécurité; et ces lois qui proscrivaient leur nom, il les font rougir, ils les font changer! Quant à ce philosophe platonicien, il nous reste de lui un long et éloquent discours, où il se justifie de l'imputation de magie, et il ne fonde son innocence que sur le désaveu d'actes qu'un innocent ne saurait commettre. Mais les prestiges des magiciens, de ces hommes qu'il croit justement dignes de réprobation, ne s'accomplissent que par l'enseignement et l'influence des démons. Pourquoi donc veut-il qu'on les honore? Pourquoi admet-il comme nécessaire pour porter nos prières aux dieux la médiation de ceux donc nous devons éviter les œuvres, si nous voulons que nos prières parviennent au vrai Dieu? et je le demande, quelles sont, suivant lui, ces prières humaines que les démons présentent aux bons dieux? Des conjurations magiques? mais les dieux veulent d'autres hommages; des prières permises? ils veulent d'autres médiateurs. Et puis si le pécheur qui offre aux dieux ses prières et son repentir s'accuse lui-même de magie, devra-t-il donc son pardon à l'intercession de ceux qui ont favorisé ou précipité sa chute dans le crime? Quoi! les

ribus prædicandis humanam vitam sibi adimi non timeret. Sicut martyres nostri, cum eis pro crimine objiceretur christiana religio, qua noverant se fieri salvos et gloriosissimos in æternum, non eam negando temporales pœnas evadere delegerunt; sed potius confitendo, profitendo, prædicando, et pro hac omnia fideliter fortiterque tolerando, et cum pia securitate moriendo, leges quibus prohibebatur, erubescere compulerunt, mutarique fecerunt. Hujus autem philosophi platonici copiosissima et disertissima exstat oratio, qua crimen artium magicarum a se alienum esse defendit, seque aliter non vult innocentem videri, nisi ea negando quæ non possunt ab innocente committi. At omnia miracula magorum, quos recte sentit esse damnandos, doctrinis fiunt et operibus dæmonum; quos viderit cur censeat honorandos, necessarios eos asserens perferendis ad deos nostris precibus, quorum debemus opera devitare, si ad Deum verum preces nostras volumus pervenire. Deinde quæro, quales preces hominum diis bonis per dæmones allegari putat, magicas, an licitas? Si magicas, nolunt tales: si licitas, nolunt per tales. Si autem peccator pœnitens preces fundit, maxime si aliquid magicum admisit; itane tandem illis intercedentibus accipit veniam, quibus impellentibus aut faventibus se cecidisse plangit in culpam? An et ipsi dæmones ut possint pœ-

démons, pour obtenir la grâce des pécheurs, feraient-ils les premiers pénitence de les avoir trompés? On ne l'a jamais dit. Et, en effet, oseraient-ils exiger des honneurs divins s'ils aspiraient par le repentir à rentrer en grâce? Orgueil détestable, d'une part; de l'autre, humilité digne de pardon!

XX. Mais, dit-on, il est une raison puissante et impérieuse à cette médiation des démons entre les hommes et les dieux, à ces messages de prières et de grâces. Quelle est donc cette raison? quelle est cette nécessité? C'est qu'aucun dieu n'a commerce avec l'homme. O divinité chaste et sainte! elle n'a point commerce avec l'homme suppliant, et communique avec le démon superbe! elle n'a point commerce avec l'homme pénitent, et communique avec le démon séducteur? elle n'a point commerce avec l'homme qui implore la divinité, et communique avec le démon, qui usurpe la divinité! elle n'a point commerce avec l'homme qui, éclairé par les livres des philosophes, chasse les poètes d'un État bien réglé, et communique avec le démon, qui réclame du sénat et des pontifes la représentation des infamies théâtrales! elle n'a point commerce avec l'homme qui défend de prêter des crimes aux dieux, et communique avec le démon, qui se complaît dans ces crimes imaginaires! elle n'a point commerce avec l'homme qui décerne de justes châtimens contre les crimes des magiciens, et communique avec le démon, qui enseigne et exerce la

nitentibus mereri indulgentiam, priores agunt, quod eos deceperint, pœnitentiam? Hoc nemo unquam de dæmonibus dixit : quia si ita esset, nequaquam sibi auderent divinos honores expetere, qui pœnitendo desiderarent ad gratiam veniæ pervenire. Ibi enim est detestanda superbia, hic humilitas miseranda.

XX. At enim urgens causa et arctissima cogit dæmones medios inter deos et homines agere, ut, ab hominibus offerant desiderata, et a diis referant impetrata. Quænam tandem causa est ista, et quanta necessitas? Quia nullus, inquit, Deus miscetur homini. Præclara igitur sanctitas Dei, qui non miscetur homini supplicanti, et miscetur dæmoni arroganti; non miscetur homini pœnitenti, et miscetur dæmoni decipienti; non miscetur homini confugienti ad divinitatem, et miscetur dæmoni fingenti divinitatem; non miscetur homini petenti indulgentiam, et miscetur dæmoni suadenti nequitiam; non miscetur homini per philosophicos libros poetas de bene instituta civitate pellenti, et miscetur dæmoni a principibus et pontificibus civitatis per scenicos ludos poetarum ludibria requirenti; non miscetur homini deorum crimina fingere prohibenti, et miscetur dæmoni se falsis deorum criminibus oblectanti; non miscetur homini magorum scelera justis legibus punienti, et mis-

magie! elle n'a point commerce avec l'homme qui fuit les œuvres du démon, et communique avec le démon, qui tend ses filets à la faiblesse de l'homme!

XXI. « Absurdité, indignité nécessaires : les dieux du ciel, qui veillent sur les choses humaines, ignoreraient les actions des hommes ici-bas, s'ils n'étaient avertis par les démons de l'air : car le ciel est séparé de la terre par des distances et des hauteurs infinies, tandis que l'air est contigu au ciel et à la terre. » O admirable sagesse! Mais voici le secret de ces opinions sur les dieux, que l'on reconnaît tous bons. On les représente s'intéressant aux choses humaines, de peur qu'ils ne paraissent indignes des honneurs divins, et l'on ajoute que la distance des éléments leur dérobe la connaissance de ce qui se passe ici-bas, afin de rendre les démons nécessaires et d'accréditer le culte de ces médiateurs qui informent les dieux des actions et des besoins des hommes. S'il est ainsi, le démon, par la proximité du corps, est plus connu des dieux bons, que l'homme par la bonté de l'âme. O déplorable nécessité! ou plutôt ridicule et détestable erreur, vaine protectrice de vaines divinités! Que si d'un esprit libre des obstacles du corps, les dieux peuvent voir notre esprit, ont-ils donc besoin de l'entremise des démons? Et si le visage, la parole, le mouvement, toute cette expression corporelle de l'esprit, font impression sur leur

cetur dæmoni magicas artes docenti et implenti; non miscetur homini imitationem dæmonis fugienti, et miscetur dæmoni deceptionem hominis aucupanti!

XXI. Sed nimirum tantæ hujus absurditatis et indignitatis est magna necessitas, quod scilicet deos ætherios humana curantes quid terrestres homines agerent utique lateret, nisi dæmones aerii nuntiarent; quoniam æther longe a terra est alteque suspensus, aer vero ætheri terræque contiguus. O mirabilem sapientiam! Quid aliud de diis isti sentiunt, quos omnes optimos volunt, nisi eos et humana curare, ne cultu videantur indigni, et propter elementorum distantiam humana nescire, ut credantur dæmones necessarii, et ob hoc etiam ipsi putentur colendi, per quos dii possint et quid in rebus humanis agatur addiscere et ubi oportet hominibus subvenire? Hoc si ita est, diis istis bonis magis notus est dæmon per corpus vicinum, quam homo per animum bonum. O multum dolenda necessitas, an potius irridenda vel detestanda vanitas, ne sit vana divinitas! Si enim animo ab obstaculo corporis libero animum nostrum videre dii possunt, non ad hoc dæmonibus indigent nuntiis: si autem animorum indicia corporalia, qualia sunt vultus, locutio, motus, per corpus suum ætherii dii sentiunt, et inde colligunt quid etiam dæ-

corps et leur servent d'interprètes pour comprendre les révélations des démons, les mensonges de ces démons peuvent donc aussi les surprendre? S'il est impossible que le démon séduise la divinité, est-il possible que la divinité ignore nos actions?

Mais, je le demande, les démons ont-ils annoncé aux dieux que Platon proscrivait les fictions où les poètes mettaient en scène les crimes des dieux? ou bien, les démons ont-ils célé aux dieux le plaisir qu'ils trouvaient dans ces jeux? — ont-ils gardé le silence et laissé les dieux dans une entière ignorance à cet égard? ou bien, ont-ils à la fois révélé et la religieuse sagesse de Platon, et leur sacrilège joie? ou bien enfin, ont-ils dérobé aux dieux la connaissance du jugement rendu par Platon contre la licence impie des poètes, et en même temps ont-ils fait l'aveu de leur cynique passion pour ces jeux qui publient les divines infamies? l'ont-ils dévoilée sans honte, sans crainte? Qu'on choisisse entre ces quatre suppositions, et, à quelque choix que l'on s'arrête, quelle mauvaise opinion n'a-t-on pas des dieux bons? Si l'on choisit la première, il faut accorder qu'il n'a pas été permis à ces dieux de communiquer avec Platon lorsqu'il les protégeait contre l'outrage, et qu'ils vivaient avec ces démons pervers qui s'applaudissaient de leur injure : les dieux bons ne pouvant connaître l'homme de bien relégué si loin d'eux, que par l'intermédiaire des malins esprits, ces esprits que, malgré le voisinage, ils ne connaissent pas. Si

mones nuntiant, possunt et mendacis dæmonum decipi. Porro si deorum divinitas a dæmonibus non potest falli, ab eadem divinitate, quod agimus, non potest ignorari.

Vellem autem mihi isti dicerent, utrum diis dæmones nuntiaverint de criminibus deorum poetica Platoni displicere figmenta, et sibi ea placere celaverint; an utrumque occultaverint, deosque esse maluerint totius rei hujus ignaros; an utrumque indicaverint, et religiosam erga deos Platonis prudentiam, et in deos injuriosam libidinem suam; an sententiam quidem Platonis, qua noluit deos per impiam licentiam poetarum falsis criminibus infamari, ignotam diis esse voluerint, suam vero nequitiam, qua ludos scenicos amant, quibus illa deorum dedecora celebrantur, prodere non erubuerint vel timuerint. Horum quatuor, quæ interrogando proposui, quodlibet eligant, et in quolibet eorum quantum mali de diis bonis opinentur, attendant. Si enim primum elegerint, confessuri sunt non licuisse diis bonis habitare cum bono Platone, quando eorum injurias prohibebat, et habitasse cum dæmonibus malis, quando eorum injuriis exultabant; cum dii boni hominem bonum longe a se positum non nisi per malos dæmones nossent, quos vicinos nosse non

l'on choisit la seconde, si l'on admet que les dieux ignorent et la loi religieuse de Platon et les joies sacrilèges des démons, quels renseignements peut leur donner sur les choses humaines cette médiation trompeuse, quand elle leur dérobe les décrets portés par la piété des sages contre la licence des esprits? Si l'on choisit la troisième, et si l'on nous répond que les démons ont fait connaître aux dieux et la loi de Platon et leur propre malice flétrie par cette loi; je le demande, est-ce là un message ou une insulte? Et voilà ce que les dieux ont entendu, voilà ce qu'ils ont appris, et, ces démons, qui ne font et ne désirent rien que contre la majesté des dieux et la piété de Platon, ils ne les chassent pas de leur présence! Que dis-je? ils chargent ces perfides voisins de transmettre au loin leurs faveurs à ce vertueux étranger! La chaîne des éléments est donc un indissoluble lien qui les attache à qui les calomnie, et les sépare à jamais de qui les défend? Ils savent tout, mais ils ne peuvent rien contre la double pesanteur de l'air et de la terre. Il ne reste plus qu'un choix à faire, et c'est le pire de tous. Eh quoi? les coupables fictions des poètes, les sacrilèges obscénités du théâtre, tout est dévoilé aux dieux par les démons, tout jusqu'au délire de leurs joies, jusqu'à l'ardeur de leur passion pour ces jeux; et cette noble sentence que la philosophie suggère à Platon contre tant d'infamies, les

possent. Si autem secundum elegerint, et utrumque occultatum a dæmonibus dixerint, ut dii omnino nescirent et Platonis religiosissimam legem et dæmonum sacrilegam delectationem; quid in rebus humanis per internuntios dæmones dii nosse utiliter possunt, quando illa nesciunt, quæ in honorem deorum bonorum religione bonorum hominum contra libidinem malorum dæmonum decernuntur? Si vero tertium elegerint, et non solum sententiam Platonis deorum injurias prohibentem, sed etiam dæmonum nequitiam deorum injuriis exultantem, per eosdem dæmones nuntios diis innotuisse responderint; hoc nuntiare est, an insultare? Et dii utrumque sic audiunt, sic utrumque cognoscunt, ut non solum malignos dæmones deorum dignitati et Platonis religioni contraria cupientes atque facientes a suo accessu non arceant, verum etiam per illos malos propinquos Platoni bono longinquo dona transmittant. Sic enim eos elementorum quasi catenata series colligavit, ut illis a quibus criminantur, conjungi possint; huic a quo defenduntur, non possint: utrumque scientes, sed aeris et terræ pondera transmutare non valentes. Jam quod reliquum est, si quartum elegerint, pejus est ceteris. Quis enim ferat, si poetarum de diis immortalibus criminosa figmenta et theatrorum indigna ludibria, suamque in his omnibus ardentissimam cupiditatem et suavissimam voluptatem diis dæmones nuntiaverunt, et, quod

démons la dissimulent aux dieux ! et c'est par de tels médiateurs que les dieux bons sont forcés de connaître les plus criminels désordres, les désordres de ces médiateurs mêmes qui les difament ; et, d'autre part, le bien que font les philosophes, ce bien qui les honore, il ne leur est pas permis de le connaître.

XXII. Or, comme il est impossible de s'arrêter à aucune de ces suppositions sans concevoir des dieux une indigne opinion, il faut nécessairement refuser toute créance aux allégations d'Apulée et des philosophes qui partagent ses sentiments sur l'intercession des démons, sur cet échange de suppliques et de grâces dont ils sont les médiateurs. Loin de là, ce sont des esprits pervers, possédés du besoin de nuire, à jamais détournés de la justice, gonflés d'orgueil, dévorés de jalousie, subtils artisans de ruses. Ils habitent l'air, il est vrai ; mais c'est un châtiment de leur inexpiable prévarication, que, précipités des hautes régions du ciel, ils demeurent confinés dans cet élément, comme dans une prison analogue à leur nature. Est-ce à dire que, parce que l'espace de l'air s'étend au-dessus de la terre et des eaux, ils ont sur les hommes la supériorité morale ? Non. Les hommes l'emportent infiniment sur eux ; et ce n'est pas ce corps terrestre qui fait leur excellence, mais l'assistance du vrai Dieu, propice à la piété de leur cœur. Sans doute, il est des hommes indignes de participer à la vraie religion, qui, réduits

Plato philosophica gravitate de optima republica hæc omnia censuit removenda, tacuerunt ; ut jam dii boni per tales nuntios nosse cogantur mala pessimorum, nec aliena, sed eorumdem nuntiorum, atque his contraria non sinantur nosse bona philosophorum, cum illa sint in injuriam, ista in honorem ipsorum deorum ?

XXII. Quia igitur nihil istorum quatuor eligendum est, ne in quolibet eorum de diis tam male sentiatur ; restat ut nullo modo credendum sit, quod Apuleius persuadere nititur, et quicumque alii sunt ejusdem sententiæ philosophi, ita esse medios dæmones inter deos et homines tanquam internuntios et interpretes, qui hinc ferant petitiones nostras, inde referant deorum suppetias : sed esse spiritus nocendi cupidissimos, a justitia penitus alienos, superbia tumidos, invidentia lividos, fallacia callidos, qui in hoc quidem aere habitant, quia de cœli superioris sublimitate dejecti, merito irregressibilis transgressionis in hoc sibi congruo velut carcere prædamnati sunt ; nec tamen quia supra terras et aquas aeri locus est, ideo et ipsi sunt meritis superiores hominibus, qui eos non terreno corpore, sed electo in auxilium Deo vero, pia mente facillime superant. Sed multis plane participatione veræ religionis indignis, tanquam captis subditisque dominantur : quorum maximæ parti mirabilibus

à une honteuse servitude, tendent les mains aux fers des démons; et la plupart, sur la foi de miracles trompeurs et de prédictions mensongères, croient à leur divinité. — Cependant, ne pouvant triompher de l'incrédulité réfléchie de quelques-uns, vivement frappés de leur dépravation, ils ont voulu passer du moins pour médiateurs entre les désirs de la terre et les faveurs du ciel. Mais ces incrédules, convaincus de la bonté des dieux et de la malignité des démons, n'ont pas cru devoir déférer à ceux-ci les honneurs divins, ni osé toutefois les en déclarer indignes, de crainte surtout d'irriter les peuples asservis à leur culte par une superstition invétérée.

XXIII. L'Hermès Égyptien surnommé Trismégiste en a différemment pensé et différemment écrit. Apulée, il est vrai, ne les reconnaît pas comme dieux, mais, en admettant leur médiation entre les hommes et les dieux, médiation qui les rend nécessaires aux hommes, il ne sépare point leur culte de celui des dieux. L'Égyptien admet deux espèces de dieux : le Dieu souverain a fait les uns, l'homme a fait les autres. A s'en tenir à ce simple énoncé, on peut croire qu'il s'agit des idoles, ouvrages de l'homme. Mais Trismégiste assure que ces idoles visibles et tangibles sont comme les corps des dieux, et qu'intérieurement des esprits appelés y résident avec la puissance de nuire ou de contribuer à l'accomplissement des désirs de ceux qui leur ren-

et fallacibus signis sive factorum, sive prædictorum, deos se esse persuaserunt. Quibusdam vero vitia eorum aliquanto attentius et diligentius intuentibus, non potuerunt persuadere quod dii sint, atque inter deos et homines internuntios ac beneficiorum impetratores se esse finxerunt : si tamen non istum saltem honorem homines eis deferendum putarunt, qui illos nec deos esse credebant, quia malos videbant ; deos autem omnes bonos volebant, nec audebant tamen omnino indignos dicere honore divino ; maxime ne offenderent populos, a quibus eis cernebant inveterata superstitione per tot sacra et templa servi.

XXIII. Nam diversa de illis Hermes Ægyptius, quem Trismegistum vocant, sensit et scripsit. Apuleius enim deos quidem illos negat : sed cum dicit ita inter homines deosque quadam medietate versari, ut hominibus apud ipsos deos necessarij videantur, cultum eorum a superiorum deorum religione non separat. Ille autem Ægyptius alios deos esse dicit a summo Deo factos, alios ab hominibus. Hoc qui audit, sicut a me positum est, putat dici de simulacris, quia opera sunt manuum hominum : at ille visibilia et contrectabilia simulacra, velut corpora deorum esse asserit ; inesse autem his quosdam spiritus invitatos, qui valeant aliquid, sive ad nocendum, sive ad desideria eorum nonnulla

dent les honneurs divins. Ainsi, unir par un art mystérieux ces esprits invisibles à une matière visible et corporelle, et de cette matière tirer, pour ainsi dire, des corps animés, des idoles dédiées et soumises à des esprits, c'est, suivant Trismégiste, faire des dieux : grand et admirable pouvoir que les hommes ont reçu ! Mais je veux citer ici ses propres paroles telles qu'elles sont traduites en notre langue. « Puisque nous traitons, dit-il, des liens de société et d'alliance formés entre les hommes et les dieux, apprends à connaître, ô Esculape, les privilèges et le pouvoir de l'homme. Comme le Seigneur et le Père, Dieu en un mot, est l'auteur des dieux célestes, l'homme est l'auteur de ces dieux qui résident dans les temples et se plaisent au voisinage des mortels. » — « Ainsi, ajoute-t-il, l'humanité, fidèle au souvenir de sa nature et de son origine, persévère dans cette imitation de la divinité. Le Père et le Seigneur a fait à sa ressemblance les dieux éternels, et l'humanité a fait ses dieux à la ressemblance de l'homme. » Ici Esculape, son principal interlocuteur, lui répond : « N'est-ce pas des statues que tu parles, ô Trismégiste ? » — « Oui, Esculape, quelle que soit ta défiance, ne les vois-tu pas, ces statues, animées de sens et d'esprit, opérant tant de prodiges ; ces statues qui ont la science de l'avenir, et l'annoncent par les sortilèges, les devins, les songes ; qui frap-

complenda, a quibus eis divini honores et cultus obsequia deferuntur. Hos ergo spiritus invisibiles per artem quamdam visibilibus rebus corporalis materiæ copulare, ut sint quasi animata corpora, illis spiritibus dicata et subdita simulacra, hoc esse dicit deos facere, eamque magnam et mirabilem deos faciendi accepisse homines potestatem. Hujus Ægyptii verba, sicut in nostram linguam interpretata sunt, ponam. *Et quoniam de cognatione, inquit, et consortio hominum deorumque nobis indicitur sermo, potestatem hominis, o Asclepi, vimque cognosce. Dominus, inquit, et Pater, vel quod est summum, Deus, ut effector est deorum cælestium, ita homo fictor est deorum qui in templis sunt humana proximitate contenti. Et paulo post : Ita humanitas, inquit, semper memor naturæ et originis suæ in illa divinitatis imitatione perseverat ; ut sicuti Pater ac Dominus, ut sui similes essent, deos fecit æternos, ita humanitas deos suos ex sui vultus similitudine figuraret. Hic cum Asclepius, ad quem maxime loquebatur, ei respondisset atque dixisset, Statuas dicis, o Trismegiste : tum ille, Statuas, inquit, o Asclepi, videsne quatenus tu ipse diffidas ? statuas animatas sensu et spiritu plenas, tantaque facientes et talia ; statuas futurorum præscias, eaque sorte, vate, somniis, multisque aliis rebus prædicentes ; imbecillitates hominibus facien-*

pent les hommes d'infirmités et qui les guérissent; qui répandent dans leur cœur, suivant leurs mérites, la joie ou la tristesse? Ignorest-tu donc, ô Esculape, que l'Égypte est l'image du ciel, ou plutôt qu'elle est le miroir de toutes les évolutions célestes! oui, disons-le, notre patrie est en vérité le temple de l'univers. Et cependant, comme il appartient au sage de tout prévoir, il est une chose qu'il ne nous est pas permis d'ignorer. Un temps viendra où l'on reconnaîtra que vainement les Égyptiens ont honoré la divinité d'un culte fidèle; leurs plus saintes cérémonies tomberont dans l'abjection et dans l'oubli. » Hermès s'arrête longtemps sur ce sujet, et il semble prédire ce temps où la religion chrétienne, puisant dans sa vérité et sa sainteté cette liberté puissante qui ruine les mensonges de l'idolâtrie, pour arracher l'homme par la grâce du Sauveur véritable, à la domination de ces dieux, ouvrage de l'homme, et pour le rendre à Dieu, dont l'homme est l'ouvrage. Mais, dans ces prédictions, Hermès parle en homme séduit par les prestiges des démons, il ne prononce pas clairement le nom des chrétiens. Et, comme s'il voyait tomber ces institutions dont le respect, suivant lui, conservait en Égypte la ressemblance de l'homme avec les dieux, cette intuition d'un avenir qu'il déplore donne à ses paroles un accent de tristesse profonde. Car il était de ceux dont l'Apôtre parle ainsi : « Ils ont connu Dieu, sans le glorifier comme Dieu, sans

tes, easque curantes, tristitiam lætitiãque pro meritis. An ignores, o Asclepi, quod Ægyptus imago sit cæli; aut, quod est verius, translatio aut descensio omnium quæ gubernantur atque exercentur in cælo; ac si dicendum est, verius terra nostra mundi totius est templum? Et tamen, quoniam præscire cuncta prudentem decet, istud vos ignorare fas non est: Futurum tempus est, quo appareat Ægyptios incassum pia mente divinitatem sedula religione servasse et omnis eorum sancta veneratio in irritum casura frustrabitur.

Deinde multis verbis Hermes hunc locum exsequitur, in quo videtur hoc tempus prædicere, quo christiana religio, quanto est veracior atque sanctor, tanto vehementius et liberius cuncta fallacia figmenta subvertit; ut gratia verissimi Salvatoris liberet hominem ab eis diis quos facit homo, et ei Deo subdat a quo factus est homo. Sed Hermes, cum ista prædicat, velut amicus eisdem ludificationibus dæmonum loquitur, nec christianum nomen evidenter exprimit; sed tanquam ea tollerentur atque delerentur, quorum observatione cælestis similitudo custodiretur in Ægypto, ita hæc futura deplorans, luctuosa quodammodo prædicatione testatur. Erat enim de his, de quibus dicit Apostolus, quod *cognoscentes*

lui rendre grâces; ils se sont dissipés dans le néant de leurs pensées; et leur cœur en délire s'est rempli de ténèbres. Se proclamant sages, ils sont devenus fous. Et cette gloire due au Dieu incorruptible, ils l'ont prostituée à l'image de l'homme corruptible, etc. » Car Trismégiste, parlant du seul vrai Dieu créateur du monde, tient un langage conforme à la vérité. Et je ne sais par quel obscurcissement du cœur il veut que les hommes demeurent toujours soumis à ces dieux, qui, de son aveu, sont leur ouvrage, et déplore leur ruine dans l'avenir; comme s'il était rien de plus malheureux qu'un homme esclave de ses propres œuvres. Que dis-je? en adorant ces dieux, dont il est l'auteur, il lui est plus facile de cesser d'être homme, qu'à ces idoles de devenir dieux au sortir des mains de l'homme. Oui, l'homme déchu de la gloire et de l'intelligence descendra au niveau des brutes avant que l'ouvrage de l'homme s'élève au-dessus de l'ouvrage de Dieu, fait à la ressemblance de Dieu, au-dessus de l'homme. Et c'est justement que l'homme est abandonné de son auteur quand il s'abandonne lui-même à son œuvre.

Ainsi, lorsque l'Hermès Égyptien déplorait dans l'avenir la ruine de tant de vanités, d'impostures et de sacrilèges, il n'y avait pas moins d'impudence dans sa douleur que de témérité dans sa science; car le Saint-Esprit ne lui avait pas révélé ces choses,

Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipientium eorum: dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt; et immutaverunt gloriam incorrupti Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis: et cetera, quæ commemorare longum est. Multa quippe talia dicit de uno vero Deo fabricatore mundi, qualia veritas habet: et nescio quomodo illa obscuratiene cordis ad ista delabitur, ut diis quos confitetur ab hominibus fieri, semper velit homines subdi, et hæc futuro tempore plangat auferri. Quasi quidquam sit infelicius homine, cui sua figmenta dominantur: cum sit facilius, ut tanquam deos colendo, quos fecit, nec ipse sit homo, quam ut per ejus cultum dii possint esse, quos fecit homo. Citius enim fit ut homo in honore positus pecoribus non intelligens comparetur, quam ut operi Dei ad ejus imaginem facto, id est ipsi homini, opus hominis præferatur. Quapropter merito homo deficit ab illo, qui eum fecit, cum sibi præcicit ipse quod fecit.

Hæc vana, deceptoria, perniciosa, sacrilega Hermes Ægyptius, quia tempus quo auferrentur venturum sciebat, dolebat: sed tam impudenter dolebat, quam imprudenter sciebat. Non enim hæc ei revelaverat Spiritus sanctus, sicut prophetis sanctis, qui hæc prævidentes cum exsulta-

comme aux saints prophètes, qui, voyant les événements futurs, s'écriaient avec allégresse : « Si l'homme se fait des dieux, ces dieux ne le sont donc pas ? » et ailleurs : « Le jour viendra, dit le Seigneur, où j'exterminerai les noms des idoles de la face de la terre, et la mémoire même en périra. » Quant à l'Égypte en particulier, voici la prédiction du saint prophète Isaïe : « Les idoles d'Égypte tomberont devant lui. Elles sentiront en elles-mêmes leur cœur vaincu. » De ces hommes inspirés étaient ceux qui, certains de ce qui devait s'accomplir, se réjouirent de son accomplissement : Anne et Siméon, qui connurent Jésus-Christ dès sa naissance ; Élisabeth, qui le connut en esprit dès sa conception ; Pierre, qui, illuminé par le Père, s'écrie : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » Mais les esprits qui révélaient à l'Égyptien l'époque de leur disgrâce étaient ces mêmes esprits qui, tremblant, disaient à Notre-Seigneur pendant sa vie mortelle : « Pourquoi est-tu venu nous perdre avant le temps ? » soit que leur parût soudain cet événement qu'ils attendaient, mais plus tard ; soit que leur perte fût pour eux d'être connus, et dès là méprisés des hommes. Et cela arrivait avant le temps, c'est-à-dire avant le jour du jugement, où ils seront livrés à la damnation éternelle, avec tous les hommes qui se laissent engager dans leur société. Tel est l'enseignement d'une religion qui ne peut ni tromper, ni être trompée, bien différente de ce prétendu sage qui, flottant à tout vent de doctrine

tione dicebant : *Si faciet homo deos, et ecce ipsi non sunt dii. Et alio loco : Erit in illo die, dicit Dominus, exterminabo nomina simulariorum a terra, et non jam erit eorum memoria.* Proprie vero de Ægypto, quod ad hanc rem attinet, ita sanctus Isaias prophetat : *Et movebuntur manufacta Ægypti a facie ejus, et cor eorum vincetur in eis* : et cetera hujusmodi. Ex quo genere et illi erant, qui venturum quod sciebant, venisse gaudebant : qualis Simeon, qualis Anna, qui mox natum Jesum ; qualis Elisabeth, quæ etiam conceptum in Spiritu agnovit ; qualis Petrus, revelante Patre dicens, *Tu es Christus Filius Dei vivi.* Huic autem Ægyptio illi spiritus indicaverant futura tempora perditionis suæ, qui etiam præsentem in carne Domino trementes dixerunt, *Quid venisti ante tempus perdere nos ?* sive quia subitum illis fuit, quod futurum quidem, sed tardius opinabantur ; sive quia perditionem suam hanc ipsam dicebant, qua fiebat ut cogniti spernerentur. Et hoc erat *ante tempus*, id est ante tempus judicii, quo æterna damnatione puniendi sunt cum omnibus etiam hominibus, qui eorum societate detinentur : sicut religio loquitur, quæ nec fallit, nec fallitur ; non sicut iste quasi omni vento doctrinæ hinc atque inde perflatus, et falsis vera per-

et mêlant le mensonge à la vérité, déplore la ruine future d'une religion qu'il confesse bientôt n'être qu'une erreur.

XXIV. Après un longue digression, il revient à ce qu'il a dit des dieux faits par les hommes, et voici comment il s'exprime : « Assez de paroles sur ce sujet. Revenons à l'homme et à la raison, don divin qui assure à l'homme le nom d'animal raisonnable. En effet, quoi qu'on publie à sa gloire, c'est une merveille au-dessus de toute merveille et de toute admiration, qu'il ait pu inventer et créer une divinité. L'incrédulité de nos ancêtres s'égarait en de profondes erreurs sur l'existence et la condition des dieux, délaissant le culte et les honneurs du Dieu véritable; c'est ainsi qu'ils ont trouvé l'art de se faire des dieux. Et, pour vivifier leur invention, ils proposèrent aux puissances naturelles une alliance convenable : l'union fut conclue. Impuissants à créer des âmes, ils ont évoqué celles des démons ou des anges pour les introduire dans les saintes images, dans les divins mystères, et communiquer aux idoles la faculté de bien faire ou de nuire. » Je ne sais si les démons eux-mêmes conjurés en confesseraient autant que cet homme : « L'incrédulité de nos ancêtres s'égarait en de profondes erreurs sur l'existence et la condition des dieux, délaissant le culte et les honneurs du Dieu véritable; c'est ainsi qu'ils ont trouvé l'art de se faire des dieux. » Eh quoi! il ne dit pas simplement que l'erreur les

miscens, dolet quasi perituram religionem quam postea confitetur, errorem.

XXIV. Post multa enim ad hoc ipsum redit, ut iterum dicat de diis quos homines fecerunt, ita loquens : *Sed jam de talibus sint satis dicta talia. Iterum, inquit, ad hominem rationemque redeamus, ex quo divino dono homo animal dictum est rationale. Minus enim miranda, etsi miranda sunt quæ de homine dicta sunt. Omnium enim mirabilium vicit admirationem, quod homo divinam potuit invenire naturam, eamque efficere. Quoniam ergo proavi nostri multum errabant circa deorum rationem increduli, et non animadvertentes ad cultum religionemque divinam, invenerunt artem qua efficerent deos. Cui inventæ adjunxerunt virtutem de mundi natura convenientem; eamque miscentes, quoniam animas facere non poterant, evocantes animas dæmonum vel angelorum, eas indiderunt imaginibus sanctis divinisque mysteriis, per quas idola et bene faciendi, et male, vires habere potuissent. Nescio utrum sic confiterentur ipsi dæmones adjurati, quomodo iste confessus est. Quoniam, inquit, proavi nostri multum errabant circa deorum rationem increduli, et non animadvertentes ad cultum religionemque divinam, invene-*

conduit à inventer des dieux; il ne se contente point de parler d'ERREUR, il ajoute ERREUR PROFONDE! Cette erreur, et cette incrédulité, et cette indifférence religieuse, voilà donc les inventeurs de cet art qui fait des dieux! Et c'est cet art funeste qui doit son origine à l'erreur, à l'incrédulité, à l'indifférence, dont le sage Hermès déplore la ruine au temps marqué, comme s'il s'agissait d'une religion divine. En vérité, n'est-ce pas la puissante volonté de Dieu qui le contraint à dévoiler l'antique erreur de ses pères; et la violence de l'enfer, à gémir sur les supplices futurs des démons? Car enfin, si l'erreur, l'incrédulité, l'éloignement de l'âme humaine pour le culte et la religion sainte ont inventé l'art de se faire des dieux, faut-il s'étonner que toutes les œuvres de cet art détestable, accomplies en haine de la religion divine, soient abolies par la religion divine, puisque c'est la vérité qui reprend l'erreur, la foi qui confond l'incrédulité, l'amour qui guérit de la haine? Si Hermès, en publiant l'invention des ancêtres, en eût laissé les causes ignorées, guidés par le simple instinct de la justice et de la piété, c'était à nous de comprendre que, sans un immense éloignement de la vérité, jamais l'homme n'eût imaginé de se faire des dieux; jamais, s'il eût conservé de Dieu une idée digne de Dieu; jamais, s'il n'eût abjuré sa religion et son culte. Et toutefois, si nous eussions, nous,

runt artem qua efficerent deos. Numquidnam saltem mediocriter eos dixit errasse, ut hanc artem invenirent faciendi deos; aut contentus fuit dicere, Errabant, nisi adderet et diceret, Multum errabant? Iste ergo multus error et incredulitas non animadvertentium ad cultum religionemque divinam, invenit artem qua efficeret deos. Et tamen quod multus error et incredulitas et a cultu ac religione divina aversio animi invenit, ut homo arte faceret deos, hoc dolet vir sapiens tanquam religionem divinam venturo certo tempore auferri. Vide si non et vi divina majorum suorum errorem præteritum prodere, et vi diabolica pœnam dæmonum futuram dolere compellitur. Si enim proavi eorum multum errando circa deorum rationem incredulitate et aversione animi a cultu ac religione divina invenerunt artem qua deos efficerent; quid mirum, si hæc ars detestanda quidquid fecit aversa a religione divina, auferatur religione divina, cum veritas emendat errorem, fides redarguit incredulitatem, conversio corrigit aversionem?

Si enim tacitis causis dixisset, proavos suos invenisse artem qua deos facerent; nostrum fuit utique, si quid rectum piûmque saperemus, attendere et videre nequaquam illos ad hanc artem perventuros fuisse, qua homo deos facit, si a veritate non aberrarent, si ea quæ Deo digna sunt crederent, si animum adverterent ad cultum religionemque divinam. Et

attribué cet art à l'erreur profonde, à la haine incrédule, à tous les égarements de l'âme infidèle, l'impudence des adversaires de la vérité serait moins insupportable. Mais, quand celui qui surtout admire en l'homme cette puissance de se faire des dieux, et ne voit qu'avec douleur approcher le temps où les lois mêmes détruiront ces sacrilèges créations de l'homme; quand celui-là, dis-je, en confesse hautement la triste et coupable origine, nous, que devons-nous dire, ou plutôt que devons-nous faire, sinon rendre les plus ferventes actions de grâces au Seigneur notre Dieu, qui abolit ce culte impie par des causes contraires à celles de son institution? car la vérité ruine ce que l'erreur a établi; la foi détruit les œuvres de l'incrédulité; et le retour au Dieu saint, au Dieu de vérité, anéantit tout ce culte fondé sur l'éloignement et la haine de la vraie religion. Et cela est arrivé, non dans la seule Égypte, unique objet de la plainte que l'esprit des démons inspirait à Hermès, mais par toute la terre, qui, selon les prédictions de l'Écriture vraiment sainte et vraiment prophétique, s'écrie : « Chantez un nouveau cantique au Seigneur. Terre, chante de toutes parts des hymnes à sa gloire. » Aussi tel est le titre de ce psaume : « Quand la maison s'édifiait après la captivité. » Oui, elle s'édifie sur toute la terre, la maison du Seigneur, la cité de Dieu, la sainte Église, après cette captivité où

tamen si causas artis hujus nos diceremus multum errorem hominum et incredulitatem et animi errantis atque infidelis, a divina religione aversionem, utcumque ferenda esset impudentia resistentium veritati : cum vero idem ipse, qui potestatem hujus artis super omnia cetera miratur in homine, qua illi deos facere concessum est, et dolet venturum esse tempus, quo hæc omnia deorum figmenta ab hominibus instituta, etiam legibus jubeantur auferri; confitetur tamen atque exprimit causas, quare ad ista perventum sit, dicens proavos suos multo errore et incredulitate, et animum non advertendo ad cultum religionemque divinam invenisse hanc artem qua facerent deos : nos quid oportet dicere vel potius quid agere, nisi quantas possumus gratias Domino Deo nostro, qui hæc contrariis causis, quam instituta sunt, abstulit? Nam quod instituit multitudo erroris, abstulit via veritatis; quod instituit incredulitas, abstulit fides; quod instituit a cultu divinæ religionis aversio, abstulit ad unum verum Deum sanctumque conversio : nec in sola Ægypto, quam solam in isto plangit dæmonum spiritus, sed in omni terra quæ cantat Domino canticum novum; sicut vere sacræ et vere propheticæ Litteræ prænuntiaverunt, ubi scriptum est, *Cantate Domino canticum novum; cantate Domino, omnis terra.* Titulus quippe psalmi hujus est, *Quando domus ædificabatur post captivitatem.* Ædificatur enim domus Domino

gémissaient, esclaves des démons, ces hommes affranchis par la foi, et devenus aujourd'hui les pierres vivantes du divin édifice. Car, pour être l'auteur de ces dieux, l'homme n'en était pas moins possédé par son ouvrage. En les adorant, il entrait dans la société, non de stupides idoles, mais de perfides démons. Que sont, en effet, les idoles, sinon des objets qui, suivant la parole de l'Écriture, « ont des yeux, et ne voient point; » qui sont enfin ce que peuvent être de vains chefs-d'œuvre, dépourvus de sentiment et de vie? Mais les esprits immondes, liés à ces statues par un art néfaste, engageant dans leur société les âmes de leurs adorateurs, les avaient réduites à une misérable servitude. Aussi l'Apôtre dit-il : « Nous savons qu'une idole n'est rien; et quand les païens sacrifient, c'est aux démons et non à Dieu qu'ils sacrifient. Or je ne veux pas que vous entriez dans la société des démons. » C'est donc après cette captivité, où la malice de l'enfer tenait l'homme enchaîné, que la maison de Dieu s'élève sur toute la terre; et, de là, le titre du psaume où il est dit : « Chantez un nouveau cantique au Seigneur. Terre, chante de toutes parts des hymnes à sa gloire. Chantez à la gloire du Seigneur, et bénissez son nom. Annoncez de jour en jour le salut qu'il nous envoie. Publiez sa gloire chez toutes les nations, et ses merveilles chez tous les peuples. Car le Seigneur est grand, infiniment digne de louanges et terrible par-

Civitas Dei, quæ est sancta Ecclesia, in omni terra, post eam captivitatem, qua illos homines, de quibus credentibus in Deum tanquam lapidibus vivis domus ædificatur, captos dæmonia possidebant. Neque enim quia homo deos faciebat, ideo non ab eis possidebatur ipse qui fecerat, quando in eorum societatem colendo traducebatur : societatem dico, non idolorum stidorum, sed versutorum dæmoniorum. Nam quid sunt idola, nisi quod eadem Scriptura dicit, *Oculos habent, et non vident* : et quidquid tale de materiis licet affabre effigiatis, tamen vita sensuque carentibus, dicendum fuit? Sed immundi spiritus eisdem simulacris arte illa nefaria colligati, cultorum suorum animas in suam societatem redigendo miserabiliter captivaverant. Unde dicit Apostolus : *Scimus quia nihil est idolum; sed quæ immolant Gentes, dæmoniis immolant, et non Deo : nolo vos socios fieri dæmoniorum*. Post hanc ergo captivitatem, qua homines a malignis dæmonibus tenebantur, Dei domus ædificatur in omni terra : unde titulum ille psalmus accepit, ubi dicitur, *Cantate Domino canticum novum; cantate Domino, omnis terra. Cantate Domino, et benedicite nomen ejus; bene nuntiate diem ex die salutare ejus. Annuntiate in gentibus gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus. Quoniam magnus Dominus, et laudabilis*

dessus tous les dieux. Ces dieux étrangers ne sont que des démons; c'est le Seigneur qui a fait les cieux. » Celui qui prévoyait avec douleur la venue des temps où le culte des idoles serait aboli, où les démons seraient déchus de leur empire sur leurs adorateurs, souhaitait donc, sous l'inspiration du malin esprit, la durée éternelle de cette captivité, qui dut cesser, dit le Psalmiste, pour qu'une maison fût édifiée sur toute la terre. Voilà ce qu'Hermès annonçait en gémissant; voilà ce que le prophète annonçait avec joie; et comme l'Esprit, qui publiait ces événements futurs par la voix des prophètes, triomphe toujours, Hermès lui-même est miraculeusement réduit à avouer que ces institutions, dont la ruine à venir afflige son âme, n'ont pour auteurs ni la raison, ni la foi, ni la piété; mais l'erreur, mais l'incrédulité, mais l'éloignement et la haine de la religion véritable. Et, lorsqu'Hermès attribue ces idoles, qu'il appelle dieux, à des hommes auxquels nous ne devons pas ressembler, bon gré mal gré, il prouve qu'il ne faut point adorer ses idoles si l'on ne ressemble aux malheureux qui les ont faites. Il en interdit donc le culte aux âmes sages, fidèles, religieuses; et démontre encore que ces artisans de divinités se sont soumis à adorer comme dieux ceux qui n'étaient pas dieux; car c'est une vérité que cette parole du Prophète : « L'homme se fait des dieux! Ces dieux ne le sont donc pas? » Toutefois, en appelant dieux ces impures images, ouvrage de mains impures, ces dé-

nimis, terribilis est super omnes deos. Quia omnes dii Gentium dæmonia, Dominus autem cælos fecit.

Qui ergo doluit venturum fuisse tempus, quo auferretur cultus idolorum, et in eos qui colerent dominatio dæmoniorum, malo spiritû instigatus semper volebat istam captivitatem manere, qua transacta Psalmus canit ædificari domum in omni terra. Prænuntiabat illa Hermes dolendo; prænuntiabat hæc Propheta gaudendo. Et quia Spiritus victor est, qui hæc per sanctos Prophetas canebat; etiam Hermes ipse ea quæ nolebat et dolebat auferri, non a prudentibus et fidelibus et religiosis, sed ab errantibus et incredulis et a cultu divinæ religionis aversis esse instituta, miris modis coactus est confiteri. Qui quamvis eos appellet deos, tamen cum dicit a talibus hominibus factos, quales esse utique non debemus, velit nolit, ostendit colendos non esse ab eis qui tales non sunt, quales fuerunt a quibus facti sunt; hoc est a prudentibus, fidelibus, religiosis: simul etiam demonstrans, ipsos homines, qui eos fecerunt, sibimet importasse, ut eos haberent deos qui dii non erant. Verum est quippe illud propheticum, *Si faciet homo deos, et ecce ipsi non sunt dii.* Deos ergo tales, talium deos, arte factos a talibus, cum appellasset

mons, qu'un art mystérieux enchaîne par les liens de leurs passions à leur effigie matérielle; Hermès n'adopte pas, comme Apulée le platonicien, cette inconvenante et absurbe opinion, qu'ils servent d'interprètes et de médiateurs entre les dieux et les hommes, créatures d'un seul Dieu; portant aux dieux les prières des hommes, rapportant aux hommes les faveurs des dieux; car il est trop insensé de croire que les dieux faits par l'homme ont auprès des dieux que Dieu a faits plus de crédit que l'homme même fait par Dieu. Le démon, que l'art d'un impie unit à une statue, devient Dieu pour cet homme, et non pour tout homme. Quel est donc ce dieu que l'homme ne saurait faire, s'il n'était aveugle, incrédule et détourné du vrai Dieu? Or, si les démons, qu'on adore dans les temples, liés à ces statues par des hommes qui ne doivent ce pouvoir de faire des dieux qu'à leur impiété, qu'à leur éloignement de la vraie religion; si les démons n'interviennent point comme médiateurs entre les dieux et les hommes, parce que leur dépravation les rend indignes de ce ministère, parce que les hommes, quelle que soit leur dégradation, valent encore mieux que ces dieux, leur ouvrage; il suit que toute leur puissance n'est qu'une puissance de démons, ennemis redoutables, amis plus funestes encore dont l'amitié n'est que perfidie. Et cette puis-

Hermes; id est, idolis dæmones, per artem nescio quam, cupiditatum suarum vinculis illigatos, cum appellaret factos ab hominibus deos, non tamen eis dedit, quod plonicus Apuleius (unde satis jam diximus, et quam sit inconveniens absurdumque monstravimus), ut ipsi essent interpretes et intercessores inter deos quos fecit Deus, et homines quos idem fecit Deus; hinc afferentes vota, inde munera referentes. Nimis enim stultum est credere, deos quos fecerunt homines, plus valere apud deos quos fecit Deus, quam valent ipsi homines, quos idem ipse fecit Deus. Dæmon quippe simulacro arte impia colligatus ab homine, factus est Deus; sed tali homini, non omni homini. Qualis est ergo iste deus, quem non faceret homo nisi errans et incredulus et aversus a vero Deo? Porro si dæmones qui coluntur in templis, per artem nescio quam imaginibus inditi, hoc est visibilibus simulacris, ab eis hominibus qui hac arte fecerunt deos, cum aberrarent aversique essent a cultu et religione divina, non sunt internuntii nec interpretes inter homines et deos, et propter suos pessimos ac turpissimos mores, et quod homines, quamvis errantes et increduli et aversi a cultu ac religione divina, tamen eis sine dubio meliores sunt, quos deos ipse arte fecerunt: restat ut quod possunt, tanquam dæmones possint, vel quasi beneficia præstando magis nocentes, quia magis decipientes; vel aperte malefaciendo. Nec tamen

sance, malfaisante ou favorable, ils ne l'exercent jamais que par une permission de la justice de Dieu, profonde et impénétrable, et non comme médiateurs entre les hommes et les dieux, tenant de l'amitié des dieux ce pouvoir sur les hommes. Car peuvent-ils être amis de ces dieux bons, que nous appelons, nous, les saints anges, créatures raisonnables, habitantes des célestes demeures : Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, dont ils sont éloignés par la disposition de leur âme de toute la distance qui sépare le vice de la vertu, et la malignité de l'innocence ?

XXV. Ce n'est donc point par la méditation des démons que nous devons aspirer à la bienveillance, à la protection des dieux ou plutôt des saints anges, mais par la conformité d'une volonté pure ; c'est par cette conformité de volonté que nous sommes avec eux, que nous vivons avec eux, qu'avec eux nous adorons le Dieu qu'ils adorent, quoique nous ne puissions les voir de l'œil de la chair ; et ce qui nous éloigne d'eux n'est pas l'étendue : c'est la différence de volonté, c'est notre fragilité, c'est notre misère qui met entre eux et nous une distance morale. Ce n'est point la captivité de notre corps dans les liens de la chair et de l'habitation terrestre ; c'est le goût de notre cœur pour les impuretés de la terre qui s'oppose à cette heureuse union. Mais, quand la guérison intérieure nous a rendus tels qu'ils sont eux-mêmes, notre foi nous approche d'eux, si nous croyons,

quodlibet horum, nisi quando et quantum permittuntur alta et secreta Dei providentia : non autem tanquam medii inter homines et deos per amicitiam deorum multum apud homines valeant. Hi enim diis bonis, quos sanctos angelos nos vocamus rationalesque creaturas sanctæ cœlestis habitationis, sive Sedes, sive Dominaciones, sive Principatus, sive Potestates, amici esse omnino non possunt ; a quibus tam longe absunt animi affectione, quam longe absunt a virtutibus vitia, et a bonitate malitia.

XXV. Nullo modo igitur per dæmonum quasi medietatem ambiendum est ad benevolentiam seu beneficentiam deorum, vel potius bonorum angelorum ; sed per bonæ voluntatis similitudinem, qua cum illis sumus, et cum illis vivimus, et cum illis Deum quem colunt colimus, etsi eos carnalibus oculis videre non possumus : in quantum autem dissimilitudine voluntatis et fragilitate infirmitatis miseri sumus, in tantum ab eis longe sumus vitæ merito, non corporis loco. Non enim quia in terra conditione carnis habitamus, sed si immunditia cordis terrena sapimus, non eis jungimur. Cum vero sanamur, ut quales ipsi sunt, simus ; fide

sous leurs auspices, que celui qui fait leur bonheur nous admettra un jour au partage de cette félicité.

XXVI. Lorsqu'il prévoit avec douleur qu'un temps viendra où disparaîtront de l'Égypte ces institutions qu'il attribue lui-même à l'erreur, à l'incrédulité, à la haine de la religion divine, ce sage égyptien laisse échapper ces paroles remarquables : « Alors, dit-il, cette terre vénérable, consacrée par ces temples et ces autels sans nombre, sera couverte de morts et de tombeaux ; » comme si, les idoles restant debout, l'homme dût cesser de mourir, ou qu'il fallût donner aux morts un autre asile que la terre ; comme si la révolution des jours et des siècles, en multipliant les funérailles, ne dût pas multiplier les tombeaux. Or, voici la cause de sa douleur : c'est qu'aux temples allaient succéder les mémoires de nos martyrs. Mais ceux qui liront ces pages avec un esprit de haine et d'impiété ne vont-ils pas s'imaginer que les païens adoraient des dieux dans leurs temples, et que nous adorons des morts dans leurs tombeaux ! La cécité de ces impies est, en effet, si profonde qu'ils heurtent, pour ainsi dire, contre les montagnes, et refusent de voir ce qui leur crève les yeux. Ils ne songent pas que, de tous les dieux des lettres païennes, on n'en saurait à peine trouver un seul qui n'ait été homme ; et on ne laisse pas de leur rendre à tous les honneurs divins, comme s'ils n'eussent jamais eu rien de l'humanité. Varron, soit dit en passant, ne remarque-

interim illis propinquamus, si ab illo nos fieri beatos, a quo et ipsi facti sunt, etiam ipsis faventibus credimus.

XXVI. Sane advertendum est quomodo iste Ægyptius, cum doleret tempus esse venturum, quo illa auferrentur ex Ægypto, quæ fatetur a multum errantibus et incredulis, et a cultu divinæ religionis aversis esse instituta, ait inter cetera : *Tunc terra ista sanctissima sedes delubrorum atque templorum, sepulcrorum erit mortuorumque plenissima.* Quasi vero, si illa non auferrentur, non essent homines morituri, aut alibi essent mortui ponendi quam in terra : et utique quanto plus voveretur temporis et dierum, tanto major esset numerus sepulcrorum, propter majorem numerum mortuorum. Sed hoc videtur dolere, quod memoriæ martyrum nostrorum templis eorum delubrisque succederent : ut videlicet qui hæc legunt animo a nobis averso atque perverso, putent a Paganis deos cultos fuisse in templis, a nobis autem soli mortuos in sepulcris. Tanta enim homines impii cæcitate in montes quodammodo offendunt, resque oculos suos ferientes nolunt videre, ut non attendant in omnibus litteris Paganorum aut non inveniri, aut vix inveniri deos, qui non homines fuerint, mortuisque divini honores de-

t-il pas qu'on donnait aux morts le nom de dieux mânes? Et il justifie cette observation par les cérémonies, et surtout par les jeux funèbres : preuve éclatante de divinité; les jeux ne se célèbrent jamais qu'en l'honneur des dieux. Hermès lui-même, dans ce livre où il déplore l'avenir en ces mots : « Alors cette terre vénérable, consacrée par ces temples et ces autels sans nombre, sera peuplée de morts et de tombeaux; » ne prouve-t-il pas que les dieux de l'Égypte ne sont que des hommes morts? Car, après ce passage où il dit : « L'incrédulité de nos ancêtres s'égarait en de profondes erreurs sur l'existence et la condition des dieux, délaissant le culte et les honneurs du Dieu véritable; c'est ainsi qu'ils ont trouvé l'art de se faire des dieux, et pour vivifier leur invention ils proposèrent aux puissances naturelles une alliance convenable : l'union fut conclue. Impuissants à créer des âmes, ils ont évoqué celles des démons ou des anges pour les introduire dans les saintes images, dans les divins mystères, et communiquer aux idoles la faculté de bien faire ou de nuire; » il continue, et, poursuivant la preuve de son discours, il ajoute : « Ton aïeul, ô Esculape, est le premier inventeur de la médecine, et un temple lui a été consacré sur la montagne de Libye, voisine du rivage des crocodiles, où repose de lui l'homme terrestre, c'est-à-dire son corps. Le reste de sa personne, ou plutôt toute sa personne, si tout l'homme est

lati sint. Omitto quod Varro dicit, omnes ab eis mortuos existimari Manes deos, et probat per ea sacra, quæ omnibus fere mortuis exhibentur ubi et ludos commemorat funebres, tanquam hoc sit maximum divinitatis indicium, quod non soleant ludi nisi numinibus celebrari.

Hermes ipse, de quo nunc agitur, in ipso eodem libro ubi quasi futuræ prænuntiando deplorans ait, *Tunc terra ista sanctissima sedes delubrorum atque templorum, sepulcrorum erit mortuorumque plenissima*; deos Ægypti, homines mortuos esse testatur. Cum enim dixisset proavos suos multum errantes circa deorum rationem, incredulos et non advertentes ad cultum religionemque divinam, invenisse artem quæ efficerent deos; *Cui inventæ, inquit, adjunxerunt virtutem de mundi natura convenientem, eamque miscentes, quoniam animas facere non poterant, evocantes animas dæmonum vel angelorum, eas inducerunt imaginibus sanctis divinisque mysteriis, per quas idola esse bene faciendi, et male, vires habere potuissent*: deinde sequitur tanquam hoc exemplis probaturus, et dicit, *Avus enim tuus, o Asclepius, medicinæ primus inventor, cui templum consecratum est in monte Libyæ circa littus Crocodilorum, in quo ejus jacet mundanus homo, id est corpus: reliquus enim, vel potius totus, si est homo totus i*

sentiment et vie, est remontée meilleure au ciel; aujourd'hui c'est sa divinité qui répand sur les infirmités humaines le soulagement qu'autrefois elles devaient à sa science. » Hermès dit-il assez clairement qu'un mort est adoré comme dieu au lieu même de sa sépulture? et quand il ajoute que cet homme, remonté au ciel, continue de soulager les souffrances de l'homme, n'est-il pas à la fois dupe et trompeur? « Hermès, dit-il encore, Hermès, mon aïeul, dont le nom m'a été transmis, ne réside-t-il pas dans la ville de son nom, et les mortels accourus de toutes parts n'ont-ils pas en lui un puissant protecteur? » Car celui qu'il appelle son aïeul, ce grand Hermès ou Mercure, a, dit-on, son tombeau dans Hermopolis. Voilà donc deux dieux qui furent deux hommes, Esculape et Mercure. Pour Esculape, Grecs et Latins sont d'accord. Quant à Mercure, plusieurs refusent de voir un mortel dans celui qu'Hermès appelle son aïeul; différents Mercures ont existé, n'ayant rien de commun que le nom. Mais que l'un diffère de l'autre, peu m'importe : celui-ci, de l'aveu de son petit-fils Trismégiste, dont la célébrité est si grande dans sa patrie, celui-ci, dis-je, comme Esculape, de mortel est devenu dieu. Trismégiste dit encore qu'Isis, femme d'Osiris, fait autant de bien quand elle est favorable, que de mal quand elle est irritée. Et pour montrer que tels sont tous les dieux, ouvrage d'un art funeste, ou plutôt que les dieux ne diffèrent point de ces démons, âmes des morts

sensu vitæ, melior remeavit in cælum, omnia etiam nunc hominibus adjumenta præstans infirmis numine nunc suo, quæ ante solebat medicinæ arte præbere. Ecce dixit mortuum coli pro deo in eo loco ubi habebat sepulcrum : falsus ac fallens, quod remeavit in cælum. Adjungens deinde aliud : Hermes, inquit, cujus avitum mihi nomen est, nonne in sibi cognomine patria consistens, omnes mortales undique venientes adjuvat atque conservat? Hic enim Hermes major, id est Mercurius, quem dicit avum suum fuisse, in Hermopoli, hoc est in sui nominis civitate, esse perhibetur. Ecce duos deos dicit homines fuisse, Æsculapium et Mercurium. Sed de Æsculapio et Græci et Latini hoc idem sentiunt; Mercurium autem multi non putant fuisse mortalem, quem tamen iste avum suum fuisse testatur. At enim alius est ille, alius iste, quamvis eodem nomine nuncupentur. Non multum pugno, alius ille sit, alius iste : verum et iste, sicut Æsculapius, ex homine deus secundum testimonium tanti apud suos viri, hujus Trismegisti, nepotis sui.

Adhuc addit, et dicit : *Isin vero uxorem Osiris quam multa bona præstare propitiam, quantis obesse scimus iratam?* Deinde ut ostenderet ex hoc genere esse deos, quos illa arte homines faciunt : unde

qu'il prétend unies aux idoles par une science menteuse, incrédule, sacrilège, créant des dieux faute de pouvoir créer des âmes, il parle du courroux de ces dieux comme il vient de parler des vengeances d'Isis, et ajoute : « Les divinités de la terre et du monde se livrent facilement à la colère; car l'homme les a douées de deux natures : il les a composées d'âme et de corps. L'âme, c'est le démon; le corps, c'est la statue. D'où vient que les Égyptiens les appellent saints animaux, et que chaque ville honore d'un culte divin les âmes de ceux qui pendant leur vie les ont consacrées, obéit à leurs lois et porte leurs noms? » Que devient donc cette plainte lamentable d'Hermès, quand il s'écrie : « Cette terre vénérable, consacrée par ces temples et ces autels sans nombre, se peuplera de morts et de tombeaux. » C'est que l'esprit d'imposture qui lui inspirait cette prophétie est contraint d'avouer par sa bouche que cette même Égypte était déjà peuplée de tombeaux, et de morts qu'elle adorait comme dieux. Hermès est l'organe des démons, frémissant des supplices futurs qui les attendent aux mémoires des saints martyrs. C'est auprès de ces pieux monuments qu'ils souffrent la torture, confessent leur nom, et sortent des corps des hommes dont ils s'étaient emparés.

dat intelligi dæmones se opinari ex hominum mortuorum animis existisse, quos per artem, quam invenerunt homines multum errantes, increduli et irreligiosi, ait inditos simulacris, quia hi qui tales deos faciebant, animas facere non utique poterant : cum de Iside dixisset, quod commemoravi, quantis obesse scimus iratam, secutus adjunxit, *Terrenis etenim diis atque mundanis facile est irasci, utpote qui sint ab hominibus ex utraque natura facti atque compositi*. Ex utraque natura dicit, ex anima et corpore : ut pro anima sit dæmon, pro corpore simulacrum. *Unde contigit, inquit, ab Ægyptiis hæc sancta animalia nuncupari, colique per singulas civitates eorum animas, quorum sunt consecratæ viventes, ita ut eorum legibus incotantur, et eorum nominibus nuncupentur*. Ubi est illa velut querela luctuosa, quod terra Ægyptiæ sanctissima sedes delubrorum atque templorum, sepulcrorum futura esset mortuorumque plenissima? Nempe spiritus fallax, cujus instinctu Hermes ista dicebat, per eum ipsum coactus est confiteri jam tunc illam terram sepulcrorum et mortuorum, quos pro diis colebant, fuisse plenissimam. Sed dolor dæmonum per eum loquebatur, qui suas futuras pœnas apud sanctorum martyrum memorias imminere mœrebant. In multis enim talibus locis torquentur et confitentur, et de possessis hominum corporibus eji-

XXVII. Et toutefois nous n'avons en l'honneur des martyrs ni temples, ni pontifes, ni cérémonies, ni sacrifices, parce qu'ils ne sont pas nos dieux, et que leur Dieu est le nôtre. Nous honorons, il est vrai, leurs mémoires comme celles de fidèles serviteurs de Dieu qui jusqu'à la mort de leurs corps ont combattu pour la vérité, afin de répandre la vraie religion, et de convaincre la superstition et le mensonge : généreux sentiments que la crainte avait refoulés dans le cœur des anciens sages. Mais est-il un fidèle qui ait jamais entendu, devant l'autel élevé à la gloire de Dieu sur les saintes reliques d'un martyr, le prêtre s'écrier : Je t'offre ce sacrifice, Pierre, Paul ou Cyprien ? Car ce sacrifice n'est offert sur le tombeau des martyrs qu'à Dieu seul, qui les a faits hommes et martyrs, et les associe, dans le ciel, à la gloire des saints anges ; il est offert afin que nous rendions grâces de leurs victoires au Dieu de vérité, et qu'en implorant son assistance, la commémoration de leur mémoire nous encourage à rivaliser leurs palmes et leurs couronnes. Ainsi tout acte pieux accompli aux tombeaux des martyrs est un hommage rendu à leur mémoire, et non un sacrifice offert à des morts comme à des dieux. Et ceux même qui, suivant une pratique négligée des fidèles éclairés et presque généralement inconnue, portent des aliments sur les saintes sépultures, et, après une prière, emportent ces offrandes pour s'en nourrir ou pour les distribuer aux pauvres,

XXVII. Nec tamen nos eisdem martyribus templa, sacerdotia, sacra et sacrificia constituimus : quoniam non ipsi, sed Deus eorum nobis est Deus. Honoramus sane memorias eorum tanquam sanctorum hominum Dei, qui usque ad mortem corporum suorum pro veritate certarunt, ut innotesceret vera religio, falsis fictisque convictis : quod etiam si qui antea sentiebant, timendo reprimebant. Quis autem audivit aliquando fidelium stantem sacerdotem ad altare etiam super sanctum corpus martyris ad Dei honorem cultumque constructum, dicere in precibus, Offero tibi sacrificium, Petre, vel Paule, vel Cypriane; cum apud eorum memorias offeratur Deo, qui eos et homines et martyres fecit; et sanctis suis angelis cœlesti honore sociavit; ut ea celebritate et Deo vero de illorum victoriis gratias agamus, et nos ad imitationem talium coronarum atque palmarum eodem invocato in auxilium ex illorum memoriæ renovatione adhortemur? Quæcumque igitur adhibentur religiosorum obsequia in martyrum locis, ornamenta sunt memoriarum, non sacra vel sacrificia mortuorum tanquam deorum. Quicumque etiam epulas suas eo deferunt, quod quidem a christianis melioribus non fit, et in plerisque terrarum nulla talis est consuetudo; tamen quicumque id faciunt, quas cum appo-

ceux-là les tiennent pour sanctifiées par les mérites des martyrs, au nom du Seigneur des martyrs. Mais, qui l'ignore? nul sacrifice n'est offert aux martyrs, là où l'unique sacrifice des chrétiens est immolé.

Non, ce n'est point par des honneurs divins, ce n'est point par des crimes humains que nous glorifions nos martyrs, comme les païens glorifient leurs dieux; nous n'avons point de sacrifices pour eux; on ne leur a pas voué un culte d'infamie. Parlerai-je ici d'Isis, femme d'Osiris, déesse égyptienne, et de leurs ancêtres, tous rois, dit-on? Comme elle leur sacrifiait, elle trouva une moisson d'orge, dont elle montra quelques épis à son royal époux et à Mercure, conseiller de ce prince; c'est pourquoi on la confond avec Cérès. Quels maux n'a-t-elle pas faits? Qu'on interroge, non les poètes, mais ces traditions des livres sacrés conformes aux révélations du prêtre Leo, qu'Alexandre communiqua à sa mère Olympias. Qu'on interroge ces monuments, si l'on en a la volonté et le loisir; et que l'on songe quels hommes on a faits dieux et de quels actes de leur vie on a composé leur culte! Ah! que l'on se garde d'oser comparer ces dieux à nos martyrs, qui pour nous ne sont pas des dieux. Nous n'avons institué en leur honneur ni prêtres, ni sacrifices, parce qu'il est inconvenant, illicite, impie d'entreprendre ainsi sur la gloire due à Dieu seul; nous ne cherchons

suerint, orant, et auferunt, ut vescantur, vel ex eis etiam indigentibus largiantur, sanctificari sibi eas volunt per merita martyrum in nomine Domini martyrum. Non autem esse ista sacrificia martyrum novit qui novit unum, quod etiam illic offertur, Sacrificium Christianorum.

Nos itaque martyres nostros nec divinis honoribus, nec humanis criminibus colimus, sicut colunt illi deos suos: nec sacrificia illis offerimus, nec eorum probra in eorum sacra convertimus. Nam de Iside uxore Osiris, ægyptia dea, et de parentibus eorum, qui omnes reges fuisse scribuntur, quibus parentibus suis illa cum sacrificaret, invenit hordei segetem, atque inde spicas marito regi et ejus conciliario Mercurio demonstravit, unde eandem et Cererem volunt, quæ et quanta mala, non a poetis, sed mysticis eorum litteris memoriæ mandata sint, sicut, Leone sacerdote prodente, ad Olympiadem matrem scribit Alexander, legant qui volunt vel possunt, et recolant qui legerunt; et videant quibus hominibus mortuis, vel de quibus eorum factis tanquam diis sacra fuerint instituta. Absit ut eos, quamvis deos habeant, sanctis martyribus nostris, quos tamen deos non habemus, ulla ex parte audeant comparare. Sic enim non constituimus sacerdotes, nec offerimus sacrificia martyribus nostris; quia incongruum, indebitum, illicitum est, atque uni Deo tan-

pas non plus dans leurs crimes et dans des jeux infâmes un divertissement où ils se complaisent, comme ces dieux que le paganisme honore par la représentation des forçats dont ils se sont souillés quand ils étaient hommes, ou dont on a flétri leur divinité, à la joie des démons. Non, ce n'est pas un tel dieu qu'aurait eu Socrate, s'il avait eu un dieu. Mais peut-être un habile artisan de dieux en aura-t-il pourvu ce sage, innocent de cette superstition, étranger à cet art coupable. Eh! que dirai-je encore? Non, il ne faut point honorer ces esprits, pour obtenir la vie éternelle qui succède à la mort. L'homme le moins sensé en douterait-il encore? Mais, va-t-on répondre, tous les dieux sont bons, et tous les démons ne sont pas mauvais; et c'est aux bons que, pour arriver à la vie bienheureuse nous devons rendre hommage; opinion que j'apprécierai au livre suivant.

tummodo debitum : ut nec criminibus suis, nec ludis eos turpissimis oblectemus, ubi vel flagitia isti celebrant deorum suorum, si, cum homines essent, talia commiserunt; vel conficta delectamenta dæmonum noxiorum, si homines non fuerunt. Ex isto genere dæmonum Socrates non habet deum, si habet Deum : sed fortasse homini ab illa arte faciendi deos alieno et innocenti, illi importaverint talem deum, qui eadem arte excellere voluerunt. Quid ergo plura? Non esse spiritus istos colendos propter vitam beatam, quæ post mortem futura est, nullus vel mediocriter prudens ambigit. Sed fortasse dicturi sunt, deos quidem esse omnes bonos, dæmones autem alios malos, alios bonos : et eos per quos ad vitam in æternum beatam perveniamus colendos esse censebunt, quos bonos opinantur. Quod quale sit, jam in volumine sequenti videndum est.

FIN DU TOME I.

[Illegible text block]

NOTES.

LIVRE PREMIER.

I, page 1^{re}. — « Où sa justice sera juge à son tour. » *Quoadusque justitia convertatur in judicium* : verset 15 du psaume XCIII. — Je traduis, comme l'écrivain de Port-Royal, selon l'interprétation que saint Augustin donne lui-même à ce verset dans son ouvrage de la Trinité : *Id est, quoadusque justitia, quam nunc habet infirmitas piorum, convertatur in judicium, hoc est JUDICANDI ACCIPIAT POTESTATEM Quod justis in fine servatur, cum præcedentem justitiam ordine suo fuerit potentia subsecuta. Potentia quippe adjuncta justitiæ, vel justia accedens potentiæ judicariam potestatem facit.*

(*De Trinitate*, lib. III, cap. 15.)

On lit encore dans son commentaire sur la Genèse : *Donec ista justitia, qua vivitur ex fide, qua nunc patienter in hominibus exercetur, convertatur in judicium, ut POSSINT ET IPSI non solum duodecim tribus Israël, sed etiam angelos JUDICARE.*

(*De Genesi ad Litter.*, lib. II, cap. 22.)

Page 3. — « J'en atteste les monuments des martyrs, etc. »

On lit dans Orosius : *Alaricum capta urbe præceptum suis hoc dedisse, ut si qui in sancta loca, præcipue ad sanctorum apostolorum Petri et Pauli basilicas, confugissent hos in primis inviolatos securosque esse sinerent.* P. Oros. *Hist.*, lib. VII, cap. 39. (Edit. BB.)

II, page 4. — « Montrez-nous un chef barbare donnant l'ordre, etc. » — Les Bénédictins signalent dans l'histoire deux exemples qui semblent contredire la remarque de saint Augustin. Agésilas, après la victoire de Coronée, remportée sur les Athéniens, les Béotiens et leurs alliés, fit grâce aux ennemis que l'on trouva réfugiés dans le temple de Minerve Ionienne. On lit encore dans Arrien qu'Alexandre, s'étant emparé de Tyr après un long siège, pardonna à tous ceux qui avaient cherché un asile dans le temple d'Hercule. Mais cette clémence est attribuée à un songe que le vainqueur avait eu avant le siège, où il semblait qu'Hercule lui tendait la main et l'introduisait

dans la ville. (Voy ARR., de *Reb. Gest. Alexandri*, lib. 2.) Ces deux exceptions n'affaiblissent point la remarque de saint Augustin.

III, page 6. — « Est-ce donc à ces Pénates vaincus, etc. » — J'emprunte à la *Biographie universelle*, partie mythologique, l'article suivant sur les Dieux Pénates.

« PÉNATES, génies et dieux dispensateurs de la richesse, de la Félicité, du Bien, selon la religion étrusco-romaine. Le mot de Pénates est tour à tour un nom propre et une épithète : tantôt il résume les noms spéciaux de deux, quatre, six divinités déjà connues et distinctes, tantôt c'est un nom générique, le nom d'une classe dont on n'indique pas les individus. Mais de quelle manière et dans quel ordre ces deux sens se succédèrent-ils ? Pénates fut-il d'abord un nom générique que plus tard les pénaticoles appliquèrent à quelques-uns de leurs grands dieux ? ou bien, après avoir longtemps entouré d'hommages tels ou tels dieux isolés, s'avisèrent-ils de les réunir dans une idée commune, dans une dénomination unique ? Tout semble annoncer que primitivement Vesta et Pallas, importées de Samothrace ou de quelque autre sanctuaire cabirique en Italie, reçurent là le nom de Pénates, mais qu'ensuite ce nom, par lequel on récapitulait Vesta et Pallas, fut appliqué à d'autres dieux étrangers et indigènes. Dispensateurs de la richesse, de la prospérité, de tout bien, les Pénates ont dû sembler tantôt les grands dieux eux-mêmes, tantôt de sublimes et célestes génies, et pour les philosophes, des personnifications de telle ou telle force naturelle, de tel ou tel agent physique. Il en était absolument de même des Cabires à Imbros et à Samothrace. Aussi les âges postérieurs ont-ils qualifié les Pénates de *δαίμονες* (génies) plus souvent que de *θεοί* (dieux). Ils président : 1° à l'acquisition, à l'accroissement des richesses ; 2° à la liberté ; 3° à la vie. De là l'étymologie rapportée par Macrobe (*Saturnal.* III, 4) : « *Penates... per quos penitus spiramus.* » Pénates, primitivement, n'eut point d'autres sens. Pénas, car tel est le singulier que suppose Pénates, dérive de *penus*, radical *pen...*, et nul doute que *penus* ne veuille dire *richesse*. Les autres sens de ce mot (subsistances, asile secret), se rattachent tous à celui-là ; à la tête des richesses figurent les richesses alimentaires : vivres, biens de toute sorte ont dû être resserrés. *Deus penus* est donc un dieu richesse, un dieu qui donne, un dieu qui verse, augmente et perpétue la richesse. Dispensateurs de ces richesses, les Pénates les octroient, non-seulement à l'individu, mais encore aux associations grandes et petites, à la famille comme à la cité, à la patrie. Il y a donc des Pénates privés, des Pénates familiaux

¹ Et ce singulier se lisait effectivement dans les inscriptions que mentionne Denys d'Halicarnasse : HENAC. Quelques-uns portent IIENAC

ou de la famille, des Pénates publics. On comprend maintenant que les Grecs aient quelquefois pris pour équivalent de Pénates les θεοὶ μύχιοι, dieux de la patrie. Enfin l'idée de dispensateurs des richesses est si voisine de celle de conservateur, que de celle-là on passe inmanquablement à celle-ci. Étrusques et Romains ne tardèrent donc pas à faire des Pénates des dieux gardiens, et sous ce rapport, ils se rapprochèrent des Lares. Comme ces derniers, ils les placèrent dans l'asile le plus secret ou le plus caché de la maison, ou bien auprès du foyer. Le Laraire reçut les Pénates avec les Lares : θεοὶ ἔρχιοι, *penetrales dii* (*qui penitus insident*) devinrent des phrases synonymes de Pénates. Et pourtant les Pénates différaient des Lares : 1° par leur élévation dans la hiérarchie divine, soit à titre de dieux, soit à titre de hautes forces naturelles personnifiées; 2° par leur origine samothracienne et leur analogie avec les Cabires; 3° par le caractère de créateurs, de donateurs de la richesse que le Lare tout au plus maintient; 4° par leur influence sur les richesses aussi bien que sur la vie, tandis que le Lare semble plus spécialement concentrer ses soins sur la vie; 5° parce que les Pénates ne semblent point avoir d'antagonistes qui cherchent à défaire leur ouvrage, tandis que les Lares sont contrariés par les Larves; 6° enfin, par l'absence de tout lien entre les Pénates et les systèmes psychologiques ou pneumatologiques. Les Lares, au contraire, étaient les âmes des justes ramenées au séjour des vivants et devenues leurs protectrices... Quelquefois on demanda des oracles aux Pénates; les raisons ne manquaient pas : Apollon, le dieu prophète, était Pénate. Les Pénates étaient des θεοὶ μύχιοι, *penetrales dii*. Les Pénates étaient des protecteurs, et, à ce titre, pouvaient-ils refuser leurs avis? Plusieurs dieux furent, à une époque ou à une autre, qualifiés de Pénates. Dans les temps les plus reculés, Vesta et Pallas (Minerve-Phalle) seules eurent des honneurs; car Pallas n'est autre que le phalle si constamment personnifié dans la tétrade cabirique, sous les noms de Cadmille, d'Hermès, d'Hercule, de Bacchus, de Gigon, de Pallas même; et Vesta, soit qu'on l'identifie à la terre (comme Dâ-Mater, ou comme Perséphone, soit qu'on voie en elle Vulcain femelle, ou l'ardente Aphrodite), épouse-sœur de Vulcain, ou enfin Cabira, mère de Vulcain et d'Aphrodite, elle occupe toujours un haut rang dans les groupes cabiriques. L'une et l'autre, par leurs caractères épisodiques, devenaient enfin des dieux cachés, des dieux amis des retraites sombres, des asiles vénérés. Dieu-Phalle, Pallas voulait un sanctuaire où l'on n'abordât qu'avec des pensées graves; Dieu-Flamme, Vesta était la flamme centrale, le foyer, asile saint et inviolé, autel naturel, centre du palais ou du temple. Le nom de Pénas faisait allusion à ces deux caractères; il traduisait Olbodoter (ὄλβος, *penus*),

et, de plus, il laissait apercevoir dans le lointain les sens secondaires de *penus*, et tous ces mots de même famille, *penitus*, *penetrare*, etc. Mais ces fastueuses épithètes, ces hommages, ne convenaient-ils qu'à Minerve et à Vesta? Non, sans doute. Ainsi, l'on voit successivement Jupiter, Janus, Mars, Romulus, devenir les Pénates de Rome, les Pénates de la ville, les Pénates publics, mais sans jamais dépouiller de ce titre Pallas et Vesta. Mercure aussi apparaît avec ce titre. Apollon et Neptune, antiques pénates de Troie, selon Denys d'Halicarnasse (1, 68, Édil. Reiske), et Servius (*sur II*, 296, de l'*Énéide*), les précédèrent peut-être dans ce haut rang. Peut-être eurent-ils alors le nom de Dioscures, ou du moins un nom analogue; car nous savons que Castor et Pollux ne possèdent point exclusivement cette dénomination, et que leur légende est relativement moderne. Enfin Palès (au fond identique à Pallas), Cérés, la Fortune, le génie de Jupiter, figurent aussi sur cette liste. Tous ces noms qui, sauf le dernier, se retrouvent dans la nomenclature de Samothrace, achèvent de démontrer qu'originellement les Pénates se réfèrent aux Cabires. Enfin, dans quelques chapelles, on regardait Jupiter, Junon et Minerve comme les véritables et suprêmes Pénates. Aux dernières époques de la république et sous l'empire, les Pénates s'étant mêlés aux Lares, on en vint à ne plus distinguer nettement ces deux ordres d'intelligences protectrices, et l'on pouvait à son gré se choisir des Pénates parmi les dieux subalternes, les héros ou les êtres purement allégoriques. Seulement, jamais on n'éleva au rang des Pénates les morts illustres, à moins peut-être que la flatterie n'ait salué de ce titre la cendre de quelque empereur. Ce qui semble donner aux Pénates une physionomie particulière, c'est la domesticité de leur culte et de leur influence. Pénates privés, ils font prospérer la maison, augmenter le revenu, fructifier le domaine; ils embellissent et enrichissent le foyer; ils ne servent point au dehors, à moins que l'homme lui-même ne soit forcé de quitter le foyer paternel. Alors il emporte ses Pénates, ou du moins un de ses Pénates avec lui. Ainsi faisait Apulée, et c'est sous l'influence d'une idée semblable que Cicéron, partant pour l'exil, consacrait dans le Capitole sa Minerve d'argent. Pénates publics, ils protègent la patrie, ils préservent la frontière: on ne les invoque point lorsqu'il s'agit de faire des conquêtes, mais bien lorsqu'il s'agit de repousser l'invasion. Dans ce cas, la première prière est celle-ci: « Chassez l'ennemi; » la deuxième (si l'on est vaincu, si la ville natale est prise), « Ressuscitez la patrie, faites renaître la cité de ses cendres; et enfin, s'il est impossible que ce vœu s'accomplisse, émigrez sur nos pas et suivez-nous; transportez le peuple, relevez la cité, rallumez le foyer sur les terres étrangères; qu'un sol hospitalier recueille les dieux et leurs adorateurs. » Ainsi

s'exprimaient les vaincus survivant au sac de leur ville, ou les exilés contraints à fuir les plages natales. Ainsi, selon les légendes antiques, Teucer allait fonder loin de Salamine une Salamine; Hélénu, une Troie à quatre cents lieues de Troie; Énée ne part pour l'Italie qu'avec le Palladium, avec les Pénates et les grands dieux (*Penatibus et magnis diis*). Ainsi, un des noms secrets de Rome fut Ilium. Une loi des douze Tables prescrivait de rendre un culte aux Pénates, et de continuer religieusement les cérémonies instituées en leur honneur par les chefs de famille. Du reste, l'usage permit bientôt d'en choisir à son gré de nouveaux que l'on adjoignait aux anciens, et par suite de donner la préférence aux nouveaux. Néron abandonna le culte de tous les dieux romains et grecs pour celui d'un Pénate favori. Alexandre-Sévère mit Jésus, Apollonius de Tyane... au nombre de ses Pénates. Le Laraire recevait également les Pénates et les Lares; il est possible que dans les riches maisons de Rome il y ait eu un asile exclusivement destiné aux Pénates. Souvent c'était l'atrium : une palme étant née spontanément dans la jointure des pierres du palais d'Auguste, ce prince la fit porter dans la cour des Pénates (Suétone, *Vie d'Auguste*). Ce passage rappelle naturellement le laurier domestique du palais de Priam dans l'*Énéide*. C'est principalement pendant la fête des saturnales que l'on invoquait les Pénates. Les compitales, plutôt consacrées aux lares et aux mânes, passaient aussi pour une fête des Pénates. De plus, on devait leur rendre hommage une fois par mois dans chaque famille. Quelques adorateurs des Pénates poussaient la dévotion au point de renouveler chaque jour et même plusieurs fois le jour l'expression de leurs vœux. Les hommages rendus aux Pénates consistaient en libations, en fumigations aromatiques, quelquefois en sacrifices (*Thure, mero, aliquando victimis* : Apul. *Asin. aur.*). La victime la plus ordinaire était une truie; ainsi l'avait voulu Énée. La veille de la fête, on parfumait leurs statues, on les couronnait de festons et de fleurs, on les enduisait de cire afin de les rendre luisants. L'autel étincelait de flambeaux. — Nous n'avons aucune notion sur les représentations figurées des Pénates. Cicéron avait une Minerve d'argent. Servius (*sur l'Én.*, II, 296) donne comme Pénates troyens deux jeunes hommes assis et armés de piques d'un très-ancien travail. Denys d'Halicarnasse (d'après Timée) parle de Pénates de fer et de cuivre, d'ouvrages d'argile (canopes), que l'on montrait dans un vieux temple de Lavinium; et des médailles de la famille Sulpicia (dans Monfaucon, *Ant. expl.*, I, pages 524 et suiv.) portent effectivement ces mêmes images diversement ornées, avec les lettres D. PP. (*Dii Penates*), et qui auraient appartenu à Troie. »

IV, page 9. — « Là, enfin, le temple de Junon, élu de préférence

par la cupidité superbe de ces Grecs polis. » — Lombert traduit aussi *levium Græcorum* par « Grecs polis » et il ajoute en note : « *Levium* ne signifie pas ici légers, comme l'explique Vivès, mais polis et civilisés; autrement il n'y aurait rien d'étrange que des esprits légers fussent avarés et vains; et de plus, il n'y aurait point d'opposition avec *immanium*, qui est dit ensuite des barbares, ce qu'il faut pourtant pour le sens de ce passage, comme cela est manifeste, et Vivès même le reconnaît. Mais ce qui l'a trompé, c'est que les Grecs étaient accusés d'être légers, d'où vient la légèreté grecque. Mais ils n'étaient pas aussi moins renommés pour leur politesse; d'où vient qu'on appelait la Grèce la mère des arts, et que les Grecs traitaient de barbares toutes les autres nations. » — La nécessité de rendre l'antithèse indiquée dans l'original a pu seule me décider à traduire *levium* par « polis. » Il me semble d'ailleurs fort difficile d'admettre la politesse des Grecs à l'époque du siège de Troie, et l'expression latine de *levis* peut bien convenir au *poli* d'une surface, mais je doute beaucoup qu'elle puisse s'étendre à la *politesse* des mœurs et de l'esprit.

V, page 9. — « César expose cette sauvage coutume. » — On lit aussi dans Cicéron *contre Verrès* :

« Mitto adhibitam vim ingenuis, matres-familias violatas, quæ tum urbe capta commissa non sunt, neque odio hostili, neque licentia militari, neque *more belli*, neque *jure victoriae*. »

VI, page 11. — « Et avant de répandre son sang, il lui donne ses larmes. — Tite-Live, au vingt-cinquième livre de son *Histoire*, s'exprime ainsi :

« Marcellus ut mœnia ingressus, ex superioribus locis urbem ferme omnium illa tempestate pulcherrimam subjectam oculis vidit, illa-crymâsse partim gaudio dicitur tantæ rei perpetratæ, partim vestusta gloria urbis : Atheniensium classes demersæ, et duo ingentes exercitus cum duobus clarissimis ducibus deleti occurrebant, tum bella tot gesta et opulentissimi tyranni, eoque momento horæ arsura omnia..»

VII, page 11. — « Ainsi ruines, meurtres, pillage, incendie, désolation, etc. » — Quintilien, dans le huitième livre de ses *Institutions Oratoires*, fait le tableau du sac d'une ville : « Effusæ per domos ac templa flammæ, et ruentium tectorum fragor, et ex diversis clamoribus unus quidam sonus. Aliorum fuga incerta. Alii in extremo complexu suorum cohærentes, et infantium feminarumque ploratus, et malo usque in illum diem servati fato senes : tum illa profanorum sacrorumque direptio efferentium prædas repetentiumque discursus, et acti ante suum quisque prædonem et catenati, et conata re-

tinere infantem suum mater, et sicubi majus est lucrum pugna inter victores. » (Comment. de Vivès.)

IX, page 14. — « Quoique fort éloignés du crime, des désordres et de l'impiété... » — On lit dans le texte : *Quamvis longe absint a facinorosis, flagitiosis, atque impiis*. Dans saint Augustin *facinora* sont les crimes qui regardent le prochain, comme le larcin, le meurtre, etc. *Flagitia*, ceux qui nous regardent nous-mêmes, comme l'impureté ; et *impietas*, ceux qui regardent Dieu, comme les blasphèmes, l'impiété, etc. Cette remarque est de Lombert.

X, page 21. — « Aussi notre cher Paulin, évêque de Nole, etc. — « Quand la ville de Nole fut ruinée par les barbares, Paulinus qui en estoit evesque, y ayant tout perdu et restant leur prisonnier, prioit ainsi Dieu : « Seigneur garde-moy de sentir cette perte : car tu sçais qu'ils n'ont encores rien touché de ce qui est à moy. » Les richesses qui le faisoient riche, et les biens qui le faisoient bon, estoient encore en leur entier. Voylà que c'est de bien choisir les thresors qui se puissent affranchir de l'injure, et de les cacher en lieu où personne n'aille, et lequel ne puisse estre trahi que par nous-mêmes. » (Montaigne, *Essais*, liv. I. chap. XXXVIII.)

XII, page 26. — « Un nombreux cortège d'esclaves a fait à ce riche voluptueux de magnifiques obsèques aux yeux des hommes, etc. »

« *Sepulturæ magna cura apud Romanos*, dit Vivès : *hinc multa de religione sepulchrorum et pœnæ legibus additæ* : Qui hoc vel illud commiserit, *insepultus abjiciatur* ; sicut illud apud declamatores : Qui parentes in calamitatibus deseruerit, *insepultus abjiciatur* : Qui causas mortis in senatu non reddiderit, *insepultus abjiciatur* ; homicida *insepultus abjiciatur*. Sic ad popularem sensum pro Milone loquitur Cicero, cum infelicius dicit cadaver Pub. Clodii fuisse, quod honore illo et consueta funeris pompa caruerit. »

Ibid, page 26. — Le ciel couvre celui qui n'a point de tombeau. Voici les vers de Lucain :

Nil agis hac ira : tabes ne cadavera solvat,
 An rogos haud refert : placido natura receptat
 Cuncta sinu, ûnemque sui sibi corpora debent.
 Hos, Cæsar, populos si nunc non usserit ignis,
 Uret cum terris, uret cum gurgite ponti.
 Communis mundo superest rogos, ossibus astra
 Misturus. Quocumque tuam fortuna vocabit,
 Hæ quoque eunt animæ. Non altius ibis in auras,
 Non meliore loco Stygia sub nocte jacebis,

Libera Fortuna mors est : capit omnia tellus
 Quæ genuit : cœlo tegitur qui non habet urnam.

(*Pharsal.*, lib. VII, in fine.)

Ces restes de combat, s'exhalant dans les cieux,
 Vont montrer ta rigueur et leur disgrâce aux dieux,
 Et, par un feu caché se consumant eux-mêmes,
 Se rendre les honneurs et les devoirs suprêmes.
 Enfin ces derniers feux, ces pleins embrasements
 Qui menacent le ciel et tous les éléments,
 Qui confondront un jour ces formes achevées,
 Qu'en un chaos fécond les dieux avaient trouvées,
 Ce bûcher général de tant d'êtres divers
 Brûlera ces vaincus en brûlant l'univers.
 Quoique de tes grandeurs ton orgueil t'entretienne,
 Leurs ombres vont se rendre où se rendra la tienne ;
 Ne prétends pas alors à prendre vers les cieux
 Un essor plus rapide ou plus audacieux ;
 Ou que ce Dieu du Styx, dont les lois sont sévères,
 Distingue entre César et des mânes vulgaires.
 La fortune nous quitte au deçà du trépas,
 Et le pouvoir des grands ne descend point là-bas ;
 Aussi bien que pour eux pour nous l'Averne s'ouvre,
 Et qui n'a pas une urne a le ciel qui le couvre.

(Trad. de Brébeuf.)

XIV, page 29. — « Arion de Méthymne, le célèbre musicien... » — Sur la fable d'Arion de Méthymne, voy. Hérodote, liv. 1 *des Muses*. Ovide, *Fast.* Pline, liv. 9. A. Gell., liv. 16, ch. 19.

XXII, page 43. — « C'est Cléombrotus qu'il faut admirer. »

Épigramme de Callimaque sur Cléombrotus :

Εἶπας, Ἥλιε χαῖρε, Κλεόμβροτος ὠμβρακιώτης

Ἥλατ' ἀπ' ὑψηλοῦ τείχεος εἰς ἄδην.

*Ἄξιον οὐδὲν ἰδῶν θανάτου κακὸν, ἀλλὰ Πλάτωνος

*Ἐν τῷ περὶ ψυχῆς γράμμῃ ἀναλεξάμενος.

XXVI, page 48. — « De saintes femmes, pour échapper au dés-honneur... » — Sainte Pélagie, sa mère et ses sœurs se précipitèrent dans un fleuve, au rapport de saint Ambroise, pour échapper à la poursuite d'un soldat. Et Sophronie échappa à la violence de Maxence César en se donnant la mort. V. *Hist. ecclès.* d'Eusèbe. — Saint Ambroise, *des Vierges*, liv. 3.

XXVIII, page 52. — « Ces dons de pureté, de continence et de chasteté... » — Saint Augustin distingue par ces trois mots la vertu propre à la virginité, à la viduité et au mariage.

XXXII, page 58. — « Et ne vaudrait-il pas mieux décerner les honneurs divins à Scipion ? »

Tertullien dit aussi dans son *Apologétique* :

« Quot tamen potiores vivos apud inferos reliquistis ? aliquem de sapientia Socratem, de justitia Aristidem, de militia Themistoclem, de sublimitate Alexandrum, de felicitate Polycratem, de copia Cræsum, de eloquentia Demosthenem. Quis ex illis diis vestris gravior et sapientior Catone ? justior et militarior Scipione ? Quis sublimior Pompeio ? felicior Sylla ? copiosior Crasso ? eloquentior Tullio ? Quanto dignius istos Deos ille assumendos expectasset, præsciis utique potiorum. Properavit, opinor, et cælum semel clusit, et nunc utique melioribus apud inferos mussit antibus erubescit. »

(*Apologet. II.*)

LIVRE DEUXIÈME.

III, page 67. — « Il ne pleut pas, les chrétiens en sont cause... » — On lit dans l'*Apologétique* de Tertullien :

« At e contrario illis nomen factionis accommodandum est, qui in odium bonorum et proborum conspirant, qui adversum sanguinem innocentium conclamant, prætexentes sane ad odii defensionem illam quoque vanitatem, quod existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi christianos esse causam. Si Tiberis ascendit in mœnia, si Nilus non adscendit in arva, si cælum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim christianos ad leonem. »

(*Apologet. XL.*)

Et dans saint Cyprien, *contre Démétrien* :

« Sed enim cum dicas plurimos conqueri quod bella crebrius surgant, quod lues, quod fames sæviant, quod pluvias serena longas suspendant, nobis imputari, ultra tacere non oportet. »

(*Contra Demetr.*)

IV, p. 69. — « Au jour de l'ablution solennelle de la vierge céleste. » — C'était la veille des ides d'avril. Les prêtres galles procédaient en grande pompe à cette ablution qui avait lieu, près de Rome, au confluent de l'Almon et du Tibre.

Est locus, in Tiberim quo lubricus influit Almo,

Et nomen magno perdit in anne minor.

Illic purpurea canus cum veste sacerdos

Almonis, dominam sacraque lavit aquis.

(*Ovid. Fast. 4.*)

Nudare plantas ante carpentum scio
 Proceres togatos matris Idææ sacris,
 Lapis nigellus evehendus essedo,
 Muliebris oris clausus argento sedet,
 Quem dum ad lavacrum præeundo ducitis,
 Pedes remotis atterentes calceis.
 Almonis usque pervenitis rivulum.

(Prudent. *Martyr. Rom.*)

V, p. 71. — « Semblable à cette femme chasserresse des âmes précieuses. » — Proverbe VI, nos *capit* legimus : Augustinus *captat*, juxta LXX, ἀγρεύει, quasi venatur.

(Comment. de Vivès.)

VI, p. 72. — « Ces jeux déshonorés par des chants et des postures cyniques, véritables déroutes de l'honneur, etc. » — Il s'agit ici des fêtes appelées *Fugalia*, que l'on célébrait, disent les Bénédictins, au mois de février, après les terminales. Les savants éditeurs prétendent que ces fêtes étaient instituées en mémoire de l'expulsion des rois et de l'affranchissement de la république.

Vivès se borne à des conjectures sur les *Fugalia*. Il cite le passage suivant de Varron : « Junio mense populi Fugia videtur nominatus. Quod eo die repente tumultu fugerit populus. Non multo enim post hic dies fuit, quam Gallorum decessus ex urbe. Et qui tunc sub urbe populi, ut Ficulneates ac Fidenates et finitimi alii contra deos conjuraverunt, aliquot hujus diei vestigia Fugiæ in sacris apparent. » Vivès continue ainsi : « Hoc ut Fugiæ Deæ festum, quæ est lætitiæ Dea a fugatis hostibus nominata. Nam postridie hujus diei vicini populi sunt devicti a Romanis, magnaque celebritate ac lætitia omnium agi ferias illas, quod periculum fuerit ne a finitimis gentibus reliquæ Romani nominis, quæ gallicæ cladi superfuerant, tollerentur. Quam deam Hylus, libro de Diis, Vitulam vocat. Piso Vitulam victoriam dici scribit, sicut Macrobius testatur in Saturnalibus. Erant ergo Fugalia vel Fugalia postridie Nonas Junias Lætitiæ deæ lætissimus dies. In quo credibile est populum in omnem licentiam solutissimum atque effusissimum fuisse. » Vid. Var., *de Ling. latin.*, lib. v.

XI, p. 79. — « Et d'ailleurs le célèbre Labéon... » — On compte trois Labéons, tous trois jurisconsultes célèbres. Mais le plus savant de tous, Antistius Labéon, vivait au siècle d'Auguste, disciple de Trébatius Testa ; indépendamment de sa science du droit, il était profond dans la connaissance de l'antiquité. Auguste ne l'aimait point à cause de la trop grande liberté de son esprit et de sa parole.

(Comment. de Vivès.)

Ibid. : — « Aux mauvaises, des libations sanglantes... »

Lucain a dit :

. Si vobis satis ore nefando
Pollutoque voco : Si nunquam hæc carmina fibris
Humanis jejuna cano : si pectora plena
Sæpe dedi, et lavi calido prosecta cerebro.
Si quis, qui vestris caput extaque lancibus infans
Imposuit, victurus erat.

XIII, p. 82. — « Ils ont encore voulu que la note du censeur les exclût même de la tribu. » — Tertullien développe avec éloquence la même pensée.

« Quid mirum inæquata ista hominum miscentium et commutantium statum boni et mali per inconstantiam sensûs et judicii varietate? Etenim ipsi auctores et administratores spectaculorum, quadrigarios, scenicos, xysticos, arenarios illos amentissimos, quibus viri animas, feminae aut illi etiam corpora sua substernunt, propter quos in ea committunt, quæ reprehendunt, ex eadem arte quam magnificiunt, deponunt, imo magnifice damnant ignominia et capitis minutione, arcentes curia, rostris, senatu, equite, ceterisque honoribus omnibus simul ac ornamentis quibusdam. Quanta perversitas! Amant quos multant, depretiant quos probant. Artem magnificant, artificem notant. Quale judicium est, ut ob ea quis offuscetur, per quæ promeretur? Imo quanta confessio est malæ rei, cujus auctores, cum amplissimi sint, sine nota non sunt. (De Spectacul., 22.)

XIV, p. 85. — « Divinités que Rome a empruntées aux autels étrangers. »

Lucain a dit :

Nos in templa tuam romana accepimus Isim,
Semicanesque deos et sinistra moventia luctum.

(Phars., lib. VIII.)

XVII, p. 88. — « Et quoique le spectacle des jeux du cirque... »

Les jeux du cirque en l'honneur de Neptune (*Neptunus Equestris*): célébrés pour la première fois à Rome par Romulus, solennité mémorable par l'enlèvement des Sabines, furent appelés d'abord *Consualia*, du nom du dieu Consus, ou Neptune équestre, à qui Romulus avait demandé conseil et assistance, au sujet des alliances refusées.

XVIII, p. 90. — « Entre la seconde et la dernière guerre punique. » — « Bella inter Romanos et Carthaginienses tria gesta sunt. Primum per 22 annos in Sicilia et post in Africa, cœptum anno ab urbe condita 495, ex Plin., lib. 33. Alterum cœptum post 23 annos in Hispania, Sicilia, Italia et Africa gestum, ibique decimo septimo anno a Scipione Africano majore confectum victo Annibale. Tertium post

49 annos in Africa, et tertio anno a Scipione Africano miuore terminatum eversa Carthagine. » (Ed. BB.)

XVIII, p. 90 — « Ils disposent en rois de la vie et de la personne du citoyen. »

Il s'agit des cruautés exercées par les créanciers envers leurs débiteurs. Les lois Porcia et Sempronia protégèrent ces derniers en défendant de battre de verges un citoyen romain.

Ibid. — « Se retire armée sur les monts Aventin et Sacré... » — « Prima secessio fuit in Sacro monte, qui est trans Anienem amnem : vel, ut Piso scribit, in Aventino qui pars est urbis. Ibi tribuni plebis primum sunt plebi dati velut tutores ejus, qui pro commodis excubarent intercederentque patriciorum in ipsam injuriis : essentque sacrosancti, quos qui violasset, ejus caput Jovi sacrum esset, bona et familia ad Cereris venderentur. Secunda secessio fuit primum in Aventinum : deinde quo major solitudo et exinde terror esset in Urbe, in Sacrum montem est itum. Rursus compositis cum senatu rebus in Aventinum ibique tribunos recuperavit. » (Comment. Viv.)

XX, p. 96. — « N'est-ce pas le palais de Sardanapale. »

Voici l'épithaphe de Sardanapale en vers grecs, traduits par Cicéron :

Κεῖν' ἔχω, ὅσσο' ἔφαγον, καὶ ἐφύθρισα, καὶ σὺν ἔρωτι
Τέρπν' ἔπαθον, τάδε πολλὰ, καὶ ὀλβία πάντα λέλυνται.

Hæc habeo quæ edi, quæque exsaturata libido
Hausit : at illa jacent multa et præclara relicta.

(*Tusc. Quæst.*, lib. v.)

XXI, p, 97. — « S'il faut dans un concert de voix ou d'instruments, etc. »

Voici les passages textuels de Cicéron, dans l'élégante version de M. Villemain, dont j'ai profité.

« Car de même que, par les frémisses des cordes, les accents des flûtes et les inflexions du chant et de la voix, on doit saisir un mode formé de sons distincts, et dont les moindres altérations ou dissonances offenseraient une oreille exercée, de même enfin que ce concert par l'habile direction des voix les plus dissemblables produit l'accord et l'harmonie, ainsi un État sagement composé de la réunion de trois ordres inégaux se met en accord par le concert des éléments les plus divers ; et ce que les musiciens appellent l'harmonie dans le chant est l'union dans l'état social, l'union, le plus fort et le meilleur gage du salut public, mais impossible à conserver sans la justice. »

(*De la République*, liv. II.)

« Ennius a dit :

Rome a pour seul appui ses mœurs et ses grands hommes ;

Et ce vers, par la vérité comme par la précision, me semble un oracle émané du sanctuaire. Ni les hommes, en effet, si l'État n'avait eu de telles mœurs, ni les mœurs publiques, s'il ne s'était montré de tels hommes, n'auraient pu fonder ou maintenir, pendant si longtemps, une si vaste domination. Aussi voyait-on, avant notre siècle, la force des mœurs héréditaires appeler naturellement les hommes supérieurs, et ces hommes éminents retenir les vieilles coutumes et les institutions des aïeux. Notre siècle, au contraire, recevant la république comme un chef-d'œuvre d'un autre âge qui déjà commençait à vieillir et à s'effacer, non-seulement a négligé de renouveler la couleur du tableau primitif, mais ne s'est pas même occupé d'en conserver au moins le dessin et comme les derniers contours. Que restait-il, en effet de ces mœurs antiques sur lesquelles le poète appuyait la république romaine? Elles sont tellement surannées et mises en oubli que, loin de les pratiquer, on ne les connaît même plus. Parlerai-je des hommes? Les mœurs elles-mêmes n'ont péri que par le manque de grands hommes. Désastre qu'il ne suffit pas d'expliquer, et dont nous aurions besoin de nous faire absoudre comme d'un crime capital; car c'est grâce à nos vices, et non par quelque coup du sort, que, conservant encore la république de nom, nous en avons dès longtemps perdu la réalité. » (*Ibid.*, liv. v.)

XXII, p. 102. — « Sylla, dont la vie, les mœurs, les actions, racontées par Salluste et les autres historiens, font frémir d'horreur. »

Cicéron a dit de lui; « Qui triumphum pestiferorum vitiorum, luxuriæ, avaritiæ, crudelitatis magister fuit. » (*De Finibus*, lib. III.)

XXIII, p. 104. — « Marius... féroce artisan de guerres civiles. »

Vir ferus et fato, cupienti perdere Romam
Sufficiens,

dit Lucain.

XXVI, p. 113. — « Mais devant ce temple, en présence de cette fameuse statue. »

Voici comme Lactance parle de cette solennité :

« Celebrantur Floræ ludi cum omni lascivia, convenientes memoria meretricis. Nam, præter verborum licentiam, quibus obscœnitas omnis effunditur, exuuntur etiam vestibus, populo flagitante, meretrices, quæ nunc mimorum funguntur officio, et in conspectu populi ad satietatem impudicorum luminum cum pudendis motibus detinentur. » (*Instit.*, lib. I.)

LIVRE TROISIÈME.

II, p. 122. — « Et ces sénateurs, juges corrompus. »

« Lege Sempronia, quam tulit C. Gracchus, equester ordo judicavit per viginti annos sine infamia. Lege deinde Plautia ex singulis tribubus quini deni sunt creati comitiis populi, qui eo anno judicarent. Id factum est altero anno Italici belli, Cn. Pompeio, Sexti filio, et L. Catone coss. Postea lege Cornelia, quam tulit L. Sylla, judicia translata sunt ad senatum; judicarunt decem annos turpissime et corruptissime. Cicero in Verrem, cum adhuc amplissimus ordo judicaret, de corruptis judiciis multum queritur. Postremo, lege Aurelia, quam tulit M. Aurelius Cotta, prætor, uterque ordo judicavit. »

(Comm. Viv.)

Ibid. — « Et ces assemblées populaires, vénales dans leurs suffrages. »

Hinc rapti fasces pretio, sectorque favoris
Ipse sui populus, lethalisque ambitus urbi
Annua venali referens certamina campo.

(*Phars.*, lib. 1.)

XI, p. 133. — « Quelle autre raison... cet Apollon de Cumes eut-il de pleurer pendant quatre jours? »

Julius Obsequens rapporte (fragm. de liv. *des Prodiges*) qu'Apollon pleura pendant quatre jours, et Tite-Live (livre 43), qu'il pleura pendant trois jours et trois nuits.

XXVI, p. 171. — « Succèdent la guerre des esclaves, puis les guerres civiles. »

Eutrope prétend que les guerres sociale et civile coûtèrent la vie à cent cinquante mille hommes, vingt-quatre consulaires, sept préteurs et trois cents sénateurs. Velleius porte le nombre beaucoup plus haut.

Ibid. — « Une poignée d'esclaves, soixante-dix gladiateurs. »

Il y eut deux guerres d'esclaves : la première antérieure et la seconde postérieure à la guerre sociale. Dans l'une, les esclaves révoltés avaient pour chefs Eunus, Syrien, et Cléon; dans la seconde, Chrysus, Spartacus et OËnomaüs. (V. Tite-Live, liv. 56-95; Florus, liv. 3.)

XXVII, p. 172. — « Lucain l'a dit : « Le remède excède toute mesure. »

Au livre second de la *Pharsale* :

Sylla quoque immensis accessit cladibus ultor :

Ille, quod exiguum restabat sanguinis urbi,
 Hausit, dumque nimis jam putrida membra recidit,
 Excessit medicina modum, nimiumque secuta est
 Qua morbi duxere manus.

XXVIII, p. 173. — « Le pontife Mutius Scévola est assassiné, et ce feu entrete nu... il l'éteint presque de son sang. »

Ante ipsum penetrale Deo, semperque calentes
 Mactavere focos : parvum sed fessa senectus
 Sanguinis effudit jugulo flammisque perpercit.

(*Phars.*, lib. II.)

LIVRE QUATRIÈME.

II, p. 184. — « Il dit (Apulée), et j'emprunte ses propres paroles, que par d'épouvantables tremblements de terre... »

Ce passage d'Apulée paraît emprunté au traité du Monde qu'on attribue à Aristote : On lit dans le grec : Μόνα τε τὰ οὐράνια διὰ τοῦτο αἰετὴν αὐτὴν σώζοντα τάξιν διακεκόσμηται, καὶ οὐ ποτε ἀλλοιωθέντα μετεκινήθη, καθάπερ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς εὐτεπτα ὄντα, πολλὰς ἑτεροιώσεις καὶ πάθη ἀναδέδεχθαι σεισμοί τε γὰρ ἤδη βίαιοι, πολλὰ μέρη τῆς γῆς ἀνέρρηξαν· ὄμβροι τε κατέκλυσαν, ἐξαίσισι καταρῥαγέντες ἐπίδρομαί τε κυμάτων, καὶ ἀναχωρήσεις πολλακίς καὶ ἠπείρους ἐθαλάττωσαν, καὶ θαλάττας ἠπείρωσαν. Βίαι τὲ πνευμάτων καὶ τυφώνων ἐστὶν, ὅτε πόλεις ὅλας ἀνέτρεψαν· πυρκαϊαί τε, καὶ φλόγες, αἱ μὲν ἐξ οὐρανοῦ γινόμεναι πρότερον, ὡσπερ φασὶν, ἐπὶ Φαέθοντος τὰ πρὸς ἑὼ μέρη κατέφλεξαν. Αἱ δὲ πρὸς ἐσπέρας ἐκ γῆς ἀναβλύσασαι, καὶ ἐκφυσῆσασαι, καθάπερ τῶν ἐν Αἴτνῃ κρατήρων ἀναρῥαγέντων, καὶ ἀνὰ τὴν γῆν φερομένων χειμάρρου δίκην.

(*De Mundo*, cap. vi.)

« Unde fit, ut cœlestia, concinno ordine digesta, suas ipsa vices conservent perennes et constitutas, nullique obnoxias mutationi, longe illa secus atque terrena, quæ ita natura comparata sunt, ipsa in alias, ut ex aliis affectiones transeant, fierique identidem altera atque altera non respuant. Certe contigisse aliquando constat, ut terræ motus violentia terra ipsa multis in locis discesserit, indeque hiatus exstiterint, ut imbres vi majore ruentes diluvium in terram intulerint, ut excursiones undarum recessusque tum continentes mari obruerint sæpenumero, tum rursus maris alveos adjecerint continen-tibus; ut vis flatuum atque vorticum oppida disturbarit; denique ut incendia atque inflammationes aliquæ, superne delapsantes, partes orbis exusserint versas ad orientem, ut Phaethontis tempore contigisse dicitur; quædam etiam ut e terra erumpentes, velut exspi-

rabundæ idem fecerint : ut cum crateres Ætnæ abrupta terra patefacti conflagrationem emiserunt instar torrentis per terram grasabundam. » (Guill. Budæo interpr.)

IV, page 187. — « Et qu'est-ce qu'une troupe de brigands, sinon un petit royaume? »

Saint Cyprien exprime la même pensée. « Madet orbis mutuo sanguine : et homicidium cum admittunt singuli, crimen est : virtus vocatur, cum publice geritur. Impunitatem sceleribus adquiret, non innocentia ratio, sed sævitia magnitudo. Et profecto non modo non bonorum hominum bellare, sed ne latronum ac ne hominum quidem ; belluarum est iste furor, unde belli nomen accepit, ut in *Officiis* subsignificat Cicero, et Festus aperte testatur. » (*Ad Donat.*)

VIII, page 193. — « On n'osera point sans doute assigner un rôle à la déesse Cloacina, ni à Volupia, ni à Libentina, etc. » —

« La déesse Cloacina, dit Lactance, viendra fort à propos après ces honnêtes déesses dont nous venons de parler. Tatius fit tirer sa statue de la grande cloaque, et, ne sachant de qui elle était, il lui donna le nom du lieu où il l'avait trouvée. » (*Institut. div.*, liv. I, ch. 20.)

Tertullien fait au nom de cette déesse une allusion piquante dans son livre *du Manteau* : « Quod si tunc locorum Diogenes de dolio latravit, non cœnulentis pedibus, ut thori platonici sciunt, sed omnino totum Empedoclem in adyta Cloacinarum detulisset, ut qui se cœlitem deliraret, sorores prius suas, dehinc homines deos salutaret. » (*De Pallio*, cap. 4.)

« Pline (*Hist. Natur.*, lib. XIV, cap. 29) parle d'une Vénus Cloacine, ou plutôt Cluacine, qui probablement ne diffère de la Cloacine des saints Pères qu'en ce que les syncrétistes, qui les premiers imaginèrent Vénus Cloacine, prétendirent identifier deux déesses antérieurement connues et censées distinctes. Quoi qu'il en soit, Cloacine avait son temple dans la cinquième région de Rome, dans les Comices, sur le Forum : Cloacine Vénus en avait un dans la huitième. (Hédéric, *Myth. lex.*) »

(*Biographie universelle*, tom. 54. part. myth.)

Le savant rédacteur de la partie mythologique, auquel nous empruntons les lignes précédentes, trouve assez étrange que les Pères de l'Église se soient égayés aux dépens de la divinité imaginée par Tatius, et il ajoute : « Ils n'ont pas songé que, admis le système qui donne à chaque spécialité un surveillant divin, le dieu des égouts n'a rien de moins noble, de moins utile, que le dieu de toute autre construction architecturale. »

Mais c'est précisément parce qu'ils n'admettent pas le système qui

donne à chaque spécialité un surveillant divin, que les Pères s'égayent aux dépens du dieu des égouts.

« VOLUPIA, déesse de la volupté, fille de l'Amour et de Psyché, selon Apulée, avait à Rome une chapelle près de la porte Romaine, auprès des chantiers (Varron, *Ling. lat.*, lib. iv, cap. 34). Sur son autel était, à côté de sa statue, celle de la déesse Angerona, le silence personnifié. On représentait Volupie avec un teint pâle. »

(*Biograph. univ.*)

« LIBENTINA, LIBENTIA, LUBENTIA, LUBENTINA, la déesse des fantaisies, selon Varron, était, selon quelques mythologues, la même que Vénus; les jeunes filles, devenues grandes, lui consacraient les amusements de leur enfance. »

(*Biograph. univ.*)

(Voyez, dans la Biographie universelle, Segetia, Seia, Tutilina, Nodotus, etc., etc.)

XXI, page 213. — « Que sert de s'adresser à la déesse Mens? »

Un temple fut élevé à la déesse Mens après la bataille de Trasimène.

Ibid. — « La déesse Pecunia, etc. »

Cependant Juvénal prétend que Pecunia n'avait à Rome ni temple ni autel.

Et si funesta Pecunia templo

Nondum habitas, nullas nummorum ereximus aras.

(*Sat.* 1.)

Le poète aurait-il ignoré l'existence de cette déesse? Varron dit qu'il était des dieux, des sacrifices et des cérémonies inconnus même aux savants.

(*Comm. Viv.*)

XXIII, page 217. — « Ni parmi les dieux Consentes. »

CONSENTES (abréviation de *consentientes*, c'est-à-dire les délibérants), les douze grands dieux de la religion romaine. Voici leurs noms, renfermés dans un distique d'Ennius :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi?, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Six dieux, six déesses. Les Consentes ne doivent pas être confondus avec les grands dieux. Ceux-ci étaient au nombre de vingt, et n'avaient pas nécessairement droit de présence aux délibérations de Jupiter. Voici leurs noms : Saturne, Pluton, Bacchus, l'Amour, le Destin, Cybèle, Proserpine, Amphitrite. Quelques-uns substituent à cette dernière Génies. Si l'on faisait du Destin une divinité féminine, par exemple, la Fortune, on aurait encore un nombre égal de dieux et de déesses. Les Grecs mettaient de même à la tête de leurs dieux

Zeus, Posidon, Apollon, Hépheste, Hermès, Arès, Héra, Hestia, Athana, Damater, Artémis et Aphrodite. (Biogr. univ.)

DIEUX CHOISIS. Huit dieux qui, joints aux douze Consentes, en portent le nombre à vingt. C'étaient Génius, Janus, Saturne, Bacchus, Pluton, le Soleil, la Lune, Tellus.

Tertullien s'adresse ainsi aux païens dans son admirable Apologétique, et fait de l'impuissance même de leurs divinités une preuve de l'existence du vrai Dieu. « Satis mihi quidem videor probasse de falsa et vera divinitate, cum demonstravi quemadmodum probatio consistat, non modo disputationibus nec argumentationibus, sed ipsorum etiam testimoniis, quos deos creditis, ut nihil jam ad hanc causam sit retractandum : quoniam tamen romani nominis propriè mentio occurrit, non omittam congressionem quam provocat illa præsumptio dicentium Romanos pro merito religiositatis diligentissimæ in tantum sublimitatis elatos, ut orbem occuparint, et adeo deos esse, ut præter ceteros floreat, qui illis officium præter ceteros faciant. Scilicet ista merces a romanis diis pro gratia expansa est, Sterculius, et Mutinus, et Larentina provexit imperium. Peregrinos enim deos non putem extraneæ genti magis fautum voluisse quam suæ, et patrium solum, in quo nati sunt, adulti, nobilitati, sepulque sunt, transfretanis dedisse. Viderit Cybele si urbem romanam ut memoriam trojani generis adamavit, vernaculi sui scilicet adversus Achivorum arma protecti, si adultores transire prospexit, quos sciebat Græciam Phrygiæ debellatricem subacturos? Itaque majestatis suæ in urbem collatæ grande documentum nostræ etiam ætati proposuit, cum Marco Aurelio apud Sirmium reipublicæ exemplo, die decima sexta Kalendarum Aprilium, Archigallus ille sanctissimus, die nono kalend. earundem, quo sanguinem impurum lacertos quoque castrando libabat pro salute imperatoris Marci jam interempti solita æque imperia mandavit. O nuncios tardos, o somniculosa diplomata, quorum vitio excessum imperatoris non ante Cybele cognovit, næ deam talem riderent christiani. Sed non statim et Jupiter Cretam suam romanis facibus illum concuti sineret, oblitus antrum illud Idæum, et æra Corybantia, et jucundissimum illic nutricis suæ odorem. Nonne omni Capitolio tumultum suum præposuisset ut ea potius orbi terra præcelleret, quæ cineres Jovis texit? Vellet Juno Punicam urbem posthabita Samo dilectam ab Æneadarum utique genere deleri. Quod si,

Hic illius arma

Hic currus fuit, hoc regnum dea gentibus esse

Si qua fata sinant, jam tum tenditque fovetque :

misera illa conjux Jovis et soror adversus fata non valuit plane.

Fato stat Jupiter ipse.

Nec tantum tamen honoris Romani dicaverunt fatis deditibus sibi Carthaginem adversus destinatum votumque Junonis, quantum prostitutissimæ Lupæ Larentinæ. Plures deos vestros regnasse certum est. Igitur si conferendi imperii tenent potestatem, cum ipsi regnarent, a quibus acceperant eam gratiam? Quem coluerat Saturnus et Jupiter? Aliquem opinor Sterculium, sed Romæ postea cum indigenis suis : etiam si qui non regnarunt, tamen regnabatur ab aliis nondum cultoribus suis, ut qui nondum dii habebantur. Ergo aliorum est regnum dare, quia regnabatur multo ante quam isti dii inciderentur. Sed quam vanum est fastigium romani nominis religiositatis meritis deputare, cum post imperium sive adhuc regnum auctis jam rebus religio profecerit? Nam etsi a Numa concepta est curiositas superstitiosa, nondum tamen aut simulacris aut templis res divina apud Romanos constabat ; frugi religio et pauperes ritus, et nulla Capitolia certantia cœlo, sed temeraria de cespite altaria, et vasa adhuc samia, et nidor ex illis et Deus ipse nusquam. Nondum enim tunc ingenia Græcorum atque Tuscorum fingendis simulacris urbem inundaverant. Ergo non ante religiosi Romani, quam magni : ideoque non ob hoc magni, quia religiosi. Atquin quomodo ob religionem magni, quibus magnitudo de irreligiositate provenit? Ni fallor enim, omne regnum vel imperium bellis quæritur, et victoriis propagatur. Porro bella et victoriæ captis et eversis plurimum urbibus constant. Id negotium sine deorum injuria non est. Eadem strages mœnium et templorum, pares cædes civium et sacerdotum, nec dissimiles rapinæ sacrarum divitiarum et profanarum. Tot igitur sacrilegia Romanorum, quot tropæa : tot de diis quot de gentibus triumphis : tot manubiæ quot manent adhuc simulacra captivorum deorum. Et ab hostibus ergo sustinent adorari, et illis imperium sine fine decernunt, quorum magis injurias quam adorationes remunerasse debuerant. Sed qui nihil sentiunt, tam impune læduntur, quam frustra coluntur. Certe non potest fidei convenire, ut religionis meritis excrevisse videantur, qui, ut suggestimus, religionem aut lædendo creverunt, aut crescendo læserunt. Etiam illi quorum regna conflata sunt in imperii romani summam, cum ea amitterent, sine religione, non fuerunt. »

(*Apolog.*, chap. 25.)

Les grands traits des premiers livres de la *Cité de Dieu* se retrouvent comme en germe dans ce beau passage d'*Octavius* :

« Et ut ipse Romulus, imperator et rector, populum suum facinore præcelleret, parricidium fecit. Hæc prima sunt auspicia religiosæ civitatis. Non alienas virgines jam desponsatas, jam destinatas, et nonnullas de matrimonio mulierculas sine more rapuit, violavit, illisit : et cum

earum parentibus, id est cum soceris suis, bellum miscuit, propinquum sanguinem fudit. Quid irreligiosius, quid audacius, quid ipsa sceleris confidentia tutius? Jam finitimos agro pellere, civitates proximas evertere cum templis et altaribus: captos cogere; damnis alienis et suis sceleribus adolescere cum Romulo, regibus ceteris, et postremis ducibus disciplina communis est. Ita quidquid Romani tenent, colunt, possident, audaciæ præda est: templa omnia de manubiis, id est de ruinis urbium, de spoliis decum, de cædibus sacerdotum. Hoc insultare et illudere est, victis religionibus servire, captivas eas post victorias adorare. Nam adorare quæ manu ceperis, sacrilegium est consecrare, non numina. Toties ergo Romanis impiatum est, quoties triumphatum. Tot de diis spolia, quot de gentibus et troppæa. Igitur Romani non ideo tanti quod religiosi, sed quod impune sacrilegi. Neque enim potuerunt, in ipsis bellis deos adjuutores habere, adversus quos arma rapuerunt, et quos post cladem detriumphatos colere cœperunt. Quid autem isti dii pro Romanis possunt, qui nihil pro suis adversus eorum arma valuerunt? Romanorum enim vernaculos deos novimus. Romulus Picus, Tiberinus, et Consus, et Pilumnus, ac Picumnus dii. Cloacinam Tatius et invenit et coluit: Pavorem Hostilius atque Pallorem. Mox a nescio quo Febris dedicata: hæc alumna urbis istius superstitio, morbi et malæ valetudines. Sane et Acca Larentia meretrices propudiosæ, inter morbos Romanorum et Deos computandæ. Isti scilicet adversus ceteros, qui in gentibus colebantur, Romanorum imperium protulerunt. Neque enim eos adversum suos homines vel Mars Thracius, vel Jupiter Erecticus, vel Juno nunc Argeria, nunc Samia, nunc Pœna, nunc Diana Taurica, vel mater Idæa, vel Ægyptia illa non numina, sed portenta juverunt. Nisi forte apud istos major castitas juvenum aut religio sanctior sacerdotum: cum pœne in pluribus virginibus et quæ inconsultius se viris miscuissent, Vesta sane nesciente sit incestum vindicatum: in residuis impunitatem fecerit, non castitas tutior, sed impunitas securior. Ubi autem magis a sacerdotibus, quam inter aras et delubra conducuntur stupra, adulteria meditantur? Frequentius denique in ædituorum cellulis quam in ipsis lupanaribus flagrans libido defungitur. Et tamen ante eos, Deo dispensante, diu regna tenuerunt Assyrii, Medi, Persæ, Græci etiam et Ægyptii, cum pontifices, et Arvales et Salios, et Vestales et Augures non haberent, nec pullos cavea reclusos, quorum cibo vel fastidio res summa regeretur.»

(M. Minucii Felicis *Octavius*).

LIVRE CINQUIÈME.

I, page 238. — « La cause de la grandeur de l'empire romain n'est donc ni fortuite, » etc.

C'est qu'en effet quelques-uns attribuaient la grandeur de Rome à une cause fortuite ou fatale. Cicéron lui-même l'atteste au second livre de la *Divination* : « Mon ami L. Tarutius de Firmum était l'un des hommes les plus initiés aux calculs des Chaldéens ; il regardait comme le jour de naissance de Rome celui des fêtes de Palès. On nous apprend en effet qu'elle fut fondée ce jour-là par Romulus. Tarutius disait que Rome était née pendant que la lune était dans le signe de la Balance ; il n'hésitait point à chanter ses destinées. O déplorable puissance d'une erreur enracinée ! Ainsi, le jour de la naissance de la ville était soumis aux constellations et à la lune. Concédon's qu'il importe de savoir sous quelle influence céleste un enfant a respiré pour la première fois, en sera-t-il de même des briques, du ciment dont une ville est bâtie ? C'en est assez ; l'événement vient chaque jour déjouer les prédictions. Combien de fois, je m'en souviens, les Chaldéens ont-ils pas prédit à Pompée, à Crassus et même à César, qu'ils ne mourraient que dans un âge avancé, chez eux, dans tout l'éclat de leur gloire ? Vraiment je suis surpris que l'on trouve encore quelqu'un qui se confie en ceux dont on voit chaque jour réfuter les prédictions par les faits. »

(*De Div.*, lib. II, n. XLVIII. — Tr. de Golbéry.)

Lucain expose en beaux vers les deux hypothèses contraires, l'une qui n'admet rien que de fortuit, l'autre qui soumet toutes choses à un ordre immuable :

Sive parens rerum, cum primum informia regna
Materiamque rudem flamma cedente recepit,
Fixit in æternum causas, qua cuncta coerces,
Se quoque lege tenens, et secula jussa ferentem
Fatorum immoto divisit limite mundum :
Sive nihil positum est, sed fors incerta vagatur,
Fertque refertque vices, et habent mortalia casum.

(*Pharsal.*, lib. II, ad init.)

Soit, que dès ce moment où naquit l'univers,
La Nature ait prescrit ses mouvements divers,
Et qu'un ordre fatal des causes enchainées
La soumette elle-même aux lois qu'elle a données,
Que l'immuable cours de ses fermes arrêts
Fasse la décadence ainsi que les progrès ;

Ou soit que le hasard et ses incertitudes
Règlent nos changements et nos vicissitudes.....

(Brébeuf.)

III, page 243. — « Ce fameux sophisme que Nigidius.... »

« Publ. Nigidius Figulus honestissima familia natus, ad præturam usque pervenit, summo vir ingenio, cum aliarum disciplinarum callentissimus fuit, ita ut cum M. Varrone, cujus prope modum æqualis erat, conferretur, tum vero maxime matheseos. In philosophia Pythagoricos æmulabatur: Meminit ejus plerumque Cicero. Suetonius in Augusto narrat Nigidium comperta hora genituræ Octavii prænu-
ciasse dominum terrarum orbi genitum. (Comm. Viv.)

At Figulus, cui cura deos secretaque cœli
Nosse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis
Æquaret visu numerisque moventibus astra.

(Phars., lib. 1.)

V, page 246. — « Constellations, horoscope, ascendants auxquels on attribue la puissance même de changer les destinées. »

« Cardines astrologi ponunt in genituris præcipuos quatuor : Horoscopum quod est Oriens signum, adversum huic Occidens quod al horoscopo distat partibus seu gradibus CLXXX, per diametrum : Mesuranium, sive medium cœli inter Horoscopum et Occasum : medium huic adversum imum cœlum, Græce dici : ἀνατολή, δύσις, μέσου ρανία, ὑπόγειον. Adduntur et quatuor alii cardines in 2, 6, 8, 12. Al horoscopo signis, qui cardines significant deum, deam, bonam fortunam, et bonum dæmonem, Græce θεόν, θεάν, ἀγαθὴν τύχην, ἀγαθοδαίμουνα. Cardines nihil aliud sunt quam cœlestia signa quæ ad judicandum spectantur, quorum primus est horoscopus : ab illo ceteri numerantur. Cardo horoscopi est vitæ, secundus pecuniæ vel spei, tertius fratrum, quartus parentum, quintus filiorum, sextus valetudinis septimus conjugis, octavus mortis. Hæc ex nugis Materni, Manilius lib. 11, diversa tradit. (Comm. Viv.)

VIII, page 253. — « Le cœur de l'homme va... »

Voici les vers d'Homère :

Τοῖος γὰρ νόος ἐστὶν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων,
Οἷον ἐπ' ἡμαρ ἄγησι πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.

(Odyss., lib. xviii.)

IX. page 254. — « De la prescience de Dieu et de la liberté d l'homme. »

Les anciens philosophes ont-ils considéré le *destin* comme un force aveugle ou comme une puissance intelligente ?

(Voy., pour l'examen de cette question, Grotius, *de Fato*; Paris, in-4°, 1648. Dissertation de M. Daunou *sur le Destin*, analysée par Ginguené, et résumée par M. Leclercq, trad. de Cicéron, préface du *Traité du Destin*. Voy. encore Introduction du même traité, par M. Mangeart. *OEuv. compl. de Cicéron*. Édit. Pankoucke.)

Voici l'opinion du savant P. Thomassin (tome III, *de la Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les Lettres humaines*) :

« Il est certain que Virgile, versé dans la sublime philosophie de Platon, a voulu nous apprendre (par ces expressions : *Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum*) qu'il y a une toute-puissance éternelle et infinie, à qui rien n'échappe, qui est en même temps et la fortune et le destin, c'est-à-dire qui règle par sa sagesse les événements que nous n'attribuons à la fortune que parce qu'à notre égard ils sont imprévus et casuels, n'en apercevant nulle cause, quoique leurs causes soient autant certaines et réglées qu'elles nous sont inconnues, et qui règle, selon son bon plaisir, les effets que nous attribuons au destin, parce que nous les jugeons nécessaires et inévitables, comme ils le sont certainement à notre égard, quoiqu'ils soient absolument en la disposition libre de la première cause. Il s'ensuit de là que la première cause est en même temps et la fortune et le destin, parce qu'elle est également la maîtresse de tout ce qui nous paraît ou fortuit ou inévitable, faisant tout entrer dans l'ordre de sa sagesse, qui prévoit tout, et de sa toute-puissance, qui fait ou qui permet tout. Voilà le vrai sens de Virgile, qui peut recevoir quelque jour du style de saint Paul, qui dit que les élus sont appelés par le sort : *Sorte vocati*. Car rien n'est plus nécessaire ou plus irrévocable que l'élection ou la prédestination dont parle l'apôtre; et néanmoins c'est par sort en quelque manière que se fait la prédestination, parce que les élus n'y contribuent en rien, et il n'y a rien de leur part qui les distingue pour les faire préférer aux autres.

« Lucain confond aussi la Fortune et le Destin quand il témoigne que l'un et l'autre permirent à peine à Pompée et au sénat de s'enfuir en Grèce, perdant et abandonnant l'Italie :

Dux etiam votis hoc te, Fortuna, precatur,
 Quam retinere vetas liceat sibi perdere saltem
 Italiam. Vix fata sinunt.

« Et quand il dit à Pompée, que dans cette retraite par mer il n'avait plus ni la même fortune, ni le même destin qu'autrefois, quand il poursuivait les pirates :

Pelagus jam, Magne, tenebas
 Non ea fata ferens quæ cum super æquore toto

Prædonem sequerere mari; lassata triumphis
Descivit Fortuna tuis.....

(*Phars.*, lib. II.)

« Dans tous ces endroits, le nom de Fortune ne signifie nullement une puissance bizarre, aveugle et téméraire, mais ou la Providence, ou le Destin, ou la volonté de Dieu. Aussi ce poète a-t-il souvent joint les dieux à la fortune; et, un peu plus bas, il y mêle aussi les causes naturelles qui ne peuvent avoir rien de fortuit, et qui dépendent uniquement de la Providence; savoir, celles qui firent voir dans la nature des effets et des phénomènes extraordinaires pour être les présages des malheurs qui suivirent cette sanglante bataille :

Non tamen abstinuit venturos prodere casus
Per varias Fortuna notas. Nam Thessala rura
Cum peterent, totus venientibus obstitit æther;
Inque oculis hominum fregerunt fulmina nubes, etc.

(*Lib. VII.*)

« Pétrone semble d'abord tout donner à la fortune, et à une fortune, ce semble, fort inconstante :

Ac tali volucrem Fortunam voce lacescit
Rerum humanarum divinarumque potestas
Fors, cui nulla placet nimium secreta potestas,
Quæ nova semper amas et mox possessa relinquis.

« Mais aussitôt après il déclare que cette fortune est ce Dieu même qui donne naissance aux grands empires, et qui les détruit quand il lui plaît.

Destruet istas
Idem qui posuit moles Deus.

« Il est vrai que Juvénal a déplacé la Fortune d'entre les dieux, mais ce n'est que la Fortune aveugle et téméraire opposée à la Prudence, selon les idées du vulgaire, que ce poète a bannie du ciel.

Nullum numen abest si sit prudentia, sed nos
Te facimus, Fortuna, Deam, cœloque locamus.

(*Sat. 10 et 14.*)

« Stace, au contraire, prend la Fortune dans le bon sens, et il la rend inséparable de Dieu, parce que c'est Dieu qui fait la bonne fortune, et tout le succès de ce que nous entreprenons.

Sed audenti Deus et Fortuna recessit.

(*Thebaid.*, lib. VI.)

« Le même poète fait ailleurs mention de Sorts qui faisaient, en plusieurs endroits, une espèce d'Oracle, et par qui l'on apprenait la volonté de Dieu.

Quod ni templa darent alias Tiryntia sortes
Prænestinæ poterant migrare sorores.

(Lib. 1, *Sylv.* 3.)

« Si le sort tenait lieu d'oracle et faisait certainement connaître l'avenir, il fallait sans doute qu'on fût persuadé que la Providence et la main de Dieu conduisaient le sort; d'où il s'ensuit que le sort, le hasard et la fortune concourent avec la sagesse et la providence divine.... Rien de plus fortuit que le sort, c'est le hasard même; la fortune ne domine nulle part davantage. Cependant c'est Dieu qui domine dans les sorts. Les poètes ne distinguaient donc pas la fortune de la sagesse suprême et toute-puissante qui gouverne le monde; et ils étaient prévenus de cette vérité de nos divines Écritures, que, quelque fortuite que nous paraisse l'issue des sorts, parce qu'elle est absolument indépendante de nous, et qu'il ne se présente à nous aucune cause visible qui en dispose, c'est Dieu néanmoins qui en dispose secrètement comme il lui plaît : *Sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur*, dit le Sage dans les Proverbes (16-33).

« Il faut venir à l'idée du Destin, que les poètes ont aussi très-souvent confondue avec celle de la Divinité. Ovide semble, à la vérité, assujettir Jupiter au destin, quand il raconte comme il s'opposa aux efforts inconsidérés des autres dieux, qui voulaient rendre à plusieurs leur première jeunesse, contre la volonté du Destin : il est néanmoins fort probable que, dans cet endroit même, ce poète prétend seulement que le premier des dieux règle aussi sa propre conduite sur les mêmes lois éternelles et immuables par lesquelles il règle tout l'univers (*Metamorph.*, lib. 9). Car Dieu est la loi de toutes les autres natures, et il est sa propre loi. Sa loi est sa volonté, et sa volonté son destin... Ovide parle un peu plus en poète, quand il fait dire ailleurs par le même Jupiter à Vénus, que c'est en vain qu'elle s'efforce de rompre les décrets des trois Parques :

Sola insuperabile Fatum

Nata movere paras? intres licet ipsa sororum

Fata trium, cernes illic molimine vasto

Ex ære, et solido rerum tabularia ferro;

Quæ neque concursus cœli, neque fulminis iram,

Nec metuunt ullas tuta atque æterna ruinas.

Invenies illic incisa adamante perenni

Fata tui generis : legi ipse animoque notavi,

Et referam.

(Lib. xv.)

« Voilà une très-belle description de décrets immuables et éternels qui règlent tout ce qui se passe dans le temps ; mais c'est une description poétique, où ce conte des trois vieilles sœurs ne serait en effet qu'un conte de vieille, à moins que les poètes mêmes lui donnassent un sens plus philosophique. Car qui pouvait avoir donné ce pouvoir et cette science à ces trois sœurs ? Qui est-ce qui avait assujetti à leur empire, non-seulement tous les autres dieux, mais le premier des dieux?... Mais l'air et le génie de la poésie s'accoutumaient mieux de ce déguisement des volontés éternelles de Dieu travesties en trois sœurs, qui prennent soin de régler trois sortes de temps, le passé, le présent et l'avenir. C'est apparemment ce qu'ils appelaient les trois Parques...

« Lucain a parlé en philosophe plutôt qu'en poète, quand il fait dire par une magicienne qu'elle a le pouvoir d'arrêter la mort, et de rendre la jeunesse, quand elle ne trouve d'obstacle que dans quelques astres qui font un destin particulier ; mais que tout son pouvoir demeure sans effet, quand l'enchaînement éternel de toutes les causes ensemble a déterminé quelque événement. Cet enchaînement de toutes les causes comprend la première cause et l'âme du monde qui est Dieu même selon la philosophie.

« Cette fortune, et cette totalité de causes enchaînées les unes avec les autres, depuis le commencement du monde, ne peuvent être autre chose que la première et souveraine intelligence, qui donne le mouvement à tout le monde, selon les desseins éternels qu'elle exécute elle-même, par l'application de toutes les causes secondes qu'elle a en son pouvoir.

« Cicéron a donné une fort belle définition du destin, mais il n'a pu le faire qu'en se servant d'une partie des mêmes termes que les poètes avaient employés, et en nous donnant des preuves convaincantes que le Destin est la Divinité même : « *Fatum id appello quod Græci εἰμαρμένην*, id est, ordinem seriemque causarum, cum causa causæ nexa rem ex se gignat. Ea est ex omni æternitate fluens veritas sempiterna. Ex quo intelligitur, ut *Fatum* sit, non id quod superstitiose, sed id quod physice dicitur causa æterna rerum; cur et quæ præterierunt facta sunt; et quæ instant, fiant, et quæ sequuntur futura sint. » — *De Div.*, lib. 1. Ce destin de la superstition, que Cicéron rejette, est celui des trois sœurs. Le vrai destin est la Vérité éternelle et la cause première de tous les êtres...

« Plutarque dit que ces trois déesses, qu'on appelle les Parques, sont les trois parties du monde, savoir : le ciel des étoiles fixes, le ciel des étoiles errantes, et ce grand espace d'air qui s'étend depuis

la lune jusqu'à la terre. L'enchaînement de tous ces corps et de toutes les causes comprises dans ces trois grandes parties du monde, fait ce destin, pour ainsi dire corporel, qui produit les effets naturels selon le cours ordinaire de la nature ; mais ce n'est pas sans que la Divinité, qui est comme l'âme du monde et qui le meut, par elle-même et par les intelligences qu'elle y a répandues et à qui elle a donné ses ordres, qui sont le destin intellectuel, ce n'est pas, dis-je, sans que la Divinité y ait la principale autorité...

« Diogène Laërce (lib. 7, in *Zenon.*) assure que Zénon disait que Jupiter, Dieu, le Destin et l'Intelligence ou la sagesse étaient la même chose ; «*Ἐν τῷ εἶναι Θεὸν καὶ Νοῦν, καὶ Εἰμαρμένην καὶ Διά.*» Épicète prend aussi Jupiter et le Destin pour la même chose. Arrien donne souvent au Dieu véritable et tout-puissant le nom de Jupiter. Il cite le même vers cité par Épicète :

Ἄγρου δὲ μ' ὦ Ζεῦ, καὶ σὺ γ' ἡ Περρωμένη...

« Pline le Naturaliste a fait une description très-élégante de la Fortune et de ses pouvoirs selon les idées grossières du vulgaire ; mais il n'a pu comprendre comment toute cette puissance se ramène à la véritable Divinité : «*Adeoque obnoxia sumus sortis, ut sors pro Deo sit, qua Deus probatur incertus.*» (Lib. II, cap. 7.) — Ce grand génie n'a pu comprendre comment les choses qui sont fortuites à notre égard peuvent être réglées dans le conseil de Dieu...

« Sénèque le Philosophe l'entendait beaucoup mieux que lui, quand il disait (*Natur. Quæst.*, lib. II, cap. 45), que les poètes ont reconnu que le vrai Jupiter n'était pas celui du Capitole, mais cette intelligence éternelle qui fait et qui gouverne le monde, qu'on peut appeler le Destin, la Providence, la Nature et le monde exemplaire, parce qu'il est l'être infini et la cause première et universelle de toutes choses...

« Tertullien dit que Dieu est le véritable Prométhée, c'est-à-dire celui qui a formé le corps de l'homme et dont la providence gouverne cet univers : «*Verus Prometheus Deus omnipotens.*»

(*Contra Marcion.*, lib. I.)

« Saint Augustin confesse que les plus doctes d'entre les païens convenaient que cette même providence était le Destin, la Parque et la Fortune, parce que tout ce qui nous paraît ou nécessaire ou fortuit est entièrement soumis aux ordres et à la volonté du Dieu suprême.

(*De Civit.*, lib. IV, cap. 11.)

« Au reste, il est aisé, après cela, de concilier tout ce qui a été dit par les poètes, nonobstant les contrariétés apparentes ; car, au sens de Platon et de Plutarque, il est vrai, comme les poètes l'ont dit,

que le souverain Dieu est le Destin lui-même ; qu'il en est le maître, qu'il y est engagé comme à lui-même ; que les autres dieux sont aussi le Destin ; qu'ils sont sujets au Destin, qu'ils n'y peuvent rien changer, qu'il y a plusieurs sortes de Destins ; qu'on peut mettre trois Destins ou trois Parques, qu'il y a un Destin qu'on peut éviter, qu'on meurt quelquefois sans que le Destin l'ordonne, en prenant le troisième Destin. »

XXVI, page 302. — « O prince trop aimé de Dieu... » — Ces vers sont tirés du *Panegyrique* sur le troisième consulat d'Honorius :

Victoria Velox

Auspiciis effecta tuis : pugnavisti uterque
 Tu fati genitorum manu : te propter et Alpes
 Invadi faciles : cauto nec profuit hosti
 Munitis hæsisse locis : spes irrita valli
 Concidit, et scopulis patuerunt claustra revulsis.
 Te propter gelidis Aquilo de monte procellis
 Obruit adversas acies revolutaque tela
 Versit in auctores, et turbine reppulit hastas,
 O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
 Æolus armatas hyemes, cui militat æther ;
 Et conjurati veniunt ad classica venti.

LIVRE SIXIÈME.

III, page 315. — « Le second des Augures, le troisième des Quindécemvirs. »

« Augurum disciplina antiquissima est, ex Asia in Græciam, hinc in Etruriam adlata, et ad aborigenes Latii, inde Romam. Romulus augur fuit, et tres augures instituit, ut Dionysius perhibet. Idem Livius qui unicuique tribuum suum augurem datum scribit. Additus est quartus, procedente tempore. Post quinque additi ut essent novem. Idem de pontificibus factum M. Valerio, Q. Apuleio coss.

Cum libros sibyllinos emisset Tarquinius Superbus rex, duos viros illis inspiciendis præfecit, qui soli eos adirent cum esset opus, dictique sunt duumviri sacrorum. Post auctus numerus facti decemviri sacrorum lege Sextia Licinia in contentione ordinum accepta, duobus annis ante quam consulatus communicaretur plebi. Multo deinde post additi quinque, qui numerus postea mansit. » (Comm. Viv.)

VII, page 327. — « Ne confirment-ils pas le témoignage d'Evhémère... »

Evhémère, de Messine en Sicile, écrivit l'histoire véritable de Jupiter et des autres dieux, d'après les monuments et les inscriptions des

temples les plus anciens. Les Grecs l'appellent Histoire sacrée. Ennius la traduit, au rapport de Cicéron. Evhémère est fréquemment cité par les auteurs grecs, et, chez les Latins, par Cicéron, Varron, Lactance, Macrobe, Servius, etc. Sextus Empiricus et Théodoric de Cyrène le traitent d'athée; Timon l'appelle vieillard insolent : γέροντα ἀλαζόνα, et auteur d'ouvrages impies.

Ibid., page 330. — « Que l'effronterie même du Thymèle repousse? » Thymède; — Θυμέλη — altare a Θύω, quoniam supra eo sacra fiunt... peculiariter vero in orchestra (quæ propria chori pars erat in theatro) θυμέλη dicebatur sive βῆμα, sive βωμός, sive pulpitum (ut alii tradunt) altum pedes quinque, in quo chorus tragœdiarum et comœdiarum (quoad Comœdiæ chorum habuerunt), ceterique personam non habentes, fabulæ subserviebant, histrionibusque in scenam abditis, populum gesticulatione retinebant. Suidas in vocabulo σκηνή loquens de orchestra αὐτὴ δε ἐστὶν ὁ τόπος ὁ ἐκ σανίδων ἔχων τὸ ἔδαφος, ἀφ' οὗ θεατρίζουσιν οἱ μῖμοι· ἔστι μετὰ τὴν ὀρχήστραν βωμός τοῦ Διονύσου, ὃς καλεῖται θυμέλη. Μετὰ δὲ τὴν θυμέλην κονίστρα. Etymologistes vero θυμέλην mensæ formam habere tradit, supra quam stantes in agris cantarent, cum nondum in ordinem suum tragœdia distributa esset. Plut., de Orac. Pyth. Τὴν δε τῆς Πυθίας φωνὴν καὶ διάλεκτον ὡσπερ ἐκ θυμέλης, οὐκ ἀνήδυντον οὐδὲ λιτὴν, ἀλλ' ἐν μέτρῳ καὶ ὄγκῳ, καὶ πλασματι, καὶ μεταφοραῖς ὀνομάτων, καὶ μετ' αὐλοῦ φθειγγομένην. Idem in Polit. præcep. tradit non oportere ἐπὶ στάδια καὶ θυμέλας καὶ τραπέζας (καταβαίνειν) πένητα πλουσίοις ὑπὲρ δόξης καὶ δυναστείας διαγωνιζόμενον. Luc. de Saltat. Καὶ ἐπὶ τοῦ παχέος δὲ καὶ πιμελοῦς ὀρχηστροῦ πηδᾶν μεγάλα πειρωμένου, Δεόμεθα (ἔφασαν) φεῖσαι τῆς θυμέλης. Apud Suidam, ex Epigramm.

Πολλάκις ἐν θυμέλησι καὶ ἐν σκηνῆσι τεθηλῶς
Βλαστὸς Ἀχαρνίτης κισσὸς ἔρεψε κόμην.

... Apud Latinos hac voce usus est Martial., lib. 1, ad Domitianum :

Qua Thymelen spectas derisoremque Latinum
Illa fronte precor carmina nostra legas.

Ubi quidam Thymelen pro ipsis Thymelicis accipiunt; alii saltatricis celeberrimæ nomen proprium esse volunt, θυμέλικος, Thymelicus, ad Thymelen pertinens, Thymelen dicens. Plut. fab. θεᾶς δὲ μουσικᾶς καὶ θυμέλικας ἄξειν. Athen. lib. xv. Εἰσηλθεν εἰς τοὺς ἀγῶνας τοὺς θυμέλι- τοὺς. Et Thymelici, qui in Thymela ludunt. Vitruv., lib. v, cap. 8 Apud eos (Græcos) tragici et comici actores in scena peragunt: reliqui autem artifices suas per orchestram præstant actiones itaque ex o scenici et Thymelici græce separatim nominantur.

(Henr. Steph., *Thes. Ling. Græcæ*, Tom I.)

IX, page 333. — « Et ces emplois mêmes des dieux... »

Cf. Tertullien, *Apologet.*, n^{os} 8, 9, 10, 11, 24, 25. — *Aux nations*, liv. II, n^{os} 8, 9, 10, 11, 12, etc. — Minucius Félix, *Octavius*, n^{os} 20, 21, 22, 23, 24. — Arnobe, *Contre les païens*, liv. IV, n^{os} 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, etc. — 32, 33, 34, in fine; liv. V, n^{os} 7, 8, 9 et suiv. — Lactance, liv. I et II *des Institut. divin.* — J. Firmicus Maternus, *Erreur des religions profanes*, n^{os} 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11 et 13.

X, page 339. — « En effet, dans son livre sur la superstition... »
Cet ouvrage de Sénèque est perdu.

LIVRE SEPTIÈME.

II, page 349. — « Mais intervient ici une déesse Mena. »

Hæc Luna est quæ græce Μήνη dicitur, quæ illa menstrua profluvia temperat, quæ ad ejus rationem vel moventur vel quiescunt : ut Aristoteles in libro de Anima scribit, quæ etiam est Jovis et Latonæ filia. Ideo privignam eam Junonis vocat ; ignobilis tamen est illo nomine apud Latinos. (Comm. Viv.)

VII, page 360. — « Mais Janus, par lequel cette théologie commence. »

« Janus fut un des premiers rois aborigènes de l'Italie. On l'a comparé à Noé, parce que, défrichant le premier ce pays encore sauvage, il cultiva la vigne : ce qui a fait faire des réflexions sur l'allusion du nom de Janus à *Jain* en phénicien, et à *οἶνος* en grec, qui signifient vin. On a voulu qu'il ait reçu Saturne en Italie, parce qu'on y donna le nom de Saturne à celui qui commença à y labourer, en même temps que Janus cultivait la vigne. Plutarque prétend que Janus vint de Grèce en Italie. C'est pour cela, suivant lui, qu'on le peignit à deux visages, comme étant grec et italien, ou parce qu'il changea l'humeur grossière des Italiens en une police plus civile et plus douce... — Janus était donc venu de la Grèce dans le pays des Latins, quoique ce fût un dieu des Latins, non des Grecs. Les Grecs avaient d'autres dieux, à qui ils avaient confié les portes, à quoi les Latins avaient commis Janus, quoiqu'ils ne l'y eussent pas commis lui seul. Voici comme en parle Tertullien dans son livre *De la Couronne du Soldat* : « At Christianus januam suam nec laureis infamabit, si norit quantos deos etiam otis affinxerit. Janum a janua, Limentinum a limine, Forculum et Cardeam a foribus et cardinibus ; et apud Græcos Thyræur Apollinem et Antelios dæmones... » — Les historiens après Eusèbe font succéder à Janus Saturne, à Saturne son fils Picus, qui eut auss

pour fils et pour successeur Faunus, père de Latinus, beau-père l'Énée. Saint Augustin nous a découvert ce qu'il y a de plus probable dans cette histoire, savoir, que celui qu'on nomma Saturne, père de Picus, fut Stercetus, qui défricha et fuma le premier ces terres incultes... Stercetus fut fait le dieu de l'agriculture après sa mort; Picus lui succéda, et eut pour successeur Faunus, qui fut encore un roi champêtre, et après sa mort un dieu des bois... — Saint Augustin dit bien ailleurs que ce fut Romulus qui mit au nombre des dieux Picus et Tiberinus; ce qui ne s'accorde pas avec ce que nous venons de dire, non plus que ce qu'il dit encore ailleurs du même Romulus... Mais je ne pense pas qu'il faille mettre notre esprit à la torture pour accorder des faits que quelques-uns prétendent purement fabuleux et que nous maintenons être historiques, mais que nous confessons de bonne foi être mêlés et devoir même être mêlés de quelques fables. On pourrait néanmoins répondre que, bien que Picus et Faunus fussent déjà déifiés parmi les Laurentes, les Latins et les Albains, il était encore besoin que Romulus en fit recevoir le culte dans le nouvel État de Rome. Lactance dit que ce fut Faunus qui fit recevoir entre les dieux son aïeul Saturne et son père Picus.

« Mais saint Augustin remarque fort bien que ces dieux étaient bien différents des autres, parce que ce n'étaient que des hommes mortels. C'étaient ces dieux qu'ils appelaient *Indigetes*, comme si c'était *indicites*; au lieu de *in*, ils disaient *indu*; et au lieu de *vocare*, ils disaient *citare*. Ainsi *indigetes* venait de *incitare*, qui était le même que *invocare*, parce qu'on commençait à invoquer ces dieux après leur mort. Ce nom fut donné à Énée lors de son apothéose, au rapport de Tite-Live : « *Situs est, quemcumque eum dici jus fasque est, super Numicum flumen; Jovem indigetem appellant.* »

« Nous ne devons pas oublier ce que les poètes ont conté et ce que Plutarque raconte dans les *Questions romaines*, que Picus fut transformé en un oiseau de même nom par les enchantements de sa femme, et qu'étant ainsi métamorphosé, il ne laissa pas de rendre des oracles et de répondre à ceux qui le consultaient. Denys d'Halicarnasse compare cet oiseau à la colombe de Dodone, qui rendait aussi des oracles. Servius donne pour fondement à cette fable un oiseau de son même nom, que le roi Picus avait dans sa maison et duquel il tirait ses augures : « *Quia augur fuit Picus, et domi habuit picum per quem futura noscebat.* » C'est pour cela que saint Augustin dit que Picus excellait dans la science des augures. Bochart remarque très-ingénuement que tout cela pourrait venir d'une allusion à un terme phénicien, savoir, *picca*, qui signifie *videntem*, qui est le nom que les Hébreux donnaient aux prophètes. Et le roi et l'oiseau Picus pourraient bien avoir été appelés Devins par cette seule allusion. »

(*Méthode d'étudier et d'enseigner*, par le P. L. Thomassin. Tome II, p. 659 et suiv.)

VIII, page 360. — « Une solennité expiatoire appelée *Februum*. »
Ovide en parle au second livre des *Fastes*.

Februa Romani dixere piamina patres.

Denique quodcumque est quo corpora nostra piantur,
Hoc apud intonsos nomen habebat avos.
Mensis ab his dictus.

IX et XI, pages 365 et suiv. — « Quelques vers de Valerius Soranus... »

« *Hujus Valerii Sorani meminerunt Cicero primo de Oratore ; Plinius, lib. III ; Solinus in Polyhistore ; Plutarchus in problematis ; Macrobius libro primo Saturnal., et Servius primo Georgicon. Fuit Latinus homo doctissimus togatorum, ut Crassus dicit in primo de Oratore Cic. — Tributum hoc est Varroni, sed ante Varronem Soranus sicut poetæ nomen Ennio ante Virgilium. Functus est Romæ honoribus, præcipue tribunatu plebis ; et quod nomen illud arcanum urbis Romæ, quod evulgari est nefas, ausus esset enuntiare, pœnas luit Plinius, Solinus, Macrobius, Plutarchus in problematis ; tametsi Plutarchus in Pompeio, Q. Valerium philosophum, quod multi non dubitant de Sorano dici, a Pompeio narrat occidi jussum ; sed auctorem dicit hujusce rei Oppium esse : cui cavendum ne credule assentiamus de Pompeio narranti, nempe homini Cæsaris amico. Sunt qui putant hunc subita morte corruisse ; alii suffixum esse cruci, ut Servius. »*

(Comm. Viv.)

Ibid. — « Jupiter mâle et femelle. »

C'est un vers d'Orphée :

Zeûs ἄρσιν γένετο, Zeûs ἄμβροτος ἔπλετο νόμῳ.

(Hymn.)

On lit dans Apulée : « Bien que Dieu soit unique, il est appelé de plusieurs noms à cause de la multiplicité de ses attributs qui font en quelque sorte de lui autant d'êtres divers. Considéré comme protecteur il est appelé *Jupiter*, de *Jurare* ; comme source de toute vie, les Grecs l'appellent très-justement *Zeus* (de ζάω) ; ceux-ci appellent pareillement Saturne fils de Cronus, ou, à peu de chose près, de Chronus c'est-à-dire, être qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin. Dieu est encore appelé *Fulgurator*, *Tonitrualis*, *Fulminator*, *Imbricator*, *Serenator* (Dieu de l'éclair, du tonnerre, de la foudre, de la pluie, de la sérénité). Plusieurs l'appellent *Frugifer* (qui fertilise) ; d'autres, Gardien de la ville ; d'autres, Hospitalier et Amical ; or

Il donne aussi les noms de tous les sentiments qui sont des devoirs. Il est encore Jupiter belliqueux, triomphateur, conquérant, porte-trochée; enfin vous trouverez une foule d'appellations de ce genre dans l'ancien langage et dans celui des aruspices. Orphée, voulant résu-mer la puissance de Dieu, l'exprime dans les vers qui suivent :

Principe et fin de tout, tête et centre du monde,
Partout est Jupiter : c'est la foudre qui gronde ;
C'est l'axe de la terre et le pivot des cieux ;
C'est l'homme au regard fier ; c'est la vierge aux doux yeux ;
C'est tout feu qui jaillit, tout souffle qui respire ;
C'est la base des flots et de l'humide empire ;
C'est Phébus ; c'est sa sœur au flambeau pâle et doux ;
C'est le maître, le roi, c'est le père de tous ;
C'est lui qui cache tout, lui qui fait tout paraître,
Et sa tête contient les germes de chaque être.

« Ce que les Latins nomment *fatum* (fatalité), les Grecs l'appellent *imarmeni* (décret), en raison de ce que c'est un enchaînement de causes étroitement liées entre elles ; ils l'appellent encore *peprómeni* (déterminée), parce que tout dans le monde est rigoureusement déterminé, et que rien n'y est vague et indécié ; ils l'appellent encore *mira* (parties), parce que c'est en quelque sorte un composé de détails ; puis *nemesis* (distributions), parce qu'à chaque être son rôle est distribué ; puis *adrasée*, c'est-à-dire puissance vengeresse à laquelle on ne saurait se dérober. »

(*Du Monde*, in fin. Apulée, trad. nouv. par M. V. Bétolaud. — Tome III, édit. Panckoucke.)

« ... Erat et Jupiter Anxurus Tarracinæ, quasi ἀνευ ξυροῦ, sine novacula, imberbis... Et Athenis φράτριος, quasi tribulis... Et in Caria λαβραδεύς, quasi securarius... Et etiam in Græcia ἐλευθέριος, quasi liberator... Athenis μηλίχιος, frugibus placatus et pomis... Erat et ἀφέσιος, quasi dimittens, et κόκκυξ Argis, hoc est cuculus, et φύξιος a Phryxo sacratus quasi fugæ comes... et πανελλήνιος, toti Græciæ communis... In Sicilia ἀγοραῖος, forensis... Romæ; Feretrius, Capitolinus, Elicius, Pistor, a panibus de Capitolio jactis; Viminius, in colle Viminali; Prædator; Ultor, quem sacravit Agrippa; Tonans, sacratus ab Augusto post bellum cantabricum; custos a Domitiano... Adultus cui sacrificabatur in nuptiis... Theseus Hecalesium Jovem et ejus sacra instituit in attica terra de nomine Hecales vetulæ hospitæ suæ. Aristotelis in libello de Mundo Jupiter dictus fertur et ἀστραπαῖος, id est fulgurator, et βρονταῖος, tonans, et αἰθῆριος, serenator, et αἰθέριος, cælestis, et κεραύνιος, fulminator, et ὑέτιος, pluvius, et ἐπικάρπιος, frugifer, et πολιεύς, urbicus, et γενέθλιος, natalitius, et ἔρκιος, vallis, et ὀμόγχιος, cognatus, et πάτριος, patrius, etc. » (Comm. Viv.)

XIV, page 371. — « Et les Grecs le nomment Hermès, etc. »

« Socrate. — Sûrement ce nom doit avoir trait à la parole et au discours; car les divers attributs d'Hermès, interprète, ἐρμηνεύς, messenger, rusé voleur, séduisant discoureur, protecteur des marchés publics, tout cela se rapporte à la puissance de la parole. Or, comme nous l'avons déjà observé précédemment, le mot εἶρειν désigne l'exercice de la parole. De plus, le mot ἐμήσατο, qu'emploie souvent Homère, signifie inventer. Ainsi, en considération de ces deux choses, la parole et l'invention de la parole, et attendu que εἶρειν c'est parler, le législateur semble nous dire au sujet de ce dieu : « Celui qui a inventé la parole τὸ εἶρειν ἐμήσατο, il serait juste, ô hommes, qu'il fût appelé par vous *Eirémès*. » Mais nous, croyant sans doute donner à ce mot un tour plus élégant, nous disons *Hermès*. C'est aussi à ce mot εἶρειν, qu'Iris semble devoir son nom, en sa qualité de messagère. »

(Platon, *Cratyle*, trad. par V. Cousin. Tom. XI, p. 70 et 71.)

XX, page 379. — « Entre les mystères de Cérès, on distingue surtout ceux d'Éleusis. »

« Hérodote dit que Cérès est l'Isis des Égyptiens et que ses mystères furent transportés d'Égypte en Grèce... Les villes de la Grèce, au rapport de Pausanias, surtout Athènes et Argos, disputaient entre elles de la même manière que les Égyptiens et les Phrygiens sur l'origine et l'antiquité des mystères de Cérès et de la distribution des fréments. Mais cet auteur nous apprend quelque chose de plus important quand il dit que les mystères de Cérès et d'Isis étaient si secrets qu'il n'était permis qu'aux prêtres d'Isis de voir sa statue, et aux seules femmes chargées du sacerdoce de Cérès de voir la statue de cette déesse... Il dit encore ailleurs qu'il n'était pas même permis à ceux qui n'avaient pas été admis à ces mystères de s'informer de ce que c'était, bien loin de pouvoir y assister ou en être spectateur... Il en dit presque autant des mystères nocturnes de Bacchus... Il parle ailleurs d'un autre temple de Cérès où les seules femmes entraient. Enfin il assure partout que les mystères et les sacrifices de Cérès Eleusine étaient ce que la Grèce avait de plus saint... On distingue les grands mystères qu'on appelait τελετὰς des petits qu'on nommait μυστήρια. Les grands se célébraient tous les ans à Argos, les petits une fois en cinq ans à Éleusis; ceux-là en automne, ceux-ci au printemps; comme si on avait égard à l'éloignement et aux approches du soleil. Les petits duraient neuf jours, après lesquels on célébrait diverses sortes de combats.

« Il ne faut pas s'étonner de ce que les mystères de Bacchus se trouvent ici de même nature que ceux de Cérès. Strabon montre ad-

mirablement la liaison et la ressemblance de ces deux divinités et de leurs mystères. Les mêmes fureurs et les mêmes impuretés se voyaient dans les uns et les autres. On appelait le chef des mystères de Cérès, le génie de Dimiter.

« Il est probable que les mystères de Samothrace avaient été à peu près de même nature. Aussi Strabon dit ailleurs qu'il y avait une île près de la Bretagne, où l'on sacrifiait à Cérès et à Proserpine avec les mêmes cérémonies qu'en Samothrace. On sait qu'entre les dieux Cabires de Samothrace, on mettait Axieros qui était Cérès, Axiokersa Proserpine, et Axiokersos Pluton. Bacchus en était aussi un.

« Cicéron dit qu'à Catane, en Sicile, Cérès était honorée comme dans tout le reste de la terre, y ayant une statue d'elle, dont les hommes n'ont nulle connaissance, non pas même s'il y en a une; les hommes n'entrant jamais dans le temple, mais les seules femmes, les seules vierges y faisant toutes les fonctions sacerdotales. « *Sacrarium Cereris est apud Catinenses eadem religione qua Romæ, qua in ceteris locis, qua prope in toto orbe terrarum. In eo sacrario intimo fuit signum Cereris perantiquum, quod viri non solum cujus modi esset, sed ne esse quidem sciebant. Aditus enim in id sacrarium non est viris : sacra per mulieres et virgines confici solent.* » (*In Verr.*, lib. iv.) Il dit ailleurs que les hommes ne pouvaient pas même savoir le nom de la Bonne Déesse. « *Cujus ne nomen quidem viro scire fas est.* » (*Orat. de Harusp.*)

« Pour découvrir l'origine de tout ce mystère profane, il faut reprendre ce qui a été dit en divers endroits; que l'invention du labourage et la distribution du froment a été attribuée par les uns à Cérès qui se servit pour cela de Triptolème, par les autres à Bacchus, fils de Jupiter et de Proserpine, selon Diodore de Sicile. Arrien dit que les Indiens donnaient la même gloire à Bacchus; les autres à Osiris et à Isis, qui sont les mêmes que Cérès et Bacchus. Ainsi Bacchus et Cérès, et les mystères de l'un et de l'autre étaient fort unis. Or le grand mystère d'Osiris ou de Bacchus, institué par Isis ou par Cérès, qui passa dans la suite des temps de l'Égypte en Grèce, était l'adoration du *Phallus*, ou du membre viril d'Osiris, qui ne put être trouvé par Isis après que Typhon l'eût mis à mort, et à qui Isis en revanche fit rendre ces honneurs infâmes et détestables...

« Tertullien avait pénétré tout ce mystère d'impiété, et l'avait découvert à la confusion des idolâtres, et à la gloire de l'Église qui a purgé la terre de ces exécrables impuretés. Voici comme ce père parle au commencement de son livre contre les Valentiniens : « *Nam et illa Eleusinia, quod tacent, pudor est. Idcirco et aditum prius cruciant; diutius initiant, quam consignant; cum et portas ante quinquennium instituunt, ut opinionem suspendio cognitionis*

ædificent; atque ita tantam majestatem exhibere videantur, quantam præstruxerunt cupiditatem. Sequitur jam silentii officium; attente custoditur, quod tarde invenitur. Ceterum tota in adytis divinitas, tot siparia portarum, totum signaculum linguæ, simulacrum membri virilis revelatur. Sed naturæ venerandum nomen allegorica dispositio prætendens, patrocínio coactæ figuræ sacrilegium obscurat, et convicium falsis simulacris excusat. »

(*Méthode d'étudier...* par le P. L. Thomassin, t. II, p. 696 et suiv.)

Saint Grégoire de Nazianze parle ainsi de ces mystères de Cérés :

Οὐδὲ κόρη τις ἡμῖν ἀρπάζεται, καὶ δημήτηρ πλαναῖται, καὶ Κελεοῦς τινας ἐπεισάγει καὶ Τριπτολέμους καὶ Δράκοντας, καὶ τὰ μὲν ποιεῖ, τὰ δὲ πάσχει· αἰσχύνομαι γὰρ ἡμέρα δοῦναι τὴν νυκτὸς τελετὴν καὶ ποιεῖν τὴν αἰσχημοσύνην μυστηρίων· οἶδεν Ἐλευσὶν ταῦτα καὶ οἱ τῶν σιωποῦμένων καὶ σιωπῆς ὄντων ἀξίων ἐπόπται. (Greg. Naz. in Epiph.)

(Voyez encore saint Clément d'Alexandrie, *Exhortation aux Gentils*.)

XXIII et XXIV, pages 384 et suiv. — « De la terre, de Tellus, etc. »

« Les païens la nommèrent la mère des dieux, parce qu'ils entendaient ces dieux qui avaient été des hommes, et ils l'honorèrent sous les noms de Rhéa et de Cybèle. Comme elle fut principalement honorée dans la Phrygie, c'est aussi d'où elle tira une partie de ses noms. Cibèle, Dindyme, Ida, sont des montagnes de Phrygie; Bérécynthe, Pessinus, Andria, en sont des villes; Mygdonia en est un petit pays. Elle a emprunté ses divers noms de tous ces lieux différents. On ne lui donne pas seulement le nom de Cybèle, mais aussi celui de Cybèbe, selon Festus, qui en dit la raison : « Cybebe mater, quam dicebant magnam, ita appellabatur, quod ageret homines in furorem, quod Græci κυβήβειν dicunt. »

« Strabon nous a instruits d'une grande partie des cérémonies avec lesquelles cette déesse était honorée, toujours avec fureur et avec transport d'esprit. (*Strab.*, lib. x.)... Ces sacrifices de Cybèle étaient semblables à ceux des prêtres de Baal dont il est parlé dans le livre des Rois : « Clamabant voce magna, et incidebant se juxta ritum cultris et lanceolis donec perfunderentur sanguine... Transiliebant altare quod fecerant. » (*Reg.*, lib. III, chap. 18, v. 28.) Voilà une description assez approchante des prêtres de Cybèle ou des corybantes. Car, pour ce qui concerne les tambours, il est fort probable qu'on en jouait dans les sacrifices qu'on faisait à Baal dans la vallée de Tophet, qui est la même que celle de *Gehenna* ou de *Ben-Ennon*. Le nom de *Tophet* signifie tambours, et le terme de τύμπανα en est venu.

« Ces incisions étaient plus anciennes que le temps d'Élie, puisqu'elles furent défendues dans le Lévitique, aussi bien qu'une manière

superstitieuse de se couper les cheveux en rond : « Neque in rotundum attondebitis comam, nec radetis barbam. Et super mortuo non incidetis carnem vestram, neque figuras aliquas aut stigmata facietis vobis. » (*Levit.*, 19, 28. — 16, 6.) Jérémie joint aussi ces incisions et l'usage de couper les cheveux au temps de la mort de quelqu'un : « Et morientur grandes, et non sepelientur, neque plangentur, neque se incident, neque calvitium fiet pro eis. » Les Curètes de Cybèle portaient aussi apparemment ce nom à cause du soin qu'ils avaient de se couper leurs cheveux, *κουρᾶ*, tonsure ; *κείρειν*, *tondere*, tondre. Ainsi ils joignaient les incisions et la tonsure des cheveux. Les corybantes tiraient leur nom des sauts et de la danse, *κορύπτοντες*, *saltantes*. Les prêtres de Baal sautaient aussi. Les Cabyres avaient emprunté leur nom de leurs dieux, et non d'une montagne de Phrygie du même nom. Les Dactyles étaient cinq en nombre et avaient autant de sœurs, ce qui leur fit donner le nom grec qui signifie les doigts, parce qu'ils en imitaient le nombre. Les Telchins étaient venus de la Crète qui avait autrefois porté ce nom.

« Mais les plus fameux entre les prêtres insensés de Cybèle étaient ceux qu'on appelait *Galli* ou *Archigalli*, nommés d'un fleuve du même nom en Phrygie, si nous en croyons Hérodien. Pline dit que ces prêtres de Cybèle se coupaient les marques du sexe avec un couteau fait de la terre médicinale de l'île de Samos, et qu'ils ne couraient nul risque de la vie, quand ils en usaient ainsi : « Samia testa matris deum sacerdotes qui Galli vocantur virilitatem amputant, nec aliter citra perniciem, si M. Cœlio credimus. (*Liv.* xxxv, chap. 112.) Tertullien dit qu'ils se découpaient aussi les bras : « Archigallus ille sanctissimus, sanguinem impurum lacertos quoque castrando libabat. (*Apolog.*, 24.) Comme Cybèle était appelée la mère des dieux et la grande déesse, aussi ses mystères étaient nommés *μητρῶα* et *μεγαλήσια*. Les Romains avaient leurs grands jeux en son honneur : *Megalenses ludos*.

« Or tout ce que nous avons dit de Cybèle convient admirablement à la terre, que Julius Firmicus assure avoir été appelée la mère des dieux, et beaucoup respectée près du fleuve Gallus dans la Phrygie : « Phryges qui Pessinuntem incolunt, circa Galli fluminis ripas, terræ ceterorum elementorum tribuunt principatum, et hanc volunt omnium esse matrem. » Son nom de Rhéa vient ou de *ῥεῖν*, couler, *fluere*, à cause des pluies et des influences célestes qui donnent la fécondité à la terre, ou à cause du flux continu des semences et des générations de toutes les natures terrestres. Ou plutôt ce nom vient de *ἔρα*, *terra*, par une transposition de lettres semblables à celle de *ἤρα*, *ἀήρ*, *aer*. Le terme grec *ἔρα*, *terra*, vient manifestement de l'hébreu *erets*, qui signifie la même chose, et *Rhea* en pourrait bien venir

immédiatement. On la nomme aussi *Μαῖα*, *Maia*, qui signifie mère et nourrice. On lui donne aussi le nom de *Δημήτηρ*, comme si l'on disait *γῆ μήτηρ*, *terra mater*. Platon tire ce nom de *διδούσα ὡς μήτηρ*, dans *ut mater*. On l'appelle aussi Proserpine et *Pherephatte*, pour les raisons que Porphyre découvre en ces paroles : « Le nom de Pherephatte a été donné, suivant plusieurs théologiens, à Proserpine parce qu'elle nourrit des tourterelles. Cet oiseau lui est consacré (*φέρβειν*, *alere* : *φάττα*, palumbus). Les prêtresses de *Μαῖα* lui en font une offrande. *Μαῖα* est la même que Proserpine; elle a été ainsi appelée parce qu'elle est la nourrice du genre humain, ainsi que Cérès. » (*Porphyre*, de l'Abstin., liv. iv.)

« Quant à la fable d'Attys ou Attis, favori de Cybèle, mutilé ensuite, et mort et ressuscité, Julius Firmicus dit que ce sont les blés et les autres fruits de la terre qu'on coupe avec la faux, qui meurent dans les greniers et qui ressuscitent par leurs semences : « *Etiam hac sacra physica volunt esse ratione composita. Amare terram volunt fruges, amatum vero hoc ipsum volunt esse quod ex frugibus nascitur; pœnam autem, quam sustinuit, hoc volunt esse, quod falce messor maturis frugibus facit. Mortem ipsius dicunt quod semina collecta conducuntur; vitam rursus, quod jacta semina annuis vicibus reconducuntur.* » (*De Errore prof. Relig.*) Proclus n'avait pas cru déshonorer l'école de Platon, dont il a été une des plus belles lumières, en écrivant un livre des mystères de la mère des dieux, et y faisant voir que ces pleurs et ces lamentations avaient leurs raisons fondées sur la théologie naturelle.

« Voilà l'explication physique de la plupart des particularités que les poètes et les historiens ont racontées de Cybèle, tant révérée des Grecs et des Romains. Car les Syriens la nommèrent la déesse de Syrie, se mettant peu en peine que ce fût Vénus ou Junon, ou la Lune ou la Terre. Tous ces noms ne signifient, à leur avis, qu'une même déesse, c'est-à-dire la partie du monde la plus efféminée, qui en est comme la mère, au lieu que le Soleil avec les autres feux célestes en est comme le père. Lucien, dans son traité de la déesse de Syrie, dit qu'il y a beaucoup de preuves que c'est la même que Rhéa, car elle a des lions, des tambours, des prêtres mutilés ou eunuques, et une couronne chargée de tours sur sa tête.

« Nous avons parlé d'une autre déesse de Syrie nommée Atergatis. Les Syriens, suivant Macrobe, la prenaient pour la Terre, ne reconnaissant d'autres divinités que le Soleil et la Terre : « *Assyrii Deo Adad nomen dederunt; subjungunt ei deam Adargatim, omnemque potestatem cunctarum rerum his duobus attribuunt, Solem Terramque intelligentes.* » (*Saturnal.*, lib. 1, cap. 23.) Ces deux puissances sont les deux principes universels, l'un actif, l'autre passif.

« Par ce même principe les Égyptiens prétendaient honorer la Terre sous le nom de la déesse Isis. C'est ce qu'en dit Servius et Isidore après lui : « Isis lingua Ægyptiorum est terra, quam Isin volunt esse. » Macrobe en dit autant : « Isis juncta religione celebratur quæ est vel terra vel natura rerum subjacens soli. Hinc est quod continuatis uberibus corpus terræ densetur; quia terræ vel rerum naturæ altu nutritur universitas. (*Ibid.*) C'est cette multitude de mamelles qu'ils attribuaient à Isis qui lui faisait donner le nom de Τῆγήνη; parce que la terre ou la lune, ou enfin la partie sublunaire du monde, donne la nourriture à toutes choses. Julius Firmicus est du même avis, que, selon la poésie des Égyptiens, Isis était la terre : « Defensorem eorum volunt addere physicam rationem, frugum semina Osirim dicentes esse, Isim terram. » Isis [était aussi la même que Cérès, et ce n'était toujours que la terre... De là vient que dans les sacrifices d'Isis, on usait de tambours et d'autres instruments semblables, aussi bien que dans ceux de Cybèle. Ausone l'assure dans ces vers :

Cymbala dant flictu sonitum, dant pulpita saltu
Icta pedum, tentis reboant cava tympana tergis,
Isiacos agitant mareotica sistra tumultus.

« Les Romains donnaient encore à la terre le nom d'*Ops*, à cause de sa puissance. *Opis* est différent d'*Ops*, et c'est un des noms de Diane parmi les Grecs, parce qu'elle assiste celles qui accouchent; *Opis cura*. C'est aussi le nom d'une des nymphes de Diane dans l'*Énéide*. (Lib. vii.) Voici comment Servius parle de cette distinction de noms : « Cum Terram dicimus, hæc Ops facit; si nympham dicamus, hæc Opis; si divitias, hæc Opes, numero tantum plurali. » Et ailleurs : « Ops uxor est Saturni, quam Græci Rheam vocant. » Varron a été d'un autre avis, et a cru que le nom d'*Ops* venait d'*opus* : Terra Ops, quod hic omne opus et hac opus ad vivendum. » (*De Ling. lat.*, lib. iv.) Il avait dit auparavant que le ciel et la terre, Saturne et Ops avaient été les premiers dieux des Latins, les mêmes que Serapis et Isis des Égyptiens, Tautes et Astarté des Phéniciens, le ciel et la terre ayant été désignés par ces divers noms en différentes nations : « Principes Dei Cælum et Terra : hi Dii iidem qui in Ægypto Serapis et Isis, etc. Qui sunt Tautes et Astarte apud Phœnices. Ut iidem principes in Latio Saturnus et Ops. Terra enim et Cælum, ut Samothracum initia docent, sunt Dii magni, et hi quos dixi multis nominibus. » (*Ibid.*)

« La déesse Vesta des Grecs et des Latins est aussi, selon Platon, la même que la terre. (*Des Lois*, liv. x.) Cicéron en dit autant : « Platoni prorsus adsentior, qui, si interpretari potuero, his fere utitur verbis : terra igitur, ut focus domiciliorum, sacra decorum om-

nium est. » Ou, suivant les éditions communes : « Domicilium sacerum deorum est. (*De Legib.*, liv. II.) Le nom grecque ἐστία vient de ἀπὸ τοῦ ἐστάναι, parce que, tout le reste du monde étant dans le mouvement, elle seule est dans le repos. Le nom de Vesta en latin a la même signification :

Stat vi Terra sua, vi stando Vesta vocatur,
Causaque par graii nominis esse potest.

(*Fast.*, lib. VI.)

« Le temple de Vesta à Rome était rond, et on y entretenait un feu éternel, pour remarquer la rondeur de la terre et le feu qui brûle perpétuellement dans son centre. Ovide l'exprime en ces termes au même endroit :

Vesta eadem est et terra, subest vigil ignis utrique,
Significant sedem terra focusque suam.
Terra pilæ similis, nullo fulcimine nixa,
Aere subjecto tam grave pendet onus.
Par faciès templi, nullus procurrit in illo
Angulus : a pluvio vindicat imbre tholus.

(*Fast.*, lib. VI.)

On confond aussi Cérès avec la Terre. Varron dit que Cérès est nommée ainsi, comme si l'on disait *Geres*, parce qu'elle porte toute sorte de fruits : « Quæ quod gerit fruges, Ceres. » D'autres tirent ce nom de *creare*, parce qu'elle crée les fruits. Ce qui est encore plus probable, s'il est vrai que les anciens disaient *Cereo* au lieu de *Creo*. (*De Ling. lat.*, lib. IV. — Et lib. II, cap. 59.) Vossius croit que le nom de Cérès vient du terme hébraïque *Cheres*, *aares*. On trouve dans l'Écriture *Geres* pour signifier les fruits de la terre. D'où est venu le grec γῆρυς, qui est un des noms de la terre dans Hesychius : « Achero, Opis, Helle, Gerys, Tellus et Ceres eadem. » C'est plus probablement de ce terme hébraïque *Cheres* et du grec *Gerys* qu'est venu le nom de Cérès.

« On appela Cérès la législatrice, *legifera*, θεσμοφόρος, parce qu'avant l'usage du froment les hommes vivaient dans les bois, sans lois et sans police. Dès que le froment fut trouvé, il fallut partager et labourer la terre, ce qui donna commencement aux législations. Servius rend cette raison : « Leges Ceres dicitur invenisse. Nam et sacra ipsius thesmophoria, id est legum latio vocantur. Sed hoc ideo fingitur quia ante frumentum inventum a Cerere, passim homines, sine lege vagabantur : quæ feritas interrupta est, postquam ex agrorum discretionem nata sunt jura. » (In lib. IV. *Aneid.*)

... « La terre fut aussi honorée par les Grecs et les Latins sous le nom de *Maïa*... Les latins lui donnèrent encore les noms de bonne

deesse, de *Fauna*, *Fatua*, *Flora*, *Pales*. Les noms de *Faunã* et *Fatua* viennent du grec $\varphi\acute{\alpha}\omega$, $\varphi\acute{\alpha}\nu\omega$, $\varphi\acute{\alpha}\sigma\kappa\omega$, qui est le même que le latin *fari*, qui en est venu aussi bien que *vates*, comme si l'on disait $\varphi\acute{\alpha}\tau\eta\varsigma$. Ce fut Evander d'Arcadie qui porta ce culte en Italie; aussi y amena-t-il les noms grecs. Or c'était de Faunus ou de Fauna, ou de la Terre, qu'on empruntait la qualité de devin, parce que les plus célèbres oracles de la Grèce se rendaient à des creux ou des ouvertures de la terre, d'où sortait un vent que l'on prétendait être tout divin et capable d'inspirer la connaissance des choses futures.

« Quant à la déesse Flore, il n'est pas difficile de croire que c'était la terre couverte de fleurs, comme Cérès est la même terre couverte de ses riches moissons.

« Quant à Palès, Servius semble faire venir son nom de *Pabulum*. Au moins il ne doute pas que ce ne soit Vesta ou la mère des dieux. C'était un dieu pour les uns, une déesse pour les autres.

« Tacite dit que les Germains adoraient la déesse *Hertha*, qu'il dit être la terre. Ce terme pourrait venir ou du mot grec $\epsilon\acute{\rho}\alpha$ ou de l'hébreu *erets*. Le même Tacite dit que les Juifs adoraient le mont Carmel, et en faisaient un dieu : « Est Judæam Syriamque inter Carmelus. Ita vocant montem deumque. Nec simulacrum Deo aut templum. Sic tradidere majores, aram tantum et reverretiam. » (*Histor.*, lib. II.) Suétone en dit autant : « Apud Judeam Carmeli dei oraculum consulentem. » (*In Vespas.*, cap. v.) Cette imposture avait pour fondement le séjour qu'Élie et d'autres prophètes avaient fait sur cette montagne, les autels qu'on y avait dressés, et le respect que les Juifs avaient pour un lieu habité par les saints.

« Mais il n'est que trop véritable que les païens adorèrent les montagnes et les villes mêmes, ou les génies tutélaires des villes. D'où Martial a dit :

Terrarum dea gentiumque Roma
Cui par est nihil, et nihil secundum.

(Lib. II, Epigr. VIII.)

(*Méthode d'étudier ...* par le P. L. Thomassin, tome II, pages 255 et suiv.)

XXVIII, page 395. — « C'est ainsi que plus haut il exprime les mystères des dieux de Samothrace. »

Dieux Cabires, du mot hébraïque *cabir*, qui signifie grand et puissant. Aussi les dieux Cabires, selon Varron, furent appelés par les Grecs $\delta\upsilon\nu\alpha\tau\acute{o}\iota$, et par les Latins *potes*. « In augurum libris Divi Potes sunt, in Samothracia θεοὶ $\delta\upsilon\nu\alpha\tau\acute{o}\iota$.

(*De Ling. latina*, lib. IV.)

On lit dans le scholiaste d'Apollonius de Rhodes :

« Καβείρους τοὺς ἐν τῇ Σαμοθράκῃ καλοῦσι θεοὺς; ὧν καὶ Μνάσεάς φησι τὰ ὀνόματα. Τέσσαρες εἰσὶ τὸν ἀριθμὸν, Αἰξίερος, Αἰξίοκερσα, Αἰξίοκερσος. Ἀξιέρος μὲν οὖν ἐστὶν ἡ Δημήτηρ· Ἀξίοκερσα ἡ Πεσεφὸνῆ· Ἀξίοκερσος δὲ ὁ Ἄδης. Ὁ δὲ προστιθέμενος τέταρτος Κάσμιλος ὁ Ἑρμῆς, ὡς ἱστορεῖ Διονυσόδωρος. Ἀθηνίων δὲ φησι ὅτι Διὸς καὶ Ἥλέκτρας ἐγένετο Ἰασιῶν καὶ Δάρδανος. Κάβειροι δὲ δοκοῦσι προσαγορεύεσθαι ἀπὸ Καβείρων τῶν κατὰ Φρυγίαν ὄρων, ὅτι ἐντεῦθεν μετηνέχθησαν· οἱ δὲ δύο εἶναι τοὺς Καβείρους φασί, πρότερον πρεσβύτερον μὲν Δία, νεώτερον δὲ Διόνυσον. »

Quant à ces noms, Bochart les a très-ingénieusement dérivés de la langue hébraïque (*Phaleg.*, lib. I, cap 12). *Axieros* est le même que *Achasi-erets*, c'est-à-dire *possessio terra*. Ainsi ce ne peut-être que Cérès. *Axiokersos*, *Axiokersa* sont les mêmes que *Achasi-Kerets*, c'est-à-dire, *possessio mea excidium et mors*. Ainsi ce sont indubitablement Platon et Proserpine. Pour Camillus ou Casmillus, c'était plutôt le serviteur des dieux cabires que l'un d'eux. Aussi Plutarque dit que les Romains et les Grecs donnent ce nom au grand ministre du temple de Jupiter, comme les Grecs le donnaient à Mercure. Denys d'Halicarnasse en dit autant. Varron veut que ce nom vienne des mystères de Samothrace.

« Casmillus nominatur in Samothracis mysteriis, deus quidam administer Diis magnis. (*Ling lat.*, lib. IV.) » Festus fait la proposition générale : « Antiqui ministros Camillos dicebant. » Macrobe semble réserver ces Camilles aux prêtres : « Romani quoque pueros puellasve nobiles et investes, Camillos et Camillas appellant, Flamini-carum et Flaminum præministros. » (*Saturnal.*, lib. III.) Servius dit qu'en langue toscane Mercure était appelé Camille, comme étant ministre des dieux : « Mercurius hetrusca lingua Camillus dicitur, quasi minister Deorum. » (*In Æneid.* lib. II.) Cette déduction fait voir que ce terme avait pris cours parmi les Toscans, les Romains, les Grecs, les Samothraces et les Égyptiens : et il résulte, selon le cours ordinaire des choses, des sciences et des langues mêmes, que le terme de Cadmille ou Camille avait passé de l'Orient à l'Occident, aussi bien que les autres noms des Cabires, et le mot général même de Cabires. Bochart croit que ce mot peut venir de l'arabe *Chadama*, *ministrare*.. Grotius veut que Camillus vienne du *Chamarim* des Écritures, où ce terme signifie les prêtres ou les augures. (*Grotius*, in lib. IV. *Reg.*, cap. 23) Il remarque encore, après Hesy-chius, que le prêtre des Cabires s'appelait Cœes, Κοίης; or il est évident que ce terme est le même que celui des Hébreux Kohen, qui signifie un prêtre. » (Le P. L. Thom. *op. cit.*)

XXXIV, page 404. — « De l'hydromancie dont les démons se servirent pour tromper Numa. »

Voici un exposé des pratiques superstitieuses de la divination, que le savant jésuite Delrio a rassemblées avec beaucoup d'ordre, et éclaircies par de nombreuses citations.

« *De la pyroscopie.* — C'était l'art de deviner par le feu. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains avaient en grand honneur ceux qui en faisaient métier, en observant si la flamme de la poix résine concassée qu'on jetait sur les charbons, ou celle de plusieurs flambeaux enchantés et mis près à près s'unissaient ou non; si elle pétillait extraordinairement; si elle se formait en pyramide irrégulière ou en cône parfait; si elle poussait une pointe du côté de quelques peuples voisins auxquels il fallait déclarer la guerre ou dont il fallait rechercher l'alliance; si cette flamme était ou nette et pure, ou noirâtre, ou rougeâtre, ou couleui de sang; si la fumée du sacrifice était déliée, ou trop chargée, ou ondoyante, ou si elle montait à droiture vers la demeure des dieux. Sénèque n'oublie presque aucune de ces particularités dans l'*OEdipe*. S'il arrivait, ou que la flamme s'éteignit un instant, ou que l'encens et les autres aromates amortissent la braise au lieu de s'y consumer doucement, cela ne pouvait annoncer rien de bon. C'était aux pyroscopes à juger de tous ces prodiges.

« *De l'hydromancie.* — Voyez le chapitre 34 de saint Augustin. — Quand on regardait dans du sang, on y découvrait les ombres des morts; alors l'*hydromancie* passait en *nécromancie*, dans laquelle c'étaient les trépassés qui semblaient deviner... Mais les vivants devinaient ordinairement par l'eau claire. Car, ou la prêtresse en avalait quelques tasses pour humer en même temps la lumière de divination dont l'eau est toute pénétrée à cause de sa diaphanéité, comme Jamblique l'a dit; ou l'on y trempait un papier blanc sur lequel le démon gardien de la fontaine écrivait, par exemple, le nom du futur empereur. Ainsi Nicéphore (lib. x, cap. 29) nous conte qu'Adrien, encore particulier, reçut la première prédiction de l'empire, très-nette et très-lisible, sur les feuilles d'une branche de laurier trempée dans la fontaine castalienne d'Antioche; ce qui fut cause qu'étant empereur, il fit incessamment boucher cette fontaine, de peur que quelqu'un qui aurait trop de hâte de lui succéder ne s'y allât munir d'une pareille prédiction. Quelquefois on jetait trois petites pierres dans une eau dormante, et l'on avait soin de compter et de bien marquer les ronds qui se faisaient sur la surface de l'eau, s'ils étaient nets et concentriques, ou s'ils se brouillaient et se confondaient. Tantôt on plongeait une clef suspendue par un fil ou par un cheveu dans l'eau qu'on avait mise dans un bassin d'airain ou d'argent, et l'on tenait compte du nombre de coups que la clef frappait d'elle-même sur les

côtés du bassin. Tantôt on remarquait s'il ne s'élevait point de là quelque petite vapeur, ou s'il n'y paraissait point quelque figure humaine, comme on en voyait dans les miroirs enchantés. Enfin le devin marmottait quelquefois certaines paroles en forme de demande *sur une eau qui savait ou parler*, suivant l'expression d'Anacréon, *λάλον ὕδωρ*, ou *chanter*, suivant l'expression d'Ammien, *præcinentibus aquis* ; et si elle répondait par un doux murmure, cela voulait dire *oui*. C'était à l'hydromancien ou de préparer toutes ces sortes d'eaux, ou de profiter de la disposition qu'elles avaient naturellement à chanter l'avenir : il en interprétait tous les signes.

« *De l'alphitomancie, de l'alévromancie et de la critomancie.* — On devinait par la farine d'orge et de froment. Théodoret et saint Clément parlent de cette divination, qui passait pour la plus rustique, comme on en peut juger par ces paroles de Porphyre à Anébon : « Je doute que les dieux soient assez esclaves des hommes pour n'être pas paresseux à servir ceux même qui ne devinent que par la farine. » On devinait pour les pauvres par l'offrande qu'ils étaient en état de faire, qui était celle d'un peu de farine : leurs devins étaient les *alphitomantes* ; et, comme cette divination n'était ni brillante, ni très-revenante, c'est pour cela peut-être que la manière dont on la pratiquait n'est pas venue jusqu'à nous. On sait seulement que, selon les principes de Porphyre et de Jamblique, le froment et l'orge ne manquaient pas de démons, gardiens qui en avaient soin comme des choses les plus nécessaires à la vie ; après quoi il était aisé de faire accroire au peuple que ces gardiens agissaient dans toutes les petites merveilles qu'il plaisait au devin de prendre pour des présages de l'avenir.

« *De la cléromancie.* — On devinait en jetant les sorts, après que le *sorcier* les avait enchantés, et qu'il avait appelé les esprits préposés aux sortilèges. Ces sorts étaient tout ce qu'on voulait : des filles, des dés, des osselets, des flèches sur chacune desquelles on avait écrit le nom de quelque ville, par exemple, pour savoir par quel siège on ferait l'ouverture de la campagne. On a des preuves de l'ancienneté de tous ces usages. C'était, selon Cicéron, la divination roturière, sifflée des gens de condition. C'était un enfant qui tirait les sorts, comme les billets dans nos loteries. Ce n'était en tout qu'erreur, que superstition, qu'avidité de gain, que tricheries. « *Sortes pueri manu miscentur atque ducuntur... Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem... Sed hoc quidem genus divinationis vita jam communis explosit... atque id in vulgus, quis enim vir illustrior utitur sortibus ?* » (*De Divin.*, lib. II.) Les sorts homériques ont été en réputation ; l'endroit de l'*Iliade* ou de l'*Odyssee* qu'on rencontrait à l'ouverture du livre était un oracle. II

n'était question que d'en faire l'application aux circonstances présentes des personnes ou des affaires, et c'était l'office du *cléromancien*.

« *Des augures et auspices.* — Les oiseaux étaient estimés fort savaux sur l'avenir, non-seulement ceux qui annoncent le beau temps et la pluie aux laboureurs, la tempête et le calme aux gens de mer ; car Jamblique bannit de la théurgie cette sorte de divination comme trop naturelle, mais principalement ou uniquement ceux qui ne mangeaient ou ne gazouillaient qu'au gré des devins ou du démon gardien de chacun de ces oiseaux. Les sacrés poulets qu'Appius Claudius fit jeter dans la mer, afin de les faire boire, dit Sigonius, puisqu'ils ne voulaient pas manger, *si quidem esse nolunt bibant*, ces poulets noyés, dis-je, et les malheurs qui furent, comme les supertitieux se l'imaginèrent, la suite de cet attentat, donnèrent un grand relief parmi les Romains à la divination augurale. Ces poulets étaient élevés dans l'enceinte du temple, et, s'ils refusaient le grain ou la bouillie qu'on leur présentait au point du jour, la chose était de mauvais augure ; comme, au contraire, s'ils prenaient goulûment leur pâture, et, encore mieux, si, en ayant pris dans leur bec plus qu'ils n'en pouvaient avaler à la fois, ils en laissaient tomber quelque chose de leur volière, le petit bruit que cela faisait en tombant, et qui se nommait *tripudium solistimum*, remplissait les assistants de grandes espérances de l'avenir. Cicéron (*De Divinat.*, lib. II) remarque que, quand il était important que ce *tripude* ou frappement de terre fût bien sensible, on avait soin de faire jeûner les poulets avant le temps de cette grave cérémonie, qu'il détaille et qu'il ridiculise trop agréablement pour ne pas rapporter ici ses paroles : « Du moment, dit-il, que le devin a demandé à un homme qui le sert dans cette fonction si on a fait silence, ce devin baisse les yeux et ne les tourne plus ni de côté ni d'autre. On lui répond aussitôt : Il me semble qu'on a fait silence. — Dis-moi si les oiseaux mangent. — Ils mangent. — De quels oiseaux me parles-tu ? et où dis-tu qu'ils mangent ? — Je parle des poulets qui viennent d'être apportés ici dans leur cage par l'officier qui en est chargé. » Après le récit de ce beau dialogue, qui donne commencement à la cérémonie, Cicéron se met à faire ces réflexions. « Ces poulets-là, dit-il, c'est ce qu'on appelle les messagers de Jupiter ; et que les poulets mangent ou non, peu importe, car le bon augure ne se tire pas de ce qu'ils mangent, mais de ce que, quand ils mangent, il leur tombe nécessairement du bec quelque chose qui frappe la terre, et ce frappement, c'est ce qu'on nomme le *terripude* ou le *tripude*. Aussitôt qu'un de ces poulets a laissé tomber un peu de sa bouillie, on annonce le *tripude solistime* à celui qui fait la fonction d'augure. Je demande, continue Cicéron, si un *auspice* qui arrive aussi nécessairement et aussi forcé-

ment que ce tripude peut avoir quelque chose de divin. Une marque que les plus anciens augures ne pratiquaient pas ainsi la divination, c'est que nous avons un ancien décret du collège des augures, où il est déclaré que tout oiseau peut faire le tripude. A la bonne heure donc qu'on regardât comme un auspicesi un oiseau venait de lui-même faire devant nous ce petit manège; à la bonne heure qu'on dit alors : Cet oiseau vient de la part de Jupiter, c'est son ambassadeur. Mais maintenant qu'un poulet qui est apporté dans une cage, et qui, mourant de faim, *inclusa in cavea et fame enecta*, se rue sur sa bouillie et en laisse tomber sur le pavé, vous voulez que cela passe pour un heureux auspice, et que Romulus, qui a fondé cette ville sous d'heureux auspices, n'y ait pas vu autre chose? Vous êtes bien bon. Mais dites-vous, Flaminius n'ayant pas déferé aux auspices périt avec son armée. Cela est vrai; mais l'année d'après, Paul-Émile, qui y avait déferé scrupuleusement, n'en périt pas moins avec son armée dans la bataille de Cannes. »

Le coq était consulté quelquefois sur l'avenir aussi bien que les poulets. Zonaras (*Annal.*, lib. III, Valens) nous en apprend la manière, et il mêle Jamblique dans son récit. On trace, dit-il, sur la poussière les lettres de l'alphabet; et, après qu'on a mis quelques grains de froment et d'orge auprès de chacune de ces lettres, un coq est lâché avec certaines paroles mystérieuses, et les lettres auprès desquelles il va se pâtureur déclarent, selon l'opinion commune, la chose dont on est en peine. Cet historien ajoute que Libanius et Jamblique, ayant voulu savoir de cette manière celui qui devait succéder à Valens, le coq s'attacha à ces quatre lettres Θ, Ε, Ο, Δ, *Theod.*; ce qui étant venu à la connaissance de l'empereur, cet empereur fit faire un grand massacre de Théodoses, de Théodotes et de Théodores. Il avait oublié ce beau mot de Gallicanus, père de l'empereur Adrien : que jamais prince ne fit mourir son successeur, *successorem suum nullus occidit*. Valens ne pardonna pas à ceux qui avaient voulu deviner le sien une curiosité de cette nature : il les fit rechercher, et Jamblique périt du poison, pour se dérober à son ressentiment. Il est malaisé que ce Jamblique soit le même que celui qui fut disciple de Porphyre, à moins qu'il ne soit mort plus que centenaire; mais je ne doute pas qu'il ne soit l'auteur de la réponse aux doutes de Porphyre. Il convenait qu'il fût la victime de l'abominable théurgie qu'il avait mise en honneur sous Julien l'Apostat, dont il fut le héros. Il y avait des oiseaux qui étaient toujours de mauvais augure; mais ils ne laissaient pas d'avoir leur utilité, témoin le berger de la neuvième églogue de Virgile, qui se serait allé faire tuer par un soldat sans les bons avis d'une corncille, oiseau sinistre. Pour le corbeau, quand il croassait, on ne l'entendait guère impunément en ces temps-là : et c'est à ce su-

jet qu'Épictète a dit la plus belle chose qui se pouvait dire par un philosophe : « Ce croassement-là, dit-il, n'est jamais pour moi. Il m'annonce que je perdrai quelque chose, quelqu'un de mes membres, si l'on veut ; cela ne me regarde pas : il est toujours en moi d'être homme de bien, et le corbeau n'y a rien à voir. Tout le reste ne m'est de rien, n'étant pas des choses dont je dispose. » Il attaque la divination en général, et, sans perdre de temps à en examiner la solidité, il en fait voir l'inutilité, en prouvant deux choses : l'une, qu'il ne faut jamais aller à l'oracle pour savoir si l'on fera son devoir ; on n'a qu'à le faire. Assisterai-je mon ami ? C'est de mon devoir ; voilà l'oracle. L'autre, que la curiosité est superflue sur tout ce qui n'est pas de notre devoir, ou qui ne nous regarde point, ou qui ne dépend pas de nous. C'est dire que tous les devins du monde n'ont rien à apprendre à un homme sage, c'est saper la divination par ses fondements, c'est la renvoyer aux idiots.

De l'aruspicine. — Les aruspices ou extispices étaient les devins les plus communs, par la raison que c'était la divination utile. Ces devins-là faisaient profession de ne savoir lire l'avenir que dans les entrailles d'une victime bien nourrie et bien choisie. Les simples qui l'avaient amenée s'en retournaient fort contents d'une prédiction ambiguë qui s'accomplissait toujours d'une manière ou d'une autre ; et emportant avec eux la réponse des fibres, ils laissaient au sacrificeur le reste de la victime. Jamblique s'attache à prouver la possibilité de cette divination ; il aurait été bon d'en établir le fait. Il dit que les bas génies ou démons peuvent, au moment même de l'immolation, faire tous les changements qu'ils trouvent à propos dans la constitution naturelle des parties d'un animal, et faire connaître par là les ordres des dieux. Cicéron avait assuré, cinq cents ans avant lui, que les vieilles de Rome et d'Italie ne radotaient pas assez pour croire ce pouvoir des génies sur l'anatomie des parties internes, jusqu'à la renverser dans l'instant même de l'immolation : « Cum immolare quispiam velit, tum fieri extorum mutationem, aut ut absit aliquid aut supersit ; deorum enim numini parere omnia : hæc mihi jam crede, ne aniculæ quidem existimant. » (*De Divinat.*, lib. II.) Quoi qu'il en soit, les premiers extispices se contentaient de tuer quelque bête, « afin que cette bête, qui n'avait rien su durant sa vie, dit saint Pierre Chrysologue, devinât après sa mort, et parlât par ses fibres, elle qui certainement n'avait jamais parlé par sa langue. » Mais quelques furieux s'imaginèrent dans la suite que les entrailles humaines pouvaient parler plus savamment que celles des bêtes, et il s'éleva une espèce barbare d'extispices qui voulurent s'instruire de l'avenir par la dissection des viscères d'un homme, d'une femme ou d'un enfant... Tels aruspices ou tels bourreaux furent nommés *nécroman-*

ciens, parce qu'on croyait qu'ils étaient en commerce avec les morts, dont ils augmentaient le nombre. On donnait encore ce nom haïssable à ceux qui allaient de nuit déterrer les cadavres pour en faire entrer quelque chose dans leurs philtres, talismans et autres chefs-d'œuvre de magie, ainsi qu'aux *alévromanciens*, et à tous autres qui se vantaient d'évoquer les mânes, pour interroger les morts sur la destinée des vivants. C'était toujours Tirésias qui portait la parole pour les ombres muettes et qui en conduisait la troupe, tout aveugle que le fait Homère : comme s'il fallait, dit Cicéron, que Tirésias vint nous apprendre ce qui est blanc et ce qui est noir, parce qu'il n'y voit goutte. « Numquid ergo Tiresias quod oculis captus fuit, possit divinius, quæ alba sint, quæ nigra, dicere? »

« *De la tétatoscopie et de l'oniropolie.* — Les interprètes des prodiges et des songes jouaient un rôle nécessaire dans les siècles superstitieux ; car autrefois, si l'on avait vu ou rêvé quelque chose d'extraordinaire, il fallait recourir à eux... Saint Clément fait remarquer qu'en ces temps-là les choses les plus naturelles se tournaient en prodiges dans les têtes faibles, et Cicéron s'en moque de même. « Un homme en chaussant le soulier en avait rompu le cordon ; un rat avait fait un trou à un sac de cuir ; une truie avait mangé ses petits, faute d'avoir eu autre chose à manger depuis trop longtemps ; un serpent s'était entortillé à la clef d'une porte ou au pilon d'un mortier ; » il fallait aller consulter de tous ces cas avec un devin expert qui ne traitait pas cela de bagatelles ; quoiqu'il se trouvât toujours des hommes de sens pour dire à ces imbéciles que « le cordon était usé, et la truie affamée : et que ce serait bien la merveille si le sac avait troué le rat et si la clef et le pilon s'étaient entortillés au serpent. » Ces réparties sont de Ménandre, d'Antiphon, de Bion et de Diogène : saint Clément les a rapportées avec quelques autres du même caractère dans le septième livre de ses *Stromates*, et cela suffit pour faire comprendre que les *tétatoscopes* ou explicateurs ou remarqueurs de prodiges ne devaient pas être mal occupés.

« Les interprètes de songes ou *oniropoles* étaient dans le paganisme sur le même pied que ceux dont je viens de parler, méprisés, des gens d'esprit, et cultivés par les petits esprits qui font toujours le plus grand nombre. Cependant il semble que les philosophes pouvaient faire tomber absolument l'*oniropolie* : car, selon eux, celui qui est favorisé de l'*aliénation divine*, c'est celui qui fait le songe, et non pas celui qui se mêle de l'expliquer, puisque celui-ci veille et qu'il est à soi ; état où l'on n'est pas susceptible d'inspiration, selon Platon et selon Porphyre. Car, dit celui-ci, tandis que nous veillons, notre âme étant continuellement occupée du soin du corps, on peut dire qu'elle a sur les yeux une plaque d'ivoire, comme parle Homère, à travers

laquelle on ne voit rien du tout, quelque déliée qu'elle puisse être : au lieu que quand on dort, l'âme, soulagée d'une partie des soins du corps, n'a sur les yeux qu'une plaque de corne qui peut être si mince qu'on verra à travers. Et voilà, ajoute-t-il, le mystère des deux portes d'Homère pour les songes : une porte de corne pour les songes vrais, et une porte d'ivoire pour les songes faux. Macrobe applique ce commentaire de Porphyre aux quatre vers de Virgile qui rendent très-fidèlement les six vers de l'Odyssée (*Odyss.*, lib. XIX) :

Sunt geminæ somni portæ ; quarum altera fertur

Cornea, qua veris facile datur exitus umbris :

Altera candenti perfecta nitens elephanto,

Sed falsa in cœlum mittunt insomnia manes.

(*Æneid.*, lib. IV.)

Homère a voulu dire par cette allégorie que toutes nos pensées, toutes nos connaissances ne sont ici-bas que des songes ¹, le vrai de toutes choses étant dans l'autre monde (dans le monde intelligible, dans Dieu) ; de sorte que, tandis que l'âme unie au corps agit par sensation, soit que nous veillons ou que nous dormions, nous rêvons continuellement ; avec cette différence pourtant, à laquelle tout le monde ne s'attendrait pas, que nous rêvons bien davantage durant la veille que durant le sommeil. Car la rêverie de ceux qui veillent est telle qu'ils ne peuvent tenter de voir la vérité qu'à travers une porte d'ivoire, c'est-à-dire que très-inutilement : et voyez, en effet, dit Macrobe mêlant son commentaire avec celui de Porphyre, voyez, dit-il, comme Virgile exprime bien notre aveuglement par ces autres trois vers :

Adspice, namque omnem quæ nunc obducta tuenti

Mortales hebetat visus tibi, et humida circum

Caligat, nubem eripiam.

Mais quand on dort (cela s'entend d'un sommeil platonique tel qu'il a été déjà expliqué), l'âme étant alors plus dégagée du corps, et d'autant plus libre, on peut essayer de voir la vérité à travers une porte de corne qui a toujours quelque transparence, et ce sont là de tous nos rêves les plus heureux et les plus vrais. Il faut supposer, pour l'entier éclaircissement des deux poètes, que toutes nos connaissances, qui ne sont au fond que des songes, nous ont été envoyées de l'autre monde, celles de la veille par une porte, celle du sommeil par l'autre, et que ces deux portes sont fermées pour nous jusqu'à la mort : après quoi nos deux philosophes justifient que ces poètes ont parlé régulièrement, en disant que les songes faux nous sont venus par la porte d'ivoire, et les vrais par la porte de corne. Si cette digression pytha-

¹ Macrobo. *de Somn. Scipion.*, lib. I, cap. 8.

gorique sur le faux de tout le sensible et sur le vrai de l'intelligible ne déplaît pas, nous en pouvons encore tirer cet autre avantage, que l'on voit mieux la raison que nous avons de dire que la philosophie semble ruiner l'*oniropolie* ou l'interprétation des songes. Car celui qui a un songe utile pour la découverte de l'avenir est plus disposé à être éclairé là-dessus que ne l'est celui qui entreprend d'interpréter le songe, si l'on s'en rapporte aux philosophes ; puisque le songeur dort et que l'interprète veille : celui qui dort peut être dans l'aliénation divine, et il est certain que celui qui veille n'y est pas. C'est donc mal à propos que celui-ci, qui ne peut rien voir à cause de la lampe opaque qu'il a sur les yeux, s'ingère à conduire à la connaissance des choses futures une personne qui a pu du moins les entrevoir à travers une écaille transparente : « Cur si Deus ista visa nobis dat, utendum est interpretibus somniorum. » (Cic., *de Divinat.* lib. II.) — (*Eclairciss. aux ouvrages polém. des Pères contre les païens*, t. I, p. 367 et suiv. Paris, 1712.)

LIVRE HUITIÈME.

III, page 411. — « Socrate est reconnu pour avoir le premier tourné la philosophie à la réforme et au règlement des mœurs. »

« Socrates mihi videtur, id quod constat inter omnes, primus a rebus occultis et ab ipsa natura involutis, in quibus omnes ante eum philosophi occupati fuerant, avocavisse philosophiam, et ad vitam communem adduxisse ut de virtutibus et vitiis, omninoque de bonis rebus et malis quæreretur. Cœlestia autem vel procul esse a naturæ cognitione censeret, vel si maxime cognita essent, nihil tamen ad bene vivendum conferre. » (Cic., *I. Acad. quæst.*)

VIII, page 422. — « Reste la science morale... »

Nous ajouterons à ces témoignages en faveur de Platon un passage admirable du *Traité de la Vraie Religion*, où saint Augustin représente la doctrine du disciple de Socrate comme un sublime pressentiment du christianisme.

« Si Plato ipse viveret, et me interrogantem non adspernaretur, vel potius, si quis ejus discipulus eo ipso tempore quo vivebat, eum interrogaret : cum sibi ab illo persuaderetur, non corporis oculis, sed pura mente veritatem videri, cui quæcumque anima inhæsisset, eam beatam fieri atque perfectam : ad quam percipiendam nihil magis impedire quam vitam libidinibus deditam et falsas imagines rerum sensibilium, quæ nobis ab hoc sensibili mundo per corpus impressæ varias opiniones erroneasque generarent : quamobrem sanandum esse

animum ad intuendam incommutabilem rerum formam, et eodem modo semper se habentem, atque undique sui similem pulchritudinem, nec distentam locis, nec tempore variatam, sed unum atque idem omni ex parte servantem, quam non crederent esse homines, cum ipsa vere summeque sit : cetera nasci, occidere, fluere, labi, et tamen in quantum sunt, ab illo æterno Deo per ejus veritatem fabricata consistere; in quibus animæ tantum rationali et intellectuali datum est, ut ejus æternitatis contemplatione perfruatur atque efficiatur, orneturque ex ea, æternamque vitam possit mereri. Sed dum nascentium atque transeuntium rerum amore ac dolore sauciatur, et dedita consuetudini hujus vitæ atque sensibus corporis, inanibus evanescit imaginibus, irridet eos, qui dicunt esse aliquid, quod nec istis videatur oculis, nec ullo phantasmate cogitetur, sed mente sola et intelligentia cerni queat. Cum hæc ergo a magistro sibi persuaderentur, si ex eo quæreret ille discipulus, utrum si quisquam existeret vir magnus atque divinus, qui talia populis persuaderet credenda saltem, si percipere non valerent, aut si qui possent percipere, non pravis opinionibus multitudinis implicati vulgaribus obruerentur erroribus, eum divinis honoribus dignum judicaret; responderet, credo, ille, non posse hoc ab homine fieri, nisi quem forte ipsa Dei virtus atque sapientia ab ipsa rerum natura exceptum; nec hominum magisterio? sed intima illuminatione ab incunabulis illustratum, tanta honestaret gratia, tanta firmitate roboraret, tanta denique majestate subveheret, ut omnia contemnendo quæ pravi homines cupiunt, et omnia perpetiundo, quæ horrescunt, et omnia faciendo quæ mirantur, genus humanum ad tam salubrem fidem summo amore atque auctoritate converteret. »

(D. Aurel. August., *De Vera Religione*, cap. 3.)

XI, page 428. — « Aussi plusieurs ont pensé que, dans son voyage en Égypte, il entendit le prophète Jérémie... »

Eusèbe, dans sa Chronique, rapporte la prophétie de Jérémie aux xxxvii^e et xxxviii^e olympiade; et la naissance de Platon à la quatrième année de la lxxxviii^e olympiade, ce qui met entre la mission du prophète et la naissance de Platon un intervalle de plus de cent soixante-dix ans.

Platon mourut la première année de la cix^e olympiade, et ce fut vers la cxxive olympiade que Ptolémée Philadelphie fit traduire les livres sacrés en grec par les septante Juifs hellénistes.

L'opinion que Platon eut connaissance des Écritures est soutenue par Justin martyr (*Orat. parænet. ad gentes*); par Origène (*Contra Celsum*, lib. vi); par saint Clément d'Alexandrie (*Strom.*, lib. 1, et *Orat. exhort. ad gentes*); par Eusèbe (*De Præparat. Evangel.*, lib. 11);

par saint Ambroise (*Serm.* 18, in psal. 118) : Lactance exprime une opinion contraire.

« Je me suis souvent étonné, dit-il, de ce que Pythagore et Platon, qui sont allés jusqu'en Égypte et en Perse pour apprendre les cérémonies et les mystères de la religion de ce pays-là, sous lesquels ils se doutaient que la sagesse était cachée, ne soient pas allés dans la Judée, qui était plus proche d'eux, et où ils pouvaient uniquement trouver la sagesse. »
(*Instit. Divin.*, liv. iv, ch. 2.)

XII, page 431. — « Les principaux sont, parmi les Grecs, Plotin, Jamblique, Porphyre; puis..... l'Africain Apulée. »

« Lorsque Plotin fut près de mourir, Eustochius, qui demeurait à Pouzzoles, fut quelque temps à venir le trouver. C'est lui-même qui me l'a raconté. Plotin lui dit : Je vous attends; je suis actuellement occupé à renvoyer à la Divinité ce qu'il y a en moi de divin. Alors un dragon qui était sous le lit dans lequel il était couché se glissa dans un trou qui était dans la muraille, et Plotin rendit l'esprit. Il avait pour lors soixante-six ans. L'empereur Claude finissait la seconde année de son règne. J'étais alors à Lilybée; Amélius était à Apamée de Syrie; Castricius à Rome; Eustochius était seul près de Plotin. Si nous remontons depuis la seconde année de Claude jusqu'à soixante-six ans au delà, nous trouverons que la naissance de Plotin tombe dans la treizième année de l'empire de Sévère. Il n'a jamais voulu dire ni le mois, ni le jour qu'il était né, parce qu'il ne voulait point qu'on célébrât le jour de sa naissance, ni par des sacrifices, ni par des repas. Cependant lui-même sacrifiait, et régalaît ses amis, le jour de la naissance de Platon, et il fallait que, ce jour-là, ils fissent un discours, lorsqu'ils le pouvaient, lequel était lu en présence de l'assemblée...

« Plotin m'avait chargé de l'arrangement et de la révision de ses ouvrages. Je lui promis, et à ses amis, d'y travailler. Je ne jugeai pas à propos de les ranger confusément, suivant l'ordre du temps qu'ils avaient été publiés; j'ai imité Apollodore d'Athènes et Andronique le péripatéticien. Le premier a recueilli en dix tomes ce qu'a fait Epicharme le comique; et l'autre a mis de suite les ouvrages d'Aristote et de Théophraste sur le même sujet. J'ai partagé les cinquante-quatre livres de Plotin en six ennéades, en l'honneur des nombres six et neuf. J'ai mis dans chaque ennéade les livres qui sont sur la même matière; et toujours à la tête ceux qui sont les plus faciles à entendre. »

(*Vie de Plotin*, par Porphyre, trad. de Burigny; Paris, 1747, in-12.) — Suidas dit que Plotin était de Lycopolis, en Égypte.

Porphyre était Tyrien de Tyr en Phénicie. Πορφύριος, dit Suidas,

συρίως ἐκαλεῖτο Βασιλεύς. Ἰύριος φιλόσοφος μαθητῆς Ἀμελίου τοῦ Πλοτίνου μαθητοῦ, διδάσκαλος δὲ Ἰαμβλίχου, γεγονὼς ἐπὶ τῶν χρόνων Αὐρελιανοῦ καὶ παρατείνας ἕως Διοκλητιανοῦ τοῦ Βασιλέως.

D'autres rapportent sa naissance à la deuxième année de l'empire d'Alexandre Sévère, l'an 233 de l'ère chrétienne. Son vrai nom était Malch ou Melchi, qui, en langue chaldaique et syriaque, signifie *roi*. « C'était le nom de mon père, dit-il dans la vie de Plotin (*chap. 17*), et Malch répond au mot grec qui signifie *roi*. Longin, qui a dédié à Cléodamus et à moi son livre *de la Véhémence*, m'appelle Malch à la tête de cet ouvrage, et Amélius a traduit ce nom en grec. »

Longin l'engagea à prendre celui de Porphyre, qui a quelque rapport au terme de roi, parce que le vêtement de pourpre était réservé aux rois et aux empereurs.

« Il avait été chrétien, si l'on en croit l'historien Socrate; mais ce qui est constant, c'est qu'il eut de grandes liaisons avec les chrétiens. Vincent de Lérins prétend avoir lu, dans les ouvrages mêmes de Porphyre, que ce philosophe, sur la grande réputation d'Origène, alla le trouver à Alexandrie... On ignore si les relations de Porphyre avec Origène ont précédé le premier voyage de ce philosophe à Rome. Il alla dans cette capitale du monde à l'âge de vingt ans. Après y avoir fait une courte résidence, il alla étudier à Athènes sous le rhéteur Longin; il y retourna dix ans plus tard à l'âge de trente ans, la douzième année de l'empire de Gallien, au commencement de l'an 263. De cette époque date sa liaison avec Plotin, dont il suivit les leçons, et avec qui il passa près de six années. Porphyre était fort sujet à la mélancolie, et Plotin lui conseilla de voyager pour la dissiper. Dans les accès de ses vapeurs, il lui prenait un si grand dégoût de la vie, que plusieurs fois il se serait donné la mort, si Plotin ne l'en eût détourné. Ce fut pendant son séjour en Sicile qu'il écrivit ses livres contre le christianisme. Il revint à Rome après la mort de Plotin; il y épousa la veuve d'un de ses amis, chargée de cinq enfants. On n'est pas fort instruit des dernières actions de sa vie; on sait qu'il a vécu plus de soixante-huit ans, mais on ne sait pas précisément quand il est mort. L'opinion commune est qu'il a fini ses jours à Rome. Cependant saint Jérôme prétend qu'il a été enterré en Sicile. » (*Vie de Porphyre*, par M. de Burigny. Voy. aussi Holstenius, *De vita et scriptis Porphyri*.; Fabricius, *Delect. Argum.*; Euseb., *Præpar. Evang.*, lib. iv. — Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. II.)

« Jamblichus chalcidiensis, Porphyrii auditor, non tam platonicus fuit quam pythagoricus, ut Hieronymus est auctor; tametsi quantum ad res divinas attinet, platonici omnes pythagorizant. »

(Comm. Viv.)

Apulée de Madaure vivait sous le règne d'Antonin le Pieux, élevé à l'empire après la mort d'Adrien, en l'année 158.

Voici ce que saint Augustin dit d'Apulée dans sa lettre à Marcellin :

« En effet, Apulée, pour nous arrêter particulièrement à celui dont nous savons le plus de nouvelles, parce qu'il était Africain comme nous, Apulée, dis-je, avec sa magie, n'a jamais pu, je ne dis pas se faire roi, mais seulement arriver à aucune sorte de magistrature et de charge dans la république, quoiqu'il fût d'une condition honnête, qu'il eût été très-bien élevé, et qu'il fût doué d'une grande éloquence. Et il ne faut pas dire qu'il a eu pour ces choses un mépris de philosophe, puisque, étant pontife de sa province, il a compté pour beaucoup de pouvoir donner un spectacle au peuple, et d'équiper ceux qui devaient combattre contre les bêtes, et que, pour parvenir à se faire dresser une statue dans la ville d'OEa, où il s'était marié, il en vint jusqu'à plaider contre quelques-uns de cette ville qui s'y opposaient, ce que lui-même a pris soin de faire savoir à la postérité, en publiant le plaidoyer qu'il fit sur ce sujet.

« Ce prétendu magicien a donc fait ce qu'il a pu pour s'élever dans le monde, et s'il n'a pas monté plus haut, c'est que le pouvoir lui a manqué, et non pas la volonté. Mais d'ailleurs, comme il s'est défendu lui-même, et avec beaucoup de force et d'éloquence, contre ceux qui l'accusaient de magie, j'admire que, pour faire valoir certaines merveilles qu'on prétend qu'il a faites par la force de cet art infâme, on le veuille faire magicien malgré lui. C'est à ceux qui prennent ce parti-là à voir qui en doit être cru : ou d'eux, quand ils soutiennent qu'il était magicien, ou de lui, quand il s'en défend. »

(*Lettres de saint Augustin. — Lettr. CXXXVIII, an 412, tome III. Paris, 1684. In-8°.*)

XVIII, page 442. — « Aucun Dieu, suivant les sentiments de Platon, ne se mêlant aux hommes, ces esprits portent aux dieux les prières des hommes, et rapportent aux hommes les faveurs que leur médiation obtient des dieux. »

Diotime dit à Socrate dans le banquet :

« Θεὸς δὲ ἀνθρώπων οὐ μίγνυται, ἀλλὰ διὰ τούτου πᾶσα ἐστὶ ἡ ὁμιλία, καὶ ἡ διάλεκτος θεοῖς πρὸς ἀνθρώπους καὶ ἐγγρηγοροῦσι, καὶ καθευδοῦσι. »
(*In Conviv.*)

XIX, page 444. — « Et les douze Tables, la plus ancienne loi de Rome... »

Apulée dit dans son *Apologie* :

« Magia est, quantum ego audio, res est legibus delegata, jam

inde antiquitus duodecim Tabulis, propter incredundas frugum illecebras, interdicta. »

Qui fruges excantavit, dit la loi des douze Tables... *Qui malum carnem incantavit*... *Neu alienam segetem pelexeris*... Has leges memorat Plinius in lib. XXVIII, cap. 2. Seneca, *Natur. Quæst.*, lib. III, cap. 7. (Ed. BB.)

Apulée fut accusé de magie devant Claudius Maximus, préfet de l'Afrique.

XXII, page 450. — « Ils habitent l'air, il est vrai, mais c'est un châtement... »

« Empedocles, apud Plutarchum : æther, inquit, dæmones a se rejicit, terra expellit, mare non fert : sic ab alio in aliud elementum jactati pœnas dant. » (Comm. Viv.)

XXIII, page 451. — « L'Hermès égyptien surnommé Trismégiste. »

Les passages que cite saint Augustin dans ce chapitre sont tirés de l'*Esculape*, dont la traduction en langue latine a été attribuée à Apulée.

« Cicero Mercurios numerat quinque, quorum duo ab Ægyptiis colantur : priorem Nilo patre genitum, quem illi nefas habent nominare : alterum qui Argum interemit, Ægyptoque præfuit, cui leges et litteras dedit ; illumque vocat Theut : quo nomine primus anni mensis apud illos dicitur. Euseb., 1. Phœnices ait in theologia sua putasse Mercurium Trismegistum scribam fuisse Saturni Cœli filii, cujus opera usus sit Saturnus in tuenda matre : cumque hic australes mundi partes peteret, universum Ægyptum Mercurio reliquisset, hominemque fuisse insigni prudentia : multasque tradidisset mortalibus artes ac scientias. Hunc existimo fuisse avum hujus Hermæ qui scripsit, illumque vocatum esse Theut, dæmonem, ut ait Plato in Phædro, qui artes mathematicas et litteras et aleam invenit, detulitque ad Thamum Ægypti regem, qui rex postea dictus est Ammon. »

(Comm. Viv.)

Voyez, sur Mercure Trismégiste ou Hermès, l'article THOTH dans la *Biographie universelle*, tome LV, *Partie mythologique*.

— Hermès pousse l'alligation du génie à l'idole jusqu'à une espèce d'animation : il offre à l'adoration des idolâtres un animal : le simulacre en est le corps, et le génie en est l'âme.

Trois circonstances à remarquer :

1° Il est un art pour unir si intimement des esprits invisibles à des matières visibles que les simulacres consacrés à ces esprits deviennent comme des corps animés : *Ut sint quasi animata corpora*.

2° Cela s'appelle faire des dieux : *Hoc esse dicit deos facere*. Ce sont là des dieux artificiels : *Dii arte facti*.

3° Les hommes ont reçu cet admirable pouvoir de faire des dieux : *Eamque magnam et mirabilem deos faciendi accepisse homines potestatem*.

Reste donc à savoir le grand art de faire un dieu d'une statue. Mais le secret de cette *theopée* ayant échappé aux platoniciens du troisième ou du quatrième siècle, ils lui substituèrent la *théurgie*.

XXVI, page 464. — « Les dieux du paganisme n'étaient que des hommes morts. »

« Il ne faut point en vouloir à Hippon s'il eut la prétention d'immortaliser sa mort : il avait ordonné de graver sur son tombeau ce vers élégiaque :

« Ici git Hippon, que les Parques, en le faisant mourir, ont rendu l'égal des dieux immortels. »

« Hippon, vous nous montrez très-bien l'erreur des hommes, s'ils n'ont pas voulu vous croire quand vous leur parliez ; maintenant que vous n'êtes plus, qu'ils deviennent vos disciples. Vous avez entendu l'oracle prononcé par Hippon, il en faut peser tous les mots. Comme ceux que vous adorez furent des hommes, ils ont subi les lois de la mort ; le temps et la fable les ont comblés d'honneurs. On se blase, je ne sais comment, sur les biens qu'on possède ; la jouissance en amène le dégoût. Ceux qu'on laisse derrière soi reprennent faveur, grâce à l'imagination ; parce que dans l'obscurité où on les voit, à la distance où ils se trouvent, on aperçoit moins leurs défauts. Alors on est désenchanté des uns et dans l'admiration des autres ; ainsi donc les anciens morts, fiers de l'autorité que le temps concilie à l'erreur, sont devenus dieux chez leurs descendants. Vos mystères, vos grandes assemblées, et les chaînes, et les blessures, et les pleurs de vos dieux sont les preuves de ce que j'avance. »

— Saint Clément d'Alexandrie, *Exhortat. aux Gentils ; Pères de l'Église* publiés par M. de Genoude, t. IV, p. 138 et 139.

TABLE.

RÉCAPITULATION DES CITATIONS DE L'ÉCRITURE ET DES AUTEURS ANCIENS, CONTENUES DANS LE TEXTE.

LIVRE PREMIER.

	Pages.
I. Dessein de l'ouvrage. (Habac., 2, 3; Rom., 8, 25; Psal., 93, 15, 61, 9; Jac., 4, 6; Petr., 5, 5; Æneid., 6.)	2
II. Jamais les dieux des païens n'ont protégé les vaincus contre les vainqueurs. (Æneid., 2.)	4
III. Rome imprudemment confiée à la garde de ces dieux, impuissants protecteurs de Troie. (Hor., Epist., 2; Æneid., 2.)	5
IV. Le temple de Junon ne sauve aucun Troyen. (Æneid., 2.)	8
V. Témoignage de César.	9
VI. Les Romains n'ont jamais respecté les temples ennemis. (Æneid., 6.)	10
VII. Le nom de Jésus-Christ, seule cause de la clémence des barbares. (Psal., 88, 32.)	11
VIII. Les biens et les maux temporels sont communs aux bons et aux méchants. (Matth., 5, 45; Rom., 2, 4.)	12
IX. Pourquoi les bons et les méchants sont châtiés en ce monde. (Ezech., 33, 6; Rom., 8, 28.)	14
X. Que perdent les saints dans la perte des choses temporelles? (Petr., 3, 4; Tim., 6, 6, etc.; Cor., 7, 3; Job., 1, 21; Tim., 6, 9; 17, Matth., 6, 19.)	18
XI. On meurt toujours bien quand on a bien vécu. (Luc., 16, 19.)	23
XII. Le défaut de sépulture ne saurait nuire aux chrétiens. (Luc., 21, 18; Matth., 10, 28; Psal., 98, 2; 115, 35; Luc., 16, 22; Cor., 15, 52.)	24

	Pages.
XIII. Pourquoi il faut ensevelir les corps des fidèles. (Gen., 47, 30; 50, 2, 24; Tob., 2, 9; 12; Matth., 26, 10; Joan. 19, 38; Gen., 47, 50.)	26
XIV. Dieu est partout avec les chrétiens captifs. (Daniel., 1, 6.)	28
XV. La piété de Régulus envers les dieux ne le préserve pas de la mort. (Petr., 2, 11.)	29
XVI. La violence n'a point fait perdre aux femmes chrétiennes leur chasteté.	32
XVII. De la mort volontaire par crainte du châtimeut ou de la honte. (Matth., 27, 5; Act., 1, 18.)	33
XVIII. La violence que l'on souffre ne fait perdre ni la chasteté de l'âme ni la sainteté du corps.	<i>Ib.</i>
XIX. Les louanges données à Lucrèce par les païens justifient les femmes chrétiennes. (Æneid., 6.)	36
XX. Ce précepte « Tu ne tueras point, » défend de se tuer soi-même. (Exod., 20, 13; Matth., 22, 39; Cor., 15, 36; Psal., 77, 47; Exod., 20, 13.)	39
XXI. Exception à la loi qui défend l'homicide. (Gen., 22, 10.)	41
XXII. Il n'y a point de véritable héroïsme à se tuer. (Matth., 10, 25; Joan., 25, 2.)	42
XXIII. De la mort de Caton.	44
XXIV. Régulus supérieur à Caton en vertu : les chrétiens supérieurs à Régulus.	45
XXV. Il ne faut pas éviter un péché par un autre.	47
XXVI. Morts volontaires inspirées par le Saint-Esprit. (Cor., 2, 11.)	48
XXVII. S'il était permis de se tuer pour éviter le péché, il faudrait le faire aussitôt après le baptême. (Eccli., 3, 27.)	50
XXVIII. Pourquoi Dieu a permis le déshonneur des femmes chrétiennes. (Rom., 11, 33; 12, 10; Psal., 2, 11; Sap., 4, 11.)	52
XXIX. Consolation des chrétiens dans l'adversité. (Psal., 41, 4; 95, 4.)	54
XXX. Pourquoi les païens accusent le christianisme des malheurs de l'empire.	55
XXXI. Rome esclave de sa propre ambition.	56
XXXII. Les jeux scéniques institués à Rome par l'ordre des dieux.	58
XXXIII. La ruine de Rome n'a pas corrigé les Romains.	59
XXXIV. Semblable édit publié à la fondation et à la destruction de Rome.	60
XXXV. L'Église a des enfants parmi ses ennemis.	61
XXXVI. Dessenin des livres suivants.	<i>Ib.</i>

LIVRE DEUXIÈME.

	Pages.
I. Préface. (Psal., 31, 1.)	64
— II. Résumé du livre précédent.	65
✦ III. Malheurs de la république romaine antérieurs à la religion chrétienne.	67
IV. Les païens n'ont jamais reçu de leurs dieux aucune règle de vie.	68
V. Scipion Nasica eût renié pour mère la Mère les Dieux. (Prov., 6, 26.)	70
VI. Les dieux des païens ne leur ont jamais enseigné à bien vivre. (A. Pers., Sat., 3.)	71
VII. Inutilité de l'enseignement des philosophes contredit par les exemples des dieux. (A. Pers., Sat., 3; P. Terent., Eun. Act. III, Scen. 5.)	73
VIII. Les dieux favorables à la mise en scène de leurs vices.	74
IX. Sentiments des anciens Romains sur le théâtre : licence des Grecs.	75
X. Malice des démons.	77
XI. Les Grecs avaient raison d'honorer les comédiens.	79
XII. Inconséquences des Romains.	80
XIII. Les Romains devaient reconnaître l'indignité de leurs dieux.	81
XIV. Platon supérieur aux dieux.	83
XV. La flatterie plutôt que la raison inspira aux Romains le choix de certaines divinités.	86
XVI. Les Romains n'ont eu recours aux lois de Platon que faute d'en recevoir de leurs dieux.	87
XVII. Crimes des Romains dans les plus beaux temps de leur histoire.	<i>Ib.</i>
XVIII. La crainte a fait régner quelque temps la justice chez les Romains.	89
XIX. Corruption des Romains avant J.-C. (Psal., 148.)	92
XX. Quelle félicité réclament les ennemis de la religion chrétienne.	94
✦ XXI. Jugement de Cicéron sur la république romaine. (Psal., 86, 3.)	96
XXII. Indifférence des dieux pour la moralité des Romains. (Æneid., 2.)	102
XXIII. Impuissance des démons.	104
XXIV. Les crimes de Sylla protégés par les dieux.	107
XXV. Les dieux autorisent les crimes par leur exemple.	109
XXVI. Morale secrète; immoralité publique des faux dieux. (Cor., 9, 14.)	112

	Pages.
XXVII. Les jeux publics en l'honneur des dieux ont été la ruine des mœurs. (Act., 6, 3.)	114
XXVIII. Sainteté de la religion chrétienne.	<u>116</u>
XXIX. Exhortation aux Romains. (Æneid., 1, 1.)	117

LIVRE TROISIÈME.

I. Des seuls maux que craignent les méchants, et dont le culte des dieux n'a pas préservé le monde.	120
II. Les dieux devaient-ils souffrir la ruine de Troie? (Iliad., 2; Æneid., 5.)	121
III. L'adultère de Pâris peut-il justifier les dieux?	123
IV. Opinion de Varron.	124
V. Les dieux n'ont pu venger le crime de Pâris, et laisser impuni celui de la mère de Romulus. (Gen., 6, 4.)	125
VI. Du fratricide de Romulus.	1 <i>b</i> .
VII. Seconde destruction de Troie par Fimbria. (Æneid., 2.)	127
VIII. Rome imprudemment commise aux dieux d'Ilion.	129
IX. Faut-il attribuer aux dieux la paix du règne de Numa?	1 <i>b</i> .
X. L'empire romain ne pouvait-il grandir autrement que par la guerre? (Æneid., 8.)	131
XI. Larmes impuissantes de la statue d'Apollon. (Æneid., 11.)	133
XII. Quelle multitude de dieux ajoutée par les Romains aux dieux de Numa.	134
XIII. Premiers mariages des Romains. (Æneid., 1, 6.)	136
XIV. Guerre entre Albe et Rome. (Æneid., 10; Psal., 3, 9.)	139
XV. Quelle a été la vie et la mort des rois de Rome. (Luc., 23, 45.)	143
XVI. Des premiers consuls de Rome. (Æneid., 6.)	147
XVII. Des malheurs de la république après l'expulsion des rois.	150
XVIII. Malheurs de Rome pendant la première guerre punique.	156
XIX. Adversités de Rome dans la seconde guerre punique.	159
XX. Ruine de Sagonte.	161
XXI. Ingratitude de Rome envers Scipion.	163
XXII. Ordre barbare de Mithridate.	166
XXIII. Discordes civiles.	167
XXIV. Séditions de Gracchus.	168
XXV. Du temple de la Concorde.	169
XXVI. Des guerres qui suivirent la dédicace du temple de la Concorde.	170
XXVII. Guerre civile entre Marius et Sylla.	171
XXVIII. Sylla vengeur des cruautés de Marius.	172
XXIX. Les invasions des Gaulois et des Goths moins cruelles que les guerres civiles.	174

	Pages.
XXX. Suite des guerres qui précèdent l'avènement de J.C.	175
XXXI. Impudence des païens.	177

LIVRE QUATRIÈME.

I. Récapitulation du livre précédent.	<u>180</u>
II. Suite. (Matth., 5, 45.)	182
III. La domination est-elle un bien? (Petr., 2, 19.)	184
IV. Sans la justice, les États ne sont que des sociétés de brigands.	<u>186</u>
V. Puissance des gladiateurs fugitifs.	187
VI. Des premiers conquérants.	188
VII. Les royaumes de la terre doivent-ils attribuer les vicissitudes de leur puissance à la protection, à l'abandon des dieux?	190
VIII. A quels dieux les Romains se croient-ils redevables de la grandeur de leur empire?	192
IX. La puissance romaine est-elle l'œuvre de Jupiter?	194
X. De la pluralité des dieux et de la diversité de leurs fonctions. (Isaï., 7, 14.)	<i>Ib.</i>
XI. Tous ces dieux, selon les doctes du paganisme, ne sont que Jupiter.	198
XII. De l'opinion qui fait Dieu l'âme du monde.	202
XIII. De l'opinion qui affirme que les seuls êtres raisonnables sont parties de Dieu.	<i>Ib.</i>
XIV. La victoire a pu élever, toute seule, la grandeur de Rome.	203
XV. Convient-il aux bons de désirer la domination? (Apo-cal., 19, 16.)	<u>204</u>
XVI. Pourquoï les Romains ont placé hors de la ville le temple du repos. (Matt., 11, 29.)	205
XVII. Si Jupiter est le dieu tout-puissant, la victoire peut-elle être une déesse?	206
XVIII. Pourquoi a-t-on fait deux déesses de la Fortune et de la Félicité?	207
XIX. De la Fortune féminine.	208
XX. La Vertu et la Foi, déesses du paganisme. (Habac., 2, 4.)	209
XXI. A défaut du vrai Dieu, les païens devaient se contenter de la Vertu et de la Félicité.	210
XXII. De la science du culte des dieux suivant Varron.	213
XXIII. La Félicité n'a été que fort tard adorée chez les Romains.	214
XXIV. Mauvaises raisons alléguées par les païens.	218
XXV. Ce n'est point à la Félicité, mais à l'auteur de la féli-	

	Pages.
cite, que les païens doivent attribuer la prospérité de l'empire.	219
XXVI. Jeux scéniques exigés par les dieux. (Rom., 7, 25.)	220
XXVII. Trois espèces de dieux selon Scévola.	222
XXVIII. Le culte des dieux a-t-il contribué à l'agrandissement de l'empire?	224
XXIX. Augures menteurs. (Rom., 1, 25.)	225
XXX. Sentiment de Balbus, dans Cicéron, sur les dieux du paganisme.	228
XXXI. Opinion de Varron.	230
XXXII. Intérêt des gouvernements à tromper les peuples.	233
XXXIII. Toute puissance dépend du vrai Dieu.	16.
XXXIV. Dieu témoigne, par l'exemple du peuple juif, qu'il est le seul maître des biens temporels. (Exod., 1, 15, 16, 15, 17, 6.)	234

LIVRE CINQUIÈME.

I. La grandeur de l'empire romain ne dépend pas d'une cause fortuite.	237
II. Maladies semblables et différentes de deux jumeaux.	240
III. Argument de Nigidius. (A. G., lib. 19; Ap. 14; Lucan., lib. 1.)	242
IV. Esaü et Jacob.	243
V. L'astrologie convaincue de mensonge. (Manil., lib. 2.)	244
VI. Des jumeaux de sexe différent.	247
VII. Du choix des jours pour se marier ou pour planter.	249
VIII. De ceux qui appellent destin l'enchaînement des causes dépendantes de la volonté de Dieu. (Senec., Epist. 28, Odyss., 18.)	251
IX. De la prescience de Dieu et de la liberté de l'homme contre Cicéron. (Tull., lib. de Divinat., 2; Psal., 13, 1; Psalm., 61, 12; Tull., de Fato.)	253
X. Les volontés des hommes sont-elles soumises à une nécessité?	260
XI. Providence universelle de Dieu.	263
XII. Quelles vertus ont mérité aux anciens Romains la faveur du vrai Dieu? (Sall. in Catil. — Ibid., Virgil., Æneid., 8. — bid., 1. — Ibid., 6; Sallust., Catil., 2; Cor., 1, 12; Galat., 6, 4; Sallust., Catil.)	264
XIII. L'amour de la gloire est un vice. (Hor., Epist., lib. 1. — Id., Carm., lib. 2; Tull., Tuscul. Quæst., lib. 1.)	272
XIV. Il faut étouffer l'amour de la gloire. (Joann., 5, 44; 12, 43; Matth., 10, 33; Luc, 12, 9; Matth. 6, 1; 5, 16.)	273

	Pages.
→ XV. Recompense temporelle décernée à la vertu des Romains. (Matth., 6, 2.)	276
→ XVI. Des récompenses destinées aux citoyens de la cité éternelle. (Matth., 5, 45; 2 Cor., 5, 6.) ←	277
XVII. Les victoires des Romains n'ont pas fait leur condition meilleure que celle des vaincus.	1b.
XVIII. Les chrétiens ont-ils le droit de se glorifier de tous les sacrifices qu'ils font pour la céleste patrie, quand les Romains se sont si souvent dévoués pour la patrie d'ici-bas? (Æneid., 6; Matth., 10, 28; Matth. 8, 22; Psalm., 125, 12; Act., 2, 45, et 4, 32; Rom., 8, 18.)	280
→ XIX. Différence entre l'amour de la gloire et le désir de la domination. (Sallust., Catil.; Prov. 8, 15; Æneid., 7; Job., 34, 30; Psal. 45 et 47.)	286
→ XX. Il n'est pas moins honteux d'asservir les vertus à la gloire humaine qu'à la volupté.	290
→ XXI. C'est la providence du vrai Dieu qui a élevé la grandeur romaine.	292
XXII. Le succès et la durée des guerres dépendent de Dieu. (Liv., lib. 95 et 96; Ibid., lib. 72, 73, 74, 75, 76; Florus, lib. 3; Liv., lib. 9.)	293
XXIII. Défaite de Rhadagaise.	295
→ XXIV. Véritable bonheur des empereurs chrétiens.	297
XXV. Prospérité de Constantin.	298
XXVI. Foi et piété de Théodose.	299
XXVII. Réponse de saint Augustin à un envieux.	302

LIVRE SIXIÈME.

I. Faut-il honorer les dieux, non pour la vie présente, mais pour la vie éternelle?	305
II. Opinion de Varron sur les dieux.	311
III. Plan des Antiquités de Varron.	313
IV. Les institutions humaines antérieures aux choses divines, selon Varron.	316
V. Aveux de Varron.	318
VI. De la théologie fabuleuse et civile.	321
VII. Conformité de la théologie fabuleuse et de la théologie civile.	325
VIII. Les raisons alléguées pour la défense de la théologie civile peuvent être invoquées par la théologie fabuleuse.	329
IX. Fonction de chaque dieu en particulier.	330
X. Sénèque s'exprime plus librement que Varron sur la théologie civile.	338

	Pages.
XI. Sentiment de Sénèque sur le culte juif.	342
XII. Vanité des dieux du paganisme.	343
LIVRE SEPTIÈME.	
I. Préface.	346
II. Dieux choisis. (Apologet., 6, 13.)	348
III. Aucune raison ne préside au choix des dieux.	349
IV. La condition des petits dieux préférable à celle des dieux choisis. (<i>Æneid.</i> , 8.)	354
V. Doctrine secrète des païens.	355
VI. De l'opinion de Varron, qui fait Dieu l'âme du monde.	358
VII. Est-il sensé de faire deux divinités de Janus et de Terminus?	359
VIII. Explication de la statue de Janus. (Joan. 10, 9.)	360
IX. De Jupiter et de Janus.	362
X. Distinction de Janus et de Jupiter.	365
XI. Noms de Jupiter.	Ib.
XII. Jupiter est encore appelé Pécunia.	367
XIII. Saturne et Génies ne sont autres que Jupiter.	368
XIV. Fonction de Mercure et de Mars.	369
XV. Étoiles que les païens désignent par les noms de leurs dieux.	371
XVI. Apollon, Diane, et autres dieux choisis.	372
XVII. Varron ne donne que comme douteuses ses opinions sur les dieux. (Psal., 39, 5.)	374
XVIII. Origine probable du paganisme.	375
XIX. Explication du culte de Saturne.	376
XX. Des mystères de Cérès Éleusine.	378
XXI. Infamies des mystères de Liber.	379
XXII. Neptune, Salacia et Venilia. (Psal., 77, 14.)	380
XXIII. De la terre; erreur de Varron.	382
XXIV. De Tellus et de ses noms divers.	385
XXV. Interprétation de la fable d'Atys.	388
XXVI. Infamie des mystères de la Grande Mère.	389
XXVII. Le corps et l'âme, unique objet de la théologie civile. (<i>Æneid.</i> , 8.)	392
XXVIII. Contradiction de la théologie de Varron.	394
XXIX. On doit rapporter au vrai Dieu tout ce que la théologie païenne rapporte au monde.	396
XXX. Dieu, seul auteur de tous les biens naturels et surnaturels.	398
XXXI. Le mystère de l'Incarnation annoncé dans tous les temps.	399
XXXII. La religion chrétienne a seule dévoilé la perfidie des esprits de malice.	400

	Pages.
XIII. Des livres de Numa.	401
XIV. De l'hydromancie, qui servait aux démons pour tromper Numa.	403

LIVRE HUITIÈME.

I. De la théologie naturelle contre les platoniciens. (Cic.; 2; Sap., 7, 25; Hebr., 1, 3.)	<u>407</u>
II. Deux écoles philosophiques : école italique, école ionienne. (Cic., 1, de Divinat.)	409
III. Socrate et son école. (Cic., 1, Acad.)	411
IV. Platon.	413
V. L'opinion des platoniciens sur la divinité supérieure à celle des autres philosophes.	415
VI. Supériorité des platoniciens dans la philosophie naturelle. (Rom., 1, 19.)	419
VII. Les platoniciens supérieurs dans la logique aux autres philosophes.	421
II. Excellence des platoniciens dans la morale.	422
IX. Les platoniciens ont connu Dieu, mais ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu.	425
X. Suite. (Col., 2, 8; Rom., 1, 19; Act., 17, 28; Rom., 1, 21.)	427
XI. Comment Platon a-t-il pu tant approcher de la doctrine chrétienne? (Gen., 1, 1; Exod., 3, 14.)	428
I. Bons sentiments et erreurs des platoniciens. (Rom. 1, 17.)	431
I. Sentiment de Platon sur les dieux.	Ib.
IV. Trois espèces d'âmes raisonnables selon les platoniciens. (Plato, in Epinomide.)	433
XV. La subtilité corporelle des démons et l'élévation de leur séjour ne les rendent pas supérieurs aux hommes.	436
XVI. Opinion d'Apulée sur les mœurs des démons.	438
XVII. L'homme doit-il adorer ces esprits dont il doit fuir les vices? (In lib. de Deo Socrat.; Matth., 5, 44.)	441
VIII. Que penser d'une religion qui admet la médiation des démons entre les hommes et les dieux?	442
XIX. Les lois, en prohibant la magie, flétrissent l'intercession des démons. (Virg., Æneid., 4; Eclog. 8.)	443
XX. Faut-il croire que les dieux préfèrent au commerce des hommes celui des démons?	446
XXI. Absurdité de l'opinion qui fait les démons médiateurs entre les dieux et les hommes.	447
XXII. Il faut rejeter le culte des démons.	450
XIII. Sentiment d'Hermès Trismégiste sur les dieux du paganisme. (Rom., 1, 21; Psal., 48, 13, 1, 16, 20, Zach.,	

	Pages
13, 2; Isai., 19, 1, Luc., 2, 28, 38; Id., 45; Matth., 16, 16; Id., 8, 29; Ephes., 4, 14.)	45
XXIV. Hermès reconnaît l'erreur de ses pères, et déplore la ruine de cette erreur. (Psal., 95, 1; Id., 113, 5, 1; Cor., 8, 4, Psal., 95, 1; Serm. 16, 20.)	45
XXV. Quelle communion doit exister entre les saints anges et les hommes?	46
XXVI. Les dieux du paganisme n'étaient que des hommes morts.	Ib
XXVII. Des honneurs que les chrétiens rendent aux martyrs.	
Conclusion.	46
NOTES.	47

360

362

365

Ib.

67

368

369

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

371

372

374

75

La Bibliothèque

The Libr

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

21 JUL. 1999



4 hrs

25 MARS 1998

AVR 13 2001

NOV 12 2006

NOV 28 2006

DEC 05 2007

JAN 31 2008

AVR 18 2009

NOV 06 AVR 2009

MAR 27 2006
MAR 31 2006

CE

BR 65 .A64F7 1854 V. 1



a39003 000250612b

